



HAL
open science

La complexité linguistique : essai de théorisation et d'application dans un cadre comparatiste

Nathalie Glaudert

► **To cite this version:**

Nathalie Glaudert. La complexité linguistique : essai de théorisation et d'application dans un cadre comparatiste. Linguistique. Université de la Réunion, 2011. Français. NNT : 2011LARE0011 . tel-00716874

HAL Id: tel-00716874

<https://theses.hal.science/tel-00716874>

Submitted on 11 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
ÉCOLE DOCTORALE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES**

**CENTRE DE RECHERCHES LITTÉRAIRES ET HISTORIQUES
DE L'OCÉAN INDIEN**

**LA COMPLEXITÉ LINGUISTIQUE :
ESSAI DE THÉORISATION
ET D'APPLICATION
DANS UN CADRE COMPARATISTE**

Thèse de doctorat

présentée et soutenue publiquement le 22 novembre 2011

pour obtenir le grade de

**Docteur de l'Université de La Réunion
(Sciences du langage : linguistique et phonétique générales)**

par

Nathalie GLAUDERT

Directeur de thèse : Professeur J.-Ph. WATBLED

Composition du jury :

- Monsieur Jean-Marie MERLE, Professeur, Université de Provence – Aix-Marseille 1
- Monsieur Jacques TUAL, Professeur, Université de La Réunion
- Madame Riitta VALIMAA-BLUM, Professeur, Université de Nice Sophia Antipolis
- Monsieur Jean-Philippe WATBLED, Professeur, Université de La Réunion

Résumé et mots clés

Cette thèse en linguistique théorique s'inscrit dans un cadre comparatiste. La première partie de notre thèse est un essai de théorisation de la mesure de la complexité linguistique. Nous y proposons une redéfinition de la théorie de la marque, socle de notre recherche transversale, qui prend en compte (1) les différentes définitions qu'elle a reçues au cours de son développement, (2) les apports que peuvent représenter d'autres modèles théoriques et (3) les critiques qui lui ont été faites jusqu'à notre présente étude.

La seconde partie de notre thèse est un essai d'application de la théorie de la marque qui a pour objectif de tester son degré de validité dans plusieurs composantes du langage et dans des analyses intra- et intersystémiques de quelques langues indo-européennes et de l'océan Indien. Il s'agit aussi de cerner ses limites et de présenter les principes fonctionnels avec lesquels elle est en concurrence.

Mots clés : linguistique théorique, cadre comparatiste, théorie de la marque, complexité linguistique, traits distinctifs, binarisme, analyses intrasystémiques, analyses intersystémiques, langues de l'océan Indien, langues indo-européennes.

This thesis in theoretical linguistics is set within a comparative framework. The first part is an attempt to theorize the measurement of linguistic complexity. We endeavour to redefine markedness theory – on which our cross-disciplinary research is based – while taking into account (i) the different definitions given to the theory since its creation, (ii) the benefits other theoretical models can bring to this theory, and (iii) the criticisms the theory has received.

The second part of our thesis is an attempt to apply markedness theory in order to test its degree of validity in several components of language and in intra- and inter-systemic analyses of some Indo-European and Indian Ocean languages. We also aim at identifying the limits of this theory and presenting other competing functional principles.

Key words: theoretical linguistics, comparative framework, markedness, linguistic complexity, distinctive features, binarism, intra-systemic analyses, inter-systemic analyses, Indian Ocean languages, Indo-European languages.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier le Professeur Jean-Philippe Watbled, mon directeur de thèse, pour avoir encadré mes travaux de recherche depuis ma Maîtrise et mon Master, et pour m'avoir fait confiance en acceptant de poursuivre cette formation en Doctorat. Vous m'avez fait découvrir la linguistique, et transmis votre intérêt pour les langues et le langage, et je vous en suis infiniment reconnaissante car cette discipline continue de me passionner aujourd'hui. Je vous remercie en particulier pour votre apport précieux dans la réflexion sur la complexité linguistique, pour nos échanges enrichissants sur les langues que j'ai étudiées, ainsi que pour m'avoir fait profiter de vos connaissances de ces langues. Je vous remercie aussi pour votre disponibilité et pour votre patience.

Mes remerciements vont également aux membres du jury qui ont accepté d'examiner cette thèse.

Je remercie le Professeur Jacques Tual, directeur du Centre de Recherches Littéraires et Historiques de l'Océan Indien, ainsi que tous les collègues membres de ce laboratoire dont j'ai apprécié le travail, la compagnie et le soutien.

Je ne sais comment exprimer ma gratitude à l'Université de La Réunion et au Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur d'Aquitaine-Outremer, pour m'avoir donné l'opportunité de me former à l'enseignement supérieur pendant ces six dernières années. Un grand merci aussi à tous les collègues du Département d'Études du Monde Anglophone pour leur confiance en mon travail et leurs encouragements.

Je terminerai ces remerciements en exprimant ma vive reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail :

- à Jean-Luc Clairambault et à Jennifer Bodereau, pour l'intérêt que vous avez porté à l'égard de mon travail, le temps que vous avez consacré à la relecture de ce manuscrit, et pour vos suggestions toujours constructives ;

- à Olivier Sébastien pour ta patience et ton inestimable aide en matière d'informatique ;

- à mes amis, et je pense en particulier à Anne, Pascaline, Marie, Jennifer, Fred, Timothée et Jonathan, pour avoir joué tour à tour les rôles de confidents, de conseillers et de « coachs personnels » ;

- à ma famille, et particulièrement à Marie-Claire, pour ta présence régulière à chaque étape importante de ma vie ;

- à Florent Martos, mon compagnon, pour m'avoir donné la confiance nécessaire à l'achèvement de cette thèse, pour l'intérêt et le temps que tu as consacrés à la relecture du manuscrit, pour tes conseils toujours pertinents, et surtout pour ton enthousiasme inégalable ;

- à ma mère, Jocelyne, et ma grand-mère, Marie-Antoinette, qui tiennent une place immense dans mon cœur. Merci pour votre amour, votre patience et votre précieux soutien.

Je dédie cette thèse à la mémoire de mon père.

Merci Papa pour le modèle que tu as été, et pour le chemin que tu m'avais tracé et que j'essaie de suivre. Je t'avais promis d'écrire un livre, en voici un bon début...

Liste des abréviations et symboles

• SYMBOLES PHONÉTIQUES

Nous avons adopté les symboles de l'Alphabet Phonétique International (voir Pullum et Ladudaw 1986).

Les accents sont notés à l'aide de signes diacritiques : () pour l'accent primaire (accent principal) et () pour l'accent secondaire. Ces diacritiques précèdent les syllabes accentuées.

Le symbole (•) représente les frontières de syllabe.

• ABRÉVIATIONS

1Sg	Première personne du singulier	Lat.	Traduction latine
2Sg	Deuxième personne du singulier	M	<i>Marked</i> (marqué)
3Sg	Troisième personne du singulier	O	Opérateur
1Pl	Première personne du pluriel	Prép.	Préposition / Prépositionnel
2Pl	Deuxième personne du pluriel	Pron.	Pronom
3Pl	Troisième personne du pluriel	SAdj	Syntagme Adjectival
Angl.	Traduction anglaise	RP	Received Pronunciation
Angl. US	Anglais américain	S	Sujet
C (en phonologie, dans la description d'une syllabe)	Consonne	SN	Syntagme Nominal
Compl.	Complément	<i>SPE</i>	<i>Sound Pattern of English</i> (Chomsky et Halle 1968)
IE	Indian English	SV	Syntagme Verbal
Impers.	Impersonnel	U	<i>Unmarked</i> (non marqué)
L1	Langue maternelle, langue première	V (en grammaire ou en syntaxe)	Verbe
L2	Langue étrangère, langue seconde	V (en phonologie, dans la description d'une syllabe)	Voyelle

• ABRÉVIATIONS POUR LES TRAITs BINAIRES

[±ASP.]	[±ASPIRÉ]	[±MASC.]	[±MASCULIN]
[±ACC.]	[±ACCUSATIF]	[±NAS.]	[±NASAL]
[±ACCO.]	[±ACCOMPLI]	[±NOM.]	[±NOMINATIF]
[±ANT.]	[±ANTAGONISME]	[±OCC.]	[±OCCLUSIF]
[±AUT.]	[±AUTORITÉ]	[±O-NÉG.]	[±O-NÉGATION]
[±AUX.]	[±AUXILIAIRE]	[±PERS1] (ou [±P1])	[±PERSONNE1]
[±BRUY.]	[±BRUYANT]	[±PERS2] (ou [±P2])	[±PERSONNE2]
[±COMP.]	[±COMPARAISON]	[±PLUR.]	[±PLURIEL]
[±COR.]	[±CORONAL]	[±POLYVIB.]	[±POLYVIBRANT]
[±DAT.]	[±DATIF]	[±PP]	[±PARTICIPE PASSÉ]
[±DEN.]	[±DENTAL]	[±PRÉLING.]	[±PRÉLINGUAL]
[±DIR.]	[±DIRECTIF]	[±PRÉVERB.]	[±PRÉVERBAL]
[±DÔM.]	[±DÔMAL]	[±PROF.]	[±PROFOND]
[±DOR.]	[±DORSAL]	[±PROG.]	[±PROGRESSIF]
[±ELL.]	[±ELLIPSE]	[±RÉTRO.]	[±RÉTROFLEXE]
[±EMPH.]	[±EMPHASE]	[±SUBJ.]	[±SUBJONCTIF]
[±EXCL.]	[±EXCLUSIF]	[±SUL.]	[±SULCAL]
[±FÉM.]	[±FÉMININ]	[±SUP.]	[±SUPERLATIF]
[±FOR.]	[±FORTIS]	[±VIB.]	[±VIBRANT]
[±GÉN.]	[±GÉNITIF]	[±VOI.]	[±VOISÉ]
[±IMP.]	[±IMPÉRATIF]		
[±INT.]	[±INTERROGATIF]		
[±INV.]	[±INVERSION]		
[±LAB.]	[±LABIAL]		
[±LAT.]	[±LATÉRAL]		
[±LING.]	[±LINGUAL]		

Table des matières

Résumé et mots clés	1
Remerciements	3
Liste des abréviations et symboles.....	5
Table des matières.....	7
Liste des figures.....	15
Liste des tableaux.....	17
INTRODUCTION.....	19
PARTIE 1 : LA THÉORIE DE LA MARQUE	29
CHAPITRE 1 : HISTORIQUE DE LA THÉORIE.....	30
I. Contexte scientifique	30
I.1 Les atomes de l'analyse phonologique.....	31
I.2 Le relativisme.....	32
II. Jakobson	33
II.1 Le Cercle linguistique de Prague	33
II.2 L'hypothèse universaliste	39
II.3 La liste des douze traits universels.....	42
II.3.1 Les traits de sonorité	44
II.3.2 Les traits de tonalité	49
II.3.3 Le trait de tension/laxité.....	50
II.3.4 Exemple d'analyse	50
III. Du <i>Sound Pattern of Russian</i> (Halle 1959) au <i>Sound Pattern of English</i> (Chomsky et Halle 1968).....	52
III.1 <i>The Sound Pattern of Russian</i> (Halle 1959).....	52
III.2 <i>The Sound Pattern of English</i> (Chomsky et Halle 1968)	57
III.3 Conclusion.....	62
IV. Extensions et applications récentes à différentes composantes de la linguistique.....	62
IV.1 Les « héritiers » de Jakobson	64
IV.2 L'essor des années 1980.....	66

IV.3 Les « héritiers » de Chomsky et Halle	70
IV.4 Critique d'une application récente en phonologie (de Lacy 2002, 2006).....	71
V. Conclusion.....	75
CHAPITRE 2 : UNE THÉORIE DE LA COMPLEXITÉ.....	77
I. Notions fondamentales.....	77
I.1 Système	77
I.2 Axes paradigmatique et syntagmatique.....	80
II. Le système de traits	84
II.1 Deux niveaux d'analyse.....	84
II.2 Cinq fonctions.....	86
II.3 Système unaire et système binaire	87
II.3.1 Exemple de système unaire (Martinet)	87
II.3.2 Exemple de système binaire (Jakobson)	92
II.4 Conclusion	97
III. Le binarisme.....	98
III.1 Taxonomie des types d'oppositions phonologiques.....	98
III.2 Le binarisme ontologique et le binarisme méthodologique.....	99
III.3 Problèmes théoriques.....	101
III.3.1 Arbitraire du descripteur.....	101
III.3.2 Les différentes composantes de la langue.....	101
CHAPITRE 3 : THÉORIES PARALLÈLES.....	106
I. Les universaux du langage (Greenberg)	106
I.1 Deux approches majeures : Chomsky et Greenberg	107
I.2 Les différents types d'universaux (Greenberg).....	109
I.3 Universaux du langage et théorie de la marque	112
I.4 Conclusion.....	116
II. La théorie des prototypes.....	116
II.1 Historique de la théorie des prototypes.....	119
II.2 Théorie des prototypes et théorie de la marque	122
II.3 Conclusion	130
III. La théorie de la dépendance.....	131
III.1 Le passage de <i>SPE</i> au modèle de dépendance.....	133
III.2 Exemple d'arborescence : représentation des structures suprasegmentales	134
III.3 Les composants unaires dans la représentation des structures intra-segmentales	136

III.4 Critique	138
III.5 Conclusion	144
IV. La théorie de la sous-spécification	144
IV.1 Le modèle théorique de la sous-spécification : l'asymétrie des valeurs des traits phonologiques	145
IV.2 La sous-spécification radicale	146
IV.3 La sous-spécification contrastive	148
IV.4 Critique	149
V. La représentation géométrique des traits	150
V.1 Traits unaires et binaires hiérarchisés	151
V.2 La représentation géométrique	152
V.3 Critique	156
V.4 Conclusion	159
VI. La théorie de l'optimalité	160
VI.1 Contexte	160
VI.2 Modèle théorique	162
VI.3 Les variations interlangues	165
VI.4 La théorie de l'optimalité et la théorie de la marque	166
VII. Conclusion	167
CHAPITRE 4 : ESSAI DE THÉORISATION	169
I. Critiques de la théorie de la marque	169
I.1 Des critères définitoires trop vagues	170
I.2 Des conclusions illusoire	178
I.3 Une théorie abstraite	181
II. Problématiques	182
III. Notre modèle théorique	184
III.1 Redéfinition de la théorie	185
III.1.1 La variable « complexité » et la variable « statistique »	187
III.1.2 Les deux modalités de la variable de complexité	190
III.1.3 La modalité de la variable statistique	193
III.2 Enjeux de notre modélisation	193
III.3 Conclusion	194
PARTIE 2 : ESSAI D'APPLICATION	196
INTRODUCTION	197
CHAPITRE 1 : NOTRE SYSTÈME DE TRAITS DISTINCTIFS PHONÉTIQUES	199

I. Exhaustivité des traits, binarisme et hiérarchie des traits	200
II. Notre liste de traits binaires phonétiques.....	202
III. Description des traits utilisés dans notre étude	203
III.1 Le larynx.....	203
III.2 Le mode d'articulation.....	205
III.3 L'énergie articulatoire	208
III.4 Les traits de lieu d'articulation des consonnes	209
III.5 Les traits utilisés pour les voyelles	216
III.5.1 L'axe vertical	217
III.5.2 L'axe horizontal.....	218
III.5.3 La labialité et la nasalité	218
III.5.4 Quantité.....	219
III.5.5 Remarque sur les diphtongues	219
IV. Méthode d'analyse de la complexité : l'exemple de la hiérarchie des traits de lieu d'articulation	219
V. Les co-traits	221
VI. Typographie	222
CHAPITRE 2 : ANALYSES INTRASYSTÉMIQUES	224
I. Phonologie	224
I.1 Malgache (variante merina)	224
I.1.1 Système consonantique du malgache	225
I.1.2 La vibrante, les affriquées et les prénasalisées du malgache.....	226
I.2 Éwé.....	228
I.2.1 Système consonantique de l'éwé.....	229
I.2.2 La rétroflexe et les fricatives bilabiales de l'éwé	230
I.3 Mandarin	232
I.3.1 Système consonantique du mandarin	232
I.3.2 Les occlusives bruyantes aspirées, les alvéo-palatales et les semi-rétroflexes du mandarin	234
I.4 Allemand	235
I.4.1 Système consonantique de l'allemand.....	235
I.4.2 La fricative /x/ et les bruyantes fortes de l'allemand	237
I.4.3 Système vocalique de l'allemand	238
I.4.4 La voyelle / ɪ:/ de l'allemand	239
I.5 Espagnol	241
I.5.1 Système consonantique de l'espagnol	242

I.5.2 La polarité des traits marqués et l'importance des traits redondants.....	244
I.5.3 Deux phénomènes en concurrence : la théorie de la marque et l'hypercorrection.....	245
I.6 Hindi.....	247
I.6.1 Système consonantique du hindi	247
I.6.2 Les semi-rétroflexes, la prépalatale, la médiopalatale, l'uvulaire et les consonnes aspirées du hindi.....	249
I.6.3 Système vocalique du hindi.....	253
I.6.4 Les voyelles oro-nasales et l'opposition de longueur dans le système vocalique du hindi.....	255
I.7 Tamoul	256
I.7.1 Système consonantique du tamoul	257
I.7.2 Les consonnes marquées du tamoul	258
I.7.3 Deux principes fonctionnels en concurrence : la théorie de la marque et la différenciation maximale.....	258
I.8 Bilan des analyses intrasystémiques dans la composante phonologique	260
II. Grammaire	261
II.1 Domaine nominal : la catégorie de la personne	261
II.1.1 Présentation des traits.....	261
II.1.2 La 3 ^{ème} personne du singulier en anglais.....	263
II.1.3 Les pronoms personnels de politesse en français et en allemand.....	268
II.1.3.1 Le pronom de politesse <i>vous</i> en français.....	268
II.1.3.2 Le pronom de politesse <i>Sie</i> en allemand	269
II.2 Domaine verbal : les modaux anglais	271
II.2.1 La modalité.....	271
II.2.2 Analyse de quatre modaux : MAY/CAN et MUST/HAVE TO	280
II.2.3 MAY/CAN	283
II.2.3.1 Possible pragmatique.....	283
II.2.3.2 Possible épistémique	285
II.2.4 MUST/HAVE TO	287
II.2.4.1 Nécessaire pragmatique.....	287
II.2.4.2 Nécessaire épistémique	288
II.2.5 Conclusion.....	289
II.3 Bilan des analyses intrasystémiques dans la composante grammaticale	290
III. Syntaxe.....	291

III.1 La phrase.....	291
III.2 Opérations syntaxiques en anglais.....	294
III.2.1 Opérateurs.....	294
III.2.1.1 Les auxiliaires primaires (<i>have</i> et <i>be</i>).....	297
III.2.1.2 Les opérateurs modaux.....	298
III.2.1.3 L'opérateur <i>do</i>	298
III.2.2 Les quatre opérations.....	299
III.2.2.1 Premier type phrastique de complexité : les phrases de forme interrogative.....	300
III.2.2.2 Second type phrastique de complexité : la négation.....	302
III.2.2.3 Troisième type phrastique de complexité : l'emphase.....	303
III.2.2.4 Quatrième type phrastique de complexité : l'ellipse.....	304
III.2.2.5 Notes sur l'impératif.....	305
III.2.3 Combinaisons des principales opérations.....	306
III.2.4 Conclusion.....	310
III.3 Voix passive.....	311
III.3.1 Le passif prépositionnel en anglais.....	314
III.3.2 Le passif indéfini en allemand.....	317
III.4 Bilan des analyses intrasystémiques dans la composante syntaxique.....	320
IV. Analyse diachronique de l'anglais.....	320
IV.1 Phonologie.....	321
IV.2 Grammaire.....	326
IV.2.1 Domaine nominal.....	326
IV.2.1.1 Le nom.....	326
IV.2.1.2 Les pronoms personnels.....	331
IV.2.1.3 Les articles démonstratifs.....	332
IV.2.2 Domaine adjectival.....	335
IV.2.3 Domaine verbal.....	338
IV.3 Bilan de l'analyse diachronique.....	343
V. Conclusion sur l'application de la théorie de la marque dans des analyses intrasystémiques.....	345
CHAPITRE 3 : ANALYSES INTERSYSTÉMIQUES :	
LES LANGUES DE CONTACT.....	346
I. Créolisation et simplicité.....	347
I.1 Deux théories de la créolisation en compétition.....	347
I.2 La prétendue simplicité des créoles.....	349

I.3 Le caractère explicatif de la théorie de la marque.....	352
II. Le créole réunionnais et le créole mauricien : deux langues de contact exogènes	352
II.1 Contexte socio-historique et linguistique.....	353
II.2 Phonologie	354
II.2.1 Descriptions et analyses	354
II.2.2 Application de la théorie de la marque	361
II.2.3 Substrat négatif et convergence.....	365
II.3 Grammaire	366
II.3.1 Domaine nominal	367
II.3.1.1 Systèmes pronominaux.....	367
II.3.1.2 Note sur le pluriel des lexèmes nominaux.....	370
II.3.2 Domaine verbal	370
II.3.2.1 Formes verbales.....	370
II.3.2.2 La copule	373
II.4 Bilan sur les langues de contact exogènes	375
III. Le kriol australien et l'anglais de l'Inde : deux langues de contact endogènes	376
III.1 Le kriol australien.....	377
III.1.1 Contexte socio-historique et linguistique	377
III.1.2 Phonologie	379
III.1.2.1 Descriptions et analyses	379
III.1.2.2 Application de la théorie de la marque.....	385
III.1.3 Grammaire	387
III.1.4 Syntaxe.....	394
III.1.5 Lexique	396
III.1.6 Conclusion	398
III.2 L'anglais de l'Inde.....	399
III.2.1 Contexte socio-historique et linguistique	399
III.2.2 Phonologie	401
III.2.2.1 Descriptions et analyses	401
III.2.2.2 Application de la théorie de la marque.....	406
III.2.3 Grammaire	410
III.2.4 Syntaxe.....	415
III.2.5 Lexique et style.....	418
III.2.6 Conclusion	419
III.3 Bilan sur les langues de contact endogènes.....	421

IV. Le statut de l’afrikaans	422
IV.1 Contexte socio-historique et linguistique	422
IV.2 Phonologie	423
IV.2.1 Descriptions et analyses	423
IV.2.2 Application de la théorie de la marque	429
IV.3 Grammaire	430
IV.3.1 Le domaine nominal	431
IV.3.1.1 Genre, nombre et détermination	431
IV.3.1.2 L’adjectif	433
IV.3.1.3 Les pronoms personnels	434
IV.3.2 Le domaine verbal	436
IV.3.2.1 Les verbes ordinaires	436
IV.3.2.2 Les auxiliaires modaux	439
IV.4 Syntaxe	440
IV.5 Bilan sur le statut de l’afrikaans	441
V. Conclusion sur les langues de contact	445
CHAPITRE 4 : EXEMPLES D’APPLICATION À	
L’ACQUISITION ET L’ENSEIGNEMENT	
DES LANGUES ÉTRANGÈRES	447
I. Complexité et difficulté	447
II. Application de la théorie de la marque à l’acquisition et à	
l’enseignement des langues étrangères	449
III. Exemples d’application en phonologie	452
IV. Exemple d’application en grammaire	455
V. Sur l’apprentissage précoce de certaines notions linguistiques	
théoriques	460
VI. Conclusion	462
VII. Bilan sur l’utilisation de la théorie de la marque dans un domaine	
« appliqué »	463
CONCLUSION GÉNÉRALE	464
Bibliographie	470
Index des auteurs	491
Index des langues	494
Index des notions	496

Liste des figures

Figure 1 : Les douze traits distinctifs universels de Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965)	44
Figure 2 : L'opposition compact/diffus et grave/aigu dans les traits de Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965).....	47
Figure 3 : Classification sous forme d'arbre des phonèmes du russe (Halle 1959)	56
Figure 4 : Les différents types d'universaux du langage (d'après Greenberg 1975).....	109
Figure 5 : Hiérarchisation des espèces naturelles	129
Figure 6 : Représentation arborescente en phonologie de dépendance (Durand 1990 : 88).....	135
Figure 7 : Le système vocalique de l'espagnol et du japonais en phonologie de dépendance	137
Figure 8 : Le système vocalique de l'italien standard en phonologie de dépendance (Anderson et Durand 1986 : 27)	138
Figure 9 : Sous-spécification radicale (Archangeli 1988 : 193)	147
Figure 10 : Sous-spécification contrastive (Archangeli 1988 : 191)	148
Figure 11 : Représentation géométrique des traits en trois dimensions (exemple fictif et simplifié) ..	152
Figure 12 : Exemple de représentation géométrique (Halle 1995 : 2).....	154
Figure 13 : Représentation géométrique pour le phonème /n/ (à partir de Halle 1995)	155
Figure 14 : Représentation géométrique des segments complexes (Sagey 1986 : 91, 207 citée dans Halle, Vaux et Wolfe 2000 : 390)	157
Figure 15 : Revised Articulator Theory (Halle, Vaux et Wolfe 2000 : 389)	158
Figure 16 : « A schematic grammar at work » (Archangeli 1999 : 534)	164
Figure 17 : Articulateurs (figure établie à partir de Adamczewski et Keen 1973 : 51 et Laver 1994 : 120)	210
Figure 18 : « Overview of relevant anatomical distinctions » (Keating 1991 : 32).....	216
Figure 19 : Hiérarchie des traits de lieu d'articulation	220
Figure 20 : Les coronales et les dorsales du polonais	222
Figure 21 : Échelle de complexité des pronoms personnels 3Sg en anglais	264
Figure 22 : Valeurs sémantiques des auxiliaires modaux anglais.....	275
Figure 23 : Exemple d'arbre syntaxique.....	293
Figure 24 : Les phrases de forme interrogative en anglais	301
Figure 25 : Combinaisons possibles des opérations syntaxiques en anglais.....	307
Figure 26 : Échelle de complexité des différentes voix en anglais	317
Figure 27 : Échelle de complexité des différentes voix en allemand.....	319
Figure 28 : Déclinaisons des noms en vieil anglais (arborescence avec traits binaires).....	329
Figure 29 : Catégorisation nominale en anglais moderne (arborescence avec traits binaires)	330
Figure 30 : Déclinaisons des articles démonstratifs en anglais moderne (arborescence avec traits binaires)	333
Figure 31 : Déclinaisons des articles démonstratifs en vieil anglais (arborescence avec traits binaires)	334

Figure 32 : Déclinaisons des adjectifs en vieil anglais (arborescence avec traits binaires)	337
Figure 33 : Déclinaisons des adjectifs en anglais moderne (arborescence avec traits binaires)	338
Figure 34 : Flexion verbale en vieil anglais (arborescence avec traits binaires)	342
Figure 35 : Flexion verbale en anglais moderne (arborescence avec traits binaires)	343
Figure 36 : Consonnes du français standard (arborescence avec traits binaires).....	362
Figure 37 : Consonnes du français réunionnais = variété A du créole réunionnais (arborescence avec traits binaires)	362
Figure 38 : Consonnes de la variété B du créole réunionnais = créole mauricien (arborescence avec traits binaires)	363
Figure 39 : Situation linguistique en Australie	378
Figure 40 : Corrélation entre complexité absolue et complexité relative dans l'acquisition et l'enseignement des langues étrangères.....	451

Liste des tableaux

Tableau 1 : Système phonique de l'anglais (Jakobson, Fant et Halle [1952] 1965 : 43).....	51
Tableau 2 : Système phonique du russe (Halle 1959 : 45)	53
Tableau 3 : Segments sous-jacents abstraits de l'anglais (Chomsky et Halle 1968 : 176-177)	59
Tableau 4 : Système consonantique du français décrit à l'aide de traits unaires (Martinet [1960] 1980 : 73).....	89
Tableau 5 : Système consonantique du français (Jakobson 1976 : 101).....	93
Tableau 6 : Système consonantique du français décrit à l'aide de traits binaires (Jakobson 1976).....	94
Tableau 7 : Étude sémantique des universaux dans la terminologie de la parenté (Greenberg 1966 : 81 ; ma traduction).....	114
Tableau 8 : Les douze définitions du terme "marqué" d'après Haspelmath (2006 : 3, 33).....	172
Tableau 9 : Les six rôles de la théorie de la marque d'après Haspelmath (2006).....	182
Tableau 10 : Les différents sens conférés aux éléments non marqués et marqués	186
Tableau 11 : Système consonantique du malgache (variante merina)	225
Tableau 12 : Système consonantique de l'éwé.....	229
Tableau 13 : Système consonantique du mandarin.....	232
Tableau 14 : Système consonantique de l'allemand.....	235
Tableau 15 : Système vocalique de l'allemand.....	238
Tableau 16 : Système consonantique de l'espagnol.....	242
Tableau 17 : Système consonantique du hindi	247
Tableau 18 : Système vocalique du hindi	253
Tableau 19 : Système consonantique du tamoul	257
Tableau 20 : Analyse des pronoms personnels du créole réunionnais	263
Tableau 21 : Description de la catégorie de la personne en anglais.....	263
Tableau 22 : Flexion des verbes ordinaires en anglais.....	265
Tableau 23 : Les auxiliaires modaux anglais	272
Tableau 24 : Système consonantique du vieil anglais	321
Tableau 25 : Système consonantique de l'anglais moderne	322
Tableau 26 : Système vocalique du vieil anglais	324
Tableau 27 : Système vocalique de l'anglais moderne	324
Tableau 28 : Déclinaisons du nom en vieil anglais (Stévanovitch 1997 : 64-65)	327
Tableau 29 : Déclinaisons des pronoms personnels en vieil anglais (Stévanovitch 1997 : 70-71)	331
Tableau 30 : Déclinaisons des pronoms personnels en anglais moderne	331
Tableau 31 : Déclinaisons des articles démonstratifs en vieil anglais (d'après Stévanovitch 1997 : 74).....	332
Tableau 32 : Déclinaisons des adjectifs en vieil anglais (d'après Quirk et Wrenn 1965 : 38-39)	335

Tableau 33 : Flexion verbale en vieil anglais (d'après Stévanovitch 1997 : 77-87).....	338
Tableau 34 : Flexion verbale en anglais moderne	340
Tableau 35 : Système vocalique du français standard.....	354
Tableau 36 : Système vocalique du français réunionnais = variété A du créole réunionnais.....	355
Tableau 37 : Système vocalique de la variété B du créole réunionnais = créole mauricien.....	356
Tableau 38 : Système consonantique du français standard	357
Tableau 39 : Système consonantique du français réunionnais = variété A du créole réunionnais.....	358
Tableau 40 : Système consonantique de la variété B du créole réunionnais = créole mauricien.....	359
Tableau 41 : Pronoms personnels du français (d'après Watbled 2008).....	367
Tableau 42 : Pronoms personnels du créole réunionnais (d'après Watbled 2008).....	369
Tableau 43 : Formes verbales du créole mauricien (d'après Baker 1972).....	371
Tableau 44 : Formes verbales du créole réunionnais : flexion, auxiliation (d'après Watbled [à paraître]).....	372
Tableau 45 : La copule dans le créole mauricien et le créole réunionnais (Watbled 2008)	374
Tableau 46 : Système vocalique canonique des langues australiennes	379
Tableau 47 : Système vocalique canonique du kriol australien	380
Tableau 48 : Système consonantique canonique des langues australiennes.....	381
Tableau 49 : Système consonantique canonique du kriol australien	382
Tableau 50 : Pronoms sujets et objets en kriol australien (adapté de Hudson 1985 : 44)	389
Tableau 51 : Expression de l'aspect en kriol australien (d'après Hudson 1985).....	393
Tableau 52 : Système vocalique de l'IE	401
Tableau 53 : Système consonantique de l'IE	403
Tableau 54 : Système vocalique du néerlandais standard.....	423
Tableau 55 : Système vocalique de l'afrikaans	425
Tableau 56 : Système consonantique du néerlandais standard	426
Tableau 57 : Système consonantique de l'afrikaans.....	427
Tableau 58 : Les démonstratifs du néerlandais	432
Tableau 59 : Pronoms personnels du néerlandais.....	434
Tableau 60 : Pronoms personnels de l'afrikaans	435
Tableau 61 : Flexion du verbe faible en néerlandais.....	436
Tableau 62 : Flexion du verbe fort en néerlandais	437
Tableau 63 : Flexion verbale en afrikaans	438
Tableau 64 : Auxiliaires modaux en néerlandais.....	439
Tableau 65 : Analyse comparative : les auxiliaires modaux en néerlandais et en afrikaans.....	440

INTRODUCTION

Dans son article intitulé « Pour une linguistique du désordre et de la complexité », Calvet (2007) décrit l'obsession qu'ont les linguistes de toujours vouloir théoriser le fonctionnement de la langue afin de « mettre de l'ordre » dans les systèmes linguistiques. Il critique principalement les théories linguistiques qui ne prennent en compte que les régularités et les constantes des langues pour établir des lois et qui rejettent les variabilités et toute autre complexité n'obéissant pas à ces lois. Dans ces théories, tout ce qui n'est pas régulier, et tout ce qui est complexe, est une « exception », une « irrégularité », et est donc considéré comme une « erreur » ou encore une « faille » dans la langue. Or la complexité en linguistique est non seulement un produit de la pratique du langage, mais aussi un facteur clé dans l'évolution de la langue. Étudier les zones « complexes » des langues représente donc un enjeu important, tant en linguistique synchronique que diachronique. Troubetzkoy et Jakobson avaient bien compris cela lorsque, dans les années 1930, ils décidèrent de travailler sur la complexité des langues. Dans leurs recherches, ils démontrèrent que les éléments complexes sont alors descriptibles et intelligibles, contrairement à ce que laissent entendre aujourd'hui certains linguistes comme Calvet (2007). *La théorie de la marque*¹ est née de ces recherches, et prouve que la complexité linguistique peut aussi bien être expliquée. Cette théorie est devenue la pierre angulaire de diverses recherches sur la complexité et très vite, elle a imprégné des travaux concernant les différentes composantes du langage. Depuis les années 1990 et jusqu'à nos jours, sa validité a plusieurs fois été remise en cause (voir par exemple, Janda 1996 ; Gurevich 2001 ; Hume 2004 ou Haspelmath 2006), car plus la théorie est devenue « transversale », plus sa définition est devenue vaste (voire même floue) et son application discutable.

Notre thèse veut répondre aux critiques faites à la théorie de la marque en démontrant que même si son application est étendue, elle reste fondée et que malgré

¹ Angl. *The Theory of Markedness*.

la multiplicité des définitions qui lui ont été attribuées, elle présente toujours une matrice sous-jacente et primordiale. Ainsi, notre recherche consiste en la confrontation de la théorie de la marque à différentes composantes du langage : la phonologie, la morphologie, la sémantique et la syntaxe. Notre objectif est de tester les hypothèses selon lesquelles cette confrontation est pertinente et suffisante pour analyser les tenants et aboutissants de la complexité linguistique sans la réduire ni la caricaturer. Nous démontrerons aussi que même si les composantes de la langue comportent des différences de fonctionnement, celles-ci n'invalident pas l'hypothèse de l'applicabilité d'une seule et même théorie de la complexité. Ainsi, la théorie de la marque est envisagée ici comme une théorie transversale qui peut être appliquée et validée dans les différents domaines de la linguistique.

Le deuxième objectif de cette thèse est de décrire le caractère explicatif de la théorie de la marque en synchronie et en diachronie ; c'est-à-dire, comment cette théorie explique les fonctionnements de chaque système ainsi que son évolution dans le temps. La complexité est un phénomène inattendu, ce qui ne signifie pas qu'il soit indescriptible et arbitraire. Cela ne signifie pas non plus qu'il soit toujours prévisible ; mais il reste pourtant très souvent motivé et donc justifiable. Nous tenterons de démontrer que la théorie de la marque est un modèle indispensable pour la compréhension des systèmes linguistiques, leurs organisations et leurs dynamiques.

Enfin, notre objectif ultime est de rejeter le caractère aléatoire et inextricable de la complexité en linguistique en démontrant qu'il est possible de trouver des applications pratiques de l'analyse de la complexité à des contextes concrets, tels que l'acquisition et l'apprentissage des langues étrangères.

Mais avant d'aborder la théorie de la complexité, il est essentiel de définir la notion même de *complexité* et les enjeux qui se cachent derrière son analyse. Bien que présente dans la quasi-totalité des disciplines, cette notion reste difficile à définir. On la caractérise de prime abord par son opposition à la notion de *simplicité* avec laquelle elle est étymologiquement liée :

Tandis que le terme de complexité vient d'un terme signifiant *plié avec, entrelacé, serré, attaché, plié en plusieurs fois*, le mot simplicité dérive des mots latins *simplex, simplicis* adjectif et substantif, qui signifie : '*ce qui ne fait qu'un pli*', '*ce qui n'a qu'une manière d'être*', '*ce qui n'a que telle ou telle manière d'être, et rien de plus*'. (Mukungu Kakangu 2007 : 174)

Selon cette définition, est complexe ce qui n'est pas simple. L'analyse du complexe va donc impliquer la mise en opposition de différents éléments appartenant à un même *système* (ou à une même *catégorie*). En effet, il est admis qu'un élément peut être défini comme un constituant d'une unité globale pouvant être découpée en sous-unités, ou sous-catégories, plus petites et plus spécifiques. La notion de système joue un rôle très important dans la définition du simple et du complexe, car ne peuvent généralement être comparés (et donc établis comme simples et complexes les uns par rapport aux autres) que des constituants d'une même catégorie d'un système global². En comparant des éléments d'une catégorie, il est possible de rendre compte de leurs points communs et de leurs divergences grâce à des critères contradictoires ou contrastifs. C'est en observant la présence et l'absence de tels critères que les différents éléments peuvent être comparés entre eux, et que les *symétries* et *asymétries* du système peuvent être dégagées et analysées.

Par conséquent, chaque système forme un tout composé de parties qui interagissent les unes avec les autres. C'est ce que l'on nomme *l'organisation du système*, c'est-à-dire les lois qui le règlent et le (co)ordonnent en un tout cohérent et structurellement descriptible. Parmi ces lois, certaines pourraient être omniprésentes et universelles, quels que soient le système et le domaine d'analyse : il s'agit de *l'économie* et de *l'efficacité*. Les systèmes présentent en effet une tendance forte à la parcimonie et au « souci » de rentabilité, et ce dans l'optique d'atteindre un rendement profitable. L'ensemble des éléments régis par ces règles forme ce que l'on pourrait qualifier de *norme*³. Lorsqu'un élément du système s'écarte de ces lois ou de l'une d'entre elles, il devient alors complexe, car inattendu et déviant par rapport à la *norme*. Notons que les éléments complexes n'existent qu'à la condition *sine qua non* que leurs contreparties simples existent aussi, alors que l'inverse n'est pas possible ; c'est ce que Jakobson ([1941] 1968) et Greenberg (1966), entre autres, ont nommé *la loi implicationnelle*. Les éléments complexes d'un système forment pour cette raison une catégorie d'éléments périphériques, une partie distincte du tout à cet égard. Étant donné que les variations par rapport à la norme sont diverses et multiples, la nature des éléments complexes est variée et inégale. Les éléments complexes peuvent donc aussi être comparés entre eux de par leur nature et leur degré de complexité. Cette réflexion nous amène à postuler la possibilité d'une hiérarchisation et d'une mesure de la complexité.

² Il est cependant possible, dans des cas bien précis, de comparer des éléments de catégories différentes. Voir « Partie 1, Chapitre 2, I.1 Système ».

³ Cette notion de norme, qui n'est pas utilisée ici dans son sens sociolinguistique, sera plus longuement introduite dans la suite de la thèse.

Par ailleurs, notons qu'il est important de ne pas confondre (comme cela est souvent le cas) les termes *complexité* et *complication*. En effet, ces deux termes ne renvoient pas exactement au même concept, même s'ils s'opposent tous les deux à la notion de simplicité :

[L]e compliqué peut être réduit à du simple (penser par exemple à l'image du nœud que l'on peut défaire) alors que le complexe demeure complexe. (Bourguignon 1998 : 8-9)

En fait, la notion de simplicité peut avoir deux sens différents. Lorsqu'elle s'oppose au compliqué, elle signifie compréhensible, accessible de prime abord. Lorsqu'elle s'oppose au complexe, elle signifie alors agissant de la manière attendue, selon les lois universelles qui régissent le système. De plus, il est important de remarquer que simplicité ne veut en aucun cas dire simpliste. La simplicité ne doit pas être considérée comme une caractéristique négative. Bien au contraire, un élément simple est bien souvent un élément intégré, stable et constant, assurant ainsi l'efficacité du système et, de ce fait, sa pérennité :

Cependant, comme Mühlhäusler (1997 : 128), Posner (1997 : 122) et moi-même l'utilisons, le concept de simplification n'a rien à voir avec la réduction du pouvoir d'expression (pour lequel Mühlhäusler réserve le terme d'*appauvrissement*). En effet, étant donné que je pose ici comme axiome l'égalité d'expression des langues, une langue simple pourrait plutôt être envisagée comme étant plus 'efficace', dans le sens où elle produit le même travail en faisant moins d'effort. (Parkvall 2008 : 268 ; ma traduction⁴)

L'analyse du complexe est attrayante car le complexe est problématique, mystérieux, parfois même incompréhensible à première vue. C'est en cela que le caractère complexe des éléments est souvent assimilé, à tort, à de la supériorité :

[D]e nombreux linguistes mais aussi non linguistes considèrent la propriété 'd'être complexe' comme égale à 'avoir une grande valeur (dans un sens cognitif, social ou culturel)'. En effet, la musique aux harmonies complexes ou les textes littéraires aux interprétations complexes sont souvent plus appréciés que leurs opposés. De telles considérations esthétiques supportées par des raisons chauvinistes ont mené beaucoup de linguistes du XIX^e siècle à supposer

⁴ However, as used by Mühlhäusler (1997: 128), Posner (1997: 122) and myself, the concept of simplification has nothing to do with reduction of expressive power (for which Mühlhäusler reserves the term impoverishment). Indeed, given that I here treat the equal expressiveness of languages as axiomatic, a simple language could rather be seen as a more 'efficient' one, in the sense that it does the same job at a lesser cost.

que les langues comme le latin, le sanskrit et l'allemand seraient plus complexes, et que les langues plus complexes sont liées à des cultures plus complexes et plus prestigieuses. (Kusters 2008 : 3 ; ma traduction⁵)

Le complexe n'est pas toujours explicable, mais il reste cependant toujours descriptible. C'est à cela que s'attèlent les sciences de la complexité : modéliser les dérives systémiques pour décrire et comprendre (sans toujours prétendre expliquer pourquoi ils existent) les éléments équivoques, aléatoires et nébuleux qui composent tout système. La complexité est problématique parce qu'elle n'obéit pas aux lois systémiques universelles et parce qu'elle « déstabilise » le système dans lequel elle évolue. Repérer la complexité dans un système, l'identifier, la décrire et la comprendre nous permet de l'appréhender différemment, de nous adapter à sa présence et d'en saisir les conséquences.

La complexité est un problème très ancien, aussi vieux que l'analyse des systèmes quels qu'ils soient ; mais aussi un problème très actuel, notamment dans l'analyse des langues. En linguistique, les systèmes doivent aussi faire face à l'inattendu, au complexe. La notion de complexité, ses causes et ses conséquences alimentent aujourd'hui de nombreuses recherches en linguistique (par exemple, Miestamo *et al.* [eds] 2008). Au cœur de ces débats, certaines questions sont récurrentes :

- Les langues sont-elles aussi complexes les unes que les autres?
- Quelle est la nature de la complexité ?
- Est-elle fondamentalement absolue ou relative ?
- Est-ce que la complexité d'une langue a des conséquences sur les locuteurs et/ou sur la langue elle-même et son évolution ?
Lesquelles et dans quelles situations ?

Tout d'abord, il est important de souligner que la complexité linguistique est bidimensionnelle : chaque unité peut en effet être comparée non seulement aux autres unités *in praesentia*, mais aussi aux autres unités *in absentia*. En d'autres termes, la complexité d'un élément dans un système linguistique peut avoir lieu

⁵ [M]any linguists and non-linguists alike consider the property of 'being complex' as equal to 'having a high value (in a cognitive, social or cultural sense).' Indeed, music with complex harmonies or literary texts with complex interpretations are often appreciated more than their opposites. Such aesthetic considerations supported by chauvinistic reasons led many 19th century linguists to suppose that languages such as Latin, Sanskrit and German would be more complex, and that more complex languages would relate to more complex, higher cultures.

aussi bien sur l'axe syntagmatique que sur l'axe paradigmatique. Cela implique que l'étude de la complexité d'un système linguistique doit toujours prendre en compte les oppositions qui ont lieu sur ces deux axes⁶.

Concernant la question de l'existence de différents degrés de complexité entre les langues, nous rejoignons ceux qui réfutent l'idée selon laquelle certaines langues seraient *fondamentalement* simples ou complexes :

En guise de définition terminologique, la langue la plus simple aurait une correspondance terme à terme parfaite entre une unité de sens et la forme qui la code. Elle n'aurait aucune variation stylistique ou sociolectale. Elle aurait le plus petit nombre possible de distinctions obligatoires grammaticalement marquées et un petit inventaire de morphèmes duquel la totalité de l'inventaire lexical pourrait être vraisemblablement dérivé par une petite série de règles dérivationnelles régulières. En tirant un complet profit de l'analogie, chaque règle serait applicable à chaque fois qu'elle serait logique, et il y aurait une règle par fonction. La langue la plus complexe, d'un autre côté, aurait toutes les choses que nous utilisons pour torturer les étudiants en initiation à la linguistique – allophonie, allomorphie, groupes consonantiques imprononçables, morphophonémique inutile, et supplétion imprévisible. Elle aurait un inventaire énorme de morphèmes avec beaucoup de quasi-synonymes qui diffèrent dans de petites nuances de sens avec des implications de degrés de formalité et de statut socio-économique. La langue la plus complexe aurait aussi un lexique qui se reposerait lourdement sur un grand nombre d'expressions idiomatiques opaques. (Thurston 1987 : 41 ; ma traduction⁷)

De façon absolue, il n'existe pas de langue simple ni de langue complexe. Il a été démontré que les différentes composantes d'une langue sont régies par des « compromis » entre simplicité et complexité (Fenk-Oczlon et Fenk 2008), qui visent à garder un système linguistique globalement efficace et économique. C'est

⁶ Voir « Partie 1, Chapitre 2, I.2. Axes paradigmatique et syntagmatique ».

⁷ By way of terminological definition, the simplest language would have a perfect one-to-one correspondence between a unit of meaning and the form encoding it. It would have no stylistic or sociolectal variation. It would have the fewest possible number of grammatically marked obligatory distinctions and a small morpheme inventory from which the full lexical inventory could be predictably derived by a small set of regular derivational rules. Taking full advantage of analogy, each rule would be applicable wherever it made logical sense, and there would be one rule per function. The most complex language, on the other hand, would have all the things we use to torture students of introductory linguistics—allophony, allomorphy, unpronounceable consonant clusters, gratuitous morphophonemics, and unpredictable suppletion. It would have an enormous morpheme inventory with many near-synonyms differing in slight shades of meaning with implications of degrees of formality and socioeconomic status. The most complex language would also have a lexicon which relied heavily on a large number of opaque idioms.

ce que Gil (2008 : 110) nomme « *l'Hypothèse de la Compensation*⁸ » : en d'autres termes, un équilibre délicat entre simplicité et complexité parmi les différentes composantes d'une langue (et non à l'intérieur de celles-ci). Cela nous amène à postuler que toutes les langues sont complexes de façon à peu près égale. Cependant, notons que la distribution de la complexité dans différents sous-systèmes linguistiques diffère d'une langue à une autre. Le chinois, par exemple, qui est une langue isolante, a un système de tons complexe, mais sur le plan grammatical, sa syntaxe est comparativement très simple et il ne connaît aucune flexion. De la même manière, la phonologie du basque est relativement simple, mais ses paradigmes verbaux sont très complexes (un lexème verbal peut avoir plus de deux cents formes dans son paradigme flexionnel).

Se pose ensuite la question de la nature de la complexité, sur laquelle les études linguistiques transversales opposent plusieurs cadres théoriques. Nous ne mentionnerons que deux de ces théories qui peuvent être considérées comme particulièrement importantes, car représentatives des différents courants de pensée. La première est préconisée par des linguistes (voir, par exemple, Miestamo 2008) qui prônent une approche absolutiste de la complexité. Cette approche, basée sur l'analyse des caractéristiques intrasystémiques de la langue, ne prend pas en compte les critères de perspective et de point de vue. La complexité des unités ainsi appréhendée, le caractère complexe des éléments doit être analysé de façon objective et ne doit résulter que de l'analyse des traits intrinsèques de la langue. Ce type de complexité découle de la présence d'un trait intrinsèque complexe ou de la combinaison non optimale de traits. La complexité absolue d'une langue peut donc être analysée au moyen d'une description orientée par une théorie. Opposés à cette approche absolutiste, d'autres linguistes (voir, par exemple, Kusters 2008) rejettent le caractère absolu de la complexité et soutiennent qu'en linguistique, la complexité devrait toujours être abordée à travers un point de vue relatif et, par conséquent, des comparaisons intersystémiques entre deux ou plusieurs langues. La complexité relative est alors évaluée par la comparaison de deux systèmes linguistiques et est en relation avec la notion de perspective :

[...] la question 'complexe par rapport à qui ?' est centrale dans l'approche relative de la complexité. Un élément sera considéré comme simple ou complexe selon que l'on prend le point de vue de l'énonciateur, de

⁸ *Angl. Compensation Hypothesis.*

l'interlocuteur, de celui qui acquiert une L1 ou de l'apprenant d'une L2. (Miestamo 2008 : 25 ; ma traduction⁹)

Dans notre thèse, nous adopterons une position intermédiaire à chacun de ces deux points de vue (absolu et relatif). En fait, nous nous accorderons à penser que chacune de ces deux approches est correcte selon les objectifs fixés par l'analyse du linguiste. Par exemple, lorsque nous nous attèlerons à l'analyse intrasystémique des langues, seule la complexité absolue de ces langues sera étudiée. Cependant, lors des analyses intersystémiques des langues, nous aborderons notamment le caractère relatif de la complexité. Enfin, dans nos parties concernant l'analyse diachronique des langues, ainsi que dans nos parties concernant l'acquisition et l'apprentissage des langues étrangères, complexité absolue et complexité relative seront prises en considération et nous tenterons alors de décrire les relations qui existent entre ces deux types de complexité.

Nous suggérerons aussi que la complexité, qu'elle soit absolue et/ou relative peut être divisée en deux sous-types : la complexité conceptuelle et la complexité physiologique. La complexité absolue conceptuelle est très simple à illustrer : par exemple, nous avons tous l'intuition que le pluriel (qui renvoie à plusieurs entités) est conceptuellement plus complexe que le singulier (qui renvoie à une seule entité). La complexité absolue physiologique résulte quant à elle d'un geste physiologique complexe comme le placement non naturel d'un articulatoire : c'est le cas, par exemple, lors de l'articulation des consonnes rétroflexes qui nécessite le recourbement de l'apex vers l'arrière de la bouche. En ce qui concerne la complexité relative, nous prendrons l'exemple de l'apprentissage d'une langue étrangère. Dans ce cadre, les apprenants peuvent considérer que la langue étrangère (L2) est complexe parce qu'elle exprime un concept d'une manière différente de leur langue maternelle (L1), et/ou parce que la réalisation des phonèmes utilisés en L2 requiert des combinaisons physiologiques qui n'existent pas en L1. Par exemple, les temps français sont souvent considérés comme conceptuellement complexes pour des anglophones (et vice versa) dans la mesure où le français code une distinction entre trois périodes de temps dans son système flexionnel (passé, présent et futur) alors que l'anglais code une distinction entre deux périodes (passé et non passé) dans le sien. De plus, en phonologie, la voyelle française /y/ est un exemple de complexité physiologique pour les anglophones car ceux-ci ne sont pas habitués à prononcer des voyelles antérieures arrondies (ce qui explique que les anglophones dont la maîtrise

⁹ [...] the question 'complex to whom?' is central to the relative approach to complexity. Whether a phenomenon is to be seen as simple or complex, depends on whether one takes the point of view of the speaker, hearer, L1 acquirer or L2 learner.

du français est imparfaite ont souvent tendance à remplacer /y/ par les voyelles postérieures arrondies /u:/, / / ou la séquence /ju:/). En d'autres termes, le traitement conceptuel et le traitement physiologique diffèrent d'une langue à une autre ; ils peuvent donc entraîner des complexités relatives qui dépendent des écarts conceptuel et physiologique entre L1 et L2.

Il est indiscutable que les diverses formes de complexité linguistique ont des conséquences sur la langue et sur les locuteurs : elles suivent une évolution qui leur est propre et sont naturellement appréhendées différemment par les locuteurs.

De nombreuses problématiques liées à la complexité linguistique restent en suspens. Nous tenterons d'y apporter quelques éclaircissements à travers deux parties : une partie de théorisation et une partie d'application.

Dans la première partie, nous commencerons par rappeler ce qu'est la théorie de la marque : tout d'abord nous reprendrons son développement historique, de sa création en phonologie au Cercle linguistique de Prague à ses applications plus récentes dans les différentes composantes de la langue (Partie 1, Chapitre 1). Nous ferons ensuite un bilan terminologique et nous définirons précisément les notions fondamentales qui sont convoquées dans la théorie (Partie 1, Chapitre 2). Nous présenterons les théories qui se sont développées parallèlement à la théorie de la marque et qui ont souvent été associées et/ou opposées à cette théorie (Partie 1, Chapitre 3). Enfin, nous ferons un bilan de la situation actuelle de la théorie (état présent et critiques), proposerons une redéfinition de la notion de « marque » et présenterons les problématiques et les enjeux sous-jacents à la théorisation de la complexité (Partie 1, Chapitre 4).

Dans la seconde partie, nous appliquerons la théorie de la marque telle que nous l'aurons définie en fin de première partie. Nous commencerons par présenter le système de traits distinctifs que nous utiliserons dans nos analyses pour les niveaux phonémique et phonétique (Partie 2, Chapitre 1). Ensuite, nous présenterons l'apport de la théorie de la marque dans des analyses intrasystémiques (Partie 2, Chapitre 2). Ces analyses s'inscriront à la fois dans la synchronie et dans la diachronie. Elles concerneront différentes composantes de la linguistique (phonologie, morphologie et syntaxe) et différentes langues (langues indo-européennes et langues de l'océan Indien¹⁰). La théorie de la marque sera aussi appliquée à des analyses intersystémiques et nous tenterons de résoudre certaines problématiques concernant les langues de contact (Partie 2, Chapitre 3). Pour finir, nous proposerons une

¹⁰ Pour plus de précisions, voir « Partie 2, Introduction ».

application plus « concrète » de l'analyse de la complexité dans le domaine de l'acquisition et de l'enseignement des langues étrangères (Partie 2, Chapitre 4). Dans cette seconde partie, nous ferons régulièrement des bilans concernant les avantages, problèmes, impasses et paradoxes que présente la théorie de la marque telle que nous l'aurons définie.

PARTIE 1 :
LA THÉORIE DE LA MARQUE

CHAPITRE 1 : HISTORIQUE DE LA THÉORIE

Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur la présentation de la théorie de la marque dans une exploration chronologique : le contexte scientifique dans lequel elle s'est développée, sa définition et ses objectifs lorsqu'elle a été créée. Nous passerons ensuite en revue quelques applications et extensions récentes de cette théorie à différentes composantes de la linguistique. Nous verrons enfin que, selon le domaine dans lequel elle s'emploie, les critères qui définissent la complexité diffèrent. C'est d'ailleurs à cet égard que la théorie de la marque a souvent été critiquée et jugée inexploitable¹¹.

I. Contexte scientifique

Dans les années 1920 et 1930, les travaux entrepris au Cercle linguistique de Prague, notamment par Troubetzkoy (1890-1938) et Jakobson (1896-1982), donnent une nouvelle orientation à la phonologie. Dans ces études, il n'est plus question d'établir les inventaires des phonèmes de chaque langue uniquement à partir de critères définitoires, mais d'identifier les critères qui différencient les éléments phoniques à l'intérieur d'un système et d'analyser la nature de cette différence. Ainsi, la caractérisation de tout phonème ne se fait plus seulement à partir de ses propriétés intrinsèques mais aussi, et surtout, sur la base d'une comparaison entre ce phonème et les autres phonèmes du système phonémique de la langue. Cette classification a, par la suite, davantage été approfondie par Jakobson, qui est à présent considéré comme l'un des grands précurseurs de la théorie de la marque en phonologie. Ses recherches ont abouti à un renouveau de la méthode structuraliste qui se situe au carrefour d'une analyse phonologique basée sur les atomes du langage et d'un mouvement de pensée révolutionnaire : le relativisme.

¹¹ Voir « Partie 1, Chapitre 4, I. Critiques de la théorie de la marque ».

I.1 Les atomes de l'analyse phonologique

Les linguistes ont toujours cherché à identifier, à comprendre et à maîtriser le fonctionnement des constituants ultimes du langage qui pourraient avoir une fonction distinctive. Ils ont décomposé le discours en mots, puis en syllabes, et finalement en phonèmes, les plus petits segments du langage. Dans cette optique, les écrits philosophiques grecs ont été scrupuleusement étudiés par les linguistes. Dans cette langue, chaque lettre peut être examinée séparément dans la mesure où elle a une place et une valeur particulières correspondant aux phonèmes de la langue. Chaque unité sonore élémentaire est discriminante pour ce qui est de la signification et se nomme *stoicheion* (caractère, lettre, élément). En grec, la charpente phonique du langage et l'alphabet sont donc intimement liés.

Dans ses *Dialogues*¹², Platon a anticipé certains concepts théoriques de la linguistique moderne : afin d'étudier les *stoicheia*, il est impératif d'identifier et de classer chacun d'entre eux en prenant en compte les règles combinatoires qui régissent leur organisation. Dans *Cratyle*¹³, Platon ajoute qu'il existe un lien inextricable et réciproque entre les *stoicheia* et toutes les unités du *systema* ; ce qui implique que l'un ne peut être étudié indépendamment de l'autre¹⁴. De plus, Platon déclare que pour procéder à des identifications et classifications appropriées, chaque analyse devrait porter sur les propriétés distinctives (*dynameis*) de chaque *stoicheion*. De cette façon, il a anticipé les nombreuses questions complexes qu'allait poser l'étude des atomes de l'analyse phonologique.

Les phonèmes ont longtemps été un objet d'étude privilégié en phonologie et lors d'une conférence à Prague en 1968, Pierre Delattre va jusqu'à les comparer au Saint Graal : selon lui, personne ne sait vraiment les raisons ultimes de ces recherches approfondies sur les phonèmes, mais la motivation et la fascination que suscite ce sujet sont vastes.

Le son est le support premier du phonème et de son rôle dans le langage, c'est-à-dire permettre de différencier les formes porteuses de sens. En effet, comme l'explique Martinet, toute langue naturelle a la propriété caractéristique d'être articulée sur deux plans différents qu'il nomme « la première et la deuxième

¹² Voir, par exemple, *Timée*. Nous avons eu recours à la traduction française de E. Chambry (1969 ; Paris : Garnier-Flammarion).

¹³ Nous avons eu recours à la traduction française de C. Dalimier (1998 ; Paris : Garnier-Flammarion).

¹⁴ La notion de *système* est plus longuement abordée dans « Partie 1, Chapitre 2, I.1 Système ».

articulation » : « chacune des unités qui résultent d'une première articulation est en effet articulée à son tour en unités d'un autre type » (Martinet [1960] 1980 : 13). Lorsqu'un énoncé est produit, il peut être fractionné en plusieurs unités successives – que l'on appelle traditionnellement les mots et les morphèmes – qui se combinent pour former la première articulation. Ces unités s'articulent entre elles et s'ordonnent à des fins de communication linguistique : leur nombre et agencement relèvent de la créativité de l'énonciateur qui use de ces facteurs pour exprimer de façon précise ce qu'il veut communiquer. Les unités de première articulation ont donc une fonction significative. Elles présentent une face sémantique et une face phonique. C'est cette face phonique qui est analysable en unités successives de deuxième articulation ; autrement dit, en phonèmes, unités distinctives et non significatives. L'existence de cette deuxième articulation entre dans le cadre de l'économie du langage : en dépit de l'énorme éventail de possibilités anthropophoniques, chaque langue dispose d'un ensemble restreint de phonèmes dont les combinaisons permettent les productions phoniques des différentes unités significatives. Martinet ajoute aussi que le linguiste, alors qu'il envisage et analyse la langue comme un outil de communication, n'a pas d'autre choix que d'étudier des faits observables, c'est-à-dire le signifiant (en termes saussuriens) et notamment les unités de deuxième articulation pour commencer :

C'est pourquoi il est normal que la description d'une langue commence par un exposé de sa phonologie, c'est-à-dire qu'apparaisse en premier lieu ce que nous avons appelé la deuxième articulation. (Martinet [1960] 1980 : 37-38)

I.2 Le relativisme

La théorie de la marque n'est pas uniquement le résultat d'une recherche sur les unités ultimes du langage ; elle est aussi profondément ancrée dans un courant intellectuel. Au début du XX^e siècle, les manuels de linguistique présentent le langage comme un moyen de communication et ne prennent pas en considération des questions cruciales sur les mécanismes du langage lui-même. C'est pour cette raison que le besoin de se focaliser sur les problèmes intralinguistiques s'est révélé important. En particulier en phonologie, les théoriciens se sont concentrés sur des études sur le *signans* (« le signifiant »), en d'autres termes, les composants du système phonique. Il est possible d'établir une analogie entre les méthodes qu'ils ont adoptées et un contexte artistique influent. Picasso (1881-1973), Braque (1882-1963), Le Corbusier (1887-1965), pour ne citer qu'eux, ont été les auteurs d'une série de bouleversements menant aux principes de *la relativité*. La relation et

l'interaction entre les entités devaient devenir plus importantes que l'entité elle-même : « Je ne crois pas aux choses, je ne crois qu'à leurs relations » (Braque, cité dans Jakobson 1973 : 133). Selon Picasso, les penseurs devraient « briser, faire une révolution et partir de zéro » (cité dans Jakobson 1973 : 133). Le relativisme est devenu une marque forte de cette époque et de ses penseurs de tous les horizons. Ainsi, de la même manière et dans le même esprit, les phonologues contemporains à ce courant de pensée ont à nouveau concentré leurs efforts sur les unités phonologiques ultimes – les phonèmes – leurs fonctions et leurs interactions.

II. Jakobson

II.1 Le Cercle linguistique de Prague

En 1926, Jakobson et Troubetzkoy fondent le Cercle linguistique de Prague (aujourd'hui, l'École linguistique de Prague). Leurs travaux en phonologie rompent avec la tradition néogrammairienne et rejoignent les théories de Saussure (1857-1913) et de Baudouin de Courtenay (1845-1929). Ils fondent ainsi la linguistique moderne en créant une nouvelle approche de la description phonémique qu'ils nomment la *méthode structurale*. Dans cette approche, la langue est considérée comme une structure, c'est-à-dire un système organisé, dans lequel les éléments et leurs interactions sont régis par des lois. Leurs principales interrogations concernent la relation qui existe entre les unités ultimes du langage et la caractérisation du sens. Les oppositions entre les phonèmes, qui peuvent être organisées en systèmes, accordent aux phonèmes un pouvoir discriminant et leur combinaison leur accorde un pouvoir sémantique et permet au langage d'assurer ses fonctions communicatives. Comme Baudouin de Courtenay¹⁵ l'a démontré, les phonèmes remplissent deux fonctions dans le langage : ils discriminent le sens¹⁶ et ils le déterminent¹⁷. En d'autres termes, la présence d'un phonème dans un mot permet au locuteur et à l'auditeur d'éliminer tous les sens que les autres phonèmes auraient entraînés dans le même contexte et de décider précisément du sens du mot. Par conséquent, la présence mais aussi l'absence d'un phonème dans un mot sont

¹⁵ Les travaux de Baudouin de Courtenay (linguiste polonais connu pour ses théories sur la notion de phonème et sur les notions de synchronie et de diachronie) sont repris et résumés dans plusieurs ouvrages de Jakobson (voir, par exemple, Jakobson 1973).

¹⁶ Angl. *The lexical task*.

¹⁷ Angl. *The grammatical task*.

sémantiquement discriminants et donc, très importants. Selon Jakobson et Troubetzkoy, ce sont les qualités différentielles des sons qui permettent aux locuteurs de produire des sens différents. Dans un énoncé, un phonème permet d'identifier un morphème précis et à plus grande échelle, un mot précis.

C'est à partir de ces conclusions que les deux linguistes vont axer leurs études sur les notions d'*oppositions* et de *corrélations* (qu'ils empruntent à Saussure). Le 31 juillet 1930, Troubetzkoy écrit une lettre à Jakobson sur ses recherches concernant les corrélations entre les phonèmes :

La statistique n'a rien à y voir. Et le fond du problème réside dans le 'contenu intrinsèque', si l'on peut dire, de la corrélation. Apparemment, n'importe quelle (ou ne serait-ce pas 'n'importe quelle' ?) corrélation phonologique prend, dans la conscience linguistique, la forme d'une opposition entre la présence d'une certaine marque et son absence (ou entre le maximum d'une certaine marque et son minimum). Ainsi l'un des termes de la corrélation se révèle nécessairement 'positif', 'actif', tandis que l'autre devient de ce fait 'négatif', 'passif'. Par exemple, les différences de tonalités entre consonnes corrélatives se limitent objectivement à 'tonalité la plus haute contre tonalité la plus basse' ; mais, subjectivement, elles se transforment toujours en une opposition 'tonalité relevée contre tonalité non relevée' ('la plus haute contre la moins haute') ou bien 'tonalité non abaissée contre tonalité abaissée' ('la moins basse contre la plus basse'). Le premier type se manifeste par exemple dans la corrélation 'consonne palatalisée contre consonne non palatalisée', et le second dans la corrélation nord-caucasienne 'consonne labialisée contre consonne non labialisée' (et probablement aussi dans la corrélation sémitique 'consonne emphatique contre consonne non emphatique'). Dans les deux cas, un seul des termes de la corrélation apparaît comme activement modifié et positivement pourvu de cette marque et, par conséquent, passivement modifié. (cité dans Jakobson et Waugh 1979 : 113)

Jakobson répond à Troubetzkoy :

Je suis de plus en plus convaincu que votre notion de la corrélation comme connexion mutuelle constante entre un type marqué et un autre non marqué est l'une de vos idées les plus remarquables et les plus fructueuses. Il me semble qu'elle vaut non seulement pour la linguistique, mais aussi pour l'ethnologie et l'histoire culturelle, et que des corrélations historico-culturelles telles que vie ~ mort, liberté ~ non liberté, péché ~ vertu, jours fériés ~ jours ouvrables, etc., se ramènent toujours à une relation $a \sim \text{non } a$, si bien que l'important est de découvrir pour chaque époque, groupe, nation, etc., quel est l'élément marqué. Ainsi, Majakovskij concevait la vie comme un élément marqué, uniquement réalisable s'il est motivé ; pour lui, ce n'était pas la mort, mais la vie qui a besoin de motivation. Et voir aussi comment le rapport entre vie et mort diffère

chez les deux héros de *Maître et travailleur* de Tolstoï. Autre exemple encore : selon les tchékistes, il n'y avait que des Blancs, et c'était à chacun de prouver qu'il n'en était pas ; l'allégeance aux soviets était donc l'élément marqué. À présent, il y a un nouveau slogan dans la presse soviétique : auparavant, ils disaient : 'Tous ceux qui ne sont pas contre nous sont avec nous' ; maintenant, ils disent : 'Tous ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous'. Voilà qui suppose une permutation des éléments, autrement dit une généralisation du point de vue tchékiste. Je suis persuadé que beaucoup de phénomènes ethnographiques, d'idéologies, etc., qui paraissent à première vue identiques, diffèrent par le seul fait que ce qui est terme marqué pour un système est évalué par l'autre comme traduisant justement l'absence d'une marque. (cité dans Jakobson et Waugh 1979 : 113-114)

En 1929, Jakobson publie ses « Remarques sur l'évolution phonologique du russe comparée à celle des autres langues slaves » dans lesquelles il décrit les phonèmes comme des oppositions phonologiques irréductibles. Il ajoute que les qualités différentielles des phonèmes sont les seuls concepts fondamentaux qui permettent de décrire et d'identifier les phonèmes des langues du monde. Il étudie un type d'opposition qu'il nomme les « corrélations » pour analyser les structures des systèmes phonologiques. Une corrélation est une opposition binaire de termes contradictoires : un terme est caractérisé par la présence d'un trait phonologique et l'autre terme par l'absence de ce même trait ou la présence d'un trait contradictoire. Jakobson appelle ces traits contradictoires ou qualités différentielles « *les traits distinctifs*¹⁸ ».

En décembre 1930, la théorie de la marque est présentée pour la première fois au Congrès International de Phonologie de Prague lors d'une communication de Troubetzkoy sur l'analyse phonique de langues spécifiques. La première occurrence de la terminologie *marqué*¹⁹ et *non marqué*²⁰ apparaît en phonologie dans l'article de Troubetzkoy (1931) intitulé « Die phonologischen Systeme ». Dans cet article, il explique que le système phonique d'une langue est organisé et peut être analysé en jeux d'oppositions. Dans chacune de ces oppositions, les phonèmes sont « en compétition » car ils partagent un certain nombre de caractéristiques communes mais diffèrent aussi d'une caractéristique. En d'autres termes, chaque opposition phonique se base sur le contraste entre la présence et l'absence d'une caractéristique. Cette caractéristique discriminante est *la marque* et le phonème de l'opposition qui la possède est marqué alors que l'autre phonème est non marqué. Selon

¹⁸ Angl. *Distinctive features*.

¹⁹ Angl. *Marked*.

²⁰ Angl. *Unmarked*.

Troubetzkoy, la marque implique un effort articulatoire supplémentaire et par conséquent, le phonème marqué d'une opposition compte un geste articulatoire additionnel par rapport au phonème non marqué. Troubetzkoy donne l'exemple d'un phonème nasal qui est marqué par rapport à un phonème non nasal²¹.

Le test utilisé et préconisé par Troubetzkoy pour différencier un phonème marqué d'un phonème non marqué est la neutralisation. La neutralisation concerne le fait que, dans certains contextes, l'opposition entre deux phonèmes soit neutralisée. Le phonème qui est le seul utilisable dans ces contextes est le phonème non marqué de l'opposition :

On dit de deux phonèmes ou, comme cela peut être le cas, de deux classes de phonèmes entre lesquelles un contraste neutralisable existe, qu'ils sont spécialement proches l'un de l'autre, et, quand ce contraste neutralisable peut être décrit comme la présence ou l'absence d'un trait particulier, les phonèmes en question sont respectivement la 'forme marquée' et la 'forme non marquée'. La forme non marquée ici est toujours ce phonème qui, lorsque le contraste en question est neutralisé, apparaît comme le seul représentant de la paire correspondante de phonèmes – à condition bien sûr que la situation ne soit pas obscurcie par une assimilation. (Troubetzkoy [1935] 1968 : 27-28 ; ma traduction²²)

Dans « Perspectives du Structuralisme » (1939), Pos étudie les principes de linguistique structurale et souligne que l'opposition est, par essence, un procédé logique et que l'existence d'un terme dans une opposition implique nécessairement l'existence d'un terme opposé. Troubetzkoy reprend cet argument et précise ses analyses des systèmes phoniques en se concentrant sur les caractéristiques discriminantes qui opposent les phonèmes :

²¹ Notons que depuis, cet argument a souvent été critiqué par de nombreux linguistes (voir, par exemple, Cairns 1986 ; Gurevich 2001). Leur argument est le suivant : le voile du palais est naturellement abaissé au repos et se relève lors de l'articulation des phonèmes non nasaux. Ainsi, c'est lors de l'articulation de phonèmes non nasaux qu'un geste articulatoire supplémentaire est censé se produire.

²² Two phonemes or, as may be the case, two phoneme classes between which a neutralizable contrast exists, are said to be especially closely related as to one another, and, when this neutralizable contrast is one which can be described as presence or absence of a particular feature, the phonemes in question are respectively the 'marked form' and the 'unmarked form'. The unmarked form here is always that phoneme which, where the contrast in question has been neutralized, appears as the sole representative of the relevant pair of phonemes—provided of course that the situation is not obscured by assimilation.

(...) on peut établir un inventaire complet de tous les phonèmes d'une langue donnée. Mais on doit aussi déterminer le contenu phonologique de chaque phonème pris isolément. Par contenu phonologique nous entendons l'ensemble des traits phonologiquement pertinents d'un phonème, c'est-à-dire les traits qui sont communs à toutes les variantes de ce phonème et qui le distinguent de tous les autres phonèmes de la même langue, en particulier les phonèmes le plus étroitement apparentés. (Trubetzkoy [1939] 1976 : 68)

La notion de marque prend alors un rôle de plus en plus important dans ses recherches.

La première application de la théorie de la marque à la grammaire a sans doute été présentée par Jakobson dans « Zur Struktur des russischen Verbums » (1932) puis dans des analyses grammaticales d'autres langues slaves. Dans ces travaux, il s'agissait de prouver que dans une catégorie grammaticale, chaque opposition dyadique se compose d'un élément qui signale la présence d'un trait grammatical alors que l'autre élément ne la signale pas. Jakobson a ensuite étendu le concept de la marque en 1939 dans son article « Signe zéro », dans lequel il démontre que la théorie peut être appliquée à l'étude de la morphologie et de la sémantique. Il introduit à ce moment-là la notion d'*iconicité*²³ pour qualifier la symétrie entre la forme et le sens. En effet, l'adjonction d'un marqueur sur le plan morphologique correspond bien souvent à l'ajout d'une notion sur le plan sémantique. Par exemple, dans la majorité des langues, le singulier est morphologiquement (à cause de l'absence de marqueur) et sémantiquement (parce qu'il fait référence à une seule entité) non marqué. Par opposition, le pluriel est quant à lui morphologiquement (à cause de l'adjonction d'un marqueur) et sémantiquement (parce qu'il fait référence à plus d'une entité) marqué. Même si certaines langues présentent des exceptions à cette règle d'iconicité sur le plan morphologique, Jakobson explique qu'il n'existe en tout cas pas de langue dans laquelle le singulier serait morphologiquement marqué sans que le pluriel ne le soit lui aussi.

Pour conclure sur le rôle que jouait la théorie de la marque dans la linguistique pragoise classique, nous dirons tout d'abord qu'elle était utilisée dans diverses analyses intrasystémiques. Par ailleurs, sa principale fonction était de mettre en exergue l'organisation de ces systèmes par le biais de jeux d'oppositions dans lesquels les éléments non marqués sont les plus simples et les éléments marqués, les plus complexes :

²³ Angl. *Iconicity*.

À l'époque de l'École de Prague, la marque était une propriété formelle dans le sens le plus restreint possible : une forme marquée était considérée comme caractérisant la présence d'un trait absent dans la forme non marquée correspondante – en d'autres termes, la marque correspondait à la complexité accrue d'une forme. (Winter 1989 : 103 ; ma traduction²⁴)

La théorie de la marque permet donc de mesurer la complexité des structures et des unités linguistiques. Les opposés peuvent être distingués par des traits de nature binaire dans un cadre inspiré des théories de Jakobson²⁵ (Martinet adoptait une forme de théorie de la marque, tout en rejetant le binarisme²⁶). Le trait est présenté entre crochets dans lequel le symbole « ± » précède la caractéristique. Par exemple, [±α] implique que la caractéristique α est ou n'est pas présente ([+α] signifie que la caractéristique est présente et [-α] veut dire que la caractéristique n'est pas présente). Tout trait additionnel mène à une caractéristique additionnelle. Les traits binaires tendent à avoir des utilisations complémentaires (même si cela n'est pas toujours le cas selon la discipline étudiée). Par conséquent, les traits binaires forment un paradigme d'antonymes, évalués « + » ou « - ». Pour un trait donné, l'une de ses valeurs est neutre : elle est non marquée, alors que l'autre est non neutre : elle est marquée. En d'autres termes, ce qui est non marqué est la forme neutre de l'élément, le moins complexe, le moins susceptible de changer. L'élément marqué, quant à lui, a subi un processus de complexification dans sa forme et/ou dans son sens, il est l'élément le plus spécifique. Le cas non marqué peut souvent être défini comme le cas le plus typique, alors que le cas marqué serait plutôt défini comme le cas le moins typique. La notion de typicalité souligne le fait que la théorie de la marque est une théorie indéniablement liée à la cognition – l'esprit humain, son organisation et ses mécanismes. Les traits et leurs valeurs sont choisis de la façon suivante : [+α] est, dans la majorité des cas, la variante marquée de la paire d'opposés. Par exemple, le pluriel est en général exprimé par l'addition du morphème [-s], donc, morphologiquement au moins, le pluriel est considéré comme l'élément marqué. Ainsi, pour la catégorie du nombre dans le champ nominal, il sera préférable de choisir le trait [±PLURIEL] plutôt que [±SINGULIER]. Cependant, il arrive que la valeur négative soit marquée. Prenons l'exemple du trait [±VOISÉ] : une consonne bruyante (plosive ou fricative) ayant le trait [+VOISÉ] est marquée mais une

²⁴ In the early days of the Prague School, markedness was a formal property in the narrowest possible sense: a marked form was taken to be characterized by the presence of a feature absent in the corresponding unmarked form—in other words, marking was the same thing as increased complexity of a form.

²⁵ Notons que Troubetzkoy est décédé avant le débat sur le binarisme.

²⁶ Voir « Partie 1, Chapitre 2, II.3.1 Exemple de système unaire (Martinet) ».

consonne sonante ayant ce même trait (comme la roulée alvéolaire non voisée [r̥] retrouvée en gallois) est non marquée. En effet, pour les consonnes sonantes, c'est le trait [-VOISÉ] qui est marqué.

II.2 L'hypothèse universaliste

Dans la suite de ses recherches, Jakobson s'est distingué du Cercle linguistique de Prague en émettant plusieurs objections à la théorie saussurienne, ce qui l'a mené à une hypothèse universaliste basée sur la théorie des traits distinctifs.

Selon Jakobson, en considérant le phonème comme unité minimale de la langue, la théorie structuraliste classique d'obédience saussurienne connaît des limites importantes. Tout d'abord, elle ne permet pas d'aboutir à une structure phonémique pertinente d'une langue car elle n'est pas en mesure de révéler des liens de « parenté » profonde entre plusieurs phonèmes et donc d'organiser les phonèmes en classes naturelles. De plus, si elle permet de dire que deux phonèmes sont différents, elle ne peut pas non plus rendre compte de la nature de cette différence et donc identifier la structure de la langue à partir de l'inventaire de ses phonèmes. Enfin, Jakobson nuance l'hypothèse de l'arbitraire du signe en phonologie et démontre aussi qu'il est possible de rendre compte des changements diachroniques – considérés par Saussure comme des événements accidentels et fortuits – grâce à la structure des langues.

Toutes ces objections vont mener Jakobson à émettre l'hypothèse que le phonème n'est pas le composant minimal de la langue : selon lui, le phonème n'est pas une entité irréductible ; il doit être considéré comme une forme constituée de traits distinctifs. La théorie des traits distinctifs prend alors une orientation tout à fait différente et comme l'explique bien Rastier,

[s]i le phonème est sans conteste une unité linguistique, aussi bien sur le plan paradigmatique que sur le plan syntagmatique, c'est maintenant une unité composée : un faisceau ('bundle') de traits. (Rastier 1967 : 96)

Chaque phonème est en effet décomposable en un complexe de traits distinctifs qui sont les véritables unités ultimes du langage. À partir de cette étude et officiellement dans *Preliminaries to Speech Analysis* (Jakobson, Fant et Halle [1952] 1965) et dans *Fundamentals of Language* (Jakobson et Halle 1956), Jakobson et ses collaborateurs

se démarquent de l'école structuraliste en démontrant que le phonème n'est pas un élément atomique, irréductible, inanalysable :

Les traits distinctifs sont les entités distinctives ultimes de la langue puisque aucun d'eux ne peut être découpé en unités linguistiques plus petites. Les traits distinctifs combinés en paquet simultané ou, comme Twaddell le suggère fort bien, concomitant, forment un phonème. (Jakobson, Fant et Halle [1952] 1965 : 3 ; ma traduction²⁷)

Les traits distinctifs sont donc des unités primitives établies sur des critères purement relationnels. Dans une analyse, ils permettent de décrire les phonèmes à l'aide de paramètres similaires et donc de définir les caractéristiques partagées par les phonèmes afin d'établir des classes naturelles. À plus grande échelle, ils permettent de concevoir l'inventaire des phonèmes d'une langue sous la forme d'un système.

Dans sa théorie des traits distinctifs, Jakobson adopte une logique binaire extrême. Selon lui, et contrairement à l'idée défendue par Troubetzkoy²⁸, toutes les oppositions sont de nature binaire. En ce qui concerne la mesure de la complexité, l'approche théorique binaire permet de rendre compte des oppositions entre les phonèmes. En effet, l'utilisation des traits binaires tels que +T ~ -T entraîne une nette distinctivité dans la présence et l'absence des propriétés fondamentales en jeu lors de la production des phonèmes. Souligner clairement quelle(s) caractéristique(s) distingue(nt) les phonèmes les uns des autres par leur présence ou par leur absence, permet au phonologue de comparer plus aisément les phonèmes entre eux et de mettre en place une échelle de complexité pertinente.

Durant la seconde guerre mondiale, alors qu'il séjourne à Harvard, dans le Massachusetts, au Danemark, en Norvège et en Suède, Jakobson concentre ses recherches sur le caractère universel des oppositions phonologiques. Il existerait, selon lui, des lois structurelles sous-jacentes à tous les systèmes phonémiques des langues. Dans *Langage enfantin et aphasie* ([1941] 1968) qui traite de l'acquisition et de la perte (aphasie) du langage²⁹, il intègre une dimension supplémentaire à ses recherches en proposant une hiérarchie des oppositions phonologiques et par conséquent, des traits distinctifs. Ces hiérarchies sont, par exemple, le résultat de

²⁷ The distinctive features are the ultimate distinctive entities of language since no one of them can be broken down into smaller linguistic units. The distinctive features combined into one simultaneous or, as Twaddell aptly suggests, concurrent bundle form a phoneme.

²⁸ Voir « Partie 1, Chapitre 2, III.1 Taxonomie des types d'oppositions phonologiques ».

²⁹ Voir « Partie 1, Chapitre 3, I.3 Universaux du langage et théorie de la marque ».

lois implicationnelles universelles telles que « l'existence d'un phonème y implique l'existence d'un phonème x dans le système phonologique » ou « l'existence d'un phonème y exclut l'existence d'un phonème x dans le même système phonologique ».

Ces lois implicationnelles ont permis à Jakobson d'approfondir son étude structurale et de tirer de nouvelles conclusions concernant le fonctionnement des phonèmes dans des analyses inter- et intrasystémiques. Il va postuler *une distribution complémentaire* des différentes réalisations articulatoires d'un phonème correspondant à un même paramètre acoustique. Par exemple, soit une langue A possédant le phonème /t/ dans son système phonémique. Cette langue ne pourra avoir qu'un seul phonème présentant un trait de bémolisation le distinguant d'un /t/ simple. En d'autres termes, trois possibilités sont envisageables : A pourra avoir la paire de phonèmes /t/ et / /³⁰, ou la paire de phonèmes /t/ et /t^o/³¹, ou la paire de phonèmes /t/ et /t^a/³² ; mais en aucun cas, A n'aura deux phonèmes possédant des caractéristiques articulatoires correspondant au même trait [+BÉMOLISÉ].

C'est aussi grâce à cette méthode d'analyse binaire que Jakobson a pu introduire la notion d'« *optimalité* ». Par exemple, considérons les trois phonèmes /p/, /f/ et / / . Le premier (/p/) est une plosive articulée avec les deux lèvres (bilabiale). /f/ est une fricative articulée avec la lèvre supérieure et les dents inférieures (labio-dentale). Ces deux phonèmes partagent des points communs avec le phonème / / : celui-ci a le même mode d'articulation que /f/ (il s'agit aussi d'une fricative) et le même point d'articulation que /p/ (il est aussi articulé à l'aide des deux lèvres). Selon Jakobson, la condition d'optimalité, basée sur des critères physiologiques, mène à la conclusion qu'une plosive bilabiale et qu'une fricative labio-dentale sont des productions phoniques optimales³³.

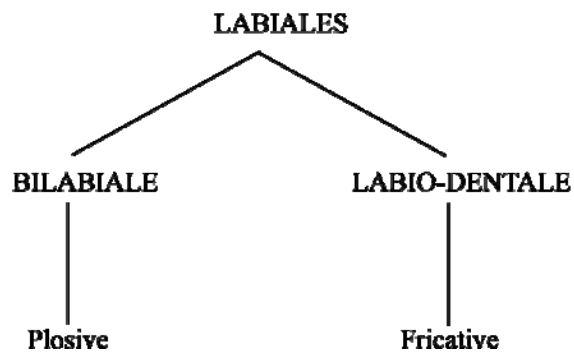
³⁰ / / est une rétroflexe.

³¹ /t^o/ est un /t/ dental ou alvéolaire vélarisé.

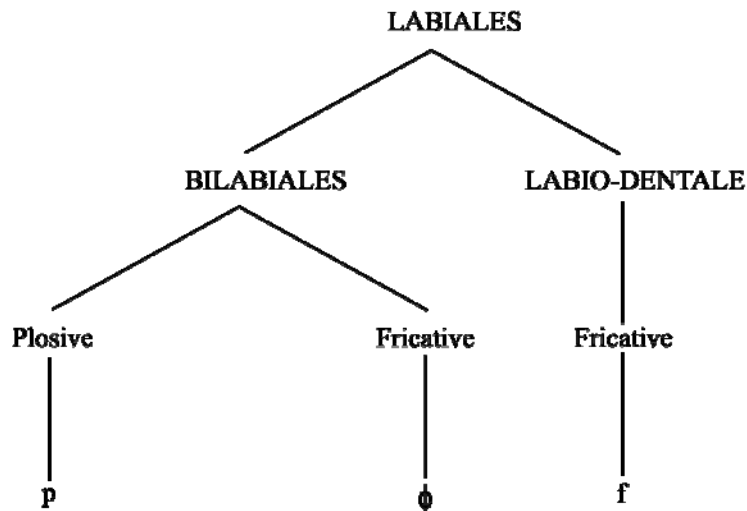
³² /t^a/ est un /t/ dental ou alvéolaire pharyngalisé.

³³ Ce point sera davantage développé plus loin dans notre étude. Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.2.2 La rétroflexe et les fricatives bilabiales de l'éwé ».

PRODUCTIONS PHONIQUES OPTIMALES



PRODUCTIONS DES PHONÈMES /p/, /f/ et /ɸ/



Jakobson estime qu'il y a finalement plus de « parenté » entre /p/ et /ɸ/ (parce que leurs réalisations phonétiques sont optimales, à la fois sur le plan articulaire et sur le plan acoustique ; l'une étant une plosive bilabiale et l'autre étant une fricative labio-dentale) qu'entre /p/ et /f/ dans la mesure où /f/ ne remplit pas la condition d'optimalité en tant que fricative bilabiale.

II.3 La liste des douze traits universels

En effectuant des comparaisons linguistiques entre les différents systèmes sonores des langues et dans un objectif universaliste, Jakobson et ses collaborateurs

se donnent pour but d'analyser les langues du monde à l'aide d'un nombre minimal de traits. Ils aboutissent dans leurs recherches à la liste des traits binaires suffisants pour décrire toutes les langues du monde. Cependant, Jakobson (1973 : 127) insiste sur le fait que tous ces traits ne sont pas pertinents pour toutes les langues : chaque langue ne sélectionne qu'un certain nombre de traits de cette liste pour élaborer son système phonologique. Il subdivise sa liste de traits binaires universels en deux catégories : les « *traits intrinsèques*³⁴ » et les « *traits prosodiques*³⁵ ». Notre étude ne traitera que des traits intrinsèques. Dans *Preliminaries to Speech Analysis : The Distinctive Features and their Correlates*, Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965)³⁶ présentent un nombre restreint de traits intrinsèques qui, selon eux, décrivent les oppositions acoustiques de base. Ces traits intrinsèques ont été élaborés non seulement sur des critères physiologiques mais aussi, et surtout, sur des critères acoustiques.

Il apparaît de plus en plus nettement que non seulement la diversité des phonèmes est beaucoup plus limitée que celle des sons de la parole, mais qu'également le nombre des qualités différentielles est beaucoup plus restreint que celui des phonèmes. C'est la réponse que donne la phonologie à la question embarrassante de l'acoustique : comment se fait-il que l'oreille humaine distingue sans difficulté toutes les consonnes si nombreuses et si imperceptiblement variées de la langue. (Jakobson 1973 : 154)

Ces traits intrinsèques regroupent douze oppositions :

Les traits inhérents que nous détectons dans les langues du monde et qui sous-tendent la totalité des valeurs lexicales et morphologiques se ramènent à douze oppositions binaires : 1) vocalique/non vocalique, 2) consonantique/non consonantique, 3) continu/discontinu, 4) bloqué/non bloqué, 5) strident/mat, 6) voisé/non voisé, 7) compact/diffus, 8) grave/aigu, 9) bémolisé/non bémolisé, 10) diésé/non diésé, 11) tendu/relâché, 12) nasal/oral. Aucune langue ne possède tous ces traits. (Jakobson, Fant et Halle [1952] 1965 : 40 ; ma traduction³⁷)

³⁴ Angl. *Intrinsic features*.

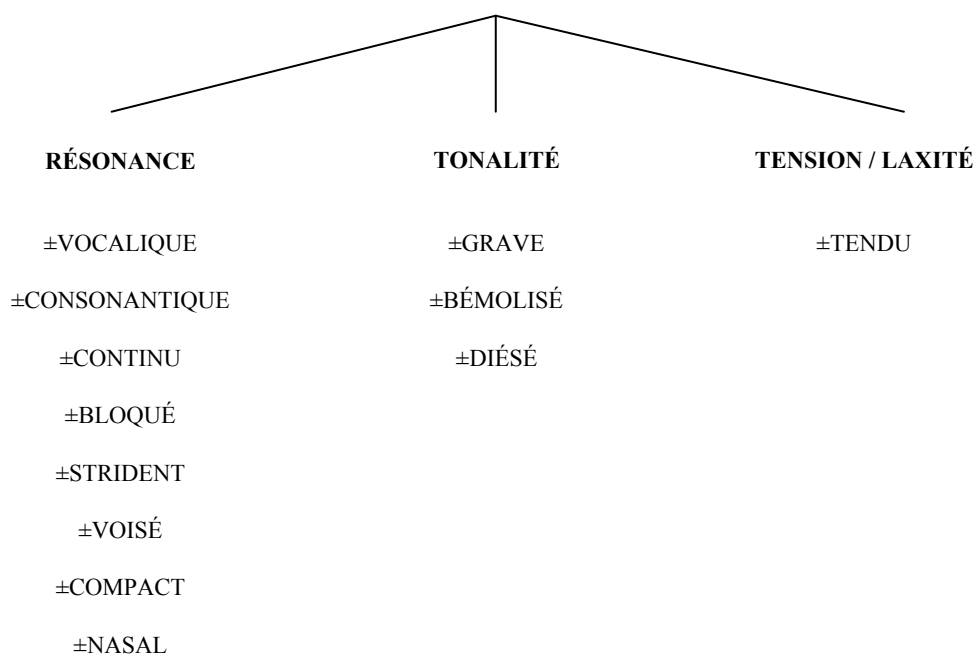
³⁵ Angl. *Prosodic features*.

³⁶ Voir aussi *Fundamentals of Language* (Jakobson et Halle 1956).

³⁷ The inherent features which we detect in the languages of the world and which underlie their entire lexical and morphological stock amount to twelve binary oppositions: 1) vocalic/non-vocalic, 2) consonantal/non-consonantal, 3) interrupted/continuant, 4) checked/unchecked, 5) strident/mellow, 6) voiced/unvoiced, 7) compact/diffuse, 8) grave/acute, 9) flat/plain, 10) sharp/plain, 11) tense/lax, 12) nasal/oral. No language contains all these features.

Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965) classent ces douze traits en trois grandes catégories : les traits intrinsèques fondamentaux³⁸, les traits intrinsèques consonantiques secondaires³⁹ et les traits de résonance⁴⁰. Cependant, dans la présentation des traits distinctifs qui va suivre, nous avons décidé de les classer dans trois catégories différentes (Figure 1) : les traits de résonance, les traits de tonalité et le trait de tension (ou de laxité).

Figure 1 : Les douze traits distinctifs universels de Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965)



II.3.1 Les traits de sonorité

- [±VOCALIQUE]⁴¹

Les phonèmes ayant le trait [+VOCALIQUE] sont produits avec un passage libre de l'air. Lorsqu'ils sont prononcés seuls, ils sont aisément perçus, même sans le

³⁸ Angl. *Fundamental source features*.

³⁹ Angl. *Secondary consonantal source features*.

⁴⁰ Angl. *Resonance features*.

⁴¹ Angl. *Vocalic vs. non-vocalic*.

soutien d'un autre phonème. Les voyelles, mais aussi les consonnes dites liquides comme /l/ ou /r/ ont le trait [+VOCALIQUE].

- [±CONSONANTIQUE]⁴²

À l'opposé des phonèmes vocaliques, les phonèmes consonantiques sont le résultat d'une obstruction totale ou partielle du passage de l'air dans le chenal expiratoire. Par conséquent, ce trait regroupe les consonnes (mises à part les liquides) qui sont définies comme des sons d'une faible énergie acoustique.

Les traits [±VOCALIQUE] et [±CONSONANTIQUE] sont les deux oppositions binaires qui forment la classe que Jakobson et ses collaborateurs nomment les traits intrinsèques fondamentaux.

	VOCALIQUE	CONSONANTIQUE
Voyelles	+	-
Consonnes (sauf les liquides)	-	+
Liquides	+	+
Semi-voyelles	-	-

Les traits [±CONTINU] et [±BLOQUÉ] forment la classe des traits « enveloppe⁴³ », c'est-à-dire les traits qui concernent l'attaque et le déclin du phonème. Il existe deux sortes d'enveloppes : l'enveloppe lisse et l'enveloppe rugueuse⁴⁴. Lors de l'articulation de phonèmes à enveloppe lisse, on observe, sur le spectrogramme, une attaque et un déclin graduels, sans variation de fréquence abrupte sur la période d'émission du phonème. Pour les phonèmes à enveloppe rugueuse, le spectrogramme montre des variations de puissance brutales au cours de l'articulation.

⁴² *Angl. Consonantal vs. non-consonantal.*

⁴³ *Angl. Envelope features.*

⁴⁴ *Angl. Smooth and rough envelopes.*

- [±CONTINU]⁴⁵

Les phonèmes à enveloppe lisse sont continus et présentent sur le spectrogramme une structure acoustique constante avec une attaque graduelle. À l'inverse, les phonèmes à enveloppe rugueuse sont interrompus (ou discontinus) et se caractérisent par une attaque abrupte, précédée d'une phase de silence total. Ce trait correspond principalement à l'opposition entre d'une part occlusives et affriquées (interrompues) et d'autre part fricatives, spirantes, semi-voyelles et voyelles (continues). L'émission d'un phonème ayant le trait [+CONTINU] peut être prolongée.

- [±BLOQUÉ]⁴⁶

Ce trait examine le déclin de la production phonique. Si ce dernier est abrupt, parce que l'air est bloqué par une brusque compression ou fermeture de la glotte, le phonème est bloqué (on dit aussi qu'il est glottalisé). D'un autre côté, si la structure acoustique du phonème se termine sur un déclin graduel et mesuré, le phonème est non bloqué (et par conséquent, non glottalisé).

- [±STRIDENT]⁴⁷

La stridence est due à une turbulence au niveau du point d'articulation et se caractérise sur le spectrogramme par des formes d'onde irrégulières et aléatoires qui traduisent un bruit d'intensité relativement forte. Sur le plan articulaire, on a une obstruction à bords « rugueux », tranchants. Le phonème /s/ est un exemple de fricative stridente. Lors de l'articulation de sons mats (par exemple, le phonème /θ/), les formes d'onde sont régulières et uniformes (contrairement au phonème strident /s/). Dans de nombreuses langues, la liste des phonèmes stridents équivaut à la liste des fricatives et la liste des phonèmes mats équivaut à la liste des occlusives. Cela n'est pas toujours le cas : par exemple, les affriquées forment une classe d'occlusives stridentes (en allemand, le phonème /tʃ/ a par conséquent les traits [-CONTINU ; +STRIDENT]).

⁴⁵ Angl. *Interrupted vs. continuant.*

⁴⁶ Angl. *Checked vs. unchecked.*

⁴⁷ Angl. *Strident vs. mellow.*

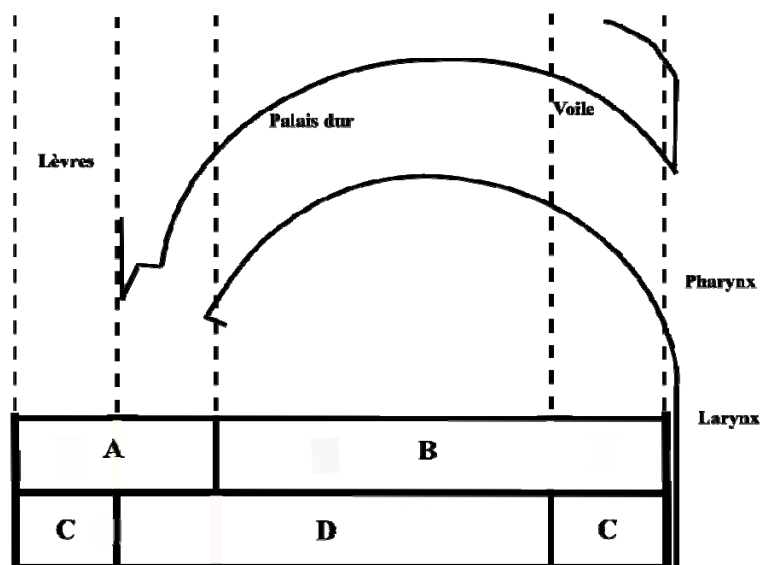
- [±VOISÉ]⁴⁸

Ce trait concerne les cordes vocales. La barre de voisement du spectrogramme permet de déterminer s'il y a ou non vibration des cordes vocales lors de l'articulation d'un phonème. S'il y a vibration des cordes vocales, le phonème est voisé (ou sonore) et s'il n'y a pas vibration des cordes vocales, le phonème est non voisé (ou sourd). Par exemple, la plosive bilabiale /p/ est l'équivalent non voisé de la plosive bilabiale voisée /b/.

- [±COMPACT]⁴⁹

Jakobson et ses collaborateurs définissent quatre zones acoustiques ayant des propriétés distinctives déterminantes (Figure 2). La zone A comporte les labiales, les dentales et les alvéolaires (par exemple, du phonème /p/ au phonème /s/). La zone B regroupe les consonnes qui vont des postalvéolaires aux uvulaires (par exemple, celles qui vont de / / à / /).

Figure 2 : L'opposition compact/diffus et grave/aigu dans les traits de Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965)



⁴⁸ Angl. *Voiced vs. voiceless.*

⁴⁹ Angl. *Compact vs. diffuse.*

Le trait de compacité prend en compte la forme et le volume du résonateur buccal en avant et en arrière du point de constriction pendant l'articulation du phonème. Plus l'énergie articulatoire est concentrée dans un résonateur localisé (au centre du spectre acoustique), plus le phonème sera compact. Au contraire, lorsque l'énergie articulatoire est plus étendue dans le temps et dans un résonateur plus ample, le phonème sera diffus. Par conséquent, les phonèmes de la zone A sont acoustiquement diffus (/p/ et /t/ se trouvent dans cette zone) alors que les phonèmes de la zone B (comme / / et /k/) sont compacts.

En ce qui concerne les voyelles, les voyelles basses ont le trait [+COMPACT] et les autres ont le trait [-COMPACT]. Le problème est qu'il faut au moins trois degrés d'aperture dans de nombreuses langues, ce qui entraîne le dédoublement du trait [±COMPACT] en deux traits pour décrire les voyelles : [±COMPACT] et [±DIFFUS]. Cela nous donne, dans un système vocalique comptant trois degrés d'aperture, le classement suivant :

	COMPACT	DIFFUS
Voyelles hautes	-	+
Voyelles moyennes	-	-
Voyelles basses	+	-

- [±NASAL]⁵⁰

Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965) décrivent ce trait comme un trait de résonance tout à fait à part car dû à un résonateur supplémentaire, autre que le résonateur oral basique. Les consonnes et les voyelles nasales (par opposition aux consonnes et aux voyelles orales) s'articulent non seulement à l'aide du résonateur buccal mais aussi à l'aide du résonateur nasal. Par exemple, l'occlusive /m/ est l'équivalent nasal de l'occlusive non nasale /b/.

⁵⁰ Angl. *Nasal vs. oral.*

II.3.2 Les traits de tonalité⁵¹

- [±GRAVE]⁵²

Sur la Figure 2, les deux zones C, que nous pouvons qualifier de périphériques ou excentrées, sont composées d'une part de phonèmes labiaux et d'autre part de phonèmes vélares et uvulaires. Les consonnes produites dans ces zones ont la propriété d'être « graves » (donc d'avoir le trait [+GRAVE]). Les zones C sont des résonateurs buccaux relativement larges et homogènes qui, acoustiquement, donnent lieu à une concentration d'énergie dans les basses fréquences.

La zone D, quant à elle, regroupe les phonèmes consonantiques médians : de la zone dentale à palatale (palais dur). Dans ce résonateur buccal compartimenté, les consonnes sont « aiguës » (et ont donc le trait [-GRAVE]). Acoustiquement, on a une concentration d'énergie dans les hautes fréquences.

Par ailleurs, les voyelles antérieures ont le trait [-GRAVE] et les voyelles postérieures ont le trait [+GRAVE].

- [±BÉMOLISÉ]⁵³

Les phonèmes vélarisés, uvularisés, pharyngalisés, labialisés et rétroflexes sont « bémolisés ». Sur le plan articulatoire, cela correspond à une diminution de volume de la cavité qui se trouve à l'avant ou à l'arrière du résonateur buccal qui, de ce fait, devient plus important. Sur le plan acoustique, cela correspond à une baisse de tonalité, en d'autres termes un affaiblissement ou un abaissement de certains composants de haute fréquence.

- [±DIÉSÉ]⁵⁴

Les phonèmes palatalisés sont diésés. Lors de l'articulation de phonèmes diésés, le résonateur buccal central est compartimenté et diminué. Cela correspond sur le plan acoustique à une hausse de tonalité, en d'autres termes un renforcement

⁵¹ Angl. *Tonality features*.

⁵² Angl. *Grave vs. acute*.

⁵³ Angl. *Flat vs. plain*.

⁵⁴ Angl. *Sharp vs. plain*.

de certains composants de haute fréquence. Le trait [+DIÉSÉ] est par conséquent l'opposé du trait [+BÉMOLISÉ].

II.3.3 Le trait de tension/laxité

- [±TENDU]⁵⁵

En anglais, par exemple, [i:] (retrouvé dans *seat*) est tendu, alors que [ɪ] (retrouvé dans *sit*) est relâché. Un phonème tendu se caractérise par un son plus long, articulé grâce à une tension musculaire relative des organes articulatoires. Ce trait est essentiellement lié aux conséquences acoustiques de l'effort fourni par les organes d'articulation : plus la production phonique demande de l'énergie et dure dans le temps, plus le phonème est tendu.

II.3.4 Exemple d'analyse

Grâce à leur liste de douze traits distinctifs intrinsèques, Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965) aboutissent à la classification des systèmes phoniques de différentes langues. Chaque système se présente sous la forme d'un tableau dans lequel la présence (exprimée par le symbole « + ») et l'absence (exprimée par le symbole « - ») d'une caractéristique pertinente et discriminante sont signalées. Chaque phonème peut alors être décrit et comparé aux autres phonèmes du système à l'aide de mêmes critères :

Les traits distinctifs sont donc des propriétés ou qualités autonomes qui s'entremêlent les unes aux autres pour créer les unités sonores du langage. (Battistella 1990 : 13 ; ma traduction⁵⁶)

⁵⁵ Angl. *Tense vs. lax*.

⁵⁶ Distinctive features are thus autonomous properties or qualities that bundle together to create the sound units of language.

Tableau 1 : Système phonique de l'anglais (Jakobson, Fant et Halle [1952] 1965 : 43)⁵⁷

	o	a	e	u	ə	i	l	ŋ		t	k		d		m	f	p	v	b	n	s	θ	t	z	ð	d	h		
1. Vocalique/ Non vocalique	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2. Consonantique/ Non consonantique	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-
3. Compact/ Diffus	+	+	+	-	-	-		+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4. Grave/ Aigu	+	+	-	+	+	-									+	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5. Bémolisé/ Non bémolisé	+	-	+	-																									
6. Nasal/ Non nasal								+	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	+	-	-	-	-	-	-	-	-	
7. Tendu/ Relâché									+	+	+	-	-	-		+	+	-	-		+	+	+	-	-	-	+	-	
8. Continu/ Interrompu									+	-	-	+	-	-		+	-	+	-		+	+	-	+	+	-	-	-	
9. Strident/Mat									+	+	-	+	+	-								+	-	-	+	-	-	-	

Ainsi, grâce à la théorie des traits distinctifs, on aboutit à une analyse phonique qui est bien plus qu'un simple inventaire de phonèmes. Chaque phonème apparaît alors comme une abréviation d'un réseau de traits distinctifs et il est possible de mettre les éléments en relation.

Le Tableau 1 est la classification des phonèmes de l'anglais à laquelle ont abouti Jakobson, Fant et Halle. Il est possible d'observer que l'anglais ne requiert que neuf de leurs douze traits universels (les traits [±BLOQUÉ], [±VOISÉ] et [±DIÉSÉ] ne sont pas utilisés).

⁵⁷ Les données du tableau de Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965) ont exactement été reprises mais nous avons remplacé les symboles utilisés dans le tableau original par les symboles de l'API correspondants.

III. Du *Sound Pattern of Russian* (Halle 1959) au *Sound Pattern of English* (Chomsky et Halle 1968)

III.1 *The Sound Pattern of Russian* (Halle 1959)

Morris Halle, élève de Jakobson, et plus tard, collègue de Chomsky au MIT, fait le lien entre les travaux de ces deux linguistes. En 1959, il publie *The Sound Pattern of Russian*, dans lequel il combine la méthode d'analyse avec les traits distinctifs binaires et les principes de base de la grammaire générative et transformationnelle⁵⁸.

Comme dans les travaux qu'il avait publiés en collaboration avec Jakobson (voir, par exemple, Jakobson et Halle 1956), Halle a recours à des traits distinctifs binaires acoustiques dans sa description du système phonique russe. Il explique, dès le début de son ouvrage, lorsqu'il présente le cadre théorique de son analyse, que les diverses études qu'il a jusqu'alors menées ont prouvé que le binarisme était un choix justifié et même essentiel dans la description des systèmes phoniques :

Aucun des exemples présentés par divers critiques ne pourrait sérieusement porter atteinte à la validité du procédé binaire. Au contraire, l'imposition de la structure binaire à tous les traits a fourni une explication satisfaisante à un nombre de changements phonétiques 'déroutants' et a rendu possible la formulation d'une procédure d'évaluation pour les descriptions phonologiques. (Halle 1959 : 20 ; ma traduction⁵⁹)

Par la suite, il établit une liste de six conditions que doit satisfaire une théorie en phonologie. Parmi ces conditions, l'une est que le nombre de traits distinctifs doit être réduit au minimum. Pour décrire les phonèmes du russe, il fait donc appel à onze traits distinctifs binaires acoustiques qui ne diffèrent que très peu de ceux de Jakobson : [±VOCALIQUE], [±CONSONANTIQUE], [±DIFFUS], [±COMPACT], [±TONALITÉ BASSE], [±STRIDENT], [±NASAL], [±CONTINU], [±VOISÉ],

⁵⁸ *The Sound Pattern of Russian* (Halle 1959) est le premier grand ouvrage de phonologie générative.

⁵⁹ No examples have been adduced by various critics that would seriously impair the validity of the binary scheme. On the contrary, the imposition of the binary structure on all features has supplied a satisfactory explanation for a number of 'puzzling' phonetic changes and made possible the formulation of an evaluation procedure for phonological descriptions.

[±AIGU] et [±ACCENTUÉ]⁶⁰. À partir de ces traits, il aboutit à la matrice représentée dans le Tableau 2.

Il nous paraît important pour la suite de notre étude d’attirer l’attention du lecteur sur le fait que si nous comparons le Tableau 1 (Jakobson, Fant et Halle [1952] 1965) au Tableau 2 (Halle 1959), il est possible d’observer que certaines propriétés ne sont pas spécifiées pour certains phonèmes. Dans le Tableau 1, ces propriétés non spécifiées sont représentées par des cases vides alors que dans le Tableau 2, elles sont représentées par des symboles « O ». Dans ces deux tableaux, les traits non spécifiés sont ceux qui ne sont pas distinctifs (ils sont redondants⁶¹) et dont on peut déduire la valeur (+ ou -) grâce à des règles de spécification⁶².

Tableau 2 : Système phonique du russe (Halle 1959 : 45)⁶³

	j	t	d	t ^j	d ^j	n	n ^j	c	s	z	s ^j	z ^j	p	b	p ^j	b ^j	m	m ^j	f	v	f ^j	v ^j	
Vocalic	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Consonantal	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Diffuse	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Compact	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Low tonality	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Strident	o	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+
Nasal	o	-	-	-	-	+	+	o	o	o	o	o	-	-	-	-	+	+	o	o	o	o	o
Continuant	o	o	o	o	o	o	o	-	+	+	+	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Voiced	o	-	+	-	+	o	o	o	-	+	-	+	-	+	-	+	o	o	-	+	-	+	+
Sharp	o	-	-	+	+	-	+	o	-	-	+	+	-	-	+	+	-	+	-	-	+	+	+
Accented	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o

⁶⁰ Angl. [±VOCALIC], [±CONSONANTAL], [±DIFFUSE], [±COMPACT], [±LOW TONALITY], [±STRIDENT], [±NASAL], [±CONTINUANT], [±VOICED], [±SHARP], [±ACCENTED].

⁶¹ Nous reviendrons sur la question des traits redondants plus loin dans notre analyse (voir « Partie 1, Chapitre 2, II.1 Deux niveaux d’analyse »).

⁶² Nous reviendrons sur la question de la non spécification de certaines propriétés plus loin dans notre analyse (voir « Partie 1, Chapitre 3, IV. La théorie de la sous-spécification »).

⁶³ Les données du tableau de Halle (1959) ont exactement été reprises mais nous avons remplacé certains symboles utilisés dans le tableau original par les symboles de l’API correspondants.

	t			k	k ^j		x	e	'e	o	'o	a	'a	i	'i	u	'u	r	r ^j	l	l ^j
Vocalic	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Consonantal	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+
Diffuse	o	o	o	o	o	o	o	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	o	o	o	o
Compact	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-	+	+	o	o	o	o	o	o	o	o
Low tonality	-	-	-	+	+	+	+	-	-	+	+	o	o	-	-	+	+	o	o	o	o
Strident	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Nasal	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Continuant	-	+	+	-	-	-	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	-	-	+	+
Voiced	o	-	+	-	-	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Sharp	o	o	o	-	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	-	+	-	+
Accented	o	o	o	o	o	o	o	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	o	o	o	o

Pour revenir à la matrice de Halle, elle lui permet de démontrer qu'il est possible d'établir un diagramme sous la forme d'une arborescence pour représenter les phonèmes de la langue. Pour cela, il introduit la notion de « hiérarchie des traits distinctifs ». En effet, pour convertir une matrice de traits distinctifs binaires en un tel arbre, il faut admettre que tous les traits distinctifs n'ont pas le même statut dans le système :

La hiérarchie des traits semble fournir une explication à l'intuition que tous les traits ne sont pas centraux de façon égale dans un système phonologique donné. Par exemple, la distinction entre les voyelles et les consonnes est plus fondamentale dans les systèmes phonologiques que la distinction entre les voyelles nasales et orales, ou entre les consonnes voisées et non voisées. (Halle 1959 : 34 ; ma traduction⁶⁴)

Par conséquent, à chaque nœud de l'arbre devra être attribué un trait particulier. De ce nœud partent deux branches représentant les valeurs « + » et « - » du trait

⁶⁴ The hierarchy of features seems to provide an explanation for the intuition that not all features are equally central to a given phonological system, e.g. the distinction between vowels and consonants is more fundamental to phonological systems than the distinction between nasal and oral vowels, or voiced and voiceless consonants.

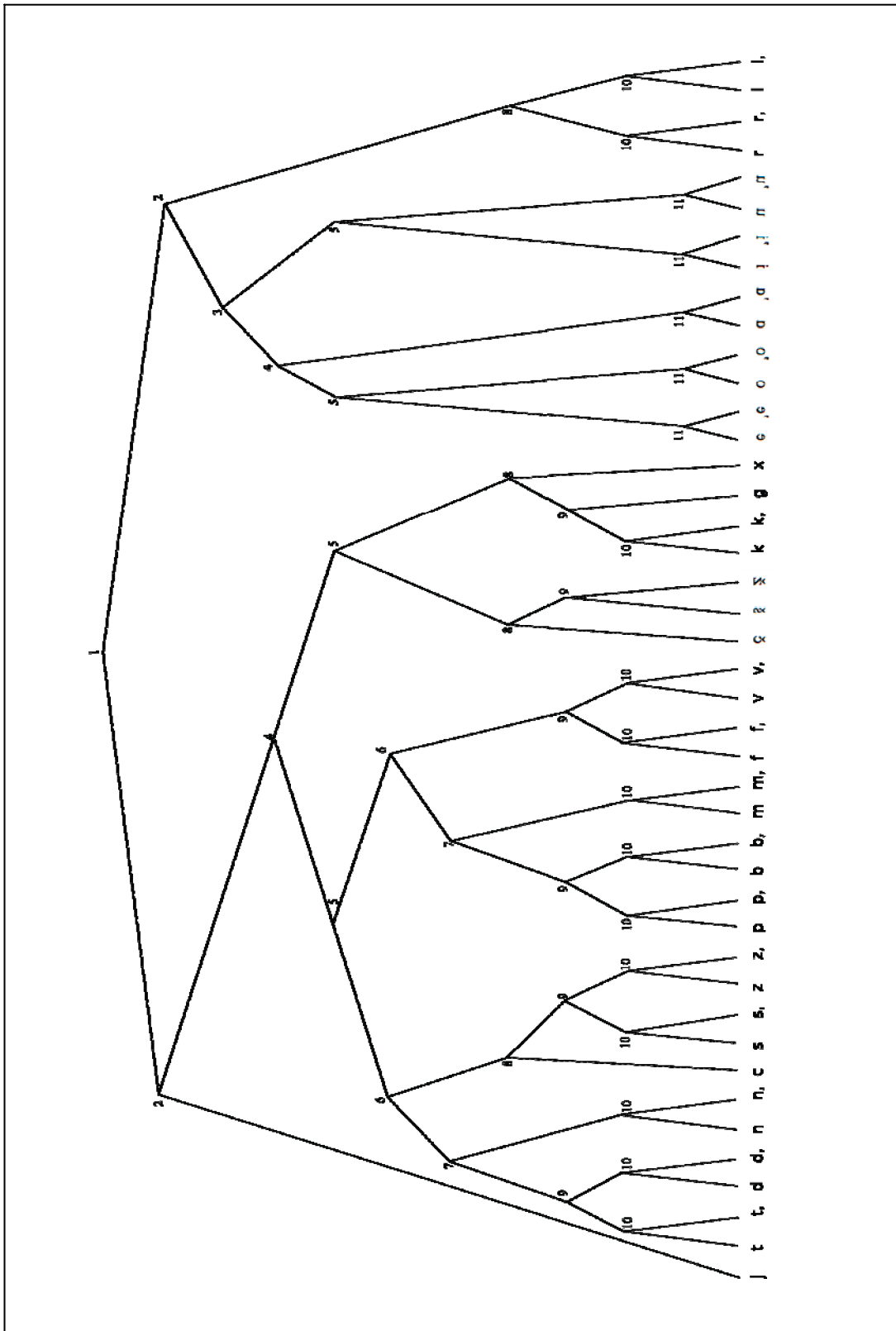
distinctif. L'ordre des nœuds, révélateur de la place des traits dans la hiérarchie, est déterminé de façon à ce que l'ensemble des phonèmes réunis sous un même nœud forme une classe naturelle. Chacun des parcours allant du nœud initial jusqu'à un nœud final dessine une colonne de traits qui définit chaque phonème. La Figure 3 représente l'arborescence à laquelle a abouti Halle dans son analyse du système phonique du russe⁶⁵.

Ainsi, bien que Halle ne fasse pas directement allusion à la théorie de la marque, il reprend le programme jakobsonien consistant en une étude des systèmes phoniques des langues à l'aide de traits distinctifs binaires acoustiques. Cependant, Halle tente d'aller plus loin dans sa propre étude du système phonique du russe en s'inspirant des travaux de Sapir (cité dans Halle 1959 : 13) et Chomsky ([1957] 1969). Il utilise les traits distinctifs non seulement pour décrire les sons de la langue mais aussi pour isoler deux niveaux de représentation : la première représentation, sous-jacente et abstraite, est phonologique ; la seconde représentation, de surface et physique, est phonétique. Halle introduit aussi la notion de « règles phonologiques⁶⁶ » qui sont en fait des règles allophoniques permettant de rendre compte du passage d'une représentation phonémique à une représentation phonétique. C'est dans cette mesure que Halle prolonge, dépasse et réoriente l'analyse jakobsonienne qui proposait un schéma d'oppositions binaires au niveau phonémique uniquement et qui, de ce fait, ne prenait pas en compte, au niveau formel, les réalisations contextuelles prévisibles (allophones) de chacun des phonèmes de la langue. En outre, l'analyse jakobsonienne ne pouvait pas relier les deux niveaux (sous-jacent et phonétique) de manière explicite et formalisée avec un même système de traits. C'est aussi dans cette mesure que Halle démontre que les principes de la grammaire transformationnelle peuvent être appliqués de façon pertinente à la phonologie.

⁶⁵ Les nombres retrouvés à chaque nœud correspondent, en anglais, aux traits suivants : 1. [\pm VOCALIC], 2. [\pm CONSONANTAL], 3. [\pm DIFFUSE], 4. [\pm COMPACT], 5. [\pm LOW TONALITY], 6. [\pm STRIDENT], 7. [\pm NASAL], 8. [\pm CONTINUANT], 9. [\pm VOICED], 10. [\pm SHARP] et 11. [\pm ACCENTED]. Les branches situées à gauche de chacun des nœuds regroupent les valeurs « - » du trait distinctif et les branches situées à droite de chacun des nœuds regroupent les valeurs « + » du trait distinctif.

⁶⁶ Angl. *P-rules* (Halle 1959 : 62).

Figure 3 : Classification sous forme d'arbre des phonèmes du russe (Halle 1959)



III.2 The Sound Pattern of English (Chomsky et Halle 1968)

Avec *The Sound Pattern of Russian*, Halle s'éloigne de la tradition structuraliste des années 50 et pose les bases d'un modèle générativiste en phonologie très influencé par sa collaboration avec Chomsky. En 1968, ils publient ensemble *The Sound Pattern of English*⁶⁷, ouvrage qui est la pierre angulaire de la phonologie générative standard. Il est important de noter que, de manière générale, le but de la théorie générative est de rendre compte des lois universelles qui régissent les relations entre structure profonde et structure de surface. Par conséquent, la phonologie générative tente de décrire l'ensemble des règles (présentées sous la forme d'algorithmes) qui permettent de générer les réalisations phonétiques à partir des phonèmes⁶⁸ ou plus généralement, à partir des unités sous-jacentes. Pour ce faire, *SPE* combine la théorie développée en phonologie par Halle dans *The Sound Pattern of Russian* (élaboration d'une matrice de traits distinctifs binaires considérés comme les unités ultimes de la langue et organisés selon une hiérarchie, économie dans l'inventaire des traits distinctifs binaires, et règles phonologiques permettant de générer le passage du niveau de représentation phonémique au niveau de représentation phonétique) et la théorie formelle chomskyenne (conventions notationnelles et généralisation des principes qui expliquent le passage du niveau profond au niveau de surface).

Dans les premiers chapitres de *SPE*, Chomsky et Halle exposent leur modèle théorique d'une phonologie générative. Ils appliquent ensuite ce modèle au système phonique de l'anglais moderne à travers une analyse détaillée synchronique, puis diachronique. Les phonèmes⁶⁹ (ou segments sous-jacents) sont décrits de la même manière que dans les travaux de Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965) et ceux de Jakobson et Halle (1956), c'est-à-dire par des faisceaux de traits distinctifs. Cependant, ils abandonnent les traits acoustiques au profit de traits articulatoires⁷⁰ car ces derniers leur permettent de décrire de manière plus précise non seulement les phonèmes (ou segments sous-jacents) mais aussi les réalisations contextuelles

⁶⁷ Ci-après *SPE*.

⁶⁸ Nous entendons ici par « phonème », l'unité sous-jacente de la phonologie, et pas nécessairement le phonème tel que l'entendent les structuralistes. On sait que ce dernier était rejeté par les auteurs de *SPE* qui ont remis en cause la notion de phonème au profit de segments sous-jacents de nature plus abstraite.

⁶⁹ Voir « Note 68 » en ce qui concerne ce que nous entendons ici par « phonèmes ».

⁷⁰ Le seul trait acoustique utilisé par Chomsky et Halle (1968) est [±STRIDENT].

(allophones) de ces phonèmes. En outre, les faits linguistiques diachroniques s'expliquent mieux par des traits articulatoires que par des traits acoustiques. La liste de traits distinctifs binaires adoptée pour l'anglais est la suivante : [±VOCALIQUE]⁷¹, [±CONSONANTIQUE], [±HAUT], [±BAS], [±ARRIÈRE], [±ANTÉRIEUR], [±CORONAL], [±ARRONDI], [±TENDU], [±VOISÉ], [±CONTINU], [±NASAL], [±STRIDENT]⁷². Certains de ces traits étaient déjà utilisés par Jakobson et ses collaborateurs et nous ne reviendrons donc plus ici sur leurs définitions⁷³ : [±VOCALIQUE], [±CONSONANTIQUE], [±TENDU], [±VOISÉ], [±CONTINU], [±NASAL] et [±STRIDENT]. Le trait [±ARRONDI] concerne le geste labial. Les traits [±HAUT], [±BAS] et [±ARRIÈRE] permettent de décrire les voyelles. Par exemple, avec ces traits, le système vocalique de l'espagnol est décrit de la manière suivante :

	-ARRIÈRE	+ARRIÈRE	
+HAUT -BAS	i		u
-HAUT -BAS	e		o
-HAUT +BAS		a	

Enfin, les traits [±ANTÉRIEUR] et [±CORONAL] sont utilisés pour décrire les consonnes. Par exemple, ils permettent de distinguer /s/ ([+CORONAL ; +ANTÉRIEUR]) de / / ([+CORONAL ; -ANTÉRIEUR]). Ces traits les mènent à la classification des segments sous-jacents de l'anglais présentée dans le Tableau 3⁷⁴.

⁷¹ Ce trait est remplacé, au Chapitre 8 de *SPE*, par le trait [±SYLLABIQUE] (Angl. [±SYLLABIC]).

⁷² Angl. [±VOCALIC], [±CONSONANTAL], [±HIGH], [±LOW], [±BACK], [±ANTERIOR], [±CORONAL], [±ROUND], [±TENSE], [±VOICE], [±CONTINUANT], [±NASAL], [±STRIDENT].

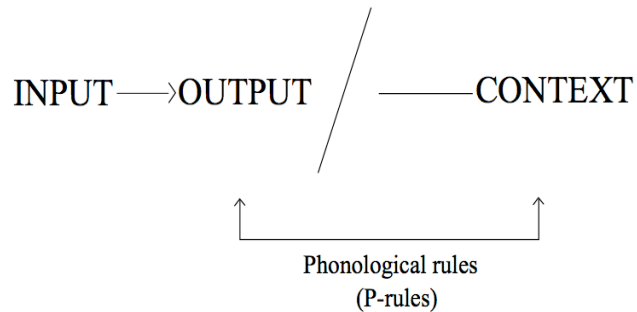
⁷³ Voir « Partie 1, Chapitre 1, II.3 La liste des douze traits universels ».

⁷⁴ Ce tableau peut être comparé, par exemple, avec le tableau obtenu par Jakobson (voir « Partie 1, Chapitre 1, II.3.4 Exemple d'analyse »). Notons aussi que les données du tableau de Chomsky et Halle (1968) ont exactement été reprises mais nous avons remplacé certains symboles utilisés dans le tableau original par les symboles de l'API correspondants.

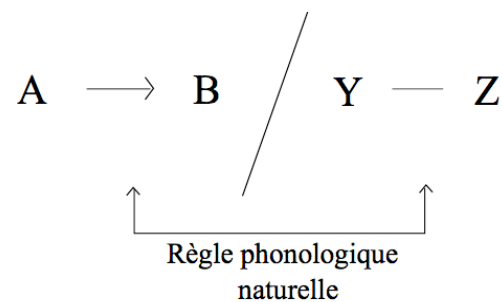
	i	ü	ē	ō	ā	—	—	i	u	e	o	æ	j	w	r	l	p	b	f	v	m	t	d	θ	ð	n	s	z	c	k	x	ŋ	ɹ̥	k _w	g _w	x _w												
Vocalic	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
Consonantal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+										
High	+	+	+	-	-	-	-	-	+	+	-	-	-	-	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-										
Back	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	+	-	+	-	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+			
Low	-	-	-	-	-	+	+	+	+	-	-	-	-	-	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-					
Anterior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Coronal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-			
Round	-	-	+	-	+	-	-	+	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+		
Tense	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Voice																	-	+	+	-	+	+	-	+	-	+	+	-	+	-	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
Continuant																	-	+	+	-	-	+	+	-	-	+	+	-	+	+	-	-	+	+	-	-	+	+	-	-	+	-	+	-	-	+	-	+
Nasal																	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Strident																	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 3 : Segments sous-jacents abstraits de l'anglais
(Chomsky et Halle 1968 : 176-177)

Chomsky et Halle présentent ensuite l'ensemble des règles transformationnelles phonologiques qui, dans la langue anglaise, permettent d'exprimer les relations entre les unités sous-jacentes et leurs allophones. Ces règles se présentent sous la forme suivante :



Prenons l'exemple d'une règle phonologique portant sur un phonème A :



Ce schéma, dans lequel A, B, Y et Z sont décrits par des traits distinctifs, se lit de la manière suivante : le phonème A se réalise B si A est immédiatement précédé du segment sous-jacent ou du son Y, et immédiatement suivi du segment sous-jacent ou du son Z. B est donc un allophone de A, c'est-à-dire une réalisation phonétique de A dans le contexte décrit. Chomsky et Halle établissent une liste exhaustive des règles phonologiques qui sous-tendent les variations contextuelles des segments sous-jacents de l'anglais. Ils insistent sur le fait que l'ordre d'application de ces règles est fondamental et primordial dans leur modèle théorique.

C'est dans le neuvième et dernier chapitre de *SPE* (intitulé « Epilogue and Prologue: The Intrinsic Content of Features ») que Chomsky et Halle font explicitement référence à la théorie de la marque. Ils expliquent d'abord, et cela est très important, que le modèle de phonologie générative qu'ils ont décrit jusque-là ne permet pas d'identifier quelles règles phonologiques sont naturelles et lesquelles ne

le sont pas. En effet, même si certaines règles peuvent paraître naturelles dans leur forme, leur application reste peu plausible dans les langues naturelles. La naturalité d'un processus ne réside donc pas dans la simplicité formelle de la règle phonologique mais dans le « contenu intrinsèque » des traits distinctifs. Définir cette naturalité représente un enjeu primordial pour valider le modèle phonologique jusqu'alors présenté.

Chomsky et Halle introduisent donc la notion de « métrique d'évaluation » qui leur permet de mesurer le degré de naturalité des règles phonologiques envisageables, et donc d'identifier et de sélectionner les règles les plus à même de décrire le fonctionnement de la langue. Ils font alors appel à la théorie de la marque pour évaluer la complexité des systèmes phoniques. Ils exposent trente-neuf « conventions de marque » qui leur permettent de spécifier par la suite quels traits sont non marqués (représentés par le symbole *u*) et lesquels sont marqués (représentés par le symbole *m*) pour chacun des segments sous-jacents de la langue. Après avoir déterminé quels traits sont marqués, il leur est possible de calculer la complexité intrinsèque de chacun des segments sous-jacents et, à plus grande échelle, la complexité du système auquel ces segments sous-jacents appartiennent : « [l]a complexité d'un système [segmental] est égale à la somme des traits marqués de ses membres » (Chomsky et Halle 1968 : 409 ; ma traduction⁷⁵). C'est à cette étape de l'analyse que Chomsky et Halle introduisent la notion d'« optimalité ». La sélection des règles phonologiques naturelles doit se faire de façon à limiter le degré de déviance par rapport à un système optimal, c'est-à-dire un système dans lequel le nombre de traits non marqués est supérieur au nombre de traits marqués : « [u]n système dans lequel plus de traits ont seulement la spécification *u* est préférable à un système dans lequel moins de traits ont seulement la spécification *u* » (Chomsky et Halle 1968 : 410 ; ma traduction⁷⁶).

Les règles les plus naturelles sont donc celles qui sont considérées comme plus optimales par la métrique d'évaluation. La théorie de la marque, en tant que théorie permettant la mesure de la complexité des traits (et par extension, des segments sous-jacents et des systèmes auxquels ils appartiennent) prend ainsi une valeur de prédictibilité dans la sélection des règles phonologiques.

⁷⁵ [t]he complexity of a [segmental] system is equal to the sum of the marked features of its members.

⁷⁶ [a] system in which more features have only the specification *u* is preferable to a system in which fewer features have only the specification *u*.

III.3 Conclusion

The Sound Pattern of Russian de Halle (1959) permet de faire la transition entre l'application de la théorie de la marque dans un modèle jakobsonien structuraliste et dans un modèle chomskyen générativiste. Dans ce dernier modèle, les notions de binarisme, de traits distinctifs et de marque sont conservées mais leurs fonctions diffèrent considérablement : les traits distinctifs, non plus acoustiques mais articulatoires, permettent non seulement de définir les représentations phonémiques, mais aussi les représentations phonétiques et les règles phonologiques qui mettent en relation le passage d'un niveau à l'autre. Mais la principale différence entre l'utilisation de la théorie de la marque par Jakobson et par Chomsky et Halle réside dans le concept de « *naturalité* ». Dans *SPE*, le contenu intrinsèque des traits distinctifs permet d'établir une métrique d'évaluation capable d'évaluer la naturalité phonologique des règles transformationnelles.

Les traits distinctifs binaires jouent un rôle fondamental dans la phonologie générative proposée par Chomsky et Halle. La théorie de la marque (comme l'avait auparavant définie Jakobson), quant à elle, n'est exploitée qu'en tant que modèle de mesure de la complexité et donc d'évaluation de la naturalité. Cette nouvelle utilisation de la marque va donner naissance, entre autres, à la « théorie de l'optimalité⁷⁷ ». Nous verrons aussi que différents modèles théoriques – notamment les phonologies non linéaires telles que la théorie de la dépendance et la géométrie des traits – se sont développés à partir de *SPE*⁷⁸.

IV. Extensions et applications récentes à différentes composantes de la linguistique

Dans cette partie, nous continuerons à explorer l'évolution et le développement de la notion de marque en linguistique. Notons que cette rétrospective est essentielle pour pouvoir postuler notre propre définition de la théorie de la complexité.

Bien sûr, il nous est impossible d'établir une liste exhaustive des travaux portant sur cette théorie dans la mesure où elle a beaucoup été utilisée et transformée

⁷⁷ Voir « Partie 1, Chapitre 3, VI. La théorie de l'optimalité ».

⁷⁸ Voir « Partie 1, Chapitre 3, III. La théorie de la dépendance » et « Partie 1, Chapitre 3, V. La représentation géométrique des traits ».

après la parution des travaux de Jakobson (1932, 1939, 1963, [1941] 1968, 1973, 1976) et de Chomsky et Halle (1968). Par conséquent, nous procéderons à une rétrospective chronologique de la notion de marque dans ses grandes lignes et nous ne citerons que quelques travaux qui nous semblent intéressants et représentatifs des études menées dans chaque composante. Par la suite, nous nous attarderons plus longuement sur une application récente de la théorie de la marque en phonologie (de Lacy 2002, 2006) sur laquelle nous souhaiterions faire quelques commentaires.

Il est possible, dans un premier temps, de scinder les travaux portant sur la théorie de la marque en deux catégories :

- ceux qui se basent sur la notion de marque telle qu'elle est définie et utilisée dans le structuralisme jakobsonien ;
- ceux qui se basent sur la notion de marque telle qu'elle est définie et utilisée dans le générativisme chomskyen.

Battistella résume ces deux approches (jakobsonienne et chomskyenne) de la manière suivante :

Dans la perspective jakobsonienne, la marque s'étend sur les oppositions synchroniques et diachroniques de la structure et de la fonction d'une langue, et le caractère marqué et non marqué des éléments est déterminé en examinant la langue comme un système d'oppositions qui reflètent des propriétés conceptuelles et perceptuelles parmi lesquelles certaines sont universelles. Dans la perspective chomskyenne, les universaux sont à la fois plus centraux et plus abstraits : la marque fait partie d'une Grammaire Universelle métathéorique qui est utilisée dans l'acquisition du langage. L'apprentissage est comparé à la fixation de paramètres innés, dont certains sont non marqués (existant en tant qu'hypothèses par défaut), et dont d'autres sont marqués (et requièrent donc des traces additionnelles pour les déduire). (Battistella 1996 : 3 ; ma traduction⁷⁹)

⁷⁹ In the Jakobsonian view, markedness ranges over the synchronic and diachronic oppositions of a language's structure and function, and the marked or unmarked character of elements is determined by examining the language as a system of oppositions that reflect conceptual and perceptual properties, some of which are universals. In the Chomskyan view, universals are both more central and more abstract: markedness is part of a metatheoretical Universal Grammar that is drawn upon in language acquisition. Learning is likened to the fixing of innate parameters, some of which are unmarked (existing as default hypotheses), others of which are marked (and thus require additional evidence to deduce).

IV.1 Les « héritiers » de Jakobson

Initialement présentée en phonologie par Troubetzkoy et Jakobson dès le début des années 1930, puis étendue à la grammaire et à l'acquisition et aux troubles du langage par Jakobson, la théorie de la marque est principalement reprise, et ce, jusqu'aujourd'hui, dans des études concernant la description et l'organisation des systèmes phoniques. Ces analyses des langues sont synchroniques (voir, par exemple, Roman 1974 ; Norman 1994) mais aussi diachroniques (voir, par exemple, Harris 1969 ; Thorsos 2002). La notion de marque selon sa définition pragoise est aussi utilisée dans des analyses grammaticales et syntaxiques (voir, par exemple, Haiman 1975).

Parmi les « héritiers » de la théorie jakobsonienne, nous citerons tout d'abord Andersen (voir, par exemple, Andersen 1972) qui a étendu la notion d'iconicité dans la théorie de la marque. Selon lui, l'iconicité dans cette théorie ne se résume pas à la symétrie entre la forme et le sens des éléments, mais elle doit aussi être appliquée à la valeur des éléments. En d'autres termes, par la notion d'« iconicité de valeur », Andersen veut rendre compte du fait que les éléments marqués se retrouveront plus souvent dans des contextes marqués. C'est ce qu'il nomme l'« assimilation de la marque » : les éléments prennent les caractéristiques du contexte dans lequel ils apparaissent⁸⁰ ; ce qui explique pourquoi, dans la grammaire anglaise, par exemple, au subjonctif, qui est le mode marqué, le temps est neutralisé en faveur du prétérit (c'est-à-dire le temps grammatical marqué par rapport au présent).

Eckman (1977) publie sans doute les premiers travaux dans lesquels la théorie de la marque est appliquée à l'apprentissage des langues étrangères⁸¹. À partir des travaux de Jakobson sur l'aphasie (voir [1941] 1968) et ceux de Greenberg sur les universaux du langage (voir, par exemple, Greenberg 1966⁸²), il propose une approche typologique de la marque. Le principe central de cette analyse est le suivant :

⁸⁰ Notons que Shapiro (1983) reprend cet argument qu'il illustre par un exemple en phonologie : en anglais, les noms et adjectifs sont non marqués par rapport aux verbes et sont par conséquent (selon le principe d'iconicité de valeur) généralement soumis à un placement de l'accent non marqué, à savoir sur la première syllabe, contrairement aux verbes.

⁸¹ Voir aussi à ce sujet Eckman (1981) et Muñoz (1994).

⁸² Voir « Partie 1, Chapitre 3, I.3 Universaux du langage et théorie de la marque ».

un élément A est typologiquement marqué par rapport à un élément B (et un élément B est typologiquement non marqué par rapport à un élément A) si et seulement si toutes les langues qui ont A ont aussi B alors que toutes les langues qui ont B n'ont pas obligatoirement aussi A.

En d'autres termes, l'existence d'un élément marqué implique l'existence de sa contrepartie non marquée dans le système. Selon lui, ce principe implicationnel peut non seulement rendre compte des facilités et/ou difficultés ressenties par les enfants lors de l'acquisition du langage (comme l'avait démontré Jakobson) mais aussi des facilités et/ou difficultés ressenties par les apprenants d'une langue étrangère : les éléments et structures marqués d'une langue étrangère sont plus difficiles à assimiler que les éléments et structures non marqués. Eckman postule aussi l'existence de degrés de marque qui correspondent à des degrés de complexité des éléments et des structures linguistiques. Dans le cadre de l'apprentissage des langues étrangères, le degré de marque permet donc de mesurer le degré de difficulté ressentie par les apprenants.

Waugh (1979⁸³) traite d'une tendance récurrente qu'elle observe dans les systèmes phoniques : « la tendance à ne pas accumuler les marques » ou « la tendance à combiner la marque avec la non marque ». Cette tendance consiste, dans une langue, à limiter le cumul de marques, et donc de complexités, dans des éléments déjà marqués :

Cela est en corrélation avec l'observation que certains sous-systèmes phonologiques tendent à être plus différenciés que d'autres. Par exemple, puisque dans le système consonantique, la nasalité est marquée, il existe une tendance générale à ne pas produire les consonnes nasales plus que ou même de manière égale aux consonnes orales ... une distinction *non continu~continu* manque souvent dans les nasales alors qu'elle est plus souvent présente pour les orales ... la distinction *tendu~relâché* ou *non voisé~voisé* peut manquer dans les nasales et être présente dans les orales ... les nasales peuvent manifester moins de 'points d'articulation' que les occlusives/fricatives correspondantes et en particulier les vélaires et les palatales peuvent manquer

⁸³ Notons que la même année, Waugh a aussi publié *The Sound Shape of Language* (1979) en collaboration avec Jakobson.

puisqu'elles sont marquées (compactes) par rapport aux dentales et aux labiales. (Waugh 1979 : 158 ; ma traduction⁸⁴)

IV.2 L'essor des années 1980

Au milieu des années 1980, la théorie connaît un essor important : de nombreux linguistes y ont recours dans leurs analyses, de nombreuses extensions sont proposées et d'autres théories s'en inspirent. Deux ouvrages importants sont à l'image de cette progression de la théorie et font de la notion de marque un objet d'étude fondamental en linguistique : *Markedness* (Eckman, Moravcsik et Wirth [eds] 1986) et *Markedness in Synchrony and Diachrony* (Tomić [ed.] 1989b). Ces ouvrages regroupent les travaux de nombreux chercheurs qui travaillent sur la théorie de la marque et sont très représentatifs de la diversité des analyses qu'elle permet d'aborder. Nous en citerons quelques exemples.

Dans *Markedness*, Comrie (1986) établit une relation entre la complexité linguistique et la complexité extralinguistique :

[...] je soutiens que le type de construction qui est le moins marqué formellement est aussi le moins marqué en termes de propriétés du monde réel, ou plus précisément en termes de la conception du monde qu'ont les gens [...]. (Comrie 1986 : 86 ; ma traduction⁸⁵)

Comrie base ses hypothèses sur des analyses syntaxiques et morphologiques et tente de démontrer qu'il existe des corrélations entre la marque linguistique et ce qu'il nomme « la marque situationnelle⁸⁶ ». Les constructions linguistiques les moins marquées correspondent, selon lui, aux situations extralinguistiques les plus

⁸⁴ This correlates with the observation that certain phonological sub-systems tend to be more differentiated than others. For example, since in the consonantal system, nasality is marked, there is a general tendency not to elaborate the nasal consonants more than or even equally to the oral consonants ... a *non continuant*-continuant distinction is often missing in the nasals while it is most often present in the orals ... the *tense-lax* or *voiceless-voiced* distinction may be missing in the nasals and present in the orals ... the nasals may evidence less 'points of articulation' than the corresponding stops/fricatives and in particular velars and palatals may be missing since they are marked (compact) vis-à-vis the dentals and labials.

⁸⁵ [...] I argue that the construction type which is least marked formally is also least marked in terms of properties of the real world, or more accurately in terms of people's conception of the world [...].

⁸⁶ Angl. *Situational markedness*.

attendues ou les plus naturelles. Par opposition, les constructions linguistiques les plus marquées correspondent quant à elles à des situations extralinguistiques moins courantes ou moins ordinaires, autrement dit, ressenties comme étant moins naturelles par les locuteurs de la langue analysée. Par conséquent, la marque n'est pas uniquement un phénomène linguistique mais un reflet de l'interaction de l'humain avec le monde extralinguistique. Comrie inscrit ainsi la théorie de la marque dans des études linguistico-cognitives. Cette tendance va être reprise par plusieurs linguistes et va considérablement se développer dans les années 1990 (voir, par exemple, Witkowski et Brown 1983 ; Comrie 1989 ; Croft 1990 ; Givón 1990 ; Brekhus 1998) :

[...] puisque le langage est une faculté humaine, la supposition générale des linguistes fonctionnalistes a été que la structure du langage devrait être comparée à la conceptualisation humaine du monde. (Croft 1990 : 171 ; ma traduction⁸⁷)

C'est à la suite de ces applications que la théorie de la marque est associée aux notions de « préférences » et de « normes fonctionnelles » (voir, par exemple, Janda 1996) : les unités et les structures linguistiques non marquées représentent des normes dans l'esprit des locuteurs qui tendent donc à les utiliser par défaut, à les préférer à leurs équivalents marqués.

Les travaux de Cairns (1986) s'inscrivent quant à eux dans la recherche de la définition de la théorie. Selon lui, la notion de marqueur n'est pas un critère définitoire de la marque. Rappelons que Jakobson a étendu le concept de la marque à la morphologie en 1939 dans son article « Signe zéro ». Depuis cet article, la linguistique classique pragoise considère que les éléments morphologiquement complexes sont marqués. Cairns tente de démontrer que le critère du marqueur n'est pas probant. Il estime, par exemple, que dans la composante phonologique, aucun marqueur n'est ajouté à aucun niveau. Entre autres, il illustre aussi son argument par un exemple en morphologie : en espagnol, le féminin – le genre marqué – porte le marqueur [-a] (*la hija* « la fille »). Cependant, le masculin – le genre non marqué – porte lui aussi un marqueur [-o] (*el hijo* « le fils »). Ainsi, dans cette opposition, ce n'est pas le marqueur qui permet de distinguer le genre marqué du genre non marqué puisque les deux genres portent une marque non révélatrice en termes de complexité. Cairns propose donc trois autres critères définitoires pour distinguer les

⁸⁷ [...] since language is a human faculty, the general assumption on the part of functional linguists has been that the structure of language should be compared to human conceptualization of the world.

éléments marqués des éléments non marqués : la neutralisation, la syncrétisation et l'implication universelle. Pour reprendre l'exemple de l'espagnol, il donne deux exemples :

(1) *Los hijos*. « Les enfants. »

(2) *El hijo y la hija son buenos*. « Le fils et la fille sont bien. »

Dans ces deux exemples, on observe des neutralisations qui se font en faveur du masculin. Dans la phrase (1), quand le genre est neutralisé par le contexte extralinguistique, alors le masculin apparaît et dans la phrase (2), l'adjectif *bueno* porte le morphème du genre masculin, ce qui mène Cairns à dire que quand la distinction masculin/féminin est neutralisée, c'est le genre masculin qui subsiste. Cairns conteste aussi le critère de fréquence (utilisé, entre autres, par Greenberg et Troubetzkoy). Selon lui, même s'il existe peut-être une relation entre la fréquence et la marque, la fréquence n'est que le résultat de la syncrétisation et de la neutralisation.

Nous allons à présent nous tourner vers le second grand ouvrage dédié à la théorie de la marque : *Markedness in Synchrony and Diachrony* (Tomić [ed.] 1989b). En introduction, Tomić (1989a) fait une synthèse de l'application de la théorie de la marque en linguistique. Elle soulève alors le problème des critères définitoires de la marque qui varient selon le linguiste et la discipline étudiée et qui, de ce fait, semblent faire naître des doutes au sujet de la légitimité de la théorie de la marque :

Au début de la linguistique pragoise, lorsque la théorie de la marque était principalement restreinte à la phonologie, 'marquer' voulait dire augmenter la complexité formelle de l'unité linguistique. Quand la distinction « marqué/non marqué » a été étendue à des domaines linguistiques variés, la simple corrélation *non marqué* ↔ *formellement simple* a été brisée. Pendant un moment, on aurait dit que la simplicité formelle serait simplement remplacée par la simplicité en général. Mais cette substitution risquait de rendre la 'marque' vague, non vérifiable et finalement inutile. Pour sauver la notion, les critères de fréquence, de poids fonctionnel, de facilité d'apprentissage, d'interprétabilité ont été ajoutés au tableau. (Tomić 1989a : 3-4 ; ma traduction⁸⁸)

⁸⁸ In early Praguian linguistics, when markedness was mainly restricted to phonology, 'marking' meant increasing the formal complexity of the linguistic unit. When the distinction 'marked/unmarked' was extended over a variety of linguistic domains, the simple correlation *unmarked* ↔ *formally simple* was destroyed. For a while, it seemed that formal simplicity would simply be replaced by simplicity in general. But this replacement threatened to make

Markedness in Synchrony and Diachrony est un exemple de l'argument de Tomić, dans la mesure où l'ouvrage regroupe des articles dans lesquels la théorie de la marque, appliquée dans des composantes et des analyses linguistiques diverses, est définie par des critères différents à chaque fois. Néanmoins, selon Tomić, le point de convergence entre ces différents critères est la notion de naturalité : le marqué est une déviation du naturel, de la normalité, alors que le non marqué est assimilé au naturel, à la normalité. La théorie de la marque peut donc être interprétée comme une théorie de la naturalité qui s'exprime de différentes façons dans les différentes analyses linguistiques, d'où les diverses combinaisons de critères utilisées.

Dans le même ouvrage, Andersen (1989), quant à lui, retrace l'histoire de la théorie de la marque et la compare au principe de la Gestalt, principalement utilisé en psychologie. La perception humaine est fondée sur une distinction entre la figure et le fond⁸⁹ qui ne se fait pas de façon aléatoire : le fond est naturellement perçu avant la figure. Selon Andersen, il existe dans la théorie de la marque les mêmes relations entre les éléments marqués et non marqués que dans les relations entre figure et fond.

Selon Stein (1989), les analyses diachroniques faites à partir de la théorie de la marque ont démontré qu'il existait dans les langues, une « directionnalité diachronique » vers le non marqué. En d'autres termes, il existerait une préférence des structures linguistiques non marquées qui provoquerait la disparition des structures linguistiques marquées dans l'histoire des langues. Cependant, Stein soulève alors les questions suivantes :

- Comment apparaissent les formes marquées ?
- Si la marque a tendance à disparaître, alors pourquoi n'est-elle jamais réduite à zéro ?

Pour répondre à la première question, Stein distingue alors deux types de changements : ceux qui naissent de développements linguistiques internes (ou naturels) et ceux qui naissent de développements linguistiques externes (ou non naturels). Les changements internes, c'est-à-dire provoqués par des dynamiques linguistiques purement internes, ont tendance à créer des éléments non marqués alors que les changements externes, c'est-à-dire provoqués par des faits sociaux (comme, par exemple, les emprunts), ont tendance à créer des éléments marqués. Pour répondre à la seconde question, c'est-à-dire pourquoi la marque n'est-elle

'markedness' vague, unverifiable and ultimately useless. To save the notion, the criteria of frequency, functional load, learnability, interpretability were brought into the picture.

⁸⁹ Angl. *Figure vs ground*.

jamais réduite à zéro, Stein défend que dans les changements internes, l'abolition d'une unité (ou d'une structure) linguistique marquée mène inévitablement à la création d'une autre unité ou (ou d'une autre structure) marquée, que ce soit dans la même composante ou non. Cet argument sera plus tard repris et développé par Fenk-Oczlon et Fenk (2008) et Gil (2008) qui postulent l'existence d'un compromis – ou d'un équilibre – entre complexité et simplicité parmi les différentes composantes d'une langue (et non à l'intérieur de celles-ci).

IV.3 Les « héritiers » de Chomsky et Halle

Les travaux de Chomsky⁹⁰ et Halle (1968) concernant le rôle que joue la théorie de la marque dans la Grammaire Universelle ont été poursuivis par de nombreux linguistes à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Koster (1978) ou encore Hirschbühler et Rivero (1981), pour ne citer qu'eux, appliquent la notion de « grammaire nucléaire » à la syntaxe et mesurent la complexité des unités et des structures linguistiques grâce au degré de déviance de l'unité par rapport au « noyau de la grammaire ».

Notons aussi que certains linguistes ont plutôt choisi d'utiliser la démonstration sous forme d'algorithmes de Chomsky et Halle. Par exemple, Cairns et Feinstein (1982) ont tenté de présenter une théorie de la syllabification basée sur la théorie de la marque qui permet de caractériser formellement la complexité des syllabes. Présentée sous la forme d'algorithmes, cette formalisation de la notion de syllabe est très intéressante car elle combine en quelque sorte la définition jakobsonienne de la marque à la modélisation algorithmique chomskyenne. D'autres linguistes utilisent les algorithmes décrits dans *SPE* dans des interprétations syntaxiques (voir, par exemple, Rouveret et Vergnaud 1980 ; Milner 1980 ; van Riemsdijk 1982).

Kean (1981) propose quant à elle deux interprétations de la grammaire nucléaire : soit il s'agit d'une grammaire « littéralement non marquée », soit elle n'est en fait que « relativement non marquée ». Elle opte pour la seconde possibilité car selon elle, la grammaire nucléaire, c'est-à-dire la plus optimale, ne peut pas complètement être non marquée. Si cela était le cas, toutes les grammaires du monde

⁹⁰ Notons que Chomsky a de moins en moins utilisé la notion de marque après *SPE*.

résulteraient d'une même grammaire. Ainsi, selon Kean, la grammaire nucléaire est relativement non marquée et correspond à une minorité d'options marquées. Par conséquent, elle est un mélange d'éléments marqués et non marqués dans lequel les éléments marqués sont réduits à leur minimum.

IV.4 Critique d'une application récente en phonologie (de Lacy 2002, 2006)

Nous allons à présent nous concentrer sur les récents travaux de de Lacy (2002, 2006) concernant la théorie de la marque. C'est en phonologie que la théorie de la marque s'est initialement développée, ce qui peut expliquer pourquoi la théorie est toujours restée particulièrement influente dans cette composante. En 2002, de Lacy présente une thèse intitulée *The Formal Expression of Markedness*. Cette étude phonologique, basée sur la théorie de l'optimalité⁹¹, est guidée par deux principes :

- (1) Les relations de marque entre catégories peuvent être ignorées mais jamais inversées.
- (2) Plus un élément est marqué, plus grande est la pression pour le préserver⁹².

Le premier principe de de Lacy concerne le fait que si une catégorie X est plus marquée qu'une catégorie Y dans une langue, alors X sera toujours plus marquée que Y dans toutes les langues dans lesquelles l'opposition $X \sim Y$ existe. Il est certes difficile de ne pas souscrire au premier principe présenté par de Lacy, mais le second principe nous paraît *a priori* plus difficile à admettre. Il s'agit pourtant là d'une hypothèse que de Lacy maintient et défend à plusieurs reprises dans ses travaux :

Une autre difficulté apparente pour la théorie de la marque est qu'occasionnellement les éléments *moins* marqués peuvent être éliminés alors que les éléments *plus* marqués subsistent. Cette situation est apparemment contraire à ce à quoi l'on pourrait s'attendre : la notion traditionnelle sous-jacente à la marque est que les grammaires cherchent à éliminer les structures

⁹¹ Voir « Partie 1, Chapitre 3, VI. La théorie de l'optimalité ».

⁹² Notons qu'il n'exclut pas que le contraire soit aussi possible : les éléments non marqués peuvent subsister alors que les éléments marqués peuvent être éliminés (2002 : 26).

très marquées – c'est-à-dire la réduction de la marque. (de Lacy 2006 : 7 ; ma traduction⁹³)

Reprenons tout d'abord l'un des principaux exemples donnés par de Lacy pour illustrer son argument : les consonnes épenthétiques. Les consonnes épenthétiques sont des consonnes insérées. Par exemple, dans l'histoire du passage du latin au français, une épenthèse a eu lieu lorsqu'on est passé de *simulare* à *sembler*. Après la chute de la voyelle /u/, il y a eu rencontre de /m/ et /l/ et un [b] (en tant que phase non nasale de [m]) s'est inséré entre ces deux consonnes. De Lacy (2002 : 285) postule que les consonnes épenthétiques qui ne s'assimilent pas sont toujours coronales ou glottales, mais jamais labiales ou dorsales. Il prend l'exemple de /p/, /t/ et /k/ et traite de la question de la débuccalisation (c'est-à-dire de la transformation d'un phonème en glottale) en yamphu. Il part tout d'abord du postulat que les coronales sont moins marquées que les labiales et les dorsales. Il démontre par plusieurs exemples qu'en yamphu, le /t/ peut devenir glottal ([ʔ]) alors que /p/ et /k/ restent toujours intacts : il n'y a donc que la coronale (qu'il considère, rappelons-le, être le moins marqué des trois phonèmes) qui est désarticulée et qui peut se transformer en glottale.

L'argumentaire de de Lacy nous paraît justifié à la seule condition que nous acceptions l'hypothèse que les coronales sont moins marquées que les labiales et les dorsales. Or bien que plusieurs linguistes défendent cette hypothèse (voir, par exemple, Paradis et Prunet [eds] 1991), ce postulat est arbitraire si l'on en croit Troubetzkoy ([1939] 1976) qui défend que ces trois catégories de phonèmes sont en relation d'opposition équipollente⁹⁴. En d'autres termes, rien ne peut laisser croire que l'une de ces trois catégories serait plus marquée qu'une autre puisqu'elles sont logiquement équivalentes. D'après les exemples cités par de Lacy, il semblerait qu'en effet, /t/ présente une plus grande fragilité si on le compare à /p/ ou /k/. Cependant, on peut avancer l'objection que ce n'est pas la théorie de la marque qui est concernée ici mais plutôt la force articulatoire. /p/ et /k/ sont souvent plus fortes que /t/, il est donc normal qu'elles résistent tout simplement mieux à l'affaiblissement. /t/ semble présenter un degré de force insuffisant pour être maintenu mais cela pourrait ne concerner en rien la marque. Par conséquent, il est

⁹³ Another apparent difficulty for markedness is that occasionally *less* marked elements can be eliminated while *more* marked elements remain. This situation is apparently contrary to expectations: the traditional notion behind markedness is that grammars seek to eliminate highly marked structures—i.e. markedness reduction.

⁹⁴ Voir « Partie 1, Chapitre 2, III.1 Taxonomie des types d'oppositions phonologiques ».

possible de penser que de Lacy confond deux paramètres distincts : plus faible (articulatoirement) et non marqué. Il ne fait pas la distinction entre la fragilité du point de vue du système et la fragilité articulatoire : /p/, /t/ /k/ sont à égalité pour la marque, mais ils ne sont pas à égalité pour la force articulatoire. De Lacy n'aura raison que dans les cas où il y a coïncidence entre force articulatoire et marqué/non marqué (et c'est sans doute ce qui se passe en yamphu).

Par ailleurs, nous ajouterons que l'argument de de Lacy est aussi contre-intuitif. Il est en effet contre-intuitif d'imaginer que les éléments marqués sont mieux préservés. Tout indique dans l'histoire des langues que les éléments marqués sont plus fragiles du point de vue du système. Par exemple, prenons l'exemple de *mouse* ~ *mice* (« souris » au singulier ~ « souris » au pluriel) en anglais. Historiquement, quatre stades antérieurs au Grand Changement Vocalique⁹⁵ ont mené à ces formes :

	Singulier	Pluriel
Stade 1	/mu:s/	/mu:si/
Stade 2	/mu:s/	/my:si/
Stade 3	/mu:s/	/my:s/
Stade 4	/mu:s/	/mi:s/

/u:/ et /i:/ sont intrinsèquement non marqués alors que /y:/ est intrinsèquement marqué. On se retrouve au « stade 3 » avec un phonème non marqué /u:/ et un phonème marqué /y:/. Au « stade 4 », on observe que c'est le phonème marqué qui a disparu. Ce cas n'est qu'un contre-exemple de l'hypothèse de de Lacy concernant la préservation de la marque. Sa démonstration, bien qu'originale et bien menée, va à l'encontre de la majorité des analyses et nous semble peu convaincante.

Pour finir, nous voudrions aussi faire quelques remarques sur ce que de Lacy nomme en anglais « multi-valued features » ou encore « *xo*-theory » (de Lacy 2002 : 36). Il s'agit d'une approche qui veut combiner le système traditionnel de traits et la théorie de l'optimalité. Il utilise ce système de traits afin de pouvoir rendre compte de la similarité relative des éléments entre eux : « Cette approche permet une notion de similarité relative formellement définissable [...] » (de Lacy 2002 : 37 ; ma

⁹⁵ Voir « Partie 2, Chapitre 2, IV.1 Phonologie ».

traduction⁹⁶). Par exemple, en ce qui concerne les lieux d'articulation, il aboutit à l'échelle de similarité suivante :

| dorsal • labial • coronal • glottal |

La « *xo-theory* » consiste à représenter cette échelle à l'aide de traits *x* et de traits *o* de façon à ce que plus les éléments sont similaires, plus ils comptent de traits identiques :

Dans la théorie de Prince et Smolensky (1993), les échelles sont converties en contraintes, alors que dans la théorie ici présentée les échelles sont exprimées comme des traits. On attribue à la valeur marquée de l'échelle une chaîne de valeurs entièrement constituée de *x*, avec une chaîne dont la longueur dépend du nombre de distinctions faites dans l'échelle. Toute valeur moins marquée diffère de toute valeur plus marquée grâce au nombre de *x* qu'elle contient [...]. (de Lacy 2002 : 37 ; ma traduction⁹⁷)

Cette échelle le mène à décrire les différents points d'articulation de la manière suivante :

[xxxPlace] dorsal

[xxoPlace] labial

[xooPlace] coronal

[oooPlace] glottal

Ainsi, de Lacy postule un trait de lieu (en anglais, *Place*) et il attribue à chaque lieu des valeurs *x* et des *o* en sachant que plus il y a de *x*, plus on est dans une certaine propriété. Autrement dit, il attribue à chaque lieu des coefficients de similarité. Or nous pensons que ces coefficients sont arbitraires et ne permettent pas d'exprimer correctement les classes naturelles. D'après ce qu'il propose, on peut avoir une classe naturelle formée des dorsales et des labiales (elles ont au moins deux *x*), ou une classe naturelle formée des labiales, des coronales et des dorsales (elles comptent toutes au moins un *x*). Dans une telle présentation, une classe formée

⁹⁶ This approach allows for a formally definable notion of relative similarity [...].

⁹⁷ In Prince et Smolensky's (1993) theory, scales are converted into constraints, while in the present theory scales are expressed as features. The marked value of the scale is assigned a string value consisting entirely of *x*'s, with the length of that string depending on the number of distinctions made in the scale. Every less marked value differs from the most marked value in terms of its *x* content [...].

uniquement des dorsales et des coronales est inexprimable, ce qui est gênant, puisqu'après tout il s'agit de la classe des linguales.

Par ailleurs, nous pensons que les traits binaires sont vraiment plus pratiques que les « traits à multiples valeurs » dans la mesure où seuls les traits binaires peuvent exprimer non seulement ce qu'un élément est, mais aussi ce qu'il n'est pas. Sans traits binaires, comme nous le prouve la présentation de de Lacy, on ne peut pas exprimer ce que l'élément n'est pas.

Enfin, une dernière critique que nous ferons concernant la « *xo*-theory » de de Lacy concerne le fait que le continuum physiologique formé par les différents lieux d'articulation n'est pas respecté. Du point de vue articulatoire, il existe bien une séquence d'avant en arrière dans le tractus vocal labial/coronal/dorsal/glottal et de Lacy ne propose pas le même ordre dans son analyse. Par conséquent, sa description donne une impression de disjonction entre les points d'articulation. Encore une fois, cette disjonction laisse entendre que certaines classes naturelles pourtant reconnues (telle que la classe des coronales/dorsales, c'est-à-dire des linguales) n'existent pas.

Nous avons donc deux critiques à adresser à la thèse de de Lacy. La première critique concerne le fait que son analyse repose sur un postulat décrété et non démontré : son argumentaire basé sur les consonnes épenthétiques du yamphu ne tient que si l'on admet que les coronales sont non marquées alors que les labiales et les dorsales sont marquées. Toute sa démonstration s'écroule dès lors que nous considérons que les labiales, les coronales et les dorsales sont logiquement équivalentes et sont égales en matière de complexité. La seconde critique concerne la « *xo*-theory » qui ne permet pas de rendre compte de certaines classes naturelles, contrairement aux traits binaires.

V. Conclusion

Pour conclure cette partie sur l'historique de la théorie de la marque, nous dirons que l'ampleur de la résonance (en linguistique mais aussi dans d'autres domaines) de cette théorie se mesure au nombre d'analyses qui y ont eu recours. À la suite des travaux de Jakobson et de Chomsky et Halle, elle a parfois été reprise telle quelle mais elle a aussi été adaptée de façon à pouvoir rendre compte des diverses analyses dans les différentes composantes de la linguistique. Ces multiples applications ont donné naissance à de nouvelles conclusions concernant les éléments

marqués et non marqués, mais un principe unificateur se trouve à la base de toutes les analyses faisant appel à la théorie de la marque : il s'agit de la relation d'opposition entre des éléments linguistiques caractérisée par différents degrés de complexité.

La superstructure évaluative imposée par le code linguistique prend la forme d'une hiérarchisation implicite de termes polaires de telle façon qu'un terme d'une opposition est plus simple et plus général que son opposé. Techniquement parlant, le terme marqué renvoie à la relation entre deux pôles : le pôle le plus simple et le plus général est le terme non marqué de l'opposition alors que le pôle le plus complexe et le plus spécifique est le terme marqué. (Battistella 1990 : 1 ; ma traduction⁹⁸)

⁹⁸ The evaluative superstructure imposed by the linguistic code takes the form of an implicit hierarchization of polar terms such that one term of an opposition is simpler and more general than its opposite. In technical parlance, the term markedness refers to the relationship between the two poles: the simpler, more general pole is the unmarked term of the opposition while the more complex and focused pole is the marked term.

CHAPITRE 2 :

UNE THÉORIE DE LA COMPLEXITÉ

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté la théorie de la marque à travers son historique et son exploitation par Jakobson et par Chomsky et Halle. Nous avons aussi fait état de ses applications récentes dans diverses composantes de la linguistique. Dans ce deuxième chapitre, il sera question de faire un premier bilan de la terminologie utilisée dans le cadre de cette théorie. Ainsi, nous présenterons les notions fondamentales et récurrentes d'une théorie basée sur l'identification et la mesure de la complexité. La présentation de ces notions qui seront fréquemment utilisées dans notre étude sera principalement faite en relation avec la composante dans laquelle elles sont, à l'origine, apparues, c'est-à-dire la phonologie.

I. Notions fondamentales

I.1 Système

Afin d'analyser des éléments linguistiques, il convient de les organiser en systèmes :

La relation des parties au tout, telle est la question fondamentale qui se pose actuellement à la science du langage. Vouloir l'esquiver, négliger la connexion mutuelle des parties dans leur interdépendance vis-à-vis du tout, c'est faire preuve de cette 'acceptation obstinée des absolus' qui, Sapir nous en prévient, 'entrave' l'esprit et 'obscurcit' l'intelligence. (Jakobson et Waugh 1979 : 282)

Comme il a été mentionné dans notre introduction, la notion de *système* est très importante dans la théorie de la marque. En effet, l'analyse de la complexité doit être abordée dans une optique systémique, c'est-à-dire que la langue ne doit pas être perçue comme une liste de mots, une nomenclature d'entités désorganisée. La notion de système prend tout son sens depuis le *Cours de linguistique générale* de Saussure ([1916] 1972) dans lequel le langage est envisagé comme un ensemble organisé, en

d'autres termes un système composé d'éléments avec des règles qui régissent l'utilisation de ces éléments.

Au niveau le plus haut de la catégorisation systémique se trouve la langue. La langue est un système, un ensemble fermé, une unité globale dans laquelle des éléments entretiennent des relations plus ou moins étroites les uns avec les autres. Il est possible, à l'intérieur même de la langue, de regrouper certains éléments en sous-systèmes. Les systèmes linguistiques de deuxième niveau forment ce que l'on nomme communément les composantes de la langue : phonologie, grammaire, syntaxe, etc. Ces différents sous-systèmes peuvent, à leur tour, être divisés en des systèmes plus petits et plus spécifiques. Par exemple, un système phonologique – ou phonémique – comporte un système consonantique et un système vocalique.

Dans un système, les éléments – ou constituants – sont en relation, ils interagissent les uns avec les autres. En observant les systèmes avec du recul, il est souvent possible pour l'analyste de trouver une logique dans les relations qu'entretiennent les différents éléments. Cette logique permet de décrire la *structure du système* et son *organisation*, c'est-à-dire les règles qui régissent les rapports entretenus par les éléments et qui font de ce système un ensemble cohérent.

Dans l'analyse de la complexité, et par conséquent, dans la théorie de la marque, tout comme en linguistique générale, des comparaisons sont établies entre les constituants de divers sous-systèmes. La comparaison des éléments d'une même unité globale, c'est-à-dire d'une même langue, mène à des analyses intrasystémiques, alors que la comparaison des éléments de différentes unités globales, de langues différentes, mène à des analyses intersystémiques. Lors d'analyses intrasystémiques, les différents sous-systèmes de la langue peuvent être comparés entre eux : par exemple, il est possible de comparer des faits de sémantique et de morphologie qui ont lieu dans une même langue. Cependant, lors d'analyses intersystémiques, seule la comparaison d'éléments de sous-systèmes équivalents est envisageable. Il est donc possible, et pertinent, de comparer les systèmes phoniques de différentes langues, mais pas, par exemple, le système phonique d'une langue à des faits sémantiques d'une autre langue.

La mise en place des règles qui (co)ordonnent les systèmes se fait grâce à des *critères contrastifs*. Ces critères, qui diffèrent selon la langue mais aussi la composante de la langue analysée, permettent de rendre compte des *symétries* et des *asymétries* du système. Les symétries récurrentes nous permettent de définir les règles qui sous-tendent l'organisation du système. Les asymétries sont alors, dans ce contexte, des événements périphériques du système dans la mesure où elles n'obéissent pas aux règles générales du système auquel elles appartiennent.

L'asymétrie est un aspect de l'économie caractéristique de la structuration biologique de l'information, et la théorie de la marque qui est définie sur la base de l'asymétrie a la valeur d'une étiquette descriptive qui couvre cet aspect de la structuration. (Gvozdanović 1989 : 64 ; ma traduction⁹⁹)

La majorité des règles qui régissent les systèmes, quels que soient les domaines d'analyse auxquels elles appartiennent, suivent deux lois universelles par excellence : *l'économie* et *l'efficacité*. Pour être productif, un système se doit en effet d'être parcimonieux et rentable. Le langage ne déroge pas à ces deux lois et compte de nombreuses règles qui visent à rendre la communication à la fois économique et efficace. Bien sûr, l'application de ces deux lois mène à des règles différentes selon la composante de la langue étudiée. Par exemple, en phonologie, la production de phonèmes optimaux (c'est-à-dire, de phonèmes dont l'articulation est physiologiquement naturelle) obéit à ces lois. C'est pourquoi, dans cette composante de la langue, les phonèmes considérés comme simples sont ceux qui présentent une optimalité articulatoire alors que les phonèmes dont l'articulation demande des combinaisons physiologiques non (ou moins) optimales sont considérés comme complexes :

Et parmi les options articulatoires possibles, il y a des points meilleurs, des positions optimales qui ont l'effet perceptuel requis tout en entraînant une énergie physiologique minimale, c'est-à-dire 'des déplacements minimums des lèvres et de la langue à partir de leurs positions naturelles' (Lindblom 1972 : 79) de telle façon qu'ils réalisent un contraste perceptuel maximal avec un moindre effort. (Dressler 1989 : 112 ; ma traduction¹⁰⁰)

En sémantique lexicale, ce sont les mots qui sont utilisés dans des contextes précis et donc restreints (contrairement aux mots plus généraux) qui n'obéiront pas aux lois d'économie et d'efficacité¹⁰¹. Dans tous les cas, les éléments qui obéissent à ces lois forment *la norme* du système, c'est-à-dire un noyau constitué d'éléments qui ont un fonctionnement prévisible dans la mesure où ils suivent des principes universels et reconnus.

⁹⁹ Asymmetry is an aspect of economy characteristic of biological structuring of information, and markedness which is defined on the basis of asymmetry has the value of a descriptive label covering this aspect of structuring.

¹⁰⁰ And among the articulatory options available there are best points, optimum positions which have the perceptual effect required while entailing minimum physiological energy, i.e. 'minimum displacements of lips and tongue from their natural positions' (Lindblom 1972: 79) so that they achieve maximal perceptual contrast with least effort.

¹⁰¹ Voir, par exemple, Kiefer (1989).

Cette norme sert de standard de comparaison, de repère lors de la description des éléments d'un système. Tout élément qui s'écarte de la norme est inattendu et périphérique, et donc complexe. Dans la mesure où des éléments sont caractérisés comme étant complexes dans un système sur le critère de leur comparaison avec des éléments (non complexes) qui suivent la norme de ce système, il est donc logique que les éléments complexes n'existent qu'à la condition *sine qua non* que leurs contreparties simples existent, et non l'inverse.

L'analyse d'un élément complexe se fait en deux étapes : la première étape consiste à élucider la complexité de l'élément, c'est-à-dire déterminer la nature de son écart par rapport à la norme. La seconde étape consiste ensuite, selon le degré de variation qui sépare les éléments complexes des éléments non complexes, à utiliser la norme comme étalon de mesure : étant donné qu'une norme reste prévisible et stable, elle représente toujours le point de repère auquel il faut se référer afin d'établir le degré de complexité d'un élément périphérique. Cette mesure de la complexité va nous mener à la possibilité d'établir une hiérarchisation des éléments complexes. Pour revenir aux différentes analyses linguistiques possibles, l'étude de la complexité, que ce soit dans des analyses intra- ou intersystémiques, présente des enjeux considérables pour les sciences du langage¹⁰² :

Un linguiste ressent un intérêt légitime non seulement pour la description de la structure d'un élément d'une langue, mais aussi pour la comparaison de la structure de cette unité avec celle des autres unités. Ce faisant, il découvrira qu'il peut être profitable de comparer certains éléments et qu'il est fréquemment possible de dire qu'un élément possède un plus haut degré de complexité qu'un autre élément. Il peut être utile de qualifier ce plus haut degré de complexité par le terme 'marqué'. (Winter 1989 : 106 ; ma traduction¹⁰³)

I.2 Axes paradigmatique et syntagmatique

La comparaison entre les éléments des sous-systèmes de deuxième niveau, c'est-à-dire des mêmes composantes de la langue, peut se faire sur deux axes : l'axe

¹⁰² Voir « Partie 1, Chapitre 4, III.2 Enjeux de notre modélisation ».

¹⁰³ A linguist has a legitimate interest not only in the description of the structure of an item of a language, but also in the comparison of the structure of this item with that of other items. In pursuing this interest he will discover that some items can be fruitfully compared and that frequently it can be said that one item has a higher degree of complexity than another one. This higher degree of complexity can be usefully referred to by the term markedness.

syntagmatique et l'axe paradigmatique (voir, par exemple, Martinet [1960] 1980 : 27).

Le premier axe, l'axe syntagmatique, mène à la comparaison des éléments *in praesentia* dans la chaîne parlée. Dans le discours, les unités linguistiques coexistent, se succèdent de façon plus ou moins ordonnée et entretiennent des rapports ; elles sont dépendantes les unes des autres. L'étude des éléments présents et des rapports qu'ils entretiennent du point de vue de ces arrangements, de ces combinaisons, se fait sur l'axe syntagmatique. Cet axe est « l'axe horizontal », celui où les éléments présents peuvent être *mis en contraste* les uns avec les autres. Les éléments qui entretiennent des relations contrastives sur l'axe syntagmatique forment des *structures*.

Le second axe, l'axe paradigmatique, mène à la comparaison des éléments *in absentia* dans la chaîne parlée. En d'autres termes, c'est sur cet axe, « l'axe vertical », que l'on retrouve les unités qui peuvent commuter dans un contexte précis et qui s'excluent donc mutuellement dans ce contexte. Dans un environnement donné, les éléments sélectionnés *s'opposent* aux éléments qui auraient pu être sélectionnés à leur place. Les éléments qui entretiennent des relations oppositives sur l'axe paradigmatique forment des *classes*.

Jakobson et Halle (1956) insistent sur la distinction qui doit être faite entre les deux termes fondamentaux – « opposition » et « contraste »¹⁰⁴ – qui caractérisent le principe de polarité. Comme nous venons de le voir, le terme « contraste » doit être réservé à l'expression d'une divergence perçue sur l'axe syntagmatique entre deux éléments contigus. Par exemple, dans l'enchaînement /pi/, il existe un contraste, entre autres, entre le caractère grave du phonème /p/ et le caractère aigu du phonème /i/ qui le suit. Le terme « opposition », quant à lui, devra être réservé à la description de deux éléments qui, dans un message, peuvent être substitués l'un à l'autre sur l'axe paradigmatique.

En ce qui concerne la mesure de la complexité phonétique, Jakobson insiste tout particulièrement – suivant ces définitions – sur la notion d'« opposition » :

Nous identifions les phonèmes d'une langue donnée en les décomposant en leurs caractères phonologiques constitutifs, c'est-à-dire que nous établissons pour chaque phonème quelles qualités l'*opposent* aux autres phonèmes du système en question. (Jakobson 1973 : 123 ; mon emphase)

¹⁰⁴ Voir aussi, par exemple, Martinet ([1960] 1980 : 27).

Lors de son analyse et de sa classification des phonèmes, Jakobson vise à aboutir à des caractéristiques phoniques « nettement et uniquement oppositives, relatives et négatives », termes qu'il emprunte à Saussure (cité dans Jakobson 1973 : 139). Par conséquent, une production phonique différentielle, en tant que telle, n'existe que grâce à l'existence d'une ou plusieurs autres entités phoniques auxquelles elle s'oppose. Un phonème a une fonction distinctive se caractérisant par une ou plusieurs propriétés qui le différencient et, par conséquent, l'opposent aux autres phonèmes.

Jakobson insiste donc sur les relations oppositives des éléments lors de son étude sur la théorie de la marque. Cependant, Greenberg (1966) sous-entend que l'analyse de la complexité peut se faire autant sur l'axe syntagmatique que sur l'axe paradigmatique :

Ainsi la réponse à l'objection que la 'facilité' de l'articulation, une expression que l'on évite ici, mais à laquelle on peut donner un contenu objectif, devrait constamment produire des systèmes phonologiques plus simples dans l'évolution du langage est qu'il y a deux types de 'facilité' : la facilité paradigmatique, qui favorise la simplification par la perte des traits articulatoires additionnels indépendamment du contexte, et la facilité syntagmatique, qui favorise la genèse de nouvelles modifications assimilatoires conditionnées par l'environnement phonétique et donne donc lieu à des articulations qui, prises isolément, sont plus complexes. (Greenberg 1966 : 64 ; ma traduction¹⁰⁵)

Nous nous placerons davantage du côté de Greenberg dans notre analyse de la complexité. Reprenons l'exemple de *mouse* ~ *mice* (« souris » au singulier ~ « souris » au pluriel) en anglais. Nous avons précédemment¹⁰⁶ vu que quatre stades antérieurs au Grand Changement Vocalique¹⁰⁷ ont mené à ces formes :

¹⁰⁵ Thus the answer to the objection that 'ease' of articulation, an expression which is avoided here, but which can be given objective content should produce constantly simpler phonologic systems in the evolution of language is that there are two kinds of 'ease,' paradigmatic which favors simplification by loss of additional articulatory features regardless of context and syntagmatic which favors the genesis of new assimilatory modifications conditioned by the phonetic environment and so gives rise to articulations which taken in isolation are more complex.

¹⁰⁶ Voir « Partie 1, Chapitre 1, IV.4 Critique d'une application récente en phonologie (de Lacy 2002, 2006) ».

¹⁰⁷ Voir « Partie 2, Chapitre 2, IV.1 Phonologie ».

	Singulier	Pluriel
Stade 1	/mu:s/	/mu:si/
Stade 2	/mu:s/	/my:si/
Stade 3	/mu:s/	/my:s/
Stade 4	/mu:s/	/mi:s/

Au stade 1, dans /mu:si/, la voyelle de la première syllabe (/u:/) est postérieure et arrondie, alors que la voyelle de la seconde syllabe (/i/) est antérieure et non arrondie. L'enchaînement des voyelles n'est donc pas optimal à ce stade. Par conséquent, au stade 2, la voyelle de la première syllabe est remplacée par son équivalent antérieur, c'est-à-dire la voyelle antérieure arrondie /y:/. Comme nous le verrons¹⁰⁸, les voyelles antérieures arrondies sont marquées intrinsèquement. Au stade 2, /y:/ est donc marqué sur l'axe paradigmatique, mais non marqué sur l'axe syntagmatique (autrement dit, tant que le /i/ final subsiste). Cependant, au stade 2, le pluriel étant marqué par une double flexion (une flexion interne et une flexion externe), le /i/ final non accentué est naturellement supprimé, et on aboutit donc au stade 3. À ce stade, la voyelle /y:/, qui présente une complexité absolue et qui est donc marquée sur l'axe paradigmatique, n'a plus de raison de subsister sur l'axe syntagmatique. C'est pourquoi, au stade 4, elle est remplacée par son équivalent non marqué (la voyelle antérieure non arrondie /i:/).

Sur l'axe paradigmatique, la complexité résulte des traits intrinsèques de l'élément alors que sur l'axe syntagmatique, la complexité résulte de l'enchaînement non optimal des éléments. C'est de la simplification syntagmatique que naissent, par exemple, les phonèmes secondaires, ou qu'apparaissent des phonèmes qui, sur le plan paradigmatique, sont complexes. L'exemple de *mouse* ~ *mice* montre deux choses : tout d'abord, qu'il est important de prendre en compte les deux axes du langage dans une analyse de la complexité, et ensuite qu'un élément peut être marqué sur un axe mais non marqué sur l'autre axe.

Une définition de la théorie de la marque censée fournir une base exploitable dans l'analyse linguistique et rendre compte des différents types de données du langage qui ne peuvent être expliquées autrement, doit être basée sur une asymétrie qui se manifeste soit sur l'axe syntagmatique, soit sur l'axe paradigmatique. (Gvozdanović 1989 : 59 ; ma traduction¹⁰⁹)

¹⁰⁸ Voir « Partie 2, Chapitre 2, IV.1 Phonologie ».

¹⁰⁹ A definition of markedness which can be assumed to provide a workable basis for linguistic analysis, and account for various sorts of language data which cannot be accounted for otherwise,

II. Le système de traits

Après avoir défini les notions fondamentales de notre étude, il est à présent indispensable d'aborder la question des traits distinctifs, c'est-à-dire les outils qui vont nous permettre d'élaborer la description de chacun des éléments que nous allons analyser. Par la suite, ces traits distinctifs pourront aussi être utilisés, ainsi que l'a proposé Jakobson, comme critères pour comparer les éléments linguistiques ; ou ainsi que l'ont proposé Chomsky et Halle dans *SPE* (1968), comme critères de mesure de la complexité des éléments.

II.1 Deux niveaux d'analyse

Les systèmes de traits binaires peuvent être utilisés à deux niveaux : l'un phonémique (ou, en termes chomskyens, le niveau « sous-jacent »), et l'autre phonétique. Jakobson, par exemple, n'utilise le système de traits qu'au premier niveau, contrairement à Chomsky et Halle (1968) qui l'utilisent sur les deux niveaux. Il existe trois types de systèmes de traits binaires, selon le niveau auquel l'analyse se situe : *les traits binaires distinctifs*, *les traits binaires redondants* et *les traits binaires de réalisation phonétique*.

Au niveau phonémique, un système de traits se compose de traits distinctifs mais aussi de traits redondants. Ces deux types de traits jouent des rôles fondamentaux dans la classification des phonèmes. Nous avons en effet vu dans le premier chapitre que les traits distinctifs ont pris un rôle prépondérant dans l'analyse phonique de la langue lorsque Jakobson, se démarquant du structuralisme pragois, a considéré que l'entité atomique était non le phonème mais le trait distinctif. Les véritables « atomes » de la langue sont les traits distinctifs : « Les traits distinctifs sont donc des propriétés ou qualités autonomes qui s'organisent en faisceaux pour créer les unités sonores du langage » (Battistella 1990 : 13 ; ma traduction¹¹⁰). Jakobson et Waugh (1979) soulignent le fait que le terme « distinctif » ne doit pas être confondu avec « distinct » voulant dire « séparé » :

should be based on an asymmetry which manifests itself either syntagmatically or paradigmatically.

¹¹⁰ Distinctive features are thus autonomous properties or qualities that bundle together to create the sound units of language.

Et, alors que ‘distinctif’ signifie ‘discriminant’, ‘ayant la faculté de distinguer’, on l’a souvent interprété à tort comme voulant dire ‘discriminable’, ‘distinguable’, ‘apte à être aisément perçu’. (Jakobson et Waugh 1979 : 11)

Par ailleurs, Troubetzkoy ([1939] 1976) postule l’existence d’oppositions distinctives et d’oppositions non distinctives :

L’idée de différence suppose l’idée d’opposition. Deux choses ne peuvent être différenciées l’une de l’autre que dans la mesure où elles s’opposent l’une à l’autre, c’est-à-dire dans la mesure où il existe entre elles deux un rapport d’opposition. Par conséquent une fonction distinctive ne peut échoir à une particularité phonique que dans la mesure où elle est un terme d’une opposition phonique. Les oppositions phoniques qui dans la langue en question peuvent différencier les significations intellectuelles de deux mots, nous les nommerons des *oppositions phonologiques* (ou des *oppositions phonologiques distinctives* ou encore des *oppositions distinctives*). Par contre les oppositions qui ne possèdent pas cette faculté seront dites *non pertinentes au point de vue phonologique* ou *non distinctives*. (Troubetzkoy [1939] 1976 : 33)

Par conséquent, une analyse phonémique faite à l’aide d’un système de traits ne présente pas uniquement des traits distinctifs, mais aussi des traits non distinctifs, en quelque sorte prévisibles, que l’on nomme les traits redondants. Ces traits redondants n’ont donc pas de fonction discriminante, mais permettent de spécifier davantage de détails.

Dans la hiérarchie des traits décrivant les sons, les traits distinctifs sont d’une importance capitale. Cependant, le rôle des redondances ne doit pas être sous-estimé. Les circonstances peuvent même les faire se substituer aux traits distinctifs. (Jakobson, Fant et Halle [1952] 1965 : 8 ; ma traduction¹¹¹)

Jakobson et Waugh (1979) insistent sur le fait que les traits redondants jouent un rôle majeur dans la charpente sonore du langage. Même si l’adjectif « redondant » pourrait être interprété péjorativement comme synonyme de « superflu », les traits redondants ont la fonction notable de mettre en valeur les traits distinctifs : ils permettent d’augmenter la fiabilité des traits distinctifs et de les préciser.

Jakobson (comme tous les structuralistes) n’envisageait l’utilisation des traits comme uniquement distinctifs *stricto sensu* et redondants, c’est-à-dire au niveau

¹¹¹ In the hierarchy of the sound features the distinctive features are of paramount importance. However, the role of the redundancies must not be underestimated. Circumstances may even cause them to substitute for the distinctive features.

phonémique. Chomsky et Halle (1968), quant à eux, ont mis l'accent, dans un cadre générativiste, sur la nécessité de faire fonctionner les traits non seulement au niveau sous-jacent, mais également au niveau de la réalisation phonétique, voire à tous les niveaux intermédiaires. Par exemple, le /l/ de *gal* (/ ɫ / « fille ») est vélarisé au niveau phonétique car il se trouve en fin de syllabe, après le noyau vocalique. À ce niveau, dans le modèle proposé par Chomsky et Halle (1968), on aura donc [ɫ], avec [ɫ] qui a les traits [+ARRIÈRE ; +HAUT]. Ces traits peuvent donc jouer sur les deux niveaux : phonémique et phonétique.

Les structuralistes faisaient une distinction assez nette entre deux disciplines, la phonologie (où la notion de trait était pertinente) et la phonétique (où cette notion ne l'était pas), et seule la phonologie était considérée comme une discipline proprement linguistique. En revanche, pour les générativistes, il y a non plus deux disciplines, mais une seule, avec une série de niveaux et de degrés d'abstraction, d'où la nécessité de faire jouer un seul et même ensemble de traits à tous les niveaux.

II.2 Cinq fonctions

Les systèmes de traits binaires sont des outils fondamentaux dans la théorie de la marque. À chaque niveau, les traits ont des fonctions différentes.

La première fonction d'un système de traits est de visualiser l'organisation, la géométrie, d'un système phonique. Grâce au système de traits, il est possible de rendre compte des oppositions entre les phonèmes et de leur conférer ainsi leur rôle distinctif. Chaque phonème, possédant un ensemble de propriétés distinctives, peut donc être analysé et caractérisé à l'aide d'un faisceau de traits distinctifs et redondants. La comparaison des faisceaux de traits distinctifs de chaque phonème peut ensuite aisément mener à la classification des systèmes phoniques : les phonèmes sont soit classés ensemble, soit opposés, selon la combinaison – ou le faisceau – de traits qui les caractérise.

La deuxième fonction d'un système de traits est de permettre au descripteur de rendre compte des différentes réalisations phonétiques d'un phonème, autrement dit, des différents allophones d'un même phonème¹¹². Ainsi, le descripteur peut procéder à une étude sur le passage du niveau phonémique au niveau phonétique grâce à des traits de réalisation phonétique. En d'autres termes, il est possible

¹¹² Voir « Partie 1, Chapitre 1, III. Du *Sound Pattern of Russian* (Halle 1959) au *Sound Pattern of English* (Chomsky et Halle 1968) ».

d'analyser et de décrire le rôle d'un contexte dans la production de variantes libres d'un même phonème.

La troisième fonction d'un système de traits est d'exprimer des classes naturelles, c'est-à-dire des classes de sons qui partagent des liens de « parenté » profonde. Pour cette fonction, dans laquelle l'analyse peut se faire autant sur le niveau phonémique (sous-jacent) que phonétique, les traits distinctifs, les traits redondants et les traits de réalisation sont utilisés.

La quatrième fonction majeure d'un système de traits distinctifs s'inscrit plus dans un cadre comparatiste. En effet, il est possible de réaliser une étude contrastive de plusieurs langues en faisant appel à la même liste de traits distinctifs.

Enfin, une fois les systèmes phoniques « dessinés » à l'aide des traits distinctifs (et redondants), il est possible d'entreprendre une étude diachronique de la langue, c'est-à-dire une analyse de son évolution dans le temps.

II.3 Système unaire et système binaire

Il existe deux types de traits distinctifs : alors que certains linguistes – Martinet, par exemple – utilisent des traits non binaires ou unaires dans leurs analyses, d'autres – Jakobson, par exemple – privilégient les traits binaires. Les traits unaires consistent à avoir autant de termes que de propriétés pour une caractéristique. Les traits binaires, quant à eux, prennent des valeurs antinomiques, positives ou négatives, pour exprimer respectivement la présence ou l'absence de la propriété dans l'élément décrit.

Nous illustrerons l'utilisation de ces deux types de traits distinctifs à travers les analyses du système consonantique du français auxquelles ont respectivement abouti Martinet ([1960] 1980) et Jakobson (1976).

II.3.1 Exemple de système unaire (Martinet)

Martinet ([1960] 1980), du point de vue phonémique, classe les consonnes du français uniquement selon leurs points d'articulation :

C'est en référence à la façon dont ils sont réalisés au moyen des 'organes de la parole' que seront identifiés ci-dessous les traits phoniques pertinents et que seront décrites les variantes des unités phonologiques. [...] [L]a phonétique articulatoire reste plus familière à la plupart des linguistes et, en général, elle

permet de mieux percevoir la causalité des changements phonétiques. (Martinet [1960] 1980 : 38)

Notons tout d'abord que dans ses analyses, Martinet part de l'*a priori* théorique – inspiré des travaux de Troubetzkoy ([1939] 1976) – que pour normaliser les points d'articulation d'un système phonique d'une langue, il faut qu'au moins une fricative, par exemple, ait exactement le même lieu d'articulation qu'une occlusive, par exemple, sur le plan strictement phonétique. Prenons une langue fictive X ayant la classification phonétique suivante :

LANGUE FICTIVE X	Bilabiales	Labio- dentales	Apico- dentales	Lamino- alvéolaires	Vélaires
Plosives	p b		t d		k
Fricatives		f v		s z	
Nasales	m		n		

Dans cette langue fictive X, aucune fricative n'a exactement le même lieu d'articulation qu'une occlusive et par conséquent, Martinet ne normaliserait pas les points d'articulation de ce système. Il aboutirait donc au tableau phonémique suivant :

LANGUE FICTIVE X	Bilabiales	Labio- dentales	Apico- dentales	Lamino- alvéolaires	Vélaires
Non nasales (Orales)	p b	f v	t d	s z	k
Nasales	m		n		

Au contraire, dans le cas d'une langue fictive Y ayant un système phonétique dans lequel une occlusive et une fricative sont produites au même lieu d'articulation, Martinet régulariserait les autres productions phoniques :

LANGUE FICTIVE Y	Bilabiales	Labio- dentales	Apico- dentales	Lamino- alvéolaires	Vélaires
Plosives	p b		t d		k
Fricatives		f v		s z	x

Nasales	m		n		
---------	---	--	---	--	--

D'où le système phonémique suivant pour la langue fictive Y :

<u>LANGUE FICTIVE Y</u>	Labiales		Alvéo-dentales		Vélaires
Plosives	p	b	t	d	k
Fricatives	f	v	s	z	x
Nasales	m		n		

Cependant, pour en revenir au système de la langue française, celui-ci se rapproche plus de la langue fictive X dans la mesure où il ne vérifie pas la condition nécessaire pour la normalisation des points d'articulation. Ainsi, Martinet décide – sur le plan phonémique – de ne regrouper aucun couple de points d'articulation décrits au niveau phonétique et aboutit au Tableau 4.

La classification phonologique que propose Martinet peut être critiquée sur certains points. Tout d'abord, nous retrouvons, dans une même série¹¹³, des phonèmes qui ont des modes d'articulation différents. En effet, en ne normalisant pas le système sur le plan phonémique, Martinet aboutit à un tableau où, par exemple, des plosives (telles que /p/) et des fricatives (telles que /f/) se retrouvent classées sur une même ligne. Par conséquent, Martinet est contraint – sur le plan strictement phonémique – de ne plus définir les séries à partir des modes d'articulation mais uniquement à partir du lieu.

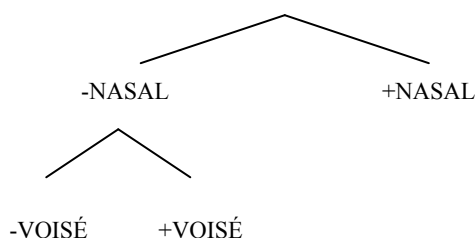
Tableau 4 : Système consonantique du français décrit à l'aide de traits unaires (Martinet [1960] 1980 : 73)

Série Ordre	Bilabiales	Labio-dentales	Apicales	Sifflantes	Chuintantes	Palatale	Vélaires
Sourdes	p	f	t	s			k
Sonores	b	v	d	z			

¹¹³ Une série est, selon Martinet ([1960] 1980 : 74), « une classe de phonèmes consonantiques caractérisés par un même trait [...] qui s'ordonnent le long du chenal expiratoire ».

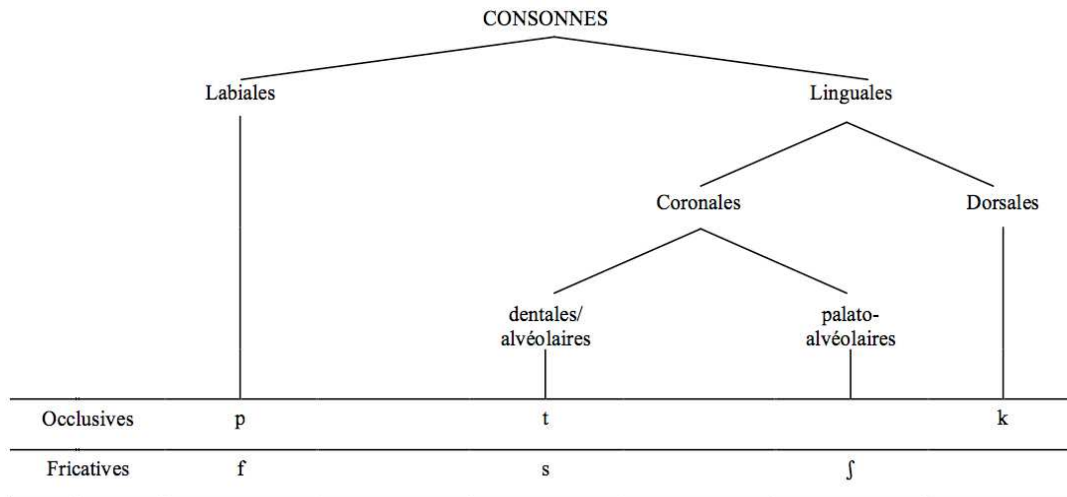
Nasales	m		n				
---------	---	--	---	--	--	--	--

Sur l'axe des séries comme sur l'axe des ordres¹¹⁴, nous retrouvons des caractéristiques qui pourraient être regroupées sous des dénominations communes. Martinet utilise trois caractéristiques distinctives qu'il nomme « sourde », « sonore » et « nasale ». Néanmoins, les propriétés « sourde » et « sonore » décrivent les deux pôles opposés d'une même caractéristique : la présence ou l'absence de la vibration des cordes vocales. Cette caractéristique n'est pas pertinente pour la catégorie des « nasales ». Nous proposons donc la présentation étagée suivante (dans laquelle le trait [±VOISÉ] est utilisé pour caractériser l'opposition sourd ~ sonore :



Un autre exemple de classification étagée qui rendrait l'analyse de Martinet plus nette et plus précise concerne les productions phoniques dites bilabiales et labio-dentales. Ces dernières ont en commun l'intervention des lèvres lors de leur articulation. Par conséquent, il serait logique de les classer ensemble dans une même colonne regroupant toutes les consonnes labiales (parmi lesquelles certaines sont produites avec les deux lèvres et d'autres avec les lèvres et les dents). On pourrait même aller plus loin dans ce type de classification étagée et considérer qu'il existe deux catégories de consonnes : l'une regroupant les consonnes produites à l'aide des lèvres et l'autre regroupant les consonnes produites avec la langue :

¹¹⁴ Un ordre est, selon Martinet ([1960] 1980 : 74), une « [classe de phonèmes consonantiques] qui s'articulent au même point de ce canal [expiratoire], et au moyen du même jeu du même organe ».



Or Martinet ne tient pas compte de cette distinction dans son analyse et sépare les différentes consonnes linguales au même titre qu'il sépare les consonnes labiales et linguales. Ainsi, les frontières entre les points d'articulation choisis par Martinet sont difficiles à délimiter.

Un autre exemple de critique qui pourrait être faite à la classification de Martinet concerne ce qu'il nomme « les sifflantes » et « les chuintantes ». Tout d'abord, ces termes ne désignent pas des lieux d'articulation, mais relèvent d'un phénomène acoustique causé par la forme du chenal expiratoire. En effet, les sifflantes et les chuintantes forment des sous-catégories de fricatives (les « sulcales ») articulées avec un creusement en sillon de la partie antérieure de la langue. En ce qui concerne leurs points d'articulation, les sifflantes (/s/ et /z/) sont alvéolaires, alors que les chuintantes (/θ/ et /ð/) sont postalvéolaires. Lors de la classification des consonnes d'une langue, la distinction sulcale ~ non sulcale n'est nécessaire que lorsque cette opposition a lieu pour un même point d'articulation ou pour deux points d'articulation pouvant être ramenés à un seul (par « normalisation »). C'est le cas, par exemple, de l'anglais où il existe une opposition fricatives dentales non sulcales (/θ/ et /ð/) contre fricatives alvéolaires sulcales (/s/ et /z/). En français, ce type d'opposition n'a pas lieu et la distinction entre ces deux catégories de consonnes pourrait bien s'avérer inefficace lors de l'identification des éléments phoniques.

Enfin, les qualités distinctives choisies par Martinet sont de natures différentes : articulateurs supérieurs et inférieurs (exemple : « bilabiales »), articulateurs inférieurs uniquement (exemple : « apicales »), caractéristiques acoustiques (exemple : « sifflantes »), articulateurs supérieurs uniquement (exemple : « palatale ») :

	Occlusives bilabiales	Fricatives labio-dentales	Occlusives apico-dentales	Fricatives sifflantes lamino-alvéolaires	Fricatives chuintantes lamino-palato-alvéolaires	Occlusives palatales
Sourdes	p	f	t	s	ʃ	
Sonores	b	v	d	z		
Nasales	m		n			
Qualité distinctive choisie	Bilabiales	Labio-dentales	Apicales	Sifflantes	Chuintantes	Palatales
Nature de cette qualité distinctive	Articulateurs inférieur et supérieur	Articulateurs inférieur et supérieur	Articulateur inférieur	Acoustique	Acoustique	Articulateur supérieur

L'utilisation des traits unaires par Martinet, selon une logique aussi dite « n-aire », se révèle donc être inadaptée à notre étude. Tout d'abord, une classification qui privilégie (et ne prend en compte que) les points d'articulation s'avère imprécise dans la mesure où les frontières entre les différents lieux sont floues. De plus, cette classification peut paraître incohérente car elle fait disparaître les modes d'articulation et mélange propriétés articulatoires et acoustiques. Il est aussi important d'ajouter que l'utilisation des « traits unaires » comme ceux de Martinet se révèle peu économique car les mêmes termes reviennent souvent à plusieurs niveaux. Enfin, cette logique n-aire, si elle permet une classification des phonèmes d'une langue, ne fait pas apparaître de degrés de complexité, que cette complexité soit absolue ou relative.

II.3.2 Exemple de système binaire (Jakobson)

Dans *Six leçons sur le son et le sens* (1976), Jakobson procède à l'analyse du système consonantique du français et adopte un système de traits distinctifs binaires. Estimant que les lieux d'articulation ne se prêtent pas particulièrement au jeu des oppositions nécessaires à l'élaboration de traits binaires convaincants, Jakobson choisit plutôt d'axer son étude sur les propriétés acoustiques des productions phoniques :

Un examen plus attentif de l'œuvre jakobsonienne démontre que ce dernier penchait vers une priorité de la perception sur la production. Cette position est

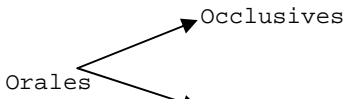
articulée de façon très nette dans [*The Sound Shape of Language*], écrit en collaboration avec Waugh, mais elle caractérisait déjà [*Fundamentals of Language*] où il est affirmé que l'expérience auditive est le seul aspect du message encodé qui soit effectivement partagé par l'émetteur et le receveur, puisque l'émetteur normalement s'entend parler lui-même. (Durand 2005 : 6)

Selon Jakobson, les distinctions entre les phonèmes et leurs descriptions ne doivent pas directement se faire d'après leurs points d'articulation, du moins pas avec la méthode traditionnelle ; chaque analyse doit plutôt se concentrer sur les caractères distinctifs des phénomènes acoustiques en jeu lors de leurs réalisations :

La tâche ultérieure était de reconnaître que le classement habituel des consonnes selon leur point d'articulation était insuffisant pour dresser leur typologie phonologique, qui, comme l'avait clairement vu Sapir, n'a rien à voir avec le simple 'point d'articulation'. Trois facteurs distincts devraient être distingués : le volume relatif et la configuration de la chambre de résonance, [...] la relation entre le volume de la chambre de résonance et la position du rétrécissement le plus étroit [...], et la relation entre le flux d'air et l'obstruction... (Jakobson 1973 : 147)

Après avoir concentré ses travaux sur le résonateur buccal, Jakobson conclut que ce dernier ne fonctionne pas comme un continuum régulier suivant lequel les propriétés acoustiques s'enchaîneraient de façon croissante ou décroissante. Par conséquent, il estime que les lieux d'articulation – dont les limites ne peuvent clairement être définies – doivent être regroupés selon les propriétés acoustiques des sons qu'ils produisent. Chaque « zone acoustique » présente ainsi un caractère différent qui s'oppose aux autres zones. Ainsi, un système d'oppositions basiques fondé sur l'argument acoustique mènerait à des résultats plus décisifs concernant la classification des phonèmes. Jakobson aboutit au tableau suivant concernant le système consonantique de la langue française :

Tableau 5 : Système consonantique du français (Jakobson 1976 : 101)

	Centrifuges	Centripètes
Nasales		Dentales Labiales n m
 Orales	k /	t / d p / b

Constrictives	ʃ /	s / z f / v
---------------	-----	----------------

Selon lui, le trait intrinsèque indispensable à ce système consonantique est [±COMPACT]. Dans son analyse, il utilise l'adjectif « centrifuge¹¹⁵ » pour décrire les phonèmes compacts au son plein et perceptible. Les phonèmes diffus, plus à l'avant de l'appareil articulatoire, sont quant à eux « centripètes¹¹⁶ ». Une autre qualité distinctive essentielle est le caractère grave ou aigu de la consonne. On aboutit ainsi au système suivant :

Tableau 6 : Système consonantique du français décrit à l'aide de traits binaires (Jakobson 1976)

		[-COMPACT]				[+COMPACT]
		[+GRAVE]		[-GRAVE]		
[- NASAL]	[-CONTINU]	p	b	t	d	k
	[+CONTINU]	f	v	s	z	
[+NASAL]		m		n		

Comme le montre le Tableau 6, cinq traits intrinsèques binaires sont donc utilisés pour décrire le système consonantique du français¹¹⁷ : [±COMPACT] ; [±GRAVE] ; [±CONTINU] ; [±NASAL] et [±VOISÉ]¹¹⁸.

La méthode binaire de Jakobson nous paraît plus adaptée à notre étude pour plusieurs raisons. Il est évident que du point de vue du nombre de termes utilisés pour décrire les consonnes du français, Jakobson présente un système bien plus économique que celui de Martinet. En effet, les neuf points d'articulation décrits par Martinet dans son système partiel du français sont réduits à deux traits binaires dans celui de Jakobson.

	ARTICULATOIRE	ACOUSTIQUE
--	---------------	------------

¹¹⁵ Angl. *Outward-flanged*.

¹¹⁶ Angl. *Inward-flanged*.

¹¹⁷ Précisons que Jakobson, tout comme Martinet, ne traite qu'un sous-ensemble du système consonantique du français puisqu'il n'inclut pas les phonèmes /l/ et /r/.

¹¹⁸ Les consonnes de droite de chaque paire ont le trait [+VOISÉ].

	Termes utilisés par Martinet et dans la linguistique traditionnelle	Termes utilisés par Jakobson		Traits binaires de Jakobson	
/p/	bilabiale	périphérique	centripète	GRAVE	DIFFUS
/f/	labio-dentale	périphérique	centripète	GRAVE	DIFFUS
/t/	apicale	médian	centripète	AIGU	DIFFUS
/s/	sifflante	médian	centripète	AIGU	DIFFUS
/ʃ/	chuintante	médian	centrifuge	AIGU	COMPACT
/tʃ/	palatale	périphérique	centrifuge	GRAVE	COMPACT
/k/	vélaire	périphérique	centrifuge	GRAVE	COMPACT

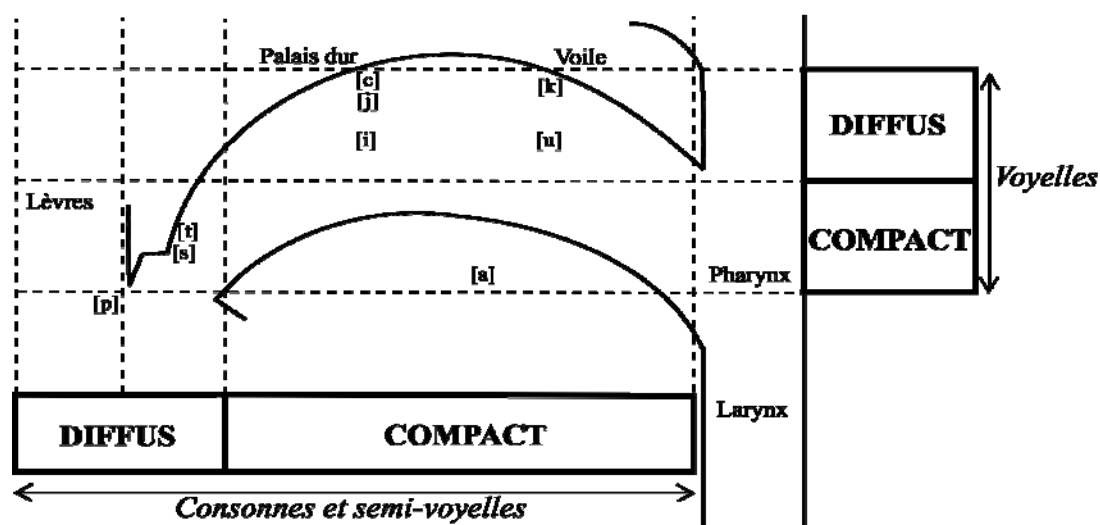
De plus, l'approche théorique de Jakobson permet de rendre compte des oppositions entre les phonèmes. En effet, l'utilisation des traits binaires tels que +T ~ -T met en lumière de façon très nette quelle(s) propriété(s), par leur présence ou leur absence, permet(tent) de différencier un phonème d'un autre.

Cependant, cette approche présente aussi des points faibles. Jakobson, en ne traitant pas la question des réalisations phonétiques, n'aborde pas les faits de diachronie et de réalisations articulatoires divergentes d'un même phonème au sein de langues différentes. Prenons par exemple le phonème /t/ du français. Dans cette langue, [t] a une réalisation dentale. Cette production peut être contrastée avec le phonème /t/ de l'anglais qui connaît plusieurs réalisations selon le contexte dans lequel il apparaît. Autrement dit, dans des contextes articulatoires différents, le /t/ de l'anglais se prononcera différemment. Par exemple :

- dans *two*, [t] est alvéolaire (il s'agit de sa réalisation de base en anglais) ;
- dans *eighth*, [t] est dental (notons cependant qu'il est placé plus en avant du point d'articulation du [t] dental du français) ;
- dans *tree*, [t] est postalvéolaire.

La liste de traits binaires distinctifs de Jakobson ne permet pas de rendre compte des détails des réalisations phonétiques. Dans l'exemple que nous venons de citer, elle ne pourrait pas rendre compte des différentes réalisations phonétiques du phonème /t/ dans la mesure où elle ne permet pas de décrire ces différentes réalisations.

Une autre critique peut être faite en ce qui concerne le trait $[\pm\text{COMPACT}]$. Comme nous l'avons déjà mentionné¹¹⁹, ce trait binaire décrit des phénomènes acoustiques liés à la forme et au volume du résonateur buccal en avant et en arrière du point de constriction. Nous avons vu que des consonnes et les semi-voyelles telles que [t], [d], [k], [g], [j] et [w] sont compactes (et ont donc le trait $[\text{+COMPACT}]$), alors que d'autres consonnes telles que [p], [t] et [s] sont diffuses (et ont ainsi le trait $[\text{-COMPACT}]$). Le caractère $[\pm\text{COMPACT}]$ se teste donc sur l'axe horizontal pour les consonnes ; axe qui correspond au lieu d'articulation des consonnes. Cependant, Jakobson utilise aussi ce trait binaire pour classer les voyelles, avec les résultats suivants : [a] est une voyelle compacte alors que [i] et [u] sont des voyelles diffuses. Or [i] et [u] se trouvent dans la zone des productions phoniques compactes des consonnes. En d'autres termes, il utilise, pour les voyelles, le même trait que pour les consonnes mais teste la compacité des voyelles sur l'axe vertical, c'est-à-dire l'axe qui correspond à leur degré d'aperture :



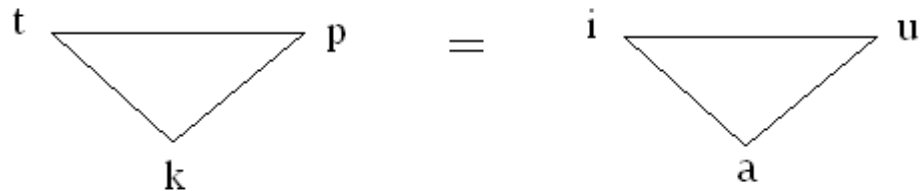
On a donc des équivalences entre les consonnes et les voyelles qui peuvent être établies :

Consonnes	COMPACT	GRAVE	Voyelles
/t/	-	-	/i/

¹¹⁹ Voir « Partie 1, Chapitre 1, II.3.1 Les traits de sonorité ».

/p/	-	+	/u/
/k/	+	+	/a/

Le système de Jakobson vérifie donc les rapports d'équivalence suivants :



Le problème réside ici dans la réunion de deux paramètres différents – le lieu d’articulation des consonnes et le degré d’aperture des voyelles – en un seul trait de compacité. Le fait que le caractère [\pm COMPACT] ne se teste pas sur les mêmes axes pour les deux classes majeures mène à des contradictions notables. Par exemple, même s’il existe une différence infime entre les phonèmes /i/ et /j/ ou encore /u/ et /w/, les deux voyelles /i/ et /u/ ont le trait [-COMPACT], alors que les deux semi-voyelles /j/ et /w/ (que Jakobson évalue de la même manière qu’il le fait pour les consonnes) ont le trait [+COMPACT]. Ainsi, en choisissant d’utiliser ce même trait pour les voyelles et les consonnes et en postulant que la compacité ne se teste pas sur les mêmes axes pour ces deux catégories de phonèmes, Jakobson aboutit à un système qui ne reflète pas les affinités importantes que partagent certains phonèmes. /j/ et /w/ sont les contreparties semi-vocaliques (ou semi-consonantiques) de /i/ et /u/ respectivement, et la divergence qu’entraîne le trait [\pm COMPACT] entre ces deux « couples » de phonèmes est très gênante.

II.4 Conclusion

Nous avons tenté de démontrer que l’utilisation des traits unaires de type martinetiste est une méthode peu économique et peu adaptée au traitement de la marque. Nous ne la retiendrons donc pas pour ces deux raisons. Dans notre approche structurelle des systèmes des différentes composantes de la langue, nous choisirons d’avoir recours à un système de traits distinctifs binaires. Deux raisons majeures motivent notre choix : tout d’abord, le caractère économique des traits binaires qui requièrent une terminologie concise – un trait binaire représente deux valeurs

puisque le trait peut être positif ou négatif – entre tout à fait dans le cadre de la théorisation que nous voulons atteindre. De plus, nous pensons qu'un système de traits binaires peut jouer un rôle déterminant dans la mesure de la complexité, alors que les traits unaires ne sont pas révélateurs pour l'identification et la mesure de la complexité. Décrire les différentes langues à l'aide d'un système de traits binaires unique nous permettra ainsi de procéder à des analyses diachroniques, mais aussi contrastives de ces langues.

III. Le binarisme

Dans notre étude, bien que nous adoptions la logique binaire utilisée par Jakobson et ses collaborateurs et par Chomsky et Halle, nous utiliserons un système de traits distinctifs différent de celui qu'ils ont créé et utilisé¹²⁰. Dans notre élaboration d'un tel système, nous ferons face à certaines difficultés. En effet, comme Troubetzkoy ([1939] 1976) l'a souligné, les oppositions ne sont pas nécessairement privatives et c'est pour cette raison, entre autres, que le binarisme a été critiqué et rejeté¹²¹.

III.1 Taxonomie des types d'oppositions phonologiques

Troubetzkoy ([1939] 1976) présente trois types d'oppositions phonologiques : les oppositions privatives, graduelles et équipollentes.

Les oppositions *privatives*¹²² se caractérisent par l'existence d'un trait chez un des termes de l'opposition, et par l'absence de ce même trait chez l'autre terme de l'opposition. Le terme de l'opposition caractérisé par la présence du trait – ou de la marque – est par conséquent le « terme marqué », et celui qui est caractérisé par l'absence du trait – ou de la marque – est le « terme non marqué ». Par exemple, l'opposition voisé ~ non voisé est privative.

¹²⁰ Nous reviendrons plus loin sur notre système de traits distinctifs (articulatoires), et sur ce qui a motivé nos choix dans l'élaboration de ce système. Voir « Partie 2, Chapitre 1 : Notre système de traits distinctifs phonétiques ».

¹²¹ Voir « Partie 1, Chapitre 3, III. La théorie de la dépendance ».

¹²² Angl. *Privative oppositions*.

Les oppositions *graduelles*¹²³ se caractérisent par la notion de degrés d'un même paramètre. Elles sont moins nombreuses que les oppositions privatives, et concernent essentiellement la description des voyelles et leurs différents degrés d'aperture. Dans une opposition graduelle, les degrés maximum et minimum du trait s'appellent les termes « extrêmes ».

Les oppositions *équipollentes*¹²⁴, quant à elles, sont

celles dont les deux termes sont logiquement équivalents, c'est-à-dire ne peuvent être considérés ni comme deux degrés d'une particularité, ni comme la négation et l'affirmation d'une particularité ... (Troubetzkoy [1939] 1976 : 77)

Les oppositions équipollentes sont, dans chaque système, plus nombreuses que les oppositions privatives ou graduelles : par exemple, les différents points d'articulation des plosives /p/, /t/, et /k/ sont en relation d'opposition équipollente.

Il est important de noter que le type d'opposition qui distingue deux phonèmes dépend du système phonique auquel ces phonèmes appartiennent. Par exemple, l'opposition entre deux voyelles d'un système phonique est considérée comme étant privative si ces deux voyelles sont deux « degrés extrêmes » de constriction. Cependant, cette opposition est de type graduel dans un autre système phonique où la présence d'une autre voyelle ajoute un degré supplémentaire de constriction.

III.2 Le binarisme ontologique et le binarisme méthodologique

Les différents types d'oppositions décrits par Troubetzkoy soulèvent plusieurs questions auxquelles nous tenterons de répondre afin d'élaborer notre propre système de traits binaires :

- Est-il possible de mesurer la complexité d'éléments qui sont en opposition graduelle ou équipollente ?
- Faut-il obligatoirement que l'opposition soit privative pour pouvoir créer un trait binaire ?

¹²³ Angl. *Scalar oppositions*.

¹²⁴ Angl. *Equipollent oppositions*.

- Il arrivera, par exemple en phonologie, que les oppositions soient privatives sur le plan acoustique et non privatives sur le plan articulatoire. Faut-il privilégier, dans notre étude, l'analyse des plans présentant des oppositions privatives ?

Selon Troubetzkoy, la théorie de la marque ne peut être appliquée qu'à des oppositions de type privatif. Cependant, dans son approche structurale des systèmes phonologiques, Jakobson a choisi de procéder à une généralisation du binarisme : toute opposition est non seulement considérée comme binaire, mais aussi comme privative.

Chaque constituant de n'importe quel système linguistique est construit sur une opposition de deux contradictions logiques : la présence d'une caractéristique ('marque') opposée à son absence ('non marque'). (Jakobson 1972 : 76 ; ma traduction¹²⁵)

Jakobson adopte donc un point de vue extrême concernant le binarisme, mais il nous semble qu'un bon nombre d'oppositions considérées comme non privatives par Troubetzkoy contredisent ce point de vue. Nous avons certes choisi d'utiliser des traits binaires pour la mesure de la complexité, mais nous ne pouvons pour autant contester que toute opposition n'est pas privative sur le plan « ontologique ». Par conséquent, nous distinguerons sur le fond deux types de binarisme : le *binarisme ontologique* et le *binarisme méthodologique*. Les traits ontologiquement binaires correspondent à des réalités linguistiques binaires. Le binarisme ontologique est justifié par les données, plus précisément par les oppositions que Troubetzkoy nomme privatives. Les traits « méthodologiquement » binaires sont motivés par des réalités articulatoires et sont choisis et créés dans l'esprit d'une terminologie condensée. Ces traits seront créés pour des raisons pragmatiques dans le cas des oppositions que Troubetzkoy appelle graduelles et équipollentes. Ce type de binarisme sera motivé par la possibilité de calcul de la complexité, et non pas en termes de nature des données linguistiques¹²⁶.

¹²⁵ Every single constituent of any linguistic system is built on an opposition of two logical contradictories: the presence of an attribute ('markedness') in contraposition to its absence ('unmarkedness').

¹²⁶ Nous adoptons aussi le binarisme contre certains modèles récents tels que la géométrie des traits (voir « Partie 1, Chapitre 3, V. La représentation géométrique des traits »).

III.3 Problèmes théoriques

Les problèmes théoriques que nous pourrions rencontrer seront bien sûr en relation directe avec l'adoption du binarisme méthodologique, en d'autres termes, les traits binaires créés pour décrire des oppositions graduelles ou équipollentes.

III.3.1 Arbitraire du descripteur

En ce qui concerne les oppositions privatives, il est possible que l'arbitraire du descripteur n'entre pas en jeu. Par exemple, dans l'opposition voisé ~ non voisé, tout phonéticien s'accordera à utiliser le trait binaire [±VOISÉ]. Cependant, les nombreux points d'articulation, par exemple, pour lesquels les oppositions ne sont pas toutes privatives, laissent place à une grande part d'arbitraire du descripteur. En effet, avoir recours, pour les oppositions graduelles et équipollentes (dans la logique de Troubetzkoy), à des traits « méthodologiquement » binaires, donne au descripteur une grande part de liberté. Le fait que les données ne se prêtent pas au binarisme pourra facilement mener à des analyses différentes d'un descripteur à l'autre, ce qui peut se révéler être une situation problématique dans le cadre d'une théorisation de la mesure de la complexité.

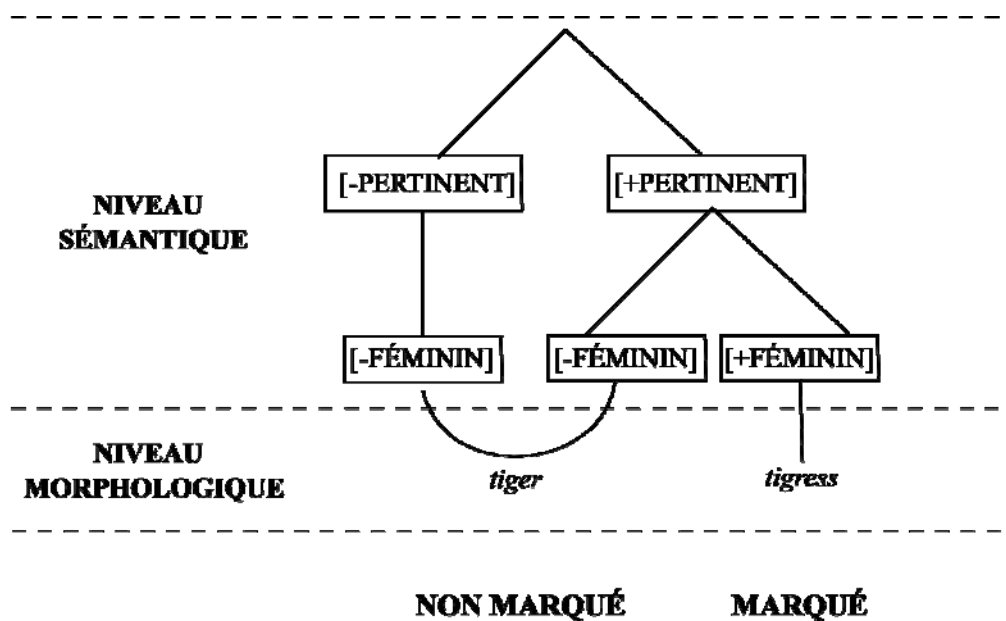
III.3.2 Les différentes composantes de la langue

Un second problème qui se posera au cours de notre étude concernera les différences qui existent entre les diverses composantes de la langue. Pour illustrer ce problème, nous prendrons l'exemple du lexique et de la phonologie.

En phonologie, comme nous venons de le voir, toute opposition nettement privative sera l'objet d'un consensus en ce qui concerne les traits binaires adoptés : les traits [±VOISÉ] ou [±NASAL], par exemple, auront peu de chances d'être contestés.

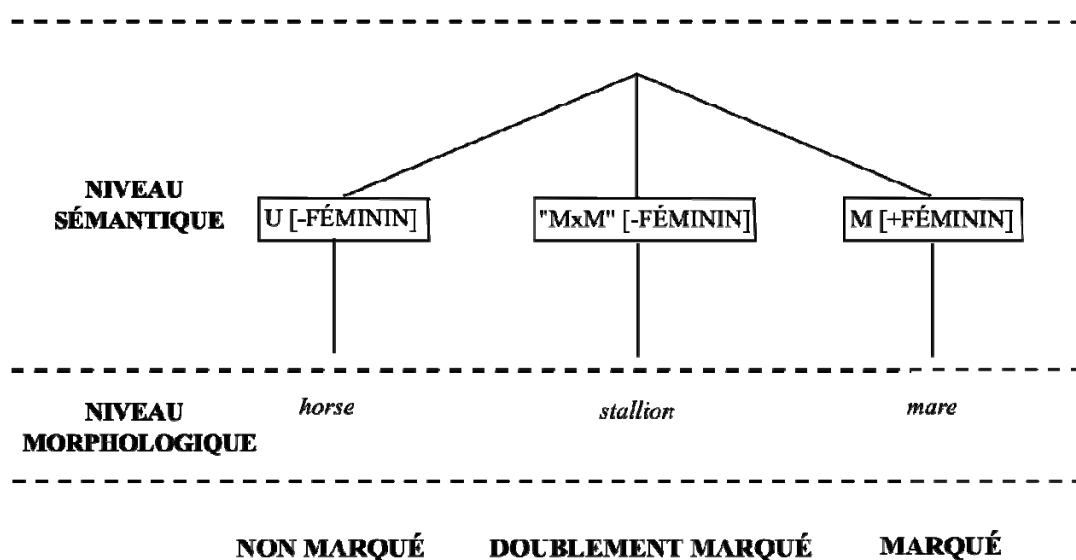
L'étude du lexique sera beaucoup plus complexe. Prenons l'exemple de l'opposition *tiger* ~ *tigress* qui représente le schéma que l'on retrouve le plus couramment dans la catégorie du genre nominal en anglais. Nous avons, dans cet exemple, une opposition sur le plan morphologique entre les deux lexèmes. La forme marquée, *tigress*, utilisée pour le féminin, est dérivée de la forme non marquée *tiger* par l'adjonction d'un suffixe [-ess] comme c'est le cas pour beaucoup de noms en anglais : *steward* ~ *stewardess* (/ˈstju:əd/ ~ /stju:əˈdes/) ;

lion ~ *lioness* (/la ɛn/ ~ /'la ɛnes/) ; *prince* ~ *princess* (/pr nɛs ~ /pr ɪɛs/), etc. La forme non marquée est quant à elle utilisée pour le masculin et pour le non pertinent (aucune référence au genre), c'est-à-dire un animal de l'espèce TIGRE quel que soit son sexe. Ainsi, nous avons donc, au niveau sous-jacent, une première opposition binaire qui se voit sur le plan morphologique, mais aussi une seconde opposition binaire qui ne se voit pas ; d'où les deux traits [\pm PERTINENT] et [\pm FÉMININ]. Ce qui se résume par le schéma suivant :



Comme nous le prouve cet exemple, il arrive, en morphologie lexicale, que ce qui est nettement visible – ce qui est au niveau de la manifestation – soit binaire, alors que ce qui n'est pas visible – ce qui est au niveau sous-jacent – soit deux fois binaire (ou ternaire). Il sera donc important de prendre en compte le niveau sous-jacent, autrement dit, de reconnaître qu'il peut y avoir une dimension supplémentaire ajoutée à celle qui est au premier abord visible dans nos analyses sémantiques (mais, rappelons-le, nous ne rencontrerons pas ce problème dans certaines composantes de la langue comme, par exemple, la phonologie). Jespersen (1965b) explique que dans ce type de cas, l'idéal serait finalement trois lexies à la place de deux pour qu'il y ait correspondance entre niveaux sémantique et morphologique. Cela semble être le cas de *horse* en anglais : nous serions en effet tentés de considérer *horse* comme le terme qui ne fait pas référence au genre (non pertinent), *stallion* serait utilisé pour le mâle et *mare* pour la femelle. Cet argument est discutable pour deux raisons. La première est que même s'il est vrai que l'existence de trois lexies rendrait la

situation plus claire sémantiquement, elle serait cependant moins économique (or le principe d'économie est fondamental dans les langues). Il y a donc un conflit entre clarté et économie de langage dans cette situation. La seconde raison réside dans le fait que, dans l'usage, le terme *horse* est plus ressenti par les locuteurs¹²⁷ comme désignant le mâle. Par conséquent, dans cette opposition, il existe deux termes marqués, *stallion* pour le mâle et *mare* pour la femelle et un terme non marqué, *horse*, qui est utilisé pour l'espèce animale CHEVAL mais aussi pour le mâle. Afin d'illustrer notre analyse, nous proposerons le schéma suivant :



Sur l'échelle de complexité, l'élément le moins marqué est *horse*. Il est utilisé pour désigner le mâle ou la femelle (c'est le terme « non pertinent »), mais rappelons aussi que ce terme est à préférence mâle (orientation préférentielle). Cela explique pourquoi nous lui avons attribué le trait U [-FÉMININ]. Le terme *mare* est quant à lui marqué dans la mesure où il est utilisé pour désigner la femelle ; il aura donc le trait M [+FÉMININ]. Enfin, le terme le plus marqué de cette opposition à trois termes est *stallion* qui est MxM [-FÉMININ]. « MxM » ne signifie pas que nous sommes en présence de deux marques¹²⁸ au niveau sémantique. À ce niveau, *stallion* a un trait [-FÉMININ] car il est uniquement utilisé pour désigner le mâle.

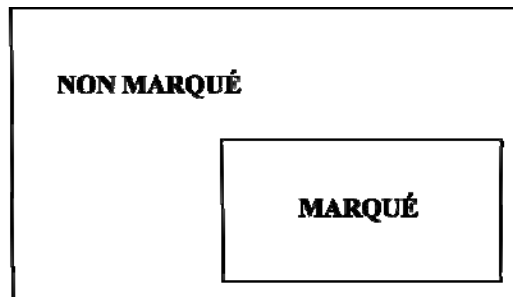
¹²⁷ C'est ce qui résulte des réponses de tous les anglophones que nous avons interrogés et qui estiment que le terme *horse* renvoie au mâle s'il faut choisir entre mâle et femelle.

¹²⁸ Par exemple, le terme *gelding*, utilisé pour désigner le mâle castré, a une double marque (dont la première est au carré) : MxM [-FÉMININ] ; M [+CASTRÉ]. Ce terme se place donc au plus haut niveau de l'échelle de la complexité en ce qui concerne l'espèce animale CHEVAL.

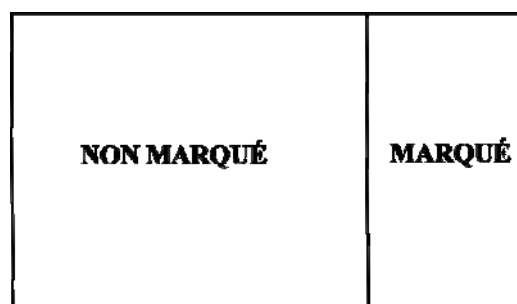
Cependant, ce trait est marqué (d'où M [-FÉMININ]) par comparaison avec *horse* (qui lui, rappelons-le, a le trait U [-FÉMININ]). Cependant, au-delà du niveau sémantique, le fait que le trait [-FÉMININ] soit marqué est lui-même marqué, d'où MxM [-FÉMININ] (qui équivaut, en fait, à M² [-FÉMININ]).

Pour résumer la situation, concernant les relations que peuvent avoir les éléments marqués et non marqués, les quatre cas de figure les plus fréquents sont :

- 1) Les emplois des éléments marqués sont inclus dans ceux des éléments non marqués. C'est le cas, par exemple, du temps présent qui peut, dans une majorité de langues, être employé pour décrire des événements aussi situés dans le passé :



- 2) Les emplois des éléments marqués et non marqués sont complémentaires. Il s'agit du cas de figure que l'on retrouve en phonologie par exemple, avec des oppositions privatives de type A ~ non A (présence ~ absence) :



- 3) On dispose d'un schéma deux fois binaire comme dans *tiger/tigress* où le masculin est non marqué par rapport au féminin mais marqué par rapport au non pertinent sur le plan sémantique uniquement. Dans ce cas de figure, il existe donc des degrés de complexité :

NON MARQUÉ	NON MARQUÉ	MARQUÉ
-----------------------	-----------------------	---------------

- 4) Comme dans l'opposition *horse* ~ *stallion* ~ *mare*, un terme non marqué est utilisé pour faire référence à l'espèce en général, mais est aussi préféré par les locuteurs pour exprimer le mâle. Les deux autres termes sont marqués et désignent respectivement le mâle (ce terme est moins utilisé que le premier terme) et la femelle. Il existe aussi, dans ce cas, des degrés de complexité :

NON MARQUÉ	MARQUÉ²	MARQUÉ
-----------------------	---------------------------	---------------

La théorie de la marque a été, à l'origine, développée en phonologie. En l'appliquant à d'autres domaines, il nous faudra tenir compte du fait que cela ne pourra se faire mécaniquement. Les différentes composantes de la langue partagent des points communs, mais nous rencontrerons aussi des différences d'un domaine à l'autre. C'est pour cette raison que nous devons faire face à des problèmes dans certaines composantes que nous ne retrouverons pas dans d'autres.

CHAPITRE 3 : THÉORIES PARALLÈLES

Dans les chapitres précédents, nous avons retracé l’historique de la théorie de la marque, de sa création en phonologie à ses diverses applications et extensions – plus ou moins récentes – dans les différentes composantes de la langue. Nous avons par la suite analysé les principes sous-jacents à cette théorie de la complexité et les notions fondamentales sur lesquelles elle repose. Nous avons aussi tenté de démontrer qu’un système de traits (distinctifs, redondants et de réalisations phonétiques) binaires correspondait le mieux aux objectifs de notre étude, c’est-à-dire analyser et mesurer la complexité absolue et/ou relative d’une langue. Avant de faire un bilan de la situation actuelle de la théorie et de proposer une redéfinition de la notion de marque, il nous paraît indispensable de présenter ce que nous avons nommé des « théories parallèles ».

La théorie de la marque, sous les diverses formes qu’elle a pu prendre, a été associée et/ou opposée à de nombreux modèles théoriques. Nous avons sélectionné six théories qui nous paraissent être incontournables. Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur ces différents modèles en décrivant leurs principes généraux et leurs liens avec la théorie de la marque. Nous ferons enfin des bilans critiques sur ce que ces modèles peuvent apporter à notre étude.

I. Les universaux du langage (Greenberg)

Le structuralisme saussurien a fait naître deux tendances dans la recherche linguistique. Bien que ces deux tendances se sont concentrées sur l’étude structurale des langues, la première soulignait les différences et les variations qui existaient entre les langues, alors que la seconde tentait d’analyser les similitudes et les points de convergence entre les différentes langues naturelles.

Dans l’esprit de la seconde tendance, selon Comrie (1989), quatre grandes hypothèses ont été étayées sur la question des ressemblances entre les langues. La première est qu’il s’agirait d’un simple fait du hasard, et que les points communs que partagent différentes langues ne présenteraient pas vraiment d’intérêt dans la recherche linguistique. La seconde hypothèse est que différentes langues pourraient

avoir une origine commune, et que les traits communs actuels seraient en fait ancestraux. La troisième hypothèse est que des langues géographiquement proches et en contact fréquent s'influenceraient mutuellement et présenteraient des traits communs¹²⁹ pour des raisons sociales et communicatives (pragmatique du discours). Enfin, la quatrième hypothèse est qu'il existerait une base commune à toutes les langues naturelles – en d'autres termes des propriétés communes à toutes les langues ou à une grande partie d'entre elles – et que cette base constituée de normes récurrentes serait le reflet de propriétés naturelles de l'espèce humaine. Cette quatrième hypothèse a mené à la recherche *des universaux du langage*. Il existe deux approches majeures à la recherche de ces universaux : celle de Chomsky (1965, [1968] 2001) et celle de Greenberg (1963b, 1966, 1975, 1987). Bien qu'il nous paraisse incontournable de présenter chacune de ces deux approches, nous nous concentrerons par la suite sur la méthode d'analyse développée par Greenberg. C'est en effet dans cette mouvance que la théorie de la marque a particulièrement été mise en relation avec les universaux du langage.

I.1 Deux approches majeures : Chomsky et Greenberg

Les deux approches développées par Chomsky et Greenberg convergent sur le fait que les universaux du langage seraient révélateurs de propriétés naturelles de l'espèce humaine. Cependant, elles divergent sur la caractérisation de ces propriétés. Selon Chomsky, les universaux du langage sont le reflet de certains principes généraux linguistiques qui sont innés chez l'Homme. Cette hypothèse part de plusieurs observations : les enfants acquièrent rapidement et facilement la grammaire complexe de la langue parlée dans leur environnement. Or cette acquisition se fait, en général, à partir de données très limitées et lacunaires. Ces observations mènent Chomsky (1965) à postuler un « Dispositif d'Acquisition du Langage¹³⁰ » qui serait donc une faculté biologique universelle propre à l'espèce humaine et qui expliquerait l'acquisition du langage naturel. À partir de cette hypothèse, Hoekstra et Kooij (1988) démontrèrent alors que l'on ne devrait pas parler « d'apprentissage d'une langue » mais de « maturation de la langue », car les dispositifs biologiques sont présents dans les cerveaux humains dès la naissance et que c'est pendant une phase de maturation de ces dispositifs que l'enfant commence à parler la langue naturelle de son environnement. Par conséquent, l'hypothèse de

¹²⁹ On utilise le terme *Sprachbund* (littéralement « union des langues ») pour décrire ce phénomène.

¹³⁰ Angl. *Language Acquisition Device (LAD)*.

l'innéité du langage spécifique à l'Homme mène à la conjecture suivante : il existe un noyau commun à toutes les langues du monde, en d'autres termes, une structure universelle du langage humain (cette conjecture a donné naissance, entre autres, à l'hypothèse de la Grammaire Universelle de Chomsky : voir Chomsky [1968] 2001).

En revanche, selon Greenberg, les universaux du langage seraient révélateurs, non pas particulièrement d'une faculté biologique universelle, mais surtout du genre humain, de ses comportements et de sa psychologie :

De tels invariants serviraient à spécifier d'une manière précise la notion de 'nature humaine', que ce soit dans le langage ou dans d'autres aspects du comportement humain. Ils correspondraient, en fait, au plus bas niveau, à la 'généralisation empirique' des sciences naturelles. Aux plus hauts niveaux, ils pourraient être dignes de porter le nom de lois. La recherche des universaux, par conséquent, coïncide de cette façon avec la recherche des lois du comportement humain, et plus spécifiquement dans le contexte présent, les lois du comportement linguistique. (Greenberg 1966 : 9 ; ma traduction¹³¹)

La recherche des universaux du langage comprendrait donc autant d'aspects linguistiques qu'extralinguistiques et pourrait mener à l'élaboration d'une théorie comportementaliste de la nature humaine. La langue est le reflet de notre appareil perceptif et cognitif et c'est en ce sens que décrire les universaux du langage pourrait nous informer sur certains mécanismes cognitifs profonds et universels de l'espèce humaine.

Les perspectives différentes adoptées par Chomsky et Greenberg concernant les universaux du langage ont mené les deux linguistes à développer des méthodes d'analyse bien distinctes. Greenberg procède à une analyse quantitative des langues naturelles : il compare le plus grand nombre possible de langues et affiche un savoir (presque) encyclopédique sur ces langues. Chomsky, quant à lui, se concentre sur un échantillon restreint de langues qu'il considère comme génétiquement et géographiquement représentatif de la diversité des langues. Mais selon Hawkins (1988), la différence principale qui sépare la recherche de Greenberg et celle de Chomsky est le degré d'abstraction impliqué dans la présentation des universaux du

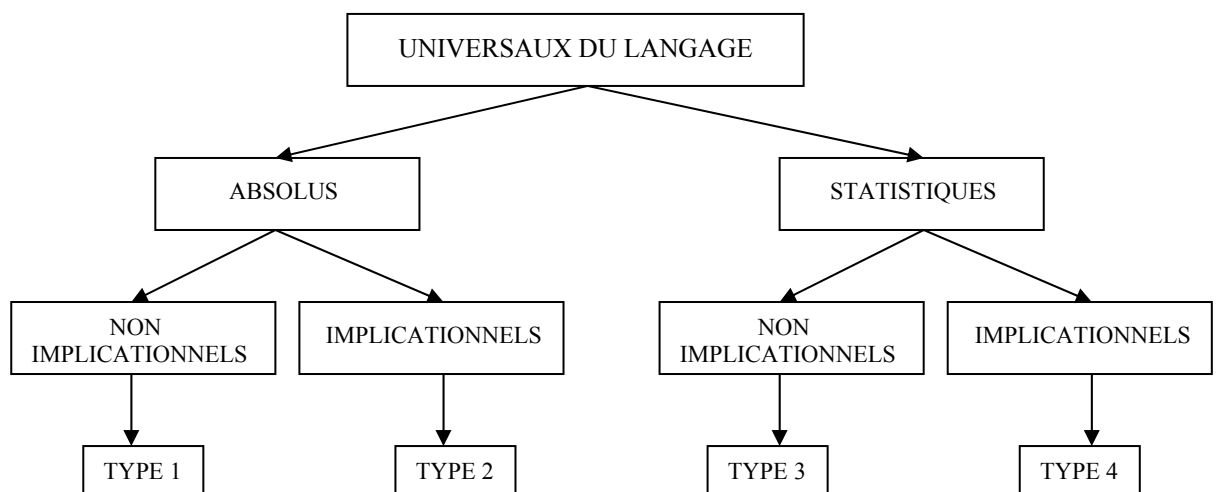
¹³¹ Such invariants would serve to specify in a precise manner the notion of 'human nature' whether in language or in other aspects of human behavior. They would, in effect, on the lowest level correspond to the 'empirical generalization' of the natural sciences. On higher levels they might be dignified by the name of laws. The search for universals, therefore, coincides on this view with the search for laws of human behavior, in the present context more specifically those of linguistic behavior.

langage. Dans sa recherche des universaux, Greenberg établit et décrit des universaux qui se basent sur les structures de surface des langues (pour exprimer les choses en termes chomskyens). Chomsky, quant à lui, présente dans ses travaux des universaux qui se basent sur des structures abstraites, c'est-à-dire la forme même sous laquelle ces universaux sont censés être inscrits dans les cerveaux humains. C'est sans doute cette différence de degré d'abstraction qui rend la théorie de Greenberg plus facile à exploiter. De plus, à cet égard, cette théorie présente plus de garantie de validation que celle de Chomsky (dans la mesure où il est plus difficile de valider des structures très abstraites, éloignées des données de surface).

I.2 Les différents types d'universaux (Greenberg)

Dans sa théorie, Greenberg distingue plusieurs types d'universaux (Figure 4).

Figure 4 : Les différents types d'universaux du langage (d'après Greenberg 1975)



Tout d'abord, il existe selon lui des universaux absolus¹³², c'est-à-dire des propriétés vérifiables dans toutes les langues du monde, sans exception. Greenberg (1975) donne trois exemples de ce type d'universaux : toutes les langues ont des voyelles, des syllabes du type CV, ou encore des constructions prédicationnelles.

¹³² Angl. *Unrestricted universals*.

Mais il existe aussi ce qu'il appelle des universaux statistiques¹³³ (on parle souvent dans ce cas de « tendances universelles »), c'est-à-dire des propriétés que l'on retrouve dans une grande majorité des langues, mais pour lesquelles de rares exceptions existent. Par exemple, la quasi-totalité des langues ont des consonnes nasales.

Universaux absolus et statistiques se subdivisent à leur tour en deux sous-types : ils peuvent être non implicationnels ou implicationnels. Les universaux absolus et statistiques non implicationnels (types 1 et 3 sur la Figure 4) concernent l'existence de propriétés alors que les universaux absolus et statistiques implicationnels (types 2 et 4 sur la Figure 4) concernent l'existence d'une cooccurrence entre deux propriétés. Les universaux absolus implicationnels (type 2) prendront la forme suivante :

Si une langue a la propriété X, alors elle a toujours aussi la propriété Y, mais le contraire n'est pas obligatoire.

Un des exemples cités par Greenberg (1975 : 78) concernant les universaux absolus implicationnels est que si une langue a des syllabes de la forme CVCC, cette langue a toujours des syllabes de la forme CVC, mais l'implication contraire n'est pas obligatoire car une langue peut avoir des syllabes de la forme CVC sans avoir de syllabe de la forme CVCC. Quant aux universaux statistiques implicationnels (type 4, que Greenberg nomme « les corrélations statistiques¹³⁴ »), ils sont décrits par la formule suivante :

Si une langue possède la propriété X, alors elle aura tendance à avoir la propriété Y, mais le contraire n'est pas obligatoire.

Pour illustrer ce type de tendance, Greenberg démontre que si dans une langue, il existe, pour les pronoms, une opposition de genre à la deuxième personne du singulier, cette opposition aura tendance à aussi exister à la troisième personne du singulier. Dans les relations implicationnelles, l'élément X est appelé l'*impliquant*¹³⁵, alors que l'élément Y est appelé l'*impliqué*¹³⁶. Notons qu'il est aussi possible d'organiser les universaux implicationnels sous la forme de séries lorsque plusieurs implications se recoupent. Par conséquent, si on a les deux implications universelles suivantes : *si une langue possède X, alors elle possède Y* et

¹³³ Angl. *Statistical universals*.

¹³⁴ Angl. *Statistical correlations*.

¹³⁵ Lat. *Implicans*.

¹³⁶ Lat. *Implicatum*.

parallèlement, *si une langue possède Y, alors elle possède Z* ; on aboutit donc à la relation de transitivité suivante :

$X \Rightarrow Y$
$Y \Rightarrow Z$
alors $X \Rightarrow Z$

Dans cette logique de transitivité, on peut postuler que Z est la propriété la plus impliquée, donc la plus indépendante et la plus fréquente dans les langues naturelles alors que X est la propriété la plus impliquante, donc la plus dépendante et la moins fréquente dans les langues.

Les universaux absolus et statistiques de nature implicationnelle présentent un grand intérêt pour la recherche en typologie linguistique. En effet, si l'on reprend la formule utilisée pour décrire ce type de loi implicationnelle (*si une langue possède la propriété X, alors elle aura toujours la propriété Y [ou elle aura toujours tendance à avoir la propriété Y], mais le contraire n'est pas obligatoire*), on peut envisager quatre types de langues :

- 1) les langues qui ont les propriétés X et Y ;
- 2) les langues qui ont Y mais pas X ;
- 3) les langues qui n'ont ni X et ni Y ;
- 4) les langues qui ont X mais pas Y.

La quatrième combinaison est impossible et ne se retrouve dans aucune langue naturelle. Dans ses recherches sur la relation entre universaux du langage et typologie linguistique, Greenberg a particulièrement analysé la syntaxe des langues naturelles. Par exemple, il démontre (1963b), à partir de l'analyse d'une trentaine de langues, que si une langue présente une syntaxe du type VSO, alors il est possible de prévoir d'autres caractéristiques de cette langue. Par exemple, elle présentera des prépositions (plutôt que des postpositions) ; dans le syntagme nominal, l'adjectif précédera le nom alors que le possessif suivra le nom ; et dans le syntagme verbal, le verbe auxiliaire précédera le verbe.

I.3 Universaux du langage et théorie de la marque

Nous allons à présent étudier le lien qui existe entre la théorie des universaux de Greenberg et la théorie de la marque telle que la définit Jakobson.

Jakobson ([1941] 1968) démontre que la théorie de la marque est fondamentale dans les études concernant l'acquisition du langage par les enfants et la perte de la parole (aphasie). À partir d'une analyse phonologique des langues slaves, il établit, à l'aide de traits distinctifs binaires, une hiérarchie continue qui va du phonème le moins marqué au phonème le plus marqué. Lors de l'acquisition du langage par les enfants, les phonèmes sont appris dans un ordre fixe qui correspond à l'ordre des phonèmes dans la hiérarchie et qui progresse de façon unidirectionnelle du phonème le moins marqué vers le phonème le plus marqué. Jakobson nomme cela les lois de la « solidarité irréversible » ([1941] 1968 : 24). Lorsqu'une personne souffre d'aphasie, le processus de régression inverse l'ordre unidirectionnel de la hiérarchie : la personne commence par perdre les phonèmes les plus marqués et ensuite seulement les phonèmes les moins marqués. Jakobson a donc abouti à une hiérarchie implicationnelle dans laquelle les phonèmes sont en relation de dépendance les uns par rapport aux autres : dans le cas de l'acquisition du langage chez l'enfant, la maîtrise des phonèmes marqués implique la maîtrise préalable des phonèmes non marqués et dans le cas de l'aphasie, la perte des phonèmes non marqués implique la perte préalable des phonèmes marqués. Les relations d'implication étudiées par Jakobson évoquent incontestablement les formules qui décrivent les universaux absolus et statistiques de type implicationnel.

C'est à partir de cette étude de Jakobson que Greenberg établit un parallèle entre la recherche des universaux implicationnels du langage et la théorie de la marque. Il observe des correspondances entre les éléments impliqués/impliquants et les éléments non marqués/marqués des oppositions : dans une opposition, l'élément impliqué correspond toujours au non marqué alors que l'élément impliquant correspond toujours au marqué :

La marque combine en une structure des séries complètes d'universaux qui indiquent les mêmes relations hiérarchiques. Le concept de marque est connecté avec celui des relations implicationnelles dans la mesure où le membre impliqué peut être associé au non marqué ou au supérieur dans la hiérarchie. Si la présence de x requiert toujours la présence de y, mais la présence de y n'est pas toujours accompagnée par x, alors y est, en quelque sorte, dominant à cause de son indépendance par rapport à x alors que x est

subordonné car il ne peut apparaître excepté lorsque y est présent. (Greenberg 1975 : 80 ; ma traduction¹³⁷)

Alors que les études de Jakobson sur ces hiérarchies implicationnelles s'étaient arrêtées à la phonologie des langues slaves, Greenberg essaie d'étendre les recherches à une multitude de langues et aux différentes composantes de la langue. Puisqu'il existe une forte correspondance entre son étude des universaux et la théorie de la marque développée par Jakobson (il dit plus précisément s'inspirer des travaux de l'École de Prague en général), il utilise la théorie de la marque comme base de vérification de ses universaux établis à partir de généralisations empiriques. Par conséquent, la théorie de la marque permet, dans un premier temps, de confirmer les généralisations qui sous-tendent les universaux du langage postulés par Greenberg. Dans un second temps, Greenberg (1987) établit une liste de dix critères indépendants¹³⁸ qui, selon lui¹³⁹, régissent les relations entre unités non marquées et unités marquées et qui vont lui permettre de développer une approche des universaux du langage basée sur les concepts de catégories non marquées et marquées :

Dans mon propre travail, comme dans la tradition classique en général, la marque est, plutôt, une propriété de la classe de toutes les langues (en d'autres termes, une propriété universelle) comme cela a été démontré d'une façon concluante grâce à un certain nombre de critères logiquement indépendants, de telle sorte qu'un élément d'une paire de catégories opposées, le non marqué, est favorisé par rapport à l'autre, le marqué. (Greenberg 1987 : 367 ; ma traduction¹⁴⁰)

¹³⁷ Marking synthesizes into one structure whole series of universals which all point to the same hierarchical relations. The concept of marking is connected with that of implicational relationships in that the implied member can be identified with the unmarked or hierarchically superior. If the presence of x always requires the presence of y, but y is not necessarily accompanied by x, then in some sense y is superordinate because of its independence of x while x is subordinate in that it cannot occur except when y is present.

¹³⁸ Les dix critères énumérés sont : *Universal implicational statement, zero expression, Par excellence expression, facultative expression, syncretization, contextual neutralization, degree of morphological variation, defectivation, dominance, text frequency*. Voir Greenberg (1987 : 368).

¹³⁹ Greenberg souligne toutefois que ces critères n'ont pas tous été établis par lui-même mais que certains avaient déjà été présentés dans les travaux de l'École de Prague et dans ceux de Hjelmslev.

¹⁴⁰ In my own work, as in the classical tradition in general, markedness is, rather, a property of the class of all languages (in other words, a universal) as shown by a number of logically independent criteria in a consistent way, so that one of a pair of opposing categories, the unmarked, is favored over the other, the marked.

Nous citerons par exemple, l'étude sémantique des universaux dans la terminologie de la parenté (voir Greenberg 1966). Selon Greenberg, le plus important des dix critères indépendants est celui de la fréquence. Cela explique que dans ses études, il commence toujours par la présentation et par l'étude de données quantitatives, comme dans le Tableau 7 :

Tableau 7 : Étude sémantique des universaux dans la terminologie de la parenté
(Greenberg 1966 : 81 ; ma traduction)

		Anglais	Espagnol	Français	Allemand
G^{+1}	Directe	7 228	11 229	1 260	9 428
G^{+1}	Parallèle	1 504	4 717	511	1 219
G^{-1}	Directe	1 858	5 514	1 030	6 047
G^{-1}	Parallèle	148	361	140	464
G^0	Directe	1 249	4 931	419	3 449
G^0	Parallèle	316	867	151	427
G^{+2}	Directe	519	2 774	83	614
G^{+2}	Parallèle	0	0	—	6
G^{-2}	Directe	65	152	31	242
G^{-2}	Parallèle	0	0	—	6

Ce tableau regroupe les résultats d'analyses menées dans des échantillons de textes de quatre langues différentes. Dans ces échantillons, les occurrences des termes qui désignent un lien de parenté biologique ont été relevées et classées par rapport aux niveaux d'ascendance ou de descendance qu'ils expriment (G^n) et par rapport à la lignée à laquelle ils font référence (directe¹⁴¹/parallèle¹⁴²). Greenberg observe que les termes employés pour désigner des membres de la même lignée sont plus fréquents que les termes employés pour désigner des membres d'une lignée parallèle. Par conséquent, le mot anglais *cousin* (G^0 /parallèle), par exemple, est moins fréquent que les mots anglais *brother* ou *sister* (G^0 /directe). Selon le critère de fréquence de la théorie de la marque, nous pouvons donc conclure que dans cette

¹⁴¹ Angl. *Lineal*.

¹⁴² Angl. *Collateral*.

opposition, *cousin* est le terme marqué, alors que *brother* et *sister* sont les termes non marqués. Greenberg fait appel à deux critères de la marque pour corroborer deux universaux : comme la catégorie marquée ne connaît jamais plus de distinctions que la catégorie non marquée (*syncretization criterion*), il n'existe aucune langue dans laquelle il y a une distinction du genre pour les termes qui désignent les enfants des oncles et tantes sans qu'il y ait une distinction du genre pour les termes qui désignent les enfants des parents ; mais le contraire est possible (*universal implicational statement criterion*). Par ailleurs, Greenberg observe que les termes qui désignent les parents (G^{+1} /directe) sont les plus fréquents dans les échantillons des quatre langues étudiées. Il en déduit donc que dans la hiérarchie des générations, ce sont ces termes qui sont les moins marqués. C'est pourquoi les termes non marqués *mother* et *father* présentent le « signe zéro » alors que les termes marqués *grandmother* et *grandfather* sont plus complexes morphologiquement (*zero expression criterion*). Greenberg utilise aussi le critère de la neutralisation (*neutralization criterion*) pour l'opposition parents/grands-parents (1966 : 74) : pour les Bavenda (groupe ethnique d'Afrique du Sud de langue bantoue), il n'existe qu'un terme *makhulu* pour désigner les quatre grands-parents (le grand-père et la grand-mère paternels, et le grand-père et la grand-mère maternels) alors qu'il existe bien deux termes distincts pour désigner le père (*khotsi*) et la mère (*mme*). Bien que seuls quelques exemples aient été cités ici, il est important de noter que les analyses de Greenberg sur la terminologie de parenté rendent compte d'une multitude d'asymétries retrouvées dans un large éventail de langues. Cette étude a été estimée précieuse et a été reprise par certains anthropologues, notamment Jones (2003), qui se sont penchés sur la question des liens de parenté, de la terminologie qui leur est associée et de la variation terminologique qui existe dans différentes cultures.

Enfin, il existe des relations entre les universaux du langage et les procédés diachroniques. Par exemple, Greenberg a recours à la théorie de la marque pour démontrer que pour respecter les règles implicationnelles qui régissent les relations entre non marqué et marqué, le nombre d'éléments marqués (impliquants) d'une langue aura tendance à ne jamais dépasser le nombre d'éléments non marqués (impliqués). Cela explique certains phénomènes comme la convergence de certains éléments marqués vers des éléments non marqués, par exemple la convergence de la voyelle antérieure arrondie /y/ avec son équivalent non marqué, c'est-à-dire la voyelle antérieure non arrondie /i/ (notons que la convergence contraire n'a jamais lieu). Selon Greenberg, il n'existe qu'un exemple de violation des règles implicationnelles de la marque dans les langues naturelles : certaines langues possèdent des systèmes vocaliques dans lesquels le nombre de voyelles longues

(marquées) est plus important que le nombre de voyelles brèves (non marquées). Greenberg cite en exemple le karok et une majorité de dialectes arabes : dans le système vocalique de ces langues, il n'existe pas de voyelles brèves qui soient équivalentes aux voyelles longues /e:/ et /o:/¹⁴³.

I.4 Conclusion

Avant les travaux de Greenberg, la théorie de la marque était surtout utilisée dans des analyses de langues spécifiques, et ce, même si Jakobson a tenté de lui donner une dimension plus large. Lorsqu'il l'associe à la recherche des universaux du langage, Greenberg donne à la théorie de la marque une nouvelle dimension, une perspective universaliste. En appliquant les règles d'asymétrie qui régissent les oppositions marquées et non marquées à la phonologie, à la sémantique, au lexique et à la grammaire d'un nombre important de langues, Greenberg prouve que le concept de la marque transcende non seulement les langues naturelles, mais aussi les différentes composantes du langage.

II. La théorie des prototypes

La *théorie des prototypes*, initialement développée par la psychologue Eleanor Rosch (1973, 1975, 1977, 1978 ; Rosch et Mervis 1975 ; Rosch et Lloyd 1978)¹⁴⁴, s'inscrit dans le cadre de la psycholinguistique, une discipline qui s'est particulièrement développée il y a une cinquantaine d'années aux États-Unis. Les recherches dans ce domaine se donnent pour but, entre autres, d'établir des corrélations entre les productions verbales et les comportements psychologiques. Il s'agit donc d'études scientifiques qui visent à définir les comportements linguistiques au sein des sciences cognitives et à expliquer les productions linguistiques par leur substrat psychologique.

¹⁴³ Il ajoute cependant que cela s'explique par des faits diachroniques : dans l'évolution de ces langues, les diphtongues se sont transformées en voyelles longues. Par ailleurs, notons aussi que Greenberg semble inclure l'arabe égyptien parmi ces langues. Or selon Mitchell ([1956] 1978 : 8-11) et Jomier et Khorzam (1965 : 2-3), l'arabe égyptien compte cinq voyelles longues et autant de voyelles brèves.

¹⁴⁴ Nous reviendrons de façon détaillée sur le travail expérimental et théorique de Rosch et sur l'historique de la théorie des prototypes. Voir « Partie 1, Chapitre 3, II.1 Historique de la théorie des prototypes ».

On peut définir le langage comme la traduction linguistique de la vision que l'énonciateur a du monde extralinguistique – le monde qui nous entoure. Ce monde extralinguistique est vaste et offre une quantité infinie d'entités à nommer et à décrire, d'événements à relater, etc. Un système cognitif organisé est nécessaire afin de rendre toutes ces informations accessibles. Pour atteindre cette structuration cognitive, nous faisons tous – consciemment ou non – usage de la conceptualisation lors de notre appréhension des référents. Nous classons souvent les événements et les entités dans des catégories particulières. En général, nous groupons des objets dans une même catégorie parce que nous considérons qu'ils ont quelque chose en commun, qu'ils partagent des attributs même s'ils ne sont pas parfaitement identiques les uns aux autres. Cette catégorisation mène à une hiérarchisation du monde extralinguistique qui est indispensable pour une meilleure utilisation des concepts et une organisation du lexique mental. L'activité cognitive est, en ce sens, en quelque sorte antérieure à la phase linguistique. L'ensemble de nos connaissances est mémorisé de façon à être disponible à tout moment, mais aussi de façon à être actualisé à tout moment. En effet, former des catégories sur lesquelles organiser notre lexique mental nous aide non seulement à réduire la quantité d'information que nous avons à traiter pour la rendre cognitivement utilisable ; mais aussi à permettre l'acquisition d'autres éléments dans ce lexique grâce à une structuration accessible et adroite.

L'approche classique de la catégorisation date d'Aristote¹⁴⁵ (384 av. J.-C. - 322 av. J.-C.) dont la théorie indiquait que la classification de tout ce qui est perçu sur la base de catégories est une des caractéristiques fondamentales et indispensables de la cognition humaine (pour parler en termes modernes) et sert à organiser toute expérience. Aristote a mis au point un système de catégorisation « structurale » avant l'heure, selon laquelle une catégorie se définit par la combinaison de traits nécessaires et suffisants, le caractère discret (au sens mathématique et logique) des traits référentiels qui définissent les membres de cette catégorie, des frontières absolues qui séparent les catégories les unes des autres et l'équivalence des statuts de tous les membres d'une catégorie. En linguistique, l'approche aristotélicienne de la catégorisation a inspiré les sémanticiens structuralistes qui ont proposé une méthode d'analyse componentielle en traits sémantiques (voir, par exemple, Katz et Postal 1964). Dans cette méthode, les principes des traits distinctifs utilisés en phonologie ont été transférés à la sémantique.

¹⁴⁵ Voir, par exemple, *Organon* (I. Catégories, II. De l'interprétation). Nous avons eu recours à l'édition de 1997 (Paris : Librairie Philosophique Vrin).

Les thèses néo-aristotéliennes sont critiquables à bien des égards. Elles ont principalement été mises en doute par les recherches récentes en sciences cognitives qui ont démontré qu'il n'était pas toujours possible d'établir des frontières absolues entre les catégories : les limites catégorielles sont souvent floues et ce ne sont pas toutes les entités et informations qui sont facilement classifiables. Cela implique donc que tous les membres d'une catégorie n'ont pas un statut égal au sein de cette catégorie, ce qui va à l'encontre de la condition d'équivalence décrite par Aristote. Supposer que toutes les catégories peuvent être définies en termes de conditions nécessaires et suffisantes conduit à accorder à tous les membres d'une catégorie un statut équivalent, ce qui est contraire à l'intuition¹⁴⁶ que nous avons que certains membres d'une catégorie sont de meilleurs exemplaires de cette catégorie que d'autres. Par exemple, nous nous accorderons tous à dire qu'un moineau est un meilleur exemplaire d'oiseau qu'un kiwi, une autruche, une poule ou un pingouin (au sujet d'exemples classiques de la classification de concepts, voir Rosch 1975).

Pour répondre à la théorie classique fondée par Aristote et à l'approche structuraliste moderne, un certain courant de psycholinguistique a mis en place une approche alternative connue sous le nom de « théorie des prototypes ». Cette théorie a proposé une nouvelle conception de la structure des catégories et se révèle particulièrement pertinente dans le champ de la sémantique lexicale. La théorie des prototypes se développe en tant que système d'organisation des représentations mentales après la théorie de la marque, dans les années 1970. Après le traitement cognitif de l'information, la représentation mentale tombe sous le concept de la catégorisation. La conceptualisation des référents nous mène à l'intuition que les membres d'une catégorie n'ont pas tous le même statut : certains sont plus centraux alors que d'autres se placent davantage à la périphérie de la catégorie. Cela sous-entend donc des degrés d'appartenance à la catégorie qui correspondent à des degrés de complexité conceptuelle et donc, sémantique. Dans la langue, ces degrés de complexité sémantique sont en corrélation avec des degrés de complexité formelle, d'où la forte interdépendance qui existe entre la théorie des prototypes et la théorie de la marque. Alors que ces deux théories ont suivi des développements séparés et se sont peu rencontrées, il semble exister un rapport étroit qui permet leur comparaison et leur regroupement dans certains domaines : l'acquisition du langage, la diachronie et le débat concernant les rapports entre langue et culture.

¹⁴⁶ « [...] il n'est pas nécessaire d'explicitement une règle d'usage pour une catégorie : il suffirait de se fier à l'intuition, tous les hommes possédant le même système cognitif » (Nyckees 2001 : 132).

II.1 Historique de la théorie des prototypes

La théorie des prototypes a été introduite dans les années 1970 pour soulever le problème des relations entre le langage et le monde, et plus précisément entre le langage et les représentations mentales du monde. Complétée et corrigée à maintes reprises, c'est le travail expérimental et théorique développé par la psychologue Eleanor Rosch (1973, 1975, 1977, 1978 ; Rosch et Mervis 1975 ; Rosch et Lloyd 1978) qui restera la référence fondamentale dont se servent jusqu'à présent de nombreuses disciplines scientifiques. Rosch utilise le concept de *prototype* pour définir le mécanisme cognitif de la *catégorisation*. Ses premiers travaux ont porté sur la classification des couleurs et ont ensuite été étendus à d'autres catégories, où elle a retrouvé les mêmes phénomènes de typicalité ou de centralité. Selon Rosch, certaines couleurs, tout comme certaines formes géométriques (telles que le cercle, le carré ou encore le triangle) ou orientations spatiales (verticale et horizontale) que nous rencontrons plus fréquemment dans la vie, sont plus saillantes que d'autres qu'elle considère comme des déviations ou des extensions de ces formes. Ces couleurs, formes et orientations spatiales ont donc un statut prototypique. Beaucoup de catégories sont structurées de la même façon. De manière plus générale, l'interprétation qui a été donnée à ces résultats expérimentaux est la suivante : les phénomènes de typicalité révèlent que les membres d'une catégorie ne sont pas tous « égaux » et que les concepts possèdent une structure interne qui favorise les membres typiques par rapport aux moins typiques. Nous avons tous l'intuition que certains éléments d'une catégorie sont de meilleures instances que d'autres, ce qui implique que la typicalité et la représentativité d'un élément au sein d'une catégorie est quantifiable. Par exemple, une pomme est un élément typique de la catégorie FRUIT alors que l'amande ne l'est pas. Cela veut dire que la pomme est considérée comme plus similaire au prototype abstrait de la catégorie FRUIT que l'amande, qui reste en marge de cette même catégorie.

De là est venue l'idée que les concepts ne sont pas représentés mentalement par un ensemble de propriétés nécessaires et suffisantes – comme l'avait défendu Aristote¹⁴⁷ et comme le prétend l'approche structuraliste moderne – mais sous la forme d'un prototype, entité abstraite qui combine les propriétés typiques de la catégorie :

¹⁴⁷ Le modèle traditionnel d'Aristote est connu sous le nom de « modèle des CNS » (Conditions Nécessaires et Suffisantes).

Les concepts du langage naturel sont représentés dans la mémoire sémantique par une série de traits qui ne sont pas strictement des conditions nécessaires et suffisantes pour l'appartenance du concept, mais qui sont caractéristiques des éléments qui appartiennent à la catégorie. (Storms *et al.* 2000 : 69 ; ma traduction¹⁴⁸)

On peut alors expliquer que certains exemplaires sont jugés comme étant de meilleurs représentants d'une catégorie que d'autres. Un exemplaire est jugé comme étant un « bon exemplaire » s'il possède les propriétés jugées typiques de la catégorie, autrement dit les propriétés qui sont possédées par un grand nombre des membres de la catégorie, mais que peu de membres des catégories voisines vérifient. Il est possible, dans la théorie des prototypes, comme dans la théorie de la marque, de représenter ces propriétés par des traits binaires positifs ou négatifs selon que la propriété est présente ou non. Parallèlement, la théorie des prototypes conçoit la catégorisation comme une procédure d'appariement : on décide de ranger un objet dans une catégorie en fonction de son degré de similitude avec le prototype. Que X soit membre de la catégorie Y dépend du degré de rapprochement de X avec le membre central/typique de Y (qui s'oppose aux membres typiques d'une autre catégorie Z). L'idée essentielle de la théorie dite standard des prototypes est que chaque catégorie se forme autour de son meilleur exemplaire, qui en est l'élément central. Tous les membres de la catégorie partagent une ou plusieurs caractéristiques avec le meilleur exemplaire, qui, de son côté, dispose du plus grand nombre de propriétés présentes chez les différents membres de la catégorie. L'identification du meilleur exemplaire de la catégorie s'effectue de manière strictement empirique, car ce sont les sujets parlants qui décident quel est le meilleur exemplaire. Le critère d'appartenance à une catégorie n'est plus la présence de traits nécessaires et suffisants mais la ressemblance de famille, l'appariement ; ce qui n'est pas sans évoquer la notion « *d'air de famille* » proposée par Wittgenstein ([1953] 2005) :

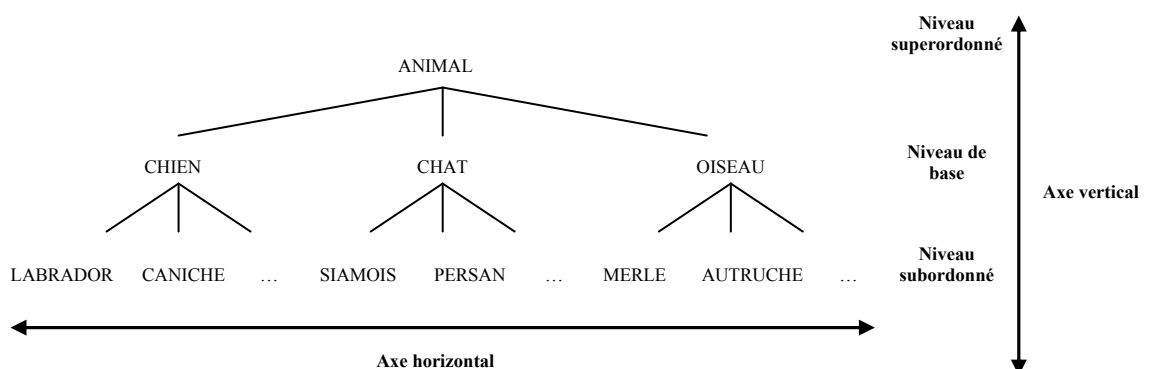
[...] la mesure du prototype par Rosch et Mervis (1975) est directement liée aux idées de Wittgenstein (1953) sur les concepts, où une relation d'air de famille existe parmi une série d'unités et où chaque unité a au moins un, et probablement plusieurs, éléments en commun avec une ou plusieurs autres unités, mais aucun, ou peu d'éléments, sont communs à toutes les unités. Les concepts du langage naturel sont envisagés comme des réseaux d'attributs qui se chevauchent et les membres d'une catégorie sont envisagés comme

¹⁴⁸ Natural language concepts are represented in semantic memory by a set of features that are not strictly necessary and sufficient conditions for concept membership, but that are characteristic for items belonging to the category.

prototypiques dans la mesure où ils ont des attributs que l'on retrouve chez d'autres membres de la catégorie. (Storms *et al.* 2000 : 69 ; ma traduction¹⁴⁹)

Par conséquent, la représentativité de la catégorie des différents membres est graduelle (sur la représentativité et la typicalité, voir Hampton 1995, 2006, 2007). Cela signifie que plus un élément partage d'attributs avec les autres membres de sa catégorie et moins il a d'attributs communs avec les éléments des catégories voisines ; plus il est central, plus il est prototypique. Cela suggère que les membres typiques sont les plus représentatifs de leurs catégories et les moins représentatifs des autres catégories voisines.

Il se trouve aussi que le système de classification n'est pas accidentel et n'est pas non plus sans conséquence. Malgré sa complexité, il est gouverné par des principes. Rosch a mis en évidence une structure de la catégorisation se faisant sur deux axes : l'axe vertical et l'axe horizontal. Sur l'axe vertical, elle présente une hiérarchie de trois niveaux d'inclusion : le niveau superordonné, le niveau de base et le niveau subordonné sur lequel la catégorisation s'établit le mieux. C'est sur l'axe horizontal que les comparaisons de typicalité peuvent avoir lieu.



Les phénomènes de typicalité se manifestent de plusieurs façons : un élément prototypique s'identifie et se catégorise plus rapidement et en faisant moins d'erreurs, il s'apprend en premier lors de l'acquisition du langage et est cognitivement activé en premier lorsqu'une catégorie est citée : il est un point de

¹⁴⁹ [...] Rosch and Mervis' (1975) prototype measure is directly related to Wittgenstein's (1953) ideas about concepts, where a family resemblance relationship exists among a set of items and where each item has at least one, and probably several, elements in common with one or more other items, but no, or few, elements are common to all items. Natural language concepts are viewed as networks of overlapping attributes and members of a category are viewed as prototypical to the extent that they have attributes in overlap with other members of the category.

référence cognitif (Hampton 2007 : 356). Ce point de référence possède un certain nombre d'attributs ou de traits. Pour un objet, par exemple, les traits utilisés pour le définir seront sa forme, sa taille et son utilisation caractéristiques. Généralement, les traits sont la plupart du temps descriptifs, fonctionnels et interactionnels.

Avant de passer à la suite de l'analyse, il est important de noter que la théorie des prototypes ne confond pas appartenance à une catégorie et représentativité dans la catégorie. À maintes reprises, cet argument a été utilisé comme une insuffisance de la théorie qui pourtant ne clame pas que l'appartenance soit une question de degré. Ce n'est pas parce que le kiwi ou le pingouin sont jugés être des membres moins typiques de la catégorie OISEAU que cela implique que le kiwi ou le pingouin appartiennent moins à cette catégorie que le moineau. La théorie des prototypes distingue donc bien appartenance et représentativité. Ce point est très important à retenir.

II.2 Théorie des prototypes et théorie de la marque

De nombreux linguistes partagent l'opinion que la théorie des prototypes trouve des applications intéressantes en sémantique lexicale (voir par exemple, Smith et Osherson 1984 ; Kleiber 1990 ; Kamp et Partee 1995), mais aussi en morphologie (voir par exemple, LaPolla 1995). La théorie des prototypes a été appliquée à la grammaire : par exemple, les noms (en tant que catégorie) les plus prototypiques sont ceux qui désignent des entités (par exemple, *chat*, *chien*) alors que les plus marginaux désignent des événements ou des actions (par exemple, *une course*). Les formes les plus typiquement verbales portent le temps (ce sont les formes dites « conjuguées » ou « personnelles », que l'on retrouve dans un tableau de conjugaison et qui ont en fait le trait [+TEMPS]) et elles désignent des actions (exemple : *il courait*, *il court*...) alors que les plus marginales sont non tensées¹⁵⁰ (infinitif *courir*, participes *courant*, *couru*, etc.) et/ou désignent des états (participe passé, passif). En effet, il ne faut pas se laisser abuser par le fait que c'est la forme d'infinitif qui figure dans le dictionnaire et qui pourrait donner l'illusion qu'elle est la forme première du verbe. Au contraire, on sait que l'infinitif est historiquement dans les langues indo-européennes une forme nominalisée du verbe.

¹⁵⁰ L'adjectif *tensé* est le calque de l'adjectif anglais *tensed* (dérivé de *tense*, c'est-à-dire le temps au sens morphosyntaxique).

Dans le domaine lexical, il existe une interaction indubitable entre la théorie des prototypes et la théorie de la marque et il est intéressant de procéder à une mise en relation des deux théories :

En général, la marque est un terme utilisé par les linguistes pour décrire une sorte d'effet de prototype – une asymétrie dans une catégorie, où un membre ou sous-catégorie est envisagé comme étant, en quelque sorte, plus essentiel que l'autre (ou les autres). De la même façon, le membre non marqué est la valeur par défaut – le membre de la catégorie qui apparaît lorsque seul un membre de la catégorie peut apparaître et que toutes les autres choses sont égales. (Lakoff 1987 : 60-61; ma traduction¹⁵¹)

Si l'on observe les éléments marqués et non marqués d'une catégorie, il est incontestable que l'élément non marqué est le plus prototypique (le plus général). De plus, l'élément marqué est l'élément périphérique de la même catégorie puisqu'il est généralement plus spécifique dans ses traits distinctifs. De ce fait, l'élément le plus complexe sémantiquement et le plus spécifique est marqué alors que l'élément le plus prototypique, le plus central (le plus simple sémantiquement) est non marqué. Prenons l'exemple de la paire *tiger* ~ *tigress* (« tigre » ~ « tigresse ») en anglais. *Tiger* est utilisé pour nommer un animal de « type tigre » mâle, mais aussi un animal de cette catégorie indépendamment de son sexe. En conséquence, ce mot désigne un grand nombre d'animaux du « type tigre ». Le terme *tigress* quant à lui n'est utilisé que dans le cas où nous devons désigner une femelle, ce qui donne à ce terme beaucoup plus de spécificité et donc, de complexité. Son utilisation est plus restreinte ; ce qui explique pourquoi il est marqué avec le morphème [-ess] à fin du mot. *Tiger* et *tigress* partagent les mêmes traits distinctifs et diffèrent d'un seul : le trait [+FÉMININ]. Cet exemple explique de nombreuses oppositions de ce type où l'être de sexe féminin est marqué à cause de ce trait additionnel.

Néanmoins, il existe des exceptions à cette règle. Par exemple, prenons dans la langue anglaise *widow* ~ *widower*. Dans ce cas, *widow* (« une veuve ») est manifestement (au moins par sa forme) le terme non marqué et désigne pourtant une femme. Cela est un cas assez peu commun car, comme nous venons de le voir, les mots indiquant que l'individu est de sexe féminin tendent à être marqués dans la

¹⁵¹ In general markedness is a term used by linguists to describe a kind of prototype effect—an asymmetry in a category, where one member or subcategory is taken to be somehow more basic than the other (or others). Correspondingly, the unmarked member is the default value—the member of the category that occurs when only one member of the category can occur and all other things are equal.

majorité des cas. En ce qui concerne *widower*, il est utilisé pour nommer un homme dont la femme est décédée (« un veuf »). Nous proposons l'hypothèse suivante pour expliquer cet exemple particulier : une personne dont le conjoint est décédé est plus souvent une femme qu'un homme et cette représentation mentale peut certainement s'argumenter par des observations historiques, statistiques et sociologiques. Le nombre de veuves étant sûrement plus élevé que le nombre de veufs, les femmes doivent représenter les membres prototypiques de cette catégorie de personnes. Cela pourrait rendre compte du fait que, morphologiquement, *widow* est non marqué alors que *widower* est marqué.

Cet exemple reste cependant un des rares cas où c'est le féminin qui est non marqué dans une opposition masculin ~ féminin. Toutefois, pour en revenir à la règle principale, c'est-à-dire le féminin marqué, ce qui dérange certains mouvements féministes¹⁵² c'est que le terme masculin soit en général non marqué, donc, selon la théorie, plus typique, plus central et plus simple sémantiquement que le terme féminin. Le féminin, en tant qu'élément marqué, est jugé, toujours selon la théorie, moins prototypique, plus périphérique et plus complexe¹⁵³. La présence du genre féminin dans la langue et dans le discours représente adéquatement, selon les féministes, la présence des femmes sur la scène publique. Parité des genres équivaldrait à parité des sexes et c'est dans cette optique qu'il faudrait intervenir (Brekhus 1998). Parmi les solutions les plus « ordinaires », l'exclusion du masculin générique pourrait aussi, selon les féministes, tout simplement passer par l'utilisation d'un troisième terme neutre pour exprimer toute référence générique. Dans le cadre de projets de politique d'aménagement linguistique, dans une perspective interventionniste, ces mouvements féministes proposent donc un élargissement des paradigmes nominaux. Par exemple, actuellement pour nommer une personne travaillant pour la police indépendamment de son sexe, le terme *agent/officier de police* peut être utilisé et considéré comme le terme non marqué. *Policier* et *policière*, les deux termes spécifiant le sexe de la personne deviendraient ainsi des termes marqués. Or l'objectif des féministes est d'annuler toute discrimination entre hommes et femmes. En théorie, avec une opposition ternaire plutôt que binaire, ni un homme, ni une femme travaillant dans la police ne devrait avoir un statut plus prototypique. Ce que cette conjecture ne prend pas en compte est que l'implémentation de termes « neutres » ne résout pas les complexités morphologique et sémantique du sexe féminin. *Agent de police* est indéniablement le

¹⁵² À ce sujet, voir par exemple, Shapiro (1982).

¹⁵³ Notons aussi que le féminin est marqué – plus complexe – sur le plan morphologique et qu'il ne prend généralement sa valeur qu'en opposition avec le masculin.

terme non marqué dans l'opposition ternaire. Cependant, *policier* et *policière* n'ont pas le même degré de complexité morphologique : *policière* compte un morphème supplémentaire. De plus, au niveau sémantique, *policière* a toujours un trait additionnel [+FÉMININ] et *policier* continue à être considéré comme plus proche du prototype abstrait de cette profession ; ce qui souligne à quel point la structure sociale influence le fonctionnement de la théorie de la marque.

La théorie des prototypes soulève aussi le problème de l'interdépendance de l'évolution de la pensée et de l'évolution linguistique. Le monde extralinguistique évolue et se transforme autour de nous et il est bien entendu logique que notre représentation mentale fasse de même. Par conséquent, alors que la réalité change, la typicalité change dans les esprits. Par exemple, prenons le cas d'un appareil photo dans le cadre de l'évolution technologique. Jadis, un appareil photo prototypique aurait été un objet d'une assez grosse taille que l'on pose sur un trépied et pour prendre une photo, le photographe devait positionner sa tête sous un tissu avant de tirer sur une cordelette. Cette définition n'est, de nos jours, plus valide. Dans nos esprits, un appareil photo prototypique est un objet de petite taille que nous pouvons tenir dans nos mains et pour prendre une photo, il nous suffit de presser un bouton. Par conséquent, les prototypes changent dans l'esprit des locuteurs et il est légitime de se demander si cela a des conséquences sur la théorie de la marque. Pour répondre à cette question, reprenons l'exemple de l'anglais *widow* ~ *widower*. Nous avons vu que dans ce couple de mots, le féminin était sans doute non marqué pour des raisons sociologiques. Imaginons que dans l'avenir, il y ait plus de veufs que de veuves. Notre hypothèse est que le mot féminin et sa contrepartie masculine resteraient les mêmes et la présence ou l'absence de marqueurs pour chacun de ces mots se justifieraient par une explication historique. Nous pensons en effet que même si les représentations mentales changent parallèlement aux auxiliaires extralinguistiques¹⁵⁴ – qui évoluent dans l'espace et au cours du développement historique – le langage reste quant à lui relativement figé et conservateur (ce qui pourrait entraîner ici et là des décalages ou écarts entre les prédictions théoriques et certains faits de langue).

Il serait légitime de se demander d'où vient la prototypicalité. L'hypothèse la plus logique serait que la perception et le jugement humains fonctionnent à travers des associations. La théorie des prototypes a beaucoup été exploitée lors d'études concernant l'acquisition du langage chez les enfants. En effet, l'acquisition du langage ne peut s'étudier si ce n'est en parallèle au développement cognitif.

¹⁵⁴ Seymour (2005) nomme cette adaptabilité mentale « la plasticité de l'esprit ».

Lorsqu'ils essayent d'enseigner empiriquement la langue à leurs enfants, les parents ne donnent pas la définition des mots mais ils désignent les choses du doigt en les nommant. Wittgenstein ([1953] 2005) parlait ici d'enseignement ostensif, par opposition à la définition. Lors d'un tel apprentissage, l'enfant construit des concepts et les associe à des mots (voir Clark et Carpenter 1989 sur le développement de la conceptualisation, et Gelaes et Thibaut 2004 sur les stratégies de création de traits pertinents chez l'enfant). L'acquisition du langage se révèle ainsi être une étonnante activité de l'esprit humain dans la mesure où elle consiste non seulement à enregistrer des données, mais surtout à produire une structuration de la pensée et de la logique. Parmi ce qu'il va percevoir, l'enfant va retenir un certain nombre d'éléments qu'il va conceptualiser à des fins linguistiques. Voir le monde et le nommer, c'est intérioriser des facteurs externes en les conceptualisant et en associant ces concepts à des mots. Pensée et logique précèdent donc en quelque sorte le langage, puisqu'elles peuvent se constituer sans le concours de celui-ci. Ainsi, lorsque l'enfant voit devant lui quelque chose que l'on désigne par l'appellation « *arbre* », il associe inconsciemment le mot *arbre* à un certain nombre de traits (ou attributs) qui l'aideront plus tard à reconnaître cette chose et à la différencier des autres entités. Dans le cas d'un arbre, les traits associés sont généralement [+TRONC ; +FEUILLES ; +FLEURS ; +BRANCHES ; parfois +FRUITS ; etc.]. Par conséquent, à chaque fois que l'enfant rencontrera quelque chose qui possédera ces traits, il le nommera « *un arbre* ». Cependant, face à un figuier d'appartement, par exemple, il aura du mal à associer cette instance à la liste de traits précédemment établie pour définir le concept ARBRE. Par conséquent, il sentira inconsciemment que le figuier d'appartement n'est pas proche du prototype de la catégorie ARBRE. Ainsi, les figuiers d'appartement se placent à la périphérie de cette catégorie. De plus, les enfants apprennent souvent les membres prototypiques des catégories avant les membres marginaux. Lors de l'apprentissage du langage, des parents montrent l'image d'un chêne plutôt que l'image d'un figuier d'appartement à leurs enfants pour leur faire conceptualiser les membres de la catégorie ARBRE. De cette façon, ils orientent l'attention de leurs enfants sur des entités possédant des données distinctives et pertinentes pour une structuration cognitive organisée. Il n'est pas surprenant que les prototypes des catégories soient les premiers qui viennent à l'esprit. Le nom d'une catégorie active les noms des membres prototypiques et inhibe les noms des membres marginaux. Pour rester dans les exemples sur les arbres, si l'on demande à quelqu'un de nommer un membre de cette catégorie, il est plus probable que la réponse soit *chêne* plutôt que *figuier d'appartement*.

La théorie des prototypes prend en compte plusieurs critères car les facteurs qui structurent notre façon de penser sont nombreux. La culture est un de ces facteurs et soulève de grandes questions concernant ses relations avec les représentations mentales. Selon notre environnement culturel, il nous arrive de penser et de juger des situations différemment. Pour illustrer cette idée, nous utiliserons une expérience menée par Labov (1973) sur la catégorisation linguistique des récipients ménagers. Pendant ses expériences, il a demandé à des personnes de cultures différentes comment elles qualifieraient un récipient dans lequel on mettrait du thé. Les personnes venant d'Europe de l'Ouest comme les Anglais ont répondu qu'un tel récipient serait « *une tasse* » alors que les Chinois ont répondu qu'ils nommeraient plutôt ce récipient « *un bol* ». Évidemment, les réponses de chacune des cultures interrogées sont liées à la fonction interactionnelle qu'elles donnent à l'objet. La conclusion tirée de cette expérience est naturellement que selon la culture dont nous faisons partie, les traits distinctifs que nous attribuons à une catégorie sont différents. Ainsi, pour les Européens, les traits [+RÉCIPIENT ; +THÉ] appartiennent à une tasse alors que les mêmes traits définissent un bol pour les Chinois.

Ce que révèle cette expérience, c'est surtout l'existence de différents types intellectuels, traduisant non pas des différences innées, mais différents développements cognitifs selon la nature des ingrédients biologiques, sociologiques, pédagogiques et culturels des individus. Devant une fleur, nous pouvons « voir » la forme, le nombre et la couleur des pétales, la forme et la couleur des sépales, etc. Notre environnement social et culturel focalise notre attention sur certains traits distinctifs qui nous seront nécessaires pour pouvoir qualifier ce que nous avons sous les yeux. Ces mêmes traits formeront dans notre esprit l'analyse sémique de la catégorie FLEUR et nous permettront d'incorporer de nouveaux éléments à cette catégorie et ainsi d'élargir nos connaissances du monde extralinguistique :

La réalité existe indépendamment de notre présence, mais notre perception de la réalité est active, non passive. [...] Les sens des éléments linguistiques ne sont donc pas de simples reflets des propriétés des phénomènes ; ils reflètent plutôt notre conceptualisation des phénomènes et c'est en ce sens qu'ils sont subjectifs. Les sens des mots ne sont pas complètement définis ; ils sont ouverts, flexibles. C'est cela qui permet aux mots d'être appliqués à de nouvelles expériences, pour exprimer des relations nouvellement perçues parmi les phénomènes et donc de former de nouvelles catégories ou de modifier l'aspect de catégories existantes, et de faire le rapprochement entre des

phénomènes de domaines cognitifs différents. (Lichtenberk 1991 : 477 ; ma traduction¹⁵⁵)

Cependant, l'erreur serait de généraliser cette conclusion en pensant que chaque culture étant unique, les individus de cultures différentes voient et analysent le monde extralinguistique de façons différentes et, de ce fait, raisonnent et ordonnent les catégories différemment. Les psychologues qui sont à l'origine de la théorie des prototypes rejettent complètement l'hypothèse Sapir-Whorf¹⁵⁶ et défendent au contraire la thèse de l'universalisme cognitif. En effet, lorsqu'elle fonde la théorie des prototypes, Rosch s'inspire largement des recherches anthropologiques faites par Berlin et Kay (1969) sur les noms de couleurs dans différentes cultures¹⁵⁷. Berlin et Kay sont à l'origine de ce que l'on nomme « les couleurs focales ». Si l'on demande simplement aux gens de découper le spectre des couleurs en portions correspondant aux noms de couleurs élémentaires, les frontières varient largement d'un individu et d'une culture à l'autre. En revanche, si on leur demande de donner le meilleur exemple d'un nom de couleur à partir d'une palette d'échantillons, on remarque des réponses analogues de la part d'individus de cultures différentes. Par exemple, dans les cultures qui ont un nom pour la couleur bleue, c'est le même échantillon de bleu qui est jugé le meilleur par tout le monde. De cette expérience, les conclusions suivantes ont été tirées : l'existence de couleurs focales montre qu'une catégorie de couleur – comme les catégories du bleu, du vert, du rouge – possède des exemplaires ou « points » plus représentatifs que d'autres. Les catégories ont donc des membres centraux qui sont les mêmes d'une culture à l'autre, malgré les différences de découpage linguistique. En revanche, il n'y a pas de principe général qui fixe les limites d'une catégorie et c'est à cet endroit même qu'ont lieu les divergences de catégorisation d'une culture à une autre. Nous pensons néanmoins que l'appartenance d'un objet à une catégorie peut être floue dans le cas d'une entité non

¹⁵⁵ Reality exists independently of us, but our perception of it is active, not passive. [...] The meanings of linguistic elements, then, are not mere reflections of the properties of phenomena; rather, they reflect our conceptualization of the phenomena, and in that sense they are subjective. Word meanings are not fully determinate; they are open-ended, flexible. This is what allows words to be applied to new experiences, to express newly perceived relations among phenomena and thus to form new categories or to alter the make-up of existing categories, and to relate to each other phenomena from different cognitive domains.

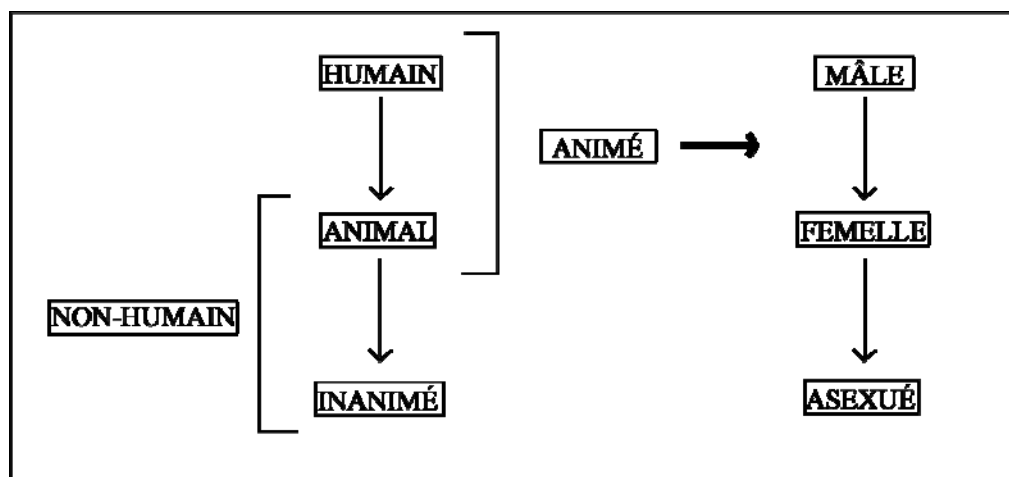
¹⁵⁶ Selon l'hypothèse Sapir-Whorf (du nom de ses deux auteurs : Edward Sapir et Benjamin Lee Whorf), la langue est censée déterminer la pensée et la représentation du monde. Voir, par exemple, Carroll (ed.) ([1956] 1997)).

¹⁵⁷ Notons que l'exemple des couleurs est l'exemple standard utilisé par les structuralistes pour démontrer l'arbitraire du signe. Hjelmslev ([1943] 1971 : 71-72), par exemple, explique que dans chaque langue, le spectre des couleurs est divisé différemment.

naturelle mais beaucoup plus rarement dans le cas d'une entité naturelle. Nous émettons l'hypothèse que la transmission et la subjectivité culturelles se font plus aisément et donc plus généralement à travers les catégories d'entités non naturelles. En revanche, les catégories d'espèces naturelles jouissent d'une certaine autonomie et existent et se conceptualisent indépendamment de l'environnement social ou culturel du locuteur. Pour éclaircir cette idée, reprenons l'exemple des expériences de Labov : nous avons vu qu'un récipient donné peut être à mi-chemin entre le verre et le bol. Les frontières étant floues entre ces deux catégories d'entités, ce sont des facteurs externes – tels que la culture, etc. – qui vont aider le locuteur à décider dans quelle catégorie placer l'une et l'autre des entités. En revanche, la catégorisation des espèces naturelles est, en général, moins problématique (notons tout de même qu'il existe des animaux, comme par exemple l'ornithorynque, qui sont à mi-chemin de plusieurs catégories animales) et offre des conjectures d'essences qui semblent être quasi-universelles.

Enfin, il nous paraît probant de démontrer que la catégorisation interne des espèces naturelles se fait de la même façon indépendamment du milieu culturel de l'individu. En effet, par exemple, la hiérarchisation des espèces naturelles place toujours l'homme au-dessus des animaux¹⁵⁸.

Figure 5 : Hiérarchisation des espèces naturelles



¹⁵⁸ Voir, par exemple, Comrie (1989 : 185-200).

Il existe des langues dans lesquelles la syntaxe est tout à fait révélatrice de cette hiérarchie. C'est le cas, par exemple, de certaines langues comme le dani (de Papouasie, Nouvelle-Guinée) ou le navaho (d'Amérique du Nord). En dani (Foley 1986 : 107), on a :

(1) *ap palu nasikhe*.

HOMME PYTHON MANGER

« L'homme mange le python. »

(2) *ap palunen nasikhe*

HOMME PYTHON^[+ERGATIF] MANGER

« Le python mange l'homme. »

Dans la phrase (2), le cas ergatif a été ajouté pour souligner qu'il y a eu renversement dans la hiérarchie des rôles selon la hiérarchie des catégories. On a donc une structure non marquée si c'est l'homme qui mange un animal et une structure marquée dans le cas inverse. Ce principe est universel même s'il n'est pas visible dans toutes les langues.

II.3 Conclusion

La théorie des prototypes est pertinente concernant les représentations mentales et associe la psychologie et la linguistique. Cette théorie se rapporte à de nombreux écrits philosophiques dans la mesure où elle étudie le processus de traitement – et plus précisément de catégorisation du monde extralinguistique – en tant qu'analyse de la réalité. La théorie des prototypes est à présent devenue un important sujet de recherches en psychologie. Dans cette discipline, elle devient à part entière une théorie des sciences cognitives car elle étudie comment les individus pensent et classifient mentalement le monde qui les entoure. Nous sommes donc ici loin du structuralisme orthodoxe. Cette approche cognitive a été utilisée en psycholinguistique pour décrire et examiner les relations et impacts de la catégorisation mentale sur le langage. En effet, la théorie des prototypes est une partie primordiale de la théorie cognitive. Cet argument va à l'encontre de la grammaire générative standard et du structuralisme classique inspiré de la tradition aristotélicienne.

Nous venons de voir que le langage reste une représentation, un miroir de la pensée. Pour une acquisition et une actualisation plus aisées du langage, la catégorisation s'impose comme une structuration de la perception et du savoir

humain. C'est pourquoi il est possible de retracer cette catégorisation mentale – non directement accessible – en passant par l'observation et l'analyse des comportements verbaux. Allier la théorie des prototypes et la théorie de la marque permet de démontrer que l'étude de la technique du langage sous-entend des observations de la psychologie du langage et donc des conclusions sur les facteurs psychiques et leurs fondements psychologiques.

La théorie des prototypes et la théorie de la marque, envisagées comme des théories « linguistico-cognitives », mènent aux conjectures suivantes : dans le langage, un terme qui ne présente pas de complexité morphologique est moins spécifique et s'utilise donc plus fréquemment. Cette absence de complexité morphologique correspond en effet à une absence de complexité sémantique. Ainsi au niveau cognitif, le référent extralinguistique de ce terme correspond à un concept prototypique, en d'autres termes, un concept représentatif ou typique d'une catégorie.

Cette classification mentale est un processus complexe, une résultante incontestable d'une activité psychique profonde qui, dans le cadre des entités non naturelles, est déterminée par la vie sociale, culturelle et pédagogique dont nous sommes issus. En effet, alors que les catégories naturelles relèvent de l'universalisme cognitif, les catégories non naturelles fonctionnent quant à elles selon les interactions de l'homme avec son environnement.

III. La théorie de la dépendance

Nous allons à présent décrire une théorie qui est née dans les années 1970 : la théorie de la dépendance¹⁵⁹. Nous nous concentrerons principalement sur son application en phonologie car c'est dans cette composante que la comparaison avec la théorie de la marque nous paraît la plus intéressante.

Nous avons déjà mentionné et critiqué l'utilisation de traits unaires, selon une logique aussi dite « n-aire », de type martinetiste¹⁶⁰. Dans la phonologie de dépendance, les traits phonologiques se présentent sous la forme de traits distinctifs unaires, ou monovalents, très différents de ceux proposés par Martinet. Ces traits se nomment des « composants¹⁶¹ ». Dans notre modèle théorique, nous avons choisi

¹⁵⁹ Angl. *Dependency theory*.

¹⁶⁰ Voir « Partie 1, Chapitre 2, II.3.1 Exemple de système unaire (Martinet) ».

¹⁶¹ Angl. *Components*.

d'adopter un système de traits binaires. La présentation et l'analyse de la phonologie de dépendance nous permettront donc de justifier notre choix.

En grammaire générative, la notion de dépendance a été proposée¹⁶² dans la théorie X-barre¹⁶³ de Chomsky, qui a notamment été reprise et développée dans les travaux de Jackendoff (voir, par exemple, Jackendoff 1977). Dans cette théorie, il est démontré que les éléments morphologiques et syntaxiques entretiennent des rapports hiérarchiques dans lesquels on peut observer des structures de type tête-dépendant. Ces rapports sont généralement représentés sous la forme d'arborescences dont les branches sont articulées grâce à des nœuds. Chacun des nœuds est étiqueté et correspond à un constituant de la structure générale. Plus un nœud se situe en haut de l'arbre, plus il est dominant dans la hiérarchie de la structure analysée. De chaque nœud part une ou plusieurs branches menant à ses constituants : chaque constituant est évalué par rapport au rôle qu'il joue dans le constituant supérieur et sa position hiérarchique (tête ou dépendant) est symbolisée dans l'étiquette catégorielle – mais aussi relationnelle – qu'il porte (par exemple, le fait qu'un constituant soit la tête d'un nœud supérieur est généralement représenté par une barre au-dessus du symbole catégoriel de ce constituant).

Anderson et Jones (1974) sont les premiers à proposer d'appliquer la notion de dépendance à la phonologie. Cette théorie, qui sera plus tard nommée « phonologie de dépendance¹⁶⁴ », s'inscrit dans la lignée de la phonologie générative développée par Chomsky et Halle dans *SPE* (1968). La phonologie de dépendance adhère à l'approche universaliste et au fait que les langues sont construites à partir d'un ensemble fini de traits. Elle critique cependant cette approche sur deux principaux points :

- la phonologie générative est un modèle phonologique « linéaire » qui ne permet pas de rendre compte de phénomènes suprasegmentaux pourtant récurrents et naturels ;

¹⁶² Notons que des théories antérieures à celles de Chomsky et de Jackendoff utilisaient déjà la notion de dépendance dans des analyses grammaticales. Voir, notamment, la grammaire de dépendance de Tesnière ([1959] 1965).

¹⁶³ Angl. *X-bar theory*.

¹⁶⁴ Angl. *Dependency Phonology*.

- les traits binaires utilisés dans la théorie générative ne permettent pas de représenter clairement la taxonomie des types d'oppositions proposée par Troubetzkoy¹⁶⁵.

Un des objectifs de l'application de la théorie de la dépendance à la phonologie est de proposer une notation plus claire et plus économique des traits phonologiques qui permet de décrire non seulement des phénomènes segmentaux mais aussi supra- et infrasegmentaux.

III.1 Le passage de *SPE* au modèle de dépendance

Les théories pré-génératives et génératives standards s'inscrivent, pour la majorité, dans un cadre post-saussurien et adhèrent donc au principe de linéarité du signe linguistique. Ces théories sont regroupées sous l'appellation de « modèles linéaires » : elles ne proposent qu'un arrangement de segments composés de plusieurs traits et des règles phonologiques qui s'opèrent sur ces segments. À la fin des années 1970 et pendant les années 1980, de nombreux chercheurs rejettent ces modèles théoriques qui selon eux, ne peuvent rendre compte de processus suprasegmentaux importants (parce que récurrents et naturels dans les langues) concernant les syllabes, les pieds ou encore les mots. L'absence, notamment, du concept de syllabe et surtout d'une théorie de la syllabe dans *SPE* limite l'analyse aux structures intrasegmentales. De ce fait, des phénomènes comme par exemple l'ambisyllabité, l'accentuation ou encore la tonalité y sont à peine mentionnés, voire même ignorés. Or selon les partisans de la phonologie de dépendance, l'interaction entre les structures intra- et suprasegmentales est cruciale et ne peut donc être omise.

De nombreux chercheurs s'aperçurent que cette approche minimaliste [qui est proposée dans *SPE*] échouait dans la formulation de généralisations récurrentes dans les langues du monde. Tout particulièrement, l'absence du concept de syllabe dans *SPE* (on a souvent fait remarquer qu'il n'y a pas d'entrée pour 'syllabe' dans l'index de cet ouvrage) avait le fâcheux résultat que de nombreuses règles dont le conditionnement était syllabique devaient être formulées de façon peu économique dans la notation proposée. (Durand et Lyche 2001 : 101)

¹⁶⁵ Voir « Partie 1, Chapitre 2, III.1 Taxonomie des types d'oppositions phonologiques ».

Pour combler cette lacune des modèles linéaires, de nouvelles théories « non linéaires » ou « plurilinéaires » réintroduisant le concept de syllabe sont proposées¹⁶⁶. Ces modèles – par exemple, la phonologie auto-segmentale de Goldsmith (1976) – proposent des représentations géométriquement multidimensionnelles qui permettent de rendre compte des structures phonologiques sur plusieurs niveaux (supragemental, segmental, infrasegmental et intrasegmental) et des relations qu’entretiennent les différents constituants de ces structures.

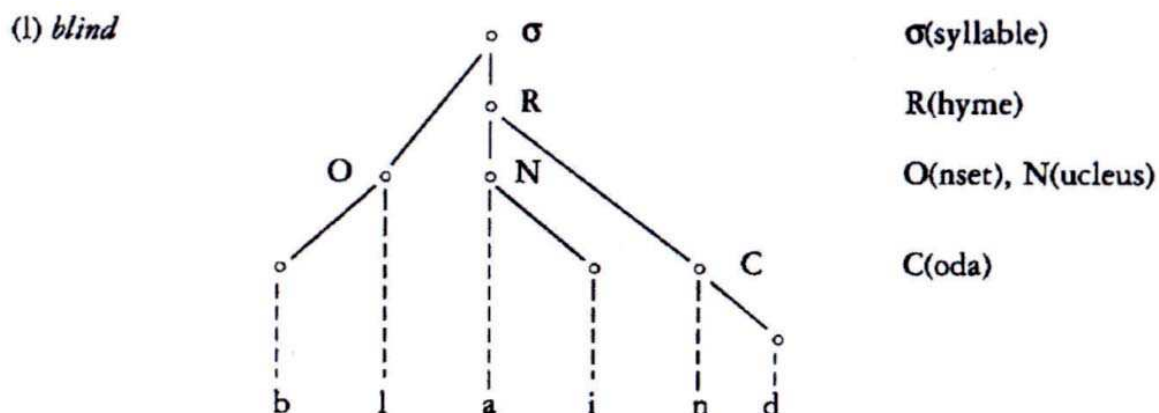
La phonologie de dépendance s’inscrit dans un nouveau contexte théorique et elle est, selon nous, le modèle non linéaire le plus abouti. Le concept clé de cette théorie – comme son nom l’indique – est la dépendance, autrement dit le fait que tout système est structuré par des relations hiérarchiques de type « tête-dépendant » où certains éléments sont dominants alors que d’autres sont subordonnés. Ces relations hiérarchiques sont récurrentes et naturelles dans le langage en général ou dans certaines langues spécifiquement.

III.2 Exemple d’arborescence : représentation des structures suprasegmentales

Dans la phonologie de dépendance (comme dans tout modèle non linéaire), toute structure est représentée sous la forme d’une arborescence qui révèle les relations hiérarchiques qu’entretiennent les différents constituants de cette structure. Par exemple, la Figure 6 est une représentation (sous la forme d’une arborescence) du mot *blind*. Comme dans la théorie X-barre, chaque constituant d’une structure est représenté par un nœud et plus un nœud est haut placé dans l’arbre, plus il domine la structure générale. Mais contrairement aux représentations proposées dans la théorie X-barre, ce n’est pas l’étiquetage des constituants mais la géométrie de l’arborescence qui révèle les relations hiérarchiques entre les différents éléments : une ligne verticale mène à un élément principal (autrement dit une tête ou encore un élément gouvernant) et une ligne oblique mène à un élément dépendant (autrement dit un élément subordonné, ou encore régi).

¹⁶⁶ Sur la phonologie non linéaire, voir, par exemple, Pulleyblank (1989).

Figure 6 : Représentation arborescente en phonologie de dépendance (Durand 1990 : 88)



La Figure 6 montre que dans le mot monosyllabique *blind*, le nœud correspondant au noyau vocalique est relié au nœud de la rime et à celui de la syllabe par des lignes droites. Par conséquent, le noyau vocalique est la projection principale de la rime mais aussi de la syllabe toute entière. Autrement dit, la diphtongue /ai/ est le constituant principal du mot, c'est donc le constituant le plus audible du mot. Le nœud de l'attaque /bl/ est quant à lui relié au nœud de la syllabe par une ligne oblique : il joue donc un rôle moins important que la rime dans la syllabe. De la même manière, la partie finale de la syllabe (la coda /nd/) joue un rôle moins important que le noyau dans la rime. L'arborescence révèle aussi les relations hiérarchiques intersegmentales qu'entretiennent les éléments à l'intérieur d'un constituant : dans l'attaque, /b/ est subordonné à /l/ et dans la coda, /d/ est subordonné à /n/. Enfin, il est aussi possible d'observer des relations infrasegmentales : dans le noyau vocalique, /i/ est subordonné à /a/. La Figure 6 nous montre donc qu'une notation sous forme d'arbre révèle, de façon concise et efficace, l'organisation d'une structure phonologique. En outre, la notion de dépendance nous semble pertinente et adaptée dans la description des relations hiérarchiques qu'entretiennent les différents constituants d'une structure.

III.3 Les composants unaires dans la représentation des structures intrasegmentales

Un des objectifs de la phonologie de dépendance est de décrire les structures intrasegmentales de façon économique. Dans ce cadre, les arborescences sont jugées trop encombrantes et un système de traits paraît beaucoup plus adapté. Nous avons précédemment vu que dans les théories pré-génératives et génératives standards, les représentations des unités phonologiques se faisaient soit à l'aide de traits non binaires (voir, par exemple, Martinet [1960] 1980 et Troubetzkoy [1939] 1976) soit à l'aide de traits binaires (voir, par exemple, Jakobson 1976 et Chomsky et Halle 1968). Dans les théories non linéaires post-génératives, le binarisme est remis en cause. Selon les partisans de la phonologie de dépendance, un système de traits binaires n'est en effet pas approprié pour représenter pertinemment les différents types d'oppositions phonologiques¹⁶⁷ (Troubetzkoy [1939] 1976). Par conséquent, des traits distinctifs unaires¹⁶⁸ sont adoptés :

Une des différences les plus frappantes entre les traits binaires distinctifs et les composants de la théorie de la dépendance est que ces derniers permettent une présentation claire des oppositions privatives, équipollentes et graduelles (au sens de Troubetzkoy) alors que la notation standard de *SPE* regroupe les oppositions privatives et équipollentes et ne rend pas compte des oppositions graduelles excepté sous la forme d'échelles phonétiques. (Anderson et Durand 1986 : 29 ; ma traduction¹⁶⁹)

Dans la phonologie de dépendance, les propriétés distinctives des éléments sont exprimées avec des traits monovalents nommés *composants*¹⁷⁰. Ces composants sont présentés entre barres verticales pour les distinguer des phonèmes traditionnellement notés entre barres obliques. Un phonème est donc décrit soit par la présence, soit par l'absence d'une caractéristique représentée par un composant. Si le phonème se définit par la combinaison de plusieurs caractéristiques, il faut se demander si ces caractéristiques sont associées de façon égale ou si l'une d'elle « domine » l'autre.

¹⁶⁷ Voir « Partie 1, Chapitre 2, III.1 Taxonomie des types d'oppositions phonologiques ».

¹⁶⁸ Notons que les traits unaires sont utilisés dans plusieurs autres théories comme, par exemple, la théorie du gouvernement. Voir Kaye, Lowenstamm et Vergnaud (1985).

¹⁶⁹ One of the most striking differences between binary distinctive features and DP components is that the latter allow a clear expression of privative vs. equipollent vs. gradual oppositions (in Trubetzkoy's sense) whereas the standard SPE notation conflates privative and equipollent oppositions and does not allow for gradual oppositions except as phonetic scales.

¹⁷⁰ Ces composants sont aussi parfois nommés *éléments*.

Notons que cette notation peut être mise en relation avec la théorie de la sous-spécification¹⁷¹ puisque pour chaque segment, seuls les composants qui le définissent et le distinguent des autres segments du système sont spécifiés : la sous-spécification est donc en quelque sorte inhérente aux composants de la phonologie de dépendance.

Les composants de base dans la description des voyelles sont au nombre de trois¹⁷² : |A|, |I| et |U|. Le composant |A| a pour valeurs « bas » ou « compact », le composant |I| a pour valeurs « palatal » ou « aigu » et le composant |U| a pour valeurs « arrondi » ou « grave ». Ces trois composants sont inspirés du triangle vocalique fondamental décrit par Jakobson. Les systèmes vocaliques les plus simples, c'est-à-dire ceux qui ne comptent que les trois phonèmes /i/, /a/ et /u/, sont caractérisés par ces trois composants :

$$\begin{array}{ccc} /i/ & \{|I|\} & /u/ & \{|U|\} \\ & & /a/ & \{|A|\} \end{array}$$

En ce qui concerne les systèmes vocaliques un peu plus complexes qui présentent des oppositions graduelles à plus de deux degrés – c'est-à-dire qui comptent un degré intermédiaire d'aperture et/ou un degré intermédiaire d'avancement (ou de rétraction) de la langue – une représentation plus complexe est adoptée. Chaque degré intermédiaire est considéré comme résultant d'une association de deux composants de base qui sont présents simultanément et à force égale. Un élément « mixte » est représenté par les deux composants de base qu'il comporte séparés par une virgule (l'ordre des composants n'a, dans ce cas, aucune importance). Par exemple, les systèmes vocaliques de l'espagnol et du japonais, qui comptent trois degrés d'aperture, sont représentés dans la Figure 7 :

Figure 7 : Le système vocalique de l'espagnol et du japonais en phonologie de dépendance

$$\begin{array}{ccc} /i/ & \{|I|\} & /u/ & \{|U|\} \end{array}$$

¹⁷¹ Voir « Partie 1, Chapitre 3, IV. La théorie de la sous-spécification ».

¹⁷² Il existe d'autres composants, mais nous nous limiterons à ces trois composants de base utilisés dans la description des voyelles à titre d'illustration.

$/e/ \quad \{I,A\}$
 $/o/ \quad \{U,A\}$
 $/a/ \quad \{A\}$

C'est pour représenter des systèmes qui comptent plus d'un degré intermédiaire – d'aperture ou d'avancement (ou de rétraction) de la langue – que la notion de dépendance est nécessaire. Prenons l'exemple d'un système vocalique comportant quatre degrés d'aperture, c'est-à-dire deux degrés d'aperture intermédiaires. Les voyelles moyennes résultent de la combinaison de deux composants, mais afin de distinguer les voyelles mi-hautes des voyelles mi-basses, on considérera qu'à chaque degré, un des composants est gouvernant (ou dominant), alors que l'autre est gouverné (ou dépendant). Les deux composants ne sont pas, dans ce cas, présents à force égale et sont séparés par un point-virgule. Par exemple, $\{A ; B\}$ veut dire « A gouverne B » ou encore « B est dépendant de A ». Un système vocalique regroupant les voyelles /i, u, e, o, , , a/, comme celui de l'italien standard, sera donc représenté de la façon suivante :

Figure 8 : Le système vocalique de l'italien standard en phonologie de dépendance
(Anderson et Durand 1986 : 27)

$/i/ \quad \{I|I\}$
 $/u/ \quad \{U|U\}$
 $/e/ \quad \{I;A\}$
 $/o/ \quad \{U;A\}$
 $/ / \quad \{A;I\}$
 $/ / \quad \{A;U\}$
 $/a/ \quad \{A\}$

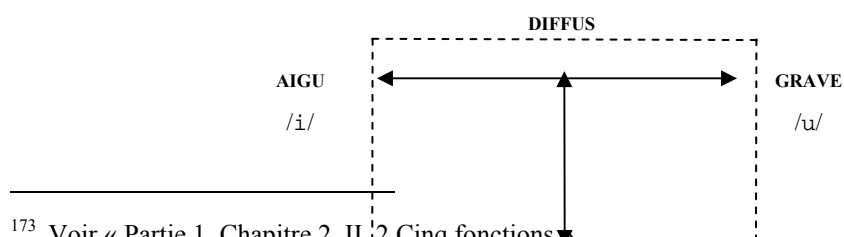
III.4 Critique

La notation phonologique proposée dans la théorie de la dépendance présente des avantages indiscutables. Tout d'abord, le modèle est particulièrement convaincant pour ce qui est de la notion de dépendance et de l'importance des relations hiérarchiques qu'entretiennent les différents éléments au sein d'un système. La formalisation de ces relations est selon nous indispensable dans une représentation phonologique optimale et il est indéniable que de ce point de vue, la notation proposée dans la théorie de la dépendance est très fonctionnelle.

Par ailleurs, la notation utilisée dans la phonologie de dépendance présente un second avantage qui nous paraît très important puisqu'il concerne l'évaluation de la complexité des éléments. La formalisation d'un élément sous forme de composants reflète en effet sa complexité de façon très explicite (Anderson et Ewen 1987 : 30) : plus un élément est complexe – et donc marqué – plus il compte de composants. Par exemple, dans le système vocalique de l'espagnol et du japonais (Figure 7), /e/ et /o/ sont les phonèmes les plus marqués intrinsèquement car ils résultent de la combinaison de deux composants (contrairement à /i/, /a/ et /u/ qui ne sont représentés qu'à l'aide d'un seul composant). Nous ajouterons toutefois que même si la formalisation sous forme de composants permet de représenter le caractère complexe ou non complexe d'un phonème, elle ne permet pas de rendre compte de différents degrés de complexité. Par exemple, dans la Figure 8 qui représente le système vocalique de l'italien, le caractère marqué des phonèmes /e/, /ɛ/, /o/ et /ɔ/ par rapport aux trois autres phonèmes /i/, /u/ et /a/ est nettement visible. Cependant, en dehors de l'accent, le système vocalique de l'italien est réduit à cinq phonèmes (ce qui est aussi le cas en français) : /i/, e, a, u, o/. Par conséquent, dans le système à sept voyelles présenté dans la Figure 8, les voyelles /e/ et /o/ sont non marquées par rapport aux voyelles /i/ et /u/. On aboutit donc à un système présentant trois degrés de marque : /i/, /a/ et /u/ sont non marquées, /e/ et /o/ sont marquées, mais moins que /i/ et /u/ qui sont les voyelles les plus marquées du système. Néanmoins, les composants utilisés pour décrire les voyelles moyennes n'indiquent en rien que, dans ce système, les voyelles mi-fermées sont non marquées par rapport aux voyelles mi-ouvertes (rien n'indique que les combinaisons {A ; I} et {A ; U} sont plus complexes que les combinaisons {I ; A} et {U ; A} respectivement). Par conséquent, il n'est pas possible de distinguer plusieurs degrés de marque seulement à l'aide du nombre de composants que compte un phonème. Il faut aussi ajouter à cela des critères d'évaluation basés sur le type de relation de gouvernement.

La formalisation sous forme de composants présente d'autres inconvénients qui contrebalancent au moins en partie ses avantages. Tout d'abord, notre première critique concerne non pas le fait d'utiliser des traits unaires en soi mais plutôt la liste des traits unaires proposée. Rappelons que l'un des objectifs majeurs de cette notation est d'être la plus économique possible. Si l'on « traduit » le système des trois composants fondamentaux en système de traits binaires, il est incontestable que cet objectif est très largement atteint : les composants |A|, |I| et |U| couvrent les valeurs de cinq traits binaires qui sont [±HAUT ; ±BAS ; ±AVANT ; ±ARRIÈRE ; ±ARRONDI]. En d'autres termes, étant donné qu'un trait binaire peut représenter deux valeurs à lui seul, les trois composants de base utilisés pour décrire les voyelles

dans la phonologie de dépendance peuvent couvrir dix valeurs de traits. Même si cet écart est limité par les combinaisons entre composants et par la notion de dépendance, il nous semble que l'importante économie des traits a été atteinte au prix d'une réductionnisme considérable. De ce fait, il est fort probable que certains paramètres manquent dans cette notation et que l'analyste peut parfois être mené à des impasses. Tout d'abord, il nous semble que la liste des composants proposée dans la phonologie de dépendance n'est prévue que pour représenter des systèmes vocaliques comptant cinq degrés d'aperture. Or rien n'empêche de penser qu'il existe des systèmes vocaliques à six degrés d'aperture. Une deuxième « impasse » que présente la liste des composants proposée dans la phonologie de dépendance est le fait qu'il n'est pas possible de mettre en relation deux phonèmes ayant le même degré d'aperture. Par exemple, les phonèmes /i/ et /u/ sont décrits par les composants |I| et |U| : /i/ est palatal et aigu, et /u/ est arrondi et grave. Cependant, rien ne nous indique, si l'on compare les valeurs des deux composants |I| et |U|, que les phonèmes /i/ et /u/ ont un point commun : le même degré d'aperture. Notons que cette remarque est aussi valable pour les voyelles moyennes dans un système qui compterait trois degrés d'aperture : aucun composant n'indique qu'elles ont la même aperture. Une des lacunes de la notation proposée en phonologie de dépendance est donc que certaines classes naturelles très importantes ne peuvent pas être exprimées (rappelons que l'expression des classes naturelles est selon nous une des cinq fonctions fondamentales d'un système de traits¹⁷³). En outre, il nous semble qu'un composant équivalent au trait [+HAUT] d'un système binaire manque fondamentalement dans la liste des composants unaires proposée. Ce problème vient du fait que les trois composants de base, comme nous l'avons dit précédemment, ont été élaborés à partir du triangle vocalique fondamental de Jakobson. La comparaison avec la description proposée par Jakobson nous semble ici intéressante et très révélatrice. Pour décrire ce triangle vocalique, Jakobson avait utilisé deux traits distinctifs : [±GRAVE] et [±COMPACT]. Ces deux traits lui permettaient de couvrir quatre valeurs, et quatre « directions » étaient prises en compte. Tous les phonèmes appartenant au rectangle représenté en pointillés ci-après pouvaient par conséquent être décrits :

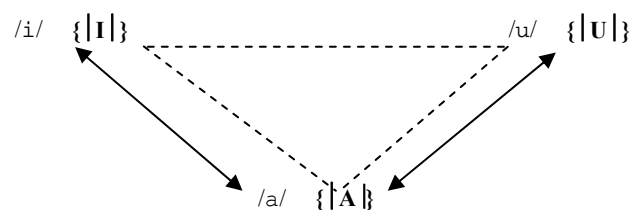


¹⁷³ Voir « Partie 1, Chapitre 2, II.2 Cinq fonctions ».

COMPACT

/a/

Par opposition, le même triangle vocalique fondamental est décrit dans la phonologie de dépendance à l'aide de trois composants monovalents qui permettent de couvrir trois valeurs. Par conséquent, seules trois « directions » peuvent être décrites, et seuls les phonèmes appartenant au triangle représenté en pointillés ci-dessous peuvent être pris en compte :



Comme nous pouvons l'observer en comparant ces deux schémas, les triangles vocaliques sont bien les mêmes mais les paramètres utilisés pour les décrire respectivement permettent de couvrir des zones plus ou moins larges mais surtout de formes différentes. La zone d'analyse envisageable a, selon nous, trop été réduite, ce qui peut parfois être problématique.

La deuxième critique que nous formulerons à l'encontre du cadre descriptif proposé dans la phonologie de dépendance concerne le caractère unaire des traits. Nous sommes convaincue que certains phénomènes peuvent être plus simplement exprimés avec des traits binaires. D'ailleurs, c'est un désavantage que les partisans de la théorie de la dépendance reconnaissent eux-mêmes :

D'autre part, alors que dans *SPE* les transformations de valeurs de traits étaient au cœur des règles phonologiques (avec les inconvénients que signalaient Chomsky et Halle dans leur chapitre 9), de telles opérations deviennent difficiles, voire impossibles à formaliser dans un cadre unaire. (Durand et Lyche 2001 : 114)

Nous prendrons l'exemple du quechua pour illustrer cet argument : dans cette langue, devant la consonne /q/, les phonèmes /i/ et /u/ sont respectivement réalisés [e] et [o] (Kirtchuk 1987 : 102). En d'autres termes, il existe des affinités entre cette consonne vélaire plus basse que /k/ et les voyelles moyennes (donc plus basses que /i/ et /u/). Dans la phonologie de dépendance, ces affinités ne peuvent être

représentées et ces deux règles de réalisation seraient exprimées de la manière suivante :

$$\begin{array}{l} /i/ \rightarrow |I, A| / - /q/ \\ /u/ \rightarrow |U, A| / - /q/ \end{array}$$

Avec des traits binaires, ces deux règles peuvent être représentées de manière beaucoup plus économique à l'aide d'une seule règle :

$$[+HAUT] \rightarrow [-HAUT ; -BAS] / - /q/$$

Par ailleurs, rappelons que l'un des reproches adressés aux systèmes de traits binaires est qu'ils ne peuvent pas rendre compte de la taxonomie des trois types d'oppositions présentée par Troubetzkoy ([1939] 1976). En outre, dans un cadre binariste, les oppositions équipollentes et graduelles sont traitées comme des oppositions privatives. Il nous semble que, dans la phonologie de dépendance, le système de traits unaires ne permet pas quant à lui d'exprimer clairement les oppositions privatives. Cette notation semble en effet omettre la part de binarisme reconnue même par les non binaristes. Elle ne permet pas non plus de faire la différence entre les oppositions équipollentes et les oppositions graduelles : les continua attestés par les relations de dépendance ou de présence simultanée des composants donnent l'impression que toutes les oppositions sont traitées comme étant graduelles. Par conséquent, il semble bien que ce cadre descriptif ne soit pas optimal pour rendre compte des différents types d'oppositions décrits par Troubetzkoy. Par ailleurs, l'anti-binarisme extrême que la phonologie de dépendance défend est parfois un handicap dans cette théorie. Il existe en effet des processus qu'il est plus économique de représenter par des classes négatives. Imaginons qu'il existe une règle impliquant toutes les voyelles d'un système sauf celles qui sont basses : plutôt que d'énumérer toute la liste des voyelles concernées par cette règle, il est plus simple d'exprimer le fait que cette règle concerne toutes les voyelles sauf les voyelles basses. En phonologie de dépendance, dans une telle situation, un symbole « ~ » serait ajouté devant le composant $|A|$: $\sim|A|$ signifierait « toutes les valeurs sauf celles de $|A|$ » ($\sim|A|$ équivaut donc à la valeur négative de $|A|$). En d'autres termes, le symbole « ~ » permet d'exprimer la contrepartie négative d'un trait. Il s'agit ici, selon nous, d'un binarisme masqué.

La troisième critique que nous voudrions faire au sujet du modèle proposé en phonologie de dépendance concerne le fait que des phonèmes différents, issus de systèmes linguistiques différents, peuvent être décrits par des combinaisons de composants similaires. Prenons l'exemple des systèmes vocaliques du suédois et du turc. Le suédois compte quatre voyelles fermées : /i:/, /y:/, /ɛ:/, /u:/. Dans ce système, /i:/ est une voyelle antérieure non arrondie articulée sans compression labiale et /y:/ est antérieure arrondie articulée sans compression labiale mais avec projection endolabiale. En ce qui concerne /ɛ:/, il s'agit d'une voyelle antérieure présentant un degré d'arrondissement plus important que /y:/. Elle est articulée avec une compression labiale et une rétraction exolabiale. /u:/ est quant à elle une voyelle postérieure ayant le même degré d'arrondissement que /ɛ:/ et présentant aussi une compression labiale et une rétraction exolabiale. Le système vocalique du suédois est particulièrement intéressant dans la mesure où les voyelles antérieures présentent trois degrés d'arrondissement des lèvres. Il représente, selon nous, un défi pour tout modèle théorique. En phonologie de dépendance, ces quatre voyelles sont décrites de la manière suivante : /i:/ = { |I| }, /y:/ = { I ; U }, /ɛ:/ = { U ; I }, /u:/ = { |U| } (van der Hulst 1989). Cette représentation phonologique pose problème dans la mesure où le continuum est attesté mais semble révéler quatre degrés d'arrondissement des lèvres au lieu de trois (le fait que /ɛ:/ et /u:/ ont le même degré d'arrondissement ne peut être représenté puisque le composant |U| est utilisé pour deux paramètres distincts : la postériorité et l'arrondissement des lèvres). Ajoutons aussi que l'opposition voyelles antérieures ~ voyelles postérieures n'est pas visible. De surcroît, ce qui nous paraît encore plus grave est que si l'on compare cette représentation phonologique à celle du système vocalique du turc, on remarquera que des éléments antagonistes peuvent être décrits de manière identique. En turc, il existe quatre voyelles fermées : deux voyelles antérieures /i/ et /y/ et deux voyelles postérieures /ɛ/ (qui est non arrondie) et /u/ (qui est arrondie). Le problème est qu'il n'existe pas, en phonologie de dépendance, de composant adapté pour représenter des voyelles postérieures non arrondies. Par conséquent, la représentation phonologique du turc sera la suivante : /i/ = { |I| }, /y/ = { I ; U }, /ɛ/ = { U ; I }, /u/ = { |U| }, et il est possible d'observer que la voyelle antérieure arrondie et exolabiale du suédois est décrite de la même manière que la voyelle postérieure non arrondie du turc. Cela est extrêmement gênant du point de vue cognitif. Si les relations entre les différents éléments d'un système – autrement dit la structure du système – sont efficacement révélées dans la phonologie de dépendance, des éléments de systèmes différents ne peuvent pas être comparés. Il est donc difficile

d'envisager la possibilité de procéder à des analyses intersystémiques avec une telle approche.

III.5 Conclusion

Nous ne rejetons pas totalement la théorie de la dépendance et adhérons même entièrement à la notion de dépendance sur laquelle elle se base. Cependant, notre critique concerne surtout la notation utilisée dans ce modèle. Nous avons rejeté le système de traits unaires de type martinetiste parce qu'il était moins économique et moins révélateur qu'un système de traits binaires. Cela n'est pas le cas dans le système de traits unaires proposé dans la phonologie de dépendance. Toutefois, l'économie que présente cette théorie n'a été atteinte qu'au prix d'un réductionnisme considérable. Cela peut invalider certaines analyses puisque certains paramètres importants sont absents du système de traits proposé. Par ailleurs, l'anti-binarisme extrême adopté dans la notation est parfois un handicap majeur dans un cadre descriptif qui doit être économique. Les stratagèmes utilisés pour pallier ce handicap sont, selon nous, la preuve qu'une représentation phonologique doit reconnaître une part de binarisme pour être optimale. Enfin, alors que la notation proposée en phonologie de dépendance est très révélatrice de la structure d'un système phonique, elle semble complètement inadaptée à des analyses intersystémiques. Les arguments que nous venons d'énumérer sont, dans le cadre de notre analyse de la complexité, rédhibitoires.

IV. La théorie de la sous-spécification

Dans cette partie, nous nous intéresserons au modèle théorique de la sous-spécification¹⁷⁴. Cette théorie s'inscrit, comme la phonologie de dépendance, dans la lignée de la phonologie générative de Chomsky et Halle (1968). Nous ne traiterons que de l'application de la théorie de la sous-spécification en phonologie, composante dans laquelle elle a tout particulièrement été développée¹⁷⁵. L'analyse de la théorie de la sous-spécification nous permettra de nous positionner vis-à-vis de la non

¹⁷⁴ Angl. *Underspecification theory*.

¹⁷⁵ Concernant l'application de la théorie de la sous-spécification en grammaire, voir, par exemple, Farkas (1990) et Lumsden (1992).

spécification de certains traits considérés comme prévisibles et de ce que l'on peut qualifier de binarisme restreint.

Cette théorie part de l'hypothèse que la mentalisation d'un élément linguistique, pour être optimale, se fait de manière restreinte et minimale. Par conséquent, alors que certaines informations ou propriétés de l'élément sont retenues, toutes celles qui peuvent être attribuées par défaut – parce qu'elles sont prévisibles – sont éliminées. Dans ce cadre, il est donc possible, parmi les différentes propriétés d'un élément, d'en distinguer deux types : celles qui sont mentalement « actives » et celles qui sont mentalement « inactives ». La théorie de la sous-spécification propose un cadre descriptif fidèle à ce processus cognitif en ne spécifiant que certaines propriétés des éléments. En phonologie, l'hypothèse de la mentalisation est la suivante : les représentations mentales associées à un signal sonore contiennent bien moins d'informations que le signal n'a réellement de propriétés, et ces représentations mentales correspondent aux propriétés non prévisibles du signal. Par conséquent, selon la théorie de la sous-spécification, seules les propriétés non prévisibles des éléments phoniques sont nécessaires dans une analyse et une représentation phonologique optimale consiste donc à ne spécifier que ces propriétés non prévisibles. Selon les partisans de cette théorie, la sous-spécification n'est qu'une généralisation d'une pratique déjà largement utilisée dans la description linguistique (Archangeli 1988 : 184) : beaucoup de détails prévisibles (par exemple, l'accentuation dans certaines langues comme le polonais) sont souvent non spécifiés. Cependant, il n'existe pas de consensus entre les différents partisans de cette théorie concernant la définition d'une propriété prévisible, et deux modèles sont nés de la théorie de la sous-spécification : la sous-spécification dite « radicale » et la sous-spécification dite « contrastive ». Nous commencerons par analyser en quoi, de manière générale, la sous-spécification consiste et nous présenterons par la suite les deux modèles proposés dans le cadre de cette théorie.

IV.1 Le modèle théorique de la sous-spécification : l'asymétrie des valeurs des traits phonologiques

Le modèle théorique sous-jacent à la sous-spécification radicale et à la sous-spécification contrastive repose sur le postulat que les éléments phoniques possèdent des propriétés de différentes natures. Il existerait donc – comme cela est d'ailleurs aussi proposé dans la métrique d'évaluation de *SPE*¹⁷⁶ – une asymétrie entre les

¹⁷⁶ Voir « Partie 1, Chapitre 1, III.2 *The Sound Pattern of English* (Chomsky et Halle 1968) ».

valeurs des différents traits. Dans la description d'un élément, certains traits représentent des propriétés non prévisibles – et donc plus révélatrices de cet élément – alors que d'autres traits représentent des propriétés prévisibles (ces propriétés sont déductibles des traits non prévisibles et sont parfois appelées les « propriétés dérivées »). La théorie de la sous-spécification veut exprimer cette prévisibilité de certaines propriétés et de ce fait l'asymétrie des valeurs des propriétés, en éliminant des représentations sous-jacentes toute propriété conjecturable. La spécification totale des propriétés d'un élément est superflue : elle est considérée comme une « surinformation ».

En ce qui concerne le cadre descriptif adopté, les propriétés sont représentées à l'aide de traits binaires. Mais alors que les propriétés non prévisibles sont spécifiées, et donc présentes dans la représentation phonologique, celles qui sont prévisibles sont non spécifiées et donc absentes. La valeur – positive ou négative – d'un trait non spécifié est censée être déductible (des traits spécifiés ou, comme nous le verrons, de règles de redondance). Nous pensons donc, comme Durand et Lyche (2001), que la théorie de la sous-spécification propose une binarité restreinte dans la mesure où, dans ce modèle, toute représentation phonologique doit être restrictive.

Si le principe de sous-spécification est adopté, il convient ensuite de déterminer quelles propriétés doivent être spécifiées et lesquelles ne doivent pas l'être. Cette question a mené à deux approches assez différentes : la sous-spécification radicale dans laquelle seuls les traits idiosyncratiques (ou spécifiques) doivent être spécifiés et la sous-spécification contrastive dans laquelle seuls les traits contrastifs (ou distinctifs) doivent être spécifiés. Notons que quelle que soit l'approche adoptée, l'avantage que pourrait présenter la théorie de la sous-spécification dans notre étude est que les valeurs des traits spécifiés sont censées correspondre à des valeurs de traits universellement marquées.

IV.2 La sous-spécification radicale

Les principaux partisans de la sous-spécification radicale sont Kiparsky (1982), Archangeli (1984, 1988), et Pulleyblank (1986, 1988)¹⁷⁷. Dans ce modèle, les propriétés non spécifiées dans la représentation phonologique sont celles qui sont considérées comme idiosyncratiques, c'est-à-dire spécifiques au segment phonique.

¹⁷⁷ Notons qu'il existe deux types de sous-spécification radicale : en anglais, ces deux modèles se nomment *Context-Sensitive Radical Underspecification* (défendu par, entre autres, Kiparsky) et *Context-Free Radical Underspecification* (défendu par, entre autres, Archangeli).

Les valeurs des autres traits peuvent quant à elles être déduites à partir des valeurs des traits idiosyncratiques : ces valeurs sont donc non spécifiées et remplacées par des règles de redondance qui permettent de les déduire. Selon Archangeli (1984), il existerait deux types de règles de redondance : alors que certaines règles sont universellement applicables (en anglais, *default rules*), d'autres sont spécifiques à la langue étudiée (en anglais, *complement rules*). Prenons l'exemple d'un système vocalique, comme celui de l'espagnol ou du japonais, qui compte les cinq voyelles /i, e, , o, u/. Trois représentations phonologiques (nommées a., b. et c. dans la Figure 9) sont possibles en sous-spécification radicale :

Figure 9 : Sous-spécification radicale (Archangeli 1988 : 193)

	a. i e a o u	b. i e a o u	c. i e a o u
high	-	-	+
low	+	+	+
back	+	-	+
voice			
	[+low] → [-high]	[+low] → [-high]	[+low] → [+back]
	[+low] → [+back]	[] → [+high]	[] → [-high]
	[] → [-low]	[] → [-low]	[] → [-low]
	[] → [+high]	[] → [+back]	[] → [-back]
	[] → [-back]	[] → [+voice]	[] → [+voice]
	[] → [+voice]	[] → [+voice]	[] → [+voice]

Il nous semble cependant qu'il n'existe pas de valeur véritablement non spécifiée dans la sous-spécification radicale. En effet, même si certaines valeurs ne sont pas reportées dans le tableau, les règles de redondance représentent – sous une formulation différente – la spécification de ces valeurs. Dans ce modèle, la sous-spécification n'est, selon nous, qu'illusoire. En fait, la présentation sous forme de tableau accompagné de règles de redondance rappelle beaucoup les tableaux de Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965 : 43)¹⁷⁸, de Halle (1959)¹⁷⁹ et de Chomsky et Halle (1968)¹⁸⁰, dans lesquels les traits redondants ne sont pas spécifiés car déductibles à partir de règles de redondance. La seule différence avec le modèle de

¹⁷⁸ Voir Tableau 1 dans « Partie 1, Chapitre 1, II.3.4 Exemple d'analyse ».

¹⁷⁹ Voir Tableau 2 dans « Partie 1, Chapitre 1, III.1 *The Sound Pattern of Russian* (Halle 1959) ».

¹⁸⁰ Voir Tableau 3 dans « Partie 1, Chapitre 1, III.2 *The Sound Pattern of English* (Chomsky et Halle 1968) ».

la sous-spécification que nous venons de présenter est que la non-spécification peut se faire soit en laissant un espace vide à la place du trait, soit en mettant un symbole « O ».

IV.3 La sous-spécification contrastive

La sous-spécification contrastive est défendue par, entre autres, Steriade (1987), Clements (1988), et Mester et Ito (1989). Dans cette approche, seuls les traits permettant de distinguer un élément d'un autre dans le système doivent être spécifiés. Les traits non distinctifs (ou non contrastifs) ne sont pas spécifiés. Reprenons le même exemple utilisé pour la sous-spécification radicale (c'est-à-dire un système vocalique comprenant les phonèmes /i, e, ə, o, u/). Dans la sous-spécification contrastive, la représentation phonologique de ce système est obtenue après plusieurs étapes d'analyse qui visent à dégager les propriétés distinctives devant être spécifiées. Tout d'abord, les propriétés de chacune des voyelles sont analysées sous la forme de traits distinctifs binaires. Par la suite, les voyelles sont regroupées par paires qui ne diffèrent que d'un seul trait et donc d'une seule propriété. L'ensemble de ces traits distinctifs seront spécifiés dans la représentation phonologique du système, alors que tous les autres traits seront éliminés car considérés comme redondants et donc prévisibles. Cette analyse aboutit donc au schéma suivant :

Figure 10 : Sous-spécification contrastive (Archangeli 1988 : 191)

	full specification					contrasts	contrastive specification				
	i	e	ə	o	u		i	e	ə	o	u
high	+	-	-	-	+	{i, e}; {o, u}	+	-		-	+
low	-	-	+	-	-	{ə, o}			+	-	
back	-	-	+	+	+	{i, u}; {e, o}	-	-		+	+
voice	+	+	+	+	+	—					

Les contrastes ainsi spécifiés sont censés rendre compte de toute la structure de ce système vocalique de façon optimale. Cependant, la spécification totale des

propriétés de chaque phonème est une étape obligatoire pour déterminer quelles propriétés sont distinctives dans le système :

D'une certaine manière, ce modèle requiert la connaissance de la spécification totale de chaque segment : [...] une telle connaissance est requise pour déterminer la représentation appropriée de /a/ et de /o/ : [bas] distingue ces deux segments seulement si l'on sait que /a/ et /o/ sont toutes les deux [-haut, +arrière] même si ces traits ne sont pas contrastifs pour /u/. (Archangeli 1988 : 191 ; ma traduction¹⁸¹)

Nous reconnaissons comme essentielle la distinction qui doit être faite entre traits distinctifs et traits redondants. Nous avons toutefois deux critiques à adresser au modèle que nous venons de présenter : le fait qu'une spécification totale des traits est préalable à la représentation phonologique finale prouve, selon nous, qu'une spécification totale est nécessaire et obligatoire dans l'analyse d'un système phonique. Nous nous interrogeons donc sur l'intérêt de la sous-spécification contrastive si elle ne révèle rien de plus que la hiérarchie qui existe entre traits distinctifs et traits redondants.

IV.4 Critique

Du point de vue du modèle proposé par la théorie de la sous-spécification, nous pensons qu'il se rapproche sur de nombreux points du modèle auquel nous adhérons : les oppositions trait distinctif ~ trait redondant et valeur marquée d'un trait ~ valeur non marquée d'un trait sont acceptées et reconnues comme centrales dans l'analyse d'un système. Cependant, nous restons sceptique concernant l'intérêt des différents modèles théoriques de sous-spécification. Tout d'abord, les représentations phonologiques finales ne sont pas aisées à produire pour le descripteur (dans la sous-spécification contrastive, il n'est pas non plus aisé, pour un analyste, de les décoder). Par conséquent, si la sous-spécification est censée présenter un intérêt sur le plan de l'économie notationnelle, elle n'apporte rien sur le plan du contenu de la représentation. Elle ralentit cependant l'interprétation des données et l'analyse du système global. De plus, il nous semble que les deux modèles de sous-spécification, à l'inverse de l'objectif qu'ils se sont fixé, sont la

¹⁸¹ In some way, this model requires knowledge of the full specification of each segment: [...] such knowledge is required in order to determine the appropriate representation of /a/ and of /o/: [low] distinguishes these two segments only if we know that /a/ and /o/ are both [-high, +back] even though these features are not contrastive for /u/.

preuve que la spécification totale (la « surinformation ») est nécessaire et inévitable, au moins à un certain niveau structurel : dans la sous-spécification radicale, la spécification totale reste présente à travers les règles de redondance et dans la sous-spécification contrastive, elle est préalable à la représentation finale. D'une manière ou d'une autre, tous les détails de la description phonémique (prévisibles ou non) sont en fait spécifiés. Pour conclure, la théorie de la sous-spécification ne propose finalement rien de nouveau par rapport aux modèles jakobsonien et chomskyen ; elle n'en est, selon nous, qu'une variante notationale.

V. La représentation géométrique des traits

Nous allons à présent traiter une autre théorie de l'analyse phonologique connue sous le nom de « géométrie des traits¹⁸² ». Cette théorie s'inscrit dans la lignée de *SPE* (Chomsky et Halle 1968) mais diverge de ce modèle pour plusieurs raisons. Les points communs avec *SPE* sont les suivants : (1) les phonèmes ne sont pas considérés comme les unités ultimes du langage, ils sont composés de traits, (2) il existe un ensemble fini de traits qui permettrait de décrire toutes les langues du monde, et (3) les systèmes de traits doivent permettre de rendre compte des règles phonologiques naturelles. Cependant, le modèle de phonologie générative proposé dans *SPE* ne permet pas d'identifier de manière efficace quelles règles phonologiques sont naturelles et lesquelles ne le sont pas. Selon les partisans de la géométrie des traits, cet inconvénient – rédhibitoire – est lié à deux « lacunes » du modèle phonologique proposé par Chomsky et Halle (1968) :

- les systèmes de traits y sont représentés comme des faisceaux désorganisés qui ne révèlent pas la structure interne des segments ;
- seuls des traits binaires sont utilisés.

La géométrie des traits a été proposée par Clements (1985) pour combler ces deux « lacunes » de *SPE*. Ce modèle non linéaire consiste en une représentation géométrique de traits (les uns unaires et les autres binaires) censée révéler l'organisation interne des segments phoniques. Dans ce cadre, les systèmes de traits sont structurés et les hiérarchies ainsi établies régissent des relations de dépendance entre les traits. En outre, comme tout modèle phonologique, la géométrie des traits tente de proposer un système économique.

¹⁸² Angl. *Feature geometry*.

V.1 Traits unaires et binaires hiérarchisés

La représentation géométrique des traits part d'un constat : certains traits agissent ensemble dans des processus naturels tels que l'assimilation ou la neutralisation. Par conséquent, il est logique et même nécessaire de regrouper ces traits dans la représentation phonologique. Ainsi, dans la géométrie des traits, ces derniers sont organisés en sous-groupes, ou sous-matrices, et seuls les traits appartenant à une même sous-matrice peuvent agir ensemble. Le regroupement des traits qui agissent ensemble permet non seulement de générer des règles phonologiques naturelles, mais aussi de rendre la formulation de règles non naturelles impossible (car il est impossible d'associer des traits qui n'agissent pas ensemble dans les langues naturelles dans un tel cadre). Les représentations formelles proposées jusqu'à la naissance de la géométrie des traits ne rendaient pas compte des relations hiérarchiques qui unissent des gestes articulatoires à première vue indépendants. Dans *SPE*, comme dans le modèle jakobsonien, les traits peuvent être regroupés en classes. Par exemple, nous avons vu que Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965) regroupaient leurs douze traits universels en trois catégories : les traits intrinsèques fondamentaux, les traits intrinsèques consonantiques secondaires et les traits de résonance. Cependant, ces catégories sont établies dans un souci de présentation et n'ont en fait aucun statut dans le modèle théorique proposé. En définitive, les systèmes de traits proposés par Jakobson et Chomsky et Halle forment une nomenclature dans laquelle tous les traits ont la même valeur et se situent donc au même « niveau ». Les partisans de la géométrie des traits proposent une organisation structurelle des traits qui révèle des relations de dépendance : selon eux, le niveau sous-segmental est hiérarchisé. Pour Ohala (2005), les relations hiérarchiques entre les traits sont, dans la géométrie des traits, « simples, transitives et asymétriques ». Simples parce qu'il s'agit de relations de dépendance uniquement, transitives parce que l'on aboutit à des relations de transitivité (du type : *si le trait A gouverne le trait B et que le trait B gouverne le trait C, alors le trait A gouverne le trait C*), et asymétriques parce que les relations entre les traits sont toujours unilatérales (*si le trait A gouverne le trait B, alors le trait B ne peut pas gouverner le trait A*). Notons par ailleurs qu'un trait peut en gouverner plusieurs autres mais que chacun ne peut dépendre que d'un seul.

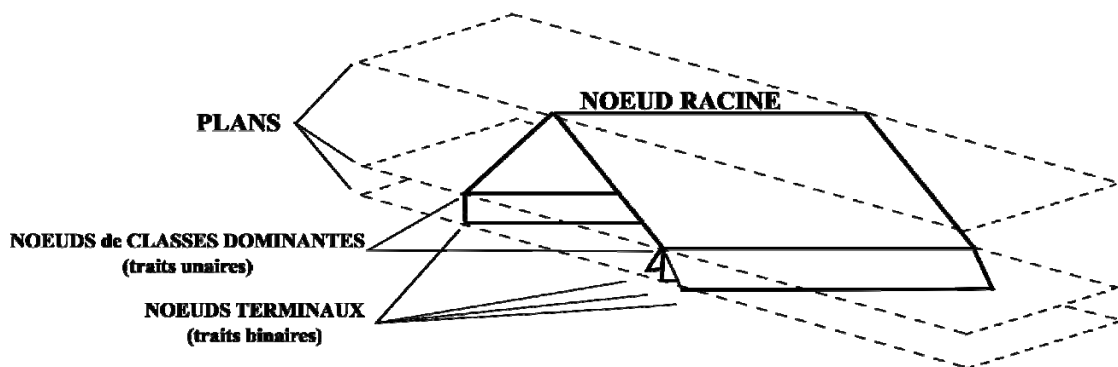
D'autre part, la géométrie des traits se caractérise par des systèmes mixtes ou semi-binaires. Selon les partisans de ce modèle, la présentation sous forme de traits unaires n'est généralement pas économique et ne révèle en rien quels traits doivent être regroupés dans la représentation phonologique (elle ne permet pas non plus d'interdire l'association de traits qui n'agissent pas ensemble). En ce qui concerne

les systèmes de traits exclusivement binaires, ils sont généralement plus économiques et permettent de regrouper des traits qui agissent ensemble. Cependant, comme cela est admis dans le neuvième chapitre de *SPE*¹⁸³, ils ne permettent pas de rendre impossible la description d'un son non naturel, les groupements de traits qui n'agissent pas ensemble et par conséquent, la formulation de règles phonologiques non naturelles. Les partisans de la géométrie des traits estiment pallier les désavantages de ces modèles (exclusivement unaires ou exclusivement binaires) en proposant un système de traits mixte, c'est-à-dire comprenant des traits unaires et des traits binaires. En effet, dans ce modèle, certains traits ont une seule valeur et d'autres en ont deux. La nature (monovalente ou bivalente) de chaque trait est déterminée par son comportement phonologique.

V.2 La représentation géométrique

Dans la géométrie des traits, chaque segment phonique gouverne une représentation structurale. La Figure 11 est une représentation géométrique fictive et simplifiée en trois dimensions que nous avons élaborée pour expliquer en quoi consiste la représentation géométrique des traits :

Figure 11 : Représentation géométrique des traits en trois dimensions (exemple fictif et simplifié)



La représentation géométrique des traits se fait sous la forme d'une arborescence hiérarchique comprenant à la fois des traits unaires et des traits binaires. Les

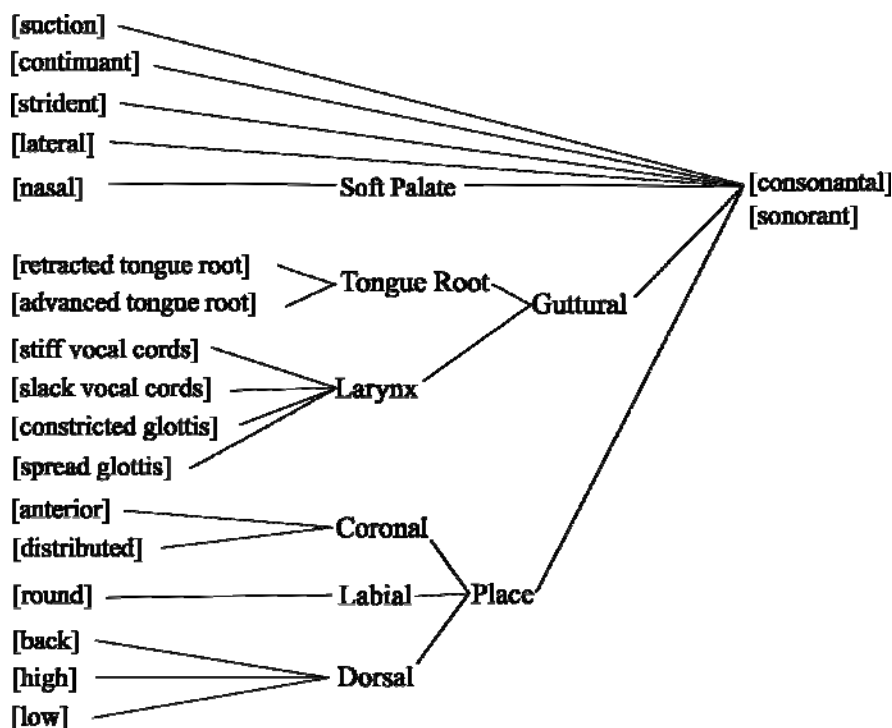
¹⁸³ Voir « Partie 1, Chapitre 1, III.2 *The Sound Pattern of English* (Chomsky et Halle 1968) ».

différents niveaux de l'arborescence se nomment « plans » et sont reliés par des branches représentant les relations de dépendance. Sur le plan le plus haut de l'arborescence se trouve le nœud principal, aussi appelé « nœud racine ». De ce nœud partent des branches menant à des nœuds de classes dominantes. C'est sur ce plan que des traits unaires (ou monovalents) et privatifs (Troubetzkoy [1939] 1976) sont utilisés. À partir de certains nœuds du second plan partent des branches qui mènent à des nœuds terminaux représentant des caractéristiques dépendantes. Sur ce plan, les traits sont binaires (ou bivalents) et aussi privatifs.

Les principaux représentants de la géométrie des traits sont Clements (1985), Halle (1992, 1995), Sagey (1986), McCarthy (1988) et Pulleyblank (1995). Plusieurs types de regroupements ont été présentés dans leurs travaux respectifs. Par exemple, Clements (1985) propose deux classes dominantes de traits pour le second plan des arborescences : la classe des traits laryngaux et la classe des traits supralaryngaux (regroupant deux autres classes dominantes : celle des traits de mode d'articulation et celle des traits de lieu d'articulation). Dans d'autres travaux, la classe représentant le mode d'articulation est éliminée car il est suggéré que les traits de cette classe n'agissent pas ensemble dans les langues naturelles. Par conséquent, dans certaines analyses, la classe dominante des traits supralaryngaux est inutile et la classe représentant les traits d'articulation est directement reliée au nœud racine (voir, par exemple, McCarthy 1988 ; Pulleyblank 1995). Dans d'autres analyses, la classe des traits supralaryngaux est conservée, mais gouverne la classe des traits de lieu d'articulation et une classe autre que celle des traits de mode. Par exemple, Sagey (1986) propose une classe dominante des traits supralaryngaux gouvernant une classe dominante des traits de lieu d'articulation et une classe dominante représentant les gestes liés au voile du palais. Par ailleurs, sur le second plan, des traits à deux valeurs, donc binaires, sont ajoutés en plus des classes dominantes (voir, par exemple, Sagey 1986 ; Halle 1992).

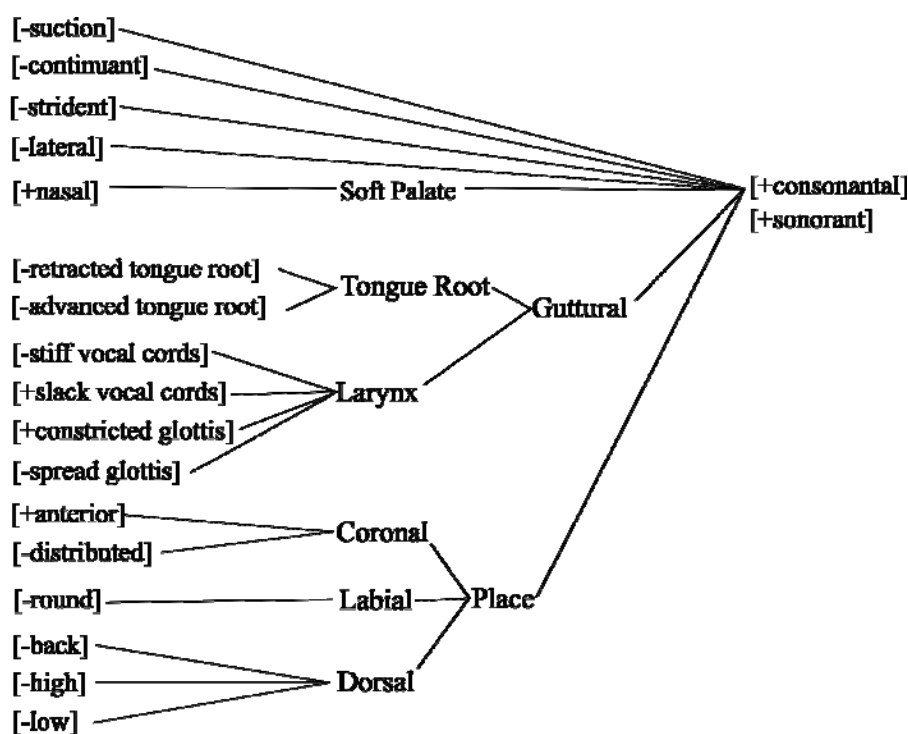
En définitive, aucun consensus n'a encore été atteint jusque-là en ce qui concerne les représentations géométriques. Nous prendrons l'une des représentations proposées par Halle (1995) en guise d'exemple (Figure 12) : celle-ci est particulièrement exhaustive en comparaison avec les propositions faites par les autres linguistes et de ce fait, elle regroupe, à quelques détails près, tous les traits généralement retrouvés dans les diverses analyses :

Figure 12 : Exemple de représentation géométrique (Halle 1995 : 2)



Halle explique que parmi les traits binaires (présentés entre crochets sur la Figure 12), certains sont produits par plusieurs articulateurs différents alors que d'autres le sont par un seul articulateur. Les traits binaires produits par un seul articulateur sont reconnaissables dans la représentation parce qu'ils dépendent d'un nœud représentant leur lieu d'articulation et ne sont donc pas directement reliés au nœud racine. Notons que le nœud racine est lui-même composé de deux traits binaires produits par plusieurs articulateurs différents. Ce nœud racine gouverne quatre nœuds représentés par des traits binaires (le trait [+suction], que nous n'avons jamais rencontré jusqu'à présent, est utilisé pour décrire les clicks) et trois nœuds de classes dominantes représentés par des traits unaires. Le premier de ces traits de classe ([Soft Palate]) désigne un articulateur et gouverne directement un nœud terminal représenté par le trait binaire [\pm nasal]. Les deux autres traits de classe ([Guttural] et [Place]) gouvernent quant à eux d'autres nœuds dominants représentés par des traits unaires et désignant des articulateurs. Chacun de ces nœuds gouverne enfin un ou plusieurs nœuds terminaux représentés par des traits binaires. Nous avons représenté, dans la Figure 13 ce que donnerait la représentation phonologique du phonème /n/ avec la structure proposée par Halle (1995) :

Figure 13 : Représentation géométrique pour le phonème /n/ (à partir de Halle 1995)



Dans la Figure 13, nous avons spécifié les valeurs de tous les traits en guise d'exemple. Cependant, cette spécification totale n'est pas obligatoire. Lorsqu'un trait monovalent n'est pas pertinent dans la représentation d'un segment, tous les traits bivalents dépendant de ce trait sont absents et donc non spécifiés puisqu'ils n'ont aucune valeur pour le segment en question. Par exemple, pour le phonème /n/, nous aurions pu, à partir du nœud de classe représenté par le trait unaire [Place] (lieu d'articulation), ne spécifier que le nœud représenté par le trait unaire [Coronal] : puisque ce trait est privatif, il annule les traits unaires adjacents qui dépendent du même nœud que lui, c'est-à-dire [Labial] et [Dorsal]. De la même manière, à partir du nœud représenté par le trait unaire [Coronal], il est aussi possible de ne spécifier que le trait [+anterior]. Il n'est donc pas nécessaire de toujours spécifier tous les traits unaires et toutes les valeurs des traits binaires. Mais l'erreur serait de penser que seule la spécification des traits positifs suffit dans toute analyse phonologique. En fait, tout dépend des objectifs de l'analyse menée et des processus qui doivent être décrits. Nous soulignerons toutefois que Halle, Vaux et Wolfe (2000) privilégient la spécification totale des traits, eu égard aux problèmes théoriques et empiriques que présente la théorie de la sous-spécification.

La représentation géométrique des traits est censée rendre compte de processus phonologiques naturels. En outre, comme nous l'avons précédemment indiqué, un des objectifs de la géométrie des traits est de permettre la formulation des règles phonologiques naturelles tout en rendant impossible celle des règles phonologiques non naturelles. Dans ce modèle, chaque règle phonologique ne peut impliquer qu'un seul nœud et consiste à agir sur les associations de classes dominantes d'un même plan. Prenons l'exemple de l'assimilation des nasales : ce processus consiste, pour la nasale, à prendre les traits de lieu d'articulation d'un segment voisin. Dans la géométrie des traits, cette règle d'assimilation des nasales sera représentée par l'association (ou le « rattachement » puisqu'il est question de branches) du nœud [Place] de la nasale avec le nœud [Place] du segment voisin.

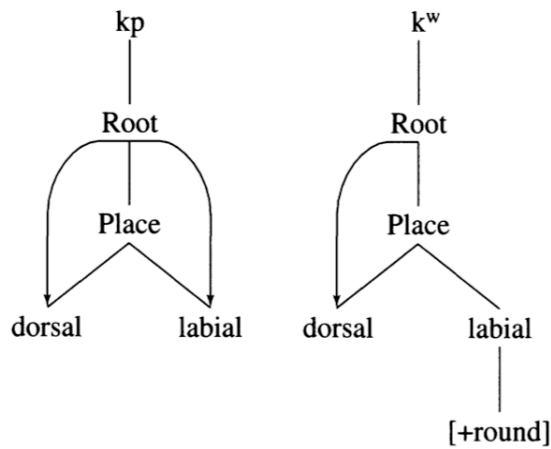
La géométrie des traits permet donc de rendre compte des règles phonologiques naturelles de façon efficace et aisée. Ce modèle s'est révélé pertinent lorsqu'il a été appliqué aux descriptions des segments et à l'analyse des fonctionnements des systèmes phoniques. Il a aussi été démontré qu'il pouvait être très approprié et révélateur dans des études plus « larges » telles que, par exemple, l'analyse des défauts de prononciation des enfants (voir Chin et Dinnsen 1991).

V.3 Critique

La géométrie des traits propose une hiérarchisation des traits, comme le fait aussi la théorie de la dépendance. De nombreuses analyses valident ce principe, et les modèles non linéaires, comme nous l'avons indiqué précédemment, nous paraissent tout à fait pertinents.

Cependant, les diverses représentations géométriques des traits qui ont été proposées jusqu'à présent sont critiquables à plusieurs égards. Tout d'abord, les analyses de certains segments complexes, tels que les articulations secondaires ou encore les articulations coordonnées, ne sont pas encore abouties. Sagey (1986) propose, pour décrire ces segments complexes, d'utiliser des flèches qui partent du nœud racine et qui pointent le nœud de l'articulateur exécutant l'articulation primaire (Figure 14). Bien que cette représentation soit acceptable, elle nous paraît moins optimale car moins précise et révélatrice qu'une représentation sous la forme de traits binaires à valeurs doubles ([k□p], par exemple, peut être défini grâce aux traits [-/+LABIAL ; +/-LINGUAL ; +/-DORSAL ; +/-DÔMAL]).

Figure 14 : Représentation géométrique des segments complexes
(Sagey 1986 : 91, 207 citée dans Halle, Vaux et Wolfe 2000 : 390)

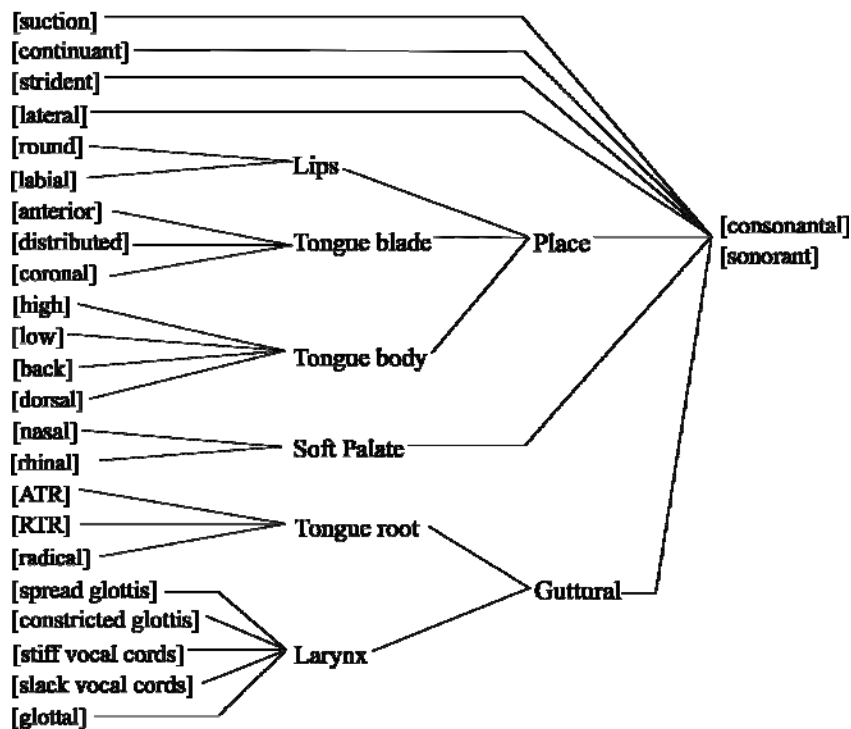


D'autres critiques ont été formulées à l'encontre des différentes représentations géométriques des traits (comme, par exemple, le fait que dans ce type de représentation, il est souvent difficile de rendre compte des interactions entre les voyelles et les consonnes). Mais notre critique la plus importante concerne les traits de classe. Le fait que les traits de classe soient privatifs et unaires pose problème pour plusieurs raisons. Premièrement, ces traits créent une disjonction entre des classes naturelles : dans la majorité des représentations géométriques, rien n'indique que les coronales et les dorsales forment la classe naturelle des consonnes linguales. D'ailleurs, comme nous pouvons l'observer dans la Figure 12, le nœud de classe [Dorsal] n'est en général utilisé que pour décrire les voyelles. Clements et Hume (1995) ont proposé de créer le nœud de classe dominante intermédiaire [Lingual] pour regrouper [Coronal] et [Dorsal], mais cela ne résout pas le problème des classes négatives. Les classes négatives sont toujours plus aisément exprimées dans un système constitué uniquement de traits binaires : si une règle concerne toutes les consonnes sauf les coronales, il est plus simple (et conceptuellement plus adéquat) d'énoncer cette règle à l'aide du trait [-CORONAL] plutôt que de passer par des descriptions comme « [Labial] ou [Dorsal] ». Deuxièmement, le caractère à la fois privatif et unaire des traits de classe semble problématique dans la description de certains phonèmes articulés aux limites de deux articulateurs. Par exemple, certaines palatales sont à la fois coronales et dorsales (Ladefoged 1997) : c'est le cas, par exemple, pour la prépalatale / ʃ/. Dans la géométrie des traits, les coronales sont dépendantes d'un trait de classe [Coronal], et les dorsales sont quant à elles dépendantes d'un trait de classe [Dorsal]. Or ces deux traits, étant privatifs,

s'excluent mutuellement parce qu'ils dépendent d'un même nœud de classe dominante ([Place] chez Halle 1995).

Halle, Vaux et Wolfe (2000) et Halle (2003), conscients des nombreuses impasses auxquelles se heurtent les analyses utilisant la géométrie des traits, proposent une théorie nouvelle (nommée en anglais, *Revised Articulator Theory*) qui reprend la géométrie des traits mais corrige certains de ses principes. Dans cette nouvelle théorie, comme le montre la Figure 15, [Coronal] et [Dorsal] sont placés à des nœuds terminaux gouvernés par des nœuds de classe indépendants. Les traits [coronal] et [dorsal], puisqu'ils ne dépendent plus d'un même nœud de classe, peuvent apparaître dans la description d'un même segment. Cependant, notons que ces deux traits restent monovalents (donc unaires), mais non privatifs (les traits binaires gouvernés par le même nœud que ces deux traits ne sont pas exclus par leur présence : au contraire, leurs valeurs ne sont spécifiées que si ces deux traits sont présents). Bien qu'une lacune des représentations précédentes ait été comblée, il n'est à présent plus possible, à travers la géométrie de l'arborescence de la Figure 15 d'observer que [anterior] et [distributed] dépendent de [coronal] et que [high], [low] et [back] dépendent de [dorsal].

Figure 15 : Revised Articulator Theory (Halle, Vaux et Wolfe 2000 : 389)



Il résulte des critiques évoquées précédemment qu'il est difficile d'atteindre une représentation phonologique parfaite : lorsqu'une faille est corrigée, une autre naît. Finalement, il apparaît qu'une représentation phonologique doit avant tout prétendre à être optimale selon le cadre d'étude que l'on s'est fixé.

V.4 Conclusion

La géométrie des traits se trouve en quelque sorte au carrefour de plusieurs modèles théoriques : la phonologie générative (Chomsky et Halle 1968), les représentations géométriquement multidimensionnelles de la phonologie auto-segmentale (Goldsmith 1976), et la notion de hiérarchie proposée dans la théorie de la dépendance (Anderson et Jones 1974 ; Durand [ed.] 1986). En définitive, la géométrie des traits est une théorie très intéressante dans la mesure où elle est construite à partir de différents modèles théoriques, et présente tous les atouts des modèles dont elle est inspirée. Cependant, il apparaît que, par certains aspects, la géométrie des traits présente des failles et ne se révèle finalement pas être plus (ni être moins) optimale qu'un système exclusivement binaire reconnaissant une hiérarchie des traits.

La question qui nous semble donc primordiale est de définir comment nous nous positionnons vis-à-vis du binarisme et de la notion de hiérarchie. Nous pensons avoir analysé les théories les plus intéressantes concernant ces deux points et nous les avons résumées dans le tableau ci-dessous :

	BINARISME		HIÉRARCHIE
	GÉNÉRAL	PARTIEL	
Modèle martinetiste	-	-	-
Modèle jakobsonien et <i>SPE</i>	+	-	-
Phonologie de dépendance	-	-	+
Géométrie des traits	-	+	+
Notre proposition	+	-	+

Nous avons choisi d'adopter un système comprenant uniquement des traits binaires. Il est cependant important d'insister sur le fait que nous n'adhérons pas non plus au binarisme généralisé de type jakobsonien, et que nous reconnaissons la

taxonomie des différents types d'oppositions proposée par Troubetzkoy. Rappelons que c'est pour cette raison que nous avons précédemment fait la distinction entre le binarisme ontologique et le binarisme méthodologique¹⁸⁴.

Un des objectifs de notre réflexion théorique est bien sûr d'optimiser l'expression des éléments et des processus linguistiques. Nous ne voulons toutefois pas aboutir à une notation réductionniste et inexploitable pour des raisons d'économie de présentation. Par conséquent, nous cherchons à trouver un compromis optimal entre un souci d'économie et un souci de transversalité. La binarité des traits (le fait que chaque trait puisse avoir deux valeurs antinomiques) donne à la notation son caractère économique. Parallèlement, les traits que nous proposerons devront nous permettre de visualiser l'organisation des systèmes linguistiques mais aussi de comparer des éléments de langues différentes. De plus, que l'analyse soit intra- ou intersystémique, il est important pour nous de pouvoir analyser la complexité des éléments, qu'elle soit absolue ou relative. C'est donc pour les besoins de notre analyse de la complexité des unités et des structures linguistiques que notre proposition théorique devra impérativement être transversale et il est fort probable que cette transversalité rendra nos listes de traits parfois moins économiques que celles que proposent d'autres modèles théoriques.

Par ailleurs, nous avons reconnu le pouvoir explicatif de la théorie de la dépendance et de la géométrie des traits : la vision non linéaire des systèmes linguistiques, ainsi que les notions de hiérarchie et de dépendance, nous paraissent cruciales dans toute analyse linguistique. Dans notre essai de théorisation, la dépendance ne sera exprimée que lorsque cela sera nécessaire pour notre analyse, et nous la représenterons sous la traditionnelle forme arborescente avec un trait binaire à chaque nœud comme le faisait déjà Halle (1959)¹⁸⁵.

VI. La théorie de l'optimalité

VI.1 Contexte

Dans le neuvième chapitre de *SPE*¹⁸⁶, Chomsky et Halle expliquent que leur modèle ne permet pas de faire la distinction entre les règles phonologiques naturelles

¹⁸⁴ Voir « Partie 1, Chapitre 2, III.2 Le binarisme ontologique et le binarisme méthodologique ».

¹⁸⁵ Voir « Partie 1, Chapitre 1, III.1 *The Sound Pattern of Russian* (Halle 1959) ».

¹⁸⁶ Voir « Partie 1, Chapitre 1, III.2 *The Sound Pattern of English* (Chomsky et Halle 1968) ».

et les règles phonologiques non naturelles. Ils ont donc fait appel à la théorie de la marque pour mettre en place une métrique d'évaluation leur permettant de mesurer le degré de naturalité des règles phonologiques envisageables. Après la publication de *SPE*, la question de la détermination des constructions marquées et non marquées, c'est-à-dire « coûteuses » et « non coûteuses » en termes de métrique d'évaluation, va faire l'objet d'une série de travaux de Chomsky (voir, par exemple, Chomsky et Lasnik 1977 ; Chomsky 1980). Ces travaux ne concernent plus uniquement la composante phonologique mais examinent aussi les phénomènes grammaticaux du point de vue de la marque. Toutes ces études ont pour but de simplifier la théorie générative et surtout d'identifier les moyens de faire la distinction entre les règles naturelles et les règles non naturelles. Pour cela, des algorithmes permettant de rendre compte du passage du niveau sous-jacent au niveau de surface sont mis en place. Rappelons que le modèle théorique transformationnel et génératif chomskyen est composé de deux parties :

- 1) une grammaire universelle faite de structures profondes et de structures de surface, et de la relation entre ces deux niveaux de structures ;
- 2) une métrique d'évaluation capable de déterminer les représentations de surface optimales et donc plus probablement naturelles dans la langue.

On peut imaginer la théorie de la grammaire T[ransformationnelle] comme se composant de deux parties : une grammaire universelle UG qui détermine la classe des grammaires possibles et la façon dont elles opèrent, et un système d'évaluation qui range les grammaires potentielles en termes 'd'optimalité' ou de 'simplicité'. (Chomsky et Lasnik 1977 : 427 ; ma traduction¹⁸⁷)

Les structures optimales en termes de métrique d'évaluation forment « le noyau de la grammaire¹⁸⁸ » et sont non marquées alors que les structures non optimales en termes de métrique d'évaluation sont « périphériques » et sont marquées. La relation entre le noyau et la périphérie consiste, selon Chomsky, en un continuum hiérarchisé.

¹⁸⁷ We may think of the theory of grammar T as consisting of two parts: a universal grammar UG that determines the class of possible grammars and the way they operate, and a system of evaluation that ranks potential grammars in terms of 'optimality' or 'simplicity.'

¹⁸⁸ Angl. *Core Grammar*.

La théorie de l'optimalité¹⁸⁹ est née de ces réflexions sur la naturalité des mécanismes qui régissent les unités et les structures linguistiques. Apparue pour la première fois dans les années 1990, dans les travaux de Prince et Smolensky ([1993] 2004)¹⁹⁰, elle s'inscrit dans le cadre de la phonologie générative et reprend les travaux de Chomsky¹⁹¹ dans la recherche des principes permettant de passer du niveau sous-jacent au niveau de surface. Elle se distingue cependant de la théorie chomskyenne dans la mesure où elle rejette la modélisation algorithmique proposée dans la grammaire transformationnelle générative. Selon les partisans de la théorie de l'optimalité, le modèle théorique chomskyen ne fait que mesurer et classer les représentations de surface sur des critères de complexité mais ne permet pas d'expliquer la sélection de la structure de surface. Ainsi, dans la théorie de l'optimalité, l'hypothèse des règles dérivationnelles régissant le passage du niveau sous-jacent au niveau de surface est écartée et la notion de *contrainte universelle* est mise en avant.

VI.2 Modèle théorique

Dans la théorie de l'optimalité, les linguistes partent de l'*a priori* théorique – inspiré des travaux de Chomsky – qu'il existe une prédisposition génétique du langage chez l'être humain, autrement dit, une grammaire universelle. Cette grammaire universelle consiste en une liste de contraintes – conséquemment universelle, elle aussi – qui ferait partie de la connaissance innée du langage chez l'homme. Toutes les langues utiliseraient cette liste universelle de contraintes (notée CON dans la théorie) mais chaque langue posséderait sa propre hiérarchie des contraintes. Chacune des grammaires retrouvées dans les langues du monde serait donc le résultat d'une hiérarchisation spécifique des contraintes de la grammaire universelle.

Dans la grammaire de chaque langue, certaines contraintes peuvent être transgressées, mais ce processus s'effectue de manière minimale et selon un principe bien précis : toute transgression d'une contrainte doit se faire au profit d'une autre contrainte jouant un rôle plus important dans la hiérarchie des contraintes de la

¹⁸⁹ Angl. *Optimality Theory*.

¹⁹⁰ La théorie de l'optimalité a été présentée pour la première fois par Prince et Smolensky dans une communication intitulée « Optimality », lors d'une conférence à l'Université d'Arizona en avril 1991.

¹⁹¹ Notons aussi que la notion d'optimalité avait aussi été utilisée par Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965).

langue. En d'autres termes, la transgression de certaines contraintes non prioritaires¹⁹² n'est tolérée que si elle se fait au profit de contraintes plus prioritaires¹⁹³ :

[...] n'importe quelle contrainte peut être transgressée dans une langue : la possibilité d'une transgression résulte du rang qu'occupe une contrainte dans la hiérarchie d'une langue particulière, et non d'une propriété de la contrainte elle-même. (Archangeli 1997 : 15 ; ma traduction¹⁹⁴)

Le but de la théorie de l'optimalité est d'explicitier le choix d'une structure de surface pour une structure sous-jacente donnée. Pour toute représentation sous-jacente, deux fonctions universelles vont entrer en jeu pour sélectionner la représentation de surface optimale : un *générateur*¹⁹⁵ (noté GEN dans la théorie) et un *évaluateur*¹⁹⁶ (noté EVAL dans la théorie). À partir de la structure sous-jacente, GEN crée une liste exhaustive de toutes les structures de surface potentielles, sans aucune restriction. EVAL, quant à lui, fait appel à la hiérarchie des contraintes spécifiques à la langue analysée pour sélectionner le meilleur candidat dans la liste engendrée par GEN. Par conséquent, EVAL agit comme un filtre qui repère le candidat qui satisfait au mieux la hiérarchie des contraintes, en d'autres termes, le candidat *optimal* :

Il n'y a pas de forme 'parfaite' dans un espace [...]. Il y a plutôt une grande variété de cibles atteignables correspondant aux divers classements des contraintes qui définissent cet espace : optimalité plutôt que perfection. (McCarthy et Prince 1994 : 363 ; ma traduction¹⁹⁷)

En d'autres termes, le candidat parfait serait celui qui respecterait toutes les contraintes universelles. Cela n'arrive que très rarement. C'est pourquoi EVAL va sélectionner le candidat optimal (et non parfait), c'est-à-dire celui qui ne transgresse que des contraintes non prioritaires dans la hiérarchie spécifique de la langue.

¹⁹² Angl. *Lower-ranked constraints*.

¹⁹³ Angl. *Higher-ranked constraints*.

¹⁹⁴ [...] any constraint may end up being violated in some language: the potential for being violated is a result of the position of a constraint in a particular language's hierarchy, rather than a property of the constraint itself.

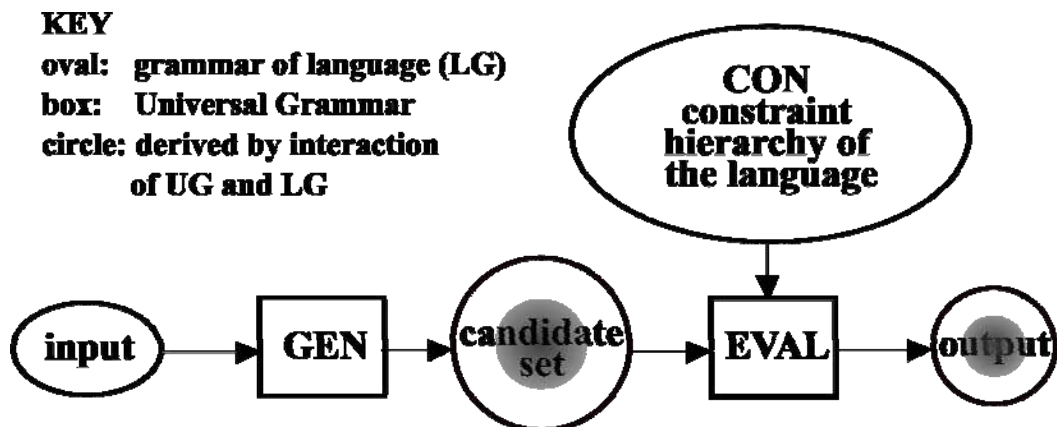
¹⁹⁵ Angl. *Generator*.

¹⁹⁶ Angl. *Evaluator*.

¹⁹⁷ There is no 'perfect' form in a space [...]. Instead, there's a variety of attainable targets, corresponding to the various rankings of the constraints that define this space: optimality, rather than perfection.

Archangeli (1999) propose un schéma très explicite pour résumer les mécanismes de la théorie de l'optimalité :

Figure 16 : « A schematic grammar at work » (Archangeli 1999 : 534)



Ainsi, à partir de la grammaire d'une langue, la théorie de l'optimalité peut prévoir quel candidat sera optimal et donc choisi pour une entrée donnée. Inversement, pour construire la grammaire d'une langue, il suffit d'identifier sa hiérarchisation des contraintes universelles à partir de ses candidats optimaux. Pour cela, l'outil utilisé est le *tableau de contraintes* qui se présente ainsi :

CON		
Candidats	Contrainte A	Contrainte B
+Candidat 1		*
Candidat 2	!*	

Ce tableau de contraintes se lit de la manière suivante : soit un élément d'une structure sous-jacente pour laquelle GEN engendre deux candidats potentiels pour la structure de surface correspondante (candidat 1 et candidat 2). Le candidat 1 est précédé du symbole +, ce qui signifie qu'il est optimal. Le symbole * représente une transgression de la contrainte. Le candidat 1 transgresse donc la contrainte B mais respecte la contrainte A. Le candidat B quant à lui transgresse la contrainte A ; transgression qui est rédhibitoire (signalée par le symbole !) et qui le rend non optimal. À partir de ces observations, nous pouvons donc conclure que dans la

grammaire de cette langue, la contrainte A est prioritaire sur la contrainte B et qu'elle occupe donc un rang plus important dans la hiérarchie des contraintes universelles. Bien sûr le tableau donné ici en exemple a une valeur illustrative et les données réelles sont bien plus complexes : il peut y avoir plus de candidats engendrés par GEN, les contraintes sont plus nombreuses, une même contrainte peut être transgressée plusieurs fois, etc.

Il existe deux grandes « familles » de contraintes universelles : *les contraintes de fidélité*¹⁹⁸ (aussi appelées « contraintes de correspondance ») et *les contraintes de marque*¹⁹⁹. Les contraintes de fidélité imposent une grande similitude entre l'élément de la représentation sous-jacente et l'élément de la représentation de surface. En d'autres termes, chaque élément de la structure profonde doit avoir un élément correspondant dans la structure de surface, et inversement, chaque élément de la structure de surface doit correspondre à un élément de la structure profonde. Si les contraintes de fidélité sont toutes respectées, alors la forme de surface est totalement identique à la forme sous-jacente (ce qui n'est pas toujours le cas et ce qui démontre, par conséquent, que les contraintes sont bel et bien transgressables et souvent transgressées).

Les contraintes de marque, quant à elles, privilégient la formation d'éléments non marqués ou proscrivent la formation d'éléments marqués. Ces contraintes ne s'appliquent qu'au niveau de surface et ne concernent pas le niveau sous-jacent. Les contraintes de marque, dans ce cas, sont exclusivement utilisées par l'évaluateur de la langue lors de sa sélection du candidat optimal dans la liste des candidats potentiels créée par le générateur. Les contraintes de marque consisteraient à privilégier les candidats qui présenteraient une économie (conceptuelle et/ou physiologique) dans le traitement du codage et du décodage de l'information.

VI.3 Les variations interlangues

Après ces descriptions des contraintes de fidélité et des contraintes de marque, il apparaît très clairement que ces deux familles de contraintes ne sont pas complémentaires et jouent des rôles différents dans la grammaire universelle. Cela explique pourquoi la théorie de l'optimalité se concentre sur l'interaction à l'intérieur de, et entre, ces familles de contraintes, et sur leur hiérarchisation au sein d'une langue. La hiérarchisation des contraintes résulte d'une stratégie de la langue

¹⁹⁸ Angl. *Faithfulness constraints*.

¹⁹⁹ Angl. *Markedness constraints*.

pour concilier les différentes familles de contraintes et la diversité des langues reflète la diversité des stratégies possibles.

Le fait que toutes les langues utilisent la même liste de contraintes universelles mais ne diffèrent que par le classement imposé à ces contraintes caractérise la variation interlangue :

Les contraintes universelles, le fait que l'on puisse transgresser ces contraintes, et le classement des contraintes confèrent à la théorie de l'optimalité son pouvoir explicatif, en donnant les moyens d'expliquer les fortes similarités interlangues (universaux), la variation interlangue (caractère de ce qui peut être transgressé), et les différences typologiques (classement). (Archangeli 1999 : 540 ; ma traduction²⁰⁰)

Selon la théorie de l'optimalité, la variation entre les langues serait le résultat des différentes hiérarchisations des contraintes que présente chaque langue. En effet, alors que la liste des contraintes universelles commune à toutes les langues expliquerait les similarités entre les langues du monde, le fait que certaines de ces contraintes puissent être transgressées dans les grammaires des langues rendrait compte des différences entre les langues (voir Pulleyblank 1997). C'est donc le classement des contraintes qui modèle chaque langue et caractérise ainsi les variations typologiques.

VI.4 La théorie de l'optimalité et la théorie de la marque

La théorie de l'optimalité trouve de nombreuses applications en phonologie (voir, par exemple, Golston 1996 ; Hammond 1997 ; Pulleyblank 1997 ; Orgun 2001) en morphologie (voir, par exemple, Russell 1997) et en syntaxe (voir, par exemple, Pesetsky 1997 ; Speas 1997 ; Aissen 2003).

Une de ces applications est particulièrement intéressante dans notre étude de la théorie de la marque et concerne l'acquisition de la langue maternelle par les enfants. Gnanadesikan (1995) et Jusczyk, Smolensky et Allocco (2002), démontrent que, grâce à la théorie de l'optimalité, le langage de l'adulte et celui de l'enfant peuvent être analysés grâce à un même modèle basé sur le système de contraintes. Ces deux études prouvent qu'à partir de mêmes unités sous-jacentes, les adultes et

²⁰⁰ Universal constraints, constraint violability, and constraint ranking provide the explanatory power of OT, giving the means to explain strong cross-linguistic similarities (universals), cross-linguistic variation (violability), and typological differences (ranking).

les enfants aboutissent à des unités de surface différentes. Ces résultats permettent donc de conjecturer qu'adultes et enfants disposent d'évaluateurs différents qui utilisent des hiérarchies de contraintes universelles différentes. Au final, ces deux articles prouvent que, dans le langage enfantin, les contraintes de marque sont classées comme prioritaires par rapport aux contraintes de fidélité. Au fur et à mesure que le processus d'acquisition progresse, les contraintes de fidélité sont assimilées et finissent par prendre le pas sur les contraintes de marque. Cependant, tant que le processus d'acquisition de la langue maternelle n'est pas complètement intégré et que les contraintes ne sont pas soumises à la hiérarchie fixe²⁰¹ de la langue maternelle, l'enfant manifestera toujours, dans ses choix linguistiques, une tendance à donner une importance préférentielle, c'est-à-dire à prioriser, les contraintes de marque ; cette tendance a été nommée « l'émergence du non marqué²⁰² ». Ces travaux convergent donc avec l'hypothèse que les structures non marquées présentent un caractère primordial universel et qu'elles sont toujours (naturellement) cognitivement activées en premier.

VII. Conclusion

Dans ce chapitre, il a été question de présenter six modèles théoriques qui pourraient être associés et/ou opposés à la théorie de la marque telle qu'elle a été définie par Jakobson (1973) et Chomsky et Halle (1968). Nous avons tenté d'ouvrir des pistes qui nous semblaient intéressantes pour approfondir notre étude de la complexité linguistique et améliorer notre modélisation.

La théorie des universaux du langage nous permet d'envisager une approche universaliste dans notre étude. La théorie de la marque est non seulement une théorie transversale (applicable aux différentes composantes de la langue), mais aussi universelle (applicable aux langues du monde). Par conséquent, nous pensons que cette théorie permet non seulement de décrire et d'analyser des données, mais aussi, dans une certaine mesure, de procéder à des généralisations sur certains mécanismes linguistiques naturels.

²⁰¹ Notons cependant que certains travaux de recherche sur la théorie de l'optimalité postulent une hiérarchisation non fixe des contraintes universelles dans les langues. Cela pourrait aussi expliquer les variations interlangues. Voir, par exemple, Anttila (1997) au sujet de la hiérarchisation partielle de CON.

²⁰² Angl. *The emergence of the unmarked*.

La théorie des prototypes nous mène à envisager, lorsque cela sera possible, des analyses sur deux plans distincts mais pourtant inséparables : le plan notionnel et le plan de l'expression. Nous avons vu qu'en sémantique (lexicale et grammaticale), par exemple, il existait un lien unidirectionnel sens > forme très important. D'autre part, le parallèle qui peut être établi entre la théorie des prototypes et la théorie de la marque nous permet de postuler un fort soubassement psychologique dans la notion de marque. Dans notre modélisation, il nous faudra donc prendre en compte des paramètres extralinguistiques (et donc exogènes dans notre étude de la complexité linguistique). La théorie de l'optimalité va aussi dans ce sens et renforce l'hypothèse selon laquelle la théorie de la marque est une théorie linguistico-cognitive. Certaines études basées sur la théorie de l'optimalité montrent en effet que la marque joue un rôle fondamental dans la programmation linguistique, au niveau cognitif.

La théorie de la dépendance et la géométrie des traits nous ont paru particulièrement importantes dans la mesure où elles nous démontrent qu'une théorie linguistique doit impérativement permettre de :

- formater les données de manière optimale ;
- visualiser l'organisation des systèmes linguistiques et rendre compte des relations qui les structurent.

Cependant, nous avons tenté de montrer que ces deux théories comportent certaines failles. La liste des traits que la phonologie de dépendance propose n'est pas convaincante, et celle que proposent les partisans de la représentation géométrique des traits n'est pas aboutie. Nous tâcherons de proposer un système de traits binaires qui résultera d'un compromis entre un souci d'économie de présentation et un souci de transversalité.

En ce qui concerne la théorie de la sous-spécification, elle nous permet de nous positionner vis-à-vis de la non spécification de certains traits considérés comme prévisibles. Nous estimons que la spécification totale des traits (distinctifs ou redondants) est essentielle et préalable à toute analyse systémique et nous avons choisi de ne pas avoir recours à la théorie de la sous-spécification qui n'est, selon nous, qu'une variante notationale des théories faisant appel aux notions de redondance et de marque.

CHAPITRE 4 : ESSAI DE THÉORISATION

Dans ce chapitre, il sera question de déterminer la problématique et les enjeux de notre théorisation de la complexité linguistique. Nous commencerons par étudier les critiques qui ont été formulées à l'encontre de la théorie de la marque. Nous verrons qu'elle a souvent été accusée d'être vague, confuse, trop abstraite. D'ailleurs, certaines études ont tenté de démontrer qu'une telle théorie de la complexité était superflue dans l'analyse linguistique. Dans une seconde partie, nous déterminerons quels objectifs guideront la suite de notre analyse. Enfin, étant donné que notre but est d'utiliser la théorie de la marque dans un cadre comparatiste et transversal, nous tenterons dans la section finale de décrire notre modèle théorique. De cette façon, nous présenterons les critères définitoires qui devront être appliqués de façon systématique dans les différentes composantes des langues que nous étudierons pour que la théorie de la marque soit vérifiée. Nous essayerons aussi, dans cette partie, de répondre aux critiques faites à la théorie. Pour finir, nous exposerons les enjeux et applications possibles de la théorie de la marque telle que nous la définissons.

I. Critiques de la théorie de la marque

La théorie de la marque a souvent été présentée comme un sujet controversé :

Les attitudes envers [la théorie de la marque], cependant, varient entre sa reconnaissance comme l'une des plus importantes réussites conceptuelles de la pensée linguistique contemporaine et son rejet en tant que rafistolage vide de sens. (Tomić 1989a : 1 ; ma traduction²⁰³)

La théorie de la marque a en effet souvent été critiquée pour plusieurs raisons que nous allons exposer dans cette partie. Nous avons recensé trois grands arguments qui vont à l'encontre de l'utilisation de la théorie de la marque : le premier argument est

²⁰³ Attitudes towards [the theory of markedness], however, vary from its recognition as one of the most important conceptual achievements of contemporary linguistic thought to its rejection as a vacuous makeshift.

que la notion de marque, au fur et à mesure qu'elle s'est développée et a été étendue à différents domaines, est devenue floue, voire confuse ; si bien qu'il paraît plus révélateur et utile d'avoir recours à d'autres termes à la place de « non marqué ~ marqué ». La deuxième critique faite à la théorie de la marque est qu'elle mène à des conclusions illusoire. Enfin, la troisième critique est que la théorie de la marque est trop abstraite et n'apporte donc rien aux débats linguistiques.

I.1 Des critères définitoires trop vagues

La critique la plus fréquente faite à la théorie de la marque (voir, par exemple, Gurevich 2001 ; Hume 2004 ; Haspelmath 2006) concerne la diversité des sens que peuvent prendre les termes « non marqué » et « marqué » d'un linguiste à un autre. Haspelmath (2006) recense douze critères différents qui ont été utilisés en linguistique au cours du XX^e siècle pour définir une unité ou structure « marquée ». Il souligne que ces critères, bien qu'ils partagent des points communs dus à leur origine historique commune (les travaux de Troubetzkoy et Jakobson), ne cessent, encore aujourd'hui, d'être nuancés. Cela est dû à la multiplication des applications de la théorie de la marque à plusieurs composantes de la linguistique et à plusieurs domaines d'étude. Le problème réside alors, selon Haspelmath, dans le fait que les linguistes qui utilisent les termes « marqué » et « non marqué » ne sélectionnent et n'utilisent bien souvent qu'un seul de ces critères à la fois : « Il y a très peu de travaux qui essaient de travailler avec un concept de la théorie de la marque qui inclut tous ou au moins une grande partie des divers sens de 'la marque' » (Haspelmath 2006 : 27 ; ma traduction²⁰⁴). Ces douze critères qui, selon lui, illustrent le fait que le terme « marque » soit polysémique, peuvent être regroupés en quatre catégories : le terme « marqué » peut correspondre soit à une complexité, soit à une difficulté, soit à une anomalie, ou soit à une corrélation multidimensionnelle. Les douze critères différents qui, selon Haspelmath, permettent d'identifier une unité ou une structure marquée sont résumés dans le Tableau 8 qui répertorie aussi les éléments linguistiques concernés par chacun de ces critères, les principaux linguistes qui ont défendu ces critères, et des exemples de leurs applications. Dans la seconde partie de son article, Haspelmath conclut donc que la théorie de la marque est superflue dans la mesure où ses concepts centraux sont trop vagues et peuvent tous

²⁰⁴ There are very few works that try to work with a concept of markedness that subsumes all or at least a large part of the diverse senses of 'markedness.'

être remplacés par des termes (et/ou analyses) plus précis et révélateurs (voir la dernière colonne du tableau).

La première catégorie de critères permettant de déterminer quelles unités et quelles structures linguistiques sont marquées concerne la complexité. Cette notion de complexité a d'abord été postulée dans des analyses phonémiques dans lesquelles elle est associée à (et plus précisément, engendrée par) une caractéristique additionnelle que présente un phonème par rapport au phonème auquel il s'oppose (critère 1). Selon Haspelmath, une analyse phonétique détaillée et une description distributionnelle pourraient rendre compte des différences, en termes de complexité, qui existent, par exemple, entre les phonèmes /t/ et /d/ en allemand. Cependant, de simples analyses intersystémiques de ce genre ne pourraient rendre compte de la nature complexe inhérente du phonème /d/ qui est en fait due au voisement et qui peut expliquer pourquoi, dans certaines langues comme l'allemand, ce phonème est généralement défavorisé en faveur de /t/ (autrement dit, sa contrepartie non voisée).

Cette notion a ensuite été appliquée au lexique et à la grammaire (critère 2) et décrit le fait qu'un élément non marqué connaît une plus grande distribution qu'un élément marqué (qui est quant à lui, plus spécifique). Par exemple, dans l'opposition masculin ~ féminin, le genre masculin est utilisé pour la catégorie en général, mais aussi pour le sexe masculin alors que le genre féminin n'est utilisé que pour le sexe féminin. Pour cette définition, Haspelmath estime que le recours à la théorie de la marque n'est pas nécessaire et propose d'utiliser des concepts comme « hyponymie » ou « polysémie » pour décrire les processus de ce type.

En ce qui concerne le critère 2 présenté par Haspelmath et les conclusions qu'il en tire, nous pensons tout d'abord que le concept de polysémie n'est pas approprié parce qu'il ne met pas en avant les différents niveaux auxquels se situent les éléments de l'opposition. L'un des éléments, le masculin, peut prendre deux significations qui ne se situent pas aux mêmes niveaux : celle qui renvoie à l'espèce en général se trouve sur un niveau supérieur. Or il ne nous paraît pas possible de parler de polysémie pour un terme qui se situe à deux niveaux sémantiques différents. En ce qui concerne le terme « hyponymie », nous pensons que même s'il reflète bien les relations hiérarchiques qu'ont les termes de l'opposition, il ne souligne cependant pas la particularité de cette opposition, à savoir qu'un des deux termes joue deux rôles : celui d'hyponyme et celui d'hyperonyme.

Tableau 8 : Les douze définitions du terme "marqué" d'après Haspelmath (2006 : 3, 33)

Critères définitoires des éléments « marqués »	Éléments ou structures concernés	Linguistes	Exemples	Peut être remplacé par...	
1. Distribution plus restreinte d'un des éléments d'une opposition phonologique	Phonèmes	Troubetzkoy [1939] 1976	« En allemand, l'opposition phonologique <i>t ~ d</i> est neutralisée à la fin d'une syllabe en faveur de <i>t</i> , ce qui montre que <i>d</i> est le membre marqué de cette opposition. »	Phonétique détaillée et description distributionnelle	COMPLEXITÉ
2. Distribution plus restreinte d'un des éléments d'une opposition sémantique	Unités lexicales, catégories grammaticales	Jakobson 1932	« En anglais, dans l'opposition <i>dog/bitch</i> , <i>dog</i> est le membre non marqué car il peut renvoyer aux mâles ou à l'espèce canine en général. »	Description sémantique et analyse pragmatique	
3. Codage manifeste	Catégories morphosyntaxiques	(<i>passim</i>)	« En anglais, le temps passé est marqué (par <i>-ed</i>) et le temps présent est non marqué. »	« codé par une forme / non codé par une forme »	
4. Difficulté phonétique	Catégories phonologiques/phonétiques	Hayes et Steriade 2004	« Sur l'échelle <i>b>d> >G</i> , les consonnes sont de plus en plus marquées vers la droite. »	Étude détaillée des facteurs phonétiques	DIFFICULTÉ
5. Difficulté morphologique/non naturalité	Modèles morphologiques	Dressler <i>et al.</i> 1987 ; Wurzel 1998	« Une paire singulier/pluriel comme <i>book/books</i> est moins marquée que <i>sheep/sheep</i> parce que cette dernière n'est pas iconique. »	Principes généraux de l'organisation mentale des mots (spécialement les différences de fréquence)	
6. Difficulté conceptuelle	Catégories (grammaticales) conceptuelles	Givón 1991, 1995b	« La catégorie du pluriel est marquée parce qu'elle requiert plus d'effort mental et de temps de traitement que le singulier. »	Difficulté conceptuelle (parfois due à la faible occurrence)	
7. Rareté dans les textes	N'importe quel élément ou modèle linguistique	Greenberg 1966	« Pour des objets directs, la coréférence avec le sujet est marquée et une référence séparée est non marquée. »	« rareté dans les textes »	ANOMALIE
8. Rareté dans le monde extralinguistique	Tout ce que les gens peuvent percevoir	(<i>passim</i>)	« Pour des situations marquées, les langues utilisent typiquement des expressions complexes. »	« rareté dans le monde extralinguistique »	
9. Implication typologique ou rareté trans-linguistique	Catégories phonologiques, modèles syntaxiques	Jakobson [1941] 1968, 1963	« La position coda d'une syllabe est marquée en comparaison avec la position d'attaque. »	« implication typologique, rareté trans-linguistique »	
10. Distribution restreinte	Catégories phonologiques et grammaticales, unités lexicales et modèles syntaxiques	(<i>passim</i>)	« L'ordre des mots objet-verbe est marqué : il n'apparaît qu'avec la négation. »	1. Distribution restreinte vs. distribution non restreinte 2. Distribution spécifiquement définie vs. distribution par défaut	
11. Déviation par rapport au cadre du paramètre par défaut	Options paramétriques	Chomsky 1981	« L'absence d'incorporation de nom dans le cas non marqué, et la présence de l'incorporation de nom doivent être provoquées par une propriété paramétrique spécifique. »	« déviation par rapport au cadre du paramètre par défaut »	
12. Corrélation multidimensionnelle	Catégories grammaticales, unités lexicales (et peut-être catégories phonologiques)	Greenberg 1966 ; Croft 1990	« Le singulier est plus marqué que le pluriel, le pluriel est plus marqué que le duel. »	Rareté/fréquence dans les textes et ses conséquences	CORR. MULTI -DIM.

Le dernier critère se rapportant à la notion de complexité concerne le marqueur que Haspelmath nomme le « codage manifeste » (critère 3). La forme marquée est dérivée de la forme non marquée par l'adjonction d'un affixe ou d'un auxiliaire qui la rend morphologiquement plus complexe. Le problème soulevé ici par Haspelmath est que les linguistes ont décidé de créer la notion de « marqueur zéro » pour le terme non marqué. Selon lui, cela invalide le critère 3 et rend la théorie confuse dans la mesure où les éléments marqués et non marqués sont tous deux porteurs d'une marque (bien que la marque du terme non marqué soit non visible). Par conséquent, il défend qu'il est préférable, pour ce critère, d'utiliser les expressions « codé par une forme » et « non codé par une forme » à la place, respectivement, des termes « marqué/non marqué ». Il nous semble que cet argument ne se base que sur une question de terminologie et n'est donc pas vraiment pertinent. Dans le critère 3, Haspelmath ne remet pas vraiment en cause la théorie de la marque, mais simplement la notion de « marqueur zéro ». Autrement dit, ce critère ne remet rien de fondamental en cause, d'autant plus que les partisans de la théorie de la marque n'adhèrent pas tous au marqueur zéro.

La notion de complexité dans la théorie de la marque a le plus souvent été utilisée dans des analyses intrasystémiques. La deuxième « grande » catégorie de critères définitoires pour les éléments marqués a trait à la notion de difficulté et s'inscrit plutôt dans des analyses comparatives. Cette catégorie de critères est apparue, selon Haspelmath, lorsque Jakobson a souligné le fait que les éléments marqués sont acquis plus tardivement par les enfants et se retrouvent dans moins de langues. Ainsi, ce premier critère définissant les unités et structures marquées (critère 4) renvoie, par exemple, à la difficulté ressentie par les locuteurs lors de l'acquisition ou de la prononciation de certains phonèmes, difficulté due à des facteurs physiologiques. Selon Haspelmath, il n'est pas évident de savoir si ces difficultés sont liées aux traits intrinsèques de ces sons marqués (comme les partisans de la théorie de la marque le défendent) ou à des facteurs perceptuels et/ou acoustiques qui empêcheraient un être humain de maîtriser ces sons aisément. C'est pourquoi, il préfère l'expression « difficulté phonétique » à l'expression « marqué phonétiquement ». Il ajoute aussi qu'il est souvent admis que les locuteurs de langues différentes rencontrent les mêmes difficultés articulatoires et perceptuelles mais il donne un contre-exemple à cet argument : les enfants de langue anglaise acquièrent le phonème /k/ après le phonème /t/ alors que les enfants japonais ont plus de difficultés avec le phonème /t/ qu'avec le phonème /k/. Selon Haspelmath, ce contre-exemple (aux théories jakobsonniennes sur l'acquisition du langage) démontre que la fréquence d'emploi des sons dans les langues spécifiques pourrait

mieux rendre compte des phénomènes d'acquisition du langage que le critère de difficulté physiologique universelle.

L'adjectif « marqué » a aussi été utilisé en morphologie en relation avec les notions de difficulté morphologique ou de non naturalité. Ce critère 5 concerne le fait que tous les locuteurs, en général, affichent une préférence pour des structures morphologiques qui présentent (1) une iconicité (c'est-à-dire une correspondance entre forme et sens), ou (2) un caractère uniforme (régularité des formes) ou (3) une transparence sémantique (la forme révèle un sens précis et non ambigu). Ce critère mène aux conjectures suivantes : les structures morphologiques non marquées sont (1) retrouvées plus souvent dans les langues du monde, (2) acquises plus tôt, (3) traitées plus facilement, (4) moins affectées dans des troubles du langage, (5) utilisées plus fréquemment, et (6) plus résistantes aux processus linguistiques qui s'inscrivent dans la diachronie.

Enfin, le dernier critère (critère 6) qui est en rapport avec la notion de difficulté implique la conceptualisation : la conceptualisation mentale des unités ou des structures linguistiques marquées est plus difficile (par exemple, les tournures passives sont plus difficiles à traiter cognitivement que les tournures actives). Haspelmath rejette ce critère parce que selon lui, il est difficile de savoir si c'est la fréquence d'emploi qui explique la facilité conceptuelle ou cognitive ou au contraire, si c'est la facilité conceptuelle ou cognitive qui explique la fréquence d'emploi.

Haspelmath suggère que les trois critères (4, 5 et 6) qui associent l'adjectif « marqué » à la notion de difficulté sont tous en rapport avec la fréquence d'emploi (des sons, catégories, termes et structures). Selon lui, le recours à la théorie de la marque est accessoire, voire contre-indiqué dans la mesure où cette théorie complique et rend confus les phénomènes linguistiques qu'elle décrit.

La troisième catégorie de critères définitoires répertoriés par Haspelmath concerne le caractère « anormal » des éléments marqués. Le critère 7 se base sur le fait que les éléments marqués soient moins souvent présents dans les textes. Ce critère a été mis en exergue dans les travaux de Greenberg (1966, par exemple) dans lesquels une importance primordiale est accordée à la notion de fréquence.

Cette fréquence dans les textes a été associée à une fréquence dans le monde extralinguistique (critère 8). On peut ici dresser un parallèle avec la théorie des prototypes puisque Haspelmath estime que ce critère relie le non marqué au « typique » et le marqué à l'« atypique ». Il estime qu'il ne faut pas amalgamer fréquence dans le monde extralinguistique et fréquence dans la langue, et il affirme que s'il y a correspondance entre les deux, il ne s'agit que d'un fait du hasard.

Certains hasards peuvent s'expliquer (par exemple, le temps présent est plus utilisé que le futur parce qu'il est plus difficile de parler d'événements qui n'ont pas encore eu lieu que d'événements qui sont en train d'avoir lieu) et d'autres ne peuvent l'être (le verbe *manger* apparaît plus souvent dans les textes que l'expression *aller à la salle de bain*).

Le critère 9 rapproche l'adjectif « marqué » de la notion d'implication typologique et postule que l'existence d'un élément marqué implique l'existence de son équivalent non marqué, alors que le contraire n'a pas été vérifié. Ce critère a été utilisé par, entre autres, Jakobson ([1941] 1968, 1963) et Greenberg (1966). Haspelmath estime que ce critère n'est pas fondé et que l'implication typologique n'est qu'une résultante de la difficulté provoquée par certains processus articulatoires ou cognitifs :

De la même façon, l'implication typologique peut être expliquée par la difficulté phonétique si l'on adopte l'argument généralement accepté que la capacité de produire une tâche plus difficile implique la capacité de produire des tâches plus faciles. Les locuteurs qui maîtrisent une occlusive uvulaire voisée [G] peuvent aussi prononcer le [] vélaire. Et si, pour une raison quelconque, / / disparaissait de la langue, /G/ serait probablement vite prononcé [] pour éliminer l'effort articulatoire supplémentaire requis pour prononcer [G]. (Haspelmath 2006 : 52 ; ma traduction²⁰⁵)

Cela revient à dire pourquoi l'uvulaire [G] est marquée par rapport à la vélaire []. Or on conviendra que dire pourquoi un élément est marqué n'invalide pas la théorie de la marque.

Le critère 10 décrit l'élément marqué comme ayant une distribution restreinte. Par exemple, dans l'opposition *old* ~ *young*, *old* est le terme sémantiquement non marqué car il peut être utilisé avec une valeur spécifique (le contraire de *young*) ou en référence aux propriétés générales de l'âge (par exemple, dans la question *How old are you ?*). Haspelmath préfère, dans ce cas, l'expression « non restreint dans la distribution » à l'expression « non marqué ».

Le critère 11 a été introduit et préconisé par Chomsky dans son approche des principes et paramètres. La valeur non marquée est choisie par défaut, alors que la

²⁰⁵ Likewise, typological implication can be explained by phonetic difficulty if one assumes the generally accepted regularity that the ability to perform a more difficult task implies the ability to perform easier tasks. Speakers who master a voiced uvular stop [G] should also be able to pronounce the velar []. And if for some reason / / disappeared from the language, /G/ would probably soon be pronounced [] because there would be no need for the extra articulatory effort required to pronounce [G].

valeur marquée n'est utilisée que sous une contrainte imposée par des contextes précis. Le marqué est donc une déviation du non marqué. Haspelmath inclut dans cette définition le bioprogramme de Bickerton (1984) qui postule l'émergence de valeurs non marquées dans le processus de créolisation. Il ajoute que la valeur des éléments marqués et non marqués est définie de manière indirecte et relève plus d'« états cognitifs » que de catégories linguistiques.

Selon Haspelmath, les onze premières définitions de l'adjectif « marqué » se basent sur des critères définitoires distincts et indépendants les uns des autres. Mais il ajoute que toutes ces définitions ne sont pas incompatibles. Le dernier critère (12) décrit l'élément marqué d'une opposition dyadique comme une corrélation multidimensionnelle, c'est-à-dire qu'il est identifié, dans ce critère, à l'aide d'une conjonction de plusieurs des critères cités auparavant :

Dans la perspective multidimensionnelle de la marque, il existe une observation remarquable selon laquelle des structures linguistiques comparables manifestent les mêmes valeurs de la marque pour des dimensions (ou 'critères') de la marque différentes. Ainsi, certaines catégories (comme le pluriel ou le temps futur) sont sémantiquement complexes, marquées manifestement, rares dans les textes, présentes dans seulement quelques langues, et restreintes en termes de distribution (en d'autres termes, marquées à tous ces égards), alors que d'autres catégories (par exemple, le singulier et le temps présent) sont simples sémantiquement, non marquées manifestement, fréquentes dans les textes, présentes dans toutes ou la plupart des langues, et non restreintes dans leur distribution. (Haspelmath 2006 : 37 ; ma traduction²⁰⁶)

Si cette définition du « marqué » fait appel à plusieurs critères à la fois, le critère qui joue le rôle le plus important, selon Haspelmath, est l'iconicité, en d'autres termes la correspondance entre la complexité (ou la simplicité) sémantique et la complexité (ou la simplicité) morphologique. Haspelmath estime que les notions d'iconicité et de marque ne sont pas nécessaires²⁰⁷ et que toutes les corrélations décrites dans cette définition sont dues, encore une fois, à la question de la fréquence.

²⁰⁶ According to the multidimensional view of markedness, it is a remarkable observation that universally, comparable linguistic structures exhibit the same markedness values for the different markedness dimensions (or 'criteria'). Thus, some categories (such as the plural or the future tense) are semantically complex, overtly coded, rare in texts, found only in some languages, and restricted in their distribution (i.e. marked in all of these respects), whereas other categories (e.g. the singular or the present tense) are semantically simple, not overtly coded, frequent in texts, found in all or most languages, and unrestricted in their distribution.

²⁰⁷ Voir aussi à ce sujet, Haspelmath (2003, 2008).

Pour résumer, Haspelmath tente de prouver dans son article que la théorie de la marque complique l'analyse linguistique plus qu'elle ne la simplifie. Les termes « marqué » et « non marqué » sont définis à l'aide de nombreux critères, parfois décrits comme fonctionnant seuls, parfois décrits comme fonctionnant à l'unisson. Ce caractère bien trop protéiforme des adjectifs « marqué » et « non marqué » rend la théorie de la marque confuse, et son utilisation injustifiée d'après l'auteur. Il serait plus intéressant et donc plus utile, selon lui, d'utiliser des termes plus transparents, moins abstraits, pour décrire tous ces phénomènes linguistiques²⁰⁸. Ainsi, la théorie de la marque, parce qu'elle peut être remplacée par des notions plus concrètes, s'avère être superflue :

Mais nous n'avons pas besoin de terme linguistique technique pour anomalie / rareté / inhabitude / imprévu. Des concepts simples quotidiens devraient être exprimés par des mots simples quotidiens. (Haspelmath 2006 : 59 ; ma traduction²⁰⁹)

Nous souhaiterions adresser une critique générale aux arguments et aux propositions de Haspelmath (2006). Nous pensons que Haspelmath fait preuve d'un comportement peu scientifique. Tout d'abord, il reprend des critères définitoires qui présentent une cohérence générale (notons qu'il les regroupe lui-même en quatre grandes catégories) et il les disperse en tentant de démontrer qu'ils n'ont aucun rapport les uns avec les autres. Nous doutons que cela soit fondé dans la mesure où, selon nous, une démonstration scientifique doit être la plus unifiante possible. Ensuite, il propose d'autres termes à la place de « marqué ~ non marqué ». Cela nous laisse à penser que sa critique se base surtout sur des questions de terminologie. Notons d'ailleurs que Haspelmath a utilisé tous les critères définitoires de la notion de marque qu'il recense dans son article critique afin de mesurer la complexité de plus de 150 langues (voir Haspelmath *et al.* 2005). Il adhère donc, apparemment, aux analyses menées dans le cadre de la théorie de la marque et son article critique a pour unique but d'exprimer son rejet de la terminologie habituellement employée. Nous ne contestons pas le fait que certains de ces termes soient pertinents, voire primordiaux, dans une analyse qui porte sur la complexité des unités et des structures linguistiques (d'ailleurs, nous utilisons, nous aussi dans notre analyse, les termes « fréquence », « marqueurs », « difficulté », « rareté »,

²⁰⁸ Cet argument est aussi défendu par d'autres linguistes comme Gurevich (2001), par exemple.

²⁰⁹ But we do not need a technical linguistic term for abnormality / uncommonness / unusualness / unexpectedness. Simple everyday concepts should be expressed by simple everyday words.

« distribution restreinte », etc.). Cependant, il nous semble qu'il est important de distinguer trois niveaux d'analyse linguistique : tous les termes proposés par Haspelmath sont des manifestations (ou des paramètres) linguistiques révélées par des indices linguistiques qui se trouvent à un niveau d'analyse inférieur (par exemple, la neutralisation est un indice du paramètre de fréquence). Mais la notion de marque (et la théorie qui lui est associée) ne se situe pas au même niveau que les manifestations que décrit Haspelmath et ne peut donc être remplacée par les termes qu'il propose. La marque est en fait une interprétation métalinguistique des données linguistiques ; elle se situe à un niveau d'analyse supérieur à tous les phénomènes que décrit Haspelmath. Par conséquent, en rejetant la notion de marque, il réduit son analyse à un niveau inférieur, purement linguistique, sans chercher à unifier ses paramètres. La démonstration d'Haspelmath est, selon nous, extrêmement réductionniste puisqu'elle ne prend en compte que les réalités les plus élémentaires possibles et rejette toute analyse unifiante, donc scientifique.

I.2 Des conclusions illusoires

Nous allons à présent nous intéresser à une autre critique visant la théorie de la marque et qui concerne le caractère illusoire des conclusions auxquelles mène cette théorie. Cette critique a principalement été exposée dans les travaux de Hume (2004) et de Gurevich (2001).

Hume estime que la théorie de la marque se base souvent sur des diagnostics contradictoires : « Un autre problème avec l'approche traditionnelle concerne les incompatibilités et contradictions parmi les diagnostics » (Hume 2004 : 12 ; ma traduction²¹⁰).

Son premier exemple concerne la saillance perceptuelle. Un son correspondant à des signaux acoustiques ou auditifs faibles est plus souvent soumis à certains phénomènes tels que l'assimilation ou la réduction, qu'un son correspondant à des signaux acoustiques ou auditifs importants. Étant donné que le son ayant la plus faible saillance a plus de chances d'être modifié, il est légitime de postuler que dans une opposition dyadique entre deux sons, c'est celui qui aura une saillance plus faible qui sera considéré comme l'élément non marqué. Cependant, Hume ajoute que de nombreuses analyses contredisent cette règle et démontrent que ce sont les éléments présentant une saillance plus forte qui sont en fait non marqués.

²¹⁰ A further problem with the traditional approach to markedness has to do with apparent inconsistencies and contradictions among the diagnostics.

Par exemple, il est très souvent admis que les syllabes du type CV sont universellement non marquées très précisément parce qu'elles présentent une saillance plus forte que les syllabes qui suivent d'autres schémas.

Un second exemple illustrant les corrélations contradictoires que l'on peut retrouver dans certaines utilisations de la théorie de la marque concerne les phonèmes. Il est communément admis, selon Hume, qu'un phonème non marqué est enclin à être supprimé d'un système phonique. En d'autres termes, l'effacement d'un son dans un système est censé révéler son statut non marqué dans ce système. Cependant, il a aussi été démontré qu'un son non marqué est enclin à être inséré dans un système phonique : c'est le cas de l'épenthèse (un phonème épenthétique est généralement jugé comme étant non marqué). Hume souligne donc que les critères utilisés pour identifier les éléments marqués et non marqués sont divergents ; ce qui révèle, selon elle, des incohérences frappantes dans la théorie de la marque, comme « le segment non marqué est à la fois le segment le plus préféré et le moins préféré dans la langue » (Hume 2004 : 3 ; ma traduction²¹¹).

Dans ce second exemple, nous pensons que Hume commet deux erreurs importantes. La première est que les phonèmes non marqués d'un système phonique ne sont généralement pas supprimés. Au contraire, ce sont les éléments marqués qui présentent une plus grande instabilité et qui sont les premiers à disparaître des systèmes phoniques en fusionnant (généralement) avec leurs contreparties non marquées. La seconde erreur de Hume est de confondre les axes paradigmatique et syntagmatique : les analyses des systèmes phoniques se font sur l'axe paradigmatique, alors que les phénomènes tels que l'épenthèse ont lieu sur l'axe syntagmatique, l'axe de la chaîne parlée. Un élément peut être non marqué sur un axe mais marqué sur l'autre²¹². Si dans une analyse, il y a confusion entre paradigmatique et syntagmatique, il n'est pas étonnant que les résultats puissent paraître incohérents. Selon nous, le second exemple de Hume ne remet absolument pas en cause la théorie de la marque.

Considérons à présent les critiques formulées par Gurevich (2001). Bien qu'elle admette que la théorie de la marque puisse être utile dans certaines études linguistiques, elle tente de démontrer que cette théorie se base souvent sur un raisonnement circulaire dans lequel la majorité des assertions et conclusions se soutiennent elles-mêmes : « Je [...] soutiens que [la théorie de la marque] est une

²¹¹ the unmarked segment is both the most preferred and the least preferred segment in the language.

²¹² Voir « Partie 1, Chapitre 2, I.2 Axes paradigmatique et syntagmatique ».

notion mal définie qui se base sur un raisonnement circulaire et qui, assez souvent, mène à des prédictions contradictoires et vides de sens » (Gurevich 2001 : 89 ; ma traduction²¹³).

Tout d'abord, elle souligne la nature circulaire des corrélations décrites dans la théorie de la marque. Certains phénomènes – tels que la fréquence, la difficulté articulatoire, etc. – sont utilisés dans la théorie de la marque, soit en début d'analyse comme critères définitoires des éléments marqués et non marqués, soit en fin d'analyse comme résultant des valeurs marquées et non marquées des éléments. Prenons l'exemple du rôle que joue le phénomène de fréquence dans la théorie de la marque. La fréquence est utilisée, dans certaines analyses, comme un indicateur de la valeur marquée ou non marquée d'une unité ou d'une structure linguistique : si un élément est relativement plus fréquent (dans la langue ou dans plusieurs langues), alors il est considéré comme non marqué (et inversement, si un élément est relativement plus rare, alors il est considéré comme marqué). Mais, dans d'autres analyses, la fréquence est aussi définie comme consécutive à la valeur marquée ou non marquée d'un élément : si un élément est non marqué, alors nous déduisons qu'il sera relativement plus fréquemment employé que son équivalent marqué, alors que s'il est marqué, nous déduisons qu'il sera relativement moins fréquemment employé que son équivalent non marqué. Un autre exemple pour cet argument est le phénomène de neutralisation : dans une opposition entre deux phonèmes, c'est celui qui est non marqué qui subsiste en contexte de neutralisation. Mais inversement, on peut aussi décrire ce phénomène de la manière suivante : dans une opposition entre deux phonèmes, le phonème qui subsiste en contexte de neutralisation doit être considéré comme l'élément non marqué de l'opposition.

Selon Gurevich, les théories inspirées de (et basées sur) la théorie de la marque présentent aussi un défaut de circularité dans leur raisonnement. Elle cite, par exemple, les travaux menés par Greenberg qui visent à établir un lien entre la théorie de la marque et les universaux du langage :

Greenberg tente d'étendre la notion de marque à une certaine réalité psychologique, ou même à la nature humaine, en se basant sur le fait que ses caractéristiques peuvent s'appliquer à la phonologie, à la grammaire et au lexique. Il prétend que le concept de marque offre la possibilité de trouver des universaux plus spécifiques que ceux qui peuvent être décrits par des méthodes purement empiriques. Cette affirmation plutôt grandiose repose sur des

²¹³ I [...] argue that it is an ill-defined notion that relies on circular reasoning and, quite often, leads to conflicting or vacuous predictions.

arguments circulaires : Greenberg cherche la connexion entre la marque et les universaux en isolant les traits communs de la marque dans les différents domaines de la linguistique ; il utilise ensuite le fait qu'il puisse identifier de tels traits communs comme preuve de la connexion entre la théorie de la marque et les universaux. (Gurevich 2001 : 101 ; ma traduction²¹⁴)

Enfin, Gurevich ajoute que l'utilisation de la notion de marque dans *SPE* (1968) mène aussi Chomsky et Halle à des raisonnements circulaires : dans leur théorie générative, ils décrivent les règles phonologiques naturelles observables dans les langues et présentent ces règles phonologiques sous la forme de « conventions de marque ». Par la suite, ces conventions de marque sont utilisées comme métrique d'évaluation pour sélectionner les règles phonologiques naturelles.

I.3 Une théorie abstraite

Une troisième critique adressée à la théorie de la marque concerne son caractère trop abstrait. Ainsi, Haspelmath (2006) aborde aussi la question des rôles ou fonctions de la théorie de la marque dans l'analyse linguistique depuis sa création. Il estime que les linguistes ne sont pas très précis sur la portée qu'ils entendent donner à la théorie de la marque dans leurs analyses. Le Tableau 9 répertorie six raisons pour lesquelles les linguistes ont recours à la notion de marque.

Pour Haspelmath, les enjeux de l'utilisation de la théorie de la marque en linguistique sont difficiles à définir dans la mesure où cette théorie reste trop abstraite et qu'il n'est pas évident de comprendre dans quel(s) but(s) les linguistes y ont recours.

²¹⁴ Greenberg attempts to generalize the notion of markedness to mean some psychological reality, or even human nature, based on the fact that its characteristics can apply to phonology, grammar, and the lexicon. He claims that the concept of markedness provides the possibility of finding more specific universals than can be arrived at by purely empirical methods. This rather grandiose statement is supported with circular arguments: Greenberg looks for the connection between markedness and universals by isolating the common features of markedness in the various fields of linguistics; he then uses the fact that he can identify such common features as evidence for the connection between markedness and universals.

Tableau 9 : Les six rôles de la théorie de la marque d'après Haspelmath (2006)

Raisons	Linguistes et théories	Explications
La marque est représentée mentalement dans les grammaires des langues.	Troubetzkoy ; Jakobson	La marque est un phénomène particulier aux langues et fait partie de la grammaire mentale des locuteurs.
La marque est disponible dans le code cognitif.	Grammaire Universelle de Chomsky et Halle ; Théorie de l'Optimalité	La marque est une faculté innée cognitive universelle.
La marque est un concept métagrammatical utilisé par les linguistes par commodité.	Greenberg	La marque est un concept qui résume des généralisations pouvant être faites à partir de l'analyse de plusieurs langues.
La marque est un concept explicatif.	Tradition de la Morphologie Naturelle (voir Wurzel 1998, par exemple)	La marque explique certaines préférences structurelles retrouvées dans les langues.
La marque est une propriété générale des manifestations culturelles humaines.	Moravcsik et Wirth ([eds] 1986) ; Jakobson ; Andersen (1989) ; Brekhus (1998) pour l'application sociologique	La marque est une propriété de la culture humaine et son application en linguistique n'est qu'un exemple de cette propriété culturelle.
La marque dans un rôle non technique.	Johns (1992) ; Müller (1999)	La marque est un phénomène qui peut être ressenti comme peu commun par les locuteurs.

II. Problématiques

La théorie de la marque a été saluée par certains comme l'une des avancées conceptuelles les plus importantes de la linguistique du vingtième siècle, et a été accusée par d'autres d'être un concept entièrement vide de sens. Quand les linguistes d'une renommée reconnue ont des opinions aussi diamétralement opposées, cela demande une pause pour réfléchir. (Andersen 1989 : 11 ; ma traduction²¹⁵)

Notre recherche veut répondre aux différentes critiques faites à la théorie de la marque et nous tenterons de prouver que cette théorie est transversale (applicable à différentes composantes de la linguistique) et universelle (applicable à différentes langues) à travers trois problématiques :

- 1) décrire la théorie et les notions qu'elle convoque de manière cohérente, consistante et précise ;
- 2) tester le degré de validité de la théorie telle que nous la redéfinissons à travers diverses applications ;

²¹⁵ Markedness has been hailed by some as one of the most significant conceptual advances of twentieth-century linguistics, and it has been denounced by others as an entirely vacuous concept. When linguists of recognized standing hold such diametrically opposed views, it should give pause to thought.

3) conclure en déterminant la portée que nous voulons donner à notre modèle théorique en linguistique.

Pour atteindre notre premier objectif, il nous faudra démontrer que même si la théorie de la marque peut être appliquée à différentes composantes de la linguistique, à différentes langues et à différents domaines d'étude, il existe bien des principes unificateurs sous-jacents qui régissent toutes ces utilisations. Selon Battistella (1990), la théorie de la marque mérite d'être clairement redéfinie :

Depuis son lancement à l'École linguistique de Prague, dans les années 1920 et 1930, la théorie de la marque avait trouvé des applications dans les études linguistiques, culturelles et littéraires. Mais en dépit de l'intérêt éprouvé par les linguistes, les anthropologues et les critiques, la théorie de la marque n'a jusqu'à présent pas connu de traitement satisfaisant, et aucune théorie de la marque clairement définie n'a vu le jour. Cette situation est en partie due au fait que la notion originale de marque développée à Prague s'est étendue et a été appliquée de diverses façons qui ne sont pas toutes en accord les unes avec les autres. Elle est aussi en partie due au désir des analystes d'envisager la marque comme une propriété universelle des systèmes de signes, de considérer qu'elle s'applique à toutes les oppositions. (Battistella 1990 : 5-6 ; ma traduction²¹⁶)

Dans notre essai de théorisation, notre première tâche est donc de retrouver les dénominateurs communs à toutes les études menées jusqu'ici sur la théorie de la marque et redéfinir la matrice qui leur est sous-jacente. Il nous faudra aussi déterminer quels sont les critères définitoires fondamentaux si l'on estime que la théorie de la marque est une théorie transversale et universelle de la complexité qui peut être appliquée et validée dans diverses analyses linguistiques.

Afin de tester le degré de validité de la théorie de la marque telle que nous l'aurons redéfinie, nous devons procéder à des vérifications empiriques²¹⁷ dans différentes composantes de la linguistique (phonologie, grammaire, lexique, morphologie et sémantique). Nous avons déjà vu, à travers les multiples travaux

²¹⁶ Since its introduction in the Prague School of linguistics in the 1920s and 1930s, markedness has found applications in linguistic, cultural, and literary studies. But despite the interest shown by linguists, anthropologists, and critics, markedness has so far resisted a satisfying treatment, and no clearly defined theory of markedness has emerged. This situation is in part due to the fact that the original Praguean notion of markedness has been extended and applied in various ways, not all of them mutually consistent. It is also in part due to the desire of analysts to view markedness as a universal property of sign systems, to see it as applying to all oppositions.

²¹⁷ Cette étape se fera dans la deuxième partie de notre analyse.

linguistiques jusqu'ici présentés, qu'il existait des différences de fonctionnement entre les composantes des langues mais aussi entre les langues. Il nous faudra juger si ces différences sont gênantes, si elles n'invalident pas l'hypothèse de l'application d'une même théorie de la complexité à toutes les composantes et à toutes les langues. Nous essayerons aussi de démontrer que la théorie mérite de nouvelles lignes d'investigations. Les confrontations de la théorie aux différentes composantes des langues se feront donc à partir de quatre dimensions : des analyses intrasystémiques et des analyses intersystémiques qui s'inscrivent dans la synchronie et dans la diachronie.

Les analyses que nous aurons effectuées nous permettront de conclure sur la valeur explicative de la théorie de la marque. En d'autres termes, nous pourrons juger si la théorie et son utilisation sont fondées et valides. Il s'agira tout d'abord de voir si cette modélisation de la complexité linguistique est bien transversale et si elle unifie les données qu'elle traite, quelle que soit la composante à laquelle elle est appliquée. Nous rencontrerons et analyserons aussi des contre-exemples et déterminerons s'ils invalident ou non notre théorie. En d'autres termes, nous essayerons d'évaluer le caractère révélateur de la théorie concernant les fonctionnements des systèmes en synchronie et en diachronie. Nos analyses nous permettront aussi de juger si la théorie de la marque est constante à travers les différentes langues (ou si son utilisation dépend à chaque fois de la langue étudiée), et si ses valeurs et principes changent à travers le temps. Toutes les réponses à ces questions nous aideront à décider si les phénomènes décrits par la théorie peuvent être admis comme naturellement récurrents et par conséquent, universels. Nous confronterons aussi des approches des systèmes avec la théorie de la complexité à des approches des systèmes sans la théorie de la complexité. Nous verrons si la théorie de la marque mène ou non aux mêmes conjectures que d'autres théories linguistiques. Nous essayerons de déterminer dans quel type d'analyse linguistique cette théorie est plus pertinente que les autres. Enfin, nous verrons que cette théorie est suffisante pour décrire certains processus linguistiques comme, par exemple, la créolisation.

III. Notre modèle théorique

Nous avons construit ce modèle à l'aide d'une d'exploration heuristique de phénomènes linguistiques observables dans les composantes de diverses langues. Nous avons aussi beaucoup tenu compte des différentes applications et approches de

la théorie de la marque qui ont précédé notre analyse. Nous avons abouti à notre modèle théorique final par approches progressives, hypothèses provisoires, évaluations et vérifications successives. Étant donné qu'il n'est pas envisageable de tester l'application de notre théorie dans toutes les composantes de toutes les langues du monde, nous nous permettrons d'adopter un raisonnement inductif et de procéder à des généralisations, en étant bien consciente que des contre-exemples à notre théorie (nous en analyserons quelques-uns) existent :

[...] aucune métrique ne peut prêter attention à tous les aspects de la grammaire qui sont pertinents pour mesurer la complexité globale. Même si cela était théoriquement possible, cela dépasserait les capacités d'un linguiste en particulier de compter au cours de sa vie et de manière exhaustive tous les éléments grammaticaux des langues étudiées, spécialement dans une étude translinguistique importante. (Miestamo 2008 : 30 ; ma traduction²¹⁸)

III.1 Redéfinition de la théorie

Tout d'abord, il semble nécessaire, voire incontournable, de redéfinir la théorie de la marque et ses enjeux dans l'analyse linguistique moderne. Nous avons recensé dans le Tableau 10 les différents sens conférés aux éléments marqués et non marqués.

En réorientant continuellement la théorie de la marque, Jakobson, Chomsky et leurs associés ont produit un réseau de concepts qui se recourent et se relient, et qui demandent à être interprétés et accordés. (Battistella 1996 : 3 ; ma traduction²¹⁹)

²¹⁸ [...] no metric can pay attention to all aspects of grammar that are relevant for measuring global complexity. Even if this were theoretically possible, it would be beyond the capacities of the mortal linguist to exhaustively count all grammatical details of the languages studied, especially in a large-scale cross-linguistic study.

²¹⁹ In continually refocusing markedness, Jakobson, Chomsky, and their associates have produced a web of overlapping and related concepts that need interpretation and reconciliation.

Tableau 10 : Les différents sens conférés aux éléments non marqués et marqués

<u>NON MARQUÉ</u>	<u>MARQUÉ</u>
Plus simple phonétiquement (articulation et perception)	Plus complexe phonétiquement (articulation et perception)
Plus simple morphologiquement	Plus complexe morphologiquement
Plus grande fréquence d'emploi	Plus faible fréquence d'emploi
Plus général	Plus spécifique
Plus naturel	Moins naturel
Basique	Non basique
Perceptuellement plus saillant	Perceptuellement moins saillant
Attendu	Inattendu
Cible de la neutralisation	Sujet à la neutralisation
Impliqué par un équivalent marqué	Implique un équivalent non marqué
Apparaît plus souvent dans la langue	Apparaît moins souvent dans la langue
Apparaît dans relativement plus de langues	Apparaît dans relativement moins de langues
Premier ajouté et dernier éliminé	Dernier ajouté et premier éliminé
Stable	Instable
Plus commun	Moins commun
Perdu tardivement dans les troubles du langage	Perdu plus rapidement dans les troubles du langage
Acquis plus tôt dans l'acquisition de la langue maternelle	Acquis plus tard dans l'acquisition de la langue maternelle
Plus facile lors de l'apprentissage d'une langue étrangère	Plus difficile lors de l'apprentissage d'une langue étrangère

Ce tableau révèle tout d'abord que la théorie de la marque est une théorie du langage basée sur des généralisations et qui traite des asymétries entre des éléments linguistiques qui s'opposent. Il nous permet aussi de dégager les quatre notions fondamentales de cette théorie :

- | |
|---|
| <p>(1) ASYMÉTRIE</p> <p>(2) BINARISME</p> <p>(3) PRIVATIF²²⁰</p> <p>(4) COMPLEXITÉ</p> |
|---|

²²⁰ Avec le principe A ~ non A qui se traduira dans notre analyse sous la forme +A ~ -A.

Il nous paraît important de souligner que nous souscrivons à tous les sens énumérés par Haspelmath. L'erreur dans l'analyse de Haspelmath, selon nous, réside dans le fait qu'il laisse croire que les douze critères n'ont aucun rapport les uns avec les autres, et ce même s'il les regroupe en quatre grandes catégories distinctes. Or ils fonctionnent tous à l'unisson et il est possible de les subsumer simultanément sous le même concept de la marque. Pour ce faire, nous devons rétablir les principes unificateurs qui connectent ces critères et les notions et concepts qui les accompagnent.

Nous rejetterons l'hypothèse selon laquelle la théorie de la marque est protéiforme et nous défendrons le fait qu'il existe bel et bien une matrice sous-jacente à cette théorie. Nous essayerons de démontrer que la théorie de la marque est une théorie complète – parce que transversale et universelle – qui couvre et rend compte de nombreux niveaux d'analyse. Si l'on retrouve des critères (à première vue) distincts dans des études linguistiques différentes, c'est parce que ces études se situent à des niveaux d'analyse différents et ne font donc appel qu'à la fraction (ou qu'aux fractions) de la théorie qui les concerne(nt).

Enfin, pour répondre à la critique de Gurevich concernant les raisonnements circulaires auxquels est censée mener la théorie de la marque, nous tenterons de démontrer que cette théorie décrit une longue succession de processus linguistiques et de phénomènes extralinguistiques tous liés par des relations de type cause/conséquence. À partir de données linguistiques ou extralinguistiques observables par les analystes, il est possible, grâce à la théorie de la marque, soit de retracer les causes situées en amont de ces données, soit d'émettre des hypothèses sur les conséquences situées en aval de ces données. Par conséquent, la théorie de la marque ne doit pas être envisagée de manière logiquement unidirectionnelle.

Nous allons à présent donner notre définition de la théorie de la marque, qui tente de réconcilier les différentes approches jusqu'à présent existantes et de répondre aux critiques qui lui ont été adressées.

III.1.1 La variable « complexité » et la variable « statistique »

La majorité des linguistes qui ont tenté de défendre la théorie de la marque – tout comme ceux qui l'ont critiquée, d'ailleurs – ont fait l'erreur de considérer les critères définitoires des éléments marqués et non marqués comme la matrice sous-jacente primordiale dans la théorie. C'est pour cette raison qu'ils ont cherché à répondre aux critiques en essayant de réconcilier ces différents critères définitoires.

C'est aussi pour cela qu'ils ont, chacun à leur tour, entrepris d'identifier quels critères étaient vraiment transversaux, c'est-à-dire applicables à toutes les composantes linguistiques de toutes les langues. Or nous pouvons constater que toutes ces tentatives sont restées vaines : nous sommes forcée d'admettre que les critères définitoires doivent bel et bien être utilisés différemment selon la composante qui est étudiée²²¹.

Selon nous, la véritable matrice sous-jacente à la théorie de la marque, celle qui ne change pas quelle que soit l'analyse menée (ou la langue décrite), se trouve à un niveau supérieur aux critères définitoires. Cette matrice, qui est selon nous susceptible de réconcilier les différentes applications de la théorie de la marque, peut être décrite par deux variables dépendantes : la variable de complexité et la variable statistique. Ces deux variables sont donc, selon nous, les véritables principes unificateurs dans la théorie de la marque. Elles nous permettront non seulement de faire la connexion entre les différents critères définitoires mais aussi entre les différents phénomènes qui ont été observés (par exemple, la neutralisation) ou mis en relation avec la théorie de la marque (par exemple, le concept de prototype).

	MODALITÉ(S) DE LA VARIABLE	MANIFESTATION DANS LA LANGUE (données observables par l'analyste)
VARIABLE COMPLEXITÉ	Complexité notionnelle/conceptuelle	Contenu sémantique
	Complexité formelle	Expression phonologique et morphosyntaxique
VARIABLE STATISTIQUE	Fréquence	Distribution

La variable de complexité et la variable statistique sont liées par une corrélation inverse du type :

²²¹ Nous reviendrons en détail sur ce point plus loin dans notre étude.

$$\text{VARIABLE COMPLEXITÉ} = \frac{1}{\text{VARIABLE STATISTIQUE}} \Leftrightarrow \text{VARIABLE STATISTIQUE} = \frac{1}{\text{VARIABLE COMPLEXITÉ}}$$

En d'autres termes, plus la variable complexité augmente, plus la variable statistique diminue et inversement, plus la variable statistique diminue, plus la variable complexité augmente.

Dans une opposition dyadique, l'élément non marqué est celui pour lequel la valeur de la variable de complexité est la plus faible et la valeur de la variable statistique la plus forte. L'élément marqué de l'opposition est celui pour lequel la valeur de la variable de complexité est la plus forte et la valeur de la variable statistique la plus faible. En d'autres termes, un élément non marqué est moins complexe et plus fréquent, alors qu'un élément marqué est plus complexe et moins fréquent. Si l'opposition n'est pas dyadique, il est quand même possible d'établir une échelle de marque, toujours en hiérarchisant les valeurs de chacune des deux variables : plus la variable de complexité augmente et plus la variable statistique diminue, plus l'élément est marqué. Inversement, plus la variable de complexité diminue et plus la variable statistique augmente, plus l'élément est non marqué.

Pour connaître les valeurs de la variable de complexité et de la variable statistique, nous utiliserons plusieurs modalités. La première variable, celle de complexité, comporte au maximum deux modalités : la modalité de la complexité notionnelle (ou conceptuelle) qui se manifeste dans la langue par le contenu sémantique de l'élément, et la modalité de la complexité formelle qui concerne l'expression (morphologique et/ou phonologique). La variable statistique comporte, quant à elle, une modalité qui est la fréquence d'emploi et qui se mesure dans la langue par la distribution des éléments. Étant donné que ces trois modalités déterminent la valeur de chacune des deux variables, ce sont ces trois modalités que nous considérerons, dans notre analyse, comme les critères définitoires des unités et structures linguistiques marquées et non marquées. Notons que ces trois critères définitoires correspondent à ceux préconisés par Lyons (1977) : la marque formelle, la marque sémantique et la marque distributionnelle²²².

Les deux variables prennent leurs valeurs et évoluent sous le contrôle de deux paramètres extralinguistiques (donc exogènes dans notre étude de la théorie de

²²² Angl. *Formal marking, semantic marking, distributional marking*.

la marque) qui sont plutôt décrits dans la théorie des prototypes. Le premier paramètre, celui dont découlent directement les deux variables de notre théorie, est le *jugement de typicalité*. Ce paramètre décrit la structure catégorielle propre à la cognition humaine et est lui-même dépendant d'un autre paramètre imposé par la nature et la culture. Nous nommerons ce second paramètre exogène la *familiarité*. Comme l'ont démontré les travaux de Rosch (voir Rosch 1973, 1975, 1977, 1978 ; Rosch et Mervis 1975 ; Rosch et Lloyd, 1978), de Labov (1973) et de Comrie (1986), les êtres humains classent cognitivement les réalités du monde extralinguistique en fonction de leurs interactions avec ces réalités, et cette classification a des conséquences linguistiques. Le paramètre de familiarité et le paramètre de jugement de typicalité placent donc la théorie des prototypes en amont de la théorie de la marque. D'après les travaux menés sur ces deux théories « linguistico-cognitives », nous pouvons postuler les corrélations suivantes :

- 1) Les paramètres de familiarité et de jugement de typicalité sont liés par une corrélation positive : plus une réalité est familière à une communauté, plus elle est jugée typique par cette communauté.
- 2) Le paramètre de jugement de typicalité est lié à la variable de la complexité par une corrélation négative (plus une réalité est jugée typique par une communauté, plus la variable de la complexité diminue) et, par conséquent, à la variable statistique par une corrélation positive (plus une réalité est jugée typique par une communauté, plus la variable statistique augmente).

III.1.2 Les deux modalités de la variable de complexité

La variable de complexité est la plus difficile à décrire parce qu'elle repose sur deux modalités (la modalité de la complexité notionnelle et la modalité de la complexité formelle) qui ne sont pas toujours congruentes. De plus, il est aussi très important de souligner que la modalité de la complexité notionnelle n'entre pas en jeu dans toutes les composantes de la langue. Nous allons décrire comment chacune de ces modalités fonctionne dans les trois composantes fondamentales de la langue : la phonologie, la grammaire et le lexique.

La modalité de la complexité notionnelle n'entre pas en jeu en phonologie : dans cette composante, seul le niveau formel, c'est-à-dire articulatoire, devra être pris en compte. Il faut ici reprendre la notion de « double articulation » de Martinet (1970 : 157-158). En première articulation, il existe deux plans : le plan de

l'expression et le plan du contenu. Il y a donc là automatiquement une dimension supplémentaire, et ce n'est qu'en première articulation. Il n'y aura qu'en première articulation que l'on pourra mettre en relation la complexité de l'expression avec la complexité du contenu. Or la phonologie concerne uniquement la deuxième articulation, en d'autres termes uniquement le plan de l'expression (ce que Saussure appelle « le signifiant »). Cela aura un impact sur la mesure de la complexité en phonologie : il ne faudra pas juger en termes d'addition d'éléments mais en termes de valeurs intrinsèques des éléments. Par exemple, le phonème /b/ n'est pas plus long que le phonème /p/ alors qu'en première articulation, sur le plan de l'expression, il est souvent question d'un allongement (par exemple, une flexion externe) ou d'une opération (par exemple, une troncation, une introflexion, etc.). En seconde articulation, c'est donc la valeur intrinsèque des éléments qui va jouer un rôle. Par exemple, il faudra observer que si à l'intérieur de /p/ (au niveau intraphonémique) il n'y a pas de voisement, il y en a à l'intérieur de /b/. S'il faut parler en termes d'ajout, il faudra estimer que cet ajout se fait à l'interne et de manière abstraite (par exemple, le voisement, au niveau purement physiologique, n'est pas un ajout puisqu'il concerne un état de la glotte).

Dans la composante lexicale et dans la composante grammaticale, les deux modalités de la variable de complexité interviennent et il va falloir mettre en relation le niveau sous-jacent (qui correspond à la modalité de complexité notionnelle, à la marque sémantique) et le niveau de la manifestation (qui correspond à la modalité de complexité formelle, à la marque morphologique). Par exemple, dans l'opposition *tiger* ~ *tigress*, *tiger* est plus simple sémantiquement que *tigress*, mais il est aussi plus simple dans l'expression. Dans ce type de cas, il existe trois relations possibles entre les modalités de complexité notionnelle et de complexité formelle. Si les modalités de la variable complexité sont dépendantes, et donc liées par une corrélation positive, alors la relation est optimale : il s'agit d'un cas d'*iconicité* (symétrie entre complexité formelle et complexité sémantique). Reprenons notre exemple : l'opposition *tiger* /'ta ə/ ~ *tigress* /'ta rəs/ reflète une correspondance entre complexité notionnelle (le féminin est conceptuellement plus complexe que le masculin) et complexité formelle (un suffixe [-ess] est ajouté pour le féminin). La seconde possibilité est le cas de *non iconicité*. Par exemple, en sémantique grammaticale, dans l'opposition *will* ~ *shall* (dans l'expression de l'avenir), il n'y a pas de symétrie entre complexité notionnelle et complexité formelle, puisque bien que *shall* soit conceptuellement plus complexe, les deux termes sont morphologiquement équivalents. Le troisième cas, le moins optimal, concerne ce que l'on nommera l'*anti-iconicité*, qui est un cas d'irrégularité dans les langues et qui se retrouve donc rarement. C'est le cas, par exemple, en français, dans la

catégorie du nombre, de l'opposition *œuf* /œf/ ~ *œufs* /ø/ : malgré la complexité sémantique du second terme, il est morphologiquement plus simple puisqu'oralement, on a un phonème en moins pour le pluriel. Cependant, dans les cas d'anti- iconicité comme celui-ci, il va falloir faire la distinction, du point de vue de l'expression, entre la complexité segmentale (selon laquelle /œf/ est plus complexe que /ø/) et la complexité opérationnelle. Il existe en effet bien une complexité opérationnelle lors du passage de « l'input » /œf/ à « l'output » /ø/ qui est une opération mentale de nature soustractive (il y a eu troncation de « l'input »). Cet argument rejoint l'approche que Hockett (1954) nomme « item-and-process » selon laquelle une opération de suppression doit aussi être interprétée, en termes d'acte dynamique, comme une complexité. Dans cette logique, une absence peut être considérée comme plus complexe si l'on raisonne en termes d'acte de suppression (dans la mesure où au niveau visible, l'élément est quand même plus simple). Mais on sent bien que pour le francophone, malgré sa simplicité apparente, la forme /ø/ pose des problèmes que ne pose pas la forme /œf/. En effet, quand un francophone décide d'avoir la même forme pour le pluriel et le singulier, il utilisera /œf/ et il ne sera pas rare d'entendre un enfant, par exemple, prononcer *des œufs* /dezœf/. Cela est la preuve que même si sur le plan formel on a l'impression d'avoir affaire à un contre-exemple, cela n'est pas du tout le cas : sur le plan conceptuel, le non marqué reste toujours le même et sur le plan formel, c'est bien le pluriel qui est plus complexe du point de vue dynamique ; par conséquent, cet exemple n'invalide pas la théorie.

Pour conclure sur les deux modalités de la variable de la complexité, plusieurs mécanismes doivent être pris en compte :

- En phonologie, la complexité notionnelle n'entre pas en jeu et la complexité formelle ne doit pas être mesurée en termes d'ajout (ou alors en termes « d'ajout abstrait » et « interne »).
- En grammaire et dans le lexique, la complexité notionnelle et la complexité formelle doivent être prises en compte. Cependant, il n'y a pas toujours de congruence, d'harmonie, entre les deux types de complexité. Nous postulons que dans ces deux composantes, c'est la complexité notionnelle qui prime sur la complexité formelle pour deux raisons : (1) c'est la complexité notionnelle qui apparaît chronologiquement en premier dans les cerveaux humains et (2) ce n'est jamais le sens qui reflète la forme ; mais c'est toujours la forme qui peut, ou non, refléter le sens.

III.1.3 La modalité de la variable statistique

La variable statistique repose sur une modalité qui est la fréquence d'emploi, c'est-à-dire la distribution de l'unité ou de la structure dans la langue. Plus une unité ou structure linguistique possède une distribution extensive, plus l'élément est fréquent dans les langues, et plus la variable statistique augmente. Cette distribution prend en compte de nombreux phénomènes déjà décrits par les linguistes qui se sont penchés sur la théorie de la marque.

Phénomènes linguistiques	Distribution de l'élément	Conséquences sur la fréquence d'emploi de l'élément et donc sur la valeur de la variable statistique
Spécificité sémantique	L'élément couvre un sens plus général	Augmente
	L'élément a un sens spécifique	Diminue
Neutralisation	L'élément est la cible de la neutralisation	Augmente
	L'élément est sujet à la neutralisation	Diminue
Loi implicationnelle	L'élément implique un autre élément	Augmente
	L'élément est impliqué par un autre élément	Diminue
Naturalité	L'élément apparaît dans relativement plus de langues	Augmente
	L'élément apparaît dans relativement moins de langues	Diminue

III.2 Enjeux de notre modélisation

Nous devons maintenant exposer les enjeux de notre modélisation de la complexité linguistique. Notre modèle théorique présente à la fois un caractère descriptif et un caractère explicatif.

Son caractère descriptif peut être exploité dans des analyses synchroniques intrasystémiques, comme dans les travaux de Troubetzkoy : la théorie de la marque permet d'observer, de décrire et de comprendre les systèmes linguistiques et leurs fonctionnements.

Son caractère explicatif peut être exploité dans des analyses synchroniques et diachroniques, intra- ou intersystémiques, et est lié au fait que la marque soit à l'origine de tendances observables sur les locuteurs et sur la (ou les) langue(s) :

	Conséquences sur les locuteurs	Conséquences sur la (ou les) langue(s)
Variable de complexité	Aisances ~ Difficultés	Stabilité ~ Instabilité
Variable statistique	Phénomène de préférence	

Plus une unité ou une structure linguistique est marquée, plus elle sera considérée comme difficile par les locuteurs. Ce phénomène est observable :

- lors de l'acquisition du langage : les éléments marqués sont acquis plus tardivement ;
- lors de l'apprentissage de langues étrangères : les éléments marqués sont difficilement appris et mal maîtrisés ;
- dans les troubles du langage : les éléments marqués sont perdus plus rapidement.

Ensuite, plus une unité ou une structure linguistique est non marquée, plus les locuteurs ont tendance à la préférer ; ce qui peut expliquer les phénomènes de saillance (perceptuelle et/ou articulatoire). Dans la langue, la variable de complexité et la variable statistique se traduisent par des phénomènes de stabilité ou d'instabilité des éléments. Les éléments marqués, donc plus complexes et moins fréquents, sont fragiles dans un système. En synchronie, cela explique les variations interlangues et interdialectales. En diachronie, cela explique l'optimisation des systèmes consistant, par exemple, en la disparition fréquente des éléments marqués en faveur de leurs équivalents non marqués.

Enfin, il est possible de postuler que la théorie de la marque possède aussi un caractère prédictif. Puisque cette théorie aboutit à des tendances linguistiques récurrentes, il est possible de l'utiliser – avec plus de risques – comme une théorie de probabilité. Nous l'utiliserons, par exemple, dans la seconde partie de notre étude, à des fins qui peuvent être considérées comme prédictives au sujet de l'apprentissage des langues étrangères.

III.3 Conclusion

Nous avons tenté, dans cette première partie, de réconcilier les différents travaux sur la théorie de la marque qui est aujourd'hui une théorie très controversée en linguistique. Selon nous, la théorie de la marque repose sur l'identification et

l'analyse de la complexité linguistique. Cette théorie se base sur deux variables (la variable de complexité et la variable statistique) qui prennent leurs valeurs en fonction de trois modalités : la complexité notionnelle, la complexité formelle et la fréquence. Ce sont ces trois modalités qui ont, dans notre théorie, le statut de critères définitoires. Cependant, il nous faudra prendre en compte le fonctionnement de chacune de ces modalités (elles n'apparaissent pas toutes les trois dans toutes les composantes de la langue) et leurs interactions (la complexité notionnelle et la complexité formelle ne sont pas toujours congruentes) pour pouvoir les utiliser de façon pertinente dans chacune de nos analyses.

Nous avons essayé d'atteindre une logique linguistique suffisamment élaborée et vaste pour présenter une théorie scientifique susceptible de décrire et d'expliquer certains mécanismes récurrents du langage. Ces récurrences nous laissent penser que la théorie de la marque peut être envisagée avec un caractère prédictif ; même si nous ne pensons pas que la linguistique soit une science de pronostics.

PARTIE 2 : ESSAI D'APPLICATION

INTRODUCTION

Dans la première partie de notre étude, nous avons tenté d'aboutir à une modélisation de la théorie de la marque qui prenne en compte :

- 1) les différentes définitions qu'elle a reçues au cours de son développement ;
- 2) les apports que pouvaient représenter d'autres modèles théoriques ;
- 3) les critiques qui lui ont été adressées jusqu'à notre présente étude.

Nous allons dans cette seconde partie appliquer la théorie de la marque (telle que nous l'avons redéfinie²²³) à diverses composantes du langage. Nos analyses sont majoritairement basées sur des langues de la région océan Indien : l'afrikaans, le malgache (variante merina), les créoles réunionnais et mauricien, le kriol australien, un choix de langues indiennes (hindi, tamoul), le mandarin. Nous ne nous interdirons pas non plus des investigations dans des langues de grande culture telles que, par exemple, le français, l'allemand, l'anglais ou l'espagnol. Une langue native d'Afrique, l'éwé, sera aussi analysée dans la mesure où elle présente un intérêt dans le cadre de notre analyse de la complexité.

Nous commencerons tout d'abord, dans le premier chapitre, par présenter une partie importante des « outils » que nous utiliserons dans notre analyse : notre système de traits distinctifs binaires pour la phonologie²²⁴.

Le deuxième chapitre regroupe des analyses intrasystémiques de plusieurs langues. Ces analyses s'inscriront à la fois dans la synchronie et dans la diachronie et concerneront plusieurs composantes de la linguistique. Nous tenterons d'exploiter le caractère descriptif de la théorie de la marque et de montrer comment cette théorie permet d'identifier et de décrire les éléments complexes des langues.

Le troisième chapitre est consacré aux analyses intersystémiques. La diversité linguistique qu'offre l'océan Indien s'inscrit favorablement dans un cadre

²²³ Voir « Partie 1, Chapitre 4, III. Notre modèle théorique ».

²²⁴ En ce qui concerne les traits binaires utilisés dans nos analyses morphosyntaxiques, nous renvoyons le lecteur à l'index se trouvant à la fin de cette thèse.

comparatiste. Nous avons décidé d'entreprendre les comparaisons entre cinq langues de contact de l'océan Indien et les langues qui sont entrées en jeu lors de leurs formations. Ces analyses nous permettront de faire avancer la réflexion sur deux problématiques qui suscitent encore aujourd'hui de vifs débats en créolistique : la classification des langues de contact et la présumée simplicité des créoles. Dans ce chapitre, il sera surtout question d'exploiter le caractère explicatif de la théorie de la marque : nous tenterons de démontrer que cette théorie rend compte de manière efficace de la formation et de l'évolution des langues.

Enfin, nous présenterons dans le quatrième chapitre un exemple d'application dans un domaine plus large que l'analyse linguistique : l'acquisition et l'enseignement des langues étrangères. Notre objectif dans ce chapitre sera de démontrer que la théorie de la marque peut être exploitée de manière très intéressante dans des domaines très « concrets ». C'est, selon nous, dans ces domaines que le caractère prédictif de la théorie devrait être exploité²²⁵.

²²⁵ Comme nous l'avons dit à la fin de la première partie, nous ne pensons pas que la linguistique soit une science de pronostics. Cela explique pourquoi nous serons très prudente en ce qui concerne le caractère prédictif de la théorie de la marque. Le caractère descriptif et le caractère explicatif de la théorie seront les seuls à être exploités dans les analyses purement linguistiques et nous n'exploiterons son caractère prédictif que dans nos analyses liées à la didactique des langues.

CHAPITRE 1 : NOTRE SYSTÈME DE TRAITS DISTINCTIFS PHONÉTIQUES

Ce premier chapitre a pour but de présenter le système de traits binaires que nous utiliserons pour décrire les systèmes phoniques des langues de notre corpus. Ce système de traits distinctifs a été entièrement conçu et préconisé par J.-Ph. Watbled, notre directeur de thèse²²⁶.

Comme nous l'avons dit précédemment²²⁷, ce type de système implique une part d'arbitraire du descripteur et il est fort probable qu'un autre analyste aboutirait à un système de traits distinctifs différent du nôtre. Par ailleurs, il arrive parfois que des descripteurs différents utilisent une même appellation pour des traits qui correspondent à des découpages différents. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de définir précisément la terminologie que nous utiliserons dans nos analyses. Cela nous permettra non seulement de présenter les différents traits binaires mais aussi de justifier les découpages et appellations pour lesquels nous avons opté dans notre système.

Un système de traits binaires phonétiques comme celui que nous allons présenter s'obtient par tests successifs sur un ensemble fini de langues. Plus le nombre de langues analysées est grand, plus le système peut être considéré comme fiable. En outre, plus les langues analysées sont diversifiées, plus le système peut être considéré comme précis. Nous sommes tout à fait consciente que le système que nous proposons pourrait encore être amélioré s'il était soumis à la description des multiples autres langues du monde. Nous pensons néanmoins qu'il est particulièrement satisfaisant dans le cadre de notre étude dans la mesure où il permet de décrire de manière optimale les langues de notre corpus. De surcroît, nous verrons que ce système est très révélateur en ce qui concerne l'analyse de la complexité des éléments phoniques.

Enfin, nous avons vu que Jakobson²²⁸ proposait un système de traits acoustiques alors que Chomsky et Halle²²⁹ proposaient un système de traits

²²⁶ Communication personnelle et publication en préparation.

²²⁷ Voir « Partie 1, Chapitre 2, III.3.1 Arbitraire du descripteur ».

²²⁸ Voir « Partie 1, Chapitre 1, II.3 La liste des douze traits universels ».

articulatoires. Nous avons pour notre part choisi de nous concentrer sur la production motrice des sons car il s'agit selon nous de ce qui est le mieux analysable (on ne connaît jusqu'à présent que peu de choses concernant l'interprétation des données acoustiques dans la perception des sons). C'est pour cette raison que notre système sera uniquement composé de traits articulatoires.

I. Exhaustivité des traits, binarisme et hiérarchie des traits

L'élaboration du système de traits que nous avons adopté a suivi trois principes : l'exhaustivité des traits, le binarisme et la hiérarchie des traits. En effet, les traits distinctifs que nous allons présenter ont été créés dans le but de décrire le plus grand nombre de langues possible. Dans une langue donnée, nous n'aurons jamais besoin de tous ces traits au niveau distinctif. Les traits distinctifs tels que nous les envisageons n'ont pas la seule fonction de « distinctivité » au sens de Jakobson. Selon nous, et comme l'avaient démontré Chomsky et Halle (1968), les traits doivent aussi rendre compte des différences phonétiques pour pouvoir relier les différents niveaux d'analyse. Autrement dit, nous n'aurons pas besoin de tous les traits de notre système au niveau phonémique et nous entendons bien qu'il y aura une surcharge en traits à ce niveau. L'avantage du système de traits que nous adoptons dans notre étude est que, pour une langue donnée, il nous sera possible de choisir les traits qui nous intéressent : notre système est donc ouvert et non pas « fermé » comme celui de Jakobson.

Pour savoir quel trait est nécessaire dans une langue donnée, il nous faudra étudier le fonctionnement de cette langue. Il existe deux « philosophies » à ce niveau de l'analyse. La première est celle de Jakobson qui postule un minimum de traits, chacun d'entre eux ayant une fonction uniquement distinctive. La seconde, celle que Chomsky et Halle (1968) ont adoptée dans leur phonologie générative, postule un nombre plus important de traits *a priori* mais dans chaque langue, seul un petit nombre de ces traits jouent. Nous nous plaçons du côté de cette seconde approche dans laquelle, selon nous, la comparaison entre les langues reste possible : comme nous le verrons, malgré quelques petites différences, ce seront presque toujours les mêmes traits qui entreront en jeu malgré tout. En outre, les traits postulés

²²⁹ Voir « Partie 1, Chapitre 1, III.2 *The Sound Pattern of English* (Chomsky et Halle 1968) ».

permettront de relier les différents niveaux, notamment le niveau phonémique et le niveau phonétique.

Par ailleurs, l'avantage d'un système de traits à visée exhaustive est que le constat de la ressemblance entre les fonctionnements des différentes langues sera *a posteriori* (et non pas *a priori*) démontré. Si, comme Jakobson, nous faisons preuve d'un réductionnisme considérable et adoptions un minimum de traits en considérant que toutes les langues doivent fonctionner avec ces traits, c'est *a priori* que le constat se ferait, comme si la ressemblance avait été décrétée avant la démonstration. Contrairement à cela, si, en adoptant le système de J.-Ph. Watbled, nous nous apercevons que certains traits ne sont jamais utilisés, que d'autres sont souvent utilisés et enfin, que d'autres sont toujours utilisés, nous aboutirons à une méthode qui est plus réaliste.

Notons qu'une autre raison pour laquelle nous n'avons pas choisi d'adopter le système de traits distinctifs de Jakobson est qu'il présente, selon nous, certaines contradictions et qu'il ne lui a pas permis de rendre compte de certains phénomènes. Prenons le cas des consonnes doubles et, par exemple, le phonème /k□p/ que l'on retrouve dans certaines langues d'Afrique. Avec ce type de consonnes, Jakobson faisait face à un problème insoluble. Selon le système de traits qu'il avait élaboré, le phonème /k/ est compact et grave et le phonème /p/ est diffus ([-COMPACT]) et grave. Or tous les africanistes s'accorderont à dire que le phonème /k□p/ est bien un phonème unique et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une séquence de deux phonèmes dans de nombreuses langues. Dans certaines langues, il sera même possible de retrouver soit /k/ et /p/ sous forme de séquence (donc deux phonèmes distincts à la suite l'un de l'autre), soit /k□p/ simultanément, avec un tempo différent. Cependant, Jakobson décrit /k□p/ simultanément à l'aide des mêmes traits qu'il utilise pour décrire des consonnes simples. Par conséquent, /k□p/ serait, paradoxalement, à la fois [+COMPACT] et [-COMPACT]. Avec notre système, aucun problème ne se posera et nous proposons d'avoir recours à des traits complexes (à double valeur)²³⁰ pour décrire ce type de phonème. /k□p/ peut donc être défini grâce aux traits suivants, par exemple :

[-/±LABIAL ; ±/±LINGUAL ; ±/±DORSAL ; ±/±DÔMAL].

Enfin, nous estimons que la notion de hiérarchie doit aussi jouer un rôle important dans l'élaboration de notre système et, comme nous l'avons annoncé dans

²³⁰ Pour les articulations coordonnées du type /k□p/, nous utilisons des traits complexes (doubles) dans lesquels la barre oblique (« / ») signifie « simultanément ».

la première partie de notre étude²³¹, nous tenterons de représenter la hiérarchie des traits sous la forme d'une arborescence lorsque cela nous semblera pertinent²³².

Pour conclure, le système de traits que nous allons présenter et que nous adopterons dans notre étude combine le binarisme (principalement défendu par Jakobson, ainsi que par Chomsky et Halle) à la notion de hiérarchie des traits (défendue, entre autres, dans la phonologie de dépendance et dans la géométrie des traits).

II. Notre liste de traits binaires phonétiques

Nous commencerons tout d'abord par présenter notre liste de traits binaires phonétiques, en nous limitant à ceux auxquels nous aurons recours dans nos analyses. Nous procéderons ensuite à une description détaillée des traits en question.

Certains paramètres seront absents de notre étude, pour une raison très simple : ils n'interviennent pas dans les systèmes étudiés dans notre travail. Il s'agit notamment des traits liés au processus d'initiation (consonnes éjectives, implosives, clicks...), et des détails en relation avec l'activité laryngale (composante phonatoire). Ne sont pas présentés non plus certains traits non utilisés pour les détails phonétiques superficiels sans aucune conséquence pour les analyses présentées ici.

LISTE DES TRAITS UTILISÉS

- **Larynx :**

±VOISÉ, ±ASPIRÉ

- **Mode d'articulation :**

±CONTOÏDE, ±VOCOÏDE, ±SYLLABIQUE, ±BRUYANT

±NASAL, ±OCCLUSIF, ±LATÉRAL, ±VIBRANT, ±POLYVIBRANT

²³¹ Voir « Partie 1, Chapitre 3, V.4 Conclusion ».

²³² Voir « Partie 2, Chapitre 1, IV. Méthode d'analyse de la complexité : l'exemple de la hiérarchie des traits de lieu d'articulation ».

- **Énergie :**

±TENDU, ±FORTIS

- **Quantité :**

±LONG

- **Lieu :**

±LABIAL, ±ARRONDI

±LINGUAL, ±CORONAL, ±DORSAL

±PRÉLINGUAL, ±APICAL, ±APEXH, ±APEXB, ±RÉTROFLEXE

±SULCAL, ±DÔMAL, ±DENTAL, ±PROFOND

±HAUT, ±BAS, ±FERMÉ, ±OUVERT

±AVANT, ±ARRIÈRE

Il est tout d'abord important de rappeler que les traits que nous avons adoptés sont des traits phonétiques dans la mesure où ils permettent une description des réalisations phonétiques. Cependant, selon la langue étudiée, ils ne seront pas tous distinctifs.

III. Description des traits utilisés dans notre étude

III.1 Le larynx

La phonation est à distinguer de l'articulation, à laquelle elle s'ajoute. On regroupe dans cette catégorie de la phonation tous les gestes réalisés au niveau de la glotte (larynx, cordes vocales). Cette question est très complexe en phonétique générale. Dans la suite de notre étude, nous n'utiliserons que deux traits distinctifs pour décrire les gestes de phonation :

[±VOISÉ]

[±ASPIRÉ]

•

[±VOISÉ]²³³

Lorsqu'un phonème est produit avec vibration des cordes vocales, il est voisé ou sonore ([+VOISÉ]) ; dans le cas inverse, s'il est produit sans vibration des cordes vocales, il sera non voisé ou sourd ([-VOISÉ]). Dans le système phonémique du hindi, par exemple, toutes les plosives non voisées ont leurs équivalents voisés : [p] ~ [b], [t] ~ [d], [ʰ] ~ [ᵇ], [ʰ] ~ [ᵇ], etc.

- [±ASPIRÉ]²³⁴

Dans certaines langues, lors de l'articulation d'une plosive ou d'une affriquée, on constate une ouverture importante de la glotte lorsque l'air passe entre les cordes vocales. La phase de relâchement de ces consonnes est suivie d'un bruit glottal (improprement) appelé aspiration. Le retour du voisement²³⁵ caractéristique du phonème (le plus souvent une voyelle) qui suit ces consonnes est retardé et ces plosives et affriquées sont dites « aspirées » ([+ASPIRÉ]). Pour garder l'exemple des consonnes du hindi, chaque plosive non aspirée a son équivalent aspiré : [p] ~ [p^h], [t] ~ [t^h], [ʰ] ~ [ᵇ], [ʰ] ~ [ᵇ], etc.

III.2 Le mode d'articulation

Le mode d'articulation se définit à l'aide de trois paramètres :

- le degré de rapprochement des deux articulateurs ;
- la présence ou l'absence de nasalité ;
- la présence ou l'absence de bruit, et le type de bruit s'il y en a.

Neuf traits distinctifs permettent de couvrir toutes les possibilités concernant le mode d'articulation :

²³³ Parfois présenté sous l'abréviation [±VOI.] dans les figures.

²³⁴ Parfois présenté sous l'abréviation [±ASP.] dans les figures.

²³⁵ Sur la notion de « retour de voisement », voir « Partie 2, Chapitre 2, I.6.2 Les semi-rétroflexes, la prépalatale, la médiopalatale, l'uvulaire et les consonnes aspirées du hindi ».

[±CONTOÏDE], [±VOCOÏDE], [±SYLLABIQUE]
[±BRUYANT]
[±NASAL]
[±OCCLUSIF]
[±LATÉRAL]
[±VIBRANT], [±POLYVIBRANT]

- [±CONTOÏDE], [±VOCOÏDE], [±SYLLABIQUE]

Les phonèmes peuvent être classés en quatre grandes catégories : consonnes, voyelles, semi-consonnes et semi-voyelles :

- les voyelles sont [-CONTOÏDE ; +VOCOÏDE ; +SYLLABIQUE] ;
- les semi-voyelles sont [-CONTOÏDE ; +VOCOÏDE ; -SYLLABIQUE] ;
- les semi-consonnes sont [+CONTOÏDE ; +VOCOÏDE ; -SYLLABIQUE] ;
- les consonnes sont [+CONTOÏDE ; -VOCOÏDE ; ±SYLLABIQUE²³⁶].

Ces traits permettent donc de :

- 1) souligner le caractère hybride des semi-consonnes et semi-voyelles qui forment une catégorie de phonèmes partageant des caractéristiques à la fois des consonnes et des voyelles ;
- 2) distinguer les semi-consonnes et semi-voyelles des voyelles par le fait que les semi-consonnes ou semi-voyelles, contrairement aux voyelles, ne peuvent pas être sommet de syllabe (elles ne peuvent pas être syllabiques) et ne peuvent pas constituer une syllabe à elles seules.

Le tableau suivant résume les combinaisons possibles des traits [±CONTOÏDE], [±VOCOÏDE] et [±SYLLABIQUE] :

²³⁶ En anglais de type RP, par exemple, certaines consonnes peuvent être syllabiques. C'est le cas du /l/ final que l'on retrouve, par exemple, dans *little* (/ˈlɪtəl/, réalisé [ˈlɪt̪l̩]), avec une seule voyelle, mais deux syllabes : /ˈlɪt̪•l̩/) ou du /n/ que l'on retrouve, par exemple, dans *cotton* (/ˈkɒtn/, réalisé [ˈkɒt̪n̩]).

	[CONTOÏDE]	[VOCOÏDE]	[SYLLABIQUE]
Voyelles	-	+	+
Semi-voyelles	-	+	-
Semi-consonnes	+	+	-
Consonnes	+	-	±

- [±BRUYANT]²³⁷

Le trait [±BRUYANT] permet de faire la distinction entre les consonnes bruyantes et les consonnes sonantes. Sont bruyantes les plosives (bruit de plosion) et les fricatives (bruit de friction) ; elles auront donc le trait [+BRUYANT]. Toutes les autres consonnes, ainsi que les voyelles, semi-consonnes et semi-voyelles auront la valeur négative [-BRUYANT].

- [±OCCLUSIF]²³⁸, [±NASAL]²³⁹

Il existe trois degrés de constriction dans le mode d'articulation : l'occlusion, la friction et le passage libre de l'air.

Pour les consonnes les plus fermées, le degré de rapprochement est maximal : il y a occlusion et le passage de l'air est complètement obstrué par un obstacle avant d'être relâché. Ces consonnes, que l'on nomme les occlusives se subdivisent en deux catégories : les plosives et les nasales. Si le voile du palais est relevé, l'air passe entièrement par la bouche et l'on a des consonnes non nasales appelées plosives. Les phonèmes /p/ et /b/ sont deux exemples d'occlusives plosives. Si le voile du palais est abaissé, il laisse passer l'air par le nez et les consonnes ainsi produites sont des nasales. Les phonèmes /m/ et /n/ sont deux exemples d'occlusives nasales. L'opposition nasal ~ non nasal n'existe que pour les occlusives.

Seuls les phonèmes que l'on appelle traditionnellement les occlusives et les affriquées²⁴⁰ auront le trait [+OCCLUSIF] (par exemple, /p/, /m/, /t/, /n/, /k/, /b/,

²³⁷ Parfois présenté sous l'abréviation [±BRUY.] dans les figures.

²³⁸ Parfois présenté sous l'abréviation [±OCC.] dans les figures.

²³⁹ Parfois présenté sous l'abréviation [±NAS.] dans les figures.

/t /, /d /, etc.). Pour distinguer les occlusives plosives des occlusives nasales, nous utiliserons le trait [\pm NASAL] : les occlusives plosives et les affriquées sont donc [+OCCLUSIF ; -NASAL] et les occlusives nasales sont [+OCCLUSIF ; +NASAL].

- [\pm LATÉRAL]²⁴¹

Les latérales forment une catégorie de consonnes ayant un mode d'articulation mixte : obstacle central (la langue) dans la cavité orale et passage libre de l'air de chaque côté de cet obstacle central. Une latérale ne peut pas être considérée comme une occlusive (et n'aura donc pas le trait [+OCCLUSIF]) puisque pour l'articulation de ce type de consonne, le passage de l'air n'est pas totalement obstrué.

- [\pm VIBRANT]²⁴², [\pm POLYVIBRANT]²⁴³

Ces deux traits permettent de distinguer les deux grands types de vibrantes : vibrantes à un seul battement (angl. *tap*, *flap*) et vibrantes à plusieurs battements, dites aussi roulées (angl. *trill*). Notons que le terme anglais *flap* désigne en fait des vibrantes à un seul battement et rétroflexe, avec un mouvement de type ballistique. Pour les vibrantes à un seul battement, on aura les traits [+VIBRANT ; -POLYVIBRANT] (exemple : le *r* de *pero* en espagnol) et pour les vibrantes à plusieurs battements, on aura les traits [+VIBRANT ; +POLYVIBRANT] (exemple : le *rr* de *perro* en espagnol).

III.3 L'énergie articulatoire

En ce qui concerne l'énergie articulatoire, deux traits distinctifs entrent en jeu :

[\pm FORTIS] [\pm TENDU]

²⁴⁰ Les affriquées seront décrites à l'aide de traits séquentiels ([+/-OCCLUSIF) au niveau phonétique.

²⁴¹ Parfois présenté sous l'abréviation [\pm LAT.] dans les figures.

²⁴² Parfois présenté sous l'abréviation [\pm VIB.] dans les figures.

²⁴³ Parfois présenté sous l'abréviation [\pm POLYVIB.] dans les figures.



- [±FORTIS]²⁴⁴

Lorsqu'un phonème est articulé avec davantage d'énergie articulatoire (produite par une forte pression subglottale), on dira qu'il est fortis²⁴⁵. Par exemple, en anglais, les consonnes bruyantes non voisées sont plus énergiques que leurs équivalents voisés ; elles sont donc [+FORTIS].

- [±TENDU]

Le trait [±TENDU] concerne l'énergie articulatoire du muscle lingual lors de la production des voyelles (tension ~ laxité, soit tendu ~ lâche). En allemand, le [i] de *Sie* est articulé avec davantage de tension linguale (il est [+TENDU]) alors que le [ɪ] de *Sinn* est articulé avec moins de tension linguale (il est donc lâche, soit [-TENDU]). Notons aussi que l'opposition tendu ~ lâche entraîne le plus souvent une différence d'aperture. Par exemple, en anglais, la voyelle tendue /i:/ est plus fermée que la voyelle lâche /ɪ/. Les valeurs des traits d'aperture des voyelles (voir plus loin) interagissent donc avec celle du trait [±TENDU].

III.4 Les traits de lieu d'articulation des consonnes

Contrairement à Jakobson et comme Chomsky et Halle (1968) et la plupart des phonologues contemporains, nous avons choisi d'utiliser des traits articulatoires plutôt que des traits acoustiques. Le lieu d'articulation est défini par la nature des deux articulateurs entrant en jeu lors de la production du phonème, c'est-à-dire qu'il correspond à l'endroit où le passage de l'air est obstrué ou ralenti par les organes dans le chenal expiratoire. Les traits distinctifs de lieu d'articulation que nous utiliserons sont les suivants :

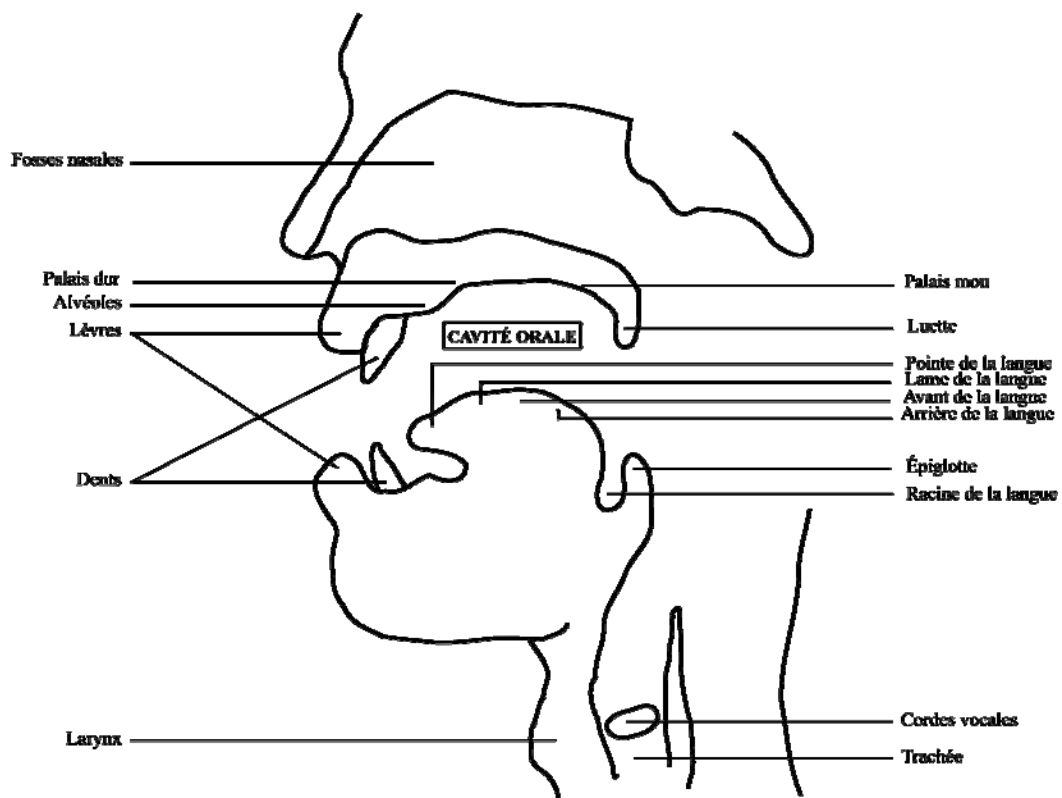
[±LABIAL]
[±LINGUAL], [±CORONAL], [±DORSAL]
[±PRÉLINGUAL], [±APICAL], [±APEXH], [±APEXB],

²⁴⁴ Parfois présenté sous l'abréviation [±FOR.] dans les figures.

²⁴⁵ *Fortis* voulant dire « forte », son contraire sera *lenis* qui veut dire « douce ».

[±RÉTROFLEXE]
 [±SULCAL]
 [±DÔMAL], [±DENTAL]
 [±PROFOND]

Figure 17 : Articulateurs (figure établie à partir de Adamczewski et Keen 1973 : 51 et Laver 1994 : 120)



- [±LABIAL]²⁴⁶

Les consonnes labiales et linguolabiales sont prononcées dans la cavité labiale. Cette délimitation est une terminologie que nous adopterons dans notre étude (pour certains phonéticiens les lèvres sont du domaine buccal). Nous utiliserons un trait distinctif [+LABIAL] pour toute consonne nécessitant un geste labial, compression ou arrondissement, pour l'articulation principale ou pour une articulation coordonnée ou secondaire. Le trait [±LABIAL] pourrait paraître

²⁴⁶ Parfois présenté sous l'abréviation [±LAB.] dans les figures.

superflu au premier abord, mais parfois, il est nécessaire pour que le système soit plausible. Sans ce trait, la plosive /p/, la fricative /v/, la nasale /m/, par exemple, ne seraient définies que négativement.

- [±LINGUAL]²⁴⁷

La cavité buccale est un continuum d'organes supérieurs et inférieurs. Une articulation buccale consiste à rapprocher un articulatoire inférieur d'un articulatoire supérieur. Par conséquent, l'articulatoire inférieur est l'articulatoire actif lors de la prononciation. Les articulatoires inférieurs sont la lèvre inférieure (articulatoire labial) et la langue (articulatoire lingual). Pour faire la distinction entre les consonnes articulées avec la langue et celles articulées sans, nous utiliserons le trait [±LINGUAL].

- [±CORONAL]²⁴⁸

La langue se divise²⁴⁹ en plusieurs régions : la pointe ou apex, la lame, la région prédorsale, le dos et la région sublaminaire. Les consonnes apicales et laminales se regroupent sous l'appellation « coronales ». Les apicales, laminales, alvéo-palatales et prépalatales ont le trait [+CORONAL].

- [±DORSAL]²⁵⁰

Les consonnes [+DORSAL]²⁵¹ sont les alvéo-palatales, prépalatales, palatales, vélaires et uvulaires.

- [±PRÉLINGUAL]²⁵²

Les consonnes qui ont le trait [+PRÉLINGUAL] vont des dentales aux médiopalatales. Ce trait sert principalement à différencier les consonnes (ou semi-voyelles/semi-consonnes) médiopalatales qui sont [+PRÉLINGUAL], comme /c/, et les consonnes (ou semi-voyelles/semi-consonnes) vélaires qui sont [-PRÉLINGUAL], comme /k/.

²⁴⁷ Parfois présenté sous l'abréviation [±LING.] dans les figures.

²⁴⁸ Parfois présenté sous l'abréviation [±COR.] dans les figures.

²⁴⁹ Les divisions proposées sont faites en corrélation avec, et pour les besoins de, notre analyse phonétique ; il ne s'agit pas de divisions physiologiques strictes.

²⁵⁰ Parfois présenté sous l'abréviation [±DOR.] dans les figures.

²⁵¹ Notons que les voyelles ont les traits [+LINGUAL, +DORSAL].

²⁵² Parfois présenté sous l'abréviation [±PRÉLING.] dans les figures.

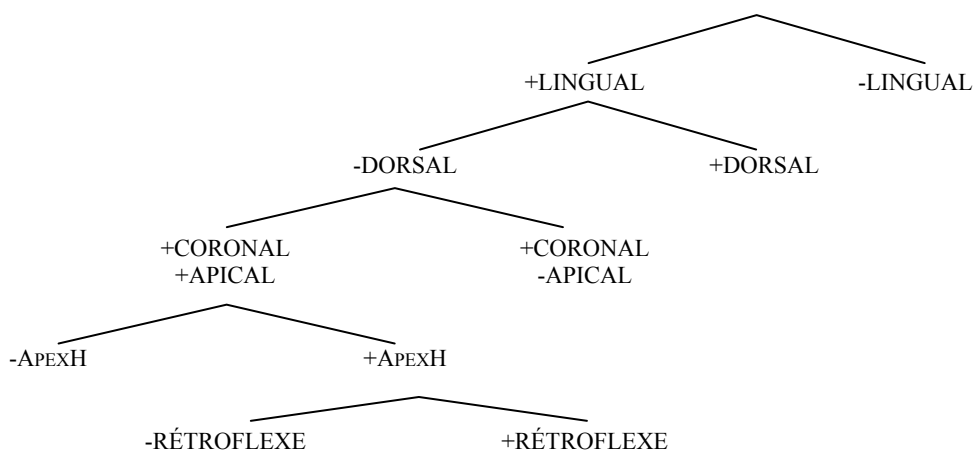
- [±APICAL]

Les apicales ont les traits [+CORONAL ; +APICAL] et les laminales ont les traits [+CORONAL ; -APICAL].

- [±APEXH] et [±RÉTROFLEXE]²⁵³

Dans la prononciation de certaines apicales, la direction que prend la pointe de la langue (très précisément, son élévation) joue un rôle que nous ne devons pas sous-estimer. Ce paramètre est très rarement envisagé dans les analyses de phonétique articulatoire et nous utiliserons le trait [±APEXH]²⁵⁴ pour le décrire. On a [+APEXH] pour les apico-alvéolaires, apico-postalvéolaires et rétroflexes, ainsi que pour les laminales avec apex relevé, comme le [] du mandarin.

Parmi les consonnes qui ont les traits [+LINGUAL ; -DORSAL ; +CORONAL ; +APICAL ; +APEXH], certaines sont articulées avec la pointe de la langue non seulement relevée mais aussi recourbée vers l'arrière de la bouche. Dans ce cas, c'est la partie subapicale ou sublaminale de la langue qui joue le rôle d'articulateur inférieur. On parle alors de consonnes rétroflexes, que l'on retrouve, entre autres, en hindi (/ / ou / /, par exemple). Pour décrire cette catégorie de consonnes, nous utiliserons le trait [+RÉTROFLEXE]. Les autres consonnes qui ont le trait [+APEXH] mais pour lesquelles le relèvement de l'apex ne va pas jusqu'à la rétroflexion seront [-RÉTROFLEXE].



²⁵³ Parfois présenté sous l'abréviation [±RÉTRO.] dans les figures.

²⁵⁴ Le trait [±APEXH] veut en fait dire « apex haut ». Son opposé est [±APEXB], autrement dit « apex bas ». Le trait [±APEXB], dont nous ne nous servons pas dans nos analyses, peut être utilisé lorsque la pointe de la langue est placée contre les incisives inférieures.

- [±SULCAL]²⁵⁵

Nous avons déjà souligné que les divisions physiologiques définies dans une analyse articulatoire sont aléatoires et varient selon les phonéticiens. Par exemple, nous avons vu que Martinet subdivise les consonnes linguales en trois sous-catégories : apicales, dorsales et sifflantes/chuintantes²⁵⁶. Cette dernière sous-catégorie est introduite dans son système pour définir les consonnes dont la prononciation exige une forme particulière de la langue (creusée en sillon). Cependant, les sifflantes et les chuintantes entrent dans la catégorie des coronales. Nous regrouperons les « sifflantes²⁵⁷ » (de type [s]) et les « chuintantes²⁵⁸ » (de type [ʃ]) sous le terme « sulcales²⁵⁹ » (Martinet [1960] 1980 : 51) qui définira l'ensemble des consonnes pour lesquelles la langue est creusée en sillon. Ces consonnes auront le trait [+SULCAL]. Notons que plus la langue se rapproche des dents, plus une sifflante est difficile à produire et les sifflantes sont de ce fait plutôt alvéolaires (mais il existe aussi des sifflantes dentales comme, par exemple, en chinois). La différence entre sifflantes et chuintantes est liée au point d'articulation : les sifflantes sont articulées plus en avant que les chuintantes. Par conséquent, les sifflantes auront les traits [+SULCAL ; -DÔMAL²⁶⁰] et les chuintantes auront les traits [+SULCAL ; +DÔMAL].

Par ailleurs, lorsque l'on aborde la description des sifflantes et des chuintantes, il est difficile de déterminer si l'on décrit un mode ou un lieu d'articulation. Nous avons classé le trait [±SULCAL] avec les traits décrivant les lieux d'articulation²⁶¹. Cependant, la forme de la langue creusée en sillon ne décrit pas vraiment quels articulateurs entrent en jeu mais plutôt le positionnement de l'articulateur lingual. Il serait tout aussi légitime de défendre que les sulcales forment une sous-classe de fricatives et, par conséquent, de classer le trait distinctif [±SULCAL] avec les traits qui décrivent le mode d'articulation²⁶².

²⁵⁵ Parfois présenté sous l'abréviation [±SUL.] dans les figures.

²⁵⁶ Voir « Partie 1, Chapitre 2, II.3.1 Exemple de système unaire (Martinet) ».

²⁵⁷ Angl. *Hissing consonants*.

²⁵⁸ Angl. *Hushing consonants*.

²⁵⁹ Angl. *Grooved/sibilant consonants*.

²⁶⁰ Le trait [±DÔMAL] est défini un peu plus loin dans cette partie.

²⁶¹ Notons que nous avons décidé de présenter certains traits (tels que [±SULCAL]) parmi les traits de lieu d'articulation pour des raisons de clarté et de logique de raisonnement. Le trait [±SULCAL] est logiquement à rattacher au trait [±CORONAL], par exemple. Voir à ce sujet, « Partie 2, Chapitre 1, V. Les co-traits ».

²⁶² Notons que le trait [±RÉTROFLEXE] soulève le même genre de réflexion. Les rétroflexes (ou sublaminales) se distinguent des apicales non pas en fonction du lieu d'articulation lui-même,

- [\pm DÔMAL]²⁶³

Nous avons vu que pour ce qui est du lieu d'articulation, on peut subdiviser l'ensemble en trois cavités : la cavité labiale, la cavité buccale, et la cavité pharyngale. La cavité buccale peut se subdiviser elle-même en deux grandes régions :

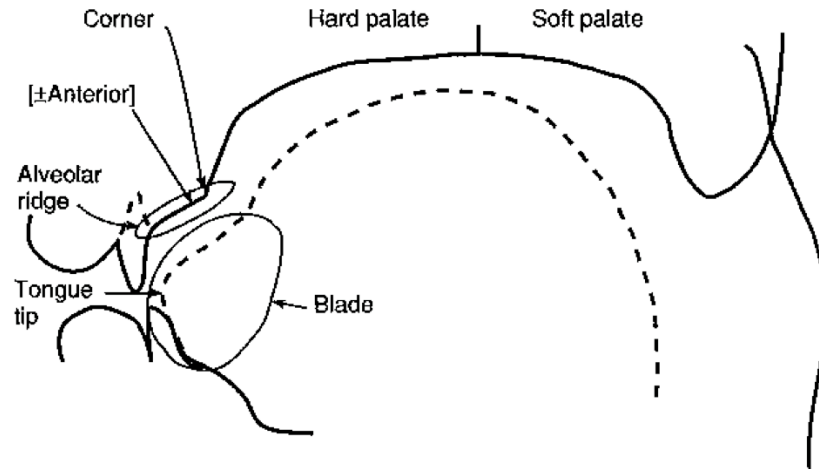
- une région à l'avant de la bouche, couvrant les dentales et les alvéolaires ;
- une région allant des postalvéolaires aux uvulaires.

Pour la seconde région de la cavité buccale, le "toit" de la bouche est nettement concave, en forme de dôme ; on peut donc dire que la première région buccale est non dômale, et que la seconde est dômale. Ce terme a été emprunté à Catford (1977 : 142) qui l'utilise pour décrire « tout le dôme du toit de la bouche qui se trouve derrière la région dento-alvéolaire » (ma traduction). Autrement dit, ce terme décrit chez Catford les consonnes articulées entre le palais dur et la luette. Cependant, Keating (1991) montre que le dôme du palais démarre très précisément au point postalvéolaire (voir « corner » sur la Figure 18). Ce point postalvéolaire est ambigu dans la mesure où il joue le rôle de frontière entre des zones d'articulation importantes. Cela explique sans doute pourquoi il est traité différemment dans les analyses phonétiques. Dans notre analyse, pour des raisons phonologiques, le trait [+DÔMAL] inclut aussi les postalvéolaires. En résumé, on a donc [+DÔMAL] des postalvéolaires jusqu'aux uvulaires. Ce trait nous permettra de faire la distinction, en anglais par exemple, entre les apico-alvéolaires comme /t/ ([+LINGUAL ; +CORONAL ; -DORSAL ; -DÔMAL]) et les lamino-palato-alvéolaires comme / / ([+LINGUAL ; +CORONAL ; -DORSAL ; +DÔMAL]). Les consonnes ayant le trait [+DÔMAL] sont articulées avec plus d'espace dans la cavité buccale située à l'avant du point d'articulation (en comparaison avec la cavité buccale située à l'arrière du point d'articulation) ; ce qui produit un son plus « plein ». En d'autres termes, le trait articulatoire [\pm DÔMAL] correspond au trait acoustique [\pm COMPACT] de Jakobson (mais seulement pour les consonnes).

mais en fonction de la forme de la langue. Ce qui est important lors de la description d'une rétroflexe, ce n'est pas l'endroit où elle est articulée (où la langue va se poser), mais c'est le fait que la langue se retourne et libère ainsi du volume à l'avant (ce qui va, en termes jakobsoniens, permettre de produire un son « bémolisé »).

²⁶³ Parfois présenté sous l'abréviation [\pm DÔM.] dans les figures.

Figure 18 : « Overview of relevant anatomical distinctions » (Keating 1991 : 32)



- [±DENTAL]²⁶⁴

Les labio-dentales et les linguo-dentales ont le trait [+DENTAL].

- [±PROFOND]²⁶⁵

On a [+PROFOND] pour une rétraction du postdorsum ou du radix dans la zone uvulaire, pharyngale et/ou épiglottale, ou pour toute articulation dans cette zone (uvulaire, pharyngale, épiglottale). Les consonnes (ainsi que les voyelles) articulées dans la cavité labiale et dans la cavité buccale (jusqu'aux vélares comprises) seront [-PROFOND]²⁶⁶. Le trait [±PROFOND] a pour principale fonction de différencier les vélares et les uvulaires.

III.5 Les traits utilisés pour les voyelles

Les traits que nous utiliserons pour décrire les voyelles sont les suivants :

²⁶⁴ Parfois présenté sous l'abréviation [±DEN.] dans les figures.

²⁶⁵ Parfois présenté sous l'abréviation [±PROF.] dans les figures.

²⁶⁶ Les phonèmes qui possèdent ce trait sont en fait ceux qui sont produits à l'aide de deux articulateurs, l'un inférieur, et l'autre supérieur.

[±HAUT], [±BAS], [±FERMÉ], [±OUVERT]

[±AVANT], [±CENTRAL], [±ARRIÈRE]

[±ARRONDI]

[±NASAL]

[± LONG], [±TENDU]

Les voyelles se définissent fondamentalement sur deux axes : l'axe vertical et l'axe horizontal. Ces paramètres de localisation concernent la position du dos de la langue. La localisation verticale concerne l'élévation ou l'abaissement du dos de la langue par rapport à la zone palato-vélaire de la bouche (palais dur, palais mou). Autrement dit, la localisation verticale correspond au degré d'aperture²⁶⁷. La localisation horizontale concerne la position du dos de la langue, d'avant en arrière²⁶⁸ : position antérieure vers le palais dur, ou position postérieure vers le voile du palais, la luette ou le pharynx. Pour ces deux paramètres de localisation, il existe plusieurs degrés intermédiaires entre les degrés extrêmes.

III.5.1 L'axe vertical

Les traits [±HAUT], [±BAS], [±FERMÉ], [±OUVERT] permettent de décrire des systèmes ayant jusqu'à cinq degrés d'aperture :

- +HAUT, -BAS, +FERMÉ, -OUVERT
- -HAUT, -BAS, +FERMÉ, -OUVERT
- -HAUT, -BAS, -FERMÉ, -OUVERT
- -HAUT, -BAS, -FERMÉ, +OUVERT
- -HAUT, +BAS, -FERMÉ, +OUVERT

Notons que si l'on découvrait un système avec plus de cinq degrés d'aperture, on pourrait envisager des valeurs numériques : ±HAUT2, ±BAS2, etc.

Les langues de notre corpus ne comptent que quatre degrés d'aperture au maximum. Nous n'utiliserons par conséquent que trois traits ([±HAUT], [±BAS] et [±OUVERT]) dans la suite de notre étude.

²⁶⁷ Notons que l'aperture est également liée au degré d'ouverture des maxillaires.

²⁶⁸ Autrement dit, la localisation horizontale pour les voyelles correspond au lieu d'articulation pour les consonnes. Si nous devons mettre en relation la position des voyelles sur l'axe horizontal avec le lieu d'articulation des consonnes, les voyelles [+AVANT] seraient [+PRÉLINGUAL] et les voyelles [-AVANT] seraient [-PRÉLINGUAL].

III.5.2 L'axe horizontal

Le système de traits distinctifs complet présenté en début de chapitre compte deux traits pour la localisation horizontale : [±AVANT], [±ARRIÈRE]. Ces deux traits suffisent au niveau phonémique : on a [+AVANT, -ARRIÈRE] pour les voyelles antérieures, [-AVANT, -ARRIÈRE] pour les voyelles centrales, et [-AVANT, +ARRIÈRE] pour les voyelles postérieures.

III.5.3 La labialité et la nasalité

Mises à part les localisations verticale et horizontale, d'autres paramètres, comme la labialisation ou la nasalisation, entrent en jeu dans la description des voyelles.

- [±ARRONDI]

Les voyelles impliquant un arrondissement²⁶⁹ labial (rétrécissement des deux lèvres sur l'axe horizontal) sont [+ARRONDI]²⁷⁰. Pour le phonème [u:], par exemple, on a typiquement un rétrécissement labial sur l'axe horizontal. Par ailleurs, notons que lorsqu'il est question de voyelles ou semi-voyelles labiales, ce n'est pas exactement dans le sens où l'on parle de consonnes labiales. En effet, le geste n'est pas le même dans les deux cas : pour les consonnes labiales, comme par exemple /p/, on a affaire à une compression labiale verticale et un rétrécissement horizontal comme pour les voyelles arrondies.

- [±NASAL]

Certaines langues que nous étudierons, le français par exemple, possèdent des voyelles orales qui s'opposent à des voyelles oro-nasalisées (que nous appellerons nasalisées pour simplifier) au niveau phonémique. Dans la production des voyelles orales ([-NASAL]), le voile du palais est relevé, alors qu'il est abaissé dans la production des voyelles nasalisées ([+NASAL]). Rappelons que le trait [±NASAL] est aussi utilisé pour les consonnes.

²⁶⁹ Angl. *Rounding*.

²⁷⁰ Notons qu'il est possible d'utiliser le trait [+ARRONDI] pour la réduction de l'orifice labial en général, c'est-à-dire aussi bien pour les voyelles [u], [o], que pour les consonnes labialisées comme [t^w], [k^w].

III.5.4 Quantité

[±LONG]

- [±LONG]

Le trait distinctif concernant la quantité lors de l'articulation des voyelles est [±LONG]. Si une voyelle est longue, elle aura le trait [+LONG]; dans le cas contraire, elle aura le trait [-LONG]. L'anglais, par exemple, compte cinq voyelles longues²⁷¹ : [i:], [ɛ:], [u:], [ɔ:] et [ɑ:].

III.5.5 Remarque sur les diphtongues

Certaines langues que nous allons étudier possèdent des diphtongues, c'est-à-dire des voyelles complexes – notées avec un symbole double – dont le timbre change en cours d'émission, par glissement progressif. Afin de décrire les diphtongues à l'aide de traits distinctifs, nous suggérons d'utiliser des séquences pour traduire au mieux le glissement vocalique. Par exemple, la diphtongue anglaise /a / aura les traits [+BAS ; +HAUT] pour l'aperture.

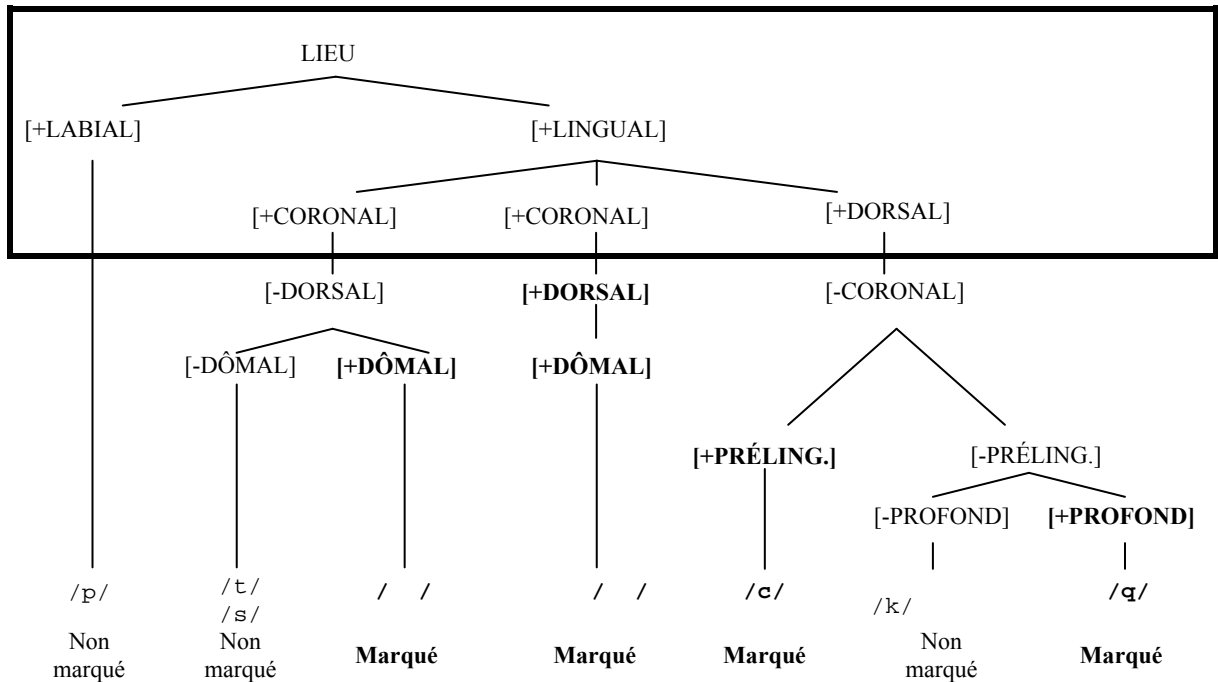
IV. Méthode d'analyse de la complexité : l'exemple de la hiérarchie des traits de lieu d'articulation

Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, nous estimons qu'il existe une hiérarchie des traits distinctifs. Cette hiérarchisation est notamment très importante dans l'évaluation de la complexité. Nous allons à présent donner un exemple, sous forme d'arbre, de hiérarchie des traits distinctifs de lieu d'articulation que nous utiliserons dans la suite de notre étude. Nous démarrerons notre hiérarchie avec les articulateurs inférieurs, c'est-à-dire actifs, et nous décrirons ensuite les articulateurs passifs. Notons qu'il est tout à fait possible de commencer la hiérarchie

²⁷¹ Notons, qu'en anglais, longueur et tension vont de pair. Dans cette langue, les voyelles longues tendues s'opposent aux voyelles brèves relâchées.

par l'analyse des articulateurs supérieurs. La seule différence que cela produirait dans l'analyse est que l'on obtiendrait des traits distinctifs et des traits redondants différents.

Figure 19 : Hiérarchie des traits de lieu d'articulation



Les consonnes articulées avec la lèvre inférieure ou la langue (et très strictement l'apex, la lame ou le dos de la langue) sont non marquées. Notre système de traits distinctifs ainsi que notre choix de commencer la hiérarchisation des traits à partir des articulateurs inférieurs ont été motivés par ce constat.

Pour tout choix qui se fait à partir de l'encadré, tout ajout positif (+) est marqué. Ainsi, dans la Figure 19, la postalvéolaire / / est marquée par le trait [+DÔMAL], la prépalatale / /²⁷² est marquée par les traits [+DORSAL] et [+DÔMAL], la médiopalatale /c/ est marquée par le trait [+PRÉLINGUAL], et l'uvulaire /q/ est marquée par le trait [+PROFOND].

Notons que, pour un phonème donné, le nombre de traits positifs situés en dehors de l'encadré n'est pas forcément révélateur de sa complexité. Il y a, en plus

²⁷² Notons que les prépalatales sont à la fois coronales et dorsales dans notre système pour faire la distinction entre prépalatales et médiopalatales.

du comptage des traits, une valeur des traits : la difficulté articulatoire n'est pas en proportion avec le nombre de traits marqués²⁷³.

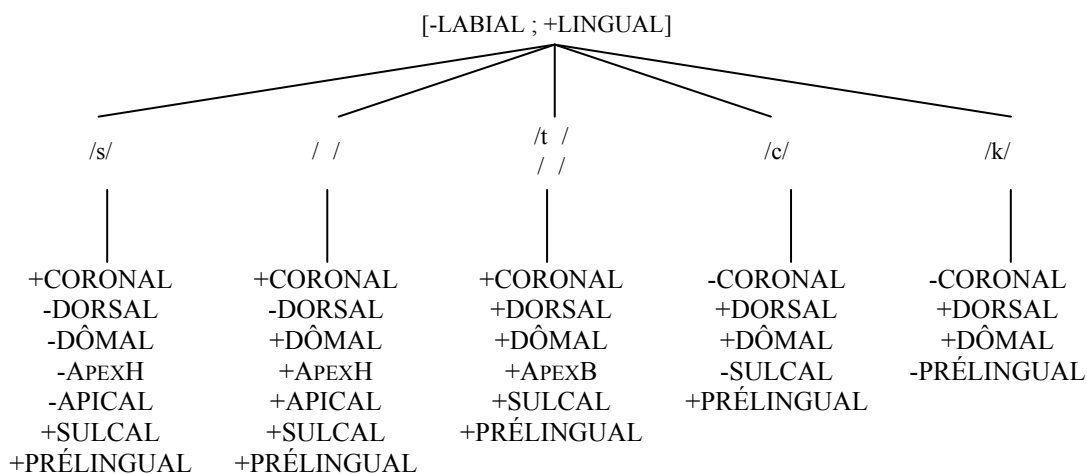
V. Les co-traits

Avant de commencer notre étude des langues, il est nécessaire d'aborder la question des « co-traits ». Dans la première partie de notre thèse, nous avons fait la distinction entre traits distinctifs et traits redondants. Les traits redondants sont des traits de niveau phonémique, tout comme les traits distinctifs, mais leurs valeurs peuvent être déduites de celles des traits distinctifs. Cependant, il arrive que certains traits vont par paire sans que l'on puisse décider lequel est distinctif et lequel est redondant.

Pour illustrer cette notion, nous utiliserons l'exemple des coronales et des dorsales du polonais (Figure 20). Les alvéo-palatales ou prépalatales du type / ʃ / (fricative) ou / tʃ / (affriquée) sont très avancées en polonais. Elles sont articulées avec la lame et le dos de la langue qui se rapprochent de la partie dômale du palais, alors que l'apex est dirigé vers les incisives inférieures. La médiopalatale /c/ est quant à elle articulée avec le dos de la langue qui se rapproche de la partie dômale du palais. Ce phonème correspond en quelque sorte à la contrepartie occlusive du /j/ français par exemple. Pour opposer les prépalatales aux médiopalatales du polonais, on peut décider de choisir le trait décrivant l'articulateur inférieur, c'est-à-dire [\pm CORONAL] (les prépalatales sont [+CORONAL] alors que les médiopalatales sont [-CORONAL]). Cependant, du point de vue des locuteurs polonais, c'est sans doute le trait [\pm SULCAL] qui est l'indice acoustique permettant de distinguer ces deux types de consonnes : les prépalatales sont [+SULCAL], contrairement aux médiopalatales qui sont [-SULCAL]. Il est par conséquent légitime de se demander lequel de ces deux traits est distinctif dans l'opposition de ces types de consonnes : [+SULCAL] est lié à [+CORONAL] et [-SULCAL] est lié à [-CORONAL]. Autrement dit, ces deux traits sont indissociables et aucun phonème ne peut avoir des valeurs inverses de ces deux traits.

²⁷³ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.6.2 Les semi-rétroflexes, la prépalatale, la médiopalatale, l'uvulaire et les consonnes aspirées du hindi ».

Figure 20 : Les coronales et les dorsales du polonais



Cet exemple illustre ce que nous nommerons des co-traits, c'est-à-dire des traits qui fonctionnent par paire et pour lesquels il est indécidable de savoir lequel est distinctif. Dans l'exemple du polonais, si nous devons décider lequel des deux traits est le plus pertinent, nous choisirions le trait [\pm SULCAL] dans la mesure où il est celui qui donne un trait acoustique très clair.

VI. Typographie

Avant de présenter nos analyses, nous souhaiterions ajouter quelques précisions sur la typographie que nous allons utiliser.

Tout d'abord, nous aurons recours à la présentation sous forme d'arbre uniquement lorsque cela sera jugé nécessaire, c'est-à-dire uniquement lorsque nous voudrions révéler la hiérarchisation des traits. Les arborescences seront majoritairement présentes dans nos analyses intrasystémiques. Dans nos analyses intersystémiques, nous utiliserons plutôt les traditionnels tableaux de descriptions phonétiques.

Nos analyses sont basées sur les descriptions de plusieurs linguistes dont les références sont spécifiées dans les légendes des tableaux. Lorsque la mention « adapté de » précède la référence, cela veut dire que nous nous sommes inspirée de la description de ce linguiste mais que nous y avons apporté quelques modifications. Lorsque la mention « d'après » précède la référence, cela veut dire que les données de ce linguiste ont été exactement reprises, et que nos modifications ne concernent

que la présentation des données. Lorsque aucune mention ne précède la référence, cela veut dire que l'analyse de ce linguiste a été reprise telle quelle. Notons toutefois que quelle que soit la situation (analyses modifiées ou exactement reprises), nous avons toujours, dans un souci d'uniformisation, remplacé certains symboles utilisés dans les analyses originales par les symboles de l'API correspondants.

Dans toutes nos descriptions, les phonèmes notés entre parenthèses sont des phonèmes qui n'apparaissent que très rarement dans la langue, la plupart du temps dans des mots d'emprunt. Par ailleurs, les traits binaires notés en italiques – que ce soit dans nos arborescences où dans nos tableaux – sont des traits redondants. Enfin, dans le chapitre consacré à nos analyses intrasystémiques, certains phonèmes sont notés en gras dans les arborescences : il s'agit des phonèmes marqués du système de la langue analysée. De la même manière, les traits notés en gras dans les arborescences sont les traits marqués du système phonique présenté.

CHAPITRE 2 : ANALYSES INTRASYSTÉMIQUES

Nous allons à présent procéder à des analyses intrasystémiques de diverses langues. La majorité de ces analyses se feront dans la synchronie mais nous proposerons aussi une analyse diachronique en fin de chapitre. Rappelons que notre objectif sera ici d'exploiter le caractère descriptif de la théorie de la marque. Nous tenterons d'abord de démontrer que cette théorie permet de décrire et de comprendre les systèmes linguistiques (leurs organisations et leurs fonctionnements). Par ailleurs, nous utiliserons cette théorie afin d'identifier et d'analyser les éléments de ces systèmes qui présentent une complexité absolue.

I. Phonologie

Dans cette partie, nous analyserons les systèmes phonémiques de plusieurs langues qui nous ont paru intéressantes dans notre analyse de la complexité²⁷⁴.

I.1 Malgache (variante merina)

La République de Madagascar est un état indépendant situé dans l'ouest de l'océan Indien. On y recense dix-huit groupes ethniques qui parlent différentes variétés d'origine austronésiennes parmi lesquelles la variété merina est la langue « nationale » du pays. Cette variété est la plus répandue car elle est parlée par le plus grand groupe ethnique de l'île, qui représente un quart de la population.

Nous nous intéresserons au système consonantique de cette langue, son système vocalique ne présentant pas d'intérêt majeur en ce qui concerne la mesure de la complexité²⁷⁵.

²⁷⁴ Nous remercions J.-Ph. Watbled qui nous a transmis un grand nombre de ses données concernant ces langues (communications personnelles). Dans les analyses qui vont suivre, les tableaux pour lesquels aucune référence n'est citée sont inspirés des données de J.-Ph. Watbled.

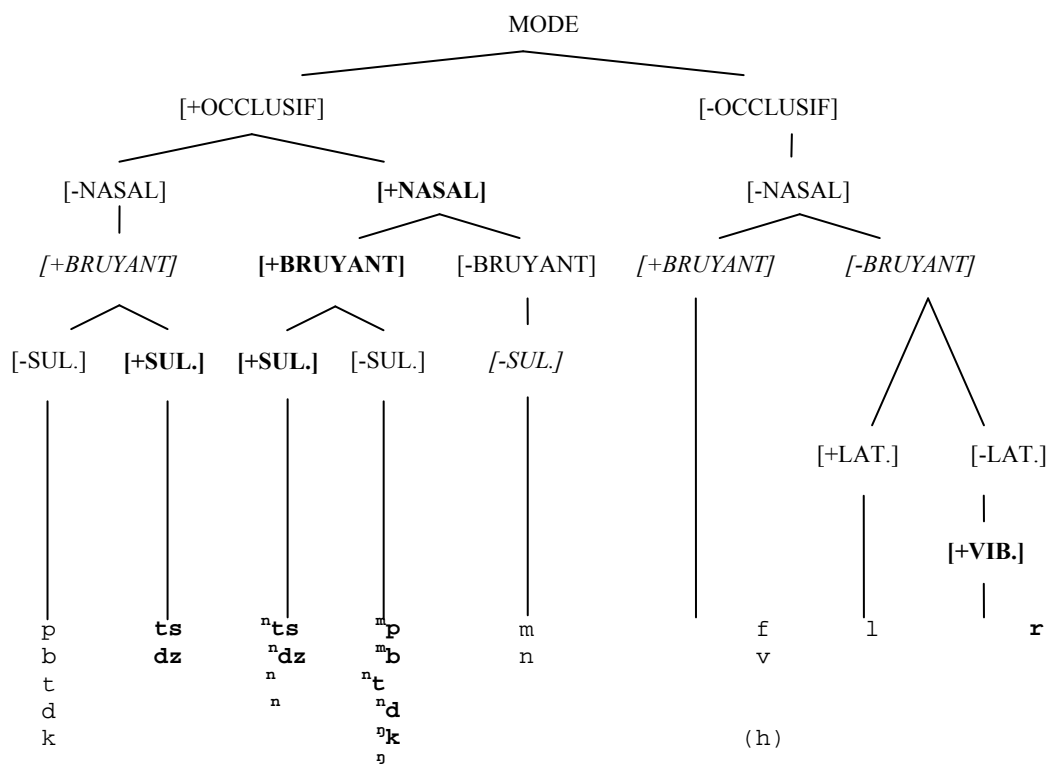
I.1.1 Système consonantique du malgache

Tableau 11 : Système consonantique du malgache (variante merina)

11.a : Système consonantique du malgache avec étiquettes traditionnelles (adapté de Domenichini-Ramiaramanana 1976 : 30)

			Labiales	Dentales / Alvéolaires		Postalvéolaires	Vélaires	Glott
Plosives / Affriquées	Non prénasalisées	Non voisées	p	t	ts		k	
		Voisées	b	d	dz			
	Prénasalisées	Non voisées	^m p	ⁿ t	ⁿ ts	n	^ŋ k	
		Voisées	^m b	ⁿ d	ⁿ dz	n	ŋ	
Nasales			m	n				
Fricatives	Non voisées		f					(h)
	Voisées		v					
Spirante vibrante				r				
Spirante latérale				l				

11.b : Système consonantique du malgache avec traits binaires



²⁷⁵ Les voyelles du malgache forment un système triangulaire très simple : /i/, /e/, /a/, /o/ (correspondant au graphème <oa>) et /u/ (correspondant au graphème <o>).

I.1.2 La vibrante, les affriquées et les prénasalisées du malgache

En ce qui concerne le mode d'articulation, le malgache présente quatre catégories de phonèmes marqués. Le système phonique du malgache est intéressant dans notre analyse de la complexité parce qu'il compte de nombreux phonèmes marqués du point de vue du mode d'articulation. En effet, sur un système de vingt-neuf consonnes, treize présentent une complexité due à un trait intrinsèquement marqué ou à des combinaisons plus ou moins marquées de traits.

La consonne /ɾ/ est marquée par le trait [+VIBRANT].

Parmi les occlusives non nasales, les affriquées possèdent le trait [+SULCAL] et sont, à cause de la combinaison des traits [+OCCLUSIF] et [+SULCAL], des consonnes plus complexes que les plosives. Elles commencent comme des occlusives, mais leur phase de relâchement est de type fricatif.

Nous avons choisi de définir les consonnes prénasalisées par la combinaison [+NASAL ; +BRUYANT], cette combinaison en faisant des consonnes marquées par rapport à la fois aux nasales et aux plosives non prénasalisées. Notons une hiérarchie de la complexité parmi les consonnes prénasalisées : du point de vue du mode d'articulation, les affriquées prénasalisées sont plus marquées que les plosives prénasalisées ; elles sont décrites à l'aide d'une combinaison de traits encore plus marquée [+NASAL ; +BRUYANT ; +SULCAL].

Par ailleurs, il est intéressant d'établir une gradation de complexité. Commençons par les bruyantes non prénasalisées :

- les affriquées sont marquées par la combinaison complexe de traits de mode [+OCCLUSIF ; +SULCAL]. Elles sont donc plus marquées que les plosives et les fricatives non prénasalisées en ce qui concerne le mode d'articulation ;
- concernant le lieu d'articulation, notons que les postalvéolaires (/ /, / /, et certaines réalisations de / / et de / /) sont rétroflexes. Ces consonnes sont marquées par la combinaison complexe de traits [+APICAL ; +DÔMAL] ;
- parmi les rétroflexes, / /, / / sont plus marquées que les réalisations postalvéolaires de / / et de / /. Elles présentent en effet deux

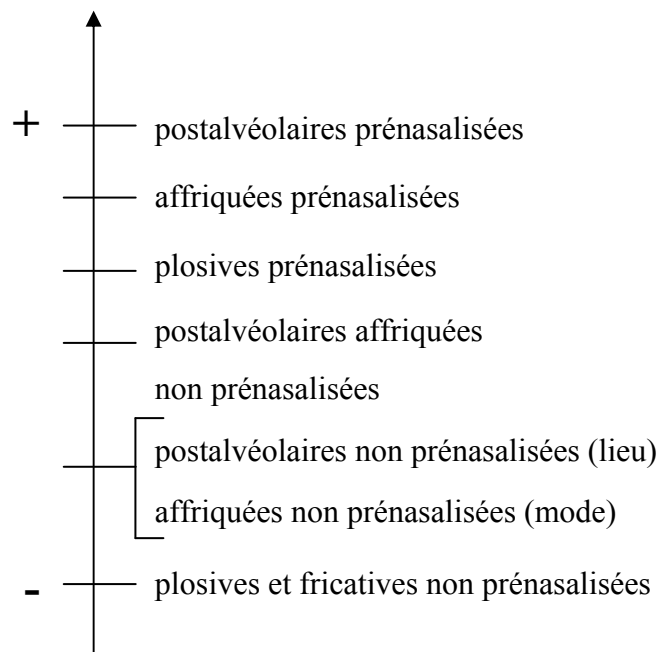
combinaisons complexes de traits ([+APICAL ; +DÔMAL] pour le lieu, et [+OCCLUSIF ; +SULCAL] pour le mode).

Par conséquent, à cette étape, les plus marquées des bruyantes non prénasalisées sont les postalvéolaires / / et / /. Viennent ensuite les affriquées qui sont marquées pour le mode d'articulation, et les postalvéolaires qui sont marquées pour le lieu d'articulation.

Ajoutons à présent les occlusives prénasalisées à notre gradation de la complexité :

- les plosives et les affriquées prénasalisées, parce qu'elles ont la combinaison complexe de traits de mode [+BRUYANT; +NASAL], sont plus marquées que les bruyantes non prénasalisées ;
- les affriquées prénasalisées sont plus marquées que les plosives prénasalisées car elles ont deux combinaisons complexes de traits de mode ([+OCCLUSIF ; +SULCAL] et [+BRUYANT ; +NASAL]) ;
- les postalvéolaires prénasalisées sont quant à elles encore plus marquées que les affriquées prénasalisées car elles ont trois combinaisons complexes de traits (deux combinaisons complexes de traits de mode : [+OCCLUSIF ; +SULCAL] et [+BRUYANT ; +NASAL], et une combinaison complexe de traits de lieu : [+APICAL ; +DÔMAL]).

Nous aboutissons donc, en définitive, à l'échelle de complexité suivante :



Cette gradation de la complexité nous permet de formuler des lois implicationnelles :

- les affriquées présupposent les plosives et les fricatives ;
- les rétroflexes présupposent les dentales/alvéolaires ;
- les rétroflexes affriquées présupposent les plosives, les fricatives et les dentales/alvéolaires ;
- les prénasalisées présupposent les plosives et les nasales ;
- les affriquées prénasalisées présupposent les plosives, les fricatives et les nasales ;
- les rétroflexes affriquées prénasalisées présupposent les plosives, les fricatives, les dentales/alvéolaires et les nasales.

Notons enfin que la corrélation entre la variable de complexité et la variable statistique est bien respectée dans cette échelle de complexité : les catégories de phonèmes situées en bas de cette échelle apparaissent dans plus de langues du monde que les catégories de phonèmes situées en haut de cette échelle.

I.2 Éwé

Nous allons à présent examiner le système phonique de l'éwé. On regroupe sous l'appellation de « éwé » différents dialectes parlés au sud-est du Ghana et au sud du Togo. Plus généralement, le terme « éwé » est utilisé pour la variante standard, normalisée et écrite de ces différents dialectes. L'éwé est la langue la plus décrite parmi le groupe gbe des langues nigéro-congolaises kwa. Bien qu'il ne soit pas une langue de l'océan Indien, nous avons décidé de l'étudier car son système consonantique présente des particularités intéressantes du point de vue de la complexité.

I.2.1 Système consonantique de l'éwé

Tableau 12 : Système consonantique de l'éwé

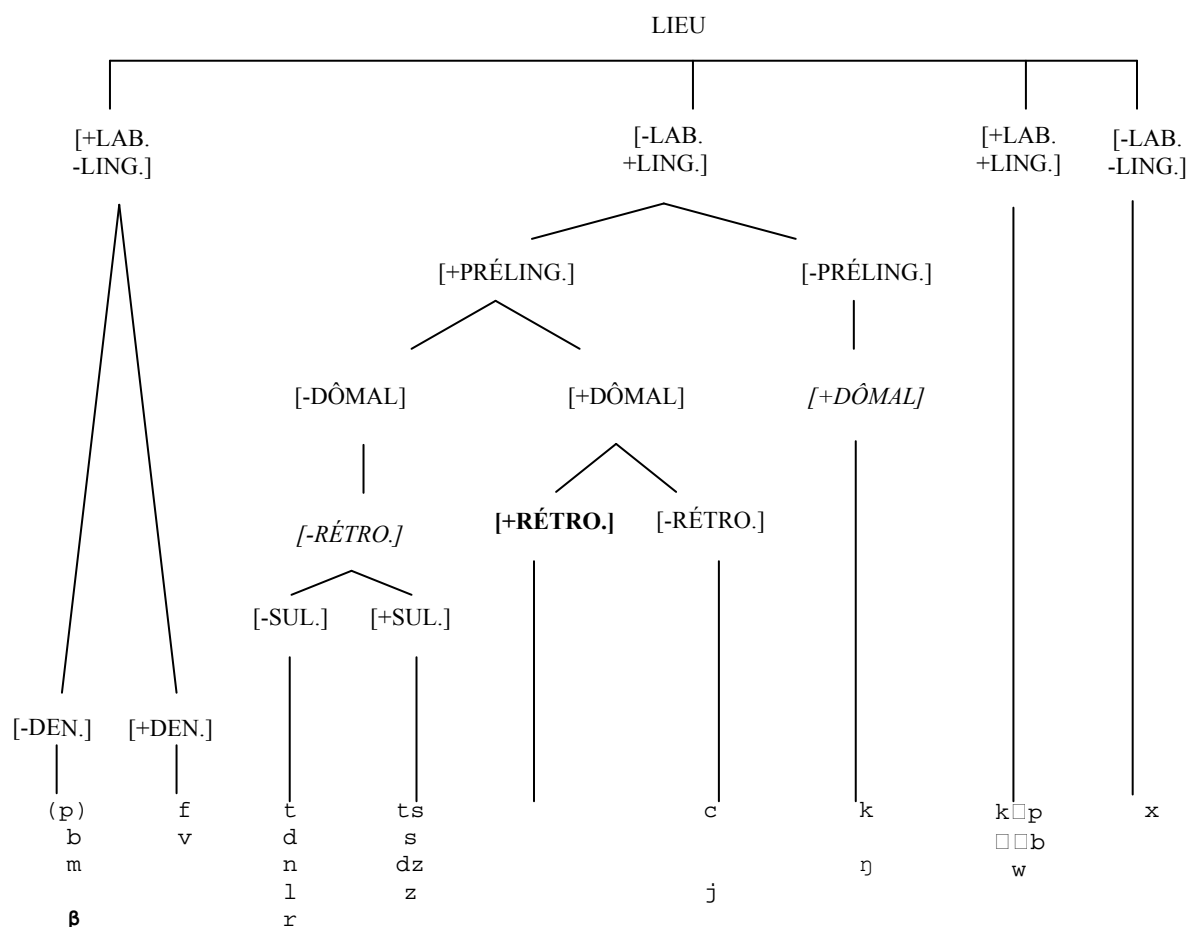
12.a : Système consonantique de l'éwé avec étiquettes traditionnelles (adapté de Clements 1975 : 3 et Rongier 2004 : 23-24)

		Bilabiales	Labio-dentales	Dentales/ Alvéolaires	Rétroflexe	Palatales	Vélaires	Labiales-vélaires	Postvélales
Plosives	Non voisées	(p)		t		c	k	kɔp	
	Voisées	b		d				ɔɔb	
Affriquées	Non voisées			ts					
	Voisées			dz					
Nasales		m		n			ŋ		
Fricatives	Non voisées		f	s					x
	Voisées	β	v	z					
Spirantes non latérales				r		j		w	
Spirante latérale				l					

Note :

Nous avons repris le terme « postvélares » de Clements (1975) pour regrouper l'uvulaire non voisée /x/ et la glottale voisée / ʔ /.

12.b : Système consonantique de l'éwé avec traits binaires



I.2.2 La rétroflexe et les fricatives bilabiales de l'éwé

Nous ne reviendrons pas sur la question de la complexité des affriquées concernant le mode d'articulation²⁷⁶. L'éwé compte deux affriquées (/ts/ et /dz/) qui sont marquées pour le mode d'articulation.

C'est du point de vue des lieux d'articulation que le système consonantique de l'éwé est particulièrement intéressant. Tout d'abord, il comporte une rétroflexe (/ɽ/) qui a les traits [-LABIAL ; +LINGUAL ; +PRÉLINGUAL ; +DÔMAL ; +RÉTROFLEXE]. L'articulation de cette consonne consiste en un relèvement et une rétraction de la pointe de la langue dans la région postalvéolaire ou prépalatale. C'est donc le dessous de la pointe de la langue qui est utilisé comme articulateur inférieur dans ce cas. Ce type de consonne nécessitant une rétroflexion de l'apex est

²⁷⁶ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.1.2 La polyvibrante, les affriquées et les prénasalisées du malgache ».

marqué dans la mesure où son articulation requiert un geste physiologique complexe.

Dans le Tableau 12, nous pouvons aussi observer des labiales non occlusives. En effet, l'éwé est une des rares langues pour lesquelles il existe une opposition entre fricatives bilabiales (/ / et /β/) et fricatives labio-dentales (/ɸ/ et /v/). / / et /β/ sont deux consonnes marquées par rapport à /ɸ/ et /v/. Ces dernières sont optimales du point de vue articuloire et acoustique et sont donc non marquées. En effet, les dents, en tant qu'obstacle « rugueux » (pour reprendre le terme de Jakobson), représentent un élément de fermeté pendant l'articulation des fricatives labio-dentales et la turbulence qui en résulte est renforcée, produisant une friction forte. Par opposition, lors de l'articulation des fricatives bilabiales, l'absence d'obstacle rugueux cause un manque de fermeté et la turbulence qui en résulte est de ce fait affaiblie. Selon Maddieson (2005 : 199), la consonne /ɸ/ apparaît dans environ 40% des langues du monde alors que la consonne / / n'a été observée que dans environ 7% des langues du monde. Ces chiffres corroborent le fait que les éléments marqués sont beaucoup moins fréquents que les éléments non marqués. Par ailleurs, certains linguistes (voir, par exemple, Ladefoged 1990, 1993 ; Pulleyblank 2003) expliquent que, lorsque le système phonique d'une langue compte des fricatives bilabiales et des fricatives labio-dentales, la différence entre ces deux catégories de fricatives est accentuée grâce à des gestes articuloires visuellement distinctifs. Selon ces linguistes, les labio-dentales seraient plus arrondies²⁷⁷, articulées avec une protrusion notable des lèvres, afin de mieux les contraster avec les bilabiales. Maddieson (2005) démontre quant à lui, que la reconnaissance visuelle du phonème ne joue pas de rôle significatif dans l'opposition fricatives bilabiales ~ fricatives labio-dentales. Ses recherches, basées sur le système électromagnétique d'articulographie et sur des enregistrements vidéos, lui permettent de démontrer qu'il n'existe pas d'amplification de la différence articuloire entre les fricatives bilabiales et les fricatives labio-dentales. Par conséquent, il semblerait en fait que la différence acoustique entre ces deux classes de consonnes soit suffisante pour qu'un locuteur de l'éwé puisse les distinguer l'une de l'autre. Nous en concluons donc que c'est bien l'intervention ou l'absence d'intervention des dents au niveau articuloire (donc uniquement le trait [±DENTAL]) qui distingue les fricatives bilabiales des fricatives labio-dentales.

L'éwé compte donc des phonèmes présentant des complexités intrinsèques de natures très différentes : les affriquées sont marquées du point de vue du mode

²⁷⁷ Selon Pulleyblank (2003), les fricatives labio-dentales sont [+ARRONDI] et les fricatives bilabiales sont [-ARRONDI].

d'articulation, alors que la rétrofle et les fricatives bilabiales sont marquées du point de vue du lieu d'articulation. La corrélation entre la variable de complexité et la variable statistique est vérifiée : les fricatives bilabiales, qui sont incontestablement des consonnes très marquées, ne sont retrouvées que dans peu de langues. L'éwé est d'ailleurs une des rares langues qui possèdent non seulement les deux fricatives bilabiales / / et /β/, mais aussi une opposition entre ces fricatives bilabiales et les fricatives labio-dentales /ɸ/ et /v/.

I.3 Mandarin

Parmi les langues chinoises, nous avons choisi d'étudier le mandarin qui regroupe plusieurs dialectes notablement homogènes parlés dans le nord et le sud-est de la Chine. Nous nous concentrerons très précisément sur le système phonique du mandarin standard qui est parlé, entre autres, à Pékin et qui est la langue officielle de la République populaire de Chine et de Taïwan.

Nous nous intéresserons à la complexité des consonnes du mandarin en ce qui concerne le mode et le lieu d'articulation.

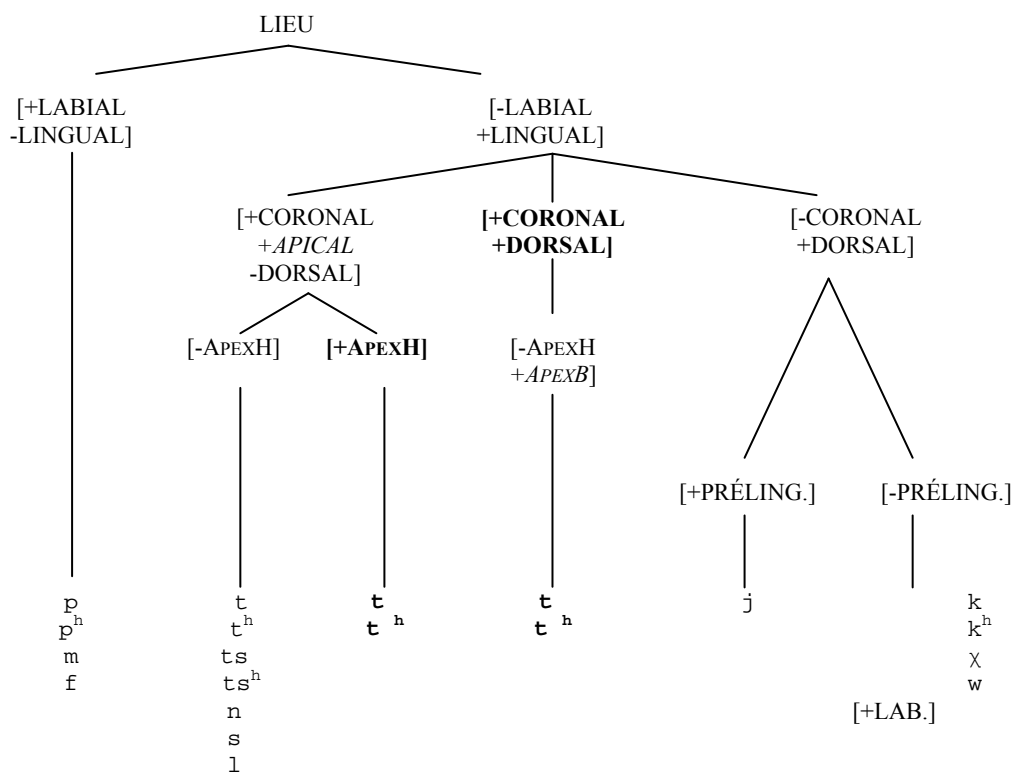
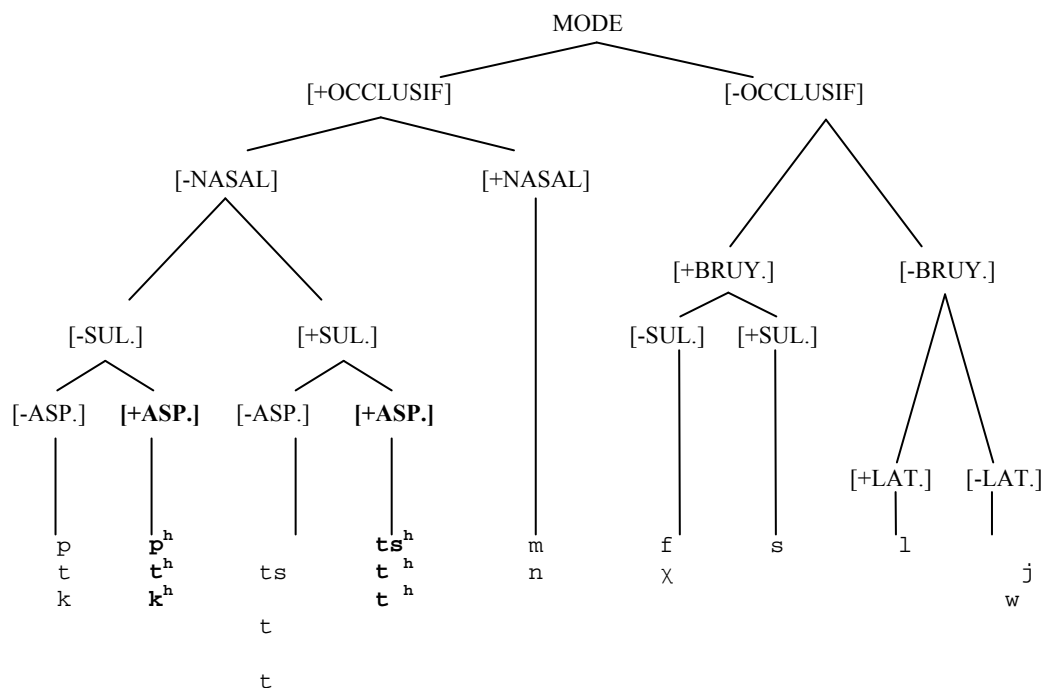
I.3.1 Système consonantique du mandarin

Tableau 13 : Système consonantique du mandarin

13.a : Système consonantique du mandarin avec étiquettes traditionnelles (adapté de Norman 1988 : 139)

		Labiales	Dentales , Alvéolaires	« Rétroflexes »	(Alvéo-) palatales	Vélaires / Uvulaires
Plosives	Non aspirées	p	t			k
	Aspirées	p ^h	t ^h			k ^h
Affriquées	Non aspirées		ts	t	t	
	Aspirées		ts ^h	t ^h	t ^h	
Nasales		m	n			
Fricatives		f	s			χ
Spirantes non latérales					j	w
Spirante latérale			l			

13.b : Système consonantique du mandarin avec traits binaires



I.3.2 Les occlusives bruyantes aspirées, les alvéo-palatales et les semi-rétroflexes du mandarin

En ce qui concerne le mode d'articulation des consonnes du mandarin, il est intéressant d'observer, dans le Tableau 13, que cette langue ne compte que des consonnes douces non voisées. Toutes les occlusives bruyantes sont donc non marquées du point de vue du voisement (elles ont toutes le trait [-VOISÉ]).

Parmi les occlusives bruyantes, on observe une opposition entre les consonnes qui ont le trait [-ASPIRÉ] (/p/, /t/, /k/, /ts/, /t / et /t /) et les consonnes qui ont le trait [+ASPIRÉ] (/p^h/, /t^h/, /k^h/, /ts^h/, /t^h / et /t^h /). L'aspiration est marquée puisqu'elle nécessite une ouverture importante de la glotte lors du passage de l'air entre les cordes vocales. La phase de relâchement de ces consonnes est suivie d'un bruit glottal et le voisement du phonème qui suit ces consonnes est retardé.

Du point de vue du lieu d'articulation, les alvéo-palatales /t /, /t^h / et / / sont marquées par la combinaison des traits [+CORONAL ; +DORSAL]. Cette combinaison de traits décrit en effet des phonèmes complexes articulés avec à la fois une partie de la lame de la langue et une partie du dos de la langue, ce qui entraîne un point de constriction très allongé dans la zone postalvéolaire/prépalatale. Notons que la distribution de ces alvéo-palatales marquées est restreinte dans le mandarin. Par exemple, on ne retrouve le phonème / / que devant la voyelle /i/.

Le mandarin compte aussi des consonnes marquées par le trait [+APEXH] : /t /, /t^h /, / / et / /. Ces consonnes sont souvent décrites comme des rétroflexes mais n'en sont pas tout à fait car l'apex de la langue n'est pas rétracté vers l'arrière de la bouche. En fait, ces prétendues « rétroflexes » sont des laminales postalvéolaires avec apex relevé : la pointe de la langue est légèrement relevée et la forme d'ensemble de la langue est concave. Cette disposition des articulateurs est associée, pour les consonnes /t /, /t^h / et / /, à la propriété [+SULCAL] (acoustiquement chuintantes). Nous qualifierons les consonnes /t /, /t^h /, / / et / / de « semi-rétroflexes » car la position de l'apex est intermédiaire : il est relevé mais ne peut pas aller jusqu'à la rétroflexion puisque la lame de la langue est l'articulateur inférieur principal lors de l'articulation de ces consonnes.

Pour conclure, le mandarin présente des consonnes marquées, certaines du point de vue du mode d'articulation, et d'autres du point de vue du lieu d'articulation. La corrélation entre les variables de complexité et statistique est

vérifiée (ces phonèmes complexes n'existent que dans peu de langues) et est même renforcée par le fait que plus ces consonnes sont marquées, plus leur distribution est restreinte dans le mandarin.

I.4 Allemand

Nous passons à présent à l'analyse d'une langue germanique, l'allemand. Il s'agit de la langue officielle de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse allemande, du Liechtenstein et du Luxembourg²⁷⁸.

Le système consonantique et le système vocalique de l'allemand présentent des particularités intéressantes du point de vue de l'analyse de la complexité. Pour le système consonantique, nous nous intéresserons au lieu et au mode d'articulation des segments et pour le système vocalique, nous n'analyserons que le système des monophthongues.

I.4.1 Système consonantique de l'allemand

Tableau 14 : Système consonantique de l'allemand

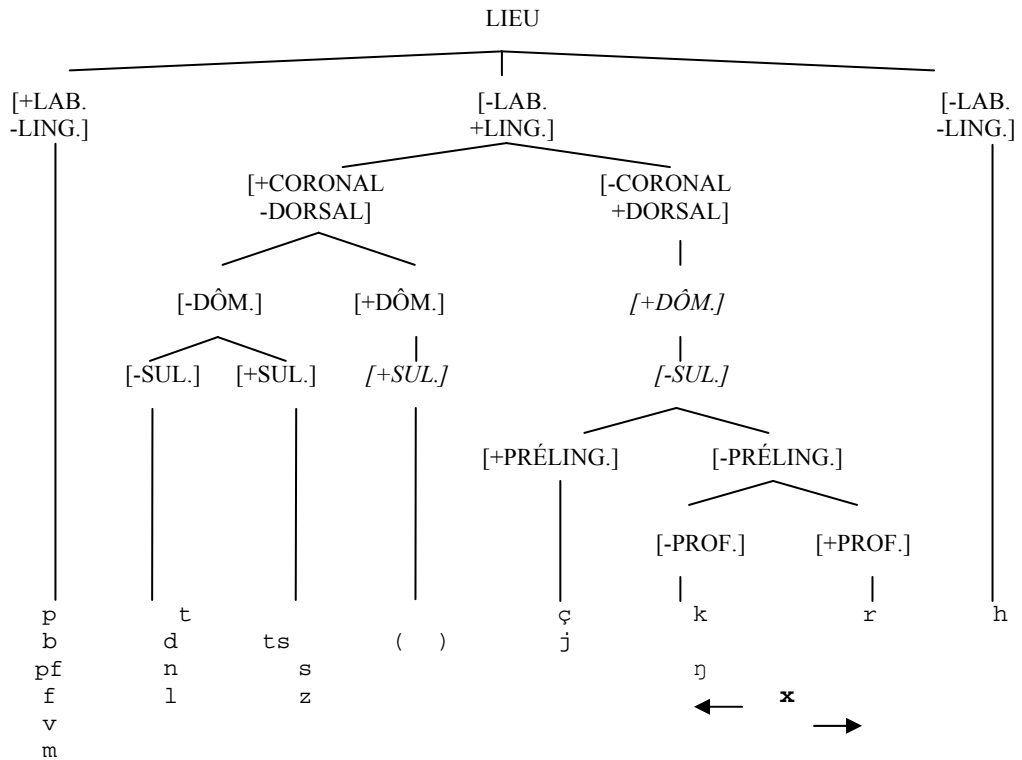
14.a : Système consonantique de l'allemand avec étiquettes traditionnelles

		Labiales	Dentales , alvéolaires	Palato- alvéolaires	Palatales	Vélaire	Uvulaire	Glottale
Plosives	Fortes	p	t			k		
	Douces	b	d					
Affriquées		pf	ts					
Nasales		m	n			ŋ		
Fricatives	Fortes	f	s		ç	x		h
	Douces	v	z	()				
Spirantes non					j		r	

²⁷⁸ Au Luxembourg, l'allemand partage son statut de langue officielle avec le luxembourgeois et le français.

latérales							
Latérale		l					

14.b : Système consonantique de l'allemand avec traits binaires



	b	m	f	v	j	l
p	d	n	s	z	r	
t		ŋ		()		
			ç			
k			x			
			h			
pf						
ts						

I.4.2 La fricative /x/ et les bruyantes fortes de l'allemand

Du point de vue du lieu d'articulation, la fricative /x/ a deux réalisations : en allemand standard, celui qui est enseigné dans les écoles, elle est vélaire ([x]). En revanche, dans beaucoup de régions, ce phonème est souvent réalisé uvulaire ([χ]). C'est pourquoi nous lui avons attribué le trait [±PROFOND]. Le fait que les locuteurs préfèrent la réalisation uvulaire de /x/ peut être expliqué par la notion de condition d'optimalité telle que l'avait définie Jakobson, c'est-à-dire basée sur des critères physiologiques²⁷⁹. Les fricatives vélares sont physiologiquement plus complexes à articuler que des fricatives uvulaires. La complexité de ce phonème est donc liée à l'alliance de son mode et de son lieu d'articulation.

En ce qui concerne le mode d'articulation des consonnes de l'allemand, nous nous intéresserons particulièrement aux bruyantes qui se subdivisent en bruyantes [+FORTIS] et [-FORTIS]. Nous souhaitons, à ce stade de notre étude, aborder la question des traits [±FORTIS] et [±VOISÉ]. Une consonne [-VOISÉ] est non marquée par opposition à une consonne [+VOISÉ] qui est marquée. On pourrait penser que toute consonne [-FORTIS] est non marquée par opposition à une consonne [+FORTIS]. Cependant, dans la majorité des langues, une bruyante [-VOISÉ] est articulée avec davantage d'énergie articulatoire qu'une bruyante [+VOISÉ]. Par conséquent, il arrive très souvent qu'une bruyante [-VOISÉ] soit [+FORTIS] et qu'une bruyante [+VOISÉ] soit [-FORTIS] ; ce qui, du point de vue de la marque et de l'analyse de la complexité, semble mener à des contradictions. Les couplages de ces traits²⁸⁰ ne sont cependant pas problématiques si l'on admet que les bruyantes ayant le trait [+FORTIS] (et donc [-VOISÉ]) sont non marquées et

²⁷⁹ Voir « Partie 1, Chapitre 1, II.2 L'hypothèse universaliste ».

²⁸⁰ Notons que le couplage de ces traits n'est pas toujours automatique dans toutes les langues : en mandarin, nous avons vu qu'il n'existait que des consonnes douces non voisées, c'est-à-dire [-FORTIS ; -VOISÉ].

que les bruyantes ayant le trait [-FORTIS] (et donc [+VOISÉ]) sont marquées. En ce qui concerne les sonantes, le rapport inverse est vérifié : les sonantes ayant le trait [+FORTIS] (et donc [-VOISÉ]) sont marquées, alors que les sonantes ayant le trait [-FORTIS] (et donc [+VOISÉ]) sont non marquées.

Par ailleurs, dans nos analyses, nous n'utilisons en général qu'un seul des traits [±FORTIS] ou [±VOISÉ]. Notre choix dépend du système consonantique de la langue que nous analysons. Pour l'allemand, nous avons utilisé le trait [±FORTIS] et non le trait [±VOISÉ]. En effet, nous pensons que dans cette langue, l'opposition forte ~ douce est plus importante que l'opposition voisée ~ non voisée dans la mesure où les consonnes ayant le trait [+FORTIS] sont les seules qui subsistent en cas de neutralisation en finale de syllabe.

I.4.3 Système vocalique de l'allemand

Tableau 15 : Système vocalique de l'allemand

15.a : Monophtongues de l'allemand avec étiquettes traditionnelles (adapté de Hoole et Mooshammer 2002 : 131)

	Antérieures				Centrales non arrondies			Postérieures arrondies		
	Non arrondies		Arrondies							
Haut	Tendu		i :	Tendu u	y :	Haut	Tendu	u :		
	Lâche			Lâche e			Lâche			
Moyen fermé	Tendu		e :	Tendu u	ø :	Moyen	Lâche	ə	Tendu	o :
Moyen ouvert	Tendu u	:	Lâche e	Lâche e	æ				Lâche	a
Bas							Bas	Lâche	a	

15.b : Monophtongues de l'allemand avec traits binaires

	+AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI		+AVANT -ARRIÈRE +ARRONDI		-AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI			-AVANT +ARRIÈRE +ARRONDI			
+HAUT -OUVERT	+TENDU		i :	+TENDU	y :				+TENDU	u :	
	-TENDU			-TENDU					-TENDU		
-HAUT -OUVERT	+TENDU		e :	+TENDU	ø :	-BAS	-TENDU	ə	+TENDU	o :	
	-TENDU			-TENDU	æ				-TENDU		
-HAUT +OUVERT	+TENDU +LONG	:					+BAS	-TENDU -LONG	a		
								+TENDU		a	

						+LONG	:	
--	--	--	--	--	--	-------	---	--

I.4.4 La voyelle / ɪ : / de l'allemand

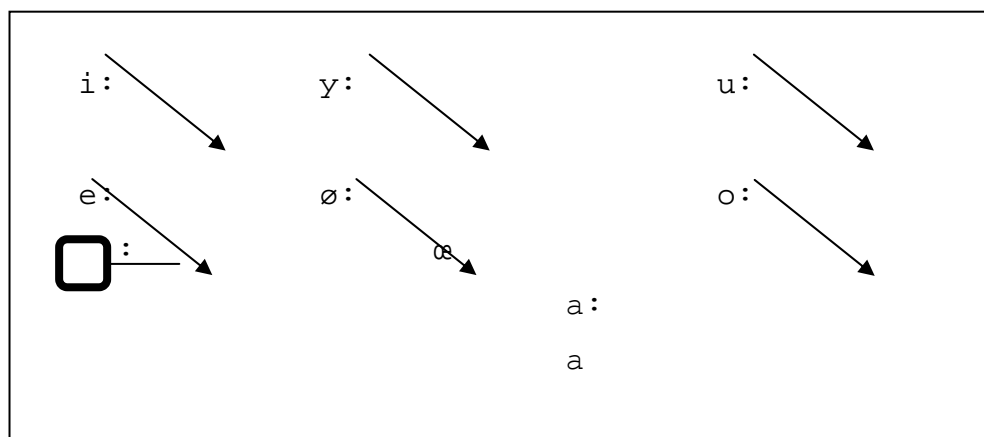
Dans notre analyse du système vocalique²⁸¹ de l'allemand, nous avons choisi d'utiliser le trait [±TENDU] plutôt que le trait [±LONG]. Selon nous, la tension linguale est ici prioritaire sur la longueur car il existe des différences de timbre très nettes entre les voyelles de cette langue. Les voyelles tendues sont longues sous l'accent (à droite d'une syllabe accentuée) et mi-longues ou brèves en dehors de l'accent (à gauche des syllabes accentuées) ; ce qui montre que l'opposition longue ~ brève n'est pas invariante, contrairement à l'opposition tendue ~ lâche. Par conséquent, le trait [±LONG] dépend du contexte, ce qui n'est pas le cas du trait [±TENDU]. Pour vérifier cet argument, un test a été réalisé auprès d'un germanophone avec les mots *biete* ['bi : tɐ] et *bitte* ['bɪ tɐ] : nous avons inversé les longueurs des voyelles des premières syllabes de ces mots, en gardant leurs timbres respectifs. Autrement dit, nous avons prononcé ['bitɐ] et ['bɪ : tɐ]. Même après inversement des degrés de longueur, le germanophone comprend toujours *biete* et *bitte* respectivement. Ce test nous permet d'observer que c'est le timbre de la voyelle qui prévaut – et par conséquent, la tension – et non la longueur puisque la durée n'est en fait que secondaire. Par ailleurs, la coupe syllabique en allemand millite aussi en faveur de la priorité du trait [±TENDU]. En syllabe libre, c'est-à-dire non terminée par une consonne, on a uniquement les voyelles tendues alors qu'en syllabe entravée, c'est-à-dire terminée par une consonne, on a des voyelles tendues et des voyelles lâches. Il n'y a pas de mot en allemand qui se termine par une voyelle lâche. Autrement dit, dans cette langue, les voyelles lâches ont besoin d'un appui consonantique derrière elles. C'est ce que Troubetzkoy ([1939] 1976 : 208-209) nomme « la corrélation de coupe de syllabe » : les voyelles que nous appelons « tendues » dans notre étude sont des voyelles dont le développement phonétique n'est pas arrêté, alors que les voyelles que nous appelons « lâches » dans notre étude sont des voyelles tronquées (ce qui explique pourquoi elles doivent être suivies d'une consonne). Nous reprendrons ici l'exemple des mots *biete* et *bitte* : dans le premier mot, la coupe syllabique est placée après le [i :], alors que dans le second mot, notre hypothèse est que le [t] est ambisyllabique²⁸² (il

²⁸¹ Même si nous l'avons inséré dans notre tableau d'analyse, nous ne traiterons pas la question du /ə/ qui, dans tous les systèmes vocaliques des langues, a un fonctionnement très particulier.

²⁸² Au sujet de l'ambisyllabité, voir, par exemple, Hogg et McCully (1987 : 50-59).

appartient, selon nous, à la fois à la première et à la seconde syllabe). Il y a un lien plus fort dans ce mot entre la voyelle [] et la consonne [t] que dans le premier mot entre la voyelle [i:] et la consonne [t]. Pour reprendre les termes de Troubetzkoy ([1939] 1976 : 209), les voyelles tendues ont un « déroulement complet » alors que les voyelles lâches ont un « déroulement arrêté ».

Le système vocalique de l'allemand présente une symétrie presque parfaite entre des voyelles tendues [+TENDU] et des voyelles lâches [-TENDU]. En effet, six couples de voyelles s'opposent par le trait [\pm TENDU], et le partenaire [-TENDU] de chaque couple est un peu plus ouvert que le partenaire [+TENDU]. Il y a donc une différence phonétique d'aperture dans chaque couple : les voyelles tendues sont toujours un peu plus fermées que les voyelles lâches.



Dans une telle organisation, la voyelle / :/est isolée et en quelque sorte « surnuméraire ». Elle constitue une anomalie qui perturbe la symétrie, l'organisation du système vocalique de l'allemand, dans la mesure où elle a le même degré d'aperture que / / et qu'il est difficile de décider de quelle voyelle elle est la partenaire. En effet, même si / / et / :/ ont le même degré d'aperture, / / doit être rapproché de /e:/ si l'on prend en compte l'organisation du système vocalique de l'allemand. En effet, comme le montre la figure ci-dessus, chaque « couple » voyelle tendue ~ voyelle lâche présente, dans ce système, une différence de degré d'aperture.

Il se trouve que / :/est aussi complexe en termes de marque : il a aussi le trait [+LONG] (comme /a:/) et c'est d'ailleurs ce trait qui le distingue acoustiquement de / /. En syllabe inaccentuée, /e:/, n'étant pas de même timbre que

/ /, est toujours distincte lorsqu'elle est abrégée à gauche de l'accent. Cependant, lorsque / :/ est abrégée, elle devient / / (c'est aussi exactement ce qui se passe avec /a :/ et /a/). Il y a donc neutralisation de l'opposition long ~ bref en allemand pour les voyelles / :/ et / /, et /a :/ et /a/. En d'autres termes, la longueur est phonétique pour toutes les voyelles de l'allemand, sauf pour / :/ et / /, et /a :/ et /a/ pour lesquelles la longueur est aussi phonémique. Dans ce système vocalique, / :/ et / /, et /a :/ et /a/ sont les deux seuls couples pour lesquels acoustiquement, seule la longueur fait la différence.

Le système vocalique de l'allemand ne compte que des couples voyelle tendue ~ voyelle lâche, mais un seul triplet /e:/ ~ / / ~ / :/. Or il est possible d'observer que la voyelle / :/ ne se maintient que dans certaines régions. En effet, dans beaucoup de variétés de l'allemand, / :/ fusionne avec la voyelle /e:/ et est donc absente. Nous pensons que cela est la conséquence directe du fait que cette voyelle est en quelque sorte « surnuméraire » dans le système.

Pour conclure, la voyelle / :/ en allemand, représente un cas bien spécifique de complexité : cette voyelle est plus complexe que les autres voyelles tendues en raison de l'organisation, de la géométrie générale du système vocalique auquel elle appartient. / :/ est une voyelle marquée et fragile qui obéit au principe de corrélation inverse qui lie la variable de complexité et la variable statistique : elle est la plus complexe et la moins fréquente des voyelles de l'allemand. Par conséquent, dans le système vocalique de l'allemand, la théorie de la marque nous a non seulement permis d'analyser la nature de la complexité du phonème mais aussi de rendre compte de son statut dans le système et donc d'expliquer son absence dans de nombreuses variétés de l'allemand.

I.5 Espagnol

Nous continuons notre analyse descriptive de quelques langues indo-européennes. Nous avons choisi l'espagnol pour représenter le sous-groupe des langues romanes. Cette langue est parlée en Espagne, en Guinée-Équatoriale et dans plusieurs états d'Amérique latine.

Notre analyse de la complexité pour cette langue concernera le lieu et le mode d'articulation de ses consonnes. Notons qu'en espagnol, le statut phonémique de /j/ et /w/ reste un sujet très controversé. Ils peuvent soit être considérés comme des phonèmes à part entière (autrement dit des semi-consonnes ayant les traits [+CONTOÏDE ; +VOCOÏDE ; -SYLLABIQUE]), soit comme des allophones

respectifs des voyelles /i/ et /u/ qui apparaissent lorsqu'elles précèdent une autre voyelle. Le phonème /j/ est prononcé [i̟] dans le mot *buey* ([bwei̟]) et [j] dans le mot *pie* ([pj̟e]). Le phonème /w/ est prononcé [w] dans *buey* et [u̟] dans *aula* ([au̟la]). Il y a en fait, selon nous, deux phonèmes /j/ et /w/ qui se réalisent respectivement [j] et [w] à gauche d'une voyelle, et respectivement [i̟] et [u̟] (moins fermés) à droite d'une voyelle. Certains spécialistes du castillan considèrent que les réalisations de ces deux phonèmes à gauche de la voyelle sont des « semi-consonnes », et que les réalisations de ces deux phonèmes à droite de la voyelle sont des « semi-voyelles » (voir, par exemple, Quilis 2009 : 41-42). Nous les suivrons ici, ce qui explique qu'en termes de traits, nous avons jugé nécessaire de proposer le trait [±SYLLABIQUE]. C'est le trait [-SYLLABIQUE] qui (1) est invariant phonétiquement pour les semi-consonnes et les semi-voyelles, (2) différencie les semi-consonnes et les semi-voyelles d'une part, des voyelles d'autre part (les voyelles sont [+SYLLABIQUE]) et (3) permet de réunir les semi-consonnes et les semi-voyelles avec les consonnes (qui ont aussi le trait [-SYLLABIQUE]).

[j] [w]	semi-consonnes	+CONTOÏDE ; +VOCOÏDE ; -SYLLABIQUE
[i̟] [u̟]	semi-voyelles	-CONTOÏDE ; +VOCOÏDE ; -SYLLABIQUE
[i] [u]	voyelles	-CONTOÏDE ; +VOCOÏDE ; +SYLLABIQUE
	consonnes	+CONTOÏDE ; -VOCOÏDE ; -SYLLABIQUE

Par conséquent, les phonèmes /j/ et /w/, quelles que soient leurs réalisations (soit consonnes, soit semi-consonnes, soit semi-voyelles), ont toujours le trait [-SYLLABIQUE]. C'est pourquoi nous les classons avec les consonnes.

I.5.1 Système consonantique de l'espagnol

Tableau 16 : Système consonantique de l'espagnol

16.a : Système consonantique de l'espagnol avec étiquettes traditionnelles (adapté de Pottier 1965 : 23)

		Labiales	Dentales / alvéolaires		Palatales	Vélaires
Occlusives	Sourde	p	t		t	k
	Sonore	b	d			
Fricatives		f	θ	s		x

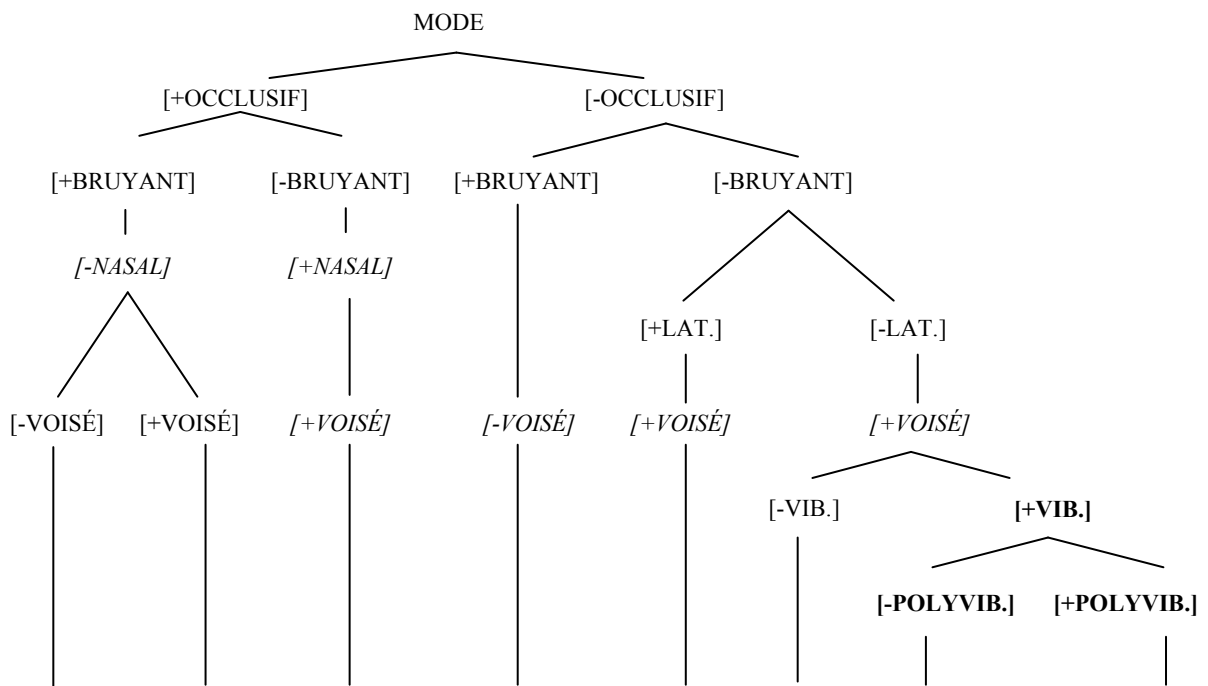
Nasales	m	n		
Vibrantes		r,		
Liquides		l		
Semi-consonnes			j	w

Notes sur la classification de Pottier (1965) :

Tout d'abord, notons que Pottier identifie /j/ et /w/ comme des « semi-voyelles ». Pour les raisons que nous avons données précédemment, nous avons remplacé ce terme par « semi-consonnes » (voir la dernière ligne du Tableau 16).

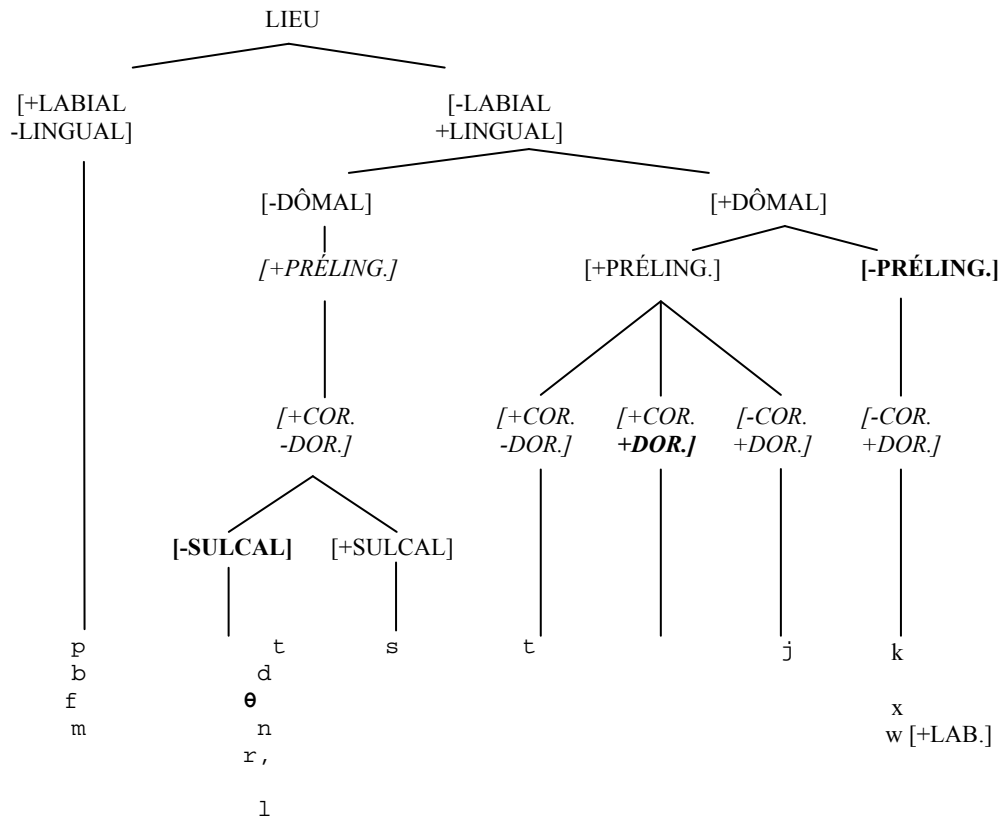
Par ailleurs, nous avons repris le terme « palatales » de Pottier (1965) mais nous devons préciser que la caractéristique « palatale » doit être prise au sens large ici. En effet, /t / est très précisément postalvéolaire (ou palato-alvéolaire), / / et / / sont prépalatales et /j/ est palatal. En outre, Pottier classe le phonème /s/ avec les palatales, mais tout indique qu'il s'agit en fait d'une apico-alvéolaire²⁸³ qui s'oppose à l'interdentale /θ/ par la forme de la langue : /s/ est sulcal (langue creusée en sillon) alors que /θ/ est non sulcal (langue plate).

16.b : Système consonantique de l'espagnol avec traits binaires



²⁸³ Le caractère apico-alvéolaire donne souvent une tonalité au moins légèrement chuintante au phonème /s/.

p	b	m	f	l	j	r
t	d	n	θ		w	
t			s			
k			x			



I.5.2 La polarité des traits marqués et l'importance des traits redondants

Notons tout d'abord que du point de vue de la complexité basée sur le mode d'articulation des consonnes, l'espagnol possède deux vibrantes ([+VIBRANT]) : / / et /r/. La première est une vibrante à un seul battement ([-POLYVIBRANT]) alors que la seconde est une vibrante « roulée » à plusieurs battements ([+POLYVIBRANT]). Par conséquent, / / et /r/ sont tous les deux des phonèmes marqués, mais /r/ est plus marqué que / /.

Si nous analysons la complexité des consonnes de l'espagnol du point de vue du lieu d'articulation, nous pouvons observer deux choses : (1) ce ne sont pas les

traits positifs qui sont toujours les traits marqués, et (2) les traits redondants jouent une importance non négligeable dans l'analyse et l'évaluation de la complexité.

Pour illustrer le point (1), prenons l'exemple des phonèmes /s/ et /θ/. /s/ a les traits [+CORONAL ; -DÔMAL ; +SULCAL] et /θ/ a les traits [+CORONAL ; -DÔMAL ; -SULCAL]. Si nous estimions que les traits marqués étaient exclusivement positifs, alors /s/ devrait être plus marqué, et donc plus complexe que /θ/. Or cela n'est pas le cas : /θ/ est marqué, plus complexe par rapport à /s/ précisément parce qu'il est [-SULCAL] : une fricative de la région dentale, alvéolaire et postalvéolaire est acoustiquement plus « performante » si elle est sulcale. Cet argument peut aussi être défendu par la variable statistique : /s/ est plus fréquente que /θ/ dans les langues du monde.

Pour illustrer le point (2), prenons l'exemple des palatales /t /, / / et / / . /t / est caractérisé par les traits [+CORONAL ; +DÔMAL ; -DORSAL] et / / et / / ont les traits [+CORONAL ; +DÔMAL ; +DORSAL]. Dans la description de ces palatales, le trait [-DORSAL]²⁸⁴ est redondant pour /t / car il est entraîné par le mode d'articulation de la consonne ([+OCCLUSIF ; +BRUYANT ; -NASAL]). De la même manière, [+DORSAL] est redondant pour les palatales / / et / / qui ont le trait [-BRUYANT]. Mais ce trait redondant [+DORSAL] joue un rôle capital dans l'analyse de la complexité de / / et / / dans la mesure où ces palatales – et plus précisément prépalatales – sont marquées, en termes de difficultés articulatoires par la combinaison des traits [+CORONAL ; +DORSAL]. De plus, elles sont plus fragiles que /t / qui se maintient parfaitement dans toutes les variétés d'espagnol : par exemple, / / est souvent confondue avec /j/. Notons néanmoins que / / se maintient. On en déduit donc que la latéralité combinée avec la palatalité entraîne plus de complexité que la nasalité combinée avec la palatalité.

I.5.3 Deux phénomènes en concurrence : la théorie de la marque et l'hypercorrection

Le Tableau 16 présente le système consonantique de l'espagnol standard. Il existe, du point de vue des fricatives, trois variétés de dialectes espagnols. Dans la variété castillane standard, le plus typique des dialectes d'Espagne, on retrouve la fricative non marquée /s/ et la fricative marquée /θ/. Dans une seconde variété

²⁸⁴ Précisons que /t / est [-DORSAL] pour l'articulation principale (dans la mesure où il est palatalisé, il est [+DORSAL] pour l'articulation secondaire dorso-palatale).

caractérisée par le « seseo », parlée en Andalousie et en Amérique latine principalement, on ne retrouve que la fricative non marquée /s/. Enfin, dans une troisième variété caractérisée par le « ceceo », beaucoup plus rare puisqu'elle n'existe que dans une région du sud de l'Andalousie, on ne retrouve que la fricative marquée /θ/. La variété caractérisée par le « seseo » obéit parfaitement à un des principes de la théorie de la marque : dans une opposition dyadique, si seul un des éléments doit être retrouvé dans un système linguistique, ce sera le moins marqué des deux. Cependant, la troisième variété exposée, la variété caractérisée par le « ceceo » qui est plus rare que les deux premières, semble à première vue constituer un contre-exemple à la théorie de la marque. Néanmoins, il est possible, pour cette troisième variété, d'émettre l'hypothèse qu'un autre paramètre interfère avec la théorie de la marque.

Dans le cas de la variété caractérisée par le « ceceo », nous pouvons avancer l'hypothèse que la marque est en concurrence avec le phénomène d'hypercorrection. Prenons l'exemple des mots *caza* (« chasse ») et *casa* (« maison ») qui se prononcent respectivement /'kaθa/ et /'kasa/ en espagnol standard. Dans notre hypothèse, dans une première phase, les locuteurs des régions qui parlent la variété caractérisée par le « ceceo » avaient tendance à éliminer le phonème marqué /θ/ dans l'opposition /s/ ~ /θ/ (ce qui est conforme aux principes de la théorie de la marque). Par conséquent, les mots « chasse » et « maison » étaient pour eux, comme dans la variété caractérisée par le « seseo », des homophones qui se prononçaient /'kasa/. Dans leur environnement scolaire et académique, ces locuteurs ont dû être repris et corrigés, ce qui, au fil du temps, a mené à une « sur-utilisation » de la consonne marquée /θ/. Cette sur-utilisation, que l'on appelle hypercorrection²⁸⁵, a été généralisée à un point tel que le phonème /s/ a totalement disparu du système consonantique de cette variété de l'espagnol (au « profit » du phonème marqué /θ/).

D'autres paramètres peuvent interférer avec la théorie de la marque et donner l'impression qu'elle ne fonctionne pas. En fait, si la piste de l'hypercorrection est bonne²⁸⁶, elle ne fait que confirmer la théorie de la marque, et ce, même si son résultat semble en contradiction avec ce que nous avons exposé sur cette théorie

²⁸⁵ Sur l'hypercorrection, voir, par exemple, Calvet (1998 : 55-57).

²⁸⁶ Bien que nous défendions la piste de l'hypercorrection, nous admettons que d'autres hypothèses peuvent être envisagées pour expliquer les phénomènes que nous avons décrits en espagnol. Par exemple, il n'est pas non plus exclu qu'une simple transgression des principes de la marque ait pu conduire à la variété caractérisée par le « ceceo ». Par ailleurs, il est aussi possible que cette variété ait une fonction identitaire (régionale), ce qui pourrait aussi expliquer sa formation et son maintien.

jusqu'à présent. En d'autres termes, l'infirmité apparente de la théorie de la marque est une confirmation profonde de ses principes si notre explication est juste. La variété caractérisée par le « ceceo » est un contre-exemple, mais sans doute uniquement apparent, ou du moins qui s'explique par un autre paramètre. On en conclut qu'il faut une approche « dialectique », la théorie de la marque n'étant pas la seule à jouer un rôle.

I.6 Hindi

Considérons à présent le hindi. Cette langue appartient à la branche indo-aryenne des langues indo-iraniennes qui forment elles-mêmes une branche des langues indo-européennes. Il s'agit de la langue la plus parlée en Inde. Notons que dans ce pays, deux grands groupes linguistiques sont représentés : au nord, les langues indo-européennes (dont le « grand représentant » est le hindi) et au sud, les langues dravidiennes (dont le « grand représentant » est le tamoul).

Nous allons procéder à la description des systèmes consonantique et vocalique du hindi.

I.6.1 Système consonantique du hindi

Tableau 17 : Système consonantique du hindi

17.a : Système consonantique du hindi avec étiquettes traditionnelles

		Labiales	Dentales, alvéolaires	Semi- rétroflexes	Palatales	Vélaires	Uvulaire	Glottale
Plosives	Non aspirées	p b	t d		t d	k	q	
	Aspirées	p ^h b ^h	t ^h d ^h	^h ^h	t ^h d ^h	k ^h ^h		
Nasales		m	n			ŋ		
Fricatives		f	s (z)		() x			h
Spirantes non latérales	Non aspirées				j			
	Aspirée			^h				
Spirante latérale			l					

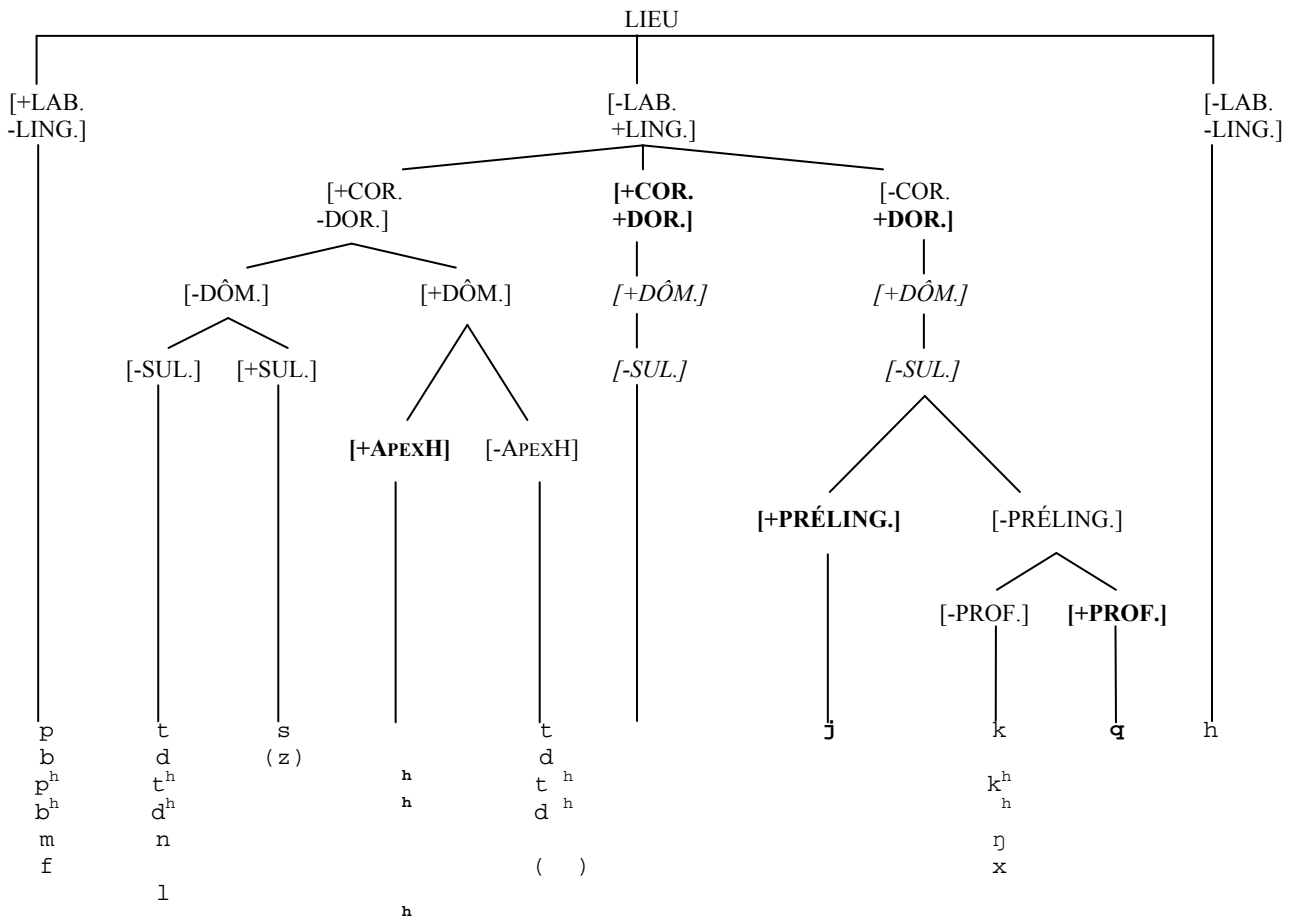
Notes :

- le phonème / / se réalise [] (spirante labio-dentale), [v] ou [w] ;
- les phonèmes /f/, /x/, / / et /q/ sont des consonnes empruntées fréquentes (les trois dernières sont empruntées au persan). Quant aux

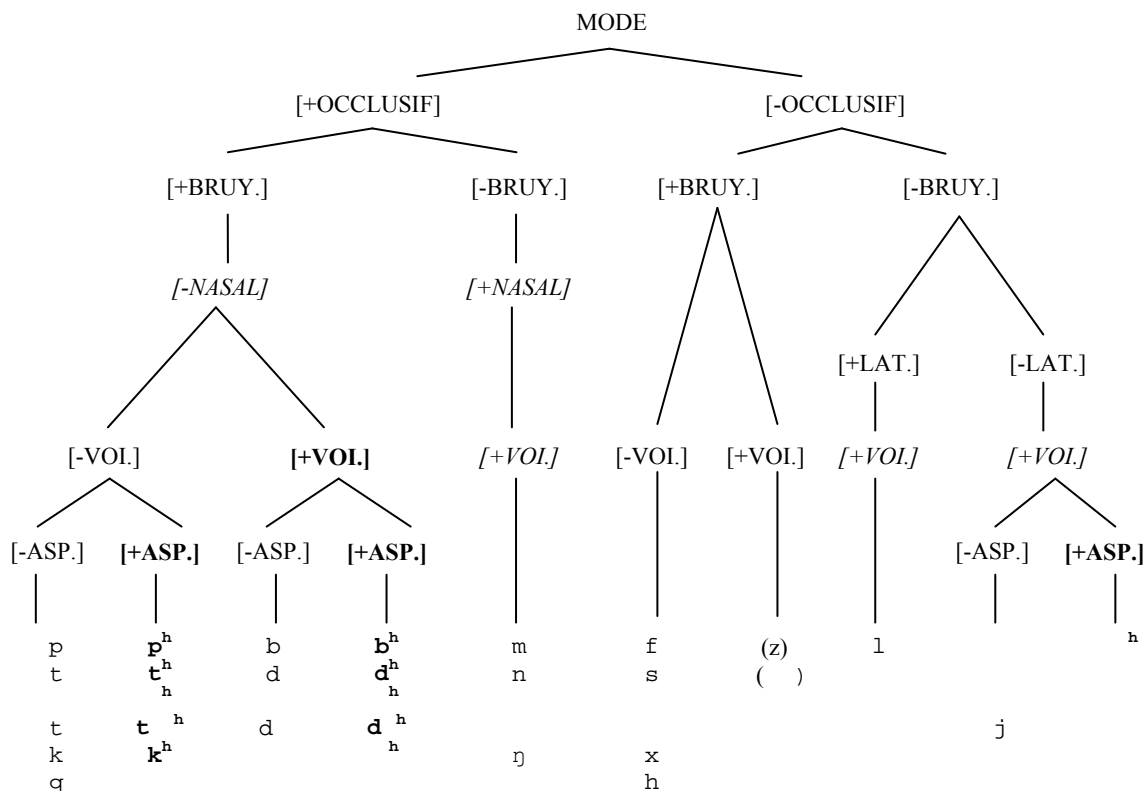
phonèmes présentés entre parenthèses, il sont aussi empruntés mais sans doute moins fréquents en hindi ;

- le / /, ainsi que le / / et son partenaire aspiré (/ ^h/) sont des vibrantes à un seul battement (la première étant alvéolaire, et les deux autres étant semi-rétroflexes²⁸⁷) ;
- dans la colonne « palatales », on a en fait des postalvéolaires (des palato-alvéolaires), puis un / / qui est sans doute une prépalatale et un /j/ médiopalatal.

17.b : Système consonantique du hindi avec traits binaires



²⁸⁷ Angl. *Tap* (pour l'alvéolaire) et *flap* (pour les semi-rétroflexes). Les *flaps* sont toujours (semi-)rétroflexes, et inversement, une vibrante à un seul battement de type *flap* est forcément rétroflexe : le point d'articulation et le type de geste vont de pair. Sur les *taps* et les *flaps*, voir Laver (1994 : 145-146). Notons cependant que Laver se démarque de la plupart des phonéticiens en les considérant comme des sous-classes d'occlusives.



I.6.2 Les semi-rétroflexes, la prépalatale, la médiopalatale, l'uvulaire et les consonnes aspirées du hindi

Dans l'arbre qui décrit les lieux d'articulation des consonnes du hindi à l'aide de traits binaires, nous avons utilisé le trait [+APEXH] pour définir les phonèmes que certains linguistes – comme, par exemple, McGregor (1972 : xxiii) – regroupent sous l'appellation de « rétroflexes » : / /, / /, / ^h /, / ^h /, / /, / /, / ^h / et / / . Nous qualifierons ces prétendues rétroflexes de « semi-rétroflexes » car nous pensons, comme Ladefoged et Maddieson (1996 : 27), qu'elles sont en fait articulées avec un relèvement de l'apex qui ne va pas jusqu'à la rétroflexion.

Notons aussi que le hindi compte des palatales marquées. Tout d'abord, la prépalatale / / est marquée par la combinaison des traits [+CORONAL ;

+DORSAL]²⁸⁸ et la médiopalatale /j/ est marquée par la combinaison des traits [+DORSAL ; +PRÉLINGUAL].

La plosive uvulaire /q/ est plus complexe que la plosive vélaire /k/ du point de vue du lieu d'articulation. Elle possède les traits [-LABIAL ; +LINGUAL ; +DORSAL ; +PROFOND] et est articulée au niveau de la luette qui est un articulateur non optimal pour produire une occlusive.

En ce qui concerne les modes d'articulation retrouvés dans les consonnes du hindi, nous pouvons observer une gradation disproportionnée dans la complexité des occlusives bruyantes. En effet, sur l'échelle de la complexité du point de vue du mode d'articulation, les moins marquées sont les plosives non voisées non aspirées (/p/, /t/, / /, /t /, /k/ et /q/ ont les traits [-VOISÉ] ; [-ASPIRÉ]). Viennent ensuite les plosives voisées non aspirées (/b/, /d/, / /, /d / et / /ont les traits [+VOISÉ ; -ASPIRÉ]) et les plosives aspirées non voisées (/p^h/, /t^h/, / ^h/, /t ^h/ et /k^h/ ont les traits [-VOISÉ ; +ASPIRÉ]). Cependant, la dernière catégorie de plosives du hindi, c'est-à-dire les plosives voisées aspirées (/b^h/, /d^h/, / ^h/, /d ^h/ et / ^h/ ont les traits [+VOISÉ ; +ASPIRÉ]), est extrêmement marquée par rapport aux trois autres catégories.

Comme le montre le Tableau 17, le système des occlusives bruyantes semble présenter une symétrie presque parfaite (la plosive uvulaire /q/ est « surnuméraire » dans cette organisation) délimitée par deux paramètres : voisé ~ non voisé et aspiré ~ non aspiré. Cependant, selon Ladefoged (1971), cette symétrie n'existe pas au niveau phonétique. Sur le plan factuel, Ladefoged a raison : l'aspiration est essentiellement liée à l'état de la glotte et à ce que l'on appelle en anglais « *VOT* » (*Voice Onset Time*). En ce qui concerne l'état de la glotte, elle est écartée au maximum, plus que pour le non voisement simple. Du point de vue du *VOT*, prenons l'exemple de /t^ha/ qui peut se retranscrire de la manière suivante : [ta□□a] (avec une voyelle [a] qui peut être analysée en deux phases : une première phase non voisée [a□] suivie d'une seconde phase voisée [a]). Ainsi le symbole /^h/ de notre exemple représente le timbre de la première phase sans voisement [a□], c'est-à-dire le voisement retardé de la voyelle.

²⁸⁸ Sur la complexité physiologique entraînée par la combinaison de ces traits, voir « Partie 2, Chapitre 2, I.3.2 Les occlusives bruyantes aspirées, les alvéo-palatales et les semi-rétroflexes du mandarin ».

	Exemple		
[±ASPIRÉ]	Niveau phonémique	Niveau phonétique	[±VOISÉ] sous forme séquentielle
[+ASPIRÉ]	/t ^h a/	[ta□□a]	- - +VOISÉ
[-ASPIRÉ]	/ta/	[ta]	- +VOISÉ

Ladefoged pense qu'en hindi, du point de vue phonétique, il n'y a pas de proportion entre [t]/[d] et [t^h]/[d^h] dans la mesure où l'aspiration est un retard de voisement et que l'aspirée voisée [d^h] est voisée dès le départ. Ladefoged utilise le terme « *breathy voice* » pour décrire l'état de la glotte lors de l'articulation des voisées aspirées : les cordes vocales sont séparées mais pas au maximum, ce qui permet la vibration d'une partie uniquement des cordes vocales.

Catford (1977) défend quant à lui qu'il y a quand même une proportion entre les non aspirées (non voisées et voisées) et les aspirées (non voisées et voisées) et que l'on peut réunir l'ensemble /t^h, d^h/ au même titre que l'ensemble /t, d/. Il explique en effet que dans le cas de /d^h/, c'est l'apparition du voisement « normal » qui est retardé (le terme « retour du voisement » ne suffit pas dans ce cas car ce phonème est voisé dès le départ). Par conséquent, le paramètre qui réunit /t^h/ et /d^h/ est le retard de l'apparition du voisement normal. L'adjectif « normal » pour définir le type de voisement est redondant pour les aspirées non voisées, mais il n'est pas redondant pour les aspirées voisées ; il permet en tout cas de réunir les deux types d'aspirées et de finalement postuler une symétrie entre eux.

Le raisonnement purement phonétique de Ladefoged le mène à postuler, en hindi, quatre séries d'occlusives bruyantes indépendantes qui ne formeraient pas de système. Deux séries seraient reliées par le trait [±ASPIRÉ] (/t/ ~ /t^h/ et /d/ ~ /d^h/, par exemple), mais il n'y aurait pas, selon lui, de rapport de proportion entre les séries [-VOISÉ] et les séries [+VOISÉ]. En d'autres termes, les non voisées non aspirées ne seraient pas aux non voisées aspirées ce que les voisées non aspirées seraient aux voisées aspirées :

$$\frac{[-VOISÉ ; -ASPIRÉ]}{[+VOISÉ ; -ASPIRÉ]} \neq \frac{[-VOISÉ ; +ASPIRÉ]}{[+VOISÉ ; +ASPIRÉ]}$$

Dans cette logique, les traits [±VOISÉ] et [±ASPIRÉ] ne suffisent pas pour décrire les occlusives bruyantes du hindi. Dans notre analyse de cette classe de consonnes, nous avons adopté la logique de Catford, ce qui explique que dans notre arbre décrivant le mode d'articulation des consonnes du hindi, les occlusives bruyantes forment deux fois deux séries de consonnes presque parfaitement symétriques et définies à partir des deux traits [±VOISÉ] et [±ASPIRÉ].

Du point de vue de la marque, l'utilisation de ces deux traits nous permet de démontrer que le compte métrique des traits marqués d'un segment n'est pas révélateur du degré de complexité de ce segment. Nous avons dit, au début de notre analyse que les bruyantes occlusives du hindi ne présentaient pas une gradation proportionnée de la complexité, autrement dit que les degrés de complexité n'entretenaient pas de rapports égaux entre eux pour cette catégorie de phonèmes. En effet, les plosives [+VOISÉ ; +ASPIRÉ] sont extrêmement marquées par rapport aux trois autres catégories de plosives auxquelles elles s'opposent. Dans l'opposition [-VOISÉ] ~ [+VOISÉ], les [+VOISÉ] sont marquées. Dans l'opposition [-ASPIRÉ] ~ [+ASPIRÉ], les [+ASPIRÉ] sont marquées. Mais il existe une frontière très forte en matière d'articulation entre les phonèmes qui ne possèdent qu'un seul de ces deux traits marqués et les phonèmes qui les possèdent tous les deux :

	/t/	/d/	/t ^h /	/d ^h /
[±VOISÉ]	-	+	-	+
[±ASPIRÉ]	-	-	+	+

Autrement dit, le nombre de traits marqués que compte un segment n'est pas proportionnel à la complexité de ce segment. Il faut ajouter à ce paramètre la valeur des traits et la complexité qui naît de la combinaison de la valeur des traits. En hindi, les occlusives bruyantes non voisées non aspirées sont non marquées, les occlusives bruyantes voisées non aspirées et les occlusives bruyantes non voisées aspirées sont marquées par le voisement et l'aspiration respectivement, mais leur articulation ne présente pas de complexité majeure. Cependant, les occlusives bruyantes voisées aspirées forment clairement la série la plus complexe et la difficulté articulatoire qu'elles présentent (*breathy voice*) n'est pas en proportion avec le nombre de traits phonémiques marqués qu'elles comptent : la combinaison des traits [+VOISÉ ; +ASPIRÉ] est extrêmement marquée.

Pour conclure sur les consonnes du hindi, les consonnes les plus marquées sont /^h/ et /^h/ : elles sont complexes du point de vue de leur lieu d'articulation (en

tant que semi-rétroflexes) mais elles sont aussi extrêmement complexes du point de vue de leur mode d'articulation (en tant qu'aspirées voisées). Nous terminerons sur une remarque concernant le débat entre Catford et Ladefoged sur les consonnes du hindi. Du point de vue du système, nous avons rejoint Catford en postulant quatre séries d'occlusives bruyantes définies par les traits [±VOISÉ] et [±ASPIRÉ]. Cependant, du point de vue de la marque, nous rejoignons la logique de Ladefoged puisque nos analyses montrent que les occlusives bruyantes voisées aspirées présentent une difficulté articuloire non proportionnelle aux trois autres séries d'occlusives bruyantes. En d'autres termes, phonémiquement, nous pensons qu'il existe bien une proportion entre les non aspirées (non voisées et voisées) et les aspirées (non voisées et voisées), mais phonétiquement, pour les raisons indiquées par Ladefoged, il n'existe pas de proportion entre ces séries de consonnes.

I.6.3 Système vocalique du hindi

Tableau 18 : Système vocalique du hindi

18.a : Système vocalique du hindi avec étiquettes traditionnelles

Non nasales			Nasales		
Antérieures	Centrales	Postérieures	Antérieures	Centrales	Postérieures
i:		u:	ĩ:		ũ:
			□~		□~
e:		o:	ẽ:		õ:
:		:	□~:	□~	□~:
	a:			a~:	

Notes :

- du point de vue distinctif, le système vocalique du hindi présente quatre degrés de hauteur phonémique. Phonétiquement, il existe sans doute cinq degrés comme le montre le Tableau 18 ;
- la voyelle / / est souvent notée /ə/, mais elle est en fait plus ouverte que le schwa, d'où le symbole choisi ici pour la représenter : il s'agit d'une voyelle centrale avec un degré intermédiaire d'aperture entre [a] et [ə] ;
- la voyelle / / est empruntée à l'anglais.

18.b : Système vocalique du hindi avec traits binaires

		[-NASAL]			[+NASAL]		
		[+AVANT -ARRIÈRE]	[-AVANT -ARRIÈRE]	[-AVANT +ARRIÈRE]	[+AVANT -ARRIÈRE]	[-AVANT -ARRIÈRE]	[-AVANT +ARRIÈRE]
[+HAUT -BAS +FERMÉ]	[+LONG]	i :		u :	ĩ :		ũ :
	[-LONG]				ĩ̃		ũ̃
[-HAUT -BAS +FERMÉ]		e :		o :	ẽ :		õ :
[-HAUT -BAS -FERMÉ]		:	[-LONG]	:	ĩ̃ :	ĩ̃̃ [-LONG]	ũ̃ :
[-HAUT +BAS -FERMÉ]			a : [+LONG]			ã : [+LONG]	

I.6.4 Les voyelles oro-nasales et l'opposition de longueur dans le système vocalique du hindi

Le Tableau 18 montre que le hindi compte onze monophthongues non nasales. Notons que chacune des voyelles orales a une partenaire oro-nasalisée. La nasalisation des voyelles reste un sujet très controversé dans l'analyse du système vocalique du hindi car elle est considérée par certains (par exemple, Koul 2008) comme distinctive et donc phonémique, et par d'autres (par exemple, Masica 1991) comme contextuelle et donc allophonique. Nous considérons, pour notre part, que la nasalisation est phonémique en hindi puisqu'il existe dans cette langue des paires minimales qui opposent des voyelles orales à des voyelles nasales²⁸⁹. Les voyelles ayant le trait [+NASAL] sont plus marquées que les voyelles ayant le trait [-NASAL]. En outre, plus les voyelles oro-nasalisées sont fermées, plus elles sont marquées.

Les trois voyelles /i:/, /u:/ et /a:/ sont marquées par le trait [+LONG]. Dans le système vocalique du hindi, il existe une opposition de longueur et non une opposition de tension. À l'oreille, pour les trois couples /i:/ ~ / /, /u:/ ~ / /, /a:/ ~ / /, la différence de longueur est nette et il est légitime de penser que la différence d'aperture n'est pas distinctive mais conditionnée par la longueur. En fait, la

²⁸⁹ De plus, en devanagari (dans lequel un symbole correspond à un seul phonème et toujours le même), la nasalisation est représentée par un point placé au-dessus de la voyelle. Le fait que la nasalisation soit symbolisée dans la graphie du hindi est, selon nous, aussi un élément en faveur du caractère phonémique de la nasalisation en hindi.

différence d'aperture est plus nette pour /a:/ ~ / / que pour les deux autres couples. On peut ainsi considérer que l'on a un couple de voyelles centrales : /a:/ ~ / /, avec une longue plus basse (/a:/), et une brève moins basse / /. Pour ce couple en particulier, on a donc deux différences concomitantes : durée et aperture. Cependant, pour les voyelles moyennes : /e:/ ~ / / et /o:/ ~ / /, c'est la différence de timbre qui est nette. Dans ce cas, c'est la différence d'aperture qui semble être distinctive. On pourrait donc penser que l'on a affaire à deux couples de voyelles opposées par les traits [+TENDU] (pour /e:/ et /o:/) et [-TENDU] (pour / / et / /). Néanmoins, / :/ et / / ne peuvent pas être lâches car elles ont parfois (régionalement) des variantes diphtonguées : [], [a]. Par conséquent, nous pensons que le trait [±LONG] est plus approprié pour décrire le système vocalique du hindi que le trait [±TENDU], dans la mesure où les voyelles mi-ouvertes / / et / /, pouvant être diphtonguées, ne sont sans doute pas moins tendues que /e:/ et /o:/. Par ailleurs, notons que dans les couples /e:/ ~ / / et /o:/ ~ / /, les mi-ouvertes / / et / / sont plus marquées (elles ont les traits [-BAS ; -FERMÉ]) que les mi-fermées /e:/ et /o:/ (qui ont [-BAS ; +FERMÉ]) car elles demandent un effort articulatoire supplémentaire.

I.7 Tamoul

Le tamoul sera la dernière langue que nous étudierons dans nos analyses phonémiques intrasystémiques. Il s'agit d'une langue dont on possède des traces écrites datant d'il y a plus de deux millénaires, et elle est sans doute la langue dravidienne la plus conservatrice car elle a très peu changé en 2000 ans. Le tamoul fait partie des langues officielles de l'état du Tamil Nadu (situé au sud de l'Inde), du Sri Lanka et de Singapour. Cette langue est aussi parlée par certaines communautés vivant à Maurice, aux îles Fidji, en Malaisie, à La Réunion, et, suite à des mouvements de populations plus récents, en Amérique du Nord, en Grande-Bretagne et en Australie.

Nous nous concentrerons sur le système consonantique du tamoul afin de présenter un phénomène qui est en concurrence avec la théorie de la marque : la « différenciation maximale ».

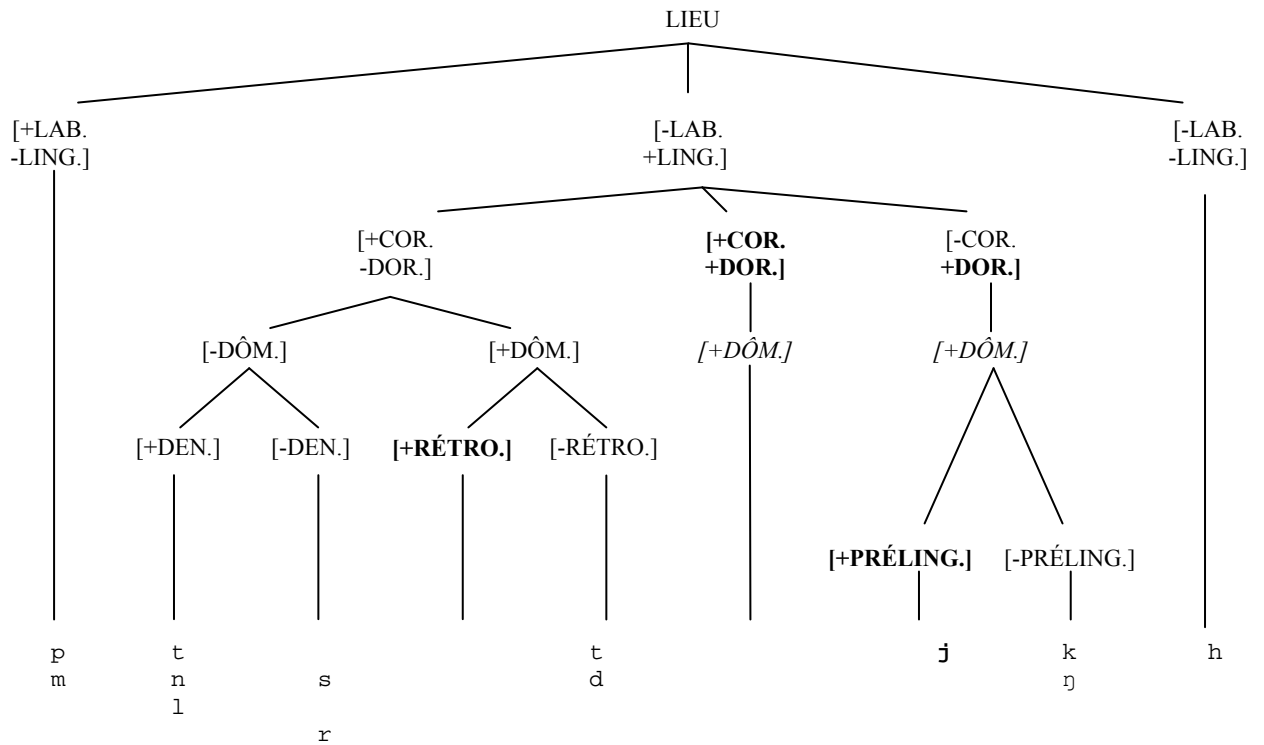
I.7.1 Système consonantique du tamoul

Tableau 19 : Système consonantique du tamoul

19.a : Système consonantique du tamoul avec étiquettes traditionnelles

	Labiales	Dentales	Alvéolaires	Rétroflexes	Palatales	Vélaires	Glottale
Plosives	p	t			t d	k	
Fricatives			s				h
Nasales	m	n				ŋ	
Tap							
Trill			r				
Spirantes latérales		l					
Spirantes non latérales					j		

19.b : Système consonantique du tamoul avec traits binaires



- on a un triplet dental ~ alvéolaire ~ rétroflexe uniquement pour les nasales, et la nasale dentale et la nasale alvéolaire tendent à se confondre ;
- le / / est une spirante rétroflexe, parfois confondue avec / / ;
- le /d / est utilisé pour des emprunts ;
- la consonne / / est une vibrante battue (*tap*), et la consonne /r/ est roulée (polyvibrante, *trill*).

I.7.2 Les consonnes marquées du tamoul

Le système consonantique du tamoul présente des éléments marqués (et donc complexes). On notera :

- du point de vue du mode d'articulation, la complexité des vibrantes / / et /r/ (qui ont les traits [+VIBRANT ; -POLYVIBRANT] et [+VIBRANT ; +POLYVIBRANT] respectivement) ;
- du point de vue du lieu d'articulation, la complexité de la prépalatale / / (qui a les traits [+CORONAL ; +DORSAL]), celle de la médiopalatale /j/ (qui a les traits [+DORSAL ; +PRÉLINGUAL]) et celle des rétroflexes (cinq rétroflexes marquées par le trait [+RÉTROFLEXE]).

Nous avons déjà décrit la complexité de ces phonèmes²⁹⁰ et nous ne nous y attarderons donc plus ici.

I.7.3 Deux principes fonctionnels en concurrence : la théorie de la marque et la différenciation maximale

En tamoul (et dans d'autres langues dravidiennes), nous pouvons observer, parmi les apicales, une opposition entre une nasale dentale /n/, une nasale alvéolaire / / et une nasale rétroflexe / / . De ces trois consonnes, la troisième

²⁹⁰ Concernant la prépalatale et la médiopalatale, voir « Partie 2, Chapitre 2, I.6.2 Les semi-rétroflexes, la prépalatale, la médiopalatale, l'uvulaire et les consonnes aspirées du hindi ». Concernant les vibrantes, voir « Partie 2, Chapitre 2, I.5.2 La polarité des traits marqués et l'importance des traits redondants ». Enfin, concernant les rétroflexes, voir « Partie 2, Chapitre 2, I.2.2 La rétroflexe et les fricatives bilabiales de l'éwé ».

est marquée avec le trait [+RÉTROFLEXE]. Or en reconsidérant notre analyse du système consonantique du hindi²⁹¹, nous remarquerons qu'il n'existe dans cette langue une opposition qu'entre deux des nasales apicales du tamoul que nous venons de citer : la dentale non marquée /n/ et la semi-rétroflexe marquée /ɳ/. Ce constat est assez inattendu du point de vue de la marque, et soulève un problème théorique. En effet, selon les principes de la théorie de la marque, si une langue doit avoir deux des trois apicales du tamoul que nous avons citées, alors il doit s'agir de la dentale et de l'alvéolaire, c'est-à-dire les deux apicales les moins marquées de l'opposition. Dans le cas du hindi, un autre phénomène concurrence la théorie de la marque et l'emporte sur celle-ci. Nous appellerons ce phénomène « la différenciation maximale²⁹² ». Il consiste, pour des raisons de distinctivité, à avoir un écart acoustique maximum entre les segments d'un même système phonique. Comme les deux nasales les moins marquées (dentale et alvéolaire) du tamoul sont acoustiquement proches et tendent à se confondre, on ne les retrouve pas dans le système consonantique du hindi. Par ailleurs, étant donné que les dentales et les rétroflexes sont acoustiquement bien distinctes, la rétroflexion totale de l'apex lors de l'articulation de /ɳ/ n'est pas nécessaire, ce qui peut expliquer qu'en hindi, /ɳ/ est en fait une « semi-rétroflexe ».

En définitive, concernant la comparaison des systèmes consonantiques du tamoul et du hindi, nous avons donc :

- le tamoul qui a un triplet dentale ~ alvéolaire ~ rétroflexe (pour les nasales) ;
- le hindi qui a seulement l'opposition dentale ~ semi-rétroflexe.

Par conséquent, si l'on a les trois points d'articulation, ce sont les alvéolaires qui sont « fragiles » (le tamoul ne compte qu'un seul couple qui connaît l'opposition dentale ~ alvéolaire) et si l'on a deux de ces trois points, ce sont les alvéolaires qui sont absentes.

Par conséquent, le principe de différenciation maximale a priorité, pour des raisons de distinctivité, sur la théorie de la marque dans le cas du hindi, mais notons que cela n'a lieu que dans certains cas précis. Pour ce qui nous concerne ici, il y a trois points d'articulation en tamoul contre deux en hindi, ce qui explique pourquoi le problème de la différence entre les deux consonnes de la seconde langue se pose. En effet, les locuteurs vont inconsciemment créer, dans la diachronie, un système

²⁹¹ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.6.1 Système consonantique du hindi ».

²⁹² Martinet (1970 : 235) nomme ce phénomène « la différenciation maxima ».

dans lequel les consonnes vont s'écarter acoustiquement, quitte à sélectionner une consonne articulatoirement plus complexe.

Notons enfin que le principe de la différenciation maximale peut aussi être illustré par l'exemple de l'espagnol. Dans la variété parlée à Madrid, il existe une opposition entre le phonème /θ/ dental non sulcal et le phonème /s/ apico-alvéolaire sulcal, qui est le produit de la différenciation maximale au niveau articulatoire. La variété de l'espagnol parlée en Andalousie en est la preuve : dans ce dialecte, l'opposition dentale (non sulcale) ~ apico-alvéolaire (sulcale) n'existe pas et le phonème /s/ (sulcal) est lamino-alvéolaire avec l'apex dirigé vers les incisives inférieures (comme en français). Nous pensons qu'il n'y a pas de hasard dans le fait que le /s/ soit réalisé différemment en espagnol selon qu'il soit en concurrence ou non avec la fricative dentale (non sulcale). Quand il est en concurrence avec /θ/, comme dans la variété parlée à Madrid, /s/ est articulé avec un relèvement de l'apex (il a le trait [+APEXH]) afin d'être mieux différencié de la dentale. Quand il n'est pas en concurrence avec /θ/, comme dans la variété parlée en Andalousie, /s/ est articulé avec la pointe de la langue abaissée (il peut être décrit par les traits [-APEXH ; +APEXB]). Notons que la réalisation du phonème /s/ n'est pas la même selon les langues, car elle dépend des autres consonnes auxquelles il s'oppose. Sa réalisation est beaucoup plus libre (il est souvent moins sifflant) et est sujette à plus de variations dialectales lorsqu'il ne s'oppose à aucune autre fricative de la même région articulatoire (c'est-à-dire [+CORONAL]).

Pour conclure, la théorie de la marque et celle de la différenciation maximale sont deux principes fonctionnels en concurrence. La différenciation maximale a priorité sur la théorie de la marque dans certains cas bien précis, pour des raisons de distinctivité.

I.8 Bilan des analyses intrasystémiques dans la composante phonologique

Dans cette partie, nous avons décrit les systèmes phoniques de différentes langues à l'aide de notre système de traits distinctifs phonétiques. Comme nous l'avions prévu et annoncé dans le chapitre qui a précédé celui-ci, seul un nombre restreint des traits de notre liste a été utilisé malgré le fait que ces langues appartiennent à des familles différentes et présentent donc des systèmes phonémiques très différents.

La théorie de la marque nous a permis dans cette partie de (1) décrire les systèmes phonémiques des langues et leurs fonctionnements et (2) identifier et analyser les éléments complexes de ces systèmes. Nous avons aussi pu identifier précisément les raisons de ces complexités.

Enfin, nous avons pu voir que la théorie de la marque pouvait parfois être en concurrence avec d'autres phénomènes tels que l'hypercorrection ou encore le principe de différenciation maximale. Cependant, dans l'exemple de la variété caractérisée par le « ceceo » de l'espagnol, l'hypercorrection (si notre hypothèse est juste) n'est qu'un contre-exemple apparent à la théorie de la marque. Nous avons en effet tenté de démontrer que dans ce cas, l'infirmité apparente de la théorie de la marque était en fait une confirmation profonde de ses principes. En ce qui concerne le principe de différenciation maximale, nous avons vu qu'il l'emportait sur la théorie de la marque dans des contextes bien précis, et ce, pour des raisons de distinctivité visant à rendre le système phonémique global de la langue plus fonctionnel.

II. Grammaire

Nous allons à présent passer à des analyses intrasystémiques dans le domaine grammatical. Nous avons procédé à une sélection de certains points grammaticaux, dans des langues diverses, qui nous paraissaient intéressants dans notre analyse de la complexité.

II.1 Domaine nominal : la catégorie de la personne

II.1.1 Présentation des traits

Dans cette partie, nous nous intéresserons à la catégorie de la personne et très précisément à la personne au cas nominatif. Notre étude portera sur la troisième personne du singulier en anglais et sur les pronoms dits « de politesse » en allemand et en français. Pour ce faire, nous utiliserons six traits distinctifs :

- [\pm PERSONNE1] et [\pm PERSONNE2] ;
- [\pm PLURIEL] ;

- [\pm VPLURIEL]²⁹³ ;
- [\pm ÉLOCUTIF] et [\pm ALLOCUTIF].

Les traits [\pm PERSONNE1] et [\pm PERSONNE2] nous permettront de représenter le rang de la personne décrite par le pronom personnel. Lorsque cela sera applicable dans la langue étudiée, les premières personnes du singulier et du pluriel auront les traits [+PERSONNE1 ; -PERSONNE2], les deuxièmes personnes du singulier et du pluriel auront les traits [-PERSONNE1 ; +PERSONNE2] et les troisièmes personnes du singulier et du pluriel auront les traits [-PERSONNE1 ; -PERSONNE2].

Nous avons considéré qu'il était indispensable de distinguer le nombre référentiel du nombre entraîné sur le verbe par le sujet à l'aide des deux traits [\pm PLURIEL] et [\pm VPLURIEL] respectivement. Cela nous permet de rendre compte, par exemple, du fait que le pronom *you* en anglais soit toujours deuxième personne du pluriel. En effet, l'accord avec *be*, par exemple, donne *are* au présent et *were* au prétérit. Mais ce même *you* peut renvoyer à du singulier référentiel (si l'on s'adresse à une seule personne) ou à du pluriel référentiel (si l'on s'adresse à plusieurs personnes). Dans le premier cas, *you* aura les traits [-PERSONNE1 ; +PERSONNE2 ; -PLURIEL ; +VPLURIEL] et dans le second cas, le même pronom *you* aura les traits [-PERSONNE1 ; +PERSONNE2 ; +PLURIEL ; +VPLURIEL].

Les traits [\pm ÉLOCUTIF] et [\pm ALLOCUTIF] nous permettent quant à eux de décrire le rôle du référent dans l'acte de discours. Le trait [+ÉLOCUTIF] est utilisé pour désigner la personne qui parle. Le trait [+ALLOCUTIF] est utilisé pour désigner la personne à qui l'on s'adresse. Dans les cas les plus simples, il y a coïncidence entre les traits [+PERSONNE1] et [+ÉLOCUTIF], entre les traits [+PERSONNE2] et [+ALLOCUTIF], et entre les combinaisons de traits [-PERSONNE1 ; -PERSONNE2] et [-ÉLOCUTIF ; -ALLOCUTIF]. C'est le cas, par exemple, en créole réunionnais²⁹⁴ :

²⁹³ Notons que c'est la copie de ce trait du sujet sur le verbe qui forme ce qui est communément appelé l'accord.

²⁹⁴ En créole réunionnais, nous n'utilisons pas le trait [\pm VPLURIEL] car il n'y a pas d'accord entre le sujet et le verbe.

Tableau 20 : Analyse des pronoms personnels du créole réunionnais

Pronoms personnels	Rang et nombre	[±PERSONNE1]	[±PERSONNE2]	[±PLURIEL]	[±ÉLOCUTIF]	[±ALLOCUTIF]
/mw□˘/	1Sg	+	-	-	+	-
/(v)u/	2Sg	-	+	-	-	+
/li/, /el/	3Sg	-	-	-	-	-
/nu/	1Pl	+	-	+	+	-
/zot/	2Pl	-	+	+	-	+
/zot/	3Pl	-	-	+	-	-

II.1.2 La 3^{ème} personne du singulier en anglais

Nous commencerons par présenter la catégorie de la personne en anglais dans un tableau répertoriant les pronoms personnels ainsi que les traits distinctifs qui les définissent :

Tableau 21 : Description de la catégorie de la personne en anglais

Pronoms personnels	[±PERSONNE1]	[±PERSONNE2]	[±PLURIEL]	[±VPLURIEL]	[±ÉLOCUTIF]	[±ALLOCUTIF]
<i>I</i>	+	-	-	-	+	-
<i>you</i>	-	+	-	+	-	+
<i>he/she/it</i>	-	-	-	-	-	-
<i>we</i>	+	-	+	+	+	²⁹⁵ ±
<i>you</i>	-	+	+	+	-	+
<i>they</i>	-	-	+	+	-	-

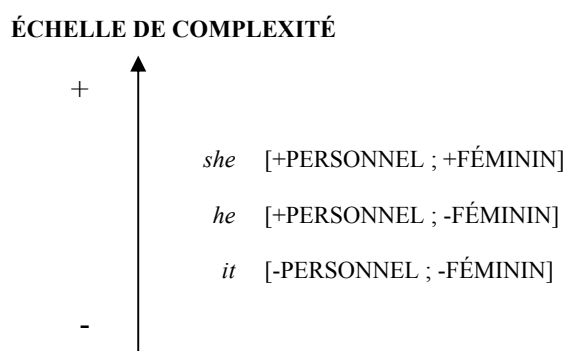
Le Tableau 21 nous montre que les traits [±ÉLOCUTIF] et [±ALLOCUTIF] ne posent aucun problème en anglais : il y a coïncidence entre les traits [+PERSONNE1] et [+ÉLOCUTIF], entre les traits [+PERSONNE2] et [+ALLOCUTIF], et entre les combinaisons de traits [-PERSONNE1 ; -PERSONNE2] et [-ÉLOCUTIF ; -ALLOCUTIF]. Cependant, ce tableau nous montre aussi, comme nous l'avons mentionné précédemment, que le pronom *you* présente une complexité : lorsqu'il renvoie à un référent singulier ([-PLURIEL]), il garde toujours le trait [+VPLURIEL].

²⁹⁵ *We* [+ÉLOCUTIF ; +ALLOCUTIF] inclut l'allocutaire (il est inclusif) alors que *we* [+ÉLOCUTIF ; -ALLOCUTIF] n'inclut pas l'allocutaire (il est exclusif).

En ce qui concerne la troisième personne du singulier²⁹⁶, elle est la moins marquée dans la catégorie de la personne en anglais. Tous les traits qui la décrivent sont en effet négatifs : la 3Sg ne participe pas à l'acte de discours (on utilise souvent le terme « délocuté » pour la définir), et a les traits [-PLURIEL ; -VPLURIEL]. Par conséquent, la 3Sg est non marquée pour la personne et pour le nombre.

Notons que pour rendre compte de l'opposition du genre à la 3Sg, il est possible d'utiliser les traits [±PERSONNEL] et [±FÉMININ]. Cela nous permet d'obtenir une hiérarchie de complexité que nous avons représentée dans la Figure 21. Dans cette figure, les pronoms personnels 3Sg de l'anglais ont été utilisés à titre d'exemple :

Figure 21 : Échelle de complexité des pronoms personnels 3Sg en anglais



Comme le montre la Figure 21, *she* est le plus marqué des pronoms personnels sujets 3Sg de l'anglais car il désigne un être animé de sexe féminin. *He* est aussi marqué (mais moins que *she*) par le fait qu'il désigne un être animé de sexe masculin. Enfin, le pronom *it* est le pronom personnel 3Sg de l'anglais le moins marqué dans la mesure où il ne précise ni la nature (être animé ou entité non animée), ni le sexe du référent dans le cas où il s'agirait d'un être animé.

En ce qui concerne la contrainte morphosyntaxique d'accord sujet/verbe en anglais, nous poserons un trait [±ACCORD] avec [+ACCORD] s'il y a un marqueur d'accord visible sur le verbe et [-ACCORD] dans les autres cas.

²⁹⁶ Ci-après 3Sg.

Tableau 22 : Flexion des verbes ordinaires en anglais

+TEMPS		-TEMPS				
-PRÉTÉRIT		+PRÉTÉRIT	-ING ; -PP		+ING	+PP
+FINI		+FINI	+FINI	+FINI	-FINI	-FINI
			+IMP. +SUBJ.			
-ACCORD	+ACCORD	-ACCORD	-ACCORD		-ACCORD	-ACCORD
<i>work</i>	<i>works</i>	<i>worked</i>	<i>work</i>		<i>working</i>	<i>worked</i>
<i>take</i>	<i>takes</i>	<i>took</i>	<i>take</i>		<i>taking</i>	<i>taken</i>
<i>hit</i>	<i>hits</i>	<i>hit</i>	<i>hit</i>		<i>hitting</i>	<i>hit</i>
<i>1Sg, 1Pl</i> <i>2Pl</i> <i>3Pl</i>	<i>3Sg</i>	<i>1Sg, 1Pl</i> <i>2Pl</i> <i>3Sg, 3Pl</i>	<i>1Sg, 1Pl</i> <i>2Pl</i> <i>3Sg, 3Pl</i>		<i>1Sg, 1Pl</i> <i>2Pl</i> <i>3Sg, 3Pl</i>	<i>1Sg, 1Pl</i> <i>2Pl</i> <i>3Sg, 3Pl</i>

Les traits utilisés dans le Tableau 22²⁹⁷ seront tous analysés de manière détaillée plus loin dans notre étude²⁹⁸. Nous voulons juste observer ici que l'on a [+ACCORD] (c'est-à-dire un marqueur visible d'accord) en anglais uniquement au présent ([+FINI ; +TEMPS ; -PRÉTÉRIT]) à la 3Sg. Dans ce cas, un marqueur flexionnel d'accord [-s] est ajouté au verbe. Dans tous les autres cas, on a le trait [-ACCORD] et c'est une forme unique non fléchie du verbe (correspondant à la forme de citation du verbe) qui est utilisée.

La 3Sg présente donc un paradoxe en anglais. Alors qu'elle est la personne la moins marquée, elle est aussi la seule personne avec laquelle le verbe prend le trait [+ACCORD] (et donc un marqueur flexionnel) au présent. Autrement dit, alors que la 3Sg est sémantiquement non marquée, elle est la seule à entraîner une marque morphologique (le marqueur [-s]) sur les verbes ordinaires. Tout aussi surprenant est le fait que le nombre ne semble pas être intégré dans ce système puisque même la troisième personne du pluriel²⁹⁹ (qui est marquée dans la catégorie du nombre par rapport à la 3Sg) n'entraîne pas de marqueur flexionnel sur le verbe.

Pour expliquer ces phénomènes, plusieurs hypothèses peuvent être proposées. On peut d'abord envisager l'hypothèse d'un hasard historique : tout ne s'explique pas (forcément) rationnellement en linguistique. On peut aussi penser qu'il y a ici divergence entre marque formelle et marque conceptuelle : le verbe serait marqué pour la forme, mais non marqué conceptuellement, car la 3Sg est non

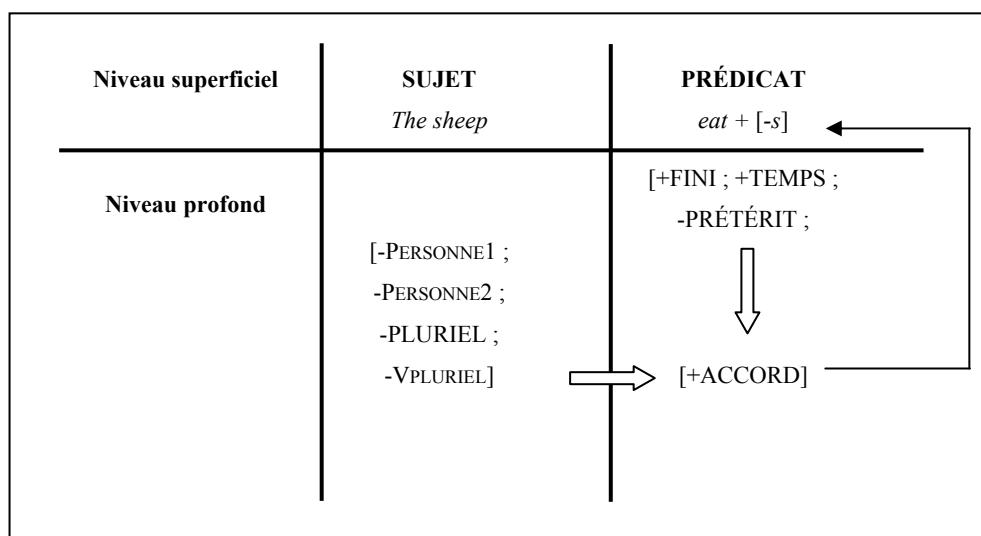
²⁹⁷ Ce tableau ne concerne pas le verbe *be* qui est le verbe ayant le plus de formes distinctes en anglais : il a en effet le trait [+ACCORD] pour toutes ses formes tensées (y compris au prétérit) sauf au subjonctif prétérit.

²⁹⁸ Voir « Partie 2, Chapitre 2, IV.2.3 Domaine verbal ».

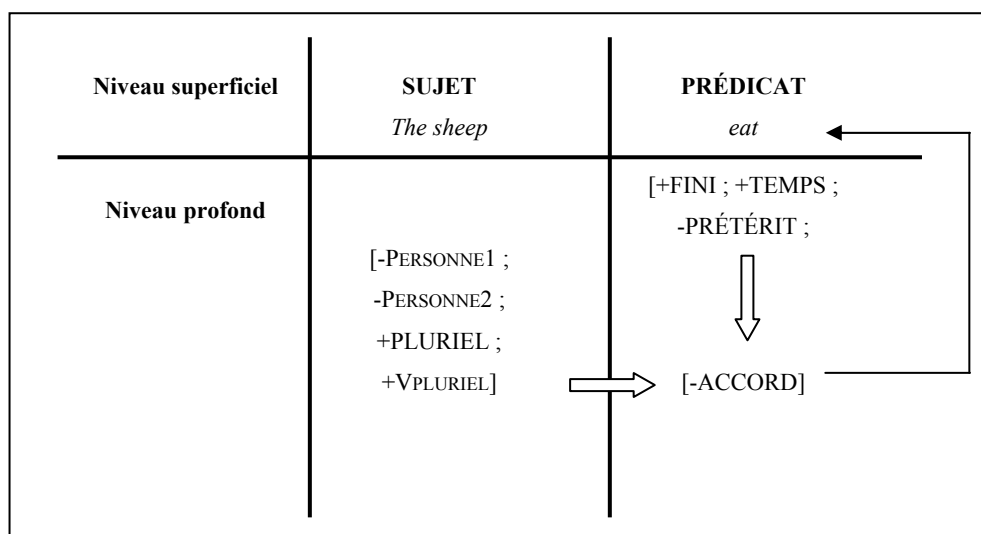
²⁹⁹ Ci-après 3Pl.

marquée, et pour la personne et pour le nombre. Si cette hypothèse était juste, alors la théorie de la marque serait complètement invalidée (dans ce cas). Si l'on compare *he does* à *they do*, le pluriel est ici étrangement non marqué sur le verbe sur le plan formel, alors qu'il l'est sur les noms. Cette seconde hypothèse n'est donc pas la bonne selon nous.

Nous proposerons donc une troisième hypothèse. Nous avons dit, dans l'introduction générale de notre étude, que deux grandes lois semblaient être omniprésentes et universelles dans les langues : l'efficacité et l'économie. Le phénomène observé avec la 3Sg respecte ces deux principes. Le premier principe, l'efficacité, impose que la distinction entre la 3Sg et la 3Pl soit visible pour éviter toute ambiguïté. Or en anglais, une catégorie de noms ne respecte pas ce principe : la distinction entre singulier et pluriel n'est parfois³⁰⁰ pas visible pour les noms, qui, comme *sheep* ou *series*, sont invariables et ne prennent donc pas de marque morphologique lorsqu'ils sont au pluriel (*one sheep* ~ *two sheep* ; *one series* ~ *two series*). C'est pourquoi le nombre référentiel (non manifeste) dans ces noms est reporté sur le trait $[\pm VPLURIEL]$, trait qui conditionne l'accord sur le verbe. Autrement dit, pour ce type de nom, le seul moyen de savoir s'ils renvoient à du singulier ou à du pluriel référentiel est d'observer la présence ou l'absence du marqueur $[-s]$ sur le verbe (ou la forme du verbe pour *be*).



³⁰⁰ Le nombre référentiel n'est pas visible pour ces noms lorsque le déterminant qui les précède n'est lui-même pas révélateur du nombre (par exemple, le déterminant défini *the*).



À ce stade de la réflexion, il serait pourtant plus logique de penser que c'est lorsque le nom renvoie à du pluriel référentiel que le verbe devrait être morphologiquement marqué. C'est précisément là qu'intervient le second principe : l'économie. Dans le cas de la troisième personne en anglais, ce principe consisterait à avoir un marqueur au plus afin d'éviter l'excès d'information et donc, une redondance. Ainsi, si le sujet a le marqueur flexionnel [-s] du pluriel, le verbe ne l'a pas, et si le sujet n'a pas de marqueur flexionnel [-s], le verbe l'a. Cela nous mène à postuler que le marqueur flexionnel [-s] des verbes avec un sujet de 3Sg n'a en fait rien à voir avec la marque pour le verbe. Il s'expliquerait plutôt par une logique de complémentarité flexionnelle entre sujet et verbe. Pour illustrer cette hypothèse, nous utiliserons les deux phrases suivantes :

The neighbour knows the truth.

The neighbours know the truth.

Pour conclure, le respect des principes d'efficacité et d'économie dans la langue mène en somme à une inversion de marque dans le cas de la 3Sg en anglais : pour l'accord, le verbe n'est formellement marqué (et au présent seulement) que quand le sujet est le moins marqué possible. La théorie de la marque est donc (superficiellement) invalidée en ce qui concerne la 3Sg en anglais au profit de deux principes fonctionnels universels.

II.1.3 Les pronoms personnels de politesse en français et en allemand

Nous allons à présent nous intéresser aux pronoms de politesse en français et en allemand. Les pronoms personnels dits « de politesse » sont utilisés pour s'adresser à une ou plusieurs personne(s) inconnue(s) ou occupant un rôle supérieur dans la hiérarchie. Ils indiquent une prise de distance du locuteur vis-à-vis de l'allocataire et permettent d'exprimer du respect ou une reconnaissance de l'autorité de l'allocataire. Ils sont à opposer aux pronoms de familiarité, utilisés pour s'adresser à une ou plusieurs personne(s) proche(s), connue(s) ou ayant un statut égal à celui du locuteur.

Nous nous intéresserons aux pronoms personnels de politesse en français et en allemand. Deux traits distinctifs doivent, dans ce cas, être utilisés pour décrire les pronoms personnels de politesse : [\pm ÉLOCUTIF] et [\pm ALLOCUTIF]. Rappelons que, dans le discours, [$+$ ÉLOCUTIF] est utilisé pour décrire la personne qui parle, autrement dit, le locuteur, et [$+$ ALLOCUTIF] est utilisé pour décrire la ou les personne(s) à qui l'on s'adresse, autrement dit, l'allocataire ou les allocataire(s).

Rappelons aussi que, dans le cas des pronoms personnels, les situations non marquées sont les suivantes :

α PERSONNE1 \leftrightarrow α ÉLOCUTIF

α PERSONNE2 \leftrightarrow α ALLOCUTIF

α PLURIEL \leftrightarrow α VPLURIEL

En d'autres termes, les situations non marquées sont celles pour lesquelles :

- 1) les pronoms de première personne (singulier ou pluriel) renvoient à la personne qui parle ;
- 2) les pronoms de deuxième personne (singulier ou pluriel) renvoient à la personne ou aux personnes à qui l'on s'adresse ;
- 3) il y a concordance entre nombre référentiel et nombre porté par le verbe.

II.1.3.1 Le pronom de politesse *vous* en français

En français, le pronom personnel utilisé pour exprimer de la politesse et du respect est *vous*, autrement dit la « deuxième personne du pluriel ». On parle ainsi de « vouvoiement », par opposition au « tutoiement ». La prise de distance se fait donc

en français grâce à une sorte de « pluralisation » de l'allocutaire (dans le cas d'un allocutaire unique).

Dans le cas où le locuteur s'adresse à plusieurs personnes, la situation est ambiguë puisque le pronom personnel utilisé est automatiquement *vous* dès lors que l'on s'adresse à plusieurs allocutaires. Il n'est donc pas possible dans ce cas de décider, à partir de la seule analyse du pronom, s'il s'agit d'une forme de politesse ou non. Il faudra plutôt faire appel au contexte, à la situation d'énonciation et aux relations qu'entretiennent les participants au discours. Néanmoins, cette situation reste un cas non marqué dans la mesure où il y a concordance entre le nombre référentiel qui est au pluriel et le nombre porté par le verbe qui est lui aussi au pluriel.

Dans le cas où le locuteur s'adresse à une seule personne, la situation est, au contraire, marquée car le référent est unique alors que le verbe est au pluriel. Par exemple, *vous êtes génial*, s'analyse de la manière suivante :



Comme le montre ce schéma, seul le verbe tensé présente une discordance avec le nombre référentiel auquel renvoie le sujet. L'adjectif, par exemple, porte comme le sujet le trait [-PLURIEL]. Cette situation est due au fait que le pronom *vous*, qu'il soit utilisé comme pronom de politesse ou non, porte toujours le trait [+VPLURIEL], trait qui est par la suite copié tel quel sur le verbe tensé. La situation marquée, dans le cas où *vous* serait utilisé comme pronom de politesse pour s'adresser à un allocutaire unique, résulte de l'effet de « désaccord interne » à *vous* qui a les traits [-PLURIEL] et [+VPLURIEL].

II.1.3.2 Le pronom de politesse *Sie* en allemand

En allemand, c'est la troisième personne du pluriel (au sens de [VPLURIEL]), et non la deuxième personne du pluriel comme en français, qui est utilisée comme

pronom de politesse. Notons que dans cette langue, le pronom de politesse se distingue, à l'écrit, de la troisième personne du pluriel utilisée pour des référents délocutés par une majuscule pour l'initiale.

Le tableau ci-dessous résume les trois possibilités qu'un locuteur possède en allemand pour s'adresser à une ou plusieurs personnes :

	[±PERSONNE1]	[±PERSONNE2]	[±PLURIEL]	[±VPLURIEL]	[±ÉLOCUTIF]	[±ALLOCUTIF]
<i>du</i>	-	+	-	-	-	+
<i>ihr</i>	-	+	+	+	-	+
<i>Sie</i>	-	-	+/-	+	-	+

En allemand, le pronom de politesse *Sie* est marqué par la combinaison des traits [-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; +ALLOCUTIF]. Autrement dit, la troisième personne, celle qui est logiquement utilisée pour faire référence à un ou plusieurs référents ne participant pas à l'acte de discours, est utilisée pour de l'allocutif. Par conséquent, la prise de distance en allemand va plus loin que celle que l'on retrouve en français. Rappelons qu'en français, le ou les référents sont « pluralisés » à l'aide du trait [+VPLURIEL] pour produire l'effet de politesse. En allemand, ce même effet de politesse est le résultat d'un « cumul » de deux phénomènes : la « pluralisation » à l'aide du trait [+VPLURIEL] (dans le cas où l'allocutaire serait [-PLURIEL]) et le fait que l'on s'adresse au référent ou aux référents à la troisième personne, comme si on ne pouvait s'adresser directement à cet allocutaire ou à ces allocutaires.

Dans le cas où il s'agirait de plusieurs référents, seule la discordance entre les traits de personne et le trait [+ALLOCUTIF] rend le pronom personnel *Sie* marqué. Notons cependant que dans le cas où il s'agit d'un référent unique, la situation est encore plus marquée au niveau profond. Ainsi, *Sie sind fantastisch* peut être traduit par « vous êtes géniaux » ou « vous êtes génial », car le référent peut être singulier ou pluriel dans cette phrase :

Niveau superficiel	<i>Sie</i>	<i>sind</i>	<i>fantastisch</i> ³⁰¹
Niveau profond	[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; +PLURIEL +VPLURIEL [+VPLURIEL] -ÉLOCUTIF +ALLOCUTIF]		
	=> <i>Vous êtes géniaux</i>		

Niveau superficiel	<i>Sie</i>	<i>sind</i>	<i>fantastisch</i>
Niveau profond	[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; -PLURIEL +VPLURIEL [+VPLURIEL] -ÉLOCUTIF +ALLOCUTIF]		
	=> <i>Vous êtes génial</i>		

Dans le cas où le référent serait singulier, on a donc deux discordances : l'une est exprimée par la combinaison des traits [-PERSONNE2 ; +ALLOCUTIF] (qui crée l'effet de distance) et l'autre est exprimée par la combinaison des traits [-PLURIEL ; +VPLURIEL] (qui crée l'effet d'amplification). Par conséquent, il y a, dans ce cas, double marquage : une prise de distance et une amplification.

II.2 Domaine verbal : les modaux anglais

II.2.1 La modalité

Les auxiliaires modaux³⁰² (voir, par exemple, Coates 1983 ; Larreya 1984 ; Palmer [1979] 1990) – ou plus simplement, les modaux – forment un groupe de

³⁰¹ Rappelons que l'adjectif attribut est invariable en allemand, il ne connaît pas l'accord.

³⁰² Angl. *Modal auxiliary verbs*.

verbes très particuliers en anglais. Nous les considérerons comme des lexèmes invariables qui possèdent un temps inhérent : pour MAY, CAN, MUST, WILL et SHALL, le présent est inhérent, alors que pour MIGHT, COULD, SHOULD, WOULD et OUGHT, le prétérit est inhérent. Nous les nommerons respectivement, comme Quirk *et al.* (1985), les modaux primaires et les modaux secondaires. Le Tableau 23 est une classification des différents auxiliaires modaux anglais³⁰³ :

Tableau 23 : Les auxiliaires modaux anglais

	Auxiliaires modaux primaires	Auxiliaires modaux secondaires
PROPRIÉTÉS	[+FINI ; +TEMPS ; -PRÉTÉRIT]	[+FINI ; +TEMPS ; +PRÉTÉRIT]
MODAUX	MAY	MIGHT
	CAN	COULD
	MUST	
	SHALL	SHOULD
	WILL	WOULD
		OUGHT

Considérer que les modaux sont dix lexèmes autonomes et non six lexèmes (MAY, CAN, MUST, SHALL, WILL, OUGHT) ayant deux formes-de-mot pour certains (MAY, CAN, SHALL, WILL) et une seule forme-de-mot pour d'autres (MUST, OUGHT), nous permet de rendre compte de certaines propriétés spéciales de cette catégorie de verbes. Dans le Tableau 23, nous pouvons en effet visualiser quatre paires de modaux : MAY/MIGHT, CAN/COULD, SHALL/SHOULD et WILL/WOULD. Deux autres modaux sont isolés, il s'agit de MUST et de OUGHT : il n'existe pas d'équivalent secondaire pour MUST et pas d'équivalent primaire pour OUGHT. Les couples que nous avons énumérés ne forment pas toujours des couples sémantiques. Par

³⁰³ Notre étude générale, ne portant pas spécifiquement sur les modaux, n'a pas de prétention à l'exhaustivité. C'est pourquoi nous ne traiterons pas dans ce chapitre des cas de NEED et DARE qui sont des modaux très complexes et qui posent des problèmes particuliers. Notons aussi que d'autres expressions peuvent aussi être utilisées pour exprimer la modalité en anglais, comme par exemple, *have to*, *be to*, *be going to*, *had better*, etc. *Have to* sera plus tard inséré dans notre analyse pour des raisons sémantiques.

exemple, si nous considérons le couple SHALL/SHOULD, il existe bien une correspondance morphologique (*should* peut être décrit comme *shall*^[+PRÉTÉRIT]) mais pas toujours de correspondance sémantique entre ces deux formes. En fait, il existe un rapport sémantique plus évident entre SHOULD et MUST dans l'expression de l'obligation et de la probabilité (*should* serait l'équivalent de « devoir » au conditionnel et *must* serait l'équivalent de « devoir » au présent).

He should work harder. « Il devrait travailler plus dur. »

He must work harder. « Il doit travailler plus dur. »

He should be in Paris by now. « Il devrait être arrivé à Paris. »

He must be in Paris by now. « Il doit être arrivé à Paris. »

Un autre exemple que nous pourrions citer est le couple CAN/COULD : ils ont tous les deux des valeurs sémantiques indépendantes même si *could* est dérivé de *can* par l'ajout du trait [+PRÉTÉRIT]. Par exemple, *could* peut être utilisé pour exprimer une possibilité logique et donc être quasi-synonyme de *might* avec cette valeur, contrairement à *can* qui est plutôt utilisé pour exprimer une possibilité physique (ou une capacité) :

*I don't know what became of her. She could be dead / She might be dead
(*She can be dead).*

« Je ne sais pas ce qu'elle est devenue. Il se pourrait qu'elle soit morte. »

(Larrea et Rivière 1999 : 94)

Il existe donc une asymétrie entre les quatre modaux MAY, MIGHT, CAN et COULD en ce qui concerne la possibilité logique. En effet, alors qu'il semblerait logique de les regrouper en deux couples (dont l'un a le trait [-PRÉTÉRIT] et l'autre a le trait [+PRÉTÉRIT]), il existe en fait un lien sémantique entre MAY, MIGHT et COULD, lien qu'ils ne partagent pas avec CAN.

En définitive, parmi les modaux, certaines associations morphologiques sont donc un peu trompeuses dans la mesure où elles correspondent à des affinités sémantiques non strictes. Il semblerait que chaque forme modale ait gagné de l'indépendance sémantique et que les relations qui unissent chaque paire de modaux soient de nature mixte, c'est-à-dire à la fois flexionnelle et dérivationnelle.

Sur le plan syntaxique, les modaux ont aussi des propriétés spécifiques. Comme nous l'avons déjà dit, ils sont toujours porteurs d'un temps et ont donc toujours les traits [+FINI ; +TEMPS]. Par conséquent, il ne peut y avoir qu'un seul modal dans une proposition donnée. Ce modal est toujours le premier verbe de la

proposition et il sera suivi d'une base verbale³⁰⁴ (c'est-à-dire un verbe ayant les traits [-FINI ; -TEMPS ; -PP ; -ING]³⁰⁵). Nous avons aussi présenté les modaux comme étant invariables (dans la mesure où chaque forme est autonome et constitue un lexème propre). Cela implique aussi que les modaux primaires (qui portent le temps présent) ne connaissent pas le marqueur d'accord à la 3Sg. Enfin, les auxiliaires modaux sont toujours opérateurs (dans le sens de Huddleston 1984) et servent à pratiquer quatre opérations syntaxiques : l'inversion dans l'interrogation, la négation de phrase avec *not*, l'ellipse et l'ajout de l'accent emphatique dans l'emphase de phrase. Dans la mesure où ils sont toujours associés à un temps, ils sont incompatibles avec l'opérateur *do*³⁰⁶.

Sur le plan sémantique, dans le discours direct et dans des propositions assertives³⁰⁷, la modalité sert à exprimer les notions de pouvoir, de devoir et de vouloir. Notons cependant que sa fonction prototypique est d'exprimer de la subjectivité. En effet, les modaux prototypiques dénotent une attitude de l'énonciateur envers la proposition émise : celui-ci émet un jugement, ou une opinion, sur l'événement dont il parle. La modalité ajoute, dans la majorité des cas, de la subjectivité à l'événement dans la mesure où elle révèle l'attitude de l'énonciateur sur le contenu factuel de la proposition. En d'autres termes, une proposition qui comporte un modal est plus complexe qu'une proposition sans modal. Cette proposition est formellement marquée par la présence du verbe modal et sémantiquement marquée par la subjectivité qui la nuance. D'autres valeurs modales, plus périphériques, marquent morphologiquement la proposition par leur présence mais ne dénotent aucune subjectivité. Par exemple :

We must open the door if we want to go in.

« Nous devons ouvrir la porte si nous voulons entrer. »

Dans cette phrase, *must* est un cas de modalité objective.

Les modaux couvrent une large variété de valeurs. Nous postulons, comme Leech (2004 : 72), deux types importants de modalité en anglais : le type logique et

³⁰⁴ Mis à part *ought* qui, des « vrais » auxiliaires modaux, est le seul qui soit suivi de {*to*+base verbale}.

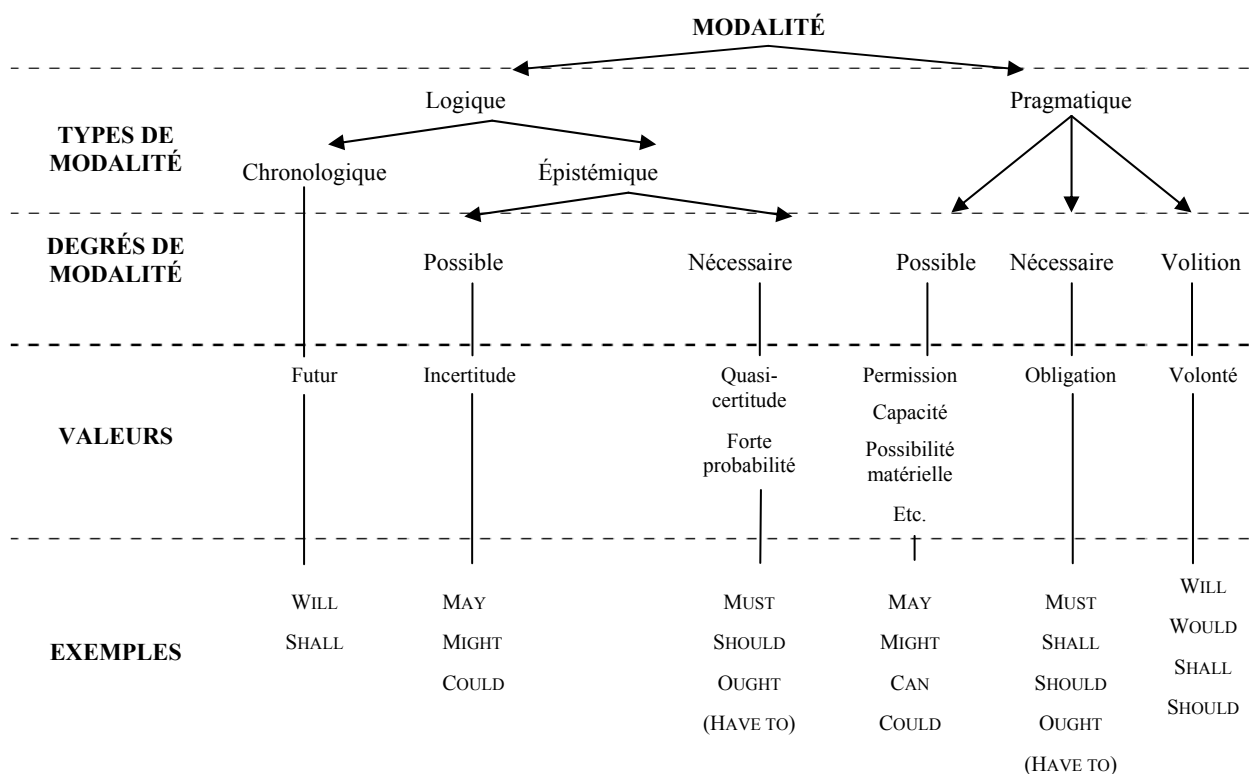
³⁰⁵ Nous envoyons ici encore le lecteur à la « Partie 2, Chapitre 2, IV.2.3 Domaine verbal » dans laquelle tous les traits morphosyntaxiques utilisés pour décrire la langue anglaise sont répertoriés et précisément définis.

³⁰⁶ Voir « Partie 2, Chapitre 2, III.2.1 Opérateurs ».

³⁰⁷ Notre étude se concentrera principalement sur la sémantique des modaux dans ce type de phrases, mais nous ne nous interdirons pas non plus des investigations dans d'autres types de phrases lorsque cela nous paraîtra pertinent.

le type pragmatique. Le type logique, qui concerne une évaluation, regroupe deux sous-types : la modalité chronologique (évaluation dans le temps : la modalité qui se limite à l'expression du futur³⁰⁸) et la modalité épistémique (évaluation des chances : la modalité de la connaissance qui concerne les degrés de probabilité comme la certitude, etc.). Le type de modalité pragmatique est quant à lui aussi nommé « modalité de l'action » ou encore « modalité radicale ». Un autre paramètre doit être introduit à cette étape de l'analyse avec trois notions qui concernent des degrés de modalité³⁰⁹ : la notion de possible, la notion de nécessaire et la notion de volition (uniquement présente dans la modalité pragmatique). Six combinaisons entre les différents types de modalité et les différents degrés de modalité sont donc possibles (Figure 22).

Figure 22 : Valeurs sémantiques des auxiliaires modaux anglais



³⁰⁸ Cette valeur se limite aux modaux SHALL et WILL. Nous ne nous y intéresserons pas dans la suite de notre analyse.

³⁰⁹ Les degrés de modalité ne concernent pas le type de modalité chronologique.

Nous postulerons ensuite cinq traits distinctifs afin de compléter notre classification des modaux de l'anglais :

- [±DIRECTIF]³¹⁰

Ce trait n'est utilisé que dans la modalité pragmatique. [+DIR.] concerne la permission (possible pragmatique) et l'obligation (nécessaire pragmatique) :

- Possible pragmatique, [+DIR.] : *You can sit down now.* « Tu peux t'asseoir maintenant. »
- Nécessaire pragmatique, [+DIR.] : *You must read this book by Monday.* « Tu dois lire ce livre pour lundi. »

Le trait [-DIR.] concerne quant à lui, par exemple, la capacité :

- Possible pragmatique, [-DIR.] : *John can swim.* « John sait nager. »

- [±ANTAGONISME]³¹¹

Ce trait concerne l'opposition de volontés (celle de l'énonciateur contre celle d'autrui ou de tout autre obstacle). Il n'est utile que pour la notion de volition qui est présente dans la modalité pragmatique.

- Volition pragmatique, [-ANT.] : *Will you do it for me ?* « Tu veux bien le faire pour moi ? »
- Volition pragmatique, [+ANT.] : *You shall stop that now!* « Tu vas arrêter cela tout de suite (je te l'ordonne) ! »

Si la volonté de l'énonciateur est en conflit avec celle du destinataire, le modal SHALL confèrera à la phrase un effet de sens du type menace (comme dans le second exemple). Si la volonté de l'énonciateur est en conflit avec un obstacle autre que le destinataire, le même modal SHALL confèrera à la phrase un effet de sens du type promesse : (les fées à Cendrillon) *You shall go to the ball* (« Tu iras au bal »).

- [±AUTORITÉ]³¹²

Ce trait peut être introduit dans la modalité pragmatique, à la suite des traits [+DIR.] et [+ANT.]. Après [+DIR.], [+AUT.] veut dire que la source modale (la

³¹⁰ Ci-après utilisé sous l'abréviation [±DIR.].

³¹¹ Ci-après utilisé sous l'abréviation [±ANT.].

³¹² Ci-après utilisé sous l'abréviation [±AUT.].

personne qui est à l'origine de la permission ou de l'obligation) affiche son autorité. Dans le cas contraire, si la source modale n'affiche pas son autorité, le modal aura le trait [-AUT.] :

- Possible pragmatique, [+DIR. ; +AUT.] : *You may take my book.* « Je t'autorise à prendre mon livre. »
- Possible pragmatique [+DIR. ; -AUT.] : *He can take my book.* « Il peut prendre mon livre. »
- Nécessaire pragmatique [+DIR. ; +AUT.] : *You shall pay for that !*³¹³ « Tu me le payeras ! »
- Nécessaire pragmatique [+DIR. ; -AUT.] : *They must apologize.* « Ils doivent s'excuser. »

Après [+ANT.], [+AUT.] veut dire que la source de la modalité affiche le conflit alors que le trait [-AUT.] signifie que le conflit n'est pas affiché. Par conséquent, ce trait permet de faire la distinction entre les modaux SHALL et WILL :

- Volition (forcément pragmatique), [+ANT. ; +AUT.] : *You shall do it !*³¹⁴ « Tu le feras (que tu le veuilles ou non) ! »
- Volition (forcément pragmatique), [+ANT. ; -AUT.] : *They will not pass.* « Ils ne passeront pas. »

- [±SUBJECTIF]

Comme nous l'avons dit précédemment, les modaux prototypiques expriment de la subjectivité, mais cela n'est pas toujours le cas. Le trait [+SUBJECTIF] décrit une évaluation, une appréciation et/ou un sentiment :

- Possible pragmatique, [-DIR ; -SUBJECTIF] : *I can sing that song.* « Je peux chanter cette chanson. »
- Nécessaire épistémique, [+SUBJECTIF] : *You must be tired.* « Tu dois être fatigué. »

³¹³ Notons que SHALL est de moins en moins utilisé et est souvent remplacé par WILL. Ainsi, il ne sera pas rare d'entendre *You will pay for that !* Notons par ailleurs que *You shall pay for that* peut aussi être décrit comme de la volition ([+ANT. ; +AUT.]).

³¹⁴ Notons que le modal SHALL, qu'il soit utilisé pour du nécessaire ou de la volition pragmatique, a toujours une valeur chronologique et a donc toujours le trait [+FUTURITÉ].

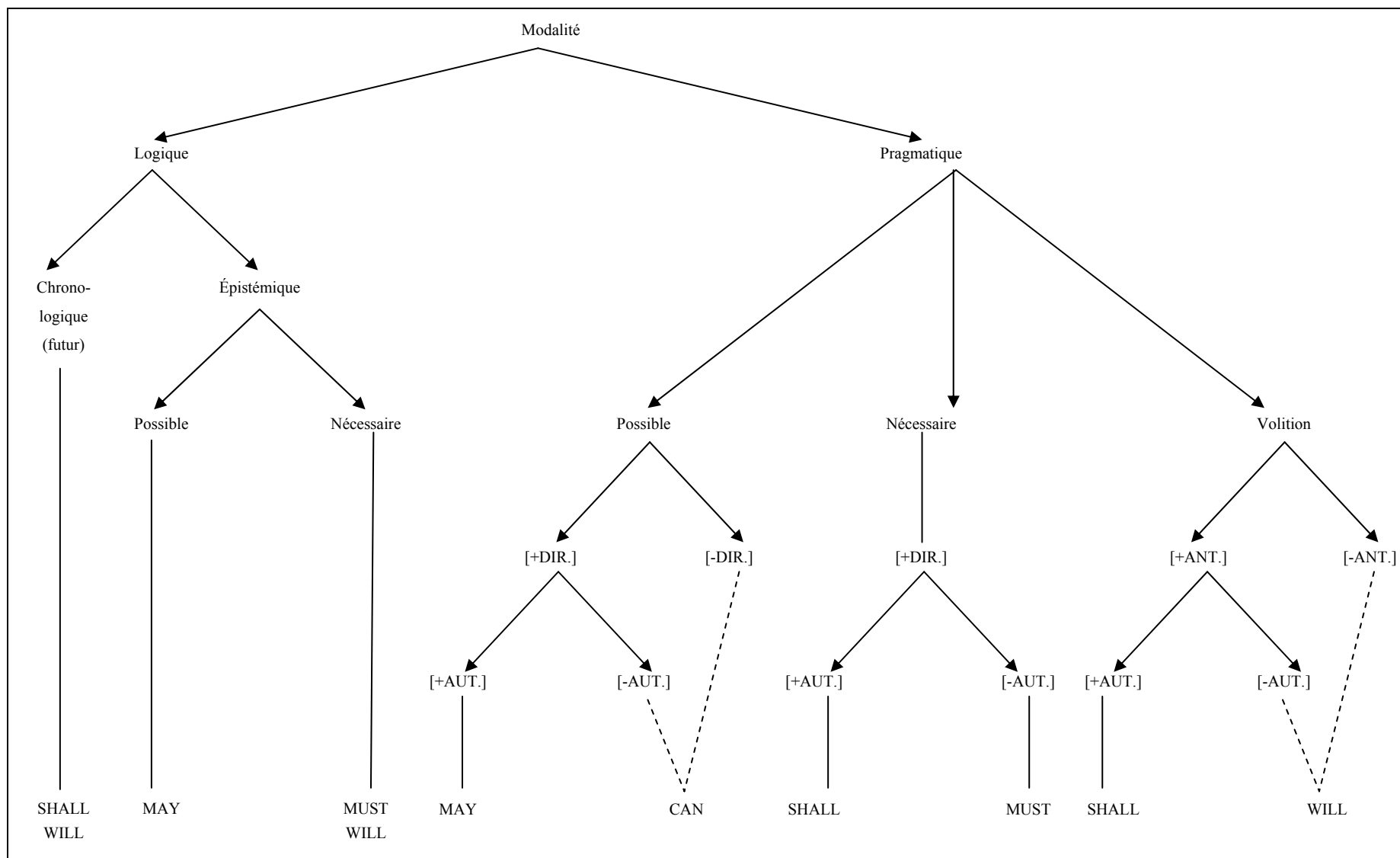
- [±SUBJECTAL] (équivalent à la notion de « subject-oriented modality » dans Palmer [1979] 1990)

[+SUBJECTAL] est utilisé lorsque la source de la modalité est le sujet syntaxique, alors que [-SUBJECTAL] est utilisé lorsque la source de la modalité est offert par l'environnement (dans ce cas, la source de la modalité est, par défaut, forcément discursive ou objective) :

- Possible épistémique, [+SUBJECTIF ; -SUBJECTAL] : *He may be at home.* « Il se peut qu'il soit à la maison. »
- Possible pragmatique, [-DIR. ; -SUBJECTIF ; -SUBJECTAL] : *You can drink a fantastic beer in that pub.* « Tu peux boire une super bière dans ce pub. »
- Possible pragmatique, [-DIR. ; -SUBJECTIF ; +SUBJECTAL] : *I can kick that door open.* « Je peux ouvrir cette porte à coups de pied. »
- Nécessaire pragmatique, [+DIR. ; -AUT. ; +SUBJECTIF ; +SUBJECTAL] : *I must leave that guy.* « Je dois quitter ce type. »

Notons que dans le domaine de la volition, la combinaison [+SUBJECTIF ; +SUBJECTAL] est non marquée (par exemple : *He won't do it.* « Il refusera de le faire. »), alors que la combinaison des traits [+SUBJECTIF ; -SUBJECTAL ; +AUT.] est très marquée (comme dans *We shall never surrender.* « Nous ne capitulerons pas. ») car il s'agit dans ce cas de la volonté de l'énonciateur et non du sujet syntaxique.

En langue anglaise, un petit nombre d'unités formelles couvrent de nombreuses valeurs modales (cela explique la multifonctionnalité de chacun des modaux). Le schéma ci-après résume de façon non exhaustive (seuls des exemples de modaux primaires sont donnés) les différentes valeurs que nous venons d'énumérer :



II.2.2 Analyse de quatre modaux : MAY/CAN et MUST/HAVE TO

Il est tout d'abord important de rappeler que notre étude sur les modaux ne prétend pas à l'exhaustivité. C'est pourquoi nous nous concentrerons à présent sur une sélection de quatre modaux que nous inclurons dans notre application générale de la théorie de la marque. Nous avons choisi ces quatre modaux parce qu'ils présentent des valeurs sémantiques communes ; ils pouvaient donc être l'objet d'une comparaison et se prêter à notre étude sur la complexité.

Comme nous l'avons démontré précédemment, il arrive souvent que plusieurs modaux puissent partager des valeurs communes. Nous allons à présent illustrer et énumérer les valeurs principales des quatre modaux que nous allons étudier.

- MAY :

- 1) Modalité logique, possible épistémique, [+SUBJECTIF ; -SUBJECTAL] : il y a « équipossibilité » (Gilbert 1987). Cette valeur peut-être paraphrasée en français par « il est possible que » ou encore « il se peut que » :

*Sarah may be at home.*³¹⁵ « Il est possible que Sarah soit à la maison. »

- 2) Possible pragmatique, [-DIR.] : pour cette valeur, MAY est l'équivalent de CAN.

I will do it quickly so that you may go back home early. « Je vais faire vite pour que tu puisses rentrer tôt chez toi. »

- 3) Possible pragmatique, [+DIR. ; +AUT.] : concerne la permission. La source modale affiche son autorité :

You may leave now. « Je t'autorise à partir maintenant. »

³¹⁵ Notons que cette phrase compte deux contreparties négatives : *Sarah may not be at home* si le possible porte sur la négation et *Sarah can't be at home* si la négation porte sur le possible.

- CAN :

- 1) Modalité logique, possible épistémique, [+SUBJECTIF ; -SUBJECTAL] : valeur utilisée avec une négation ou une restriction.

She can't be at home already. « Elle ne peut pas déjà être rentrée. »
(impossibilité logique)

There can be only one solution. « Il ne peut y avoir qu'une seule solution. »
(possibilité logique)

- 2) Possible pragmatique, [-DIR.] : il s'agit du sens premier de CAN et aussi le plus communément utilisé. Il décrit une capacité, un potentiel (physique ou moral) du sujet. Il peut aussi s'agir d'une possibilité matérielle objective (voir les deuxième et troisième exemples) :

I can swim. « Je sais nager. »

I've got enough money, I can pay for the drinks. « J'ai suffisamment d'argent, je peux payer les boissons. »

If you look very carefully, you can see dolphins from this coast. « Si tu regardes bien, tu peux apercevoir des dauphins de cette côte. »

Note :

Avec cette valeur, CAN peut aussi indirectement et implicitement sous-entendre une requête :

Can you pass me the salt? « Tu peux me passer le sel ? »

CAN concerne ici non seulement une capacité, ou possibilité matérielle, mais aussi une requête de l'énonciateur.

- 3) Possible pragmatique, [+DIR. ; -AUT.] : permission ordinaire.

You can go out tonight. « Tu peux sortir ce soir. »

Note :

CAN peut aussi être utilisé pour décrire une caractéristique récurrente mais non systématique. Dans ce cas, CAN a une valeur davantage aspectuelle que modale.

He can be very funny sometimes. « Il lui arrive d'être drôle. » (possibilité occasionnelle)

- MUST :

- 1) Modalité logique, nécessaire épistémique, [+SUBJECTIF ; -SUBJECTAL] : cette valeur équivaut à l'une des significations de « devoir » en français. L'événement est jugé comme étant hautement probable. Étant donné qu'il s'agit du jugement ou de l'opinion de l'énonciateur, cette proposition avec modal reste moins catégorique que la même proposition sans modal. Comparez, par exemple, les deux phrases suivantes :

The man must be mad. « L'homme doit être fou. »

The man is mad. « L'homme est fou. »

- 2) Nécessaire pragmatique, [+DIR. ; -AUT.] : obligation imposée à quelqu'un.
You must stop telling lies. « Tu dois cesser de mentir. »

- HAVE TO³¹⁶ :

- 1) Modalité logique, nécessaire épistémique, [-SUBJECTIF] : forte probabilité.
He has to be very sad to cry so much. « Il doit être très triste pour pleurer autant. »
- 2) Nécessaire pragmatique, [+DIR. ; -AUT.] : obligation.
You have to read the entire book by Monday. « Tu dois finir le livre pour lundi. »

En comparant les différentes valeurs de ces quatre modaux, nous pouvons observer que MAY et CAN, tout comme MUST et HAVE TO³¹⁷, partagent des valeurs modales – de types épistémiques et pragmatiques – communes et sont donc sémantiquement liés pour ces valeurs. Nous tenterons de déterminer si, dans ces types de modalité, ils ont exactement le même sens et la même distribution et s'ils peuvent donc être considérés comme des équivalents sémantiques dans certaines situations.

³¹⁶ Notons que *have to*, que nous avons intégré à notre analyse sur les modaux pour des raisons sémantiques, ne peut pas être utilisé (contrairement aux autres modaux) comme opérateur et est donc compatible avec l'opérateur *do* lors des transformations syntaxiques.

³¹⁷ Utilisé comme expression de modalité et non comme auxiliaire ou opérateur.

II.2.3 MAY/CAN

II.2.3.1 Possible pragmatique

Considérons les deux phrases suivantes dans lesquelles les modaux CAN et MAY ont des valeurs qui relèvent du possible pragmatique :

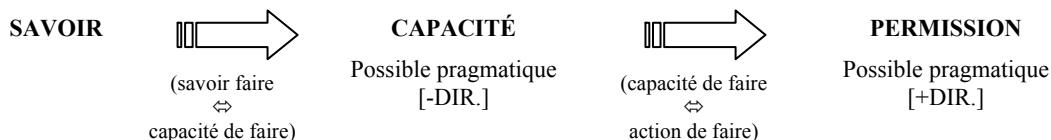
(1) *You can leave now.* « Tu peux partir maintenant. »

(2) *You may leave now.* « Je t'autorise à partir maintenant. »

Ces deux phrases ont le trait [+DIR.] : l'énonciateur donne au(x) destinataire(s) la permission de partir. Cependant, dans la seconde phrase, le modal MAY superpose un sens supplémentaire à la notion de permission. En effet, MAY a aussi le trait [+AUT.], ce qui signifie que l'énonciateur, en choisissant d'utiliser ce modal, affiche son autorité (une autorité qu'il estime avoir en tout cas). En ce qui concerne CAN, il exprime une permission dans laquelle l'autorité de l'énonciateur n'est pas affichée (d'où le trait [-AUT.]). Par conséquent, dans le domaine du possible pragmatique, MAY est sémantiquement marqué à cause du trait [+AUT.] alors que CAN est sémantiquement non marqué à cause du trait [-AUT.].

Nous pensons pouvoir expliquer les nuances sémantiques engendrées par ces deux modaux grâce à une analyse diachronique. Les sens de base associés à ces deux modaux étaient complètement indépendants. En vieil anglais, CAN (*conne*) voulait dire « savoir » ou « savoir comment ». Ainsi, son sens était, à l'origine, plus proche d'une possibilité pragmatique non directive ([-DIR.]). Cela expliquerait pourquoi il est aujourd'hui très communément utilisé pour décrire une capacité du sujet, un potentiel physique ou moral. Nous devons nous demander comment ce sens de base s'est étendu au sens de CAN dans la phrase (1) qui veut dire « avoir la permission de ». Nous proposons une évolution sémantique de ce modal en deux temps. Dans un premier temps, un lien tout à fait plausible peut avoir été établi entre « savoir » / « savoir (comment) faire » et « avoir la capacité de faire ». En effet, savoir faire quelque chose peut vouloir dire, ou en tout cas impliquer, que l'on soit capable (physiquement ou mentalement) de le faire (savoir nager, par exemple, implique bien que l'on est capable de nager). Par suite, lorsqu'un énonciateur utilise CAN, il attribue au sujet de la phrase, d'une certaine manière, la capacité de faire quelque chose. Ce sens a pu, dans un second temps, s'étendre à la notion de permission (en d'autres termes, prendre une valeur directive) par l'association

mentale qui peut être établie entre « la capacité de faire quelque chose » et « l'action de le faire ».



En ce qui concerne *MAY*, il voulait dire « avoir le pouvoir de » en vieil anglais³¹⁸. Avoir le pouvoir de faire quelque chose peut aussi être lié à la notion d'avoir la capacité de le faire. Ainsi, *MAY* a perdu son sens de capacité en anglais moderne, ce qui n'est pas le cas, comme nous venons de le voir, de *CAN*. Mais tout comme *CAN*, *MAY* a pris un sens pragmatique avec une valeur directive dans la mesure où son sémantisme a été étendu à la notion de permission (à cause de son lien avec la notion « d'avoir le pouvoir »).

Par conséquent, les modaux *CAN* et *MAY* ont subi des glissements sémantiques qui les ont tous les deux mené à l'expression de la permission (valeur directive du possible pragmatique). Cependant, cela n'explique pas pourquoi l'un d'entre eux, *MAY*, est devenu marqué. Une hypothèse serait que la notion de pouvoir, qu'avait à l'origine le modal *MAY*, a été transférée à l'énonciateur : on est passé de la possession du pouvoir à l'octroi du pouvoir par l'énonciateur. Finalement, l'énonciateur est celui qui – en concédant la capacité de faire quelque chose au sujet de sa phrase – estime avoir une autorité sur ce sujet syntaxique ; autorité qu'il décide d'afficher. Notons que l'affichage de l'autorité est prototypique pour une valeur directive. Cependant, étant donné que les relations interpersonnelles mettent en avant des valeurs telles que la courtoisie ou la modestie, *MAY* présente un paradoxe : bien qu'il soit prototypique de la modalité directive, il est marqué par rapport à *CAN* parce qu'il a le trait [+AUT.]. *CAN*, quant à lui, a le trait [-AUT.] et ne transmet aucune information concernant l'autorité de l'énonciateur ; il est de ce fait non marqué.

³¹⁸ Le nom *MIGHT* (« puissance ») et les adjectifs *MIGHTY* (« puissant ») et *ALMIGHTY* (« tout-puissant ») rappellent d'ailleurs toujours en anglais moderne le sens de « pouvoir ». Il y a donc eu une dérive sémantique en ce qui concerne le modal mais pas en ce qui concerne ses dérivés.

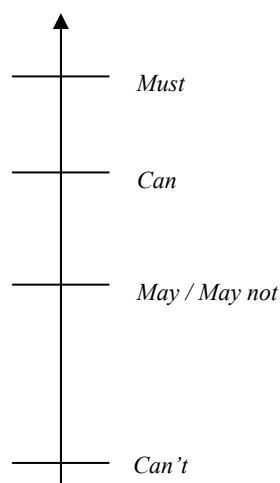
II.2.3.2 Possible épistémique

Considérons les phrases suivantes dans lesquelles CAN et MAY sont utilisés pour exprimer du possible épistémique :

- (3) *There can be only one solution.* « Il ne peut y avoir qu'une seule solution. »
- (4) *There can't be only one solution.* « Il ne peut pas y avoir qu'une seule solution. »
- (5) *There may be only one solution.* « Il se peut qu'il n'y ait qu'une seule solution. »
- (6) *There may not be only one solution.* « Il se peut qu'il n'y ait pas qu'une seule solution. »

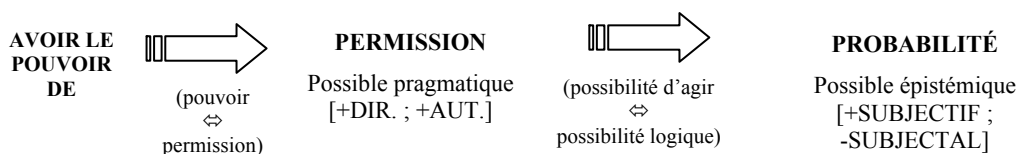
Dans ces phrases, CAN/CAN'T et MAY/MAY NOT expriment le degré de certitude qu'a l'énonciateur sur l'événement ; ils ont donc les traits [+SUBJECTIF ; -SUBJECTAL]. Dans les phrases (3) et (4), ce degré de certitude est très fort (au moins plus fort que dans les phrases (5) et (6)). Dans la phrase (3), l'énonciateur exprime la possibilité logique qu'il n'y ait qu'une seule solution. Dans la phrase (4), l'énonciateur, au contraire, exprime une impossibilité logique. Dans les phrases (5) et (6), l'énonciateur est plus incertain sur la vérité de la proposition : il y a, selon lui, une « équipossibilité » (Gilbert 1987). Par conséquent, dans ces deux phrases, MAY n'exclut pas MAY NOT et inversement, MAY NOT n'exclut pas MAY.

ÉCHELLE DE PROBABILITÉ



Dans le champ épistémique et si nous le comparons avec MAY, CAN semble être l'élément marqué, dans la mesure où il exprime une plus haute probabilité sur la réalité de l'événement. Comme nous l'avons fait pour le champ pragmatique, nous allons essayer d'expliquer les nuances sémantiques qui séparent ces deux modaux grâce à une analyse diachronique.

Comme nous l'avons vu, MAY voulait dire « avoir le pouvoir de » et ce sens s'est étendu à « donner la permission de » (avec, à l'origine de la permission, un énonciateur qui estime avoir une autorité qu'il affiche). L'hypothèse que nous avancerons dans ce cas est qu'un troisième glissement sémantique a pu avoir lieu à partir de cette valeur. Donner à quelqu'un la permission de faire quelque chose signifie que cette personne a la possibilité d'agir. La notion de possibilité a sans doute subi un processus d'abstraction qui l'a élargie des possibilités/permissions conférées par quelqu'un aux possibilités conférées par la logique et la réalité des choses. Cela pourrait expliquer comment MAY a atteint le sens de « il est logiquement possible que ».



CAN doit avoir pris la valeur de certitude directement à partir de son sens original (« savoir »). La notion de « savoir quelque chose », étant plus forte que la notion de possibilité logique, CAN s'est retrouvé « plus haut » que MAY sur l'échelle de probabilité. Par conséquent, CAN est marqué dans la modalité épistémique en comparaison avec MAY (contrairement à ce que nous avons décrit précédemment au sujet du possible pragmatique).

Pendant leurs développements historiques respectifs, chacun des deux modaux, qui avaient à l'origine des sens distincts, sont devenus très proches sémantiquement que ce soit pour exprimer du possible pragmatique ou du possible épistémique. Cependant, dans ces deux types de modalité, ils ont tous les deux gardé une relation avec leurs valeurs d'origine ; ce qui explique pourquoi, en anglais moderne, ils ne sont pas tout à fait synonymes et ne sont pas utilisés dans les mêmes contextes. Ce sont en fait leurs valeurs de base qui les nuancent aujourd'hui. MAY a gardé une valeur supplémentaire dans la modalité pragmatique ([+AUT.], c'est-à-dire l'affichage de l'autorité de la personne qui donne la permission) et CAN a gardé

une valeur supplémentaire dans la modalité logique épistémique (la très forte probabilité). Par conséquent, les deux modaux sont sémantiquement marqués dans ces champs respectifs de la modalité.

II.2.4 MUST/HAVE TO³¹⁹

II.2.4.1 Nécessaire pragmatique

(7) (John's shortsighted.) *He must wear glasses.* (Larreya et Rivière 1999 : 99)

(8) (John's shortsighted.) *He has to wear glasses.* (Larreya et Rivière 1999 : 99)

Dans les deux phrases (que nous traduirons de la même façon en français : « [John est myope.] Il doit porter des lunettes. »), *MUST* et *HAVE TO* expriment une obligation ; ils ont les traits [+DIR. ; -AUT.] :

La différence essentielle tient au caractère subjectif du modal. En utilisant *MUST*, l'énonciateur exprime sa volonté, son souhait ou son opinion. En utilisant *HAVE TO*, il exprime simplement l'existence d'une obligation ; il peut s'agir d'une obligation que l'on ne fait que constater – et qui par conséquent ne peut être vue que de façon objective. (Larreya et Rivière 1999 : 99)

Ainsi, dans la phrase (7), l'énonciateur est la source de l'obligation, c'est-à-dire la personne qui est à l'origine de cette obligation. L'acte « porter des verres » n'a pas encore eu lieu et l'énonciateur donne son opinion sur ce que John devrait faire : la subjectivité de la phrase provient de l'énonciateur qui, par exemple, pourrait être un médecin. Cependant, nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec l'analyse de Larreya et Rivière et selon nous, dans la phrase (7), *MUST* peut aussi être considéré comme non subjectif et exprimer une simple obligation. Par conséquent, *MUST* peut avoir les traits [+SUBJECTIF] ou [-SUBJECTIF] (même s'il est préférentiellement [+SUBJECTIF]).

Dans la phrase (8), au contraire, aucune subjectivité n'est exprimée (*HAVE TO* a le trait [-SUBJECTIF]). La phrase est juste une déclaration objective de ce qui

³¹⁹ Rappelons que *HAVE TO* n'est pas un auxiliaire. Si nous postulons un trait [±AUX.] avec [+AUX.] qui veut dire « qui est opérateur s'il est associé au temps », *HAVE TO* aura donc le trait [-AUX.].

devrait être fait. Cette phrase, en contexte, pourrait être utilisée pour un retour dans le passé, dans la mesure où l'événement a peut-être déjà eu lieu (même si cela n'est pas toujours le cas). Par exemple, si la mère de John, en parlant à quelqu'un, prononce cette phrase, elle ne fait que répéter ce que le médecin a dit et l'obligation a été émise par une autre personne.

Dans la modalité pragmatique, **MUST** a un sens plus large (il peut être [+SUBJECTIF] ou [-SUBJECTIF]) et **HAVE TO** est plus spécifique (il ne peut avoir que le trait [-SUBJECTIF]) : **MUST** peut être utilisé à la place de **HAVE TO** (la phrase (7) peut être l'équivalent sémantique de la phrase (8)) mais **HAVE TO** ne peut pas être utilisé à la place de **MUST**. En d'autres termes, **MUST** est sémantiquement non marqué par rapport à **HAVE TO** dans le domaine du nécessaire pragmatique. En effet, **MUST** présente la nécessité comme provenant de l'énonciateur, il est utilisé dans des contextes très subjectifs alors que **HAVE TO** ne spécifie pas la source de la nécessité. Or nous avons vu précédemment que les modaux dénotent, en général, un jugement ou une opinion de l'énonciateur. Les modaux prototypiques sont donc de façon inhérente des marqueurs de subjectivité. Par conséquent, **MUST** est un modal prototypique (en tout cas, concernant le nécessaire pragmatique). En ce qui concerne **HAVE TO**, la perspective n'est pas vraiment prise en compte – il exprime un point de vue imposé de l'extérieur – et l'objectivité qu'il dénote le place ainsi à la périphérie de la modalité. **MUST** est donc sémantiquement non marqué par rapport à **HAVE TO** dans la modalité pragmatique.

II.2.4.2 Nécessaire épistémique

(9) *You must be mad to do that.* (Larrea et Rivière 1999 : 100)

(10) *You have to be mad to do that.* (Larrea et Rivière 1999 : 100)

Les phrases (9) et (10) concernent le nécessaire épistémique ; **MUST** et **HAVE TO** ont donc tous les deux le trait [+SUBJECTIF]. Sur l'échelle de probabilité, **MUST** et **HAVE TO** expriment le degré le plus fort de probabilité, autrement dit, la quasi-certitude.

Larrea et Rivière (1999) expliquent que dans la phrase (9), le modal **MUST** exprime une forte probabilité alors que dans la phrase (10), l'expression modale **HAVE TO** exprime une « condition nécessaire ». La différence entre les deux phrases peut être élucidée par les notions de « déclaration factuelle » et de « déclaration non factuelle ». Une déclaration factuelle est basée sur des faits. En d'autres termes, l'événement a eu lieu ou est sur le point d'avoir lieu. Une déclaration non factuelle ne repose pas sur des faits : elle est hypothétique. Dans la phrase (9), la modalité est

factuelle, c'est-à-dire que le sujet *you* a déjà fait, est en train de faire ou est sur le point de faire l'action. Dans la phrase (10), aucun fait n'est traité : l'énonciateur est juste en train de déclarer qu'être fou est une condition nécessaire pour faire cette action (Larrea et Rivière 1999 : 100). Subséquemment, le sujet *you* n'a pas le même sens dans chacune de ces phrases. Dans la phrase (9), l'énonciateur utilise *you* pour renvoyer à son destinataire. Dans la phrase (10), l'énonciateur utilise *you* dans son sens général : il ne renvoie à personne de précis mais à toutes les personnes susceptibles de faire l'action décrite. Nous aboutissons donc aux traductions suivantes :

(9) « Tu dois être fou pour faire cela. »

(10) « Il faut être fou pour faire cela. »

Dans le champ de la modalité épistémique, *MUST* est sémantiquement non marqué car il n'exprime que la notion de forte probabilité, alors que *HAVE TO* est sémantiquement marqué parce qu'il exprime une notion supplémentaire qui est la condition nécessaire. Notons cependant qu'il existe un cas où *HAVE TO* équivaut à *MUST* :

*You have to be joking.*³²⁰ (Angl. US) ⇔ *You must be joking.*

Dans cet exemple, *HAVE TO* et *MUST* sont sémantiquement équivalents et, par conséquent, ils sont aussi équivalents en termes de complexité.

II.2.5 Conclusion

Comme nous pensons l'avoir démontré, les modaux en anglais forment un groupe très complexe à classer sémantiquement dans la mesure où tous les modaux présentent une polyvalence sémantique plus ou moins large.

Nous avons étudié quatre expressions modales, sous la forme de paires *MAY/CAN* et *MUST/HAVE TO*. Ces couples partagent des valeurs sémantiques communes et peuvent être utilisés dans des situations à peu près similaires. Cependant, nous avons vu que pour chaque valeur, dans un couple, un modal est sémantiquement marqué alors que le second est sémantiquement non marqué. Ainsi, avec une valeur épistémique, *MAY* et *MUST* sont non marqués alors que *CAN* et *HAVE TO* sont marqués. D'un autre côté, avec une valeur pragmatique, nous pouvons

³²⁰ Il est aussi possible d'envisager que dans *You have to be joking*, *have to* exprime une probabilité plus forte que *must*. Dans ce cas, *HAVE TO* serait donc toujours plus marqué que *MUST* dans le champ de la modalité épistémique.

considérer que CAN et MUST sont non marqués alors que MAY et HAVE TO sont marqués. Pour MAY et CAN, ces nuances sémantiques ont été expliquées grâce à des hypothèses basées sur l'évolution sémantique de chacun de ces modaux. D'autres raisons ont été présentées pour MUST et HAVE TO.

Dans chaque type de modalité (mis à part le possible épistémique pour CAN et MAY), les modaux marqués ont des valeurs plus spécifiques que leurs équivalents sémantiques non marqués. Par ailleurs, dans la majorité des cas, les modaux non marqués peuvent aussi couvrir les valeurs sémantiques des modaux marqués qui sont, quant à eux, utilisés dans des contextes plus précis et donc moins nombreux. Par conséquent, la corrélation inverse entre la variable de complexité et la variable de fréquence, que nous avons présentée dans la première partie de notre thèse, semble être respectée. Par ailleurs, nous avons démontré que, dans le domaine de la modalité en anglais, les affinités morphologiques ne correspondaient pas forcément à des affinités sémantiques. Ainsi, seul le critère de complexité notionnelle a pu être pris en compte pour évaluer la variable de complexité dans la mesure où il n'existe aucune relation de nature formelle (morphologique) entre les quatre auxiliaires modaux que nous avons décrits. Cependant, comme nous l'avons expliqué en fin de première partie de notre étude, nous ne considérons pas que la non-application du critère de complexité formelle puisse invalider l'application de la théorie de la marque. Par conséquent, nous estimons que la théorie est vérifiée dans le champ de la modalité en langue anglaise.

II.3 Bilan des analyses intrasystémiques dans la composante grammaticale

Nous avons appliqué la théorie de la marque à quelques analyses intrasystémiques qui nous paraissaient intéressantes dans la composante grammaticale. Bien que cette théorie soit particulièrement révélatrice des mécanismes des langues sur le plan grammatical, il semblerait qu'ici encore d'autres lois peuvent concurrencer les principes de la marque. C'est le cas de l'accord à la 3Sg en anglais qui obéit, selon nous, aux principes fonctionnels universels d'efficacité et d'économie.

III. Syntaxe

Nous allons à présent proposer quelques analyses intrasystémiques qui concernent la syntaxe. La syntaxe peut être envisagée comme les règles de construction de la phrase, et par conséquent (entre autres) comme les règles de linéarisation (ordre des mots) et d'agencement des constituants dans la phrase. Dans une phrase, les syntagmes se combinent (de façon plus ou moins stricte selon les langues) en fonction de ce que l'énonciateur veut exprimer³²¹. Les structures syntaxiques peuvent être plus ou moins complexes, ce qui nous mène à penser que la théorie de la marque peut aussi être pertinente dans la composante syntaxique.

III.1 La phrase

La phrase est une unité fondamentale du langage. Selon Tesnière ([1959] 1965 : 11), « [l]a phrase est un tout organisé dont les éléments fondamentaux sont les mots ». Ainsi, la phrase forme une unité plus large composée d'éléments qui sont organisés en suivant une structure spécifique. Cette structure, ou schéma syntaxique, est régie par les règles syntaxiques de la langue³²².

Selon Finch (2005 : 109), une phrase doit être considérée non seulement comme une unité sémantiquement complète et indépendante mais aussi comme un élément grammaticalement complet. Ce commentaire est lié au fait que, pour des raisons de facilité et d'économie de langage, les énonciateurs ont naturellement tendance à utiliser des fragments de phrases qui ne sont pas des structures grammaticalement complètes. Par exemple :

« *À quelle heure quittes-tu le travail ?*

- *Seize heures.* »

Dans une conversation de ce type, *seize heures* « ne peut fonctionner comme une réponse que parce que le sens complet est retraçable à partir du contexte » (Finch 2005 : 109 ; ma traduction³²³). Dans notre étude, le terme « phrase » sera utilisé pour renvoyer à une unité sémantiquement, mais aussi grammaticalement, complète.

³²¹ Notons cependant que cela n'est pas le cas dans toutes les langues. En latin, par exemple, l'ordre des mots n'a pas la même importance en ce qui concerne le sens de la phrase. Ce sont plutôt les flexions casuelles qui codent la fonction des mots.

³²² Le mot *syntaxe* vient d'un mot grec qui veut dire « organisation/arrangement ».

³²³ can only function as a reply because the full meaning is recoverable from the context.

Les règles de combinaison de nature syntaxique s'appliquent à des catégories de mots. Fondamentalement, les phrases sont constituées d'éléments (des morphèmes, des mots, des syntagmes) qui appartiennent à des catégories (nominale, verbale, adjectivale, prépositionnelle, etc.) et qui s'organisent en respectant des règles combinatoires plus ou moins strictes. Par exemple, une règle syntaxique en anglais veut que le déterminant précède le nom. Par conséquent, une phrase est structurée sur l'axe syntagmatique – car les mots se suivent dans un ordre spécifique et bien précis – mais aussi sur l'axe paradigmatique – car les mots appartiennent à des catégories. Dans les traditions structuraliste (Bloomfield [1933] 1970 ; Harris [1951] 1969) et générativiste (Chomsky 1957, 1965), la structure de la phrase peut être représentée sous la forme d'une arborescence. Cette formalisation permet de mettre en évidence les différentes relations entre constituants, et la hiérarchisation des éléments de la phrase (Fromkin et Rodman 1988 : 168). Par exemple, pour la phrase *The chinless man dropped the piece of bread on the floor*, nous aboutissons à la Figure 23.

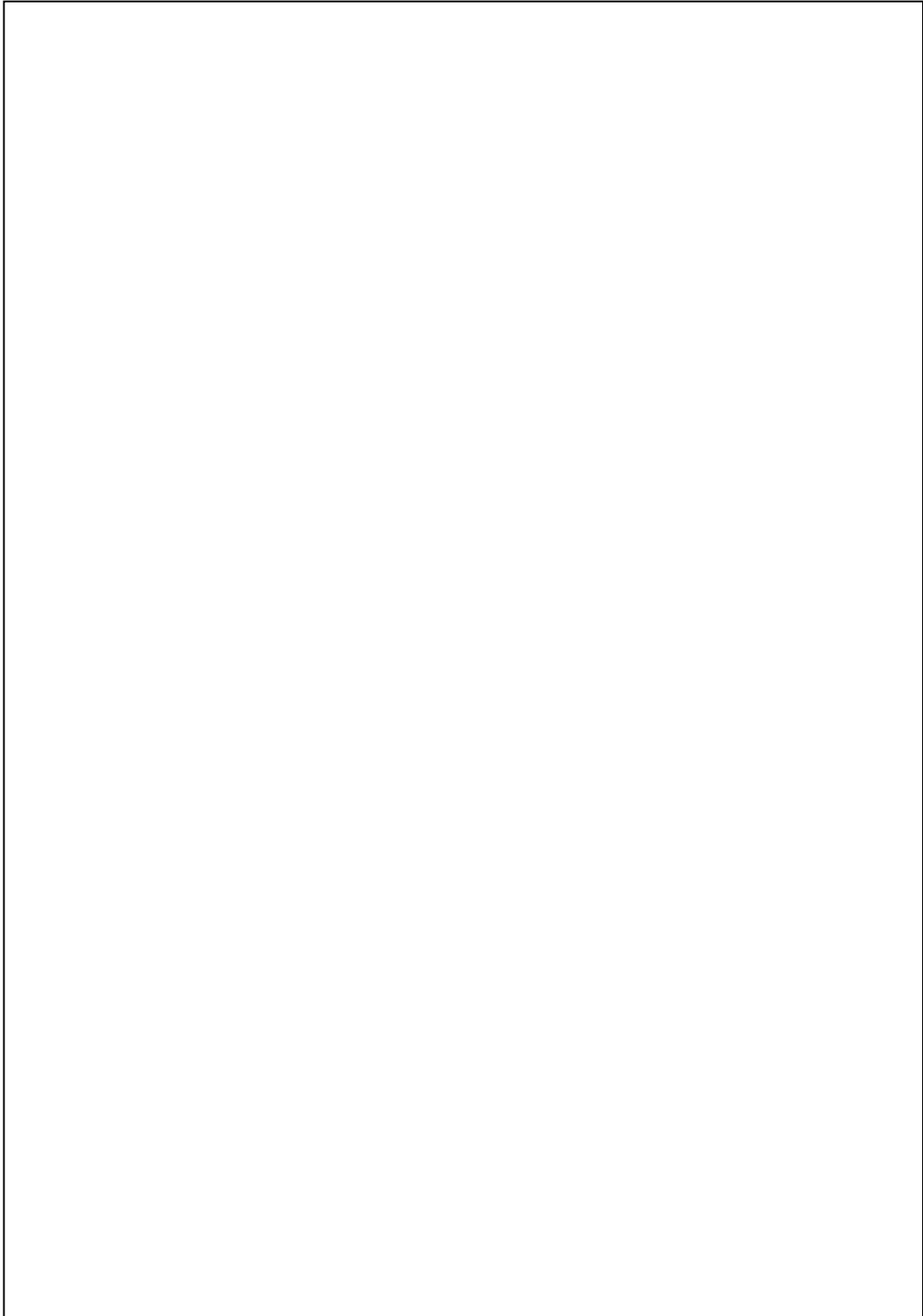
De plus, chaque constituant assure une fonction dans la phrase (sujet, verbe, complément, etc.). Jespersen (1965b) estime que ce que d'autres (par exemple, Bloomfield [1933] 1970) appellent les *constituants immédiats*³²⁴ de la phrase sont le *sujet* et le *prédicat*. Ces deux constituants forment ce qu'il appelle le « nexus » et que nous nommerons, à la suite de Culioli (1990), *la relation prédicative*. Cette soudure prédicative permet de créer le lien entre le sujet et le prédicat.

La phrase simple, c'est-à-dire celle qui possède une structure phrastique non marquée³²⁵, correspond à la définition suivante : il s'agit d'une unité sémantiquement et grammaticalement organisée, complète et indépendante qui est composée de constituants immédiats – sujet et prédicat – soudés par une relation prédicative. En outre, et cela est très important, la phrase simple est par essence assertive et positive (elle n'est ni négative, ni interrogative, ni de structure injonctive).

³²⁴ Les constituants immédiats de la phrase sont ceux qui découlent directement de l'analyse de la phrase.

³²⁵ Dans notre étude, nous ne traiterons que de ce qu'on appelle en grammaire traditionnelle une « phrase simple », c'est-à-dire dans laquelle il n'y a pas de proposition subordonnée ou de proposition coordonnée.

Figure 23 : Exemple d'arbre syntaxique



III.2 Opérations syntaxiques en anglais

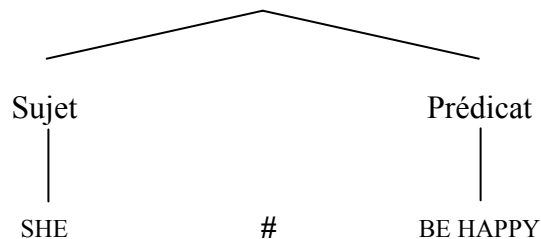
Nous allons à présent nous concentrer sur une partie importante de la syntaxe anglaise : les opérations syntaxiques. Nous pensons en effet que cette langue présente des particularités intéressantes de ce point de vue.

III.2.1 Opérateurs

En anglais, les verbes *opérateurs*³²⁶ (voir Huddleston 1984 et Quirk *et al.* 1985) sont des outils qui, comme leur nom l'indique, servent à pratiquer des *opérations* syntaxiques. En anglais, il existe quatre opérations³²⁷ :

- inversion dans l'interrogation ;
- négation de phrase avec *not* ;
- emphase de phrase ;
- ellipse de phrase.

Dans le cadre théorique choisi ici, ces opérations sont des règles de construction syntaxiques que l'on applique à une structure initiale neutre et abstraite. Par exemple, la figure suivante représente la structure abstraite de *she is happy* :

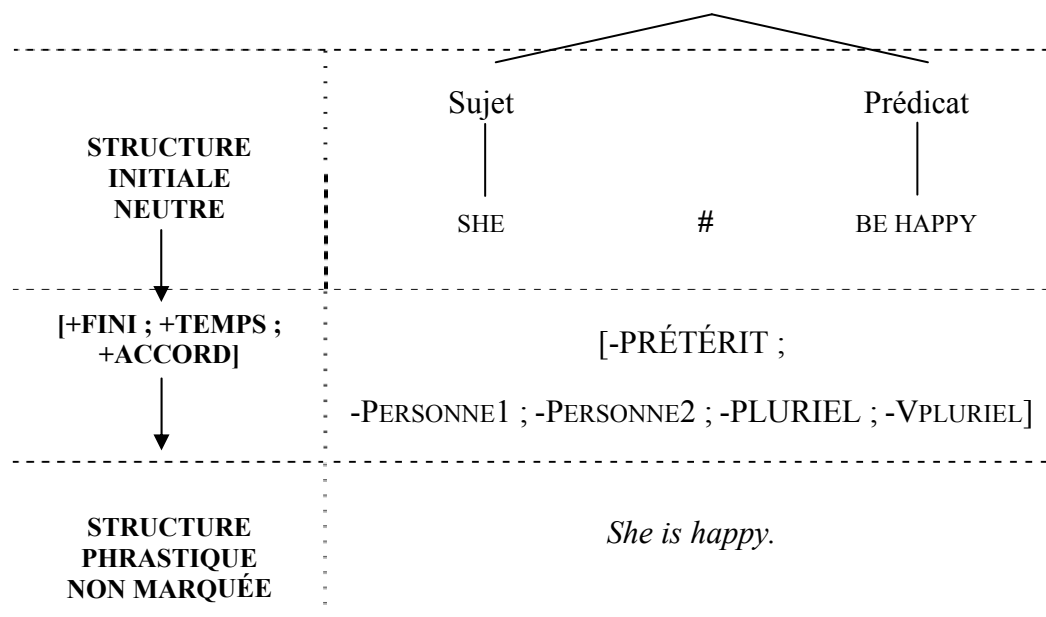


Nous pouvons compléter notre définition de la structure phrastique non marquée en ajoutant qu'elle consiste en la linéarisation d'une structure initiale neutre par la simple application des traits [+FINI ; +TEMPS ; +ACCORD]. Le trait [±FINI] est un trait syntaxique : les formes ayant le trait [+FINI] sont celles dans lesquelles le

³²⁶ Angl. *Operators*. Nous insistons sur le fait que le terme est ici pris dans le sens de Huddleston (1984) et Quirk *et al.* (1985).

³²⁷ Nous détaillerons par la suite en quoi consiste exactement ces quatre opérations. Voir « Partie 2, Chapitre 2, III.2.2 Les quatre opérations ».

sujet est au nominatif et les formes [-FINI] ont un sujet à l'accusatif (proposition infinitive), ou au génitif (proposition gérondive). Les formes [-FINI] sont aussi retrouvées dans des structures à sujet non exprimé autres que l'impératif. Les traits [±TEMPS] et [±ACCORD] sont des traits flexionnels et concernent les formes verbales. Une forme verbale ayant le trait [+TEMPS] est tensée, donc porteuse d'un temps. Le trait [±ACCORD] concerne l'accord de personne : on a, de façon générale, [+ACCORD] s'il y a un marqueur d'accord et [-ACCORD] dans les autres cas. En anglais, par conséquent, on aura [+ACCORD] uniquement au présent, c'est-à-dire avec les traits [+TEMPS ; -PRÉTÉRIT], lorsque le sujet est à la 3Sg³²⁸. Notons qu'en anglais, les traits [±TEMPS] et [±ACCORD], qui sont portés par le verbe, forment la soudure prédicative : le temps parce que l'événement décrit par la relation prédicative s'inscrit nécessairement dans le temps, et l'accord parce qu'il consiste à attribuer une propriété du sujet sur le verbe et qu'il crée ainsi une « harmonie », un lien entre le sujet et le prédicat.



³²⁸ Comme nous l'avons dit dans la partie sur la 3Sg en anglais, *be* est le verbe qui a le plus de formes distinctes en anglais : en dehors du subjonctif prétérit, il a le trait [+ACCORD] pour toutes ses formes, alors que cela est impossible pour les autres verbes. Pour une analyse plus complète de *be*, voir « Partie 2, Chapitre 2, III.2.1.1 Les auxiliaires primaires (*have* et *be*) ».

Cependant, après l'application d'une opération syntaxique sur une structure initiale neutre, on aboutit à une structure phrastique finale syntaxiquement et sémantiquement marquée. Cela explique pourquoi la présence d'un opérateur n'est pas nécessaire pour former une phrase assertive positive (ou impérative) simple et aussi pourquoi nous pouvons déjà postuler qu'une phrase qui exige un opérateur pour des raisons syntaxiques est forcément marquée. Les traits importants pour la suite sont [\pm AUXILIAIRE], [\pm TEMPS], [\pm OPÉRATEUR]. En fait, nous définirons [\pm AUXILIAIRE] comme la possibilité d'être opérateur et [+OPÉRATEUR] définira les auxiliaires utilisés comme opérateurs dans la phrase. La règle est la suivante :

[+AUXILIAIRE], [+TEMPS] → [+OPÉRATEUR]
(seule exception : *do* à l'impératif)

Par conséquent, seuls les verbes ayant le trait [+AUXILIAIRE] peuvent être opérateurs. De plus, ces auxiliaires doivent être tensés. Étant donné qu'il ne peut y avoir qu'une seule forme finie et tensée par proposition, il ne peut donc y avoir qu'un seul opérateur par phrase. Notons aussi qu'en tant que forme verbale porteuse du temps, l'opérateur est toujours le premier verbe de la phrase. Enfin, quand plusieurs verbes qui ont la capacité d'être opérateur se suivent dans une phrase simple, seul le premier (en d'autres termes, toujours celui qui porte le temps) jouera le rôle d'opérateur si une opération doit avoir lieu. Par exemple, *should* serait l'opérateur dans la phrase « *He should have told her* » si elle devait subir une des quatre opérations syntaxiques que nous avons précédemment mentionnées (et que nous détaillerons dans la suite de notre analyse).

Selon la classification de Quirk *et al.* (1985), on a trois grandes classes d'auxiliaires pouvant jouer le rôle d'opérateur³²⁹ :

- les auxiliaires primaires (*have* pour le parfait³³⁰ et *be* pour le progressif³³¹ ou le passif³³²) ;

³²⁹ Les autres verbes, appelés les verbes ordinaires, ne sont jamais opérateurs même quand ils sont à une forme tensée et finie.

³³⁰ La structure syntaxique du parfait est la suivante : $SV^{[+AUXILIAIRE; +PARFAIT]} \rightarrow have + [SV^{[+PP]}]$.

³³¹ La structure syntaxique du progressif est la suivante : $SV^{[+AUXILIAIRE; +PROGRESSIF]} \rightarrow be + [SV^{[+ING; +PROGRESSIF]}]$. Le SV (syntagme verbal) « inférieur » a aussi le trait [+PROGRESSIF], car en fait c'est [-ING] qui est porteur de cette propriété. On peut en effet avoir le sémantisme du progressif sans la copule *be*.

³³² La structure syntaxique du passif est la suivante : $SV^{[+AUXILIAIRE; +PASSIF]} \rightarrow be + [SV^{[+PP]}]$.

- les auxiliaires modaux (*can, could, may, shall, etc.*) qui ont donc les traits [+AUXILIAIRE ; +MODAL]³³³ ;
- l'auxiliaire *do*.

III.2.1.1 Les auxiliaires primaires (*have et be*)

Le verbe *be* est toujours [+AUXILIAIRE], même quand il est copule suivi d'un syntagme nominal (SN), d'un syntagme adjectival (SAdj), etc. Cependant, en anglais actuel, *have* n'est presque exclusivement [+AUXILIAIRE] que dans ses emplois d'auxiliaire du parfait (y compris dans le pseudo-parfait *have got*). *Have* et *be* ont les traits [+AUXILIAIRE ; ±TEMPS] au niveau lexical. Ils peuvent donc être opérateurs (s'ils ont les traits [+AUXILIAIRE ; +TEMPS]) ou non (s'ils ont les traits [+AUXILIAIRE ; -TEMPS]). Les deux tableaux suivants résument les différentes formes que *have et be* peuvent prendre lorsqu'ils sont opérateurs :

BE [+TEMPS]					
+TEMPS, -PRÉTÉRIT			+TEMPS, +PRÉTÉRIT		
+FINI			+FINI		
-SUBJONCTIF			-SUBJONCTIF		+SUBJONCTIF ³³⁴
+ACCORD	+ACCORD	+ACCORD	+ACCORD	+ACCORD	-ACCORD
<i>am</i>	<i>is</i>	<i>are</i>	<i>was</i>	<i>were</i>	<i>were</i>
sujet = 1Sg	sujet = 3Sg	sujet = 1Pl, 2Pl, 3Pl	sujet = 1Sg, 3Sg	sujet = 1Pl, 2Pl, 3Pl	

HAVE [+TEMPS]		
+TEMPS, -PRÉTÉRIT		+TEMPS, +PRÉTÉRIT
+FINI		+FINI
-ACCORD	+ACCORD	-ACCORD
<i>have</i>	<i>has</i>	<i>had</i>
sujet = 1Sg, 1Pl, 2Pl, 3Pl	sujet = 3Sg	

³³³ La structure syntaxique avec les auxiliaires modaux est la suivante : SV^[+AUXILIAIRE ; +MODAL] → V^[+AUXILIAIRE ; +MODAL] + [SV^[-ING ; -PP]]. Notons que nous ne traitons pas ici la question de NEED, DARE et OUGHT TO.

³³⁴ Le verbe *be* est en anglais le seul à posséder un subjonctif prétérit (et plus précisément un subjonctif flexionnel).

En tant qu'opérateur, *have* peut donc prendre trois formes différentes et *be* peut en prendre cinq. Notons cependant que la seule présence des formes *have* et *had* dans une phrase n'indique pas forcément qu'il s'agit d'opérateurs potentiels. En effet, de nombreux phénomènes de syncrétisme sont observables en anglais. La même forme *have* est utilisée pour le verbe fini porteur du temps présent ([+FINI ; +TEMPS ; -PRÉTÉRIT ; -VPLURIEL ; +PERSONNE1] ou [+FINI ; +TEMPS ; -PRÉTÉRIT ; +VPLURIEL]) mais aussi pour le verbe non fini (retrouvé par exemple dans *to have* et qui a les traits [-FINI ; -TEMPS ; -PP ; -ING]). De plus, nous ne devons pas confondre la forme finie *had* ([+FINI ; +TEMPS ; +PRÉTÉRIT]) et la forme non finie *had* ([-FINI ; -TEMPS ; +PP ; -ING]).

III.2.1.2 Les opérateurs modaux

Les modaux (*can, could, may, might, must, will, would, shall, should, ought, need, dare*), parce qu'ils sont par essence des auxiliaires tensés et finis, ont toujours le trait [+OPÉRATEUR] et sont donc, forcément toujours opérateurs. Comme *have* et *be*, ils ne sont pas seulement des outils syntaxiques mais ils jouent aussi un rôle sémantique dans la phrase. En effet, les modaux prototypiques engendrent un sens supplémentaire qui correspond la plupart du temps à un commentaire (jugement ou opinion) de l'énonciateur sur le prédicat³³⁵.

III.2.1.3 L'opérateur *do*

Tout d'abord, nous devons faire la distinction entre l'auxiliaire *do* et le verbe ordinaire *do*. Seul le premier peut jouer le rôle d'opérateur. Par ailleurs, on distinguera les emplois de *do* dans les phrases non impératives (dans lesquelles il a toujours le trait [+TEMPS] comme les auxiliaires modaux) et dans les phrases impératives ([+IMPÉRATIF] entraîne toujours [+FINI] mais [-TEMPS]). Dans le cadre que nous avons choisi, *do* est un opérateur pur, l'opérateur par excellence, qui est uniquement utilisé pour des raisons syntaxiques (et non sémantiques). Il est donc explétif. Pour procéder à des opérations syntaxiques à partir d'une structure initiale neutre et abstraite qui ne comporte pas d'auxiliaire, l'opérateur sémantiquement « neutre » *do* doit être ajouté. Voici les listes des formes tensées que peut prendre cet opérateur :

³³⁵ Voir « Partie 2, Chapitre 2, II.2 Domaine verbal : les modaux anglais ».

DO [+TEMPS]		
+TEMPS, -PRÉTÉRIT		+TEMPS, +PRÉTÉRIT
+FINI		+FINI
-ACCORD	+ACCORD	-ACCORD
<i>do</i>	<i>does</i>	<i>did</i>
sujet = 1Sg, 1Pl, 2Pl, 3Pl		sujet = 3Sg

III.2.2 Les quatre opérations

Comme nous l'avons dit précédemment, les opérateurs sont requis pour certaines opérations syntaxiques impliquant l'interrogation (avec inversion), l'ellipse ou la polarité (négative avec *not* ou emphatique). Les structures phrastiques complexes (marquées) qui résultent de l'application d'une ou de plusieurs de ces opérations sur une structure initiale neutre ont toutes pour contrepartie non marquée la structure phrastique produite par la simple application des traits [+FINI ; +TEMPS ; +ACCORD] sur la structure initiale.

Par ailleurs, nous avons aussi déjà abordé la question de la relation prédicative ; il s'agit d'une notion clé dans la définition de la phrase. L'accord et le temps portés par le verbe « valident » la relation entre le sujet et le prédicat. Comme nous le verrons, les quatre opérations syntaxiques consistent, principalement, à agir sur le lien prédicatif. Ce sont les verbes opérateurs qui vont permettre des manipulations spéciales sur le temps formel (en anglais, *tense*), même quand cette forme est une absence, c'est-à-dire même en cas d'absence de marqueur de temps (dans le cas du "présent", le temps non marqué). Qu'il y ait opération sur le temps s'explique par son rôle crucial de soudure prédicative. On comprend mieux aussi pourquoi, dans cette logique, les verbes opérateurs ne sont nécessaires que pour une relation prédicative tensée : la relation prédicative non tensée n'a pas de temps formel.

Nous allons à présent procéder à l'analyse des opérations syntaxiques. Pour chacune d'elles, nous différencierons la partie morphologique de l'opération (ce qui est fait) de la partie fonctionnelle de l'opération (le but et le résultat de ce qui est fait). Nous utiliserons, pour chaque règle opérationnelle, les symboles SN (Syntagme Nominal) ; O (Opérateur porteur du temps) et SV (Syntagme Verbal) pour faciliter la description des processus syntaxiques.

Notons que le schéma d'une phrase simple (structure phrastique non marquée) en anglais est :

SN + SV

III.2.2.1 Premier type phrastique de complexité : les phrases de forme interrogative

Nous commencerons par décrire les phrases de forme interrogative³³⁶. Le trait [+INTERROGATIF]³³⁷ désigne le fait que l'énonciateur interroge sur le monde. Il existe deux sortes de phrases de forme interrogative. Les questions fermées, aussi appelées questions totales (ou en anglais, *yes/no questions*), auront le trait [-PARTIEL] et les questions ouvertes, aussi appelées questions partielles (ou en anglais, *wh-questions*), auront le trait [+PARTIEL]. Une question fermée ou totale n'a pas de mot en *wh-* (elle aura le trait [-wh]) et une question ouverte comporte un mot en *wh-* (elle aura le trait [+wh]) :

- Question fermée (pas de mot en *wh*) : *Is she happy?*
- Question ouverte (mot en *wh*) : *What did you see?*

Les questions fermées exigent automatiquement l'inversion dans les cas standards, c'est-à-dire pour les questions de forme syntaxique interrogative. En revanche, pour une question ouverte, on a deux cas : (a) la question porte sur le sujet (le focus est subjectal) ; (b) la question ne porte pas sur le sujet (le focus est non subjectal). Dans le cas (b), la phrase exige l'inversion et subit cette opération, mais dans le cas (a), la phrase ne requiert pas d'inversion. Par exemple :

- Avec un focus subjectal :
who saw you? (« qui vous a vu ? ») ⇒ pas d'inversion.
- Avec un focus non subjectal :
who did you see? (« qui est-ce que vous avez vu ? ») ⇒ inversion.

Pour les phrases interrogatives dans lesquelles l'inversion est requise (et qui exigent de ce fait la présence d'un opérateur) nous utiliserons le trait [+INVERSION]³³⁸. Ce

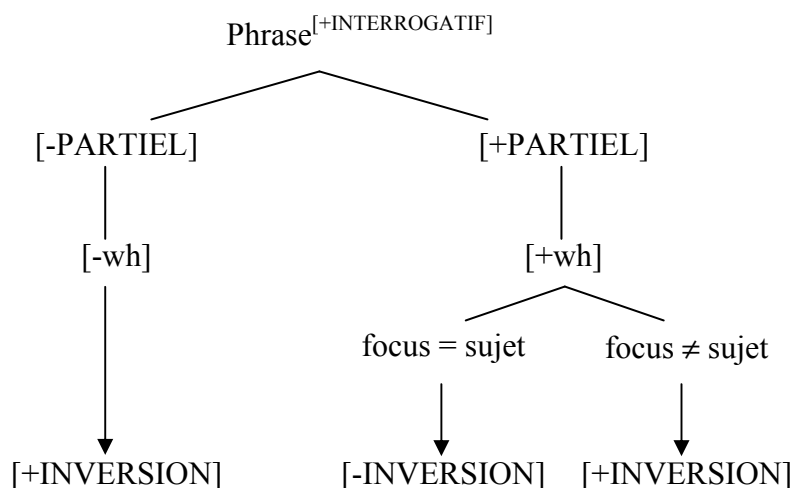
³³⁶ Notre analyse se limitera aux interrogatives directes et ne traitera pas des interrogatives indirectes.

³³⁷ Ci-après utilisé sous l'abréviation [±INT.].

³³⁸ Ci-après utilisé sous l'abréviation [±INV.].

type de phrase implique obligatoirement la présence d'un opérateur. La Figure 24 résume les différentes possibilités concernant les phrases de forme interrogative en anglais :

Figure 24 : Les phrases de forme interrogative en anglais



L'inversion dans la phrase interrogative concerne le sujet et l'opérateur. Par conséquent, la règle de construction de la phrase interrogative qui requiert une inversion est :

[+INT. ; +INV.]	[-PARTIEL ; -wh]	O + SN + SV ?
	[+PARTIEL ; +wh] focus ≠ sujet	Mot interrogatif + O + SN + SV ?

Dans les phrases interrogatives avec inversion, l'opérateur, en étant placé avant le SN, transfère le temps hors du groupe [SN+SV]. Symboliquement, ce processus revient à laisser le groupe [SN+SV] en suspens. Dans les questions fermées, cela implique que la relation prédicative n'est pas scellée, qu'elle est mise en doute. Dans les questions ouvertes, cela implique que l'énonciateur demande des précisions sur la relation prédicative.

Notes :

Travailler sur la marque ne nous empêche pas d'ajouter des remarques subsidiaires de type fonctionnel. Jespersen (1965b) remarque qu'il existe une tendance syntaxique universelle à utiliser le schéma Sujet-Verbe. Dans les phrases interrogatives qui requièrent une inversion, cette tendance est respectée grâce à la présence de l'opérateur. En effet, l'inversion qui a lieu entre le sujet et l'opérateur permet au verbe de rester placé après le sujet :

La tendance universelle est d'avoir l'ordre Sujet Verbe, mais il y a une tendance contraire pour exprimer une question au moyen de l'ordre inversé Verbe Sujet, comme dans le désuet 'writes he ?' (voir l'allemand 'Schreibt er ?' et le français 'Écrit-il ?'). À présent, beaucoup de phrases interrogatives suivent l'ordre Auxiliaire Sujet Verbe ('Can he write' 'Will he write ?' 'Has he written', etc.) dans lequel le verbe vraiment important est venu après le sujet comme dans des phrases affirmatives ordinaires : à travers la création du compromis formel 'Does he write ?' les deux tendances en conflit étaient réconciliées ; d'un point de vue formel, le verbe, même s'il est vide, précédait le sujet pour indiquer la question, et d'un autre point de vue, le sujet précédait le verbe réel. (Jespersen 1965b : 26 ; ma traduction³³⁹)

III.2.2.2 Second type phrastique de complexité : la négation

En ce qui concerne le second type phrastique de complexité, la négation de phrase avec *not*, nous utiliserons le trait [\pm O-NÉGATION]³⁴⁰. Il est important de rappeler que nous n'étudions ici que la négation qui naît d'une transformation syntaxique avec *not* et qui implique donc la présence d'un opérateur. Cela élimine de notre analyse toutes les négations qui ne naissent pas d'une opération syntaxique. Par exemple, certaines négations – appelées « négations étroites » – ne s'appliquent qu'à une partie de la phrase :

³³⁹ The universal tendency is towards having the word-order Subject Verb, but there is a conflicting tendency to express a question by means of the inverted order Verb Subject, as in the obsolete "writes he?" (cf. German "Schreibt er?" and French "Écrit-il?"). Now many interrogative sentences has the word-order Auxiliary Subject Verb ("Can he write" "Will he write?" "Has he written," etc.) in which the really significant verb came after the subject just as in ordinary affirmative sentences: through the creation of the compromise form "Does he write?" the two conflicting tendencies were reconciled: from a formal point of view the verb, though an empty one, preceded the subject to indicate the question, and from another point of view the subject preceded the real verb.

³⁴⁰ Ci-après utilisé sous l'abréviation [\pm O-NÉG.].

The

(Or

Dans cette phrase, le mot *Or* porte que sur l'adjectif *fatal*. Ce type de négation n'entrera donc pas dans notre étude syntaxique. Nous nous concentrons sur la négation qui a une portée « large » et qui confère une polarité négative à la phrase entière. En d'autres termes, notre étude ne portera que sur des phrases (entièrement) négatives. De la même manière, nous ne traiterons pas la question des phrases à polarité négative qui ont recours à une autre négation de phrase que *not* (comme *never*, *neither*, *nobody*, etc.). Ces phrases ne nécessitent pas de verbe opérateur. Il faut donc distinguer la simple polarité négative (que nous caractériserions par le trait [+NÉGATION]) de la présence de la négation de phrase *not* ([+O-NÉG.]).

Pour en revenir aux phrases négatives qui nous concernent, c'est-à-dire celles qui naissent d'une transformation syntaxique et qui font intervenir un opérateur, la négation est exprimée par *not* et notons qu'il s'agit du type de phrases négatives le moins marqué sémantiquement. La règle de construction des phrases ayant le trait [+O-NÉG.] est la suivante :

[+O-NÉG.]	SN + O + not + SV
-----------	-------------------

Par exemple :

He did not touch the diary during those days. (Orwell [1948] 1990 : 117)

La place de *not* juste après l'opérateur – et donc, symboliquement, juste après le temps – indique une césure entre le sujet et le prédicat. Cette frontière représente une non validation de la relation prédicative, c'est-à-dire une négation de la relation sujet/prédicat.

III.2.2.3 Troisième type phrastique de complexité : l'emphase

L'emphase est utilisée pour formuler un type bien précis d'insistance :

Du point de vue du sens, l'emphase a en commun avec l'exclamation le fait de constituer une forme de relief. Toutefois, il ne s'agit pas, comme dans le cas de l'exclamation, d'une mise en relief portant sur un degré. Ce qui est mis en relief avec la forme emphatique est soit le **caractère vrai ou faux** d'une

proposition (*He DID post the letter / He did NOT post the letter*), éventuellement en relation avec un temps ou un aspect (*'We'll go when you have finished your work.'* *I HAVE finished it!*'), soit une **modalité** (*I'm sure he CAN swim*). (Larreya et Rivière 1999 : 240)

Il existe deux types d'emphase : l'une est dite « étroite » et l'autre est dite « large ». Tout comme pour les phrases négatives, l'emphase étroite ne concerne qu'un mot ou qu'une partie de la phrase et ne sera donc pas étudiée ici. Nous ne prendrons en compte que l'emphase large qui affecte quant à elle la phrase entière. Pour décrire ce type de phrase, nous utiliserons le trait syntaxique [+EMPHASE]³⁴¹ ; ce trait s'appliquera donc à la phrase entière.

Précisons que le verbe opérateur n'est pas le signe de l'emphase en lui-même : le signe de l'emphase est toujours un accent spécial. Dans la phrase *I do know the truth*, c'est l'accent qui est associé à *do* qui exprime l'emphase de phrase, et non *do* lui-même. Rappelons d'ailleurs que *do* est explétif. Par conséquent, dans la théorie adoptée ici, l'emphase de phrase est exprimée par un accent, il s'agit donc d'un phénomène intonatif sur le plan de la manifestation. Plus précisément, l'emphase de phrase consiste à ajouter un accent emphatique sur le temps, en d'autres termes, sur l'opérateur fini porteur du temps. Cela explique pourquoi la présence de la valeur [+EMPHASE] nécessite la présence d'un verbe opérateur pour cette polarité. L'accent emphatique placé sur l'opérateur représente le fait que l'on « sur-valide » la relation prédicative. La règle de construction de la phrase emphatique est la suivante :

[+EMPH.]	SN + O {accent emphatique} + SV
----------	---------------------------------

III.2.2.4 Quatrième type phrastique de complexité : l'ellipse

Nous ne traitons pas la question de l'ellipse exhaustivement. Il s'agit d'examiner les mécanismes du type de phrase elliptique nécessitant l'intervention d'un verbe opérateur, comme les trois autres opérations vues précédemment.

L'ellipse de phrase nécessitant un opérateur sert à « éviter la répétition des termes qui ont déjà été mentionnés » (Larreya et Rivière 1999 : 354). Ainsi, il est possible, en anglais, de reprendre une information déjà révélée auparavant sans réutiliser tous les mots qui ont été employés pour exprimer cette information. Cette

³⁴¹ Ci-après utilisé sous l'abréviation [+EMPH.].

omission sera naturellement retraceable à partir du contexte. L'ellipse est donc en quelque sorte une anaphore « zéro ». La phrase elliptique est en général utilisée pour des raisons d'économie. Nous traitons l'ellipse avec le symbole Ø pour les positions elliptiques (Ø représente l'anaphore abstraite qui reprend le SV antérieur) :

“And you have committed it?”

“Apparently, I have Ø.”

(Orwell [1948] 1990 : 242)

Comme le montre cet exemple, l'ellipse de phrase consiste, en ce qui concerne le SV, en une reprise du temps, par l'intermédiaire d'un verbe opérateur, et en une reprise abstraite du SV (*committed it*) sous la forme Ø.

La règle de construction des phrases elliptiques qui nécessitent toujours un opérateur (et qui ont les traits [+ELLIPSE³⁴²]) est la suivante :

[+ELL.]	SN (souvent sous la forme d'un pronom) + O
---------	---

III.2.2.5 Notes sur l'impératif

La phrase impérative (utilisée pour donner des ordres ou des conseils) pourrait, à première vue, être considérée comme non marquée dans la mesure où elle ne requiert pas l'intervention d'un opérateur³⁴³. De plus, l'absence du sujet syntaxique (presque toujours le même, donc sous-entendu) entraîne une simplicité structurelle en comparaison avec tous les autres types de phrases. Par exemple :

[PRO]³⁴⁴ *Sit down!*

Cependant, la phrase impérative est bel et bien complexe sur le plan sémantique dans la mesure où elle exprime une volonté d'agir sur autrui ou sur le monde *via* autrui. Contrairement à cela, un énonciateur ne fait que parler du monde lorsqu'il utilise une phrase assertive. Par ailleurs, sur le plan morphologique, on peut aussi

³⁴² Ci-après utilisé sous l'abréviation [+ELL.].

³⁴³ La présence de l'opérateur *do* dans les phrases impératives telles que, par exemple, *do sit down* ou encore *don't sit down*, est exigée par la présence d'autres traits : [+EMPH.] dans le premier exemple et [+O-NÉG.] dans le second exemple. Notons que dans les phrases impératives, le seul opérateur possible est *do* (avec les traits [+FINI ; -TEMPS]).

³⁴⁴ Le terme PRO représente ici le sujet non exprimé de l'impératif.

considérer que la structure impérative est marquée du point de vue de l'allocutaire (et donc, en ce qui concerne le décodage de l'information) par des absences. En effet, en général, le sujet est non exprimé (donc, à reconstruire) et le temps est absent en anglais (la phrase elliptique dans cette langue a les traits [+FINI ; -TEMPS] comme le subjonctif). Ainsi, pour distinguer les phrases assertives simples (structures phrastiques non marquées) des phrases impératives (structures phrastiques marquées), nous postulerons le trait [±IMPÉRATIF]³⁴⁵. Notons cependant que comme la structure impérative ne requiert pas d'opérateur, ce type de phrase sera considéré comme moins complexe – ou moins marqué – que les quatre autres types de phrases qui ont été analysés précédemment.

III.2.3 Combinaisons des principales opérations

Il est possible de combiner les différents processus de transformation syntaxique et par conséquent, de doubler, tripler, quadrupler la complexité d'une phrase. La Figure 25 représente la liste de toutes les combinaisons possibles des transformations syntaxiques étudiées plus haut en anglais. Comme nous le verrons, ce diagramme montre que 24 combinaisons de traits sont possibles à partir des cinq types de complexité syntaxique : l'interrogation avec inversion, la négation de phrase avec *not*, l'emphase de phrase, l'ellipse de phrase et l'impératif. Chaque niveau de l'arbre correspond à un trait différent. Cette présentation étagée nous permettra par la suite d'établir une classification des différentes combinaisons basée sur leur degré de marque.

- La phrase non marquée

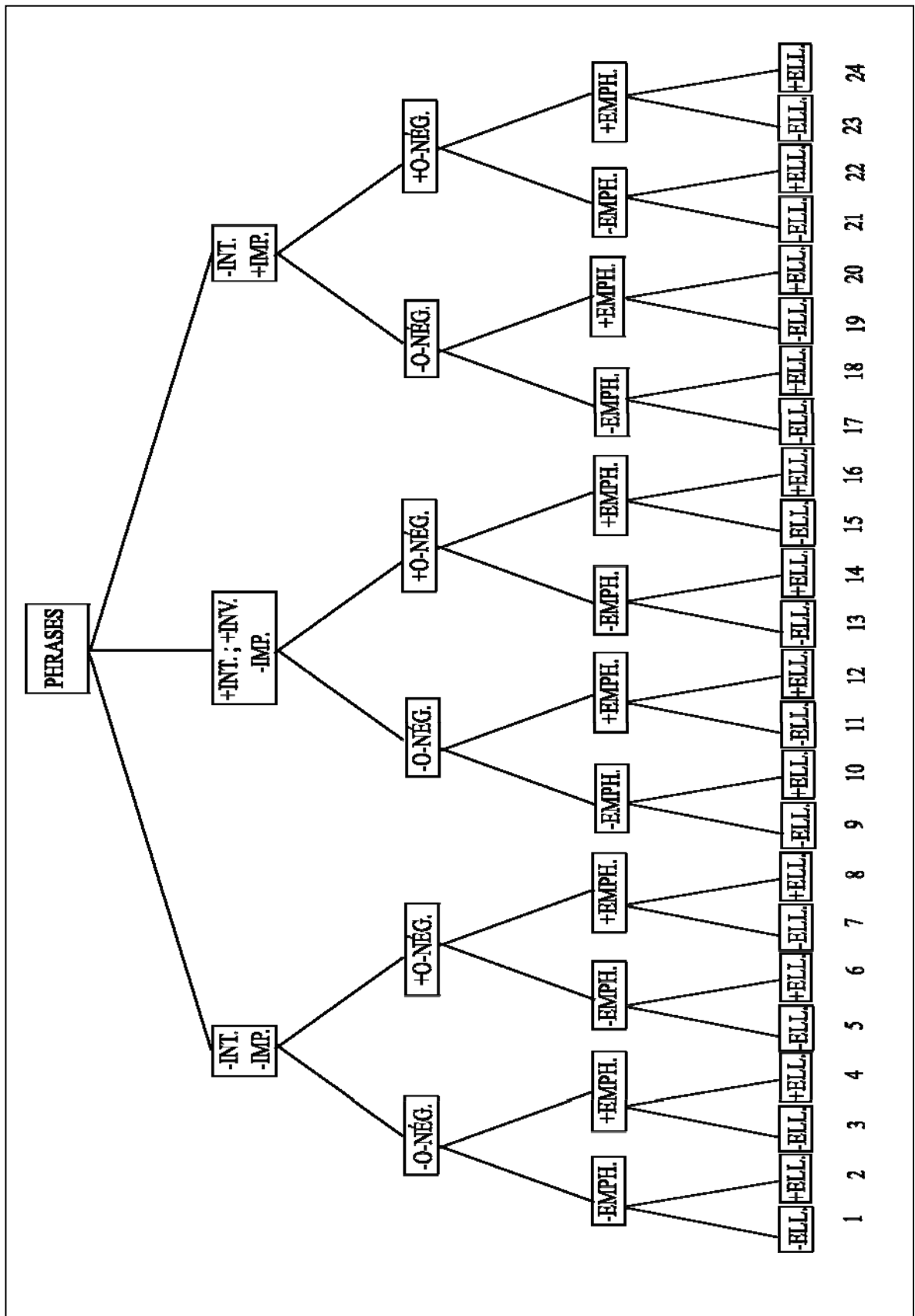
Le type (1) de la Figure 25 correspond à la définition de la phrase simple, celle qui possède une structure phrastique non marquée : elle n'a subi aucune opération et tous les traits que nous avons introduits dans cette partie ont des valeurs négatives pour ce type de phrase. Par exemple :

Winston read through the offending article. (Orwell [1948] 1990 : 47)

[-IMP. ; -INT. ; -O-NÉG. ; -EMPH. ; -ELL.]

³⁴⁵ Ci-après utilisé sous l'abréviation [±IMP.].

Figure 25 : Combinaisons possibles des opérations syntaxiques en anglais



- Les phrases possédant une marque unique

Les phrases (2), (3), (5), (9) et (17) ne présentent qu'une seule marque ; en d'autres termes, elles ne possèdent qu'un trait positif chacune : la phrase (2) est en fait une phrase elliptique ([+ELL.]) ; la phrase (3) est une phrase emphatique ([+EMPH.]) ; la phrase (5) est une phrase négative avec *not* ([+O-NÉG.]) ; la phrase (9) est une phrase interrogative avec inversion ([+INT. ; +INV.]) et enfin, la phrase (17) est une phrase impérative ([+IMP.]). Notons toutefois, comme nous l'avons dit précédemment, que la phrase (17) doit être considérée comme moins complexe que les quatre autres phrases dans la mesure où elle est la seule qui ne requiert pas d'opérateur.

- Les phrases doublement marquées

Les phrases (4), (6), (7), (10), (11), (13), (18), (19) et (21) portent chacune deux marques et sont donc doublement marquées :

Phrases	Traits	Exemples
(4)	[+EMPH.] [+ELL.]	"Mary is not very talkative." "She <i>is!</i> "
(6)	[+O-NÉG.] [+ELL.]	"Mary does not like tea." "No, she doesn't."
(7)	[+O-NÉG.] [+EMPH.]	"You should not have said that." "I did <i>not</i> do it on purpose!" ³⁴⁶
(10)	[+INT. ; +INV.] [+ELL.]	"I have been to the library." "Have you?" ³⁴⁷
(11)	[+INT. ; +INV.] [+EMPH.]	<i>Can</i> you imagine that?
(13)	[+INT. ; +INV.] [+O-NÉG.]	Don't you think that Mary dances very well?
(18)	[+IMP.] [+ELL.]	"I really don't want to go." "Just do it!"
(19)	[+IMP.] [+EMPH.]	<i>Do</i> behave in front of them!
(21)	[+IMP.] [+O-NÉG.]	Don't mention it during your interview.

³⁴⁶ Notons que dans ce cas, l'accent emphatique est porté par *not* (la négation qui « antivalide » la relation prédicative) et non par l'opérateur.

³⁴⁷ Cette phrase peut aussi être une « question-tag » à polarité positive (voir aussi la phrase 14).

- Phrases triplement marquées

Les phrases (8), (12), (14), (15), (20), (22) et (23) sont le résultat de la combinaison de trois traits et par conséquent, de trois opérations syntaxiques.

Phrases	Traits	Exemples
(8)	[+O-NÉG.] [+EMPH.] [+ELL.]	“You took my jumper last night!” “I <i>didn't</i> !”
(12)	[+INT. ; +INV.] [+EMPH.] [+ELL.]	“I have lost my purse in the waiting room.” “ <i>Have</i> you?!”
(14)	[+INT. ; +INV.] [+O-NÉG.] [+ELL.]	You like dancing, don't you? ³⁴⁸
(15)	[+INT. ; +INV.] [+O-NÉG.] [+EMPH.]	The answer is so easy. <i>Haven't</i> you guessed yet?!
(20)	[+IMP.] [+EMPH.] [+ELL.]	“Should I explain it to her?” “If you think you are right, then <i>do</i> it!”
(22)	[+IMP.] [+O-NÉG.] [+ELL.]	(A mother seeing that her child is about to touch an electric wire) “Don't!”
(23)	[+IMP.] [+O-NÉG.] [+EMPH.]	Do <i>not</i> dare saying that again! ³⁴⁹

³⁴⁸ Cette interro-négative elliptique est aussi appelée une « question-tag » à polarité négative.

³⁴⁹ L'accent tonique se place une fois de plus sur *not* plutôt que sur l'opérateur.

et (24) sont les phrases les plus marquées ; elles résultent de quatre opérations syntaxiques :

Phrases	Traits	Exemples
(16)	[+INT. ; +INV.] [+O-NÉG.] [+EMPH.] [+ELL.]	“John unfortunately won’t come.” “ <i>Won’t he?</i> ”
(24)	[+IMP.] [+O-NÉG.] [+EMPH.] [+ELL.]	“What if I jumped out of the window?” “ <i>Don’t!</i> ”

III.2.4 Conclusion

Notre analyse intrasystémique s’est ici concentrée sur une partie très importante de la syntaxe anglaise : ce que Huddleston (1984) appelle des « opérations syntaxiques », c’est-à-dire plus précisément des processus nécessitant un verbe opérateur (un auxiliaire tensé). Dans notre étude, nous avons décrit la structure phrastique non marquée comme une unité minimale (résultant d’une simple linéarisation d’une structure initiale neutre par application des traits [+FINI ; +TEMPS ; +ACCORD]), sémantiquement et grammaticalement complète et organisée qui est constituée d’un sujet et d’un prédicat. Le sujet et le prédicat sont tous les deux liés par une relation prédicative soudée par le temps et l’accord du verbe tensé avec le sujet. Nous avons ensuite analysé les différents outils syntaxiques – aussi appelés « opérateurs » (voir Huddleston 1984 et Quirk *et al.* 1985) – utilisés lors de l’application de règles de construction syntaxique qui génèrent, à partir d’une structure neutre abstraite, une structure phrastique marquée. Enfin, nous avons étudié les quatre différents types d’opérations syntaxiques. Ces règles syntaxiques ont un impact sur la soudure prédicative portée par l’opérateur. En effet, déplacer le temps, ou le mettre en relation avec un autre terme comme *not*, ou même le souligner d’un accent emphatique, ajoute un sens supplémentaire à la phrase et par conséquent, un trait supplémentaire. Nous avons vu qu’il était possible

de combiner les opérations (et donc les traits), ce qui, naturellement, ajoute de la complexité à la phrase.

La théorie de la marque peut donc être appliquée à la syntaxe anglaise et s'avère être utile pour évaluer le degré de complexité d'une phrase. En effet, en comptant le nombre de traits positifs que chaque phrase accumule, nous pouvons hiérarchiser ces phrases en fonction de leur degré de complexité. Plus les opérations sont nombreuses, plus la structure finale de la phrase possède de traits positifs et logiquement, plus la phrase obtenue est marquée. Ainsi, dans la syntaxe anglaise, la structure des phrases n'est pas arbitraire. Nous pouvons même parler dans ce cas d'iconicité : la structure syntaxique reflète le sens de la phrase et son degré de complexité. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, ce ne sont pas les mots ni le nombre de mots, mais la structure de la phrase qui rend une phrase plus ou moins complexe.

III.3 Voix passive

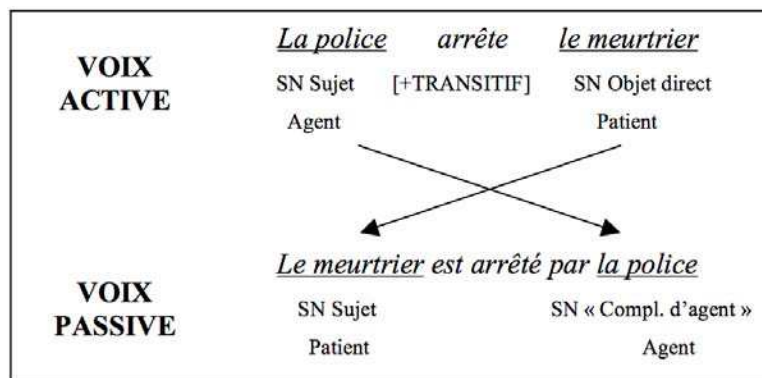
Dans la composante syntaxique, notre seconde analyse concernera la voix passive en anglais et en allemand. Il existe deux diathèses principales : la voix active et la voix passive. Dans un premier temps, pour expliquer les particularités de ces deux voix, nous nous baserons sur des exemples en français.

Un même événement peut être décrit différemment grâce à chacune de ces voix qui diffèrent avant tout par le rôle sémantique que joue le sujet syntaxique dans l'événement décrit dans la phrase. Dans une phrase prototypique, c'est-à-dire une phrase d'action à la voix active, le sujet est l'actant principal (ce que nous appellerons « le protagoniste »), il est à l'origine de l'action, il en est donc l'agent. À la voix passive, le sujet n'est pas l'actant principal de l'action, il est celui qui subit l'action, c'est-à-dire le patient. Par exemple, la structure logico-sémantique du verbe *casser* est la suivante :

casser, x [agent], y [patient] (avec x = protagoniste, rôle principal)

À la voix active, nous aurons donc : *x casse y*. Le même événement à la voix passive se présente syntaxiquement sous la forme suivante : *y est cassé par x*. Par conséquent, nous sommes ici en présence de deux cadres syntaxiques et il est logique de définir la voix active comme non marquée puisque, à cette voix, le sujet syntaxique correspond au protagoniste dans l'action décrite. Par opposition, la voix passive est marquée dans la mesure où à cette voix, le sujet syntaxique n'est pas le protagoniste dans l'action décrite.

Afin de décrire les structures syntaxiques de la voix passive, nous postulons un trait [+TRANSITIF] pour les verbes qui admettent un objet direct dans leurs complémentations. Le mécanisme de la voix passive fait, qu'avec les verbes spécifiés [+TRANSITIF], l'objet direct de la voix active correspond au sujet de la voix passive. Par exemple :



Comme le montre cet exemple, au passif, le protagoniste, s'il est exprimé, est inséré par la préposition *par*, donnant un syntagme prépositionnel oblique. Notons que ce syntagme prépositionnel oblique est facultatif. On peut parler de « passif long » (Desclés et Guentchéva 1993 : 74) avec le syntagme introduit par *par*, et de « passif court » sans ce syntagme. En ce qui concerne le syntagme verbal, il est composé d'une copule (prototypiquement l'auxiliaire *être*) suivie du verbe au participe passé. Par conséquent, la voix passive est morphologiquement marquée par rapport à la voix active.

La voix passive présente de nombreux intérêts. Nous ne citerons que ceux qui, selon nous, sont les plus importants. On notera d'abord que le passif court est beaucoup plus fréquent. Avec le passif court, il est en effet possible de ne pas mentionner le protagoniste, soit parce qu'on ne le veut pas, soit parce que son identité est inconnue. Avec le passif court ou long, il est possible de sélectionner comme sujet un SN autre que le protagoniste. De plus, comme le sujet est thématique, la voix passive permet de thématiser un terme autre que le protagoniste, et on notera que le sujet, quelle que soit la voix, est généralement défini. Au passif long, il est aussi possible de mettre l'accent sur l'identité du protagoniste : c'est un SN non protagoniste qui est thématisé, mais inversement il y a focalisation sur le SN protagoniste : *le meurtrier a été arrêté par l'inspecteur Martin* (ce qui sous-entend que c'est cette personne et non une autre qui est à l'origine de l'arrestation). Enfin, toujours en ce qui concerne l'intérêt de la voix passive, on peut ajouter la possibilité

de chaînes. Au lieu d'avoir deux phrases dans lesquelles les sujets seraient protagonistes (par exemple, *L'inspecteur a arrêté le meurtrier. Ses supérieurs l'ont donc promu.*), le passif permet la coordination des deux phrases en deux propositions ayant le même sujet. Dans notre exemple, le sujet serait protagoniste dans la première proposition, mais pas dans la seconde : *L'inspecteur a arrêté le meurtrier et a donc été promu.*

En ce qui concerne la fonction de la voix passive, elle permet une focalisation sur l'état résultant de l'action sur le patient. Dans la phrase *le meurtrier a été arrêté par la police*, l'action de *la police* est soulignée, mais l'état résultant de cette action (le meurtrier est à présent en prison) est aussi nettement exprimé. On remarque d'ailleurs que, même quand il est dynamique, le passif a toutes les apparences d'une structure copulative, contrairement à l'actif. Il est donc apte à exprimer l'état résultant. Cela explique pourquoi il peut souvent y avoir confusion, dans l'analyse des classes lexicales, entre adjectif ou participe passé du verbe. Prenons l'exemple de trois phrases en anglais :

(1) *The window was broken by the boy.*

(2) *The window is broken.*

(3) *The window was broken.*

Dans la phrase (1), on a le passif classique, avec la copule *be*, auxiliaire du passif, suivie du participe passé du verbe *break*. On a donc non seulement l'expression de l'action (*the boy broke the window*) mais aussi de l'état résultant de cette action (*the window is now broken*). Dans la phrase (2), on a l'adjectif *broken* : c'est alors un adjectif qui est dérivé de la forme de participe *broken* du verbe *break*. Il y a eu dérivation (création de lexème) par simple conversion (changement de catégorie). Puisqu'il s'agit alors d'un adjectif, c'est uniquement l'état du sujet qui est décrit dans cette phrase. Dans la phrase (3), la situation est plus ambiguë : le participe passé *broken* peut avoir soit une valeur d'adjectif uniquement (et dans ce cas, il ne désigne qu'un état), soit une valeur de participe passé du passif (et dans ce cas, il désigne non seulement un état mais aussi l'action qui a conduit à cet état). Par conséquent, on peut traduire cette phrase par « la fenêtre était cassée » pour l'état (comme dans la phrase (2)), ou par « la fenêtre a été cassée » pour l'action et l'état résultant de l'action (voix passive).

Pour conclure, la voix passive est marquée pour plusieurs raisons par rapport à la voix active :

- elle est morphologiquement plus complexe que la voix active ;
- elle entraîne une non coïncidence entre thème et support/sujet d'une part, et protagoniste d'autre part ;
- elle est sémantiquement plus complexe que la voix active : alors que la voix active met en avant l'action décrite par le verbe, la voix passive permet non seulement de mettre en avant cette action mais aussi l'état résultant de cette action.

Notons aussi qu'il n'existe pas de langue qui a le passif sans avoir l'actif et que certaines langues n'ont pas de passif du tout. Par conséquent, en ce qui concerne la voix active et la voix passive, la corrélation inverse entre la variable de complexité et la variable statistique – et ainsi la théorie de la marque – est donc vérifiée.

III.3.1 Le passif prépositionnel en anglais

L'anglais dispose de plus de possibilités structurelles que le français³⁵⁰. Certains verbes ont deux cadres lexicaux à la voix active, ce qui entraîne deux structures passives correspondantes. C'est le cas, par exemple, du verbe *give* (« donner »)³⁵¹ :

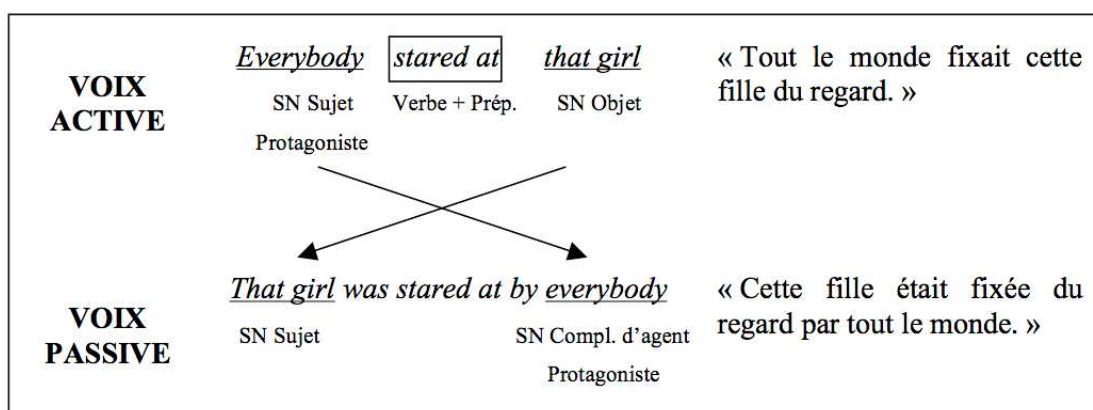
(1) <i>give</i> + SN ¹ + [<i>to</i> + SN ²]	<i>John gave flowers to Mary.</i>	}	SN ¹ = patient, SN ² = récepteur.
(2) <i>give</i> + SN ² + SN ¹	<i>John gave Mary flowers.</i>		

³⁵⁰ Concernant le français, nous ne prenons pas en compte dans notre analyse les structures factitives ou causatives du type *il s'est fait voler son portefeuille* ou *il s'est fait offrir une voiture*. Dans ces structures, « *s'* » est un pseudo-datif qui exprime le fait que l'action a lieu au détriment du sujet. Ces structures, très souvent oubliées, prouvent tout de même que le français a plus de possibilités qu'on ne le croit pour exprimer le sémantisme du passif.

³⁵¹ Il existe une nuance sémantique entre ces deux phrases en anglais. La structure passive (1) permet une focalisation plus forte sur le récepteur (Angl. *end-focus*) que la structure passive (2). Notons qu'en français, les phrases (1) et (2) sont toutes les deux traduites par « John a donné des fleurs à Mary » (la plus forte focalisation sur le récepteur de la phrase (1) peut néanmoins être exprimée à l'oral par un changement d'intonation).

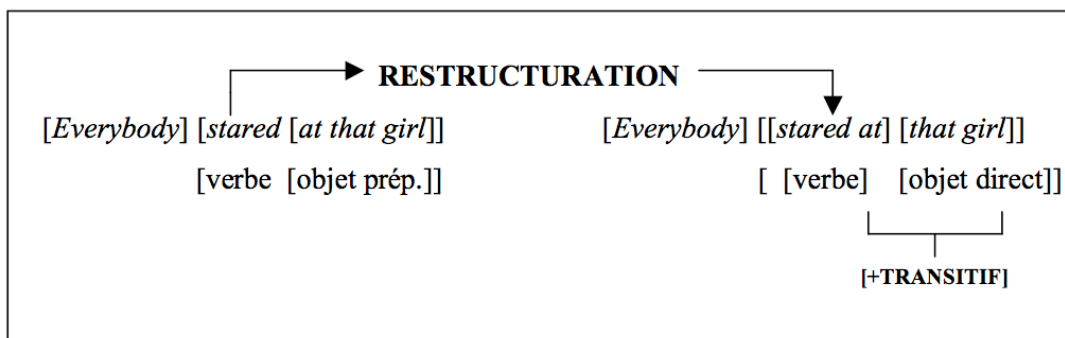
La première structure active est monotransitive (l'objet direct est SN¹). La seconde structure est bitransitive (elle admet deux objets directs, SN¹ et SN²). La règle pour le passif est la suivante : le premier objet direct correspond au sujet de la voix passive. Cette règle s'applique à tous les cas. Par conséquent la phrase (1), à la voix passive, donnera *Flowers were given to Mary*, alors que la phrase (2), à la voix passive, donnera *Mary was given flowers*. Pour la première phrase passive (*Flowers were given to Mary*), on part de (1) et l'objet unique (SN¹), avec le rôle de patient, correspond au sujet du passif (étant unique, il est premier). Pour la seconde phrase passive (*Mary was given flowers*), on part de (2) et l'objet premier (SN²), avec le rôle de récepteur, devient sujet. Même lorsque, dans la structure passive, le participe (*given* dans l'exemple) garde un dépendant direct, on considérera que, étant donné sa nature de participe passif, il y a eu perte de transitivité : dans *Mary was given flowers*, le SN *flowers* perd son statut d'objet direct, malgré les apparences.

Du point de vue de l'analyse de la complexité syntaxique, il existe en anglais un type de passif qui mérite d'être analysé : le passif prépositionnel. Comme nous l'avons dit précédemment, les verbes qui sont facilement mis à la voix passive sont les verbes ayant le trait [+TRANSITIF]. En français, il n'existe d'ailleurs pas de voix passive pour les verbes à préposition et pour les verbes intransitifs en général (comme, par exemple, *penser à quelqu'un*, *parler de quelqu'un*, etc.). En anglais, la condition semble être la même : seuls les verbes transitifs peuvent être mis à la voix passive. Cependant, il est aussi possible dans cette langue de mettre les verbes qui, dans leur complémentation verbale, gouvernent un syntagme prépositionnel. Par exemple :



Dans la phrase à la voix active, le verbe *stare* est suivi d'une préposition, ce qui fait de lui un verbe intransitif ; il a donc le trait [-TRANSITIF]. Une analyse syntaxique de cette phrase donnerait : [*everybody*] [*stared* [*at that girl*]]. Il serait

donc théoriquement impossible de mettre ce verbe à la voix passive. Cependant, en anglais, il est possible de procéder à une réanalyse ou restructuration syntaxique (voir, par exemple, Quirk *et al.* 1985) c'est-à-dire un déplacement « invisible » de la frontière entre les deux groupes qui forment le prédicat de cette phrase. On aura donc :

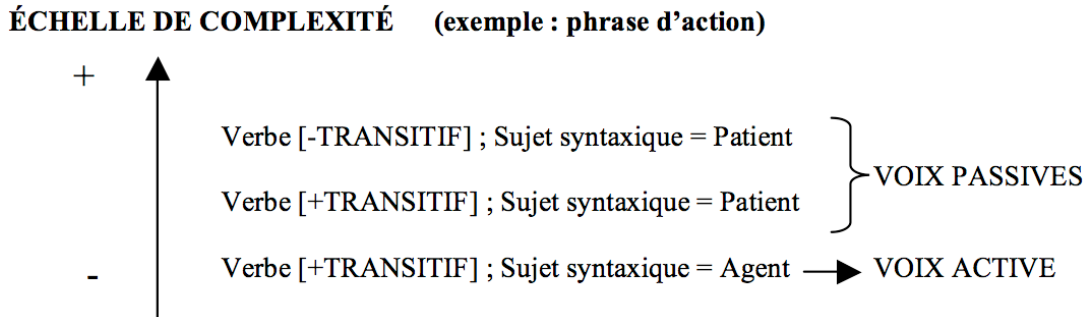


Grâce à la restructuration, on passe donc d'un verbe *stare* [-TRANSITIF] (suivi d'un objet prépositionnel, donc non direct) à un verbe transitif *stare at* [+TRANSITIF] (suivi d'un objet direct) qui peut donc se mettre à la voix passive.

Il est possible de procéder à une conversion en adjectif à partir du passif prépositionnel (par exemple, il existe en anglais l'adjectif *unheard-of*). Notons aussi qu'il existe en anglais un passif prépositionnel circonstanciel qui obéit aux mêmes principes que le passif prépositionnel décrit ci-dessus (par exemple, *this bed was slept in*).

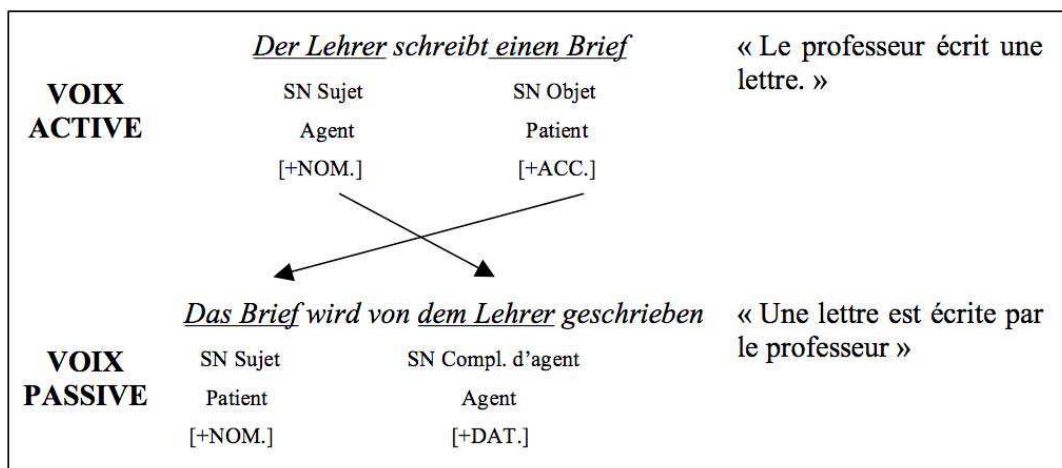
En conclusion, en anglais, il existe une hiérarchie de la complexité en ce qui concerne la diathèse (Figure 26) : la voix active est non marquée par rapport à la voix passive et le passif de verbe transitif est non marqué par rapport au passif de verbe intransitif (et plus précisément, prépositionnel). Ce dernier est donc marqué à double titre. En outre, si, dans une langue, le passif de verbe intransitif existe, alors le passif de verbe transitif existe aussi. En français, on ne peut avoir que la première forme de voix passive présentée et on ne peut pas avoir un verbe avec un complément prépositionnel qui se mettrait à la voix passive. Les lois implicationnelles sont donc vérifiées dans ce cas : le passif présuppose l'actif et le passif prépositionnel présuppose le passif (et jamais l'inverse).

Figure 26 : Échelle de complexité des différentes voix en anglais



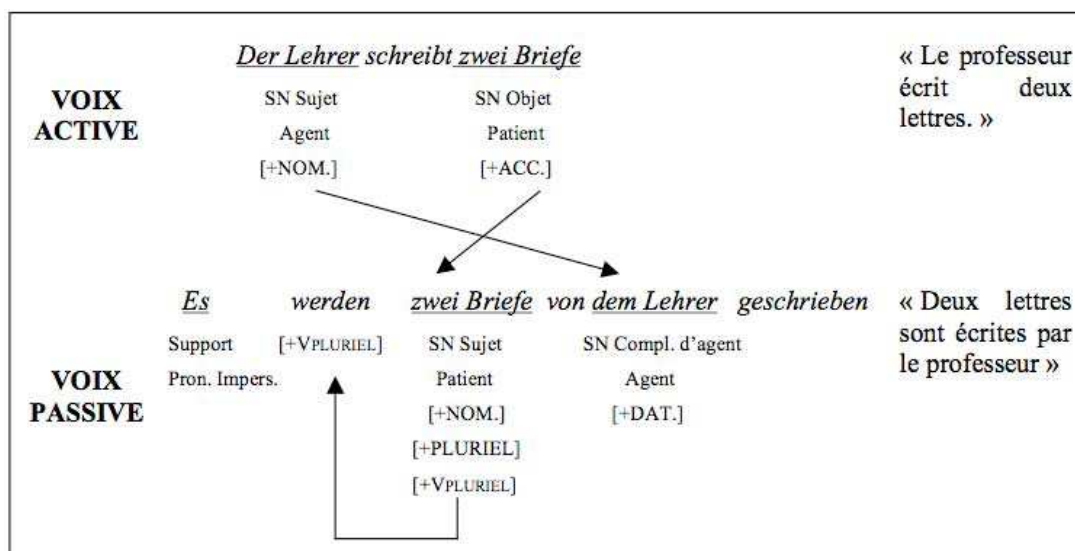
III.3.2 Le passif indéfini en allemand

En allemand, la voix passive est très utilisée (beaucoup plus qu'en français par exemple). Dans cette langue, les structures et les mécanismes du passif sont les mêmes que dans les autres langues. Autrement dit, le sujet de la voix active devient « complément d'agent » de la phrase passive ; il est introduit par *von* (suivi du datif) s'il s'agit du protagoniste ou par *durch* (suivi de l'accusatif) s'il exprime un moyen ou une cause. Quant à l'objet direct de la voix active, il devient sujet de la phrase active (et passe donc de l'accusatif au nominatif). Enfin, le passif se forme à l'aide de l'auxiliaire *werden* à tous les temps et le verbe décrivant l'action est au participe passé.



À la voix passive, en allemand, il est aussi possible d'utiliser le pronom impersonnel *es* comme support extraphrastique (c'est-à-dire externe à la

proposition). Dans ce cas, *es*, en tant que support non subjectal de la phrase, ne fait qu'occuper la position initiale et préverbale de la phrase : il est donc explétif. Le sujet « authentique » reste le patient déthématisé (qui est d'ailleurs au cas nominatif). Notons à ce propos que le verbe principal du prédicat (dans ce cas discontinu³⁵²) s'accorde avec le patient. Cette voix passive est syntaxiquement plus marquée qu'une voix passive prototypique dans laquelle le support de la phrase est un sujet référentiel qui joue le rôle sémantique du patient dans l'action dénotée par le verbe :



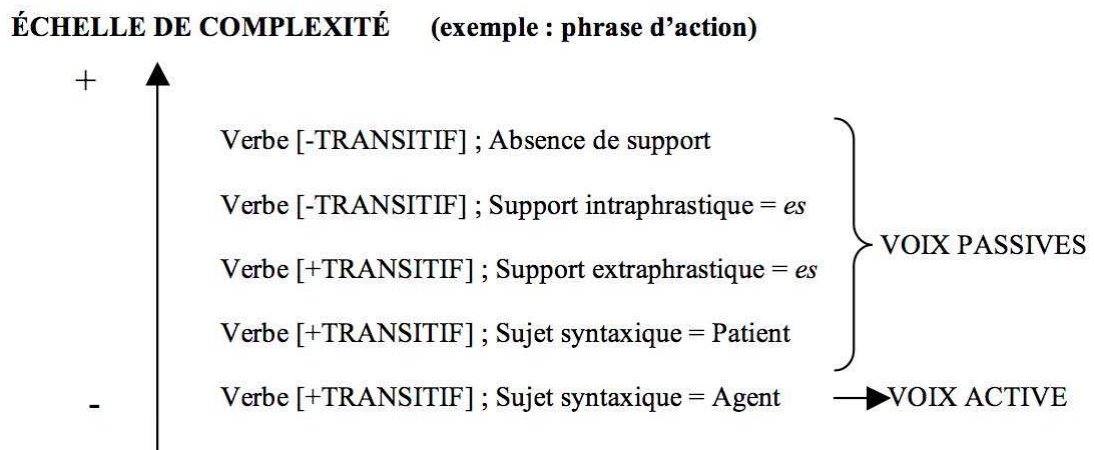
Contrairement au français, il est aussi possible, en allemand, de construire une phrase à la voix passive à partir d'une phrase active dans laquelle le verbe n'a pas d'objet direct. Autrement dit, il est aussi possible de mettre les verbes qui ont le trait [-TRANSITIF] à la voix passive. Par exemple : *es wurde getanzt*. Cette phrase sera traduite en français par « on a dansé » plutôt que littéralement « il a été dansé ». Ainsi, le pronom impersonnel *on* français peut soit être traduit par une phrase à la voix active ayant pour sujet *man* (*man tanzte*) ou par une phrase à la voix passive avec un support (intraphrastique cette fois) *es*. Le passif formé avec le support intraphrastique *es* est donc marqué dans la mesure où le verbe principal n'admet pas d'objet direct à la voix active et que le recours à un pronom impersonnel explétif est donc nécessaire pour occuper la place du sujet en première position dans la phrase.

³⁵² Le prédicat est discontinu puisque le verbe principal du prédicat se trouve avant ce que nous nommons « le sujet authentique » (c'est-à-dire le patient) et le reste du SV se trouve après ce sujet authentique.

Il existe une troisième catégorie de phrases à la voix passive en allemand qui présente une complexité encore plus importante. Il s'agit des phrases passives dans lesquelles le support intraphrastique *es* n'apparaît pas : *Gestern wurde getanzt* (« on a dansé hier » ou littéralement « il a été dansé hier »). Rappelons que le support intraphrastique *es* est explétif : il n'est nécessaire que pour occuper la première position dans la phrase. Lorsqu'un complément circonstanciel de temps (comme *gestern*) se place en tête de phrase, il n'est logiquement pas nécessaire d'avoir recours à *es*, d'où son absence³⁵³. La phrase passive ainsi obtenue n'a pas de support, c'est-à-dire aucun mot occupant la place syntaxique du sujet, et le verbe se met toujours à la 3Sg (la personne la moins marquée).

Pour conclure, l'analyse de la diathèse en allemand révèle plusieurs degrés de complexité (Figure 27) qui résultent non pas de processus différents qui seraient relativement plus complexes les uns par rapport aux autres, mais plutôt de « cumuls » de marques.

Figure 27 : Échelle de complexité des différentes voix en allemand



³⁵³ Notons d'ailleurs que *es* est absent à chaque fois que le verbe tensé de la proposition au passif est précédé d'un quelconque élément en position initiale. Par exemple, lorsqu'elle est précédée d'une subordonnée : *Wenn er nicht dabei ist, wird oft über ihn gelacht*. « Lorsqu'il n'est pas présent, on se moque souvent de lui » (Demarche *et al.* 2006 : 445).

III.4 Bilan des analyses intrasystémiques dans la composante syntaxique

L'application de la théorie de la marque fonctionne particulièrement bien dans la composante syntaxique. Tout d'abord, nous avons vu que concernant les opérations syntaxiques en anglais, on peut parler d'iconicité dans la mesure où les structures syntaxiques reflètent le sens de la phrase et son degré de complexité. Ensuite, les différentes voix passives de l'anglais et de l'allemand affichent des degrés de complexité qui présentent des principes très nets de « cumuls » de marques. Enfin, nous pensons que le principe implicationnel est vérifié dans les exemples que nous avons traités : dans les échelles de complexité auxquelles nous avons abouti, chaque degré de complexité supérieur implique l'existence du degré de complexité inférieur, mais l'inverse n'est pas obligatoire.

IV. Analyse diachronique de l'anglais

La dernière analyse intrasystémique de ce chapitre s'inscrit dans la diachronie et concerne l'évolution de la langue anglaise. L'histoire de la langue anglaise est traditionnellement divisée³⁵⁴ en trois périodes d'évolution s'enchaînant par des transitions progressives et lentes. Selon Chevillet (1994 : 21), la première période, appelée vieil anglais, s'étend de 450 (installation définitive des Anglo-Saxons) à 1150 (Conquête Normande). La deuxième période, connue sous le nom de moyen anglais, a duré de 1150 à 1500. Enfin, la troisième période a débuté en 1500 et continue jusqu'à nos jours ; il s'agit de la période de l'anglais moderne.

Entre 450 et 1150, il n'existait pas encore d'unité dialectale en Angleterre. Cette situation était le résultat des divisions politiques entre les différentes factions tribales du pays. Trois dialectes principaux étaient parlés : le « West Saxon » parlé par les Saxons (royaume de Wessex) ; le « Kentish » parlé par les Jutes (royaume de Kent) ; et l'« Anglian » parlé par les Angles (installés entre la Tamise et le nord de Humber). Par conséquent, il pourrait sembler paradoxal de proposer une « analyse

³⁵⁴ Pour des raisons de commodité, il est très fréquent de fragmenter une évolution linguistique en périodes (ou phases). Cependant, il est important de garder en tête que l'évolution d'une langue suit en fait un continuum fait de changements progressifs et très lents. Cela explique pourquoi nous avons choisi de placer cette analyse diachronique de l'anglais parmi nos analyses intrasystémiques. Nous considérons en effet qu'il s'agit ici d'étudier un seul système linguistique dans son évolution.

du vieil anglais » puisqu'à cette période une multitude de dialectes coexistaient dans le pays. Nous concentrerons notre étude sur le dialecte qui est le plus représenté dans les manuscrits datant de l'époque du vieil anglais, c'est-à-dire le « West Saxon » :

La suprématie politique de Wessex pendant les neuvième et dixième siècles et sa liberté relative vis-à-vis des invasions scandinaves ont eu des conséquences linguistiques et littéraires puisque ces conditions menèrent à la préservation de beaucoup plus de manuscrits dans ce dialecte que dans aucun autre. Notre connaissance du vieil anglais est donc principalement dérivée de sources west-saxonnes, alors que d'autres dialectes furent plus importants en tant que base de la langue anglaise d'aujourd'hui. (Brook 1958 : 41 ; ma traduction³⁵⁵)

Ce chapitre a pour but de proposer une étude diachronique de la langue anglaise qui sera revue à la lumière du cadre théorique de la marque. La phonologie et la grammaire du vieil anglais et de l'anglais moderne seront analysées puis comparées. Par la suite, nous procéderons à des remarques concernant certains phénomènes qui ont régi l'évolution de la langue anglaise.

IV.1 Phonologie

Considérons tout d'abord la composante phonologique. Le Tableau 24 présente le système consonantique du vieil anglais :

Tableau 24 : Système consonantique du vieil anglais

24.a Système consonantique du vieil anglais avec étiquettes traditionnelles (d'après Gimson 1962 : 77)

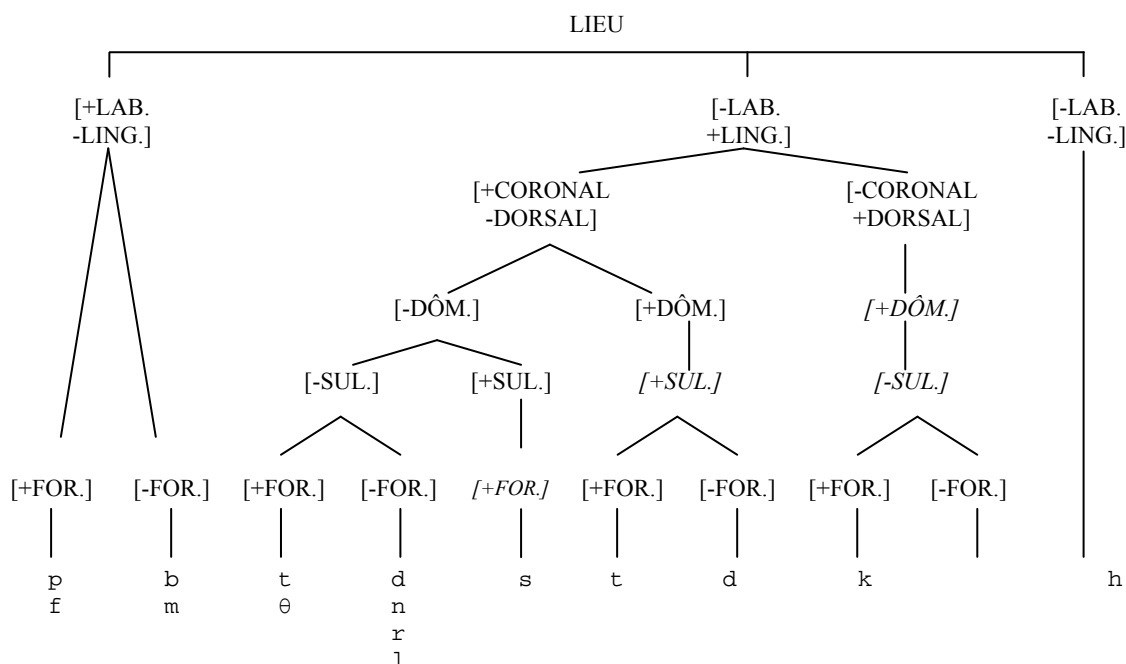
	Bilabiales	Labio-dentale	Dentale	Alvéolaires	Postalvéolaires	Vélaires	Glottale
Plosives	p b			t d		k	
Affriquées					t d		
Nasales	m			n			
Fricatives		f	θ	s			h
Latérale				l			

³⁵⁵ The political supremacy of Wessex during the ninth and tenth centuries and its comparative freedom from Scandinavian inroads have linguistic and literary consequences, since these conditions led to the preservation of many more manuscripts in this dialect than in any other. Our knowledge of Old English is therefore derived mainly from West Saxon sources, whereas other dialects were more important in forming the basis of the English language of today.

Vibrante				r			
----------	--	--	--	---	--	--	--

Semi-voyelles : /j/ et /w/.

24.b Système consonantique du vieil anglais avec traits binaires



Le Tableau 24 montre qu'en ce qui concerne les fricatives du vieil anglais, il n'existait pas d'opposition non voisé ~ voisé, et les allophones primaires étaient non voisés. Par exemple, il n'y avait pas de paire minimale comme /veri/ ~ /feri/. [v], [ð], [z] et [] étaient, dans des environnements voisés, des allophones de /f/, /θ/, /s/ et / / respectivement. Par ailleurs, [ŋ] était un allophone de /n/ devant une consonne vélaire.

Comparons à présent le Tableau 24 au Tableau 25 qui représente quant à lui le système consonantique de l'anglais moderne :

Tableau 25 : Système consonantique de l'anglais moderne

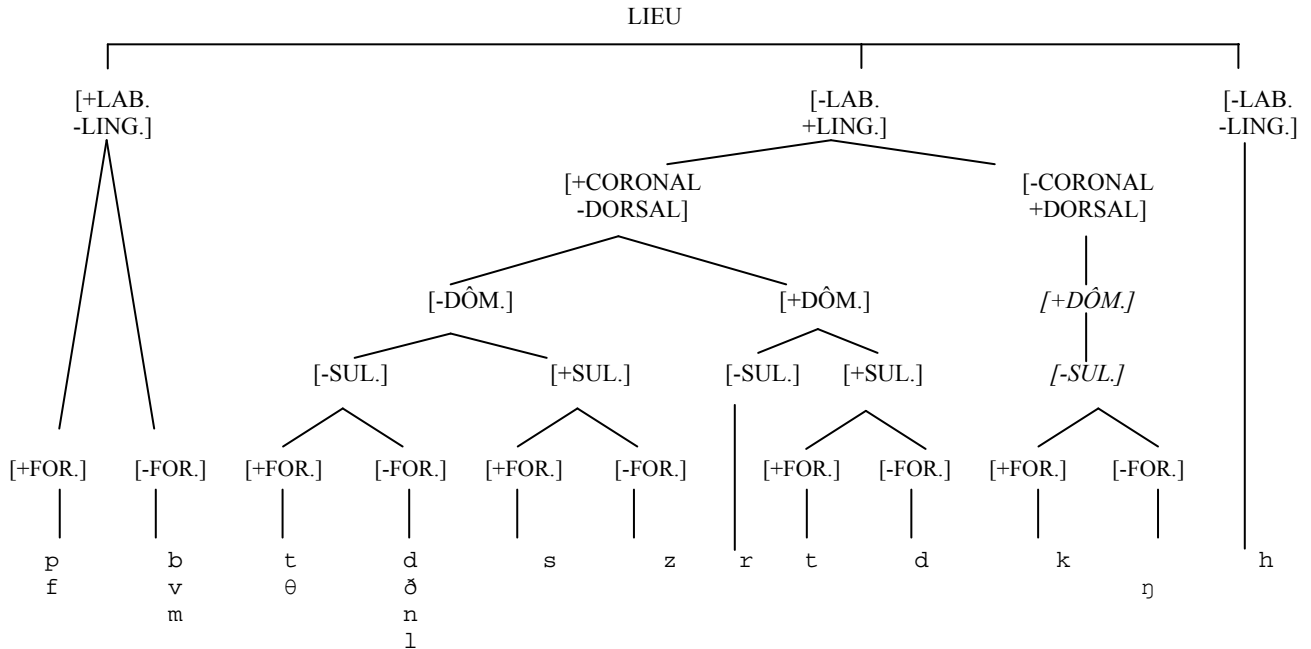
25.a Système consonantique de l'anglais moderne avec étiquettes traditionnelles (d'après Gimson 1962 : 77)

	Bilabiales	Labio-dentales	Dentales	Alvéolaires	Postalvéolaires	Vélares	Glottale
Plosives	p b			t d		k	
Affriquées					t d		
Nasales	m			n		ŋ	
Fricatives		f v	θ ð	s z			h

Latérale				l			
Spirante centrale					r		

Semi-voyelles : /j/ et /w/.

25.b Système consonantique de l'anglais moderne avec traits binaires



Le Tableau 25 nous permet d'observer que le système consonantique de l'anglais moderne comporte cinq phonèmes de plus que celui du vieil anglais : quatre fricatives (voisées) /v/, /ð/, /z/ et /ʃ/, et une dorso-vélaire /ŋ/. Par conséquent, qu'il s'agisse du lieu ou du mode d'articulation, seul un trait a été ajouté en anglais moderne : le trait [-FORTIS] pour les fricatives alvéolaires non sulcales. Cependant ce trait n'ajoute pas de complexité notable au niveau du système global dans la mesure où il existait au niveau phonétique (comme nous l'avons dit précédemment, [z] étant un allophone de /s/ en vieil anglais). Notons cependant que du point de vue du mode d'articulation, le trait [+VIBRANT] a disparu lors de l'évolution de l'anglais : en vieil anglais, on a un phonème /r/ de type vibrant³⁵⁶, alors qu'en anglais moderne, le phonème /r/ est une spirante centrale non vibrante. En définitive, le système consonantique de l'anglais a peu évolué depuis le vieil anglais, et les rares changements ne présentent pas beaucoup d'intérêt du point de vue de la théorie de la marque.

³⁵⁶ Angl. *Tap* ou *trill*. On retrouve ce type de vibrante dans les mots espagnols *pero* et *perro* respectivement (Jespersen 1965a : 57).

Cependant, des transformations phonologiques bien plus importantes ont eu lieu dans le système vocalique.

Tableau 26 : Système vocalique du vieil anglais

26.a Système vocalique du vieil anglais avec étiquettes traditionnelles (d'après Gimson 1962 : 77)

Antérieures				Postérieures			
Non arrondies		Arrondies		Non arrondie		Arrondies	
i :		y :	ɣ			u :	
e :						o :	
æ :	æ						
				:			

Diphthongues : ə ə e:ə eə

26.b Monophthongues du vieil anglais avec traits binaires

	-NASAL							
	+AVANT -ARRIÈRE				-AVANT +ARRIÈRE			
	-ARRONDI		+ARRONDI		-ARRONDI		+ARRONDI	
	+TENDU	-TENDU	+TENDU	-TENDU	+TENDU	-TENDU	+TENDU	-TENDU
+HAUT -BAS -OUVERT	i :		y :	ɣ			u :	
-HAUT -BAS -OUVERT	e :						o :	
-HAUT -BAS +OUVERT								
-HAUT +BAS +OUVERT	æ :	æ			:			

Le système du vieil anglais comporte quatorze monophthongues (qui sont soit antérieures, soit postérieures) et quatre diphthongues.

Tableau 27 : Système vocalique de l'anglais moderne

27.a Système vocalique de l'anglais moderne avec étiquettes traditionnelles (d'après Gimson 1962 : 79)

Antérieures		Centrales		Postérieures	
i :					u :
	e	:	ə		:
	æ				:

Diphthongues : aɪ e ə a ə eə ə

27.b Système vocalique de l'anglais moderne avec traits binaires

	-NASAL

	+AVANT -ARRIÈRE		-AVANT -ARRIÈRE		-AVANT +ARRIÈRE		
	-ARRONDI				+ARRONDI		-ARRONDI
	+TENDU	-TENDU	+TENDU	-TENDU	-TENDU	+TENDU	+TENDU
+HAUT -BAS	i :					u :	
-HAUT -BAS		e	:	ə		:	
-HAUT +BAS		æ					:

Le système vocalique de l'anglais moderne compte douze monophthongues et huit diphtongues. On notera, par comparaison avec le système vocalique du vieil anglais, l'apparition de voyelles centrales (qui ont le trait [-AVANT ; -ARRIÈRE]) et la disparition des voyelles antérieures arrondies /y:/ et /y/.

Le système vocalique de l'anglais a considérablement été modifié et réorganisé durant son évolution. Nous ne nous attarderons pas ici sur les différentes étapes de ces changements³⁵⁷. Du point de vue de la marque, seule la disparition/transformation des voyelles /y/ et /y:/ est intéressante. L'arrondissement des lèvres est physiologiquement plus naturel pendant l'articulation de voyelles postérieures que pendant l'articulation de voyelles antérieures. Cela est donc un cas de complexité absolue physiologique qui résulte de la combinaison de traits (et non de la présence de tel ou tel trait). Notons que les voyelles [+ARRONDI] sont non marquées si elles sont [+ARRIÈRE], comme dans le cas de /u/, par exemple. Ce qui nous mène aux corrélations suivantes :

α ARRONDI, - α AVANT = non marqué

α ARRONDI, α AVANT = marqué

Les voyelles /y/ et /y:/ ont les traits [+ARRONDI ; +AVANT]. Elles sont donc marquées puisque physiologiquement complexes à produire. Il n'est donc pas étonnant qu'au cours de l'évolution du système vocalique de l'anglais, ces deux voyelles ont fusionné avec leurs équivalents non marqués, c'est-à-dire les voyelles qui ont le même degré d'aperture mais les traits [-ARRONDI ; +AVANT] : /y/ > /i/ ; /y:/ > /i:/.

³⁵⁷ Les modifications et réorganisations du système vocalique de l'anglais sont (en grande partie) le résultat du Grand Changement Vocalique (xv-xvii^e siècles, Angl. *Great Vowel Shift*). Globalement, le Grand Changement Vocalique a consisté en une fermeture des voyelles tendues (qui, il est important de le noter, est un processus naturel puisqu'une voyelle tendue est plus simple si elle est fermée), et en une diphtongaison de /i:/ et de /u:/ due au fait qu'elles étaient les voyelles les plus fermées. Pour les détails, voir Stévanovitch (1997 : 45-53).

En définitive, l'évolution de l'anglais – et plus précisément l'évolution du système vocalique de l'anglais – obéit à deux principes de la théorie de la marque. Le premier principe est que les éléments marqués des systèmes sont généralement éliminés au cours du temps. Le second principe est ce que certains linguistes ont nommé la « loi implicationnelle³⁵⁸ ». La fusion des voyelles marquées /y/ et /y:/ avec leurs équivalents non marqués est un phénomène que l'on retrouve dans d'autres évolutions linguistiques et dans la création de langues de contact (il a eu lieu dans la création des créoles réunionnais et mauricien³⁵⁹, par exemple) dont les langues de base possédaient ces voyelles. Dans tous les cas, on observe qu'il n'existe pas de langue qui posséderait les voyelles /y/ et /y:/ sans posséder leurs équivalents non marqués / / et /i:/, cependant l'inverse est possible.

IV.2 Grammaire

Nous allons ici faire quelques commentaires concernant l'évolution de l'anglais dans le domaine nominal, le domaine adjectival et le domaine verbal.

IV.2.1 Domaine nominal

IV.2.1.1 Le nom

Considérons tout d'abord les déclinaisons du nom en vieil anglais. Le Tableau 28 montre qu'il existait deux types de noms : ceux qui avaient une déclinaison dite « faible » et ceux qui avaient une déclinaison dite « forte ». La déclinaison faible correspondait en fait à une déclinaison régulière alors que la déclinaison forte était une déclinaison irrégulière. Nous suggérons le trait [\pm FORT] afin de distinguer les deux types de déclinaison.

³⁵⁸ Voir « Partie 1, Chapitre 4, III.1.3 La modalité de la variable statistique ».

³⁵⁹ Voir « Partie 2, Chapitre 3, II. Le créole réunionnais et le créole mauricien : deux langues de contact exogènes ».

Tableau 28 : Déclinaisons du nom en vieil anglais (Stévanovitch 1997 : 64-65)

28.a Déclinaison forte du nom en vieil anglais :

	<i>stān</i> (« stone »), masculin		<i>scip</i> (« ship »), neutre		<i>word</i> (« word »), neutre	
	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel
Nominatif	<i>stān</i>	<i>stānas</i>	<i>scip</i>	<i>scipu</i>	<i>word</i>	<i>word</i>
Accusatif	<i>stān</i>	<i>stānas</i>	<i>scip</i>	<i>scipu</i>	<i>word</i>	<i>word</i>
Génitif	<i>stānes</i>	<i>stāba</i>	<i>scipes</i>	<i>scipa</i>	<i>wordes</i>	<i>worda</i>
Datif	<i>stāne</i>	<i>stānum</i>	<i>scipe</i>	<i>scipum</i>	<i>worde</i>	<i>wordum</i>

	<i>giefu</i> (« gift »), féminin		<i>giest</i> (« guest »), masculin		<i>sunu</i> (« son »), masculin	
	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel
Nominatif	<i>giefu</i>	<i>giefa</i>	<i>giest</i>	<i>giestas</i>	<i>sunu</i>	<i>suna</i>
Accusatif	<i>giefe</i>	<i>giefa</i>	<i>giest</i>	<i>giestas</i>	<i>sunu</i>	<i>suna</i>
Génitif	<i>giefe</i>	<i>giefa</i>	<i>giestes</i>	<i>giesta</i>	<i>suna</i>	<i>suna</i>
Datif	<i>giefe</i>	<i>giefum</i>	<i>gieste</i>	<i>giestum</i>	<i>suna</i>	<i>sunum</i>

28.b Déclinaison faible du nom en vieil anglais :

	<i>guma</i> (« man »), masculin		<i>tunge</i> (« tongue »), féminin		<i>ēage</i> (« eye »), neutre	
	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel
Nominatif	<i>guma</i>	<i>guman</i>	<i>tunge</i>	<i>tungan</i>	<i>ēage</i>	<i>ēagan</i>
Accusatif	<i>guman</i>	<i>guman</i>	<i>tungan</i>	<i>tungan</i>	<i>ēage</i>	<i>ēagan</i>
Génitif	<i>guman</i>	<i>gumena</i>	<i>tungan</i>	<i>tungena</i>	<i>ēagan</i>	<i>ēagena</i>
Datif	<i>guman</i>	<i>gumum</i>	<i>tungan</i>	<i>tungum</i>	<i>ēagan</i>	<i>ēagum</i>

En ce qui concerne le genre en vieil anglais, il était une catégorie grammaticale largement indépendante de toute réalité extralinguistique :

Comme dans les langues indo-européennes en général, le genre des noms en vieil anglais ne prend pas en compte le sexe. Alors que les noms qui désignent des êtres du sexe masculin sont généralement au masculin et les êtres du sexe féminin au féminin, ceux qui désignent les objets neutres ne sont pas nécessairement au genre neutre. *Stān* (pierre) est masculin, *mōna* (lune) est masculin, mais *sunne* (soleil) est féminin, comme en allemand. [...] Souvent le genre en vieil anglais est illogique. (Baugh 1974 : 65-66 ; ma traduction³⁶⁰)

Nous utiliserons les traits [\pm MASCULIN]³⁶¹ et [\pm FÉMININ]³⁶² pour décrire le genre grammatical en vieil anglais.

³⁶⁰ As in Indo-European languages generally the gender of Old English nouns is not dependent upon considerations of sex. While nouns designating males are generally masculine and females feminine, those indicating neuter objects are not necessarily neuter. *Stān* (stone) is masculine, *mōna* (moon) is masculine, but *sunne* (sun) is feminine, as in German. [...] Often the gender of Old English is illogical.

³⁶¹ Présenté sous l'abréviation [\pm MASC.] dans les figures.

Par ailleurs, la catégorie du nombre dans le domaine nominal opposait les noms qui étaient au singulier (une entité) et ceux qui étaient au pluriel (plus d'une entité), d'où le trait [\pm PLURIEL].

Enfin, les noms étaient soumis à des flexions casuelles selon la fonction qu'ils assuraient dans la phrase (sujet, objet, etc.) : ils étaient déclinés au nominatif, accusatif, datif ou génitif³⁶³. Le cas nominatif était le cas non marqué, les traits binaires utilisés seront donc [\pm CAS], [\pm ACCUSATIF]³⁶⁴, [\pm GÉNITIF]³⁶⁵ et [\pm DATIF]³⁶⁶. [\pm CAS] est nécessaire pour le nominatif qui sans ce trait ne serait défini que négativement : le nominatif sera donc présenté comme [+CAS ; -ACCUSATIF ; -GÉNITIF ; -DATIF].

Nous avons résumé par une arborescence et à l'aide de traits binaires les déclinaisons des noms en vieil anglais (Figure 28).

La catégorisation nominale en anglais moderne est très différente de celle du vieil anglais. Tout d'abord, elle offre un système binaire qui est davantage un reflet de la réalité extralinguistique et qui permet de faire la distinction entre les entités non animées et les êtres animés. Nous suggérons donc, pour l'anglais moderne, de nous passer du trait [\pm MASCULIN] et de plutôt utiliser le trait [\pm PERSONNEL] pour représenter le fait que le genre grammatical, à ce stade de l'évolution de l'anglais, est devenu « naturel ». Si le référent est un être vivant (et que le nom porte donc le trait [+PERSONNEL]), deux possibilités sont envisageables : si l'être est du sexe féminin, le nom portera le trait [+FÉMININ] ; alors que si l'être est du sexe masculin, il aura le trait [-FÉMININ]. Morphologiquement, cette distinction se fait, dans les cas réguliers, par l'ajout du suffixe [-ess] (/ - s /) sur le nom lorsqu'il est [+FÉMININ]. Par exemple : *steward* ~ *stewardess* (/ 'stju : əd / ~ /stju : ə'des/).

³⁶² Présenté sous l'abréviation [\pm FÉM.] dans les figures.

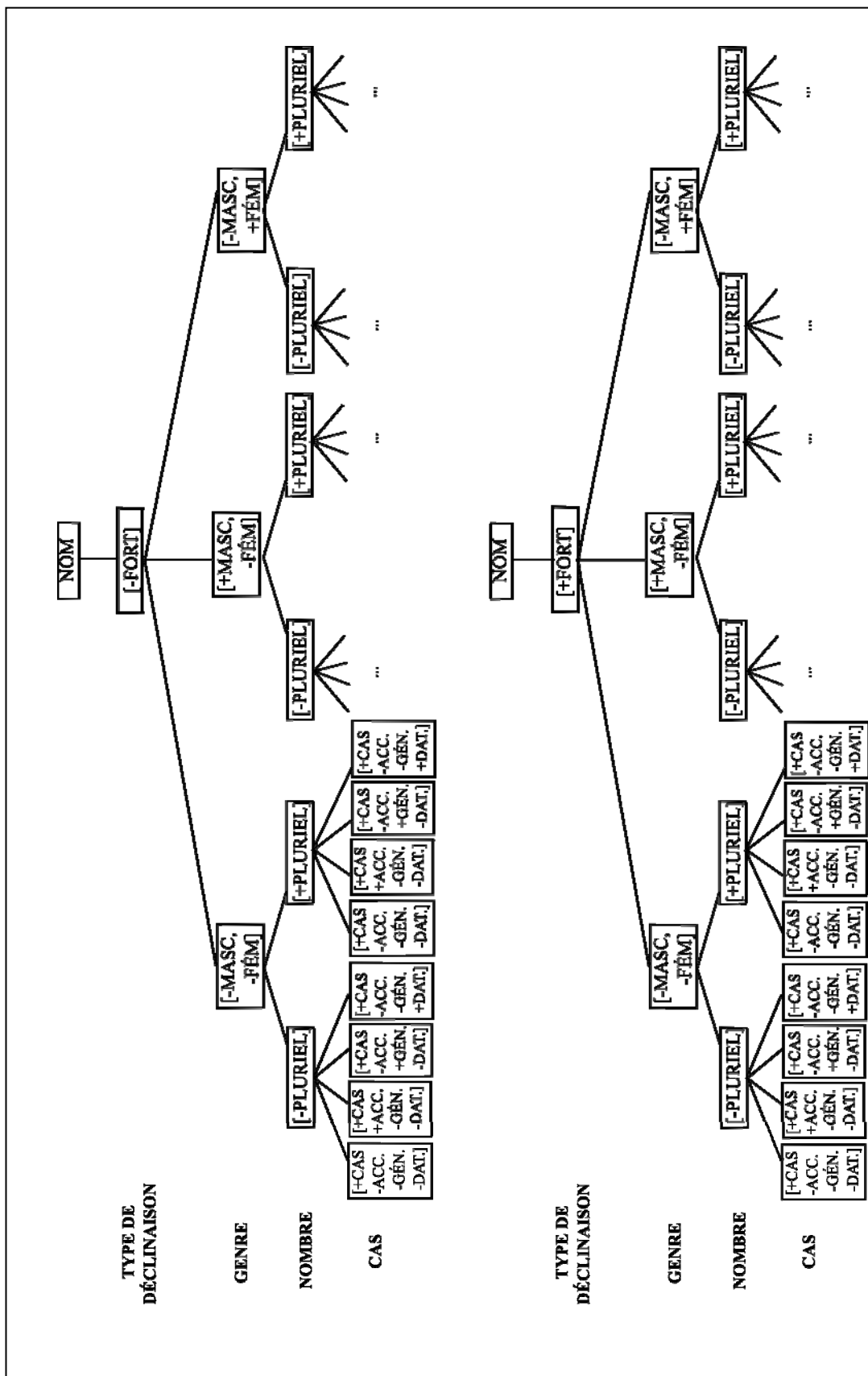
³⁶³ Notons qu'un autre cas, le cas instrumental, existait aussi mais la complexité de sa syntaxe et de sa morphologie a vite mené à sa fusion avec le cas datif.

³⁶⁴ Présenté sous l'abréviation [\pm ACC.] dans les figures.

³⁶⁵ Présenté sous l'abréviation [\pm GÉN.] dans les figures.

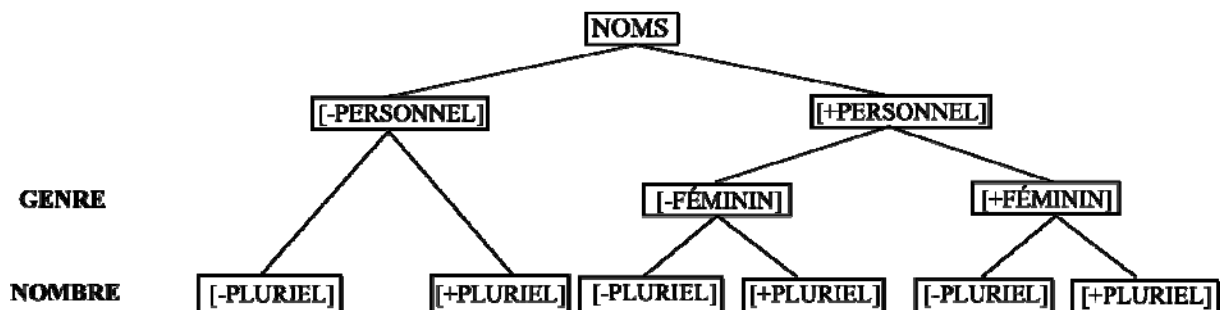
³⁶⁶ Présenté sous l'abréviation [\pm DAT.] dans les figures.

Figure 28 : Déclinaisons des noms en vieil anglais (arborescence avec traits binaires)



Comme en vieil anglais, dans la catégorie du nombre, l'anglais moderne fait la distinction entre les noms singuliers et les noms pluriels. Mises à part les exceptions, les noms au singulier ont une forme non fléchie et les noms au pluriel ont une forme fléchie (par exemple, *one table* ~ *two tables*). Dans les cas réguliers, le marqueur flexionnel du pluriel est donc le suffixe externe [-s] (/ -z /, / -s / ou / -iz /). Un seul trait suffit donc pour la catégorie du nombre en anglais moderne ; nous utiliserons le trait [±PLURIEL]. La Figure 29 résume ce qui vient d'être dit sur la catégorisation nominale en anglais moderne.

Figure 29 : Catégorisation nominale en anglais moderne (arborescence avec traits binaires)



Lors de l'évolution de l'anglais, la catégorisation nominale a particulièrement évolué et a subi une série de transformations importantes :

- la catégorie du genre est à présent liée à la réalité extralinguistique et les noms qui expriment le genre ne renvoient qu'à des êtres personnels (d'où l'apparition d'un trait binaire [±PERSONNEL] qui nous permet de nous passer du trait [±MASCULIN]) ;
- toutes les distinctions casuelles ont été supprimées. Quelques traces des cas (même si elles ne sont plus ressenties comme telles par les locuteurs anglophones) subsistent encore dans certains mots de l'anglais moderne : par exemple, le suffixe [-s] utilisé pour le génitif peut encore être observé dans *Wednesday* (« Woden's day ») ou dans les mots composés comme *statesman* ;
- la scission entre déclinaison forte et déclinaison faible n'existe plus en anglais moderne ; elle reste cependant encore visible dans quelques irrégularités.

Par conséquent, la majorité des traits qui ajoutaient des marqueurs sur les noms ont été simplifiés à l'extrême. L'anglais moderne a seulement gardé deux traits distinctifs ([±FÉMININ] ; [±PLURIEL]) du vieil anglais.

IV.2.1.2 Les pronoms personnels

Notre analyse de l'évolution de l'anglais dans le domaine nominal se poursuit par l'analyse des pronoms personnels. Les Tableaux 29 et 30 nous permettent de comparer les déclinaisons des pronoms personnels du vieil anglais et celles des pronoms personnels de l'anglais moderne³⁶⁷ :

Tableau 29 : Déclinaisons des pronoms personnels en vieil anglais (Stévanovitch 1997 : 70-71)

	Nominatif	Accusatif	Génitif	Datif
1Sg	<i>ic</i>	<i>mē</i>	<i>mīn</i>	<i>mē</i>
2Sg	<i>θu</i>	<i>θē</i>	<i>θīn</i>	<i>θē</i>
3Sg Masculin	<i>hē</i>	<i>hine</i>	<i>his</i>	<i>him</i>
3Sg Féminin	<i>hēo</i>	<i>hī</i>	<i>hire</i>	<i>hire</i>
3Sg Neutre	<i>hit</i>	<i>hit</i>	<i>his</i>	<i>him</i>
1Pl	<i>wē</i>	<i>ūs</i>	<i>ūre</i>	<i>ūs</i>
2Pl	<i>gē</i>	<i>ēow</i>	<i>ēower</i>	<i>ēow</i>
3Pl	<i>hī</i>	<i>hī</i>	<i>hira</i>	<i>him</i>
1 duel	<i>wit</i>	<i>unc</i>	<i>uncer</i>	<i>unc</i>
2 duel	<i>git</i>	<i>inc</i>	<i>incer</i>	<i>inc</i>

Note : le duel *wit* voulait dire « nous deux » et le duel *git* (avec une semi-voyelle initiale) voulait dire « vous deux ».

Tableau 30 : Déclinaisons des pronoms personnels en anglais moderne

	Nominatif	Accusatif / Datif	Génitif	
1Sg	<i>I</i>	<i>me</i>	<i>my</i>	<i>mine</i>
3Sg Masculin	<i>he</i>	<i>him</i>	<i>his</i>	<i>his</i>
3Sg Féminin	<i>she</i>	<i>her</i>	<i>her</i>	<i>hers</i>
2Sg Neutre	<i>it</i>	<i>it</i>	<i>its</i>	-
1Pl	<i>we</i>	<i>us</i>	<i>our</i>	<i>ours</i>
2Pl	<i>you</i>	<i>you</i>	<i>your</i>	<i>yours</i>
3Pl	<i>they</i>	<i>them</i>	<i>their</i>	<i>theirs</i>

Notons tout d'abord la simplification du paradigme des personnes : les personnes 2Sg, 1 duel et 2 duel ont fusionné avec les personnes 2Pl, 1Pl et 2Pl respectivement. Ensuite, il est possible d'observer qu'en anglais moderne, les pronoms – contrairement aux noms – ont gardé le système casuel du vieil anglais.

³⁶⁷ Nous ne reviendrons pas sur la description des pronoms personnels de l'anglais avec des traits binaires. Voir « Partie 2, Chapitre 2, II.1.2 La 3^{ème} personne du singulier en anglais ».

Seuls les cas accusatif et datif ont fusionné pour ne former qu'un seul cas qui est par conséquent beaucoup utilisé en anglais moderne.

L'opposition nominatif ~ accusatif nous semble particulièrement intéressante concernant les pronoms personnels en anglais moderne. Alors que le génitif est clairement marqué, étant spécialisé dans la fonction adnominal (possession principalement), il serait intéressant de se demander, à propos du couple nominatif ~ accusatif, lequel est non marqué. Le nominatif est seulement utilisé lorsque le pronom a la fonction sujet dans la phrase. Cependant, son usage est en anglais moderne moins fréquent que l'accusatif qui est largement employé à chaque fois que le pronom n'est pas sujet de la phrase et n'exprime pas non plus une relation de possession. En outre, à la question « *who did the washing-up ?* », par exemple, la réponse est « *me* » ([+ACCUSATIF]) et non pas « *I* » même si le cas qui serait attendu du point de vue fonctionnel est le nominatif (fonction sujet). L'accusatif semble donc être devenu le cas non marqué en anglais moderne³⁶⁸.

IV.2.1.3 Les articles démonstratifs

La simplification observée concernant les pronoms personnels est aussi visible pour les articles démonstratifs :

Tableau 31 : Déclinaisons des articles démonstratifs en vieil anglais
(d'après Stévanovitch 1997 : 74)

31.a Déclinaison des articles démonstratifs « proches » en vieil anglais

	Singulier			Pluriel
	Masculin	Féminin	Neutre	
Nominatif	<i>se</i>	<i>sēo</i>	<i>θ t</i>	<i>θā</i>
Accusatif	<i>θone</i>	<i>θā</i>	<i>θ t</i>	<i>θā</i>
Génitif	<i>θ s</i>	<i>θ re</i>	<i>θ t</i>	<i>θāra</i>
Datif	<i>θ t</i>	<i>θ re</i>	<i>θ m</i>	<i>θ m</i>
Instrumental	<i>θ ,θon</i>		<i>θ ,θon</i>	

31.b Déclinaison des articles démonstratifs « lointains » en vieil anglais

	Singulier			Pluriel
	Masculin	Féminin	Neutre	
Nominatif	<i>θes</i>	<i>θēos</i>	<i>θis</i>	<i>θās</i>
Accusatif	<i>θisne</i>	<i>θθās</i>	<i>θis</i>	<i>θās</i>
Génitif	<i>θisses</i>	<i>θisse</i>	<i>θisses</i>	<i>θissa</i>
Datif	<i>θissum</i>	<i>θisse</i>	<i>θissum</i>	<i>θissum</i>
Instrumental	<i>θ s</i>		<i>θ s</i>	

³⁶⁸ C'est aussi, selon nous, un phénomène qui a eu lieu lors du passage du latin au français étant donné que c'est l'accusatif qui a plutôt donné les formes modernes du français.

Il convient ici de postuler un trait binaire concernant la notion de « proximité » (qu'elle soit temporelle ou spatiale) entre l'énonciateur et le référent exprimé par le SN dans lequel le démonstratif est employé. Cette notion est exprimée dans la catégorie grammaticale « déictique » et nous suggérons d'utiliser le trait [\pm DISTAL] pour distinguer les référents considérés comme proches ou proximaux ([-DISTAL]) de ceux qui sont considérés comme éloignés ou distaux ([+DISTAL]). Le Tableau 31 a été résumé dans la Figure 31.

En anglais moderne, le système des articles démonstratifs a largement été simplifié. Seules les formes de neutre singulier ont été gardées et ont donné les démonstratifs de l'anglais moderne *this* et *that*. Ces deux démonstratifs sont utilisés pour déterminer un référent proche et un référent éloigné respectivement. Par ailleurs, *this* et *that* ont chacun leur contrepartie au pluriel (*these* et *those* respectivement) :

Figure 30 : Déclinaisons des articles démonstratifs en anglais moderne (arborescence avec traits binaires)

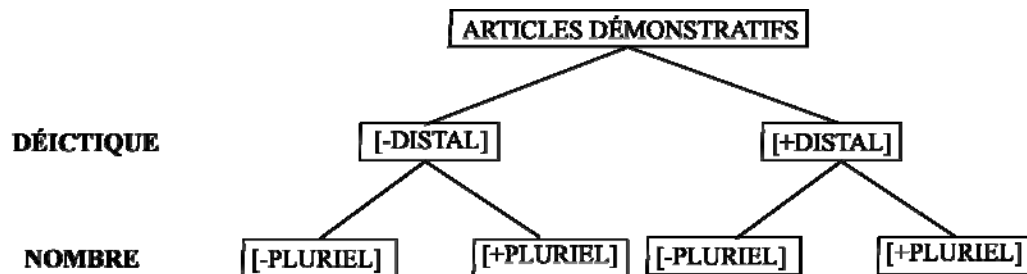
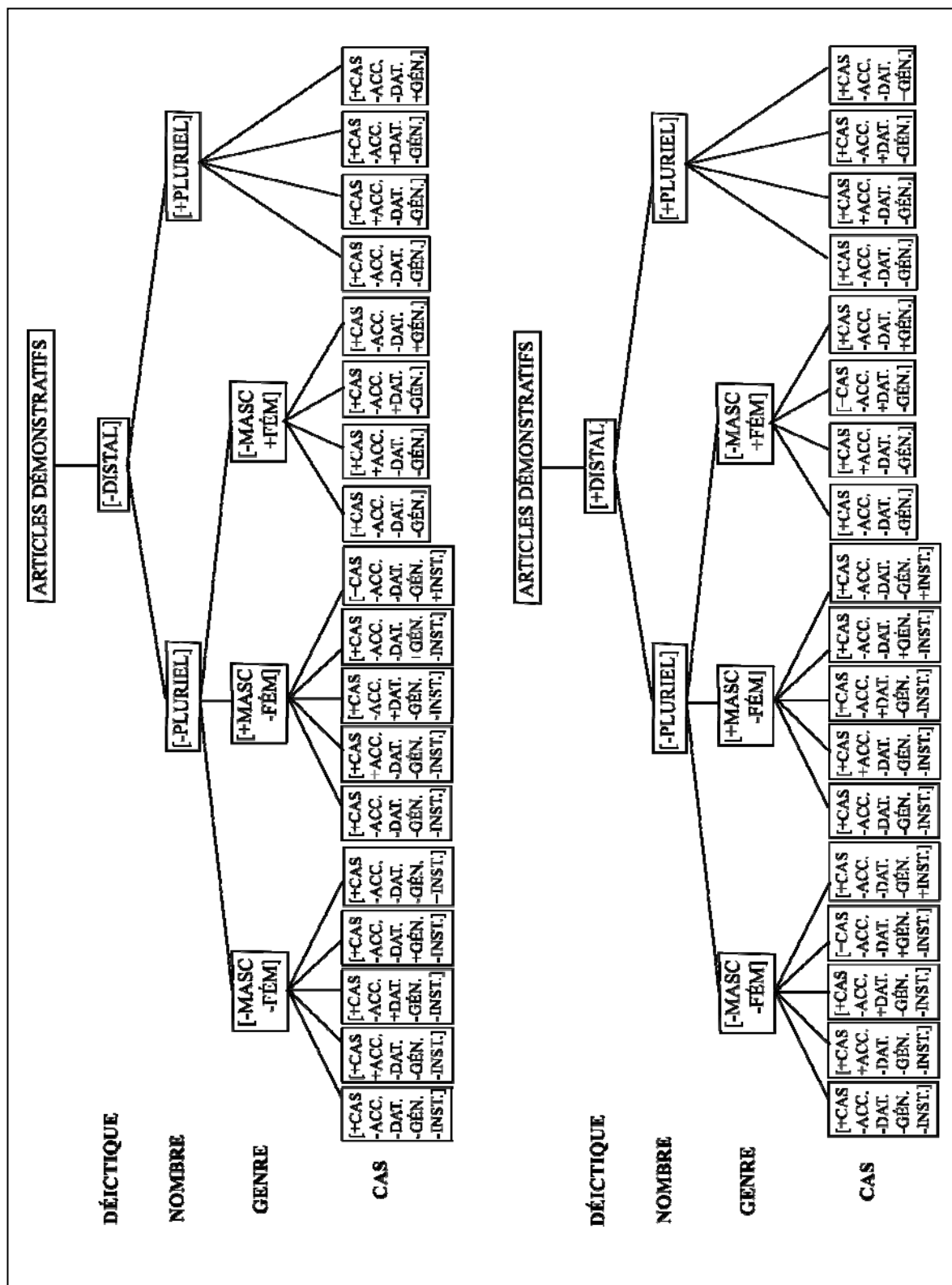


Figure 31 : Déclinaisons des articles démonstratifs en vieil anglais (arborescence avec traits binaires)



En définitive, nous pouvons observer que de nombreux traits qui engendraient des marqueurs ont été supprimés. D'un système de neuf traits distinctifs en vieil anglais ([±DISTAL]; [±PLURIEL]; [±MASCULIN]; [±FÉMININ]; [±CAS]; [±ACCUSATIF]; [±DATIF]; [±GÉNITIF]; [±INSTRUMENTAL]), la catégorie des articles démonstratifs en anglais moderne est passée à un système pouvant être décrit par uniquement deux traits distinctifs : [±DISTAL] et [±PLURIEL]. Le paradigme des articles démonstratifs a donc été largement réduit, voire même simplifié à l'extrême.

IV.2.2 Domaine adjectival

Passons à présent à l'évolution de l'anglais dans le domaine adjectival. Le Tableau 32 décrit les déclinaisons de l'adjectif en vieil anglais :

Tableau 32 : Déclinaisons des adjectifs en vieil anglais (d'après Quirk et Wrenn 1965 : 38-39)

32.a Déclinaison faible des adjectifs en vieil anglais :

	Singulier			Pluriel
	Masculin	Féminin	Neutre	
Nominatif	<i>tila</i>	<i>tile</i>	<i>tile</i>	<i>tilan</i>
Accusatif	<i>tilan</i>	<i>tilan</i>	<i>tile</i>	<i>tilan</i>
Génitif	<i>tilan</i>	<i>tilan</i>	<i>tilan</i>	<i>tilra,</i> <i>tilrena</i>
Datif	<i>tilan</i>	<i>tilan</i>	<i>tilan</i>	<i>tilum</i>

32.b Déclinaison forte des adjectifs en vieil anglais :

	Singulier		
	Masculin	Féminin	Neutre
Nominatif	<i>til</i>	<i>tilu</i>	<i>til</i>
Accusatif	<i>tilne</i>	<i>tile</i>	<i>til</i>
Génitif	<i>tiles</i>	<i>tilre</i>	<i>tiles</i>
Datif	<i>tilum</i>	<i>tilre</i>	<i>tilum</i>
Instrumental	<i>tile</i>		<i>tile</i>

	Pluriel		
	Masculin	Féminin	Neutre
Nominatif	<i>tile</i>	<i>tile, tila</i>	<i>tilu</i>
Accusatif	<i>tile</i>	<i>tile, tila</i>	<i>tilu</i>
Génitif	<i>tilra</i>	<i>tilra</i>	<i>tilra</i>
Datif	<i>tilum</i>	<i>tilum</i>	<i>tilum</i>

32.c Adjectif au comparatif et au superlatif en vieil anglais (d'après Stévanovitch 1997 : 70)

Verbe	Traduction en anglais	Comparatif	Superlatif
-------	-----------------------	------------	------------

	moderne		
<i>Eald</i>	« old »	<i>ieldra</i>	<i>ieldest</i>
<i>Geong</i>	« young »	<i>gingra</i>	<i>gingest</i>
<i>Lang</i>	« long »	<i>lengra</i>	<i>lengest</i>
<i>Strang</i>	« strong »	<i>strengra</i>	<i>strengest</i>
<i>Hēah</i>	« high »	<i>hīerra</i>	<i>hīehst</i>

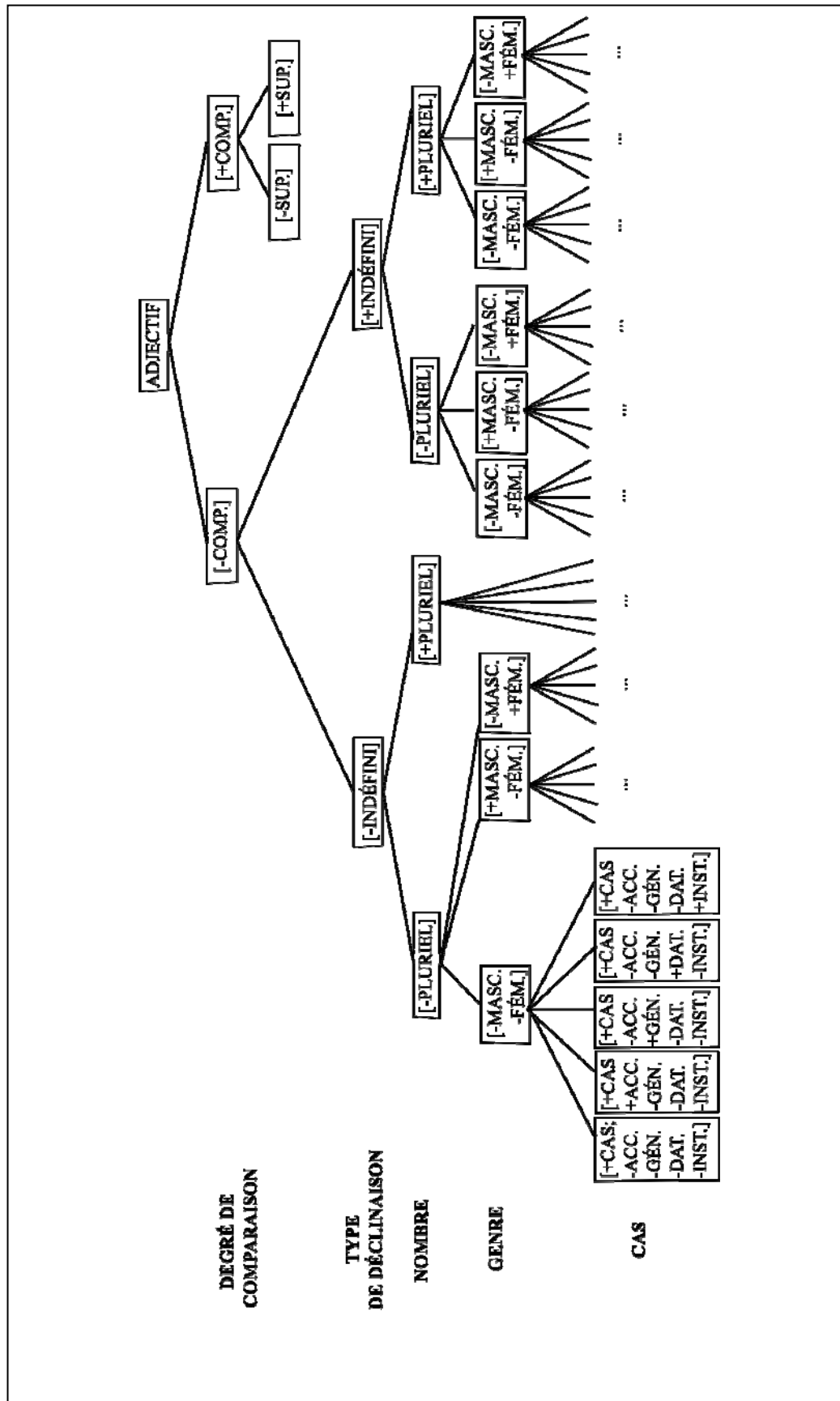
La plupart des adjectifs³⁶⁹ en vieil anglais avaient une double flexion : la flexion forte et la flexion faible, aussi appelées « déclinaison indéfinie » et « déclinaison définie » respectivement (Quirk et Wrenn 1965 : 31). Quand l'adjectif est attribut ou épithète et qu'il n'est pas précédé d'article défini (en d'autres termes, lorsque le nom est indéfini), la déclinaison forte est utilisée. La déclinaison faible est quant à elle employée quand l'adjectif est un épithète et qu'un déterminant défini (par exemple, un pronom démonstratif ou possessif) précède le nom. Afin de distinguer les deux types d'adjectifs que nous venons de décrire, nous suggérons l'utilisation du trait [±INDÉFINI]. Par ailleurs, les adjectifs portaient la marque du genre et du nombre des noms qu'ils qualifiaient (les traits [±PLURIEL]; [±MASCULIN] et [±FÉMININ] seront donc utilisés). Selon la fonction syntaxique du syntagme nominal auquel il appartenait, l'adjectif portait un marqueur flexionnel indiquant s'il était au cas accusatif, au cas génitif, au cas datif ou au cas instrumental (l'adjectif ne portait pas de marqueur s'il était au cas nominatif) : nous garderons les traits que nous avons jusqu'à présent postulés pour distinguer les cas du vieil anglais. Enfin, la comparaison était généralement exprimée par un marqueur : le suffixe [-ra] pour le comparatif et le suffixe [-est] pour le superlatif. Deux traits peuvent être utilisés pour représenter les degrés de comparaison en vieil anglais : [±COMPARAISON]³⁷⁰ et [±SUPERLATIF]³⁷¹. On définira le comparatif par les traits [+COMPARAISON, -SUPERLATIF], et le superlatif par les traits [+COMPARAISON, +SUPERLATIF]. Le superlatif entre en effet dans le cadre de la comparaison, des degrés de comparaisons.

³⁶⁹ Notons que les numéraux ordinaux et les numéraux cardinaux prenaient les mêmes flexions que les adjectifs, mais seuls quelques-uns (les trois premiers numéraux cardinaux) avaient une déclinaison régulière.

³⁷⁰ Présenté sous l'abréviation [±COMP.] dans les figures.

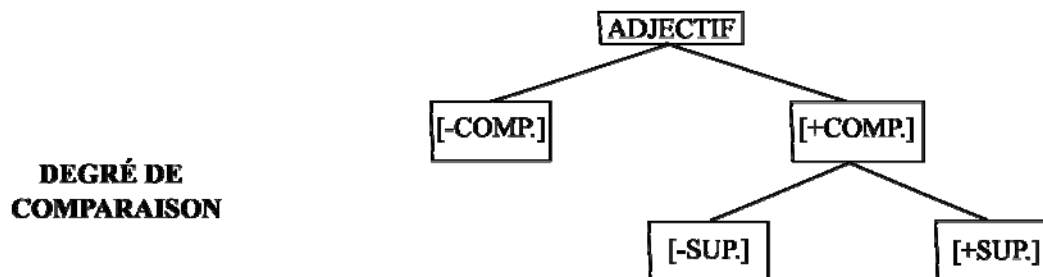
³⁷¹ Présenté sous l'abréviation [±SUP.] dans les figures.

Figure 32 : Déclinaisons des adjectifs en vieil anglais (arborescence avec traits binaires)



Comme les autres domaines étudiés précédemment, le domaine adjectival s'est extrêmement simplifié au fil des siècles : en anglais moderne, cas, genre et nombre ont disparu et seul l'adjonction des flexions ([-er] et [-est]) à la base des adjectifs dits « courts » (une ou deux syllabes) existe toujours pour exprimer le comparatif et le superlatif.

Figure 33 : Déclinaisons des adjectifs en anglais moderne (arborescence avec traits binaires)



Onze traits distinctifs étaient nécessaires pour décrire le système adjectival du vieil anglais ([±COMPARAISON] ; [±SUPERLATIF]) ; [±INDÉFINI] ; [±PLURIEL] ; [±MASCULIN] ; [±FÉMININ] ; [±CAS] ; [±ACCUSATIF] ; [±DATIF] ; [±GÉNITIF] et [±INSTRUMENTAL]). Seuls deux de ces traits ont été conservés en anglais moderne ([±COMPARAISON] et [±SUPERLATIF]). La disparition de tous ces traits entraînant des marqueurs flexionnels reflète bien évidemment une simplification extrême des paradigmes adjectivaux.

IV.2.3 Domaine verbal

Le dernier domaine que nous allons étudier dans cette analyse diachronique de l'anglais est le domaine verbal. Le Tableau 33 présente la flexion des verbes en vieil anglais :

Tableau 33 : Flexion verbale en vieil anglais (d'après Stévanovitch 1997 : 77-87)

33.a Flexion des verbes « faibles » en vieil anglais

	<i>fremman</i> (« do », « faire »), Participe présent : <i>fremmende</i> , Participe passé : <i>(ge)fremed</i>				
Mode	Indicatif Présent	Indicatif Prétérit	Subjonctif Présent	Subjonctif Prétérit	Impératif
Temps					
1Sg	<i>fremme</i>	<i>fremede</i>	<i>fremme</i>	<i>fremede</i>	
2Sg	<i>fremest</i>	<i>fremedest</i>	<i>fremme</i>	<i>fremede</i>	<i>freme</i>
3Sg	<i>fremeθ</i>	<i>fremede</i>	<i>fremme</i>	<i>fremede</i>	
Pluriel	<i>fremmaθ</i>	<i>fremedon</i>	<i>fremmen</i>	<i>fremeden</i>	<i>fremmaθ</i>

33.b Flexion des verbes « forts » en vieil anglais

<i>singan</i> (« sing », « chanter »), Participe présent : <i>singende</i> , Participe passé : <i>(ge)sungen</i>					
Mode	Indicatif Présent	Indicatif Prétérit	Subjonctif Présent	Subjonctif Prétérit	Impératif
1Sg	<i>singe</i>	<i>sang</i>	<i>singe</i>	<i>sunge</i>	
2Sg	<i>singest</i>	<i>sunge</i>	<i>singe</i>	<i>sunge</i>	<i>sing</i>
3Sg	<i>singeθ</i>	<i>sang</i>	<i>singe</i>	<i>sunge</i>	
Pluriel	<i>singaθ</i>	<i>sungon</i>	<i>singen</i>	<i>sungen</i>	<i>singaθ</i>

33.c Flexion de quelques verbes « prétérito-présents » en vieil anglais

Infinitif	Sens	Traduction en anglais moderne	Indicatif Présent			Prétérit Singulier
			1Sg, 3Sg	2Sg	Pluriel	
<i>āgan</i>	« possess »	ought	<i>āh</i>	<i>āhst , āht</i>	<i>āgon</i>	<i>āhte</i>
<i>cunnan</i>	« can »	can	<i>cann</i>	<i>cannst</i>	<i>cunnon</i>	<i>cuθe</i>
<i>durran</i>	« dare »	dare	<i>dearr</i>	<i>dearst</i>	<i>durron</i>	<i>dorste</i>
<i>magan</i>	« be able »	may	<i>m g</i>	<i>meaht</i>	<i>magon</i>	<i>mihte, meahte</i>
<i>motan</i>	« be allowed »	must	<i>mot</i>	<i>most</i>	<i>moton</i>	<i>moste</i>
<i>sculan</i>	« be obliged »	shall	<i>sceal</i>	<i>scealt</i>	<i>sculon</i>	<i>sceolde</i>
<i>θurfan</i>	« need »		<i>θearf</i>	<i>θearft</i>	<i>θurfon</i>	<i>θorfte</i>
<i>witan</i>	« know »	wissen (voir allemand)	<i>wāt</i>	<i>wāst</i>	<i>witon</i>	<i>wiste, wisse</i>
<i>willan</i>	« wish »	will	<i>wille, wile</i>	<i>wilt</i>	<i>willaθ</i>	<i>wolde</i>

En vieil anglais, le verbe était soit fini et tensé, soit non fini et non tensé. Pour représenter cette distinction, nous suggérons d'utiliser les traits [±FINI] et [±TEMPS] que nous avons déjà présentés dans nos analyses précédentes. Lorsque le verbe était fini et tensé, il y avait trois modes personnels (l'indicatif, le subjonctif et l'impératif) et lorsque le verbe était non fini et non tensé, il y avait deux modes non personnels (l'infinitif et le participe). Pour les formes finies et tensées, les traits [±SUBJONCTIF]³⁷² et [±IMPÉRATIF]³⁷³ sont nécessaires : l'indicatif aura les traits [-SUBJONCTIF ; -IMPÉRATIF], le subjonctif aura les traits ([+SUBJONCTIF ; -IMPÉRATIF]) et l'impératif aura les traits ([-SUBJONCTIF ; +IMPÉRATIF]). Pour le mode indicatif et le mode subjonctif, deux temps existaient : présent et passé. Le trait [±PRÉTÉRIT] devra donc être utilisé pour ces deux modes. En ce qui concerne les formes non finies et non tensées, nous les différencierons à l'aide du trait [±PARTICIPE] : l'infinitif aura le trait [-PARTICIPE] et les participes présent et passé auront le trait [+PARTICIPE].

³⁷² Présenté sous l'abréviation [±SUBJ.] dans les figures.

³⁷³ Présenté sous l'abréviation [±IMP.] dans les figures.

Par ailleurs, seules les formes finies et tensées portaient un marqueur d'accord : ces formes auront le trait [+ACCORD]. Les formes non finies et non tensées, ne connaissant pas l'accord, auront toutes le trait [-ACCORD]. De manière générale, pour les formes finies et tensées, les marqueurs permettent toujours de distinguer le singulier du pluriel ; nous utiliserons donc le trait [±PLURIEL]³⁷⁴. Ce trait sera suffisant pour le mode subjonctif et le mode impératif. Cependant, au mode indicatif, d'autres distinctions doivent être soulignées pour les trois personnes du singulier qui correspondent chacune à des flexions différentes. Nous reprendrons dans ce cas deux traits que nous avons présentés dans nos analyses précédentes³⁷⁵ : [±PERSONNE1]³⁷⁶ et [±PERSONNE2]³⁷⁷.

Pour finir, il y avait trois types flexionnels en vieil anglais : le verbe était régulier (« faible ») ; irrégulier (« fort ») ou « prétérito-présent » (ou « perfecto-présent »).

La Figure 34 résume tout ce qui vient d'être dit au sujet de la flexion verbale en vieil anglais.

Passons à présent à la flexion verbale en anglais moderne qui, comme nous le verrons, présente un système beaucoup moins riche que celui du vieil anglais.

Tableau 34 : Flexion verbale en anglais moderne

34.a Flexion des verbes « ordinaires »

<i>work</i> , Forme <i>ing</i> : <i>working</i> , Participe passé : <i>worked</i>				
Mode	Indicatif	Indicatif	Subjonctif	Impératif
Temps	Présent	Prétérit		
1Sg, Pluriel	<i>work</i>	<i>worked</i>	<i>work</i>	<i>work</i>
3Sg	<i>works</i>			

34.b Flexion des verbes irréguliers (exemples)

	<i>take</i> (« prendre »), Forme <i>ing</i> : <i>taking</i> , Participe passé : <i>taken</i> <i>cut</i> (« couper »), Forme <i>ing</i> : <i>cutting</i> , Participe passé : <i>cut</i>
--	---

³⁷⁴ Présenté sous l'abréviation [±PLUR.] dans les figures.

³⁷⁵ Voir « Partie 2, Chapitre 2, II.1.1 Présentation des traits ».

³⁷⁶ Présenté sous l'abréviation [±P1] dans les figures.

³⁷⁷ Présenté sous l'abréviation [±P2] dans les figures.

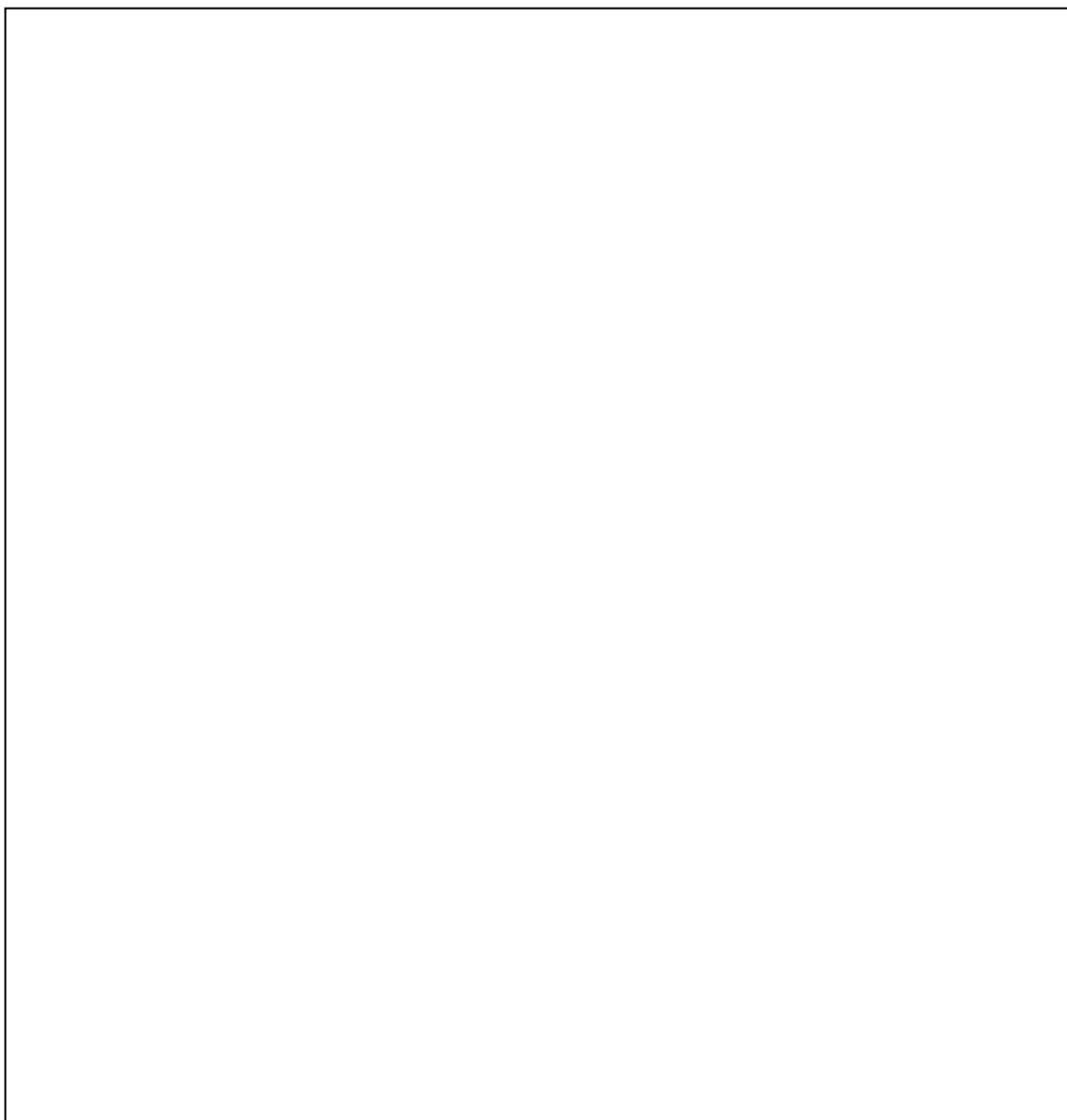
Mode	Indicatif Présent	Indicatif Prétérit	Subjonctif	Impératif
Temps				
1Sg, Pluriel	<i>take cut</i>	<i>took cut</i>	<i>take cut</i>	<i>take cut</i>
3Sg	<i>takes cuts</i>			

En anglais moderne, comme en vieil anglais, nous devons avoir recours aux traits [\pm FINI] et [\pm TEMPS]. Le verbe peut être soit tensé, soit non tensé. Lorsqu'il est tensé, il est obligatoirement fini et peut être soit au présent, soit au prétérit. Par conséquent, nous reprendrons le trait [\pm PRÉTÉRIT]. Pour la majorité des verbes, le prétérit est marqué par l'adjonction d'un suffixe [-ed]. Lorsque le verbe est non tensé, il est soit fini, soit non fini. Au subjonctif et à l'impératif, il est non tensé mais fini et il se présente sous sa forme de base (par exemple, au subjonctif : *they insisted that he resign*). Les formes non tensées et non finies correspondent quant à elles à trois possibilités : la forme de base du verbe (*You should work now*), la forme « en -ing » (*I am working*) ou la forme de participe passé (*I have worked*). Pour pouvoir rendre compte de ces trois possibilités, nous utiliserons les traits [\pm ING] et [\pm PP].

Concernant la catégorie de la personne, le verbe ne prend un marqueur d'accord (ajout d'un suffixe [-s]) qu'à la 3Sg au temps présent. Dans les autres cas, aucun marqueur d'accord n'est visible. Le trait [\pm ACCORD] est donc nécessaire.

Enfin, notons qu'il existe deux catégories de verbes en anglais moderne : les verbes réguliers qui prennent la flexion externe [-ed] au prétérit et au participe passé et les verbes irréguliers qui ne prennent pas cette flexion au prétérit et au participe passé (ils peuvent être marqués par une introflexion, ou par une flexion nulle, ou par une supplétion, ou parfois même par une double flexion).

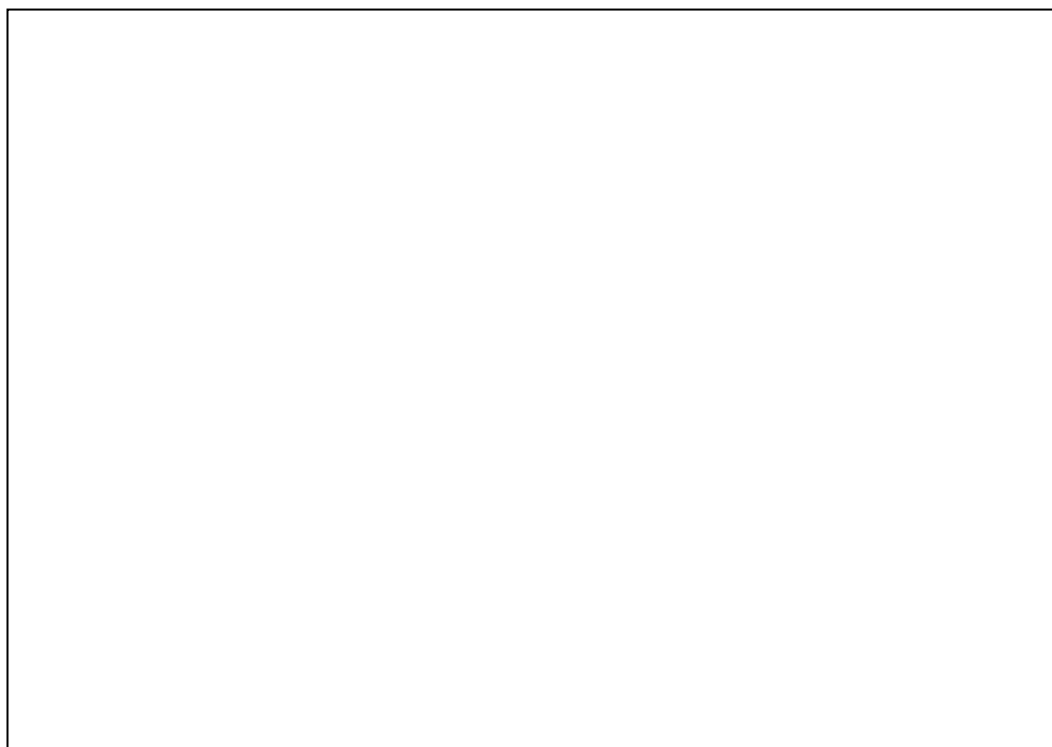
Figure 34 : Flexion verbale en vieil anglais (arborescence avec traits binaires)



En comparant les Figures 34 et 35, nous pouvons observer que lors de son évolution, la langue anglaise a éliminé la plupart de ses structures marquées. Par exemple, le subjonctif, qui était un mode extrêmement marqué en vieil anglais, n'est que très peu utilisé en anglais moderne : il est devenu une structure marginale et purement syntaxique. Appelé à tort « subjonctif présent », il n'est distinct de « l'indicatif » que lorsque le sujet est de 3Sg³⁷⁸.

³⁷⁸ Par exemple, comparez *he resigns* (« indicatif » présent) et *they insisted that he resign* (subjonctif).

Figure 35 : Flexion verbale en anglais moderne (arborescence avec traits binaires)



IV.3 Bilan de l'analyse diachronique

La phonologie et la grammaire de la langue anglaise ont été soumises à des processus de simplification progressive qui sont allés plus loin que dans d'autres langues comme, par exemple, le russe, le français ou l'allemand. Le vieil anglais avait un système flexionnel assez riche et assez complexe qui a commencé à s'éroder en moyen anglais et qui, aujourd'hui, s'est considérablement appauvri en anglais moderne.

Dans chaque domaine de la langue que nous avons étudié, nous avons pu examiner une disparition du genre grammatical, une disparition des déclinaisons et des flexions et une large disparition des accords (seul l'accord à la 3Sg au présent existe toujours). Le paradigme flexionnel a été réduit et simplifié à l'extrême, et par conséquent, la majorité des structures marquées ont été éliminées. Par ailleurs, les prépositions et les auxiliaires modaux se sont développés et généralisés pour pallier les faiblesses du système flexionnel et du système casuel.

La disparition des structures marquées, et par-dessus tout, des flexions casuelles, a eu un impact sur la syntaxe de l'anglais. Le vieil anglais était une « langue synthétique » dans laquelle l'ordre des mots était relativement peu

important dans la mesure où les marqueurs des cas exprimaient la fonction du mot dans la phrase. L'anglais moderne est à présent une « langue analytique » dans laquelle l'ordre des mots est codifié par les normes d'une syntaxe rigide. On assiste donc dans ce cas à un changement typologique allant dans le sens général d'une simplification de la composante flexionnelle.

Faisons à présent quelques remarques qui concernent plus précisément notre étude de la complexité linguistique. Si l'on compare cette analyse diachronique aux différentes analyses synchroniques qui l'ont précédée dans le chapitre, il est possible d'observer que l'application de la théorie de la marque s'est faite de manière différente dans ces deux types d'analyse. L'étude diachronique d'une langue se situe selon nous au carrefour des analyses intra- et intersystémiques et il n'est pas étonnant que nous ayons dû adopter une autre démarche pour analyser l'évolution de la langue anglaise. Cette analyse diachronique diffère des analyses synchroniques parce qu'elle se place non seulement dans un cadre descriptif mais aussi dans un cadre comparatif (la comparaison entre deux « stades » d'évolution de la langue). Par conséquent, nous avons tout d'abord continué à exploiter le caractère descriptif de la théorie de la marque en résumant toutes les données dont nous disposons sous la forme de traits binaires. Par la suite, les comparaisons des systèmes du vieil anglais et ceux de l'anglais moderne pouvaient se faire de manière aisée sur des critères d'évaluation de la complexité (le nombre de traits utilisés dans les descriptions étant révélateur de la complexité des systèmes).

Ces comparaisons nous mènent à la conclusion que même si le système phonémique de l'anglais a éliminé quelques phonèmes marqués, la simplification de la langue est surtout observable dans la composante grammaticale. Le fait que l'anglais moderne soit devenu une langue analytique avec des règles syntaxiques rigides et finalement complexes (comme nous l'avons vu précédemment dans notre analyse de la syntaxe anglaise³⁷⁹) corrobore ce que Gil (2008 : 110) nomme « *l'Hypothèse de la Compensation*³⁸⁰ ». Selon cette hypothèse, les langues tendent à toujours garder un équilibre entre simplicité et complexité parmi les différentes composantes d'une langue (et non à l'intérieur de celles-ci).

³⁷⁹ Voir « Partie 2, Chapitre 2, III.2 Opérations syntaxiques en anglais » et « Partie 2, Chapitre 2, III.3.1 Le passif prépositionnel en anglais ».

³⁸⁰ Nous avons décrit cette hypothèse dans l'introduction générale de notre thèse.

V. Conclusion sur l'application de la théorie de la marque dans des analyses intrasystémiques

Dans ce chapitre, nous avons principalement exploré le caractère descriptif de la théorie de la marque à travers des analyses intrasystémiques. La majorité de ces analyses s'inscrivait dans la synchronie, mais nous avons aussi proposé un exemple d'analyse qui s'inscrivait dans la diachronie.

Nous avons tout d'abord présenté notre système de traits distinctifs phonétiques. Ce système a été conçu en suivant trois principes : l'exhaustivité des traits, le binarisme et la hiérarchie des traits. Il présente incontestablement une surcharge en traits et il est, par conséquent, beaucoup moins économique que d'autres systèmes comme, par exemple, celui de Jakobson, Fant et Halle ([1952] 1965). Il s'agit toutefois d'un système « ouvert » qui peut, selon nous, remplir les cinq fonctions d'un système de traits que nous avons décrites dans la première partie de notre étude³⁸¹. De surcroît, ce système est, selon nous, plus réaliste que les systèmes « fermés » qui se basent sur des *a priori* théoriques qui impliquent finalement que les constats soient décrétés avant les démonstrations. Enfin, nous pensons que la surcharge en traits n'est finalement pas un handicap de notre système dans la mesure où, dans la description de la majorité des langues, ce sont les mêmes traits qui sont utilisés.

Nos analyses intrasystémiques portaient sur différentes composantes du langage (phonologie, grammaire et syntaxe). Dans ces trois composantes, nous avons pu exploiter le caractère descriptif de la théorie de la marque. Les méthodes d'évaluation de la complexité diffèrent moins selon les composantes que selon les types d'analyse (synchronique ou diachronique) dans lesquels elles sont appliquées. En tout cas, il ne fait aucun doute, et c'est ce que nous avons tenté de démontrer dans ce chapitre, que le caractère descriptif de la théorie de la marque est bien transversal (applicable à différentes composantes) et universel (applicable à différentes langues).

Enfin, en ce qui concerne les limites de la théorie, nous avons pu observer que certaines lois pouvaient être prioritaires sur la marque. Notons cependant qu'au même titre que les principes de la théorie de la marque, ces lois sont généralement des principes universels qui visent à rendre le langage plus fonctionnel.

³⁸¹ Voir « Partie 1, Chapitre 2, II.2 Cinq fonctions ».

CHAPITRE 3 :

ANALYSES INTERSYSTÉMIQUES :

LES LANGUES DE CONTACT

Dans ce chapitre, nous allons tenter de faire avancer la réflexion sur deux problématiques qui suscitent encore aujourd'hui de vifs débats en créolistique³⁸². La première problématique concerne le processus de créolisation et ce qui le définit : « Les créolistes ne s'accordent ni sur la définition précise des termes pidgin et créole, ni sur le statut d'un certain nombre de langues qui ont été définies comme étant des pidgins ou des créoles » (Muysken et Smith 1995 : 3 ; ma traduction³⁸³). Il sera question de déterminer sur quels critères on peut affirmer que les créoles sont des parlars uniques. La seconde problématique s'inscrit davantage dans notre étude concernant l'évaluation de la complexité linguistique puisqu'elle concerne le fait que les créoles ont souvent été décrits comme étant plus simples (phonologiquement, morphologiquement et syntaxiquement) que les autres langues (non créoles). Nous tenterons donc, grâce à la théorie de la marque, de valider ou d'infirmer l'hypothèse de la présumée simplicité des créoles³⁸⁴.

Pour apporter des réponses à ces questions, ou du moins pour essayer de les éclaircir, nous allons procéder à des analyses intersystémiques entre cinq langues de contact de l'océan Indien (le créole réunionnais, le créole mauricien, le kriol australien, l'anglais de l'Inde et l'afrikaans) et les langues qui sont entrées en jeu lors de leurs formations respectives.

Par ailleurs, nous tenterons, grâce à ces analyses, de démontrer que la théorie de la marque représente un intérêt majeur dans un cadre comparatiste. Nous avons vu dans le chapitre précédent que le caractère descriptif de la théorie de la marque permettait de décrire et de comprendre les systèmes linguistiques, leurs

³⁸² Une version plus condensée de ce chapitre a été présentée à la conférence « Across Languages and Cultures » (ALC 2011 ; Venise, Italie) et fait l'objet de l'un de nos articles. Voir Glaudert (en prép.).

³⁸³ Creolists agree neither about the precise definition of the terms pidgins and creoles, nor about the status of a number of languages that have been claimed to be pidgins or creoles.

³⁸⁴ Et plus précisément l'hypothèse de la présumée simplicité de ce que les partisans de la théorie « pidgin-créole » appellent des créoles. Nous reviendrons sur ce point de façon détaillée.

organisations et leurs fonctionnements (en synchronie mais aussi en diachronie). Nous nous appuyerons donc sur cette caractéristique de la théorie pour décrire les systèmes des langues de contact et tenter de tirer des conclusions en ce qui concerne le statut qui les définit le mieux. En outre, nous avons vu que la théorie de la marque permettait d'identifier et d'analyser les éléments complexes présents dans une langue. Cette seconde caractéristique de la théorie nous permettra de juger si les langues que nous analyserons pourront être qualifiées de « simples ».

Ce que ce chapitre sur les analyses intersystémiques tentera de démontrer dans le cadre de notre étude générale, c'est que la théorie de la marque présente un caractère explicatif (en plus de son caractère descriptif).

I. Créolisation et simplicité

I.1 Deux théories de la créolisation en compétition

Une des principales questions concernant les études sur les pidgins et les créoles est de savoir si les pidgins et particulièrement les créoles représentent un type de langue spécial. (Jourdan 1991 : 190 ; ma traduction³⁸⁵)

Les études en créolistique opposent plusieurs cadres théoriques. Nous n'en mentionnerons que deux d'entre eux qui peuvent être considérés comme particulièrement importants. Le premier est défendu par des linguistes (comme Holm 1989, par exemple) qui soulignent la supposée spécificité structurelle des créoles dans ce que nous appellerons, par convention, la théorie « pidgin-créole ». Opposé à cela, Chaudenson³⁸⁶ défend que la spécificité des créoles réside uniquement dans leur genèse – plus précisément dans le contexte socio-historique dont ils proviennent – plutôt qu'à un niveau structurel à proprement parler.

Selon les défenseurs de la théorie « pidgin-créole », un créole est supposé correspondre à la nativisation d'un pidgin préliminaire. Autrement dit, le contact entre colons et populations serviles donne naissance à un pidgin qui, à partir du moment où il est utilisé comme langue maternelle par les générations suivantes, devient un créole. Ils décrivent les pidgins comme des langues hybrides qui sont

³⁸⁵ One of the main issues in pidgin and creole studies is whether pidgins and especially creoles represent a special type of language.

³⁸⁶ Voir, par exemple, Chaudenson (1974, 1981, 2003).

vraisemblablement simples et rudimentaires et qui résultent des contacts entre des groupes linguistiquement et socialement hétérogènes. Dans un tel cadre, lorsqu'un pidgin devient la langue maternelle d'une nouvelle génération de locuteurs, il est transformé et devient plus complexe. C'est le résultat de ce processus de restructuration qui est considéré comme un créole :

Un créole a un jargon ou un pidgin dans ses ancêtres ; il est parlé comme langue maternelle par une communauté linguistique entière, souvent une dont les ancêtres ont été déplacés géographiquement [...]. Les enfants du Nouveau Monde étaient souvent plus exposés à ce pidgin – et le trouvaient plus utile – qu'aux langues natives de leurs parents. [...] Même s'il apparaît que l'on offrait aux enfants des données linguistiques très variables et possiblement chaotiques et incomplètes, ils arrivaient d'une certaine manière à les organiser en un créole qui était leur langue native [...]. (Holm 1989 : 6 ; ma traduction³⁸⁷)

Dans cette théorie, l'interférence d'un substrat³⁸⁸ est généralement reconnue : l'hypothèse est que, à partir du procédé de pidginisation, la langue des groupes dominés joue le rôle de substrat, et est supposée laisser des traces dans le créole.

Chaudenson (2003) est très critique de cette approche. Selon lui, le procédé de créolisation dans l'océan Indien n'est pas le résultat d'une étape de pidginisation préliminaire, mais de deux acquisitions successives et « approximatives » du français, parallèlement à deux vagues elles-mêmes successives de populations immigrantes :

Les créoles français, nés de la colonisation des XVII^e et XVIII^e siècles, résultent, dans le contexte socio-historique de la plantation esclavagiste alimentée en main-d'oeuvre par des populations immigrées linguistiquement hétérogènes, de l'appropriation non guidée de variétés approximatives d'un français, déjà koïnésé durant la phase antérieure de société d'habitation. (Chaudenson 2003 : 204)

³⁸⁷ A creole has a jargon or pidgin in its ancestry; it is spoken natively by an entire speech community, often one whose ancestors were displaced geographically [...]. The children of the New World were usually exposed more to this pidgin—and found it more useful—than to their parents' native languages. [...] Although it appears that the children were given highly variable and possibly chaotic and incomplete linguistic input, they were somehow able to organize it into the creole that was their native language [...].

³⁸⁸ « Des deux langues en contact, la première ayant existé dans l'aire considérée est dite substrat, par exemple le gaulois dans la Gaule romaine. Même lorsque la langue substrat a disparu, on peut en trouver des traces, laissées par inférence, dans la langue qui a finalement dominé. » (Mounin 1974 : 83)

De plus, Chaudenson fait une distinction fondamentale entre les parlers de contact endogènes et exogènes. Dans sa conception, un parler endogène a ses origines dans une colonie où les populations serviles sont natives. Un tel contexte peut favoriser l'influence sous-jacente d'un substrat, dans la mesure où les groupes colonisés gardent leurs langues originales. En contraste avec un parler endogène, un parler exogène naît d'une colonie dans laquelle les populations serviles sont déportées. Dans ce cas, l'hypothèse d'un substrat est certainement moins valide car les groupes serviles sont linguistiquement hétérogènes, et la seule langue commune qu'ils sont susceptibles d'utiliser est la langue européenne dominante des colons :

La distinction [entre parlers endogènes et parlers exogènes] est particulièrement importante en ce qui concerne le rôle potentiel du substrat dans la genèse du créole : un créole qui est apparu dans une région où les locuteurs des langues substrates avaient largement la possibilité de continuer à parler leur(s) langue(s) maternelle(s) parallèlement au créole émergent va sûrement afficher plus d'influence d'un substrat qu'un créole qui ne serait pas apparu dans ces conditions [...]. (Arends 1995 : 17 ; ma traduction³⁸⁹)

Dans nos analyses, nous allons tenter de démontrer que, du point de vue linguistique, c'est bien la distinction entre parler de contact endogène et parler de contact exogène qui est intéressante. Nous verrons en effet que ce sont ces paramètres qui déterminent et conditionnent les processus de restructuration qui donnent naissance au parler de contact.

I.2 La prétendue simplicité des créoles

Une seconde problématique nous semble particulièrement importante dans le cadre de notre présente étude : il s'agit de la prétendue simplicité des créoles. Eu égard aux différentes définitions qui sont attribuées au mot « créole », il est important de souligner que les linguistes qui sont à l'origine de l'hypothèse de la simplicité des créoles adhèrent en grande partie à la théorie « pidgin-créole ». En effet, nous avons vu que dans cette théorie les créoles sont censés présenter des

³⁸⁹ The distinction is especially important with respect to the potential role of the substrate in the creole genesis: a creole that arose in an area where its substrate speakers had ample opportunity to continue speaking their native language(s) next to the emerging creole is bound to show more substrate influence than one that did not [...].

spécificités structurelles. En tentant d'établir une typologie des créoles³⁹⁰, ils ont abouti à une liste de propriétés qui montrent que les créoles sont des langues plus simples (phonologiquement, morphologiquement et syntaxiquement) que les autres langues non créoles.

[...] les langues créoles ont été considérées comme quelque peu déficientes – ne disposant pas de la sophistication des variétés européennes, étant simplifiées, non marquées ou de ‘purs’ exemples de la [Grammaire Universelle]. Plus récemment, ces hypothèses peuvent être perçues dans l’hypothèse que les créoles manquent d’un certain type de complexité [...]. (Ansaldo et Matthews 2007 : 9-10 ; ma traduction³⁹¹)

Nous ne citerons ici que les travaux de McWhorter (1998, 2001, 2005) et de Parkvall (2008) qui sont très représentatifs des résultats obtenus dans ces recherches.

Selon McWhorter (1998), le « créole prototypique » obéit à trois principes :

- 1) pas (ou peu) de flexion(s) ;
- 2) peu ou pas de tons utilisés pour opposer des monosyllabes ou exprimer des distinctions grammaticales ;
- 3) toute dérivation morphologique est régulière et sémantiquement transparente.

Ces trois principes sont, selon lui, définitoires en ce qui concerne les créoles. Autrement dit, si une langue obéit à ces trois principes, c’est qu’il s’agit de façon incontestable d’un créole. Dans ce cadre théorique, les créoles qui n’obéissent pas strictement à ces trois principes doivent être considérés comme des créoles « non prototypiques ». McWhorter (2005) utilise la Grammaire Universelle comme « étalon » pour mesurer la complexité des créoles. Or il observe que les créoles ne présentent pas ou présentent peu de déviance par rapport au « noyau de la grammaire ». Cela expliquerait pourquoi les flexions, les tons et la dérivation non transparente sémantiquement ne sont presque jamais retrouvés dans les créoles. McWhorter est en tout cas catégorique dans sa conclusion : « Les grammaires les plus simples du monde sont les grammaires créoles » (McWhorter 2001, titre de

³⁹⁰ Notons que la plupart des typologies des créoles qui ont été proposées n’ont jamais été très convaincantes dans la mesure où elles faisaient entrer dans la catégorie des créoles des langues (comme le chinois) qui n’en sont pas.

³⁹¹ [...] creole languages have been regarded as somewhat deficient—from not affording the sophistication of European varieties, to being simplified, unmarked or ‘pure’ instantiations of UG. Most recently these assumptions can be seen in the assumption that creoles lack a certain type of complexity [...].

l'article, ma traduction³⁹²). Et selon lui, un créole est reconnaissable par le (très faible) degré de complexité qu'il présente.

Parallèlement, Haspelmath *et al.* (2005) ont mené une analyse quantitative et qualitative afin d'établir une classification des langues selon leur degré de complexité³⁹³. Parkvall (2008) se base sur cette classification pour affirmer que les langues créoles sont des langues simples. Cependant il ajoute qu'il est aussi possible d'observer que certaines langues non créoles présentent une simplicité structurelle comparable à celle des créoles. Par conséquent, la conclusion de Parkvall est beaucoup moins tranchée que celle de McWhorter : tout créole est simple mais ce n'est pas parce qu'une langue est simple qu'il s'agit obligatoirement d'un créole. Il ajoute enfin que cette simplicité des créoles s'explique par le fait que ce sont des langues récentes :

Typologiquement parlant, les créoles se détachent des langues en général, et la différence la plus saillante est qu'ils présentent une complexité structurelle moins importante. Cependant, cela n'a pas nécessairement de lien avec la complexité psycholinguistique, et ne concerne pas du tout leur potentiel expressif. Une comparaison de la complexité retrouvée dans les pidgins, les pidgins élargis, les créoles et d'autres langues montre que *la complexité d'une langue est en corrélation avec son âge*. (Parkvall 2008 : 283 ; ma traduction³⁹⁴)

La conclusion de Parkvall (concernant le fait que la simplicité structurelle ne peut pas être utilisée comme propriété définitoire des créoles) est selon nous plus réaliste et plus pertinente que celle de McWhorter. Le fait que d'autres langues (non créoles) peuvent présenter une simplicité comparable à celle des créoles est la preuve que la simplicité structurelle n'est pas spécifique aux créoles.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que nous pensons que la simplicité n'est pas ce qui définit un créole que nous éliminons l'hypothèse que le processus de créolisation tend généralement vers la simplification. Nous verrons en effet que les créoles présentent des tendances récurrentes comme, par exemple, la simplification

³⁹² « The World's Simplest Grammars are Creole Grammars ».

³⁹³ Nous avons déjà mentionné cet ouvrage dans lequel Haspelmath (qui, rappelons-le, critique ardemment la théorie de la marque) a utilisé tous les critères définitoires de la notion de marque afin de mesurer la complexité de plus de 150 langues. Voir « Partie 1, Chapitre 4, I.1 Des critères définitoires trop vagues ».

³⁹⁴ Typologically speaking, creoles stand out from languages in general, and the most salient difference is that they present a lower structural complexity. This does not necessarily have any bearing on issues regarding psycholinguistic complexity, however, and certainly not on their expressive potential. A comparison of the complexity found within pidgins, expanded pidgins, creoles and other languages shows that the *complexity of a language correlates with its age*.

des règles phonotactiques retrouvées dans la langue de base, l'expression périphrastique du temps et de l'aspect, l'absence d'accord, etc. Ces tendances tendent en effet vers la simplification mais nous pensons qu'elles ne sont en rien caractéristiques des langues créoles : il s'agit là, selon nous, de tendances universelles retrouvées dans toutes les langues du monde, autrement dit des processus généraux qui caractérisent les langues naturelles.

I.3 Le caractère explicatif de la théorie de la marque

Dans le Chapitre 2, nous avons exploré le caractère descriptif de la théorie de la marque. Ce troisième chapitre nous donne l'opportunité d'exploiter le caractère explicatif de cette théorie.

Concernant la classification des créoles, nous tenterons de démontrer, en nous basant sur la théorie de la marque, qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à des facteurs externes pour rendre compte des processus de créolisation. Plus généralement, nous verrons que les processus de construction des langues de contact (créoles ou non créoles) obéissent à des principes de ré-analyse et de restructuration décrits dans la théorie de la marque.

Enfin, la théorie de la marque, en tant que théorie de la complexité linguistique, nous permettra d'infirmer ou de valider l'hypothèse selon laquelle les créoles sont des langues simples.

II. Le créole réunionnais et le créole mauricien : deux langues de contact exogènes³⁹⁵

Nous allons commencer par l'analyse de deux créoles de l'océan Indien à base française : le créole réunionnais et le créole mauricien³⁹⁶.

³⁹⁵ Une version plus condensée de cette partie a été présentée au « Fifth International Contrastive Linguistics Conference » (ICLC5 ; Louvain, Belgique) et a fait l'objet de l'un de nos articles. Voir Glaudert (2009b).

³⁹⁶ Notons que beaucoup de commentaires que nous ferons au sujet du créole mauricien s'appliquent aussi au créole seychellois. Ce sont en effet des créoles très proches et intercompréhensibles (Corne 1977).

II.1 Contexte socio-historique et linguistique

La Réunion et Maurice sont deux îles situées dans le sud-ouest de l'océan Indien, à l'est de Madagascar. Avec Rodrigues, elles forment l'archipel des Mascareignes.

En ce qui concerne les situations linguistiques des deux îles, nous pouvons observer qu'une forme de français régional et un créole, le créole réunionnais, sont parlés à La Réunion. À Maurice, même si la langue anglaise est la langue officielle, elle n'est maîtrisée que par approximativement 8% de la population, et les langues les plus utilisées sont le créole mauricien et une forme de français régional. Baggioni et Robillard (1990 : 47) estiment qu'à Maurice, le créole a le statut de L1 pour 60 à 65% des locuteurs, de L2 pour 35% des locuteurs et de L3 pour 40% des locuteurs. Autrement dit, tous les Mauriciens parlent le créole, que ce soit en tant que langue maternelle ou non. Le français a quant à lui le statut de L2 pour 55 à 60% de la population (seuls 2 à 5% des locuteurs ont le français comme L1). Enfin, l'anglais a en réalité, un statut de L3 (après le créole et le français) pour 45 à 50 % de la population.

Les origines du créole réunionnais et du créole mauricien remontent à la colonisation française des deux îles qui a eu lieu aux XVII^e et XVIII^e siècles, et donc au contexte de la société de plantation et du système d'esclavage qui l'a accompagnée. La Réunion et Maurice étaient deux îles inhabitées quand elles ont été colonisées et les groupes serviles venaient principalement de Madagascar, mais aussi de la côte est de l'Afrique (Mozambique principalement).

Les contextes historiques dans lesquels La Réunion et Maurice ont été colonisés dessinent les limites de la théorie « pidgin-créole » puisque dans ces cas précis, selon Chaudenson, aucune pidginisation n'a pu précéder la créolisation. En conséquence, Holm (1989), par exemple, loin d'abandonner ses postulats théoriques, suggère que le réunionnais serait en fait un « semi-créole » qui résulte d'une « créolisation partielle ».

Manifestement, le modèle théorique de Chaudenson³⁹⁷ s'avère être plus adéquat pour rendre compte de la créolisation dans l'océan Indien. Sa thèse fournit des données fiables concernant le lexique du créole réunionnais, dans lequel, par exemple, la contribution du malgache ne représente pas plus de 4,3%, celle des

³⁹⁷ Le modèle de Chaudenson est, entre autres, défendu par DeGraff (2001, 2003, 2005) et Mufwene (1998, 2000, 2001, 2003).

langues indo-portugaises 3,2% et celle des langues africaines 0,3% (Chaudenson 1974). Ces données confirment que les créoles réunionnais et mauricien sont non seulement deux créoles à base française mais aussi presque exclusivement d'origine française. Par conséquent, nous avons toutes les raisons de penser que les créoles de La Réunion et de Maurice sont deux langues de contact exogènes qui résultent d'une situation socio-historique particulière (les contacts entre maîtres et esclaves), ce qui nous permet de les appeler des « créoles ». Cette situation particulière est caractérisée par l'appropriation du français dialectal des XVII^e et XVIII^e siècles par les populations serviles.

II.2 Phonologie

II.2.1 Descriptions et analyses

Nous allons procéder à la comparaison des systèmes phonologiques³⁹⁸ (i) du français standard, (ii) de la variété de français parlée à La Réunion, (iii) du créole réunionnais, et (iv) du créole mauricien. En créole réunionnais³⁹⁹, deux systèmes phonologiques co-existent et, suivant Watbled (2008), nous les appellerons respectivement « variété A » et « variété B ». En ce qui concerne le système phonique du malgache (qui a sans doute été la langue principale des populations serviles), nous ne le reprendrons pas ici et nous renvoyons le lecteur à la partie qui lui a précédemment été dédiée⁴⁰⁰.

Tableau 35 : Système vocalique du français standard

35.a : Voyelles orales du français standard avec étiquettes traditionnelles (d'après Carton 1997)

Voyelles non nasalisées	Antérieures		Centrale	Postérieures
	Non arrondies	Arrondies		
Hautes / fermées	i	y		u
Mi-fermées	e	ø		o
Mi-ouvertes		œ		
Basses / ouvertes			a	

35.b : Voyelles orales du français standard avec traits binaires

³⁹⁸ Nous limiterons notre étude aux voyelles non nasalisées et nous ne traiterons pas la question du schwa qui reste très complexe (nous avons d'ailleurs décidé de ne pas le faire apparaître dans les tableaux).

³⁹⁹ Au sujet de la phonologie du créole réunionnais, voir aussi Staudacher-Valliamée (1992).

⁴⁰⁰ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.1 Malgache (variante merina) ».

	-NASAL			
	+AVANT -ARRIÈRE		-AVANT -ARRIÈRE	-AVANT +ARRIÈRE
	-ARRONDI	+ARRONDI	-ARRONDI	+ARRONDI
+HAUT -BAS -OUVERT	i	y		u +ARRONDI
-HAUT -BAS -OUVERT	e	ø		o +ARRONDI
-HAUT -BAS +OUVERT		œ		+ARRONDI
-HAUT +BAS +OUVERT			a	-ARRONDI

Tableau 36 : Système vocalique du français réunionnais = variété A du créole réunionnais

36.a : Système vocalique du français réunionnais et de la variété A du créole réunionnais avec étiquettes traditionnelles (d'après Watbled 2008)

Voyelles non nasalisées	Antérieures		Centrale	Postérieures
	Non arrondies	Arrondies		
Hautes / fermées	i	y		u
Moyennes	e [e] []	ø [ø] [œ]		o [o] []
Basses / ouvertes			a	

36.b : Système vocalique du français réunionnais et de la variété A du créole réunionnais avec traits binaires

	-NASAL			
	+AVANT -ARRIÈRE		-AVANT -ARRIÈRE	-AVANT +ARRIÈRE
	-ARRONDI	+ARRONDI	-ARRONDI	+ARRONDI
+HAUT -BAS	i	y		u
-HAUT -BAS	e ([e], [])	ø ([ø], [œ])		o ([o], [])
-HAUT +BAS			a	

Tableau 37 : Système vocalique de la variété B du créole réunionnais = créole mauricien

37.a : Système vocalique de la variété B du créole réunionnais et du créole mauricien avec étiquettes traditionnelles (d'après Watbled 2008)

Voyelles non nasalisées	Antérieures	Centrale	Postérieures
Hautes / fermées	i		u
Moyennes	e [e] []		o [o] []
Basses / ouvertes		a	

37.b : Système vocalique de la variété B du créole réunionnais et du créole mauricien avec traits binaires

	-NASAL		
	+AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI	-AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI	-AVANT +ARRIÈRE +ARRONDI
+HAUT -BAS	i		u
-HAUT -BAS	e ([e], [])		o ([o], [])
-HAUT +BAS		a	

Le Tableau 35 montre que le système de voyelles orales du français inclut onze phonèmes, parmi lesquels trois sont des voyelles antérieures arrondies : /y/, /ø/ et /œ/ ([+AVANT ; +ARRONDI]). Le système vocalique du français standard compte par ailleurs six voyelles moyennes : trois voyelles mi-fermées (/e/, /ø/ et /o/) qui ont les traits [-HAUT ; -BAS ; -OUVERT], et trois voyelles mi-ouvertes (/ɛ/, /œ/ et /ɔ/) qui ont les traits [-HAUT ; -BAS ; +OUVERT]. Enfin, notons aussi qu'il existe en français standard une voyelle postérieure basse non arrondie /ɑ/ (que l'on retrouve dans *pâte*).

Dans le Tableau 36, nous pouvons observer que dans le français réunionnais et dans ce que nous appelons la variété A du créole réunionnais, le système vocalique se limite à sept unités. Parmi les voyelles antérieures arrondies, /y/ et /ø/ ont été gardées. En ce qui concerne les voyelles moyennes, [e] et [], [ø] et [œ], et [o] et [] sont à présent des allophones de phonèmes uniques : /e/, /ø/, et /o/ respectivement. Les allophones mi-fermés [e], [ø], [o] et les allophones mi-ouverts [], [œ], [], apparaissent dans des syllabes libres et entravées respectivement. Notons enfin que la voyelle postérieure basse non arrondie /ɑ/ n'a pas été gardée.

Le Tableau 37 montre que dans la variété B du créole réunionnais et dans le créole mauricien, le système vocalique a gardé cinq phonèmes. Ce système, par ailleurs, est proche du triangle vocalique fondamental /i/, /u/ et /a/ (Jakobson 1973). Nous pouvons aussi observer que les trois voyelles françaises antérieures arrondies n'apparaissent pas dans ce système et que, comme dans le Tableau 36, [e] et [ɛ], et [o] et [ɔ] sont à présent des allophones de phonèmes uniques : /e/ et /o/ respectivement.

En comparaison avec le français standard, le français réunionnais et la variété A du créole réunionnais, la variété B du créole réunionnais et le créole mauricien ont donc perdu toutes les voyelles antérieures arrondies. Par ailleurs, comme le français réunionnais et la variété A du créole réunionnais, la variété B du créole réunionnais et le créole mauricien ont perdu l'opposition entre mi-fermées et mi-ouvertes. Ajoutons enfin que la voyelle postérieure basse non arrondie /ɔ/ du français standard n'a pas été gardée dans les trois autres langues⁴⁰¹ (le français réunionnais, le créole réunionnais et le créole mauricien).

Avant d'appliquer la théorie de la marque et de proposer un développement théorique sur les observations que nous venons de faire, nous allons passer à la description des systèmes consonantiques des trois langues.

Tableau 38 : Système consonantique du français standard

38.a : Système consonantique du français standard avec étiquettes traditionnelles (d'après Carton 1997)

	Bilabiales	Labio-dentales	Dentales	Alvéolaires	Palato-alvéolaires	Palatales	Vélares	Uvulaire
Plosives	p b		t d				k	
Fricatives / Spirantes		f v		s z		j	w	
Nasales	m		n					
Latérale			l					

⁴⁰¹ La voyelle [ɔ] en mauricien et dans certaines variétés de créoles réunionnais est une réalisation de la suite [a] en position préconsonantique ou prépausale.

38.b : Système consonantique du français standard avec traits binaires

	+LABIAL -LINGUAL	+LINGUAL +CORONAL -DORSAL -DÔMAL	+LINGUAL +CORONAL -DORSAL +DÔMAL	+LINGUAL +CORONAL +DORSAL +DÔMAL	+LINGUAL -CORONAL +DORSAL +DÔMAL
+OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	p b	t d			k
-OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	f v	s z			+PROFOND
+OCCLUSIF +NASAL -LATÉRAL	m	n			
-OCCLUSIF -NASAL +LATÉRAL		l			

+PRÉLINGUAL +AVANT		-PRÉLINGUAL +ARRIÈRE
-ARRONDI	+ARRONDI	+ARRONDI
j		w

Tableau 39 : Système consonantique du français réunionnais = variété A du créole réunionnais

39.a : Système consonantique du français réunionnais et de la variété A du créole réunionnais avec étiquettes traditionnelles (d'après Watbled 2008)

	Bilabiales	Labio-dentales	Dentales	Alvéolaires	Palato-alvéolaires	Palatales	Vélares	Uvulaire
Plosives	p b		t d				k	
Fricatives / Spirantes		f v		s z		j	w	
Nasales	m		n					
Latérale			l					

39.b : Système consonantique du français réunionnais et de la variété A du créole réunionnais avec traits binaires

	+LABIAL -LINGUAL	+LINGUAL +CORONAL -DORSAL -DÔMAL	+LINGUAL +CORONAL -DORSAL +DÔMAL	+LINGUAL -CORONAL +DORSAL +DÔMAL
+OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	p b	t d		k
-OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	f v	s z		+PROFOND
+OCCLUSIF +NASAL -LATÉRAL	m	n		
-OCCLUSIF -NASAL +LATÉRAL		l		

+PRÉLINGUAL +AVANT		-PRÉLINGUAL +ARRIÈRE
-ARRONDI	+ARRONDI	+ARRONDI
j		w

Tableau 40 : Système consonantique de la variété B du créole réunionnais = créole mauricien

40.a : Système consonantique de la variété B du créole réunionnais et du créole mauricien avec étiquettes traditionnelles (d'après Watbled 2008)

	Bilabiales	Labio-dentales	Dentales	Alvéolaires	Palatale	Vélaire	Uvulaire
Plosives	p b		t d			k	
Fricatives / Spirantes		f v		s z	j	w	
Nasales	m		n				
Latérale			l				

40.b : Système consonantique de la variété B du créole réunionnais et du créole mauricien avec traits binaires

	+LABIAL -LINGUAL	+LINGUAL +CORONAL -DORSAL -DÓMAL	+LINGUAL -CORONAL +DORSAL +DÓMAL
+OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	p b	t d	k
-OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	f v	s z	+PROFOND
+OCCLUSIF +NASAL -LATÉRAL	m	n	
-OCCLUSIF -NASAL +LATÉRAL		l	

+PRÉLINGUAL +AVANT -ARRONDI	-PRÉLINGUAL +ARRIÈRE +ARRONDI
j	w

Le système consonantique du français standard (Tableau 38) inclut donc quatre consonnes sibilantes ou « sulcales » (selon le terme de Martinet [1960] 1980 : 51) : deux sulcales alvéolaires sifflantes /s/ et /z/ qui ont les traits [-LABIAL ;

+CORONAL ; -DÔMAL] et deux sulcales palato-alvéolaires chuintantes / / et / / qui ont les traits [-LABIAL ; +CORONAL ; +DÔMAL]. En français réunionnais et dans la variété A du créole réunionnais (Tableau 39), ces quatre sulcales sont préservées, alors qu'en variété B du créole réunionnais et en créole mauricien (Tableau 40), / / et / / ont fusionné avec /s/ et /z/ respectivement : / / > /s/ , / / > /z/.

Il est aussi possible d'observer que le français standard inclut une prépalatale / / (retrouvée, par exemple, dans *gagner* / a e/). Ce phonème correspond à /nj/ en français réunionnais et dans la variété A du créole réunionnais (/ anjə). Dans la variété B du créole réunionnais et en créole mauricien, / ã aussi disparu et il a fusionné avec la médiopalatale /j/ en nasalisant la voyelle précédente (/ ã̃ j/).

En ce qui concerne les semi-voyelles, le français standard en compte trois : /j/, /w/ et / / Ces trois phonèmes ont été conservés en français réunionnais et dans la variété A du créole réunionnais. Cependant, / / a disparu dans la variété B du créole réunionnais et dans le créole mauricien. Dans ces deux langues, il a fusionné avec /j/.

Nous allons à présent faire quelques commentaires concernant des restructurations observables en phonotactique. Tout d'abord, on remarque dans la variété B du créole réunionnais et en créole mauricien une réinterprétation des consonnes de liaison comme initiales de mot. Ces consonnes de liaison sont donc intégrées comme consonnes fixes au début des formes phonologiques. Par exemple, en créole réunionnais, on retrouve des noms tels que /zerb/ (« herbe »), /zanimo/ (« animal »), ou encore /zã le/ (« anglais »). Dans la même logique, l'article défini *l'* a été réinterprété comme initiale de mot. On retrouve ce phénomène d'agglutination en créole réunionnais (variété B) dans des mots tels que /lotel/ (« hôtel ») ou encore /leta/ (« état »). Notons que ce processus est allé plus loin en créole mauricien avec l'agglutination des articles *le*, *la* ou *du*. Par exemple : /lakaz/ « maison » ou /dile/ « lait ».

Ensuite, il est intéressant de noter que le créole réunionnais (variété B) et le créole mauricien évitent autant que faire se peut les groupes consonantiques. Par exemple, en début de syllabe, la prosthèse est obligatoire avant un groupe consonantique commençant par /s/. D'où : /lestilo/ (« stylo »). En fin de syllabe, les groupes consonantiques sont aussi simplifiés : /tab/ (« table »), /desãn/ (« descendre »).

Notons pour la suite de notre étude, que l'affaiblissement du phonème / / (qui, étant uvulaire, a dans notre système le trait [+PROFOND]) en fin de syllabe est une des grandes caractéristiques de « l'accent créole ». Cet affaiblissement entraîne l'allongement (voire de la diphtongaison) de la voyelle qui précède ce phonème.

II.2.2 Application de la théorie de la marque

Les voyelles françaises /y/, /ø/ et /œ/ sont marquées parce qu'elles combinent les traits [+AVANT] et [+ARRONDI]. Cela est un cas de complexité intrinsèque qui résulte de la combinaison de traits (et non de la présence de tel ou tel trait). Nous avons déjà traité la question de la complexité que présentent les voyelles antérieures arrondies⁴⁰² ; nous n'y reviendrons donc pas ici. Dans les créoles que nous étudions, les équivalents non marqués de /y/, /ø/ et /œ/ sont les voyelles qui ont les mêmes degrés d'aperture respectifs, mais la combinaison des traits [+AVANT ; -ARRONDI], c'est-à-dire /i/, /e/ et / /

Pour les voyelles moyennes, le raisonnement est le même : nous avons vu que les créoles réunionnais et mauricien ont perdu l'opposition entre mi-fermées et mi-ouvertes. Dans ces langues, seules les voyelles mi-fermées non marquées ont été gardées et les mi-ouvertes – marquées par le trait [+OUVERT] – ont disparu et sont des allophones des voyelles mi-fermées.

Enfin, notons aussi que la voyelle postérieure basse non arrondie / / du français standard est marquée par la combinaison de traits [+BAS ; +OUVERT ; +ARRIÈRE]. En créole réunionnais et en créole mauricien, cette voyelle a fusionné avec son équivalent non marqué /a/ ([+BAS ; +OUVERT ; -ARRIÈRE]).

En définitive, dans la variété B du créole réunionnais et en créole mauricien, nous pouvons observer la disparition des phonèmes marqués en faveur de phonèmes non marqués.

En ce qui concerne les consonnes, nous aboutissons aux schémas suivants pour le lieu d'articulation :

⁴⁰² Voir « Partie 2, Chapitre 2, IV.1 Phonologie ».

Figure 36 : Consonnes du français standard (arborescence avec traits binaires)

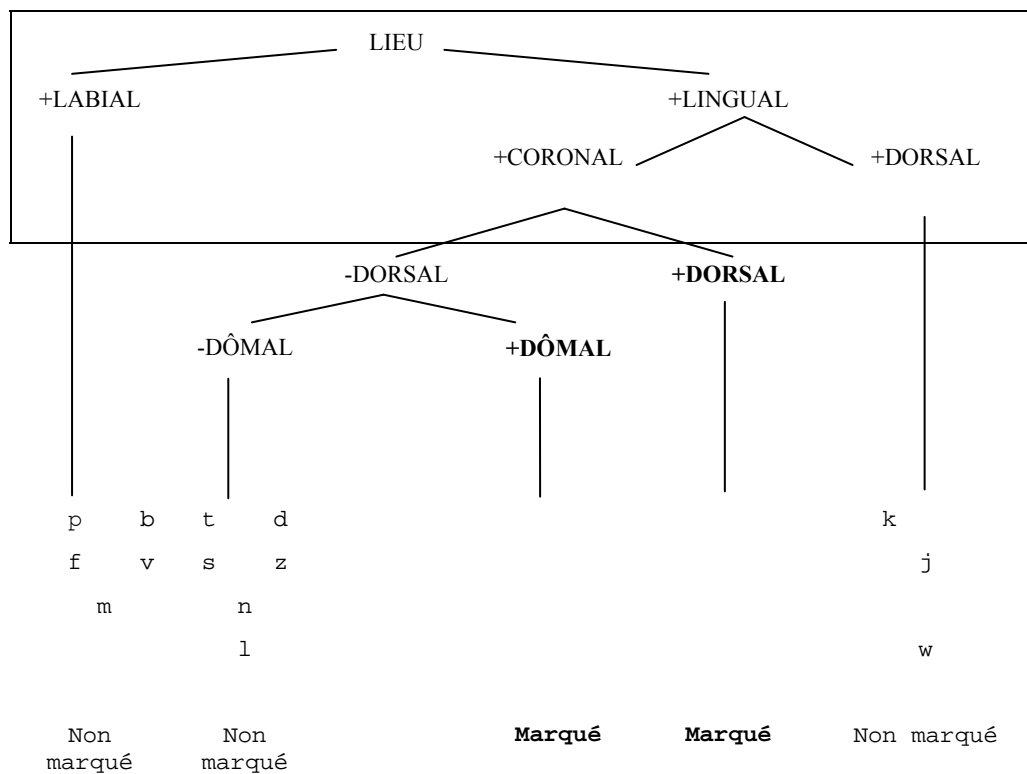


Figure 37 : Consonnes du français réunionnais = variété A du créole réunionnais (arborescence avec traits binaires)

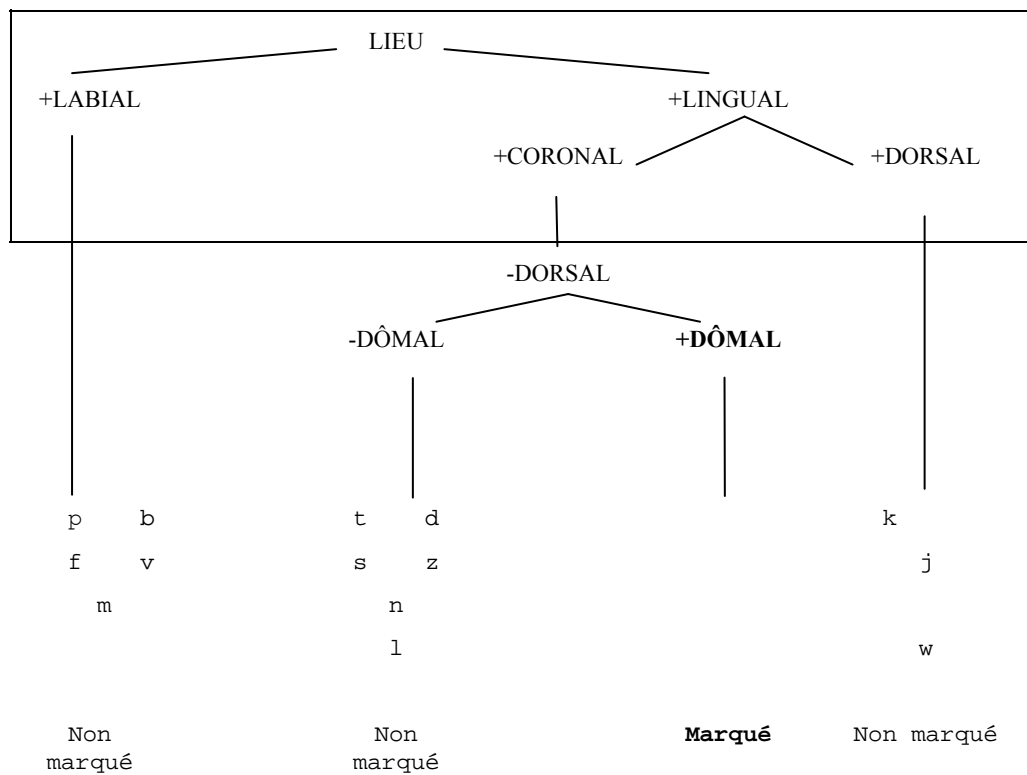
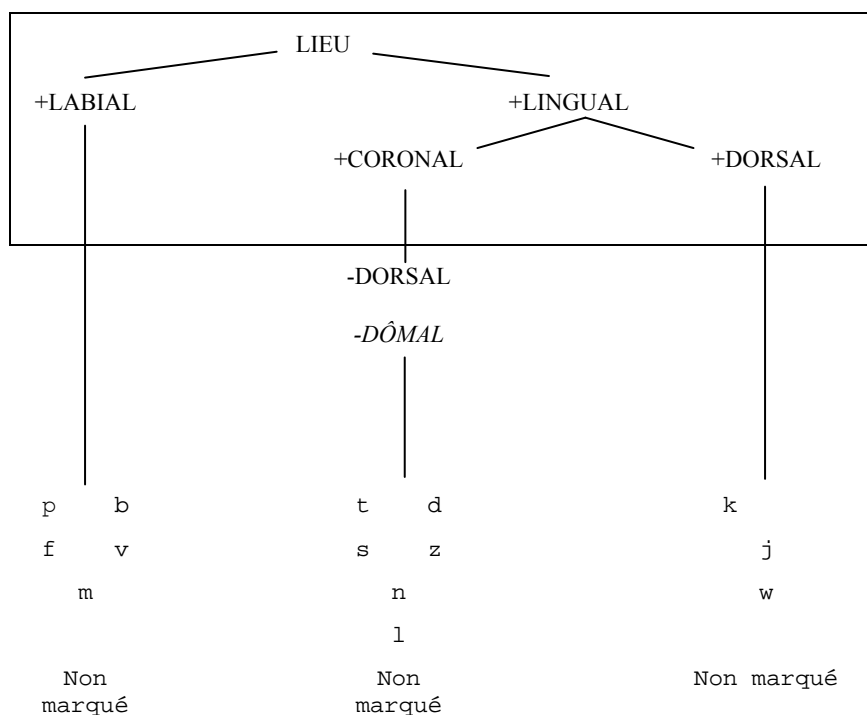


Figure 38 : Consonnes de la variété B du créole réunionnais = créole mauricien (arborescence avec traits binaires)



Les chuintantes / / et / / sont généralement considérées comme plus complexes que les sifflantes /s/ et /z/ parce que les articulations de / / et / / combinent les traits [+CORONAL ; +DÔMAL], ce qui cause de la complexité inhérente, alors que /s/ et /z/ sont alvéolaires et combinent les traits [+CORONAL ; -DÔMAL] : ils sont ainsi moins complexes et articulés avec un sillon optimal de la langue (Catford 1977). Le même raisonnement que celui qui a été tenu pour les voyelles peut aussi être appliqué aux consonnes : la variété B du créole réunionnais et le créole mauricien ont perdu les phonèmes marqués / / et / / qui ont fusionné avec leurs équivalents non marqués : /s/ et /z/ respectivement.

Par ailleurs, la nasale prépalatale / / est plus marquée que la bilabiale /m/ et la dentale /n/, car elle présente une combinaison de traits de lieu complexe [+CORONAL ; +DORSAL]. Dans la variété A du créole réunionnais, / / correspond à une séquence de deux phonèmes non marqués /nj/ : le premier phonème a le même mode d'articulation que / /, et le second phonème est l'équivalent non marqué de / / en termes de lieu d'articulation (/j/ a les traits [-CORONAL ; +DORSAL]). Dans la variété B du créole réunionnais et en créole mauricien, / / a fusionné avec son équivalent non marqué en termes de lieu d'articulation : / />/j/.

Enfin, / / est la contrepartie semi-vocalique (ou semi-consonantique) de /y/ et peut donc aussi être décrite par les traits binaires [+AVANT ; +ARRONDI]. Dans les langues que nous étudions, ces deux phonèmes ont suivi exactement les mêmes processus :

- en français standard, ils existent tous les deux ;
- en français réunionnais et dans la variété A du créole réunionnais, ils ont été gardés ;
- dans la variété B du créole réunionnais et en créole mauricien, ils ont tous les deux disparu et ont fusionné avec leurs équivalents non marqués respectifs (la semi-voyelle et la voyelle [+AVANT ; -ARRONDI] respectivement).

Afin d'expliquer ces observations sur les systèmes phonologiques des créoles réunionnais et mauricien, deux hypothèses sont en compétition. D'un côté, la théorie qui reconnaît des interférences de substrats défend que les créoles sont des langues mixtes résultant d'un mélange de langue européenne et d'une ou de plusieurs langues non européennes. D'un autre côté, les partisans de la théorie de la marque, qui se concentrent sur la disparition des phonèmes marqués en faveur de leurs contreparties non marquées, défendent simplement l'idée que les créoles résultent de l'optimisation de la langue de base. Dans le cas du créole réunionnais et du créole mauricien, ces processus tendent visiblement vers la simplification⁴⁰³. Notons par ailleurs que la simplification observée dans les systèmes phonémiques de la variété B du créole réunionnais et du créole mauricien est accompagnée d'une simplification au niveau phonotactique. Nous avons en effet pu observer des phénomènes d'agglutination en début de syllabe et des stratégies d'évitement des groupes consonantiques dans les deux créoles. Ces phénomènes et stratégies mènent, la plupart du temps, à des syllabes non marquées (et donc moins complexes) de type CV ou CVC.

Nous pensons que la théorie de la marque a plus de chance de fournir une explication solide du processus de créolisation. L'examen des systèmes linguistiques mentionnés ci-dessus montre que les éléments marqués d'une langue forment les points de fragilité de son système linguistique, c'est-à-dire une catégorie d'éléments

⁴⁰³ Notons aussi que dans certains cas, l'interaction de processus successifs variés peut entraîner des évolutions linguistiques qui tendent vers la complexification, même dans un cadre théorique qui inclut les principes de la marque.

qui sont susceptibles de disparaître et/ou de fusionner avec leurs équivalents non marqués⁴⁰⁴.

En somme, en créolistique, l'application du Rasoir d'Occam nous mène à favoriser la théorie de la marque. Cette théorie démontre que les facteurs internes, c'est-à-dire les analyses systémiques des créoles, sont suffisamment révélateurs pour examiner les questions concernant leur typologie et leur structure.

Notons que les faits que nous venons d'observer obéissent à des principes naturels et universels. Par conséquent, les processus qui sont à l'origine de la formation des créoles ne présentent, de ce point de vue, aucune spécificité. Il semblerait au contraire que la variété B du créole réunionnais et le créole mauricien ne sont que les résultats de processus beaucoup plus accentués de réductions qui ont aussi lieu en français de métropole.

II.2.3 Substrat négatif et convergence

La validité de la théorie de la marque a, à présent, été confirmée. Cependant, même si la marque explique comment la créolisation fonctionne, et révèle les causes sous-jacentes des processus en jeu, nous devons encore rendre compte de la « sélection » de certains changements linguistiques et de l'exclusion d'autres. Concernant ce point, il est possible de reconnaître une convergence entre la théorie de la marque et l'hypothèse de ce que nous appellerons, comme Watbled (2008), un « substrat négatif ». Dans le contexte d'une créolisation exogène, l'influence sous-jacente de la langue non européenne sur la langue européenne peut être négative : dans un créole, la langue non européenne peut rester discernable, non pas par la présence de certains de ses traits, mais à travers l'absence des traits qu'elle ne partage pas avec la langue européenne. Par conséquent, le substrat négatif provoque la réduction de la langue de base sans transfert de nouveaux phonèmes :

[Dans les cas de complexité relative,] la langue première est à l'origine de la disparition d'un type d'articulation. On peut penser que ce principe négatif a été à l'œuvre lors de la créolisation. Ce cas est à distinguer nettement de

⁴⁰⁴ De façon intéressante, les changements phonologiques décrits dans les deux créoles que nous étudions ne concernent que des phonèmes qui sont considérés comme « complexes » lors de l'acquisition du français par des locuteurs étrangers. Dans ces contextes aussi, ces phonèmes tendent à fusionner avec leurs équivalents non marqués.

l'introduction de types articulatoires inconnus de la langue de base : or on ne constate rien de tel dans les créoles de l'océan Indien. (Watbled 2008 : 5)

La variété B du créole réunionnais et le créole mauricien ont subi le même processus de complexité décroissante. Les systèmes phonologiques de ces créoles correspondent en fait à des sous-ensembles du système phonologique français. De plus, il est intéressant de noter que ces modifications phonologiques du français ne sont pas spécifiques aux créoles que nous étudions ici : par exemple, ils sont aussi retrouvés dans le discours d'italophones, d'hispanophones, ou d'arabophones qui apprennent le français. Dans les autres créoles français, ces modifications affectent essentiellement les voyelles. Par exemple, en créole haïtien ou caribéen à base française, les trois voyelles françaises antérieures arrondies /y/, /ø/ et /œ/ ont aussi disparu. Cependant, en ce qui concerne les créoles à base française, la disparition de / / et / / est spécifique à l'océan Indien⁴⁰⁵. La variété B du créole réunionnais et le créole mauricien ont perdu ces deux phonèmes, non seulement à cause de leur complexité intrinsèque, mais aussi à cause de leur complexité relative qui résulte probablement de l'absence de / / et / /⁴⁰⁶ dans le système consonantique malgache, le malgache ayant certainement été la langue servile principale pendant la colonisation.

Le substrat négatif valide et renforce l'hypothèse des facteurs internes. De plus, les phénomènes mentionnés ici concernant les créoles suivent des processus naturels d'évolution, qui ont aussi été observés dans beaucoup d'autres langues⁴⁰⁷ (non créoles).

II.3 Grammaire

Nous allons à présent passer à la composante grammaticale. Nous avons choisi de nous limiter à l'analyse des systèmes nominaux et verbaux. Dans le domaine nominal, notre analyse se concentrera principalement sur les systèmes

⁴⁰⁵ Notons d'ailleurs à ce propos que certains linguistes, partisans de la théorie du substrat, y ont trouvé des explications que nous pensons peu convaincantes : selon eux, / / et / / ont spécifiquement disparu dans les créoles de l'océan Indien parce que le malgache ne connaît pas l'opposition sifflantes/chuintantes. Cependant, nous avons vu, dans notre description du système consonantique du malgache, que / / et / / peuvent avoir des réalisations soit sifflantes, soit chuintantes.

⁴⁰⁶ Rappelons que / / et / / ont des réalisations relativement libres (d'alvéolaires à postalvéolaires) en malgache.

⁴⁰⁷ D'ailleurs, cette dynamique de réduction est aussi observée en français de métropole.

pronominaux, et nous ajouterons un commentaire sur le pluriel des lexèmes nominaux. Dans le domaine verbal, nous analyserons les différentes formes verbales retrouvées dans les langues ici étudiées, et nous traiterons de la question de la copule.

II.3.1 Domaine nominal

II.3.1.1 Systèmes pronominaux

Nous ne comparerons ici que les systèmes pronominaux du français et du créole réunionnais⁴⁰⁸.

Tableau 41 : Pronoms personnels du français (d'après Watbled 2008)

	Pronoms personnels conjoints					Pronoms personnels disjoints
	[-RÉGI]	[+RÉGI]				
		[-OBLIQUE]		[+OBLIQUE]		
		[+PRÉVERB.]	[-PRÉVERB.]	[+PRÉVERB.]	[-PRÉVERB.]	
[+PERSONNE1 ; -PLURIEL]	<i>je</i>	<i>me</i>	<i>moi</i>	<i>me</i>	<i>moi</i>	<i>moi</i>
[+PERSONNE2 ; -PLURIEL]	<i>tu</i>	<i>te</i>	<i>toi</i>	<i>te</i>	<i>toi</i>	<i>toi</i>
[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; -PLURIEL ; +PERSONNEL -FÉMININ]	<i>il</i>	<i>le</i>	<i>le</i>	<i>lui</i>	<i>lui</i>	<i>lui</i>
[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; -PLURIEL ; +PERSONNEL +FÉMININ]	<i>elle</i>	<i>la</i>	<i>la</i>	<i>lui</i>	<i>lui</i>	<i>elle</i>
Réflexif		<i>se</i>		<i>se</i>		<i>soi</i>
[+PERSONNE1 ; +PLURIEL]	<i>nous</i>	<i>nous</i>	<i>nous</i>	<i>nous</i>	<i>nous</i>	<i>nous</i>
[+PERSONNE2 ; ±PLURIEL +VPLURIEL]	<i>vous</i>	<i>vous</i>	<i>vous</i>	<i>vous</i>	<i>vous</i>	<i>vous</i>
[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; +PLURIEL ; +PERSONNEL -FÉMININ]	<i>ils</i>	<i>les</i>	<i>les</i>	<i>leur</i>	<i>leur</i>	<i>eux</i>
[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; +PLURIEL ; +PERSONNEL +FÉMININ]	<i>elles</i>	<i>les</i>	<i>les</i>	<i>leur</i>	<i>leur</i>	<i>elles</i>

⁴⁰⁸ Au sujet de la grammaire du créole réunionnais, voir aussi Staudacher-Valliamée (2004).

Le français possède des pronoms conjoints (clitiques) et des pronoms disjoints (ayant une autonomie syntaxique et accentuelle comparable à celle des syntagmes nominaux). Les pronoms conjoints forment un système plus complexe que les pronoms disjoints. Par ailleurs, nous proposons le trait [\pm RÉGI] pour opposer les formes non régies aux formes régies des pronoms personnels. Les formes non régies sont utilisées lorsque le pronom a pour fonction sujet dans la phrase, et les formes régies sont utilisées lorsque le pronom est objet (nous utiliserons le trait [-OBLIQUE] s'il est objet direct et [+OBLIQUE] s'il est objet indirect) ou lorsqu'il suit une préposition. Enfin, pour spécifier la position syntaxique qu'occupe le pronom conjoint régi, nous utiliserons le trait [\pm PRÉVERBAL]⁴⁰⁹.

Les pronoms personnels du créole réunionnais possèdent une forme longue et une forme courte. Les formes longues (avec le préfixe [a-]) sont utilisées en position postverbales (par exemple : /mi kone au/ « je te connais »). Watbled (2008) explique que l'alternance forme longue/forme courte est gouvernée par des règles syntaxiques au service de la prosodie (une de ces règles est notamment de toujours avoir deux syllabes après un verbe). Cette architecture cachée est une spécificité du créole réunionnais. Par ailleurs, les pronoms utilisés à la 2Pl et la 3Pl sont les mêmes. Ce syncrétisme s'explique par le fait que /a zot/ a deux origines qui sont *vous autres* et *eux autres*⁴¹⁰. /banna/ (littéralement « cette bande-là ») est un pronom personnel exclusivement utilisé pour renvoyer à des humains et son emploi a donc été favorisé pour lever toute ambivalence à la 3Pl. Enfin, nous noterons que le créole réunionnais ne fait pas la distinction entre pronoms conjoints et pronoms disjoints. Le Tableau 42 résume ce que nous venons de dire sur les pronoms personnels du créole réunionnais.

Si nous comparons les Tableaux 41 et 42, nous pouvons principalement observer que tous les pronoms personnels du créole réunionnais ont pour origine les pronoms disjoints (c'est-à-dire autonomes) du français.

⁴⁰⁹ [\pm PRÉVERB.] dans le Tableau 41.

⁴¹⁰ Pour expliquer ces transformations, rappelons que dans le créole réunionnais, on remarque une forte tendance à réinterpréter les liaisons comme initiales de mots.

Tableau 42 : Pronoms personnels du créole réunionnais (d'après Watbled 2008)

	Formes courtes	Formes longues
[+PERSONNE1 ; -PLURIEL]	/mw□~ /	/amw□~ /
[+PERSONNE2 ; -PLURIEL]	/(v)u/	/a(v)u/
[+PERSONNE2 ; -PLURIEL] (peu employé)	(/twe/)	(/atwe/)
[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; -PLURIEL]	/li/	/ali/
[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; -PLURIEL ; +PERSONNEL ; -FÉMININ] ⁴¹¹	(/ly/)	(/aly/)
[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; -PLURIEL ; +PERSONNEL ; +FÉMININ]	/el/	/ael/
[+PERSONNE1 ; +PLURIEL]	/nu/	/anu/
[+PERSONNE2 ; +PLURIEL] et [-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; +PLURIEL ;]	/zot/	/azot/
[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; +PLURIEL ; +PERSONNEL]	/banna/	

Pour conclure, le système pronominal du créole réunionnais, comme son système phonémique, infirme l'hypothèse de l'interférence d'un quelconque substrat dans la mesure où il est un sous-ensemble du système pronominal français. Ce sous-ensemble est le système des pronoms disjoints du français qui, rappelons-le, est moins complexe que le système des pronoms conjoints. Il est aussi important de noter que les pronoms disjoints sont plus saillants en situation de communication. Ces deux paramètres (système moins complexe et éléments du système plus saillants – donc moins complexes – perceptuellement) ont certainement dû faciliter l'intégration des pronoms personnels disjoints du français dans le créole. En définitive, le système pronominal du créole réunionnais est plus simple que celui de sa langue de base.

⁴¹¹ Uniquement dans les variétés qui ont le phonème /y/ qui correspond au graphème < u >.

II.3.1.2 Note sur le pluriel des lexèmes nominaux

Nous ne traiterons que très rapidement la question de la catégorie du nombre dans le domaine nominal. Il nous semble intéressant de mentionner ce point dans la mesure où, selon McWhorter (1998), les langues créoles ne présentent pas (ou peu) de flexion(s) et que c'est là une des trois spécificités qui les caractérisent.

En créole réunionnais et en créole mauricien, les noms ignorent en effet la flexion du nombre. Cependant, nous ne sommes pas certaine que ce phénomène doive être considéré comme une caractéristique de ces deux créoles car elle est, dans une certaine mesure, aussi attribuable à leur langue de base (Watbled 2008). En effet, le français lui-même ne connaît une flexion nominale de nombre qu'à l'écrit. À l'oral, le pluriel n'est pas signalé (par exemple : *lit* /li/ ~ *lits* /li/).

II.3.2 Domaine verbal

Dans le domaine verbal, le créole réunionnais et le créole mauricien fonctionnent différemment. C'est pourquoi nous les décrirons ici l'un après l'autre.

II.3.2.1 Formes verbales

Pour le créole mauricien, nos analyses se basent sur celles de Baker (1972). Le verbe mauricien connaît deux formes : la forme longue peut être considérée comme la forme de citation, et la forme courte est utilisée si un complément suit le verbe. Le verbe est invariable, il ne connaît aucune flexion : il ne connaît ni accord, ni mode et n'est pas porteur de temps. En effet, le temps et l'aspect sont exprimés en créole mauricien par des expressions périphrastiques. Il s'agit plus précisément de particules préverbaux invariables qui ont pour origine des expressions périphrastiques françaises (français populaire ou dialectal) marquant l'aspect. Il semblerait que le créole mauricien, en généralisant l'utilisation des particules préverbaux, n'ait fait que prolonger et étendre une dynamique entamée en français dialectal (dynamique qui a été freinée par des pressions normatives en métropole) :

Il faut reconnaître que les périphrases verbales ont été en butte à l'hostilité des grammairiens du XVII^e et du XVIII^e siècles qui ont réussi à en écarter plusieurs de la langue populaire. (Gougenheim 1929 : 378-79)

Le Tableau 43 regroupe les différentes formes verbales du créole mauricien :

Tableau 43 : Formes verbales du créole mauricien (d'après Baker 1972)

TEMPS	[-PASSÉ]				[+PASSÉ]			
	[-FUTUR]		[+FUTUR]	[-FUTUR]		[+FUTUR]		
	[-PROG.]		[+PROG.]	[-PROG.]		[+PROG] ⁴¹²		
ASPECT	[-ACCO.] ⁴¹³	[+ACCO.]			[-ACCO.]	[+ACCO.]		
[+PERSONNE1 ; -PLURIEL]	/mo ma [~] ze/ « je mange »	/mo fin ma [~] ze/ « j'ai mangé »	/mo pe ma [~] ze/ « je suis en train de manger » (/mo pe ma [~] z gato/ ⁴¹⁴)	/mo pu ma [~] ze/ « je vais manger ; je mangerai »	/mo ti ma [~] ze/ « j'ai mangé ; je mangeais »	/mo ti fin ma [~] ze/ « j'avais mangé »	/mo ti pe ma [~] ze/ « j'étais en train de manger »	/mo ti pu ma [~] ze/ « j'allais manger »
[+PERSONNE2 ; -PLURIEL]	/to ma [~] ze/	/to fin ma [~] ze/	/to pe ma [~] ze/	/to pu ma [~] ze/	/to ti ma [~] ze /	/to ti fin ma [~] ze/	/to ti pe ma [~] ze/	/to i pu ma [~] ze/
[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; -PLURIEL ; +PERSONNEL ; -FÉMININ]	/li ma [~] ze/	/li fin ma [~] ze/	/li pe ma [~] ze/	/li pu ma [~] ze/	/li ti ma [~] ze/	/li ti fin ma [~] ze/	/li ti pe ma [~] ze/	/li i pu ma [~] ze/
[+PERSONNE1 ; +PLURIEL]	/nu ma [~] ze/	/nu fin ma [~] ze/	/nu pe ma [~] ze/	/nu pu ma [~] ze/	/nu ti ma [~] ze/	/nu ti fin ma [~] ze/	/nu ti pe ma [~] ze/	/nu i pu ma [~] ze/
[+PERSONNE2 ; +PLURIEL] et [-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; +PLURIEL]	/zot ma [~] ze/	/zot fin ma [~] ze/	/zot pe ma [~] ze/	/zot pu ma [~] ze/	/zot ti ma [~] ze/	/zot ti fin ma [~] ze/	/zot ti pe ma [~] ze/	/zot i pu ma [~] ze/

Il existe plusieurs particules ; nous ne les commenterons pas toutes. La particule *pe* vient de *être après* et exprime le progressif. La particule /ti/ vient d'une forme d'imparfait du verbe être (*l'était*) et indique que l'action s'est déroulée dans le passé. /fin/ vient du verbe français *finir* et est donc utilisé pour exprimer l'accompli. En ce qui concerne *pou*, il a pour origine la périphrase du français dialectal *être pour* qui exprime l'avenir. Les particules préverbaux sont, comme le verbe, invariables.

⁴¹² La combinaison [+PASSÉ ; -FUTUR ; +PROGRESSIF] correspond à l'imparfait français.

⁴¹³ Le trait [±ACCOMPLI] est ici présenté sous l'abréviation [±ACCO.].

⁴¹⁴ La forme courte du verbe est utilisée ici car le verbe est suivi d'un complément.

Observons à présent le Tableau 44 qui décrit les formes verbales du créole réunionnais.

Tableau 44 : Formes verbales du créole réunionnais : flexion, auxiliation (d'après Watbled [à paraître])

	[-AUX.]		[+AUX.]		
	préverbe /i/	préverbes /te i/	[+FUTURITÉ]	[+PARFAIT]	[+PARFAIT] + /fin/
[-FUTUR ; -IMPARFAIT ; -FUTURITÉ]	/zot i da ~s/ « ils dansent »			/zot la da ~se/ « ils ont dansé »	/zot la fin da ~se/ « ils ont déjà dansé »
[-FUTUR ; +IMPARFAIT ; -FUTURITÉ]	/zot i da ~se/ « ils dansaient »	/zot te i da ~s/ « ils dansaient »		/zot lave da ~se/ « ils avaient dansé »	/zot (le)te fin da ~se/ « ils avaient déjà dansé »
[+FUTUR ; -IMPARFAIT ; +FUTURITÉ ; -IMMINENCE]	/zot i da ~sra/ « ils danseront »			/zot nora da ~se/ « ils auront dansé »	/zot i sra fin da ~se/ /zot nora fin da ~se/ « ils auront déjà dansé »
[+FUTUR ; +IMPARFAIT ; ±FUTURITÉ ; -IMMINENCE]	/zot i da ~sre/ « ils danseraient »			/zot nore da ~s/ « ils auraient dansé »	/zot nore (te) fin da ~se/ « ils auraient déjà dansé »
[-FUTUR ; -IMPARFAIT ; +FUTURITÉ ; -IMMINENCE]			/zot va da ~s/ « ils danseront »		
[-FUTUR ; +IMPARFAIT ; +FUTURITÉ ; -IMMINENCE]			(/zot te va da ~se/) ⁴¹⁵		
[-FUTUR ; -IMPARFAIT ; -FUTURITÉ]			/zot i sava da ~se/ « ils sont sur le point de danser »		
[-FUTUR ; -IMPARFAIT ; +FUTURITÉ ; +IMMINENCE]			/zot i ale da ~se/ « ils étaient sur le point de danser »		
[-FUTUR ; +IMPARFAIT ; +FUTURITÉ ; +IMMINENCE]			/zot te i sava da ~se/ « ils étaient sur le point de danser »		

En créole réunionnais, la situation est totalement différente : il existe une flexion verbale et quelques auxiliaires ayant des propriétés flexionnelles. Le Tableau 44 ressemble en fait beaucoup à ce qu'on appelle traditionnellement un « tableau de

⁴¹⁵ Watbled ([à paraître]) note que cette forme exprime le futur dans le passé. Elle est rare et n'est utilisée qu'au discours indirect.

conjugaison⁴¹⁶ ». Contrairement au créole mauricien, le créole réunionnais a donc conservé de fortes traces du système français au niveau flexionnel. Cependant, il se distingue du français par l'absence de marqueur d'accord de personne. Globalement, le système verbal du créole réunionnais reste tout de même appauvri par rapport à celui du français.

Pour conclure, nous dirons que nous sommes ici en présence de deux types de créoles. Le créole mauricien a perdu toute trace de morphologie flexionnelle. Il possède de ce fait un des caractères typologiques que beaucoup de linguistes attribuent spécifiquement aux créoles, c'est-à-dire une expression analytique des temps et des aspects, et de ce fait pas de flexion (pour reprendre les termes de McWhorter). Contrairement à cela, le verbe réunionnais connaît une morphologie flexionnelle et reste très proche du verbe français. Il présente donc un système plus synthétique, et donc, plus complexe que celui du créole mauricien.

II.3.2.2 La copule

Nous terminerons notre analyse dans le domaine verbal par la question de la copule dans les deux créoles que nous étudions. En français (mais aussi dans toutes les langues qui le possèdent), *être* est un verbe primaire et incontournable de la grammaire dans la mesure où il joue souvent le rôle d'outil morphosyntaxique (il peut, par exemple, jouer le rôle d'auxiliaire). Il est aussi beaucoup utilisé en tant que verbe copule. C'est le cas lorsqu'il est suivi d'un syntagme nominal, d'un syntagme adjectival ou d'un syntagme prépositionnel. C'est aussi le cas lorsqu'il est auxiliaire de la voix passive.

Sémantiquement, lorsqu'il est copule, le verbe *être* est vide⁴¹⁷. Il ne sert qu'à poser comme égal ce qui le précède et ce qui le suit dans la phrase⁴¹⁸ :

$$\text{sujet} + [\text{copule} + \text{X}] \Leftrightarrow \text{sujet} = \text{X}$$

Notons que parmi les verbes copules, *être* est celui qui est sémantiquement minimal ; on l'appelle aussi « copule pure » parce que son rôle est purement relationnel. Les autres copules servent non seulement à exprimer une mise en relation, mais aussi une valeur sémantique supplémentaire (par exemple, *devenir* est

⁴¹⁶ Ce tableau va à l'encontre de certaines opinions selon lesquelles « les créoles n'ont pas de grammaire ».

⁴¹⁷ Par opposition au verbe *être* d'existence.

⁴¹⁸ Notons d'ailleurs que les termes de la grammaire traditionnelle sont très révélateurs de cette relation : le terme qui suit la copule a pour fonction « attribut du sujet ».

une copule dynamique et sous-entend la notion de processus). Par conséquent, *être* est la copule non marquée en français et elle est d'ailleurs la plus fréquente.

Observons à présent ce qui se passe dans les créoles que nous étudions :

Tableau 45 : La copule dans le créole mauricien et le créole réunionnais (Watbled 2008)

Français	Créole mauricien	Créole réunionnais
Je suis malade.	/mo malad/	/mw [□] ~ le malad/
Il était malade.	/li ti malad/	/li lete malad/
Je serai là ce soir.	/mo pu la aswar/	/mw [□] ~ sra la aswar/
Où es-tu ?	/kot to ete/	/usa u le/
Ta voiture est où ?	/to loto kote/	/ut loto usa i le/

Le Tableau 45 montre que le créole mauricien se passe généralement de la copule minimale. Dans *mo malad*, par exemple, les deux termes sont sémantiquement importants. Le verbe *être*, en tant que copule, n'est pas prédicatif et n'est donc pas indispensable sémantiquement. On peut tout de même observer un « résidu » de la copule française dans la phrase /kot to ete/ : lorsqu'un terme interrogatif est placé en tête d'une phrase interrogative, la copule est parfois maintenue pour des raisons formelles. Cependant, la copule n'est pas utilisée dans une phrase interrogative ne commençant pas par un mot interrogatif (c'est le cas dans /to loto kote/). Nous avons précédemment vu que le créole mauricien utilisait des particules préverbaux qui avaient pour origine des expressions françaises comportant en général la copule *être*. Même dans ces particules préverbaux, la copule est éliminée (par exemple, /mo pu la aswar/, avec /pu/ qui a pour origine l'expression *être pour*).

En créole réunionnais, la copule *être* est maintenue. Il semblerait en fait qu'il existe une relation implicationnelle entre flexion verbale et verbe copule (Watbled 2008). En français, comme en créole réunionnais, le verbe copule n'est nécessaire que pour porter le marqueur de temps, la flexion verbale. Cependant, en créole mauricien, étant donné que l'expression du temps se fait grâce aux particules préverbaux, l'absence de la copule n'est en aucun cas un inconvénient.

II.4 Bilan sur les langues de contact exogènes

Dans cette partie, nous avons tout d'abord vu que le modèle théorique de Chaudenson était plus adéquat pour rendre compte de la créolisation dans l'océan Indien et nous pouvons critiquer la théorie « pidgin-créole » sur deux points : (1) elle ne prend pas assez en compte la genèse des créoles et (2) elle fait automatiquement appel à des facteurs externes pour rendre compte du processus de créolisation.

En ce qui concerne la première critique, nous avons vu que les créoles ne présentent aucune spécificité structurelle, mais seulement quelques tendances récurrentes qui sont largement dues à leurs états initiaux (Watbled 2008). Selon la distinction fondamentale que Chaudenson fait entre les parlers endogènes et les parlers exogènes, la spécificité des créoles ne se trouve que dans les situations socio-historiques particulières dans lesquelles ils naissent. Les créoles réunionnais et mauricien sont deux créoles exogènes et, de ce fait, il est peu probable que des substrats soient entrés en jeu dans la construction de leurs systèmes linguistiques.

En ce qui concerne la seconde critique, nous avons tenté de démontrer que les facteurs internes, c'est-à-dire les analyses des systèmes linguistiques (des créoles et de leur langue de base) combinées avec les principes de la marque, sont suffisamment révélateurs pour rendre compte des systèmes linguistiques des créoles. Nous espérons avoir réussi à faire douter le lecteur sur la validité des théories faisant appel à des facteurs externes ou considérant leur rôle comme crucial ou essentiel.

D'autre part, nous avons tenté de démontrer que la théorie de la marque peut rendre compte des changements linguistiques qui ont lieu lors du processus de créolisation. Cette théorie nous a permis d'expliquer la transition de la langue de base aux créoles sans nécessairement avoir recours à des facteurs externes. De surcroît, nous pensons que le processus de créolisation présente des principes universels qui peuvent aussi être mis en application dans des processus naturels d'évolution linguistique. Dans le cas de La Réunion et de Maurice, il apparaît que la transition de la langue de base aux créoles a tendu vers une simplification générale. Dans la composante phonologique, le substrat négatif que nous avons mentionné renforce l'application des principes de la théorie de la marque en favorisant, dans le processus de créolisation, la disparition des phonèmes marqués et leur fusion avec leurs équivalents non marqués respectifs. Dans la composante grammaticale, la situation est moins simple, parce que les deux créoles ont des fonctionnements différents. Le créole mauricien est, du point de vue morphosyntaxique, ce que les

défenseurs de la théorie « pidgin-créole » qualifieraient de « créole prototypique ». Il est en effet le résultat d'une restructuration très importante du français et peut être considéré comme un parler relativement « simple ». Cependant, le créole réunionnais présente, entre autres, des formes verbales assez complexes⁴¹⁹, et ne peut pas, selon nous, être qualifié de langue « simple ». Quoiqu'il en soit, nous voyons bien que ces deux créoles sont très différents structurellement au niveau grammatical et qu'il serait vain de tenter d'établir une liste de leurs spécificités structurelles.

III. Le kriol australien et l'anglais de l'Inde : deux langues de contact endogènes

Dans cette partie, nous commencerons par décrire le kriol australien qui est considéré, dans la théorie « pidgin-créole » (Holm 1989 : 541), comme un créole correspondant à la nativisation d'un pidgin préliminaire. Nous verrons que le kriol australien semble corroborer l'approche substratiste de la théorie « pidgin-créole » car les langues des groupes dominés (les langues australiennes) ont joué le rôle de substrats et ont laissé des traces dans le kriol. Cependant, nous verrons que le processus qui a mené à la formation du kriol australien n'est en aucun cas similaire à celui qui a mené à la formation des créoles réunionnais et mauricien. Nous tenterons de démontrer que, du point de vue du processus de formation, le kriol australien partage beaucoup de similarités avec l'anglais de l'Inde. Or l'anglais de l'Inde n'a jamais été considéré comme un créole. Il nous semble donc que la bipartition parler endogène/parler exogène est une fois de plus la clé de la classification des langues de contact. Nous considérerons donc que le kriol australien et l'anglais de l'Inde doivent avant tout être décrits comme deux parlars de contact endogènes et c'est précisément cette caractéristique qui les définit et qui explique l'interférence de substrats dans leurs formations respectives.

⁴¹⁹ Cette complexité est sans doute liée au fait que le créole réunionnais est en très fort contact avec une nouvelle langue (« nouvelle » parce qu'il s'agit du français métropolitain contemporain, et non du français dialectal qui a été sa langue de base) et qu'il évolue naturellement en s'en rapprochant.

III.1 Le kriol australien

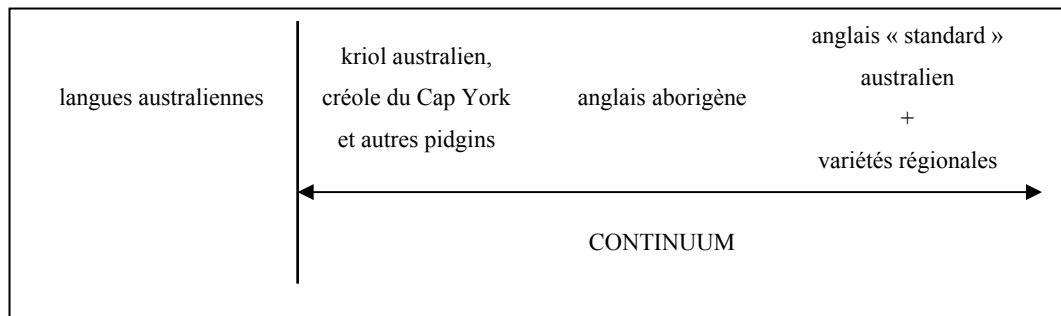
III.1.1 Contexte socio-historique et linguistique

La colonisation de l’Australie par les Britanniques a commencé à Sydney en 1788. L’Australie était alors habitée par des aborigènes répartis sur tout le territoire. Il est estimé qu’à l’arrivée des colons près de 250 langues étaient parlées sur le continent (Dupré 2007 : 71). En un siècle, les colons britanniques ont pris possession de tout le pays. Bien qu’aucun système d’esclavage n’ait été mis en place, il est important de souligner que la conquête progressive des colons s’est faite dans un climat de violence et d’atrocités qui a impliqué la disparition de tribus entières d’aborigènes et conséquemment de leurs langues. Il est important pour la suite de notre étude de retenir deux points importants sur la colonisation de l’Australie :

- (1) il n’y a pas eu de déportation de populations, les populations autochtones sont restées sur leur territoire et donc, dans leurs communautés ;
- (2) aucun système d’esclavage n’a été mis en place.

Les langues parlées par les aborigènes avant l’arrivée des colons sur le sol australien sont regroupées sous l’appellation « langues australiennes » (Dixon 2002). Bien qu’il en existe un grand nombre, des linguistes ont pu entreprendre la description d’un système linguistique canonique des langues australiennes (voir, par exemple, Dixon 2002). Les contacts entre la langue dominante anglaise des colons « transplantée » en Australie et les langues australiennes ont donné naissance à un continuum de parlers à base anglaise. Parmi ces parlers, deux ont été qualifiés de « créoles » : le « créole » du Cap York parlé dans les îles du Détroit de Torres et sur une partie de l’État du Queensland, et le kriol australien parlé dans le Territoire du Nord, dans le Queensland et en Australie occidentale. Nous avons représenté la situation linguistique de l’Australie dans la Figure 39. Le continuum représenté dans cette figure regroupe les langues à base anglaise et va des supposés créoles et pidgins à l’anglais australien. Il existe une frontière entre les langues de ce continuum et les langues australiennes. Cependant, plus une langue est proche de cette frontière, plus l’empreinte des langues australiennes est forte.

Figure 39 : Situation linguistique en Australie



Dans notre étude, nous nous intéresserons au kriol australien. Le terme « kriol » vient de la prononciation des aborigènes d’Australie du mot anglais *Creole*. Autrement dit, ce nom lui a sûrement été attribué par les partisans de la théorie « pidgin-créole » selon laquelle il serait un créole correspondant à la nativisation d’un pidgin préliminaire. Le kriol est utilisé comme langue maternelle ou comme langue seconde dans les zones géographiques que nous avons citées précédemment. Ce parler est né de l’appropriation et de la restructuration de l’anglais des colons, tout comme le créole réunionnais et le créole mauricien sont nés de l’appropriation et de la restructuration du français dialectal des XVII^e et XVIII^e siècles. Cependant, étant donné que nous adoptons le modèle de Chaudenson, nous ne considérons pas, eu égard à l’absence de système d’esclavage dans le contexte de la colonisation britannique en Australie, que le kriol australien est un créole. Il entrerait plutôt dans la catégorie des langues de contact endogènes issues d’un contexte de colonisation (sans société de plantation et sans système d’esclavage). En tant que parler endogène, la probabilité d’une influence des langues natives – et par conséquent, de la présence d’un substrat – est forte. Nos analyses linguistiques corroboreront cette hypothèse et démontreront que dans le cas du kriol australien, l’interférence des langues australiennes dans l’appropriation de la langue anglaise a particulièrement été importante. Cette forte interférence a été péjorativement décrite :

[Le créole australien n’était] pas une langue structurée qui pouvait être décrite comme un système linguistique... mais une collection d’éléments incohérents d’un anglais corrompu et de mots natifs. (Turner 1966 : 202 ; ma traduction⁴²⁰)

⁴²⁰ [Australian kriol was] not a structured language that could be described as a linguistic system ... but a collection of disjointed elements of corrupt English and native words.

Avant de commencer notre étude du kriol australien, il est important de noter qu'il existe différentes variétés de cette langue. Cela est peu surprenant étant donné qu'il est parlé sur une vaste partie du territoire australien et qu'il est utilisé comme langue première ou seconde par des locuteurs issus de tribus différentes. Toutefois, les linguistes s'accordent à dire qu'il existe une variété « canonique » du kriol (voir, par exemple, Sandefur 1980 : 35) et tout comme nous le ferons pour l'analyse des langues australiennes, nous nous baserons dans notre étude sur les descriptions du kriol canonique. Nous comparerons ce système aux systèmes des langues qui sont entrées en jeu dans sa formation : les langues australiennes et l'anglais. Notons qu'en ce qui concerne l'anglais des colons, nous utiliserons le système de l'anglais britannique⁴²¹.

III.1.2 Phonologie

Nous commençons notre analyse par la description des systèmes phonémiques des langues.

III.1.2.1 Descriptions et analyses

Tableau 46 : Système vocalique canonique des langues australiennes

46.a : Système vocalique canonique des langues australiennes avec étiquettes traditionnelles (d'après Dixon 2002 : 552-553)

	Antérieures	Centrale	Postérieures
Fermées	i		u
Moyennes	()		()
Ouverte		a	

⁴²¹ Nous ne reprendrons pas la description de l'anglais britannique. Nous renvoyons le lecteur à la « Partie 2, Chapitre 2, IV. Analyse diachronique de l'anglais ». Eu égard à la diversité des variétés que présente l'anglais britannique, nous avons choisi, en ce qui concerne la prononciation, d'utiliser comme référence la variété nommée en anglais *Received Pronunciation*. Cependant, nous restons consciente que notre base de comparaison est ici quelque peu arbitraire et que la variété d'anglais transplantée en Australie n'est certainement pas celle que nous utilisons dans nos analyses.

46.b : Système vocalique canonique des langues australiennes avec traits binaires

	-NASAL		
	+AVANT -ARRONDI	-AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI	+ARRIÈRE +ARRONDI
+HAUT -BAS	i		u
-HAUT -BAS	()		()
-HAUT +BAS		a	

Le système vocalique canonique des langues australiennes compte trois voyelles qui peuvent être réalisées brèves ou longues phonétiquement (la longueur n'est pas phonémique dans ces langues). Certaines langues australiennes possèdent une ou deux voyelles supplémentaires (notées entre parenthèses dans le Tableau 46). Par ailleurs, certains linguistes ajoutent des diphtongues à ce système, mais nous suivrons l'analyse de Dixon (2002) selon laquelle il ne s'agirait pas de diphtongues mais de combinaisons de voyelles et de semi-voyelles.

Tableau 47 : Système vocalique canonique du kriol australien

47.a : Monophtongues du kriol australien avec étiquettes traditionnelles (d'après Sandefur 1979 : 38-39)

	Antérieures	Centrale	Postérieures
Fermées	i		u
Moyennes	e		o
Ouverte		a	

47.b : Monophtongues du kriol australien avec traits binaires

	-NASAL		
	+AVANT -ARRONDI	-AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI	+ARRIÈRE +ARRONDI
+HAUT -BAS	i		u
-HAUT -BAS	e		o
-HAUT +BAS		a	

Le kriol australien compte cinq voyelles. Ce système est presque identique à celui des langues australiennes. Si on le compare au système vocalique de l'anglais

britannique – qui compte sept monophthongues de plus – il est possible d’observer de nombreuses fusions. Par exemple, aux voyelles antérieures hautes /i:/ et / / de l’anglais britannique correspond la voyelle /i/ , et les voyelles / ɜ: et / / ont pour équivalent la voyelle /a/ en kriol. Il est aussi possible d’observer des fissions. Par exemple, la voyelle antérieure basse / / correspond parfois à /e/ et parfois à /a/ . De même, la voyelle postérieure basse arrondie / / à deux équivalents en kriol : /o/ ou /a/ . En ce qui concerne les diphtongues de l’anglais, elles correspondent, en kriol, à des monophthongues ayant les mêmes timbres vocaliques que les timbres initiaux des diphtongues (en ce qui concerne /ə / et / / , ils correspondent à /o/).

Tableau 48 : Système consonantique canonique des langues australiennes

48.a : Système consonantique canonique des langues australiennes avec étiquettes traditionnelles (d’après Dixon 2002 : 548-552)

	Labiales	Dentales	Alvéolaires	Rétroflexes	Alvéo-palatales	Vélaires
Plosives	b	d	d□			
Nasales	m	n	n□			ŋ
Spirantes non latérales			r□		j	w
Spirantes latérales		l	l□			

48.b : Système consonantique canonique des langues australiennes avec traits binaires

	+LABIAL -LINGUAL	-LABIAL +LINGUAL				
		+CORONAL				-CORONAL
		-APICAL		+APICAL -DORSAL		-APICAL +DORSAL
		+DENTAL -DORSAL	-DENTAL +DORSAL	-RÉTRO.	+RÉTRO.	
+OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	b	d		d□		
+OCCLUSIF +NASAL -LATÉRAL	m	n		n□		ŋ
-OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL			j	r□		w [+LAB.]
-OCCLUSIF -NASAL +LATÉRAL		l		l□		

Le système consonantique des langues australiennes compte dix-huit consonnes et deux semi-voyelles. Tout d'abord, le Tableau 48 montre qu'il existe deux modes d'articulation dans les langues australiennes : des occlusives (avec autant de nasales que de plosives) et des spirantes (latérales et non latérales). En ce qui concerne la variation non voisé ~ voisé des consonnes plosives, elle n'est pas distinctive. Puisqu'il nous fallait choisir des symboles pour représenter les consonnes plosives, nous avons opté pour les symboles retrouvés dans le Tableau 48. Enfin, pour la suite de notre étude, nous souhaiterions préciser que la spirante non latérale alvéolaire /r□/ est une vibrante.

Tableau 49 : Système consonantique canonique du kriol australien

49.a : Système consonantique canonique du kriol australien avec étiquettes traditionnelles (adapté de Hudson 1985 : 27 et Sandefur 1984 : 6)

	Labiales	Interdentale	Alvéolaires	Rétroflexes	Alvéo-palatales	Vélaires	Glottale
Plosives	b		d				
Nasales	m		n			ŋ	
Fricatives		ð	s				(h)
Spirantes non latérales			r		j	w	
Spirantes latérales			l				

Note :

Le phonème /h/ n'apparaît pas dans la description de Hudson (1985). Cependant, Sandefur (1984) explique que certains locuteurs prononcent ce phonème à l'initiale de syllabe. Par exemple, *happy* (« heureux ») peut être prononcé /hepi/ ou /epi/. Cela explique pourquoi nous avons choisi de noter ce phonème entre parenthèses dans notre tableau. Par ailleurs, il est important de noter que la spirante /r/ est une vibrante.

49.b : Système consonantique canonique du kriol australien avec traits binaires

	+LABIAL -LINGUAL	-LABIAL +LINGUAL					-LABIAL -LINGUAL
		+CORONAL			-CORONAL		
		-RÉTROFLEXE -DORSAL		+RÉTRO. -DORSAL	-RÉTRO. +DORSAL		
		-SULCAL	+SULCAL				
+BRUYANT +OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	b	d					
+BRUYANT -OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL		ð	s			(h)	
-BRUYANT +OCCLUSIF +NASAL -LATÉRAL	m	n			ŋ		
-BRUYANT -OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL		r			j	w [+LAB.]	
-BRUYANT -OCCLUSIF -NASAL +LATÉRAL		l					

Le Tableau 49 montre que le kriol australien compte vingt consonnes et deux semi-voyelles. Si on le compare au système consonantique de l'anglais britannique, on peut observer que :

- (1) les différents modes et lieux d'articulation présents en kriol sont proches de ceux de l'anglais britannique (même les fricatives inconnues des langues australiennes sont gardées) et seule la catégorie des rétroflexes du kriol est inconnue de l'anglais britannique ;
- (2) l'opposition non voisé ~ voisé que l'on retrouve en anglais pour les consonnes bruyantes n'existe pas en kriol ;
- (3) certaines consonnes de l'anglais britannique ont disparu. Par exemple, les fricatives labio-dentales /f/ et /v/ correspondent, en kriol, au phonème /b/ ;
- (4) il existe en kriol un apport important de consonnes du système des langues australiennes qui sont inconnues du système anglais : toute la série des consonnes rétroflexes, la vibrante /r/, la plosive palatale /j/, la nasale /ŋ/, etc.

Les trois dernières observations que nous venons de faire montrent que, sur le plan phonologique, le kriol australien présente une forte empreinte des langues

australiennes. Ce substrat se manifeste de diverses manières que l'on peut résumer ainsi : disparition de certains traits structurels de la langue cible qui n'existent pas dans la langue maternelle et transferts importants de phonèmes présents dans la langue maternelle et inconnus de la langue cible.

Du point de vue phonotactique, les langues australiennes comptent peu de mots monosyllabiques. Dans cette langue, le mot présente généralement une structure disyllabique et a toujours une initiale consonantique (la finale peut être consonantique ou vocalique). De plus, des groupes consonantiques peuvent être retrouvés en position intervocalique mais jamais à l'initiale ou en finale de mot.

En ce qui concerne les règles phonotactiques en kriol australien, il semblerait qu'elles soient beaucoup moins strictes que dans les langues australiennes. Par exemple, un mot peut avoir une initiale vocalique, comme cela peut aussi être le cas en anglais. Cependant, à l'inverse de l'anglais, et comme dans les langues australiennes, les groupes consonantiques placés en début ou en fin de mots sont généralement évités par le biais d'épenthèses. Par exemple, en kriol australien, *sleep* (« dormir ») se dira /'sɪlɪp/ (ou /sɪ'li:p/). Par ailleurs, le kriol présente une différence intéressante avec l'anglais concernant la distribution du phonème /ŋ/. En kriol, la nasale vélaire peut apparaître en début de mot alors qu'en anglais ce phonème a une distribution lacunaire : elle ne peut apparaître que dans la partie finale de la syllabe, après le noyau vocalique, suivie ou non d'une autre consonne vélaire (/ / ou /k/). En kriol, il est aussi possible d'avoir une nasale non vélaire dans ce contexte (par exemple, dans la deuxième syllabe de *bilanggit* « blanket »).

Du point de vue de la prosodie, l'anglais britannique est à rythme accentuel, c'est-à-dire que son rythme est basé sur l'alternance entre syllabes accentuées et syllabes inaccentuées. Dans les langues australiennes, plusieurs schémas accentuels sont possibles mais dans la majorité des cas c'est la première syllabe qui porte l'accent. Le kriol suit le modèle des langues australiennes en ce qui concerne l'accentuation :

[...] en kriol, le besoin de marquer l'accent n'existe pas. La tendance générale en kriol est de placer l'accent sur la première syllabe des mots (exemple : *'nogudwan* « bad, useless »). Certains mots gardent le schéma accentuel de l'étymon anglais, spécialement les mots dans lesquels un groupe consonantique

initial a été évité par l'insertion d'une voyelle (par exemple : *bi'langgit* 'blanket'). (Sandefur 1984 : 27 ; ma traduction⁴²²)

Pour conclure sur la comparaison du kriol australien avec les langues qui sont entrées en jeu lors de sa formation, il est intéressant de noter que, sur le plan phonémique, le système du kriol ressemble plus à celui des langues australiennes qu'à celui de l'anglais.

III.1.2.2 Application de la théorie de la marque

En ce qui concerne l'analyse de la complexité du système phonique du kriol australien, plusieurs points méritent d'être soulignés. Tout d'abord, il est possible d'observer que le système vocalique de cette langue est beaucoup moins riche que celui de sa langue de base : il compte deux monophthongues antérieures contre quatre en anglais, une monophthongue centrale contre trois en anglais et deux monophthongues postérieures contre cinq en anglais. En définitive, le kriol compte sept monophthongues de moins que l'anglais britannique et toutes les diphtongues ont disparu. Notons d'ailleurs que ce dernier point n'est pas étonnant : les diphtongues sont des voyelles intrinsèquement complexes⁴²³ qui présentent en outre une complexité relative pour les locuteurs du kriol car il n'en existe pas dans les langues australiennes, autrement dit leurs langues maternelles. Par conséquent, il est logique que chacune des diphtongues corresponde, en kriol, à une monophthongue plus simple dont le timbre se rapproche le plus du timbre initial de la diphtongue de l'anglais.

Nous remarquerons que les voyelles du kriol sont toutes intrinsèquement simples : ce sont toutes des monophthongues, elles sont toutes brèves et au niveau structurel global, elles forment un système simple dans la mesure où elles ont des timbres stables et bien distincts les uns des autres.

La comparaison du système consonantique du kriol australien avec celui de l'anglais britannique et celui des langues australiennes nous mène aux observations suivantes :

⁴²² [...] in Kriol there appears to be no need to mark stress. The general tendency in Kriol is to place stress on the first syllable of words (e.g. '*nogudwan* 'bad, useless'). Some words retain the stress pattern of the English etymon, especially words in which an initial cluster has been avoided by vowel insertion (e.g. *bi'langgit* 'blanket').

⁴²³ Voir « Partie 2, Chapitre 1, III.5.5 Remarques sur les diphtongues ».

- (1) certains phonèmes intrinsèquement marqués des langues australiennes ont été ajoutés ;
- (2) certains phonèmes de l'anglais britannique ne présentant pas forcément une complexité absolue mais que l'on ne retrouve pas dans les langues australiennes sont préservés en kriol.

L'observation (1) peut être illustrée par de nombreux exemples et nous n'en mentionnerons que deux. Le premier exemple concerne les consonnes chuintantes de l'anglais britannique /t /, /d /, / / et / / qui sont marquées par les traits [+SULCAL ; +DÔMAL]. Ces consonnes correspondent à / / et / / en kriol (/t /, /d />/ /, et / /, / />/ /). Les phonèmes / / et / / sont intrinsèquement marqués par la combinaison de traits de lieu [+CORONAL ; +DORSAL] qui présente une complexité absolue. Cependant, cette combinaison est relativement simple pour les locuteurs aborigènes, car elle existe dans les langues australiennes.

Le second exemple pouvant illustrer l'observation (1) est celui des rétroflexes. Ces consonnes, inconnues de l'anglais britannique, sont intrinsèquement marquées du point de vue du lieu d'articulation⁴²⁴ car c'est la partie subapicale de la langue qui joue le rôle d'articulateur inférieur (l'apex est relevé jusqu'au recourbement). Cependant, ces consonnes ne présentent pas de complexité relative pour les locuteurs aborigènes puisqu'elles existent dans leurs langues maternelles. Cela explique donc pourquoi elles ont naturellement été transférées dans le kriol australien (avec, par exemple, les correspondances suivantes : /rd/>/ /, / /rl/>/ /et /rn/>/ /).

L'observation (2) concerne le fait que certaines fricatives de l'anglais britannique ont été gardées en kriol alors même qu'elles n'existent pas dans le système phonique des langues australiennes. Les fricatives présentent donc une complexité relative pour des locuteurs ayant pour langue maternelle une langue australienne. En outre, la fricative de l'anglais /ð/, qui est intrinsèquement marquée par la combinaison de traits [+CORONAL ; -SULCAL], a été gardée en kriol. En définitive, il serait intéressant de se demander pourquoi certaines fricatives de l'anglais ont été préservées dans le système du kriol alors qu'elles présentent une complexité relative pour des locuteurs aborigènes (et que l'une d'entre elles présente, en plus, une complexité absolue). Notre hypothèse est que le maintien de ces fricatives en kriol permet de « compenser » l'absence d'opposition entre plosives non voisées et plosives voisées. Il est fort probable que les locuteurs aborigènes ressentent une grande difficulté à différencier une plosive voisée de son équivalent

⁴²⁴ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.2.2 La rétroflexe et les fricatives bilabiales de l'éwé ».

non voisé puisque cette opposition n'existe pas dans les langues australiennes. Il est donc naturel que lors de la formation du kriol, la complexité relative que présentait cette opposition que l'on retrouve en anglais ait mené à sa disparition. Cependant, la suppression de cette opposition a abouti à la création d'un nombre important d'homophones puisqu'il existe en anglais de nombreuses paires minimales qui opposent des plosives voisées à des plosives non voisées. Parallèlement, si les fricatives de l'anglais n'étaient pas conservées, elles auraient dû être remplacées par d'autres phonèmes, supposément des plosives, ce qui reviendrait à davantage multiplier les homophones. D'où la nécessité, selon nous, de conserver les fricatives en kriol. Cela est un exemple de cas où une complexité absolue et relative (l'opposition [±VOISÉ]) est remplacée par une autre complexité relative (la préservation des fricatives).

Pour conclure sur cette analyse comparative, il est intéressant de remarquer que le système phonique du kriol australien n'a rien de simple : des phonèmes de l'anglais britannique présentant une complexité absolue et/ou relative sont gardés et des phonèmes des langues australiennes présentant une complexité absolue sont transférés. Seuls certains phénomènes de simplification peuvent être relevés au niveau de la prosodie et de certaines règles phonotactiques. Deux observations liées à nos problématiques méritent donc d'être faites :

- (1) le processus qui a eu lieu lors de la formation du kriol ne ressemble en rien à celui des créoles réunionnais et mauricien ;
- (2) lors de la formation du système phonique du kriol australien, la sélection des éléments s'est généralement faite en faveur soit d'éléments des systèmes phoniques des langues australiennes, soit d'éléments ne présentant pas de complexité absolue, soit d'éléments ne présentant pas de complexité relative du point de vue de locuteurs ayant pour langues maternelles les langues australiennes.

Les deux observations qui viennent d'être faites sont les résultats d'une forte interférence de substrats dans la formation du kriol australien.

III.1.3 Grammaire

Nous allons à présent passer à l'analyse grammaticale du kriol australien. Dans cette composante aussi, le kriol présente des différences notables par rapport à l'anglais britannique. Nous verrons que ces différences sont généralement, comme dans la composante phonologique, le résultat de l'importante influence des langues

australiennes dans la formation du kriol. Nous avons sélectionné quelques points de la grammaire du kriol qui nous permettront de faire des remarques intéressantes dans le cadre de notre analyse de la complexité.

Nous commencerons par l'analyse du domaine nominal. En kriol australien, le nom est invariable. Le genre est inhérent dans le nom⁴²⁵ et le nombre n'est pas spécifié, comme cela est aussi le cas dans la majorité des langues australiennes⁴²⁶. De plus, le nom est très rarement précédé d'un déterminant et l'opposition défini ~ indéfini présente en anglais est, la plupart du temps, implicite en kriol. Par exemple, *gabarra* peut être traduit par « la tête, une tête, les têtes, des têtes ». Afin d'exprimer le caractère défini d'un nom de manière explicite, les pronoms démonstratifs (*dijan* « this » et *dadan* « that ») peuvent être utilisés. Par opposition, le nom anglais est plus complexe morphologiquement puisqu'il connaît la catégorie du genre et celle du nombre. Par ailleurs, comme en anglais, le nom en kriol connaît l'opposition [\pm COMPTABLE] (les noms qui peuvent être précédés d'un nombre cardinal ont le trait [+COMPTABLE] et ceux qui ne le peuvent pas ont le trait [-COMPTABLE]). Cependant, contrairement à l'anglais, cette opposition n'est visible que dans de rares contextes et n'a aucune incidence sur le nom en kriol étant donné qu'il est invariable. La seule différence entre les noms qui ont le trait [+COMPTABLE] et ceux qui ont le trait [-COMPTABLE] est que les premiers peuvent être précédés d'un démonstratif ou d'un numéral.

Considérons à présent la question des pronoms personnels. Le système des pronoms personnels en kriol (Tableau 50) ressemble beaucoup à celui des langues australiennes et diffère sur plusieurs points de celui de l'anglais britannique⁴²⁷.

⁴²⁵ Le genre d'un nom en kriol ne correspond pas forcément à celui qu'il a en anglais. Par ailleurs, pour les noms qui ne portent pas de genre de façon inhérente, et qui renvoient à des êtres vivants, il est possible d'ajouter les adjectifs *boiwan* (« mâle ») ou *gelwan* (« femelle ») devant le nom si le sexe du référent doit être spécifié.

⁴²⁶ Beaucoup de langues australiennes utilisent la reduplication pour exprimer la pluralité si cela est nécessaire. Notons tout de même que cela n'est qu'optionnel.

⁴²⁷ Voir « Partie 2, Chapitre 2, IV.2.1.2 Les pronoms personnels ».

Tableau 50 : Pronoms sujets et objets en kriol australien (adapté de Hudson 1985 : 44)

		[-ACCUSATIF]			[+ACCUSATIF]		
		[-DUEL ; -PLURIEL]	[+DUEL ; +PLURIEL]	[-DUEL ; +PLURIEL]	[-DUEL ; -PLURIEL]	[+DUEL ; +PLURIEL]	[-DUEL ; +PLURIEL]
[+PERS1]	[-EXCL.]		<i>minyu ~ wi</i> (<i>mela</i>)	<i>wilat ~ wi</i> (<i>mela</i>)		<i>minyu ~ as</i>	<i>wilat ~ wi</i> ~ <i>as</i>
	[+EXCL.]	<i>ai a</i> <i>mi</i> ⁴²⁸	<i>mindupala ~</i> <i>wi</i> (<i>mela</i>)	<i>mela ~ mipala</i> ~ <i>wi</i>	<i>mi</i>	<i>mindupala</i> ~ <i>as</i>	<i>mela ~ mipala</i> ~ <i>as</i>
[+PERS2]		<i>yu</i>	<i>yundupala</i>	<i>yupala</i>	<i>yu</i>	<i>yundupala</i>	<i>yupala</i>
[-PERS1 ; -PERS2]		<i>i im</i>	<i>dupala</i>	<i>dei ~ olabat</i> ~ <i>ol</i>	<i>im</i>	<i>dupala</i>	<i>dem ~ olabat</i> ~ <i>ol</i>

Plusieurs remarques peuvent ici être faites. Premièrement, le kriol australien fait deux distinctions que l'on retrouve dans les langues australiennes (Dixon 2002 : 243-244) mais que ne fait pas l'anglais : l'opposition duel ~ pluriel et l'opposition inclusif ~ exclusif⁴²⁹ à la 1Pl. Le duel renvoie à deux entités alors que le pluriel renvoie à plus de deux entités. Quant à l'opposition inclusif ~ exclusif, elle permet de spécifier si l'allocutaire (ou les allocutaires) est inclus ou exclu dans la référence du pronom. Deuxièmement, concernant l'opposition [±ACCUSATIF], seule la 3Pl possède deux formes distinctes (*dei* « they » ~ *dem* « them »). Troisièmement, il est possible d'observer qu'à la 3Sg, un seul pronom (issu du pronom personnel de l'anglais *him*) est utilisé à tous les genres : il peut donc avoir plusieurs traductions (« he / she / it / him / her »).

En ce qui concerne l'expression de la possession, il existe deux types de structures en kriol. La première structure consiste à employer le pronom personnel correspondant au possesseur et de le faire suivre du nom renvoyant à ce qui est possédé (*mi gabarra* « my head »). La seconde structure consiste à utiliser la préposition *blanga* (ou *bla*) : le nom renvoyant à ce qui est possédé précède *blanga* et le possesseur suit la préposition sous la forme d'un nom ou d'un pronom

⁴²⁸ À la 1Sg, *ai* et *a* (« I ») ne peuvent être utilisés que lorsque le pronom est sujet (sauf dans les énoncés équatifs) alors que *mi* (« me ») peut être utilisé lorsque le pronom est sujet ou objet.

⁴²⁹ Dans le Tableau 49, nous avons utilisé le trait [±EXCLUSIF] (avec l'abréviation [±EXCL.]) pour représenter cette opposition.

personnel (*gabarra blanga mi* « my head »). Il n'existe donc pas en kriol, contrairement à l'anglais, de pronom au cas génitif⁴³⁰.

Alors que l'anglais compte autant de pronoms réfléchis que de pronoms personnels, cela n'est pas le cas en kriol : un seul pronom réfléchi est utilisé à toutes les personnes qu'elles soient au singulier ou au pluriel. Il s'agit du pronom *mijelb* qui est placé juste après le verbe. Par exemple :

Olabat bin luk mijelb.

THEY [+PRÉTÉRIT] SEE [+RÉFLÉCHI]

« They saw themselves. »

(Sandefur 1979 : 92)

De la même manière, l'opposition [±PLURIEL] n'existe pas pour les pronoms exprimant la réciprocité :

Olabat bin oldei kilibat gija.

THEY [+PRÉTÉRIT] ALWAYS KILL^[+TRANSITIF ; +PROGRESSIF] [+RÉCIPROCITÉ]

« They were always killing each other. »

(Sandefur 1979 : 94)

Pour terminer notre analyse dans le domaine nominal, nous soulignerons juste que l'adjectif kriol fonctionne de la manière que l'adjectif anglais : il est invariable et peut être épithète ou attribut.

Passons à présent à l'analyse du domaine verbal. La plupart des verbes du kriol australien proviennent de l'anglais. Cependant, leur fonctionnement est très différent de celui des verbes anglais.

En kriol, les verbes ne connaissent pas l'accord. Le temps et l'aspect sont exprimés par la présence de mots (généralement placés avant le verbe) ou par l'adjonction de flexions au verbe.

Si un événement n'est pas situé dans le temps et qu'il est décrit comme une généralité ou une habitude, aucun marqueur n'est utilisé et la base verbale seule apparaît dans la phrase :

⁴³⁰ Il existe des pronoms au génitif mais cela ne concerne que la 1Sg pour laquelle il est possible d'utiliser *mi*, *mai* ou *main*.

Ai tok blekfelawei.

1Sg TALK KRIOL

« I talk Kriol. »

Pour exprimer un événement situé avant le moment de l'énonciation, l'auxiliaire *bin* est utilisé. Il se place juste avant le verbe :

Ai bin go Debi.

1Sg [+PRÉTÉRIT] GO DERBY

« I went to Derby. »

(Hudson 1985 : 28)

Notons qu'une fois que l'événement est situé dans le passé dans une première proposition, la répétition de *bin* n'est pas nécessaire ; ce qui permet d'éviter la redondance d'information. En ce qui concerne la futurité, elle peut être exprimée par deux morphèmes : *garra* et [-I]. *Garra* est un auxiliaire qui peut aussi être considéré comme un modal dans la mesure où il exprime non seulement le futur mais aussi la notion de probabilité :

Yu garra foldan.

2Sg [+FUTUR] FALL.

« You're sure to fall. »

(Hudson 1985 : 30)

[-I] est quant à lui uniquement utilisé avec des pronoms sujets de 1^{ère} personne sur lesquels il est affixé. *a-l* peut être traduit en anglais par « I will » et *wi-l* par « we will ». Sémantiquement, [-I] exprime un futur immédiat.

Le verbe en kriol australien consiste en fait en une racine à laquelle il est possible d'ajouter trois types de suffixes. Les règles de suffixation concernant le verbe sont très complexes. En effet, certaines combinaisons de suffixes ne sont pas permises : par exemple, le marqueur de transitivité [-im] ne peut être combiné avec le marqueur de l'aspect progressif [-in]. Si les deux sens sont applicables dans une phrase, alors le suffixe exprimant le progressif a la priorité. De plus, il existe un ordre très précis dans lequel les suffixes doivent apparaître. Hudson (1985 : 35) a relevé deux suffixes (l'un aspectuel et l'autre de transitivité) qui pouvaient

apparaître en première position après le verbe, neuf suffixes (adverbiaux⁴³¹, par exemple *at* « out », *bek* « back », *dan* « down », etc.) qui pouvaient apparaître en deuxième position après le verbe et un suffixe (aspectuel) qui pouvait être adjoind au verbe en troisième position. Nous ne passerons ici en revue que quelques suffixes du kriol.

Le marqueur de transitivité est le suffixe [-im] :

Det dog bin bait-im mi.

THAT DOG [+PRÉTÉRIT] BITE^[+TRANSITIF] 1Sg^[+ACCUSATIF]

« That dog bit me. »

(Hudson 1985 : 34)

Lors de l'appropriation des verbes anglais, les locuteurs des langues australiennes ont continué à faire la distinction transitif ~ non transitif qui existe dans leurs langues maternelles. Ils ont donc introduit un marqueur qui correspond à celui des langues australiennes. Ce marqueur peut être omis seulement si plusieurs conditions sont respectées : le verbe est intrinsèquement transitif, l'objet est exprimé dans un syntagme nominal, aucun autre suffixe ne doit être ajouté au verbe, etc.

Concernant les aspects, il faut tout d'abord souligner qu'ils sont beaucoup plus nombreux en kriol qu'en anglais. Sur le plan morphologique, les aspects sont exprimés à l'aide de mots ou d'affixes placés avant ou après le verbe (Tableau 51). Deux aspects ne figurent pas dans le Tableau 51 car il est possible de les exprimer de plusieurs façons. L'aspect habituel est exprimé soit par des adverbes (*orlataim* « all the time », *orlas* « always », *ebritaim* « every time »), soit par l'auxiliaire *yusda* « used to » pour une habitude dans le passé (notons que *yusda* peut être utilisé avec ou sans *bin*). L'aspect progressif est quant à lui exprimé soit par le suffixe [-in], soit par la reduplication du verbe (jusqu'à huit fois).

Pour conclure sur l'analyse de la grammaire du kriol australien, nous dirons que de manière générale, on assiste à des différences de fonctionnement très importantes si on la compare à la grammaire anglaise. Comme les langues australiennes⁴³², le kriol est une langue agglutinante dans laquelle les traits grammaticaux sont exprimés à l'aide de morphèmes (qui peuvent porter un ou plusieurs traits).

⁴³¹ Nous reviendrons sur ces suffixes un peu plus loin, dans notre partie consacrée au lexique du kriol australien. Voir « Partie 2, Chapitre 3, III.1.5 Lexique ».

⁴³² Voir, par exemple, Dixon (2002 : 213-234).

Tableau 51 : Expression de l'aspect en kriol australien (d'après Hudson 1985)

Catégorie	Kriol	Origine en anglais	Aspect	Exemple
Mots	<i>pinij</i>	« finish »	complétif	<i>I bin drap pinij.</i> 3Sg [+PRÉTÉRIT] COLLAPSE [+COMPLÉTIF] « He collapsed (and did not get up again for a long time). »
	<i>najing</i>	« nothing »	ineffectif ⁴³³	<i>Mipala bin tjak-in-abat najing.</i> 1Pl ^[+EXCL.] [+PRÉTÉRIT] THROW ^[+PROG. ; +ITÉR.] [+INEFF.] « We cast our fishing line(s) for a long time without success. »
Préfixes	<i>kip ~ kipegoun</i>	« keep ~ keep going »	continu	<i>Dei kipegoun bayam-bat taka.</i> 3Pl [+CONTINU] BUY ^[+ITÉRATIF] FOOD « They continued to buy food. »
	<i>stil</i>	« still »		
	<i>yet</i>	« yet »		
	<i>jes</i>	« just »	limitation	<i>Dei bin jes stat masteram hos.</i> 3Pl [+PRÉTÉRIT] [+LIMITATION] START MUSTER HORSE « They just started to muster the horses. »
	<i>stat</i>	« start »	inchoatif	
	<i>stap</i>	« stop »	cessatif	<i>Dei garra stap masteram tudei.</i> 3Pl [+FUTUR] [+CESSATIF] MUSTER NOW « They will stop mustering now. »
	<i>trai ~ trayinda</i>	« try ~ trying to »	tentative	<i>Wi bin trayinda go riba.</i> 1Pl [+PRÉTÉRIT] [+TENTATIVE] GO RIVER « We tried to go to the river (but the car broke down). »
Suffixes	<i>-in</i>	« -ing »	progressif ⁴³⁴	<i>Olabat bin wokin.</i> 3Pl [+PRÉTÉRIT] WALK ^[+PROGRESSIF] « They were walking. »
	<i>-bat</i>	« about »	itératif / continu	<i>Olabat bin gugumbat yem.</i> 3Pl [+PRÉTÉRIT] COOK[+PROGRESSIF] YAMS « They were cooking yams. »

Plusieurs points méritent d'être soulignés dans le cadre de notre analyse de la complexité. Tout d'abord, de nombreuses oppositions présentes en anglais dans le domaine nominal et le domaine verbal ont été supprimées en kriol. Cela entraîne une réduction considérable des paradigmes, ce qui, à première vue, pourrait laisser croire

⁴³³ Cet aspect vient des langues australiennes. Il est utilisé pour exprimer le fait qu'une activité ait été accomplie mais que son résultat est négatif.

⁴³⁴ L'aspect progressif peut aussi être exprimé par la reduplication du verbe.

que la grammaire du kriol est plus simple que celle de l'anglais. Cependant, bien qu'une telle grammaire, du point de vue du locuteur, simplifie la production du discours, elle est très complexe du point de vue de l'allocutaire qui doit sans cesse avoir recours au contexte pour décoder l'information (notons que parfois, le contexte peut ne pas être suffisant). De plus, la réduction des paradigmes est très souvent contrebalancée par l'existence de règles grammaticales très complexes (notamment dans le domaine verbal). Par conséquent, il en ressort que la grammaire du kriol est tout sauf simple et qu'il serait faux, selon nous, de dire qu'elle est plus simple que la grammaire anglaise.

III.1.4 Syntaxe

Nous allons à présent faire quelques remarques sur la syntaxe du kriol australien. De manière générale, la phrase assertive se présente sous la forme Sujet-Verbe-Objet, comme en anglais et alors que cela n'est pas le cas dans les langues australiennes (Dixon 2002 : 78-79). Dans les phrases interrogatives par exemple, l'ordre des mots ne change pas. En d'autres termes, il n'y a pas d'inversion entre sujet et verbe (opérateur) comme cela est le cas dans la majorité des phrases interrogatives en anglais⁴³⁵. Lorsqu'il s'agit d'une question fermée, seule l'intonation ascendante marque l'interrogation :

Yu wandi album mi ?

2Sg WANT ALBUM [+POSSESSIF]

« Do you want my album ? »

(Sandefur et Sandefur 1982 : 43)

Lorsqu'il s'agit d'une question ouverte, un mot interrogatif est placé au début de la phrase et il est suivi du sujet puis du verbe (sauf dans le cas de *wijan* « which » qui est suivi du mot qu'il détermine). Dans ce cas aussi, il n'y a pas d'inversion entre le sujet et le verbe et l'intonation est ascendante :

Weya yu garra baimdim mani ?

WHERE 2Sg [+FUTUR] GET^[+TRANSITIF] MONEY

« Where will you get the money ? »

(Sandefur et Sandefur 1982 : 46)

⁴³⁵ Voir « Partie 2, Chapitre 2, III.2.2.1 Premier type phrastique de complexité : les phrases de forme interrogative ».

En kriol, la phrase négative ne nécessite pas d'opérateur, alors que cela est souvent le cas en anglais⁴³⁶. La négation est généralement exprimée à l'aide de *neba* « never » qui est placé avant le verbe. Des règles précises régissent l'utilisation de ce mot qui ne peut être utilisé que pour la négation d'événements non futurs. De plus, si la négation porte sur un événement qui a eu lieu dans le passé, *neba* ne peut pas être combiné avec *bin* sauf si la situation négative est perçue comme complète. Dans tous les autres cas, la localisation temporelle de l'événement doit être déduite du contexte. D'autres mots exprimant la négation peuvent être utilisés dans des contextes précis : *nomo* « no more » est généralement utilisé pour souligner des situations qui s'opposent, *nat* « not » est utilisé pour des noms et des adjectifs mais pas pour des verbes et *no* « no » exprime la quantité nulle et est utilisé exclusivement avec des noms.

En ce qui concerne la voix passive, elle est peu utilisée en kriol. Elle existe néanmoins et peut être formée de plusieurs façons : soit avec l'auxiliaire *git* « get », soit avec des verbes qui sont, de façon inhérente sémantiquement passifs, ou soit à l'aide de périphrases.

Olabat bin git shat.

3Pl [+PRÉTÉRIT] [+PASSIF] SHOT

« They were/got shot. »

(Sandefur 1979 : 137)

Enfin, dans les énoncés équatifs, le kriol fait généralement abstraction de la copule minimale *bi*. Par exemple :

Dis ti swit.

THIS TEA SWEET

« This tea is sweet. »

(Hudson 1985 : 80)

Il est aussi possible d'ajouter *da* si l'on veut insister sur le caractère équatif (notons que les énoncés équatifs dans lesquels *da* est utilisé ont une intonation particulière, car *da* est non accentué) :

⁴³⁶ Voir « Partie 2, Chapitre 2, III.2.2.2 Second type phrastique de complexité : la négation ».

Dis da king.

THIS [+ÉQUATIF] BEST

« This one is the best one. »

(Hudson 1985 : 88)

Si l'énoncé est au passé, *bin* est alors obligatoirement utilisé :

Olabat bin gudbala.

3PI [+PRÉTÉRIT] GOOD

« They were good. »

Comme nous l'avons démontré dans notre partie consacrée à l'utilisation de la copule dans les créoles réunionnais et mauricien⁴³⁷, il existe une relation implicationnelle entre flexion verbale et verbe copule (Watbled 2008). Le verbe en kriol ne connaît pas de flexion et par conséquent, la copule explétive est naturellement absente des énoncés équatifs.

Pour conclure, la syntaxe du kriol australien, contrairement à sa phonologie et à sa grammaire, semble être beaucoup moins complexe que celle de l'anglais.

III.1.5 Lexique

Nous terminerons notre analyse du kriol australien par quelques commentaires sur son lexique. Le lexique du kriol est essentiellement d'origine anglaise. Cependant, lors de la phase d'appropriation de la langue anglaise par les locuteurs aborigènes, de nombreuses modifications, tant sur le plan phonologique que sémantique, ont eu lieu. Ces modifications affectent beaucoup l'intercompréhension entre les locuteurs anglais et les locuteurs du kriol.

Comme nous l'avons démontré précédemment, la phonologie du kriol diffère énormément de celle de l'anglais britannique et cela a des répercussions importantes sur la composante lexicale. La disparition de l'opposition non voisé ~ voisé et la considérable réduction du système vocalique de l'anglais ont pour conséquence l'existence de nombreux homophones en kriol. Hudson (1985 : 129) donne l'exemple du mot kriol *bet* qui pourrait correspondre aux mots anglais *pet*, *bet*, *vet*,

⁴³⁷ Voir « Partie 2, Chapitre 3, II.3.2.2 La copule ».

pat, bat, fat, vat, bed, bad, pad ou *fad*. Afin d'éviter l'homophonie – et donc, la mauvaise interprétation et/ou l'ambiguïté – des synonymes sont en général utilisés quand cela est possible.

Par ailleurs, outre les modifications phonologiques, le sémantisme de beaucoup de mots anglais a changé en kriol. Tout d'abord, le sens de certains mots anglais a été élargi. Par exemple, *lisin* « listen » peut vouloir dire « écouter » mais aussi « obéir » ou *kwesjinmak* « question mark » veut dire « surprise, étonnement ». Certaines extensions sémantiques sont révélatrices de la culture des populations aborigènes. Par exemple, les oncles et tantes, au même titre que des parents biologiques, sont respectivement appelés *dedi* « dad » et *mami* « mum ». Par ailleurs, le sens de certains mots anglais a été réduit : par exemple, *misis* « Mrs » est uniquement utilisé pour désigner des femmes européennes. Enfin, certains mots peuvent avoir un sens opposé à celui qu'ils ont en anglais : par exemple, un des sens de *libim* « leave » est « remove » en anglais.

Tout comme en anglais, les mots peuvent être soumis à des opérations de morphologie lexicale en kriol. Ces opérations aboutissent souvent à des créations lexicales inconnues de l'anglais. La dérivation est l'opération la plus productive en kriol. Nous avons, par exemple, déjà mentionné qu'il existait une liste de neuf suffixes adverbiaux qui pouvaient être adjoints au verbe en deuxième position⁴³⁸. Si le verbe est intransitif et qu'il n'est pas porteur de l'aspect progressif dans la phrase, la suffixation a lieu directement sur la base verbale : par exemple, *godan* « go down » est dérivé de *go* et du suffixe *dan*. Si le verbe est transitif ou qu'il doit porter l'aspect progressif dans la phrase, le suffixe dérivationnel apparaît en deuxième position (après le suffixe de transitivité). Par exemple, *deikimwai* « take away » s'analyse en trois morphèmes : le verbe *dei* « take », le suffixe de transitivité [-im] et le suffixe dérivationnel *wai*. En ce qui concerne la composition, elle est beaucoup moins utilisée en kriol et la majorité des mots composés présentent une transparence sémantique. Par exemple, *aiglaj* « spectacles » est composé des lexèmes anglais *eye* et *glass* et *gabadidaim* « tea time » est composé des lexèmes anglais *cup, of, tea* et *time*.

Il est aussi important de noter que certains mots du kriol ont pour origine les langues australiennes. Par exemple, *manga* (« girl ») ou encore *kunyarr* (« dog ») sont issus du walmajarri⁴³⁹. De manière générale, les transferts sémantiques sont motivés par la tradition et la culture aborigène. En effet, le lexique emprunté aux

⁴³⁸ Voir « Partie 2, Chapitre 3, III.1.3 Grammaire ».

⁴³⁹ Le walmajarri est une langue australienne parlée dans l'ouest du pays, dans la région de Kimberley.

langues australiennes concerne souvent les relations interpersonnelles entre les individus de la même famille, la faune et la flore endémique de l’Australie, les traditions propres à la culture des tribus aborigènes, etc.

Pour conclure sur le lexique du kriol australien, il convient de remarquer qu’il provient majoritairement de la langue anglaise. Cependant, les modifications phonologiques et sémantiques qui ont accompagné l’appropriation et la restructuration de ce lexique par les populations aborigènes ont pour conséquence une intercompréhension difficile entre locuteurs anglais et locuteurs kriol.

III.1.6 Conclusion

Nous avons vu que le mot *kriol* vient de la prononciation des aborigènes d’Australie du mot anglais *Creole* et que ce nom lui a sûrement été attribué par les partisans de la théorie « pidgin-créole ». Selon cette théorie, le kriol australien serait un créole correspondant à la nativisation d’un pidgin préliminaire. Étant donné que nous adhérons au modèle théorique de Chaudenson concernant le processus de créolisation, nous ne pensons pas que le kriol australien soit un « créole ». Tout d’abord, si nous considérons, comme les partisans de la théorie « pidgin-créole » que les créoles présentent des spécificités structurelles, et que nous prenons le réunionnais et le mauricien comme étalons, il est incontestable que le kriol australien ne présente presque aucune similarité avec ces deux créoles et qu’il ne résulte sûrement pas du même type de restructuration que ces deux créoles. Lors de la colonisation de l’Australie, il n’y a pas eu de déportation de populations et les populations autochtones sont restées sur leur territoire et donc, dans leurs communautés. Le kriol australien est donc un parler de contact endogène et il n’est pas surprenant qu’il présente des traces importantes de l’influence des langues australiennes. Comme les créoles réunionnais et mauricien sont du français dialectal restructuré, le kriol est de l’anglais des colons restructuré mais – contrairement aux créoles réunionnais et mauricien – avec une très forte influence des langues aborigènes locales.

Ensuite, les partisans de la théorie « pidgin-créole » considèrent que les créoles sont des langues simples. Étant donné qu’ils estiment que le kriol australien est un créole, il est censé être une langue simple selon leur théorie. Or nos analyses montrent que, bien au contraire, le kriol australien est une langue très complexe dans presque toutes les composantes (seule sa syntaxe peut être qualifiée de simple). Son système phonique est composé d’éléments très marqués, il possède de nombreuses

règles grammaticales complexes, son lexique comporte de nombreux homophones : le kriol est une langue complexe autant du point de vue de la production que du point de vue du décodage.

III.2 L'anglais de l'Inde

Afin de consolider l'hypothèse selon laquelle la classification des parlers de contact doit avant tout tenir compte des conditions et de l'environnement dans lesquels le parler de contact a été formé, nous avons décidé d'analyser l'anglais de l'Inde. Nous tenterons ici de démontrer que le processus de restructuration qui a donné naissance à l'anglais de l'Inde (qui n'a jamais été considéré comme un créole) ressemble beaucoup à celui qui a donné naissance au kriol australien. Cela s'explique par le fait qu'ils sont tous les deux des parlers de contact endogènes et c'est donc ce paramètre qui est essentiel et décisif du point de vue linguistique.

III.2.1 Contexte socio-historique et linguistique

L'anglais a été introduit en Inde lors de la colonisation britannique. Il existe aujourd'hui dans ce pays une série de variétés d'anglais – bien distincte des variétés parlées en Grande-Bretagne – que l'on regroupe sous l'appellation d'« anglais de l'Inde⁴⁴⁰ ». Depuis *The Official Languages Act* (1963) de la Constitution, la langue anglaise a le statut de langue officielle associée au hindi dans l'État indien. Elle est enseignée comme seconde langue à tous les niveaux d'éducation et dans tous les états de l'Inde. Elle n'est la langue propre d'aucun groupe ethnique, social ou religieux spécifique. Cette particularité lui confère le statut de langue véhiculaire dans un pays caractérisé par une multitude de langues et où l'intercompréhension est de ce fait très difficile. Elle est également considérée comme une langue moderne capable d'ouvrir les portes de l'international aux locuteurs indiens :

L'anglais en Inde est utilisé pour une large gamme de raisons : politique, bureaucratique, éducative, médiatique, commerciale, intellectuelle, littéraire, sociale, intime, religieuse, etc. L'anglais a pénétré toutes les couches de la société et même s'il peut être utilisé avec facilité et aisance seulement par la

⁴⁴⁰ Angl. *Indian English*. Ci-après, IE.

soit disant élite, il n'est pas étranger ou inconnu des masses. (Dasgupta 1993 : 146 ; ma traduction⁴⁴¹)

L'IE est par conséquent une variété non native de l'anglais qui résulte de l'adaptation de cette langue au contexte socioculturel indien ; il peut donc être considéré comme un parler de contact endogène né d'une colonisation. Cependant, comme nous l'avons dit précédemment, l'Inde est un vaste pays présentant une diversité linguistique impressionnante. Par conséquent, il est tout à fait naturel que plusieurs sous-variétés d'IE soient nées à travers le pays. En d'autres termes, il n'existe pas d'homogénéité complète dans ce que l'on nomme « la variété IE ». L'IE regroupe plusieurs variétés ethniques (par exemple, Gujarati English, Marathi English, Tamil English), mais aussi plusieurs variétés liées aux différents niveaux de compétence (par exemple, Babu English, Butler English, Bearer English, Kitchen English) : « Dans les pays indiens et africains, nous rencontrons un spectre régulier de genres d'anglais, qui s'étend de ceux qui ressemblent plus à des pidgins à ceux qui ressemblent plus à l'anglais standard, avec des gradations imperceptibles tout le long » (Quirk 1972 : 49 ; ma traduction⁴⁴²).

Par conséquent, il nous faut tout d'abord précisément exposer quelle « sous-variété de l'IE » nous allons étudier. Nous avons choisi de nous intéresser à la sous-variété apprise et utilisée par les locuteurs indiens qui ont pour langue maternelle le hindi. Notre choix a été motivé par le fait que le hindi est de loin la langue maternelle la plus répandue en Inde (environ 40% de la population indienne selon Montaut 2004). En ce qui concerne le niveau de compétence des locuteurs, nous avons utilisé un corpus décrivant une variété dite « standard » de l'IE, c'est-à-dire parlée par des locuteurs bilingues ou en phase de le devenir.

En résumé, l'IE que nous allons présenter dans cette partie est une langue de contact née de l'acquisition d'une forme d'anglais britannique en tant que seconde langue par des locuteurs ayant le hindi comme langue maternelle. Afin de pouvoir observer la structure de cette sous-variété de l'IE, et afin de l'analyser du point de vue de la complexité, il va nous falloir la comparer à la structure des deux langues qui sont intervenues dans sa formation, c'est-à-dire l'anglais britannique et le hindi.

⁴⁴¹ English in India is used for a wide range of purposes: political, bureaucratic, educational, media related, commercial, intellectual, literary, social, intimate, religious and so on. It has penetrated all layers of society and though it may be used with ease and fluency only by the so called elite, it is not alien or unfamiliar to the masses.

⁴⁴² In the Indian and African countries, we find an even spectrum of kinds of English, which extends from those most like Pidgin to those most like standard English, with imperceptible gradations the whole way along.

III.2.2 Phonologie

III.2.2.1 Descriptions et analyses

Nous commencerons par décrire les systèmes phoniques (a) de l'anglais britannique⁴⁴³, (b) du hindi⁴⁴⁴ et (c) de l'IE. Nous pourrons par la suite comparer ces trois systèmes et analyser les différents processus qui sont entrés en jeu lors de la formation du système phonique de l'IE.

Rappelons tout d'abord que le système vocalique de l'anglais britannique standard est composé de douze monophthongues⁴⁴⁵ auxquelles s'ajoutent huit diphtongues : / ə /, / e /, / ə /, / e /, / ə /, / e /, / e ə /, / a / et / a / . Notons, pour la suite de notre étude, que dans ce système, la voyelle schwa /ə/ est une voyelle neutre qui n'a que des valeurs négatives de traits distinctifs. Cette voyelle a une propriété particulière en anglais : elle est incompatible avec le moindre degré d'accent et ne peut donc apparaître que dans les syllabes les plus faibles. C'est d'ailleurs la voyelle la plus fréquente dans ce type de syllabe. De toutes les voyelles de l'anglais, le schwa est celle dont le timbre est le moins clair, le moins perceptible et le plus indistinct : il s'agit d'une voyelle faible, ou réduite.

En ce qui concerne le hindi, nous avons vu dans le chapitre précédent que cette langue compte vingt-et-une monophthongues (onze non nasales et dix nasales) et deux diphtongues : / a / et ə /

Tableau 52 : Système vocalique de l'IE

52.a : Système vocalique de l'IE avec étiquettes traditionnelles (d'après Sailaja 2009 : 26)

Antérieures		Centrales		Postérieures	
i :					u :
e :		ə	:		o :
	æ		a :		:

Diphtongues : / ə /, / e /, / ə /, / e /, / e ə /, / a / et ə /

⁴⁴³ Nous ne reprendrons pas la description de l'anglais britannique. Nous renvoyons le lecteur à la « Partie 2, Chapitre 2, IV. Analyse diachronique de l'anglais ». Comme dans la partie sur le kriol australien, nous avons décidé d'utiliser comme référence, pour la prononciation, la variété nommée en anglais *Received Pronunciation*. Nous restons cependant bien consciente que cette base de comparaison est en partie arbitraire et que ce n'est pas cette variété qui a été exportée en Inde lors de la colonisation.

⁴⁴⁴ La description du système phonémique du hindi a déjà été présentée dans notre étude, nous ne la reprendrons donc pas dans cette partie. Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.6 Hindi ».

⁴⁴⁵ Notons qu'il n'existe pas de phonème vocalique nasalisé en anglais britannique.

52.b : Système vocalique de l'IE avec traits binaires

	-NASAL					
	+AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI		-AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI		-AVANT +ARRIÈRE +ARRONDI	
	+TENDU	-TENDU	-TENDU	+TENDU	-TENDU	+TENDU
+HAUT -BAS	i:					u:
-HAUT -BAS	e:		ə	:		o:
-HAUT +BAS		æ		a:		:

Diphthongues : / ə/, / ə/, / /, /eə/, /a / et ə /

Le Tableau 52 montre que l'IE compte treize monophthongues (elles sont toutes non nasales) auxquelles Sailaja (2009) ajoute six diphthongues. Le système vocalique de l'IE ressemble beaucoup à celui de l'anglais britannique mais il existe néanmoins quelques différences :

- la voyelle centrale basse non arrondie et lâche / / n'existe pas en IE ; elle a fusionné avec le schwa /ə/ qui est un peu plus fermé ;
- les diphthongues /e / et /ə /, que l'on retrouve en anglais britannique, correspondent à /e:/ (ou [e] en position finale de mot) et /o:/ (ou [o] en position finale de mot) respectivement en IE ;
- la voyelle antérieure moyenne /e/ de l'anglais britannique correspond à / / (qui est légèrement plus basse) en IE ;
- la voyelle / /: de l'anglais britannique correspond à /a:/ en IE ;
- la voyelle postérieure moyenne arrondie / :/ de l'anglais britannique correspond davantage en IE à une version longue de la voyelle postérieure basse / /c'est-à-dire / :/.

Le système consonantique de l'anglais britannique est composé de vingt-deux consonnes auxquelles s'ajoutent deux semi-voyelles /j/ et /w/. Il est important de noter pour la suite de notre étude, qu'au niveau phonétique, les plosives fortes /p/, /t/ et /k/ sont réalisées aspirées en position initiale de syllabe accentuée (exemples : des transcriptions phonétiques étroites de *pick*, *tick*, *kick* sont respectivement [p^h k], [t^h k] et [k^h k]) et que la latérale /l/ est réalisée vélarisée lorsqu'elle se trouve en fin de mot ou avant une consonne (exemple : une transcription phonétique étroite du mot *milk* est [m k].)

Le hindi compte quant à lui trente consonnes et une semi-voyelle /j/.

Tableau 53 : Système consonantique de l'IE

53.a : Système consonantique de l'IE avec étiquettes traditionnelles (adapté de Sailaja 2009 : 24)

	Bilabiales	Labio-dentales	Dentales / Alvéolaires	Rétroflexes	Palato-alvéolaires	Palatale	Vélaires	Uvulaire
Plosives / Affriquées	p b		t d		t d		k	
Fricatives		f	s z					h
Nasales	m		n				ŋ	
Spirante latérale			l					
Spirantes non latérales			r			j	w	

53.b : Système consonantique de l'IE avec traits binaires

	+LAB. -LING.		-LAB. +LING.								-LAB. -LING.
			+CORONAL -DORSAL						-CORONAL +DORSAL		
			-DÔMAL		+DÔMAL				(DÔMAL)		
							-APEXH		+APEXH		
	+FOR.	-FOR.	+FOR.	-FOR.	+FOR.	-FOR.	+FOR.	-FOR.	+FOR.	-FOR.	
+BRUY. +OCC. -NASAL -LAT.	p	b	t	d	t	d			k		
+BRUY. -OCC. -NASAL -LAT.	f		s	z						h	
-BRUY. +OCC. +NAS. -LAT.	m		n						ŋ		
-BRUY. -OCC. -NASAL -LAT.			r						j	w [+LAB.]	
-BRUY. -OCC. -NASAL +LAT.			l								

Le système phonique de l'IE compte vingt-cinq consonnes et deux semi-voyelles (/j/ et /w/). En le comparant avec le système consonantique de l'anglais britannique, on observe que certaines consonnes de l'anglais britannique – comme les fricatives dentales /θ/ et /ð/ et la fricative labio-dentale /v/ – ne correspondent à aucun phonème. On remarque aussi que certaines consonnes présentes dans le système phonique du hindi – comme la spirante labio-dentale /ʃ/, les dentales /t/ et /d/ et les semi-rétroflexes /ɖ/ et /ɗ/ – correspondent à certaines consonnes de l'anglais britannique.

Les fricatives /θ/ et /ð/ de l'anglais britannique correspondent aux phonèmes anglais /t/ et /d/ (apico-dentales) respectivement en IE. En d'autres termes, il y a eu transformation du mode d'articulation et préservation du lieu d'articulation⁴⁴⁶ : les fricatives apico-dentales de l'anglais britannique correspondent aux occlusives dentales en IE. Par exemple, les mots *three* et *that* sont respectivement prononcés /tri:/ et /dæt/ en IE.

Les deux plosives apico-alvéolaires /t/ et /d/ de l'anglais britannique correspondent quant à elles aux phonèmes /t/ et /d/ respectivement en IE. Par conséquent, *today*, par exemple, sera prononcé /təde:/ en IE. Notons, au sujet de ces deux consonnes, que contrairement à ce que pensent beaucoup de descripteurs (par exemple Sailaja 2009), nous ne considérons pas qu'il s'agisse de vraies rétroflexes mais plutôt de semi-rétroflexes (c'est-à-dire articulées avec un relèvement de la langue qui ne va pas jusqu'à la rétroflexion) comme en hindi (Ladefoged et Maddieson 1996 : 27).

Par ailleurs, les locuteurs indiens ont du mal à faire la distinction entre la fricative labio-dentale voisée /v/ et la spirante labio-vélaire voisée /w/. Ces deux phonèmes correspondent tous les deux en IE à la spirante labio-dentale /ʃ/ qui existe en hindi. Ainsi, en IE, les mots *wait* et *veal*, par exemple, sont respectivement prononcés /ve:t/ et /vi:l/. En outre, cela explique l'absence du phonème /v/ dans le système consonantique de l'IE qui, de façon surprenante, compte tout de même le phonème /w/. En fait, nous verrons plus tard dans notre étude que ce phonème /w/ retrouvé en IE n'est pas l'équivalent du /w/ de l'anglais britannique puisqu'il apparaît, par exemple, au début du mot *only* (prononcé /'wɒnlɪ/ en IE.)

Certains locuteurs indiens se basent beaucoup sur la graphie des mots pour les prononcer, ce qui est sans doute une conséquence directe du devanagari. C'est

⁴⁴⁶ Ce point est davantage développé un peu plus loin. Voir « Partie 2, Chapitre 3, III.2.2.2 Application de la théorie de la marque ».

pourquoi ils ont tendance à géminer les consonnes lorsque dans la graphie une lettre-consonne est doublée comme dans les mots *summer* ou *silly*. Cela explique aussi le fait qu'au niveau phonétique, au début de leur apprentissage de l'IE, ils aspirent généralement l'occlusive vélaire voisée / / lorsque, à l'écrit, on a la séquence de lettres-consonnes <gh> (comme par exemple dans *ghost*). Notons tout de même que cette tendance disparaît totalement chez les locuteurs bilingues ou en phase de le devenir.

Par ailleurs, l'IE est un parler rhotique⁴⁴⁷ (contrairement à l'anglais britannique RP) et par conséquent, le phonème /r/ (qui est légèrement roulé en IE) est prononcé à chaque fois que la lettre-consonne <r> est présente à l'écrit, et ce quelle que soit sa position dans le mot.

Au niveau phonétique, en IE, les plosives fortes /p/, /t/ et /k/ ne sont que très rarement réalisées aspirées en position initiale de syllabe accentuée. De plus, le phonème /l/ n'a jamais de réalisation phonétique vélarisée, même lorsqu'il se trouve dans la partie postnucléaire de la syllabe.

La différence la plus importante entre l'anglais britannique et l'IE relève de l'analyse suprasegmentale (accent, rythme et intonation). Comme nous l'avons dit précédemment, l'anglais britannique est à rythme accentuel, c'est-à-dire que son rythme est basé sur l'alternance entre syllabes accentuées et syllabes inaccentuées. L'IE, tout comme le hindi, est une langue à rythme syllabique, autrement dit une langue ayant un rythme basé sur l'alternance entre syllabes longues et syllabes courtes. En IE, l'accentuation est en général utilisée avec une fonction emphatique, c'est-à-dire pour insister sur un mot. Cette différence entre l'anglais britannique et l'IE est le facteur le plus important d'incompréhension entre Anglais britanniques et Indiens dans la mesure où ces derniers ont tendance à accentuer arbitrairement les syllabes des mots. Pandey (1994) donne quelques exemples de ce phénomène : le mot *defence* est accentué sur la première syllabe en IE, alors qu'il est accentué sur la seconde syllabe en anglais britannique. Lorsque prononcé par un locuteur indien, ce mot risque d'être compris par un locuteur britannique comme étant *difference*. Par ailleurs, il existe en anglais britannique un certain nombre de couples nom/verbe de deux syllabes qui ont des graphies identiques mais qui diffèrent par le placement de

⁴⁴⁷ Un parler rhotique se caractérise par l'existence du phonème /r/ en position postvocalique (avant pause ou entre voyelle et consonne). Par exemple, dans une variété non rhotique de l'anglais, *saw* (prétérit ou participe passé de *see* « voir ») et *soar* (« s'élever ») sont homophones (ils sont tous les deux prononcés /s : /). Dans une variété rhotique de l'anglais, ces deux mots ne sont pas homophones : le premier est prononcé /s : / , et le second /s : r/ .

l'accent : alors que le nom portera l'accent sur la première syllabe, le verbe portera quant à lui l'accent sur la syllabe finale. Par exemple : le nom *insult* / ' n s l t / et le verbe *insult* / n ' s l t / En IE, la catégorie lexicale des mots n'affecte en rien le placement de l'accent et ces couples de mots seront accentués de la même manière, avec l'accent sur la première syllabe.

D'autre part, l'expérience menée par Pickering et Wiltshire (2000) a révélé de nouveaux phénomènes concernant l'accentuation en IE. Cette expérience consistait en l'analyse du discours de six Indiens travaillant en tant qu'assistants dans un laboratoire de sciences d'une université américaine. Alors même que ces locuteurs de l'IE plaçaient correctement les accents, ils étaient parfois mal compris des locuteurs américains. Selon Pickering et Wiltshire, la mauvaise intercompréhension entre locuteurs indiens et locuteurs britanniques ou locuteurs américains n'émane pas seulement du mauvais placement de l'accent, car même s'il peut parfois être « bien » placé en IE, il ne se manifeste pas de la même façon qu'en anglais britannique ou qu'en anglais américain. Dans ces deux variétés de l'anglais, l'accent se manifeste phonétiquement de diverses manières : volume sonore plus élevé, longueur syllabique, mouvement tonal, mais aussi qualité de la voyelle. En IE, l'accent se manifeste uniquement par la hauteur de la voix qui peut – pour un locuteur anglais ou américain – ne pas être un paramètre suffisamment important pour distinguer une syllabe forte d'une syllabe faible. Par ailleurs, les locuteurs anglais et américains peuvent en plus être trompés par le fait que la qualité de la voyelle ne joue aucun rôle en IE dans la manifestation de l'accent. En effet, en IE, même la voyelle schwa / ə / peut apparaître dans les syllabes accentuées. Inversement, il est possible de rencontrer des voyelles fortes dans des syllabes inaccentuées et comportant un schwa en anglais britannique : *arrive* / ' a ə / .

III.2.2.2 Application de la théorie de la marque

Nous allons à présent faire tous les commentaires qui nous paraissent importants du point de vue de l'analyse de la complexité du système phonique de l'IE.

En ce qui concerne les voyelles de l'IE, deux changements par rapport à l'anglais britannique méritent d'être soulignés : la fusion de la voyelle de l'anglais britannique / æ / avec la voyelle / ə / et le remplacement des diphtongues de l'anglais britannique / e / et / ə / par les voyelles longues / e : / et / o : /. Dans les deux cas, nous assistons à des substitutions de phonèmes non marqués à des phonèmes marqués. En effet,

/ / est intrinsèquement plus complexe que le schwa qui ne compte que des traits négatifs, mais la voyelle / / est aussi relativement plus complexe que le schwa pour des locuteurs indiens car elle n'existe pas dans le système vocalique du hindi. D'autre part, les diphtongues /e / et /ə / sont intrinsèquement marquées par rapport aux voyelles longues /e:/ et /o:/ dans la mesure où même si elles ont toutes les quatre le trait [+LONG], les diphtongues consistent en un glissement d'un timbre vocalique vers un autre timbre vocalique alors que les voyelles longues restent des voyelles pures qui ne présentent aucun changement de timbre. En outre, les diphtongues /e / et /ə / présentent une complexité relative pour des locuteurs ayant pour langue maternelle le hindi puisqu'elles n'existent pas dans le système vocalique de cette langue. Cela explique pourquoi elles correspondent à /e:/ et /o:/ respectivement en IE, c'est-à-dire les monophthongues [+LONG] du hindi dont les timbres se rapprochent le plus des timbres initiaux de /e / et /ə /.

En comparant les systèmes consonantiques de l'anglais britannique, du hindi et de l'IE, nous pouvons observer plusieurs phénomènes :

- (1) certains phonèmes intrinsèquement marqués de l'anglais britannique correspondent en IE à des phonèmes intrinsèquement non marqués du hindi ;
- (2) certains phonèmes intrinsèquement non marqués de l'anglais britannique correspondent en IE à des phonèmes intrinsèquement marqués du hindi ;
- (3) certaines réalisations phonétiques intrinsèquement marquées de l'anglais britannique que l'on ne retrouve pas en hindi n'existent pas en IE ;
- (4) certaines réalisations phonétiques intrinsèquement marquées de l'anglais britannique n'existent pas en IE alors qu'elles existent en tant que phonèmes en hindi.

En ce qui concerne l'observation (1), nous prendrons l'exemple des phonèmes /θ/ et /ð/ de l'anglais britannique. Ces fricatives dentales sont intrinsèquement marquées par le trait [-SULCAL] : en effet, les fricatives de la région dentale, alvéolaire et postalvéolaire sont plus « performantes » si elles sont

sulcales⁴⁴⁸. Ces deux consonnes marquées sont inconnues des locuteurs ayant le hindi pour langue maternelle et cela explique sans doute pourquoi, en IE, /θ/ et /ð/ correspondent aux consonnes /t/ et /d/ qui sont les deux phonèmes du hindi qui se rapprochent le plus des fricatives dentales de l'anglais britannique en ce qui concerne les points d'articulation. En effet, /t/ et /d/ sont aussi des dentales non sulcales. Cependant, ce sont des plosives et la combinaison {mode ; lieu} qu'elles présentent est de ce fait non marquée. Par conséquent, le changement qui a lieu entre l'anglais britannique et l'IE s'opère, dans ce cas, au niveau du mode d'articulation puisque les fricatives dentales de l'anglais britannique correspondent à des plosives dentales en IE.

L'observation (2) est parfaitement illustrée par le fait que des consonnes alvéolaires intrinsèquement non marquées /t/ et /d/ de l'anglais britannique correspondent, en IE, aux consonnes / / et / / qui sont quant à elles intrinsèquement marquées par le trait [+APEXH] (nous ne reviendrons pas sur la complexité absolue que présentent ces semi-rétroflexes⁴⁴⁹). Dans ce cas, notre hypothèse est la suivante : les plosives alvéolaires de l'anglais britannique sont relativement complexes pour des locuteurs du hindi dans la mesure où elles n'existent pas dans le système consonantique du hindi. Dans cette langue, deux couples de plosives auraient potentiellement pu correspondre aux plosives alvéolaires de l'anglais britannique : il s'agit des dentales /t/ et /d/ et des semi-rétroflexes / / et / /. Or en IE, les dentales /t/ et /d/ correspondent déjà aux fricatives dentales /θ/ et /ð/ de l'anglais britannique. C'est pourquoi on retrouve en IE des semi-rétroflexes intrinsèquement marquées qui correspondent aux alvéolaires intrinsèquement non marquées de l'anglais britannique. Notons que malgré la complexité absolue des semi-rétroflexes, leur présence en IE rend le système consonantique de cette langue plus performant pour deux raisons. D'abord, les plosives semi-rétroflexes présentent moins de complexité que les plosives alvéolaires pour des locuteurs du hindi, puisque les premières existent dans le système consonantique de leur langue maternelle et pas les secondes. Ensuite, la présence des semi-rétroflexes à la place des alvéolaires rend le système

⁴⁴⁸ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.5.2 La polarité des traits marqués et l'importance des traits redondants ».

⁴⁴⁹ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.6.2 Les semi-rétroflexes, la prépalatale, la médiopalatale, l'uvulaire et les consonnes aspirées du hindi ».

consonantique de l'IE plus optimal pour des raisons de distinctivité⁴⁵⁰ : l'écart acoustique entre dentales et semi-rétroflexes est plus net que l'écart acoustique entre dentales et alvéolaires.

Par ailleurs, l'observation (2) peut aussi être illustrée par le fait qu'en IE la spirante labio-dentale / / correspond à la fricative /v/ et à la spirante /w/ de l'anglais britannique. / / est, selon nous, intrinsèquement plus marquée que /v/ et /w/ à cause de la combinaison des traits [+LABIAL ; -BRUYANT] ; elle est d'ailleurs beaucoup moins fréquente que /v/ et /w/ dans les langues du monde. Cependant, du point de vue d'un locuteur indien, cette complexité est inversée puisque /v/ et /w/ n'existent pas en hindi, contrairement à / /. Par conséquent, même si / / présente une complexité absolue, il présente moins de complexité que /v/ et /w/ pour les locuteurs du hindi, d'où le fait qu'il remplace /v/ et /w/ en IE. Se pose alors le problème de la présence du phonème /w/ en IE. Nous avons expliqué que ce phonème était quant à lui ajouté en IE à l'initiale de certaines syllabes comme, par exemple, celle qui commence le mot *only*. Notre hypothèse est que ce phonème est ajouté dans ces cas précis dans le but de former des syllabes de type CVC qui sont non marquées par rapport aux syllabes de type VC⁴⁵¹. Cependant, c'est une semi-voyelle et non une consonne pure qui est choisie pour entamer la syllabe : cela permet d'aboutir à un mot articulatoirement plus optimal et acoustiquement très peu différent. Il est d'ailleurs important de noter que /w/ est ajouté au début de syllabes commençant par une voyelle postérieure et qu'il arrive souvent que /j/ soit ajouté au début de syllabes commençant par une voyelle antérieure (par exemple, le mot *eight* est prononcé /je:t/).

En ce qui concerne l'observation (3), le seul exemple que l'on puisse citer est la non vélarisation en IE du /l/ au niveau phonétique lorsque ce phonème est placé en fin de mot ou devant une consonne. La vélarisation est un phénomène complexe, résultant d'une articulation secondaire, et elle n'existe pas en hindi. Il est par conséquent tout à fait naturel qu'elle n'existe pas non plus en IE.

Enfin, l'observation (4) est illustrée par le fait qu'au niveau phonétique, les plosives fortes /p/, /t/ et /k/ soient aspirées en anglais britannique et très souvent non aspirées en IE. L'aspiration est un phénomène intrinsèquement marqué au niveau du

⁴⁵⁰ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.7.3 Deux principes fonctionnels en concurrence : la théorie de la marque et la différenciation maximale ».

⁴⁵¹ Notons par ailleurs que cela explique un autre phénomène fréquemment retrouvé en IE : l'ajout d'un schwa final dans les mots qui se terminent par une consonne (par exemple *burn* est prononcé /b : nə/ en IE).

mode d'articulation⁴⁵². Cependant, alors que l'aspiration est phonétique en anglais britannique, elle est phonémique en hindi. Par conséquent, l'aspiration des plosives ne présente aucune complexité relative pour des locuteurs du hindi. L'hypothèse que nous pensons la plus apte à rendre compte de la disparition très fréquente de l'aspiration en IE est l'hypercorrection. Au début de leur apprentissage de l'IE, les locuteurs indiens doivent présenter une tendance à automatiquement aspirer toutes les plosives quels que soient les contextes dans lesquels elles se trouvent. Après avoir été corrigés sur cette aspiration dans la majorité des cas – c'est-à-dire à chaque fois qu'il ne s'agissait pas d'une plosive forte, mais aussi à chaque fois qu'il s'agissait d'une plosive forte qui ne se trouvait pas en début de syllabe accentuée – la non aspiration est généralisée par le jeune locuteur indien et fini, dans la plupart des cas, par totalement disparaître, que ce soit au niveau phonémique ou phonétique.

Il est aussi intéressant de souligner d'autres phénomènes observables en IE. Sur l'axe syntagmatique, l'anglais britannique et le hindi présentent des différences de distribution qui ont des conséquences en IE. Par exemple, les séquences <st>, <sk> et <sp> existent en anglais britannique et en hindi mais elles n'apparaissent jamais en début de mot en hindi, contrairement à l'anglais britannique. En IE, les groupes consonantiques retrouvés en anglais britannique au début des mots comme *station*, *school* et *speak* sont évités grâce à des prothèses, c'est-à-dire par l'adjonction d'une voyelle en tout début de mot. Ainsi, *speak* sera prononcé /spi:k/ en IE. En outre, il est aussi fréquent, pour éviter les groupes consonantiques retrouvés en anglais britannique, d'observer des épenthèses en IE, comme dans les mots *slow* et *button* prononcés /səlo:/ et /buən/ respectivement. Dans les cas où les groupes consonantiques se trouvent à la fin des mots en anglais britannique, et toujours pour les raisons qui viennent d'être citées, on assiste fréquemment en IE à l'élision d'une des consonnes. Par exemple *desk* est prononcé /s/.

III.2.3 Grammaire

Du point de vue grammatical, l'IE présente aussi des différences par rapport à l'anglais britannique. Nous avons sélectionné quelques exemples qui nous paraissent intéressants dans le cadre de notre étude de la complexité.

⁴⁵² Voir, par exemple, « Partie 2, Chapitre 2, I.3.2 Les occlusives bruyantes aspirées, les alvéo-palatales et les semi-rétroflexes du mandarin ».

Dans notre analyse de la catégorie du nombre dans le domaine nominal en anglais britannique, nous suggérons d'utiliser le trait flexionnel [\pm PLURIEL] pour l'opposition singulier ~ pluriel (et donc la présence ou l'absence de marqueur dans cette opposition), et le trait syntaxique [\pm COMPTABLE] pour l'opposition entre les noms qui peuvent être précédés d'un nombre cardinal et ceux qui ne le peuvent pas. La catégorie des noms la plus attendue (et donc la plus prototypique), a les traits [+COMPTABLE ; \pm PLURIEL].

Or il est intéressant de constater que certains noms ayant les traits [-COMPTABLE ; -PLURIEL] en anglais britannique possèdent les traits [+COMPTABLE ; \pm PLURIEL] en IE. Par exemple, *advice, evidence, information, furniture, luggage, etc.* peuvent être précédés d'un nombre cardinal et porter le suffixe flexionnel marqueur du pluriel [-s]. En d'autres termes, en IE, on assiste – dans la catégorie du nombre – à une généralisation du prototype des noms, ce qui rend l'expression du nombre beaucoup plus homogène et donc beaucoup moins complexe dans le domaine nominal.

On assiste aussi dans le domaine nominal à une utilisation beaucoup plus libre des articles *a, an, the* et \emptyset ⁴⁵³. Selon Sailaja (2009 : 52), les articles sont utilisés en IE de la même manière qu'ils sont utilisés dans les langues indiennes. En effet, en hindi, le caractère défini ou indéfini d'un nom est généralement déduit du contexte. Un déterminant défini peut être soit un pronom démonstratif, soit un pronom personnel ou soit \emptyset . Le seul déterminant indéfini est le numéral *ek* (traduit par l'anglais *one*). Ainsi, en IE, l'utilisation des articles est apparemment très arbitraire. Par exemple :

- L'article indéfini peut être absent en IE là où il aurait été obligatoirement présent en anglais britannique :

We had discussion group. (Sailaja 2009 : 52)

What is wrong with watch ? (Sailaja 2009 : 52)

- L'article défini *the* peut être utilisé en IE devant un nom à valeur générique, ou dans des expressions idiomatiques dans lesquelles il ne figure pas en anglais britannique :

Man should learn to live amicably in the society. (Sailaja 2009 : 53)

Back to the square one. (Sailaja 2009 : 53)

- Le numéral *one* est souvent utilisé en IE là où l'anglais britannique a recours à l'article *a* :

⁴⁵³ Pour une analyse détaillée des articles en anglais de l'Inde, voir Sharma (2005).

He gave me one book.

En ce qui concerne les prépositions en IE, Parasher (1991) estime que leur utilisation est si complexe en anglais britannique que les Indiens les utilisent souvent de manière aléatoire (du point de vue britannique) :

[...] il y a trois tendances en IE : effacer, ajouter et utiliser de façon inappropriée certaines prépositions. Cependant, ces déviations déforment rarement le message qui doit être communiqué. C'est pour cette raison qu'il y a peu de motivation pour l'utilisateur indien de l'anglais de se conformer au standard natif. De plus, l'utilisation des prépositions en anglais présente une complexité intrinsèque. Comme les articles, les prépositions en anglais posent problème à tous les apprenants d'une langue seconde ou étrangère. (Parasher 1991 : 179 ; ma traduction⁴⁵⁴)

En IE, il sera donc possible d'entendre : *I got angry on him* (Sailaja 2009 : 61), ou encore *to pay attention on something*. Selon certains linguistes, l'utilisation des prépositions en IE n'est pas arbitraire, elle serait en fait calquée sur les langues indiennes.

Il existe aussi une plus grande « souplesse » en IE qu'en anglais britannique dans le domaine verbal. Par exemple, il est intéressant de noter que certains verbes transitifs et bitransitifs (suivis d'un ou deux objets directs) en anglais britannique ne le sont pas forcément en IE. Prenons le cas du verbe *give*. Ce verbe connaît deux constructions syntaxiques en anglais britannique :

give + SN₁ + to + SN₂ (= *to give something to someone*)

give + SN₂ SN₁ (= *to give someone something*)

Dans ces deux constructions, SN₁ est patient et SN₂ est récepteur. En IE, ce verbe connaît, en plus de ces deux constructions, des complémentations qui ne sont pas considérées comme correctes en anglais britannique :

give Ø (= *to give*)

give + SN₁ (= *to give something*)

give + SN₂ (= *to give someone*)

⁴⁵⁴ [...] there are three tendencies in IE: to delete, to add and to use inappropriately certain prepositions. However, these deviations rarely distort the message to be communicated. It is for this reason that there is little motivation for the Indian user of English to conform to the native standard. Added to this is the intrinsic complexity of English prepositional usage. Like the articles, English prepositions present a problem to all second or foreign language learners.

Il sera donc possible, en IE, de dire *He gave the teacher* où *teacher* joue le rôle de SN₂ (autrement dit, le SN₁ est omis dans cette construction). On retrouve le même phénomène (possibilité de la perte de transitivité) avec les verbes *expect* (*I didn't expect*) ou *send* (*I didn't send*). Il est aussi possible en IE d'omettre le pronom réfléchi qui aurait suivi un verbe en anglais britannique : *We enjoyed very much*, au lieu de, en anglais britannique, *We enjoyed ourselves very much* (Sailaja 2009 : 45). Par conséquent, il nous semble que l'IE élimine toute redondance dans la complémentation des verbes : soit parce que l'information est déductible du contexte (cas des verbes *give*, *expect* ou *send*), soit parce que l'information est implicite (cas des verbes suivis d'un pronom réfléchi). Notons qu'il est fort probable que toutes ces complémentations verbales soient calquées sur la syntaxe des langues indiennes qui permet toutes ces omissions (et de ce fait, élimine beaucoup de redondances). En IE, si une phrase compte deux verbes transitifs ayant le même objet direct, cet objet direct n'est pas répété après le second verbe. Cette règle de complémentation verbale existe aussi en hindi, en voici un exemple donné par Koul (2008 : 292) :

amit-ne kita:b xari:di : r @arhi:.

AMIT^[+ERGATIF] BOOK BOUGHT AND Ø READ

« Amit brought a book and read (it). »

Cette structure est évidemment liée à l'ergativité, le terme « pivot » étant ici l'objet direct à l'absolutif (*kita:b*).

Beaucoup de linguistes qui se sont intéressés à l'IE ont souligné une utilisation particulière des modaux. En IE, les formes [+PRÉTÉRIT] des modaux sont préférées aux formes [-PRÉTÉRIT]. Par exemple, les locuteurs indiens présentent une tendance systématique à utiliser *could* et *would* là où des locuteurs britanniques auraient utilisé *can* et *will* respectivement. La raison qui est souvent donnée est que les formes [+PRÉTÉRIT] sont moins « autoritaires » et donc senties comme plus polies que les formes [-PRÉTÉRIT]. Or la politesse est très importante dans la culture indienne. Par exemple, il ne sera pas rare d'entendre un Indien utiliser *would* pour une valeur de futurité, valeur qu'il ne peut avoir en anglais britannique (sauf lorsqu'il est placé dans un discours au prétérit ou utilisé au style indirect) :

You would be hearing from her soon. (Parasher 1991 : 173)

Attached to this you would find my answer. (Sailaja 2009 : 50)

Pour les mêmes raisons, l'obligation sera « poliment » exprimée en IE par l'usage du modal *may*. Ce modal sera donc utilisé avec une valeur de nécessité pragmatique, valeur qu'il ne peut avoir en anglais britannique⁴⁵⁵ :

This furniture may be removed tomorrow. (Trudgill et Hannah 1985 : 109)

This mistake may be please corrected. (Trudgill et Hannah 1985 : 109)

Il est aussi important de noter qu'en IE, les temps et aspects ne sont pas toujours utilisés comme en anglais britannique. Nous avons sélectionné quelques exemples de différences.

Tout d'abord, dans toutes les variétés de l'IE, l'usage de l'aspect progressif ([+PROGRESSIF]) est étendu à certains verbes dits « statiques » qui ne connaissent pas cet aspect en anglais britannique (mais qui le connaissent en langues indiennes). Nous utiliserons des exemples de Sailaja (2009 : 49) pour illustrer ce point :

I am liking it.

She is not understanding anything.

You may be knowing it.

En anglais britannique, les prédicats de ces phrases seraient plutôt au présent simple et auraient par conséquent le trait [-PROGRESSIF] :

I like it.

She doesn't understand anything.

You may know it.

Le progressif est aussi utilisé en IE là où le parfait aurait été utilisé en anglais britannique :

I am running a laboratory for the past 4 years. (Parasher 1991 : 177)

De la même manière, le *present perfect* est souvent utilisé en IE là où le prétérit aurait été utilisé en anglais britannique :

He's played for us last year. (Parasher 1991 : 175)

They've done that three years ago. (Parasher 1991 : 175)

En outre, les locuteurs indiens utilisent parfois le *past perfect* là où des locuteurs britanniques utiliseraient le *present perfect* :

⁴⁵⁵ Voir « Partie 2, Chapitre 2, II.2 Domaine verbal : les modaux anglais ».

Please send us the names and addresses of the people who had been treated and cured. (Parasher 1991 : 176)

Ils utilisent aussi le *past perfect* là où le prétérit est utilisé en anglais britannique ; on pourra donc entendre :

I had gone there two years ago.

Pour résumer, l'utilisation des temps et aspects en IE est souvent différente de celle de l'anglais britannique et il n'y a pas de correspondances strictes entre ces différentes utilisations. Dans ce domaine encore, les interférences de la langue maternelle des locuteurs de l'IE peuvent être la cause de ces déviations. En effet, en hindi, le paradigme du temps compte trois temps grammaticaux (passé, présent et futur) et le paradigme de l'aspect compte trois aspects (habituel, progressif et parfait), alors qu'en anglais britannique, le paradigme du temps compte deux temps grammaticaux (passé et non passé) et le paradigme de l'aspect compte deux aspects (progressif et parfait).

III.2.4 Syntaxe

En syntaxe, nous nous intéresserons uniquement à trois différences qui opposent l'anglais britannique à l'IE.

La première différence a lieu dans ce que l'on nomme en anglais les *tags*. Dans les cas les plus courants, un *tag* est une reprise elliptique interrogative ayant une polarité inverse par rapport à la proposition à laquelle elle se rattache. Par exemple :

You have read my book, haven't you ?

You are John, aren't you ?

You often go swimming, don't you ?

Dans les *tags*, deux éléments de la première proposition sont repris : le sujet reste le même et l'auxiliaire tensé joue le rôle d'opérateur. Dans le cas où il n'y aurait pas d'auxiliaire tensé dans la première proposition, l'opérateur explétif *do* est ajouté dans le *tag* (voir notre troisième exemple)⁴⁵⁶. Sémantiquement, un *tag* correspond, dans les cas les plus courants, à une demande de confirmation de la validité de la proposition à laquelle il est rattaché. En IE, les *tags* sont utilisés pour les mêmes

⁴⁵⁶ Pour plus de détails concernant les opérations syntaxiques et les opérateurs en anglais, voir « Partie 2, Chapitre 2, III.2 Opérations syntaxiques en anglais ».

raisons sémantiques qu'en anglais britannique. Cependant, leur construction est simplifiée au maximum puisqu'elle est invariable : quel que soit le sujet de la première proposition, le sujet du *tag* est *it*, qu'il y ait ou non présence d'un auxiliaire susceptible de jouer le rôle d'opérateur dans le *tag*, l'opérateur utilisé est *BE* et quel que soit le temps utilisé dans la première proposition, *BE* a les traits [+FINI ; +TEMPS ; -PRÉTÉRIT]. Par exemple :

You have read my book, isn't it ?

You are John, isn't it ?

You often go swimming, isn't it ?

You will come, isn't it ? (Sailaja 2009 : 59)

En d'autres termes, les *tags* sont invariants en IE. Nous pensons qu'il s'agit dans ce cas d'une réduction de *isn't it true ?* plutôt que d'une généralisation de *isn't it ?*⁴⁵⁷. En effet, en hindi, les *tags* ne sont pas invariants et prennent en compte la polarité de la réponse attendue, mais aussi le verbe de la première proposition. Par exemple :

vah kita:b parhega:, parhega: na:?

HE BOOK READ^[+3Sg ; +FUTUR] READ^[+3Sg ; +FUTUR] [+NÉGATION]

« He will read a letter, won't he? »

(Koul 2008 : 225)

Il arrive même en IE que le *tag* soit simplement réduit à *yes* ou *no*, et dans ce cas, il pourrait correspondre à la traduction littérale du hindi *nahĩ:* (voulant dire « ou non ») qui peut être utilisé comme alternative aux *tags* :

You often go swimming, no ?

Un deuxième point qui, selon nous, mérite d'être abordé au sujet de la syntaxe de l'IE est la phrase interrogative. En ce qui concerne l'inversion entre sujet et opérateur dans les phrases interrogatives, nous avons vu dans le chapitre précédent⁴⁵⁸ que deux situations sont possibles en anglais britannique : dans le cas où la question est fermée ou si elle est ouverte (commençant par un mot en *wh-*) avec un focus non subjectal, il y a inversion entre sujet et opérateur. C'est

⁴⁵⁷ Contrairement aux locuteurs de l'IE, les locuteurs francophones, par exemple, ont tendance à généraliser *isn't it ?* qu'ils peuvent considérer comme une traduction du *tag* français invariant *n'est-ce pas ?*.

⁴⁵⁸ Voir « Partie 2, Chapitre 2, III.2.2.1 Premier type phrastique de complexité : les phrases de forme interrogative ».

uniquement dans le cas où la question est ouverte et a un focus subjectal que l'inversion n'a pas lieu. En IE, il est très fréquent qu'aucune inversion n'ait lieu entre le sujet et l'opérateur quelle que soit la nature de la phrase interrogative. Kachru (1976 : 21) donne les exemples suivants :

What you would like to eat ?

Really, you are finished ?

Par conséquent, en IE, les phrases interrogatives ont le trait [+INTERROGATIF] mais non [+INVERSION]. Il se trouve qu'en hindi, la contrepartie interrogative d'une phrase assertive simple ne se fait que par l'ajout optionnel du mot interrogatif *kya*: (traduit en anglais par *what*) en début de phrase lorsqu'il s'agit d'une question fermée :

tum kal dilli: ja:oge.

YOU TOMORROW DELHI GO^[+FUTUR]

« You will go to Delhi tomorrow. »

(kya:) tum kal dilli: ja:oge?

(MOT INTERROGATIF) YOU TOMORROW DELHI GO^[+FUTUR]

« Will you go to Delhi tomorrow? »

(Koul 2008 : 222)

Notons qu'il est aussi possible de former la contrepartie interrogative d'une phrase assertive simplement par une tonalité montante à la fin de la phrase. En ce qui concerne les questions ouvertes, un mot interrogatif est ajouté en seconde position dans la phrase déclarative mais aucune opération syntaxique n'a lieu :

yeh kya: h'?

THIS WHAT IS

« What is this? »

(Koul 2008 : 226)

Le troisième phénomène syntaxique de l'IE que nous souhaitons décrire concerne le style indirect. Le style indirect est plus simplement formé en IE car il ne prend pas en compte la concordance des temps :

He said that he does not like the union's intervention. (Parasher 1991 : 177)

He said he will attend classes. (Sailaja 2009 : 49)

Une fois de plus, l'IE se calque sans doute sur le hindi dans la construction de phrases au style indirect. En effet, le style indirect n'entraîne aucun processus syntaxique en hindi car il consiste simplement en l'ajout de la conjonction *ki* (traduit en anglais par *that*) après le verbe qui introduit ce qui est reporté. Nous citerons deux exemples donnés par Koul (2008 : 182) :

usne kaha: ki dava: xari:do.

HE^[+ERGATIF] SAID THAT MEDICINE BUY

« He said, buy medicine. »

u:ša: ne pu:cha: ki m'~ kyō ga:ũ: ja:ũ:ga:?

USHA^[+ERGATIF] ASKED THAT I WHY VILLAGE GO^[+FUTUR]

« Usha asked, why should I go to the village? »

III.2.5 Lexique et style

Le lexique de l'IE présente, tout comme sa phonologie et sa grammaire, un caractère hybride résultant de transferts et d'interférences⁴⁵⁹ du hindi avec l'IE. Certains mots sont empruntés « tels quels » au lexique des langues indiennes : *adivasi*, *ragi*, *bhakri*, *jawar*, *methi*. Une fois insérés dans le lexique de l'IE, ces mots se comportent comme des lexèmes de l'anglais et peuvent être soumis à des opérations de morphologie lexicale comme la dérivation (avec des suffixes dérivationnels de l'anglais : *colliedom*, *goondaism*, *Brahminhood*, etc.) ou la composition (avec un terme emprunté au hindi et un autre à l'anglais : *kumkum market*, *curved kukri*, etc.).

De plus, on retrouve en IE des collocations ou expressions qui ne sont pas reconnues en anglais britannique : *invite your attention* (Parasher 1991 : 184), *air-conditioned watermelon* (D'Souza 2001 : 147). Par ailleurs, de nombreux lexèmes n'ont pas exactement le même sens qu'en anglais britannique et n'apparaissent pas dans les mêmes contextes. En voici quelques exemples donnés par Parasher (1991 : 389) : *direct* (= *ask*, *tell*), *advise* (= *inform*, *communicate*), *thankful* (= *grateful*),

⁴⁵⁹ Notons que ces interférences ont lieu dans les deux sens et que le lexique du hindi s'est beaucoup enrichi de mots de l'anglais.

back (= ago), *note* (= remember), *commence* (= begin/start), *preoccupied* (= busy), *obliged* (= grateful).

Quels que soient les transferts et modifications sémantiques observés dans l'IE, ils sont tous motivés par un contexte socioculturel indien bien spécifique. En effet, les transferts lexicaux résultent de la nécessité de nommer des entités et concepts propres au contexte indien qui n'existent pas dans le contexte britannique. De plus, l'IE est beaucoup utilisé pour des domaines formels et appris dans ce but en Inde ; c'est pourquoi, au niveau stylistique, il paraît beaucoup plus complexe. En effet, les phénomènes stylistiques dépendent énormément des relations interpersonnelles. Comme nous l'avons dit précédemment, la politesse, mais aussi l'humilité, sont deux comportements sociaux très importants dans la culture indienne. Ce fait se reflète en IE dans, par exemple, l'utilisation excessive de mots comme *kind*, *kindly*, *kindness*. Parasher (1991 : 190) donne aussi l'exemple de *I need your esteemed help* afin d'illustrer ce point. Au début de leurs correspondances en anglais, les Indiens utilisent l'expression *respected Sir or Madam* à la place de *dear Sir or Madam* plus communément utilisé en anglais. Cela s'explique par le fait qu'en hindi, l'équivalent de *dear* est utilisé pour des personnes ayant le même âge ou le même statut social que le locuteur.

En définitive, le lexique de l'IE semble être plus vaste que celui de l'anglais britannique à cause de l'introduction de termes empruntés au hindi qui, une fois insérés et bien établis dans le lexique de l'IE, se comportent comme des lexèmes de l'anglais et peuvent donc être soumis à des opérations de morphologie lexicale. Ces interférences, dans le domaine lexical, du hindi avec l'anglais britannique sont la cause, dans le domaine stylistique, d'une complexification. Dans un contexte socioculturel indien qui prône des valeurs interpersonnelles comme la politesse et l'humilité, l'usage de l'IE dans le domaine formel est souvent marqué par un style qui peut être considéré comme lourd et exagérément formel par des occidentaux.

III.2.6 Conclusion

D'Souza résume son analyse de l'IE de la manière suivante : « L'anglais a été indianisé en étant emprunté, transcréé, recréé, étiré, étendu, peut-être même déformé » (D'Souza 2001 : 150 ; ma traduction⁴⁶⁰). Quelle que soit l'ampleur des déviations subies par l'anglais britannique en Inde, le pourcentage

⁴⁶⁰ English has been Indianized by being borrowed, transcreated, recreated, stretched, extended, contorted perhaps.

d'intercompréhension entre locuteurs de l'IE et locuteurs britanniques reste très important (70% selon Bansal 1969).

En ce qui concerne l'analyse de l'IE du point de vue de sa complexité, plusieurs points méritent d'être repris. Tout d'abord, nous avons pu observer plusieurs phénomènes en IE qui résultent de la simplification de l'anglais britannique :

- disparition de phonèmes marqués de l'anglais britannique ;
- assouplissement de certaines règles de l'anglais britannique considérées comme complexes : accentuation, utilisation des articles et des prépositions et utilisation des temps et aspects beaucoup plus « libres » ;
- lorsque l'anglais britannique compte plusieurs règles dans un même domaine, c'est la règle la moins complexe qui est généralisée en IE (dans la catégorie du nombre, la majorité des noms sont considérés comme comptables et peuvent donc porter le marqueur du pluriel [-s]) ;
- élimination de la redondance (dans le discours suivi, la construction syntaxique d'un verbe va dépendre du contexte pour éviter toute redondance d'information) ;
- élimination de la complexité formelle engendrée par divers processus syntaxiques (*tags* invariants, élimination de l'inversion dans les phrases interrogatives, absence de concordance des temps au style indirect).

Cependant, d'autres phénomènes que nous avons observés en IE semblent, à première vue, être le résultat d'une complexification de l'anglais britannique :

- introduction de phonèmes intrinsèquement marqués ;
- lexique beaucoup plus vaste ;
- style beaucoup plus complexe et excessivement marqué par les valeurs interpersonnelles indiennes.

Tous les processus (de simplification ou de complexification) que nous avons observés semblent être le résultat des interférences du hindi avec l'IE. Sont en fait simplifiés en IE, tous les phénomènes de l'anglais britannique qui sont considérés par les locuteurs indiens comme complexes, soit parce que ces phénomènes n'existent pas en hindi, soit parce qu'ils sont formellement plus simples en hindi. En ce qui concerne les domaines qui ont connu certains processus de complexification, nous avons pu observer que les éléments ou phénomènes complexes qui ont été ajoutés à l'anglais britannique lors de la formation de l'IE existent en hindi. Par conséquent, même si ces éléments et phénomènes présentent une complexité

absolue, ils sont relativement plus simples du point de vue de locuteurs indiens vivant dans un contexte socioculturel indien et ayant pour langue maternelle le hindi.

Force est de constater que le processus qui est à l'origine de l'anglais de l'Inde – c'est-à-dire une langue qui n'a jamais été considérée comme un créole – ressemble beaucoup à celui qui a donné naissance au kriol australien – considéré comme un créole par les partisans de la théorie « pidgin-créole ». Cette ressemblance dessine une fois de plus les limites de la théorie « pidgin-créole » et va dans le sens du modèle théorique de Chaudenson : ces deux langues de contact sont des parlers endogènes et c'est là ce qui les caractérise fondamentalement.

III.3 Bilan sur les langues de contact endogènes

Une langue de contact endogène naît – comme une langue de contact exogène – de l'appropriation et de la restructuration de la langue dominante par les locuteurs d'une langue dominée (ou de plusieurs langues dominées). Cependant, la sélection des changements linguistiques qui ont lieu lors du processus de construction d'une langue de contact endogène diffère beaucoup de celle d'une langue de contact exogène. En effet, la langue dominée (ou les langues dominées) ne peut jouer le rôle de substrat que dans le cas où la langue de contact est endogène. Cette influence est nettement visible et se manifeste en général de deux façons : transferts d'éléments de la langue dominée et élimination d'éléments de la langue dominante.

Dans nos analyses des langues de contact endogènes, la théorie de la marque nous a permis de rendre compte de la sélection des traits lors des processus de restructuration des langues dominantes. Nous avons tenté de démontrer que le type de complexité qui prime lors de la formation des parlers endogènes est la complexité relative (du point de vue des locuteurs de la langue dominée) : les éléments transférés peuvent être intrinsèquement marqués puisqu'ils proviennent de la langue dominée et les éléments éliminés sont ceux qui présentent, en général, une complexité relative (et pas forcément absolue) du point de vue des locuteurs de la langue dominée. Notons enfin que des éléments intrinsèquement marqués de la langue dominante peuvent être conservés s'ils ne présentent pas de complexité relative pour les locuteurs de la langue dominée. En définitive, il n'est pas étonnant que les langues de contact endogènes puissent être très complexes.

IV. Le statut de l'afrikaans

La dernière langue que nous allons analyser dans ce chapitre est l'afrikaans. Il sera question de s'interroger sur le statut de cette langue que certains partisans de la théorie « pidgin-créole » (Holm 1989 : 338) considèrent comme un « semi-créole » né d'une « créolisation partielle ».

IV.1 Contexte socio-historique et linguistique

L'afrikaans est une des langues officielles de la République d'Afrique du Sud⁴⁶¹ depuis 1925, date à laquelle il a remplacé le néerlandais dans cette fonction. Elle est la langue maternelle de la majorité de la population blanche et de la majorité des « métis⁴⁶² » ; elle représentait 16% des locuteurs natifs en 2003 (Breton 2003 : 68).

Cette langue a pour base le néerlandais (langue officielle des Pays-Bas⁴⁶³). C'est en 1652 que les Hollandais de la Compagnie des Indes Orientales arrivent en Afrique du Sud et colonisent le pays alors habité par des populations autochtones (les San, les Khoikhoi et les Bantous). La situation linguistique est très riche et la situation de colonisation particulièrement propice à la création d'une nouvelle langue. C'est dans ce cadre que l'afrikaans⁴⁶⁴ est né : il est donc le résultat d'une transformation puis d'une évolution des dialectes néerlandais du XVII^e siècle sur un territoire périphérique à l'Europe et dans un contexte de colonisation.

Au même titre que sa langue source (le néerlandais), l'afrikaans est classé parmi les langues germaniques (branche de la famille des langues indo-européennes). Il s'agit d'une langue reconnue comme étant bien distincte du néerlandais. Donaldson (1994) souligne que du point de vue lexical, l'afrikaans est presque exclusivement d'origine néerlandaise, ce qui explique le fait que

⁴⁶¹ L'afrikaans est aussi parlé en Namibie.

⁴⁶² Angl. *Coloureds*.

⁴⁶³ Notons que le néerlandais est aussi une des trois langues officielles de la Belgique où il est plus souvent appelé le « flamand ».

⁴⁶⁴ Littéralement « l'Africain ».

l'intercompréhension soit élevée entre les locuteurs des deux langues⁴⁶⁵. Quelques termes de l'afrikaans proviennent du malais et du portugais mais on ne constate que très peu d'apports des langues autochtones.

Nous avons choisi de nous interroger sur le statut de l'afrikaans parce qu'il présente certaines propriétés que les partisans de la théorie « pidgin-créole » considèrent comme spécifiques aux créoles. Nous allons donc, comme dans nos analyses des langues de contact précédentes, comparer l'afrikaans à sa langue de base, le néerlandais⁴⁶⁶. Nous tenterons de démontrer que la simple comparaison de ces deux systèmes linguistiques permet de militer pour des processus de dynamique interne plutôt que pour des apports externes lors du passage du néerlandais à l'afrikaans.

IV.2 Phonologie

Nous commencerons notre analyse par la comparaison des systèmes phonémiques du néerlandais et de l'afrikaans⁴⁶⁷.

IV.2.1 Descriptions et analyses

Tableau 54 : Système vocalique du néerlandais standard

54.a : Monophthongues du néerlandais standard avec étiquettes traditionnelles (Watbled [en prép.])

Antérieures				Centrales		Postérieures		
Non arrondies		Arrondies		(Non arrondies)		Non arrondie	Arrondies	
Tendues	Lâches	Tendues	Lâche	Tendue	Lâches			Tendues
i		y						u
e:		ø:			ə			o:
				a:				

⁴⁶⁵ Notons toutefois que les locuteurs de l'afrikaans ont plus de facilité à comprendre le néerlandais que l'inverse.

⁴⁶⁶ Il existe de nombreuses variétés de néerlandais, nous avons donc décidé, dans toutes nos analyses, de décrire une de ses variétés standards.

⁴⁶⁷ Pour nos descriptions et nos analyses du néerlandais et de l'afrikaans, nous sommes redevable à notre directeur de thèse, J.-Ph. Watbled, qui nous a fait profiter de sa connaissance de ces deux langues.

54.b : Diphtongues⁴⁶⁸ du néerlandais standard avec étiquettes traditionnelles (Watbled [en prép.])

/ / /œ / / /
 /o: / /a: / /e: / /i / /u / /y /

54.c : Monophtongues du néerlandais standard avec traits binaires

	+AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI		+AVANT -ARRIÈRE +ARRONDI		-AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI		-AVANT +ARRIÈRE	
	+TENDU	-TENDU	+TENDU	-TENDU	+TENDU	-TENDU	+TENDU +ARRONDI	
+HAUT -BAS	i		y	(±HAUT)				u
-HAUT -BAS	e:		ø:			ə	+ARRONDI	o:
-HAUT +BAS					a:		-ARRONDI	

Du point de vue phonologique, le néerlandais standard est proche de l'allemand. Le Tableau 54 montre qu'il compte treize monophtongues et qu'il est riche en diphtongues (neuf diphtongues au total). Comme pour l'allemand⁴⁶⁹, nous avons choisi d'utiliser le trait [±TENDU] plutôt que le trait [±LONG] car les différences de timbre sont, dans cette langue, des indices plus importants que les différences de durée.

Dans ce système, les voyelles lâches sont toujours brèves. Avant un /r/, les voyelles tendues sont allongées : les voyelles brèves tendues fermées (/i/, /y/ et /u/) sont réalisées longues devant un /r/ et les autres voyelles tendues (/e:/, /ø:/, /o:/, /a:/) sont réalisées mi-longues sauf avant un /r/ où elles sont réalisées longues. Notons que ce système vocalique présente deux « vides » : la voyelle postérieure tendue /u/ n'a pas de partenaire lâche et la voyelle / / est la partenaire lâche de deux voyelles (/y/ et /ø:/). Concernant / /, il est aussi parfois transcrit /œ/ ou / / et son degré d'aperture est très variable (ce qui explique pourquoi il a été classé comme une voyelle pouvant être fermée ou mi-fermée avec le trait [±HAUT]). Notre dernière remarque sur les monophtongues portera

⁴⁶⁸ Certains linguistes considèrent, pour des raisons distributionnelles, que les seules vraies diphtongues du néerlandais sont celles qui se trouvent sur la première ligne.

⁴⁶⁹ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.4.4 La voyelle / :/ de l'allemand ».

sur le schwa (/ə/) : en néerlandais, comme en anglais, il est non accentuable.

Parmi les diphtongues, notons que trois d'entre elles présentent une particularité : /o: /, /a: / et /e: / commencent par une partie longue et tendue.

Tableau 55 : Système vocalique de l'afrikaans

55.a : Monophtongues de l'afrikaans avec étiquettes traditionnelles (Watbled [en prép.])

Antérieures			Centrales		Postérieures		
i		y			u		
	:	œ	œ:	ə	ə:	o	:
							:

55.b : Diphtongues de l'afrikaans avec étiquettes traditionnelles (Watbled [en prép.])

/iə/ /iø/ /uə/
 / / /œ / /œ /
 /o: / /a: / /i / /u /
 /o / /a /
 / / /ə /

55.c : Monophtongues de l'afrikaans avec traits binaires

	+AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI		+AVANT -ARRIÈRE +ARRONDI		-AVANT -ARRIÈRE -ARRONDI		-AVANT +ARRIÈRE	
	-LONG	+LONG	-LONG	+LONG	-LONG	+LONG	-LONG	+LONG
+HAUT -BAS	i		y				u +ARRONDI	
-HAUT -BAS		:	œ	œ:	ə	ə:	o +ARRONDI	:
-HAUT +BAS							-ARRONDI	-ARRONDI

Le Tableau 55 montre que l'afrikaans compte treize monophtongues et quatorze diphtongues. Son système vocalique est très proche de celui du néerlandais standard : les voyelles tendues fermées du néerlandais ont été préservées et sont aussi réalisées longues avant un /r/. Contrairement au néerlandais, il n'existe pas d'opposition de tension. Nous observons en effet dans le système de l'afrikaans des oppositions de longueur uniquement (par exemple, entre /a/ et /a: /). Il est aussi possible de noter que l'on retrouve en afrikaans des voyelles longues qui n'existent

pas en néerlandais : / ɛː /, /œː /, /əː / et / ɛː⁴⁷⁰ / . Par ailleurs, la nasalisation est phonétique en afrikaans (comme en néerlandais) : avant la nasale /n/, seules les voyelles longues /aː /, / ɛː / et / ɛː / peuvent apparaître et elles sont réalisées nasalisées dans ce contexte, faisant ainsi tomber la consonne nasale (par exemple, dans « danser » : /daːns /, [daː̃ːs]). Enfin, la voyelle /aː / du néerlandais est maintenue mais elle est réalisée plus postérieure en afrikaans.

En ce qui concerne les voyelles lâches, le schwa peut apparaître dans les syllabes accentuées aussi bien que dans les syllabes inaccentuées en afrikaans car il a pour origine le schwa néerlandais, mais aussi le / ə / néerlandais qui s'est centralisé. Les autres voyelles lâches du néerlandais sont conservées en afrikaans, mis à part le / ɛ / qui est plus ouvert et donne /œ /.

Les diphtongues sont quant à elles beaucoup plus nombreuses en afrikaans qu'en néerlandais. Les diphtongues / ɛɪ⁴⁷¹ /, /œ /, /œ /, /oː /, /aː /, /i / et /u / correspondent aux diphtongues du néerlandais. Trois des diphtongues de l'afrikaans sont issues de la diphtongaison de monophthongues mi-fermées longues du néerlandais : /eː />/iə /, /øː />/iøː / et /oː />/uə /. Enfin, les diphtongues /o /, /a /, / ɛ⁴⁷² / et /ə / sont également des créations de l'afrikaans (les deux dernières ne se retrouvent que dans les diminutifs).

Tableau 56 : Système consonantique du néerlandais standard

56.a : Système consonantique du néerlandais standard avec étiquettes traditionnelles (Watbled [en prép.])

	Labiales	Dentales / Alvéolaires	Palato- alvéolaires	Palatale	Vélaires	Glottale
Plosives	p b	t d			k	
Fricatives	f v	s z	()		x ()	h
Nasales	m	n			ŋ	
Spirante Latérale		l				
Spirantes Non-			r	j		

⁴⁷⁰ Ces voyelles sont le résultat d'un allongement compensatoire suivant la chute des consonnes finales ou intervocaliques.

⁴⁷¹ Cette diphtongue, qui correspond à / ɛɪ / en néerlandais, est plus ouverte et plus centrale en afrikaans.

⁴⁷² La diphtongue afrikaans / ɛ / ne correspond pas à la diphtongue néerlandaise / ɛ / . Nous avons en effet vu que la diphtongue néerlandaise correspondait à / ɛ / en afrikaans (voir « Note 471 »).

--	--	--	--	--	--	--

56.b : Système consonantique du néerlandais standard avec traits binaires

	+LABIAL -LINGUAL		-LABIAL +LINGUAL						-LABIAL -LINGUAL
			+CORONAL -DORSAL -DÔMAL		+CORONAL -DORSAL +DÔMAL		-CORONAL +DORSAL +DÔMAL		
	+FOR.	-FOR.	+FOR.	-FOR.	+FOR.	-FOR.	+FOR.	-FOR.	
+BRUYANT +OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	p	b	t	d			k		
+BRUYANT -OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	f	v	s	z		()	x	()	h
-BRUYANT +OCCLUSIF +NASAL -LATÉRAL	m		n				ŋ		
-BRUYANT -OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL			r				j		
-BRUYANT -OCCLUSIF -NASAL +LATÉRAL			l						

Le Tableau 56 montre que le système consonantique du néerlandais compte vingt-et-une consonnes. Le / / est une spirante labio-dentale, articulée au même point que /v/, mais sans frication. Les consonnes / / et / / ont été notées entre parenthèses parce qu'elles sont rares (la première est la contrepartie douce de /x/, mais leur opposition est marginale). Nous noterons aussi que le /r/ néerlandais a une variante uvulaire (/ /), mais nous avons choisi de le représenter comme une vibrante apicale.

Tableau 57 : Système consonantique de l'afrikaans

57.a : Consonnes de l'afrikaans avec étiquettes traditionnelles (Watbled [en prép.]])

	Labiales	Dentales, alvéolaires	Palato- alvéolaires	Palatale	Vélaires	Glottale
Plosives / Affriquée	p b	t d	(t)		k ()	
Nasales	m	n			ŋ	
Fricatives	f v	s (z)			x	h
Spirantes non		r		j	[w]	

latérales						
Latérale		l				

57.b : Consonnes de l'afrikaans avec traits binaires

	+LABIAL -LINGUAL		-LABIAL +LINGUAL					-LABIAL -LINGUAL
			+CORONAL -DORSAL -DÔMAL		+CORONAL -DORSAL +DÔMAL		-CORONAL +DORSAL +DÔMAL	
	+FOR.	-FOR.	+FOR.	-FOR.	+FORTIS	+FOR.	-FOR.	
+BRUYANT +OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	p	b	t	d	(t)	k	()	
+BRUYANT -OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL	f	v	s	(z)		x	h	
-BRUYANT +OCCLUSIF +NASAL -LATÉRAL	m		n			ŋ		
-BRUYANT -OCCLUSIF -NASAL -LATÉRAL			r			j	[w] [+LAB.]	
-BRUYANT -OCCLUSIF -NASAL +LATÉRAL			l					

Le Tableau 57 montre que l'afrikaans compte vingt-deux consonnes. Les consonnes notées entre parenthèses sont marginales (elles n'apparaissent que dans certains mots d'emprunt). Les consonnes /z/ et /s/ du néerlandais ont fusionné en afrikaans avec /s/ et /f/ respectivement. Quant à la consonne /v/ de l'afrikaans, qui correspond à la consonne / / du néerlandais, elle est réalisée [w] après une consonne (par exemple dans *twee*) et [v] dans tous les autres cas. Le /h/ est voisé en afrikaans, alors qu'il est non voisé en néerlandais. Enfin, la contrepartie douce de /x/ du néerlandais (/ /) est devenue /x/ en afrikaans.

En résumé, le système consonantique du néerlandais est globalement bien préservé en afrikaans. En ce qui concerne les systèmes vocaliques, certaines transformations méritent d'être soulignées. En afrikaans, on assiste notamment à :

- la perte d'opposition de tension ;
- des fractures vocaliques (transformation de certaines monophthongues longues en diphtongues) ;

- la création de nouvelles voyelles longues (résultant de la chute des consonnes et donc d'un allongement compensatoire) qui sont les partenaires des voyelles moyennes lâches du néerlandais.

IV.2.2 Application de la théorie de la marque

Nous commenterons tout d'abord les systèmes vocaliques des deux langues. Comme nous l'avons remarqué précédemment, le système vocalique de l'afrikaans est très proche de celui du néerlandais standard. Du point de vue de l'analyse de la complexité des monophthongues, l'afrikaans semble être le résultat d'une série de transformations qui a mené à un système vocalique globalement plus symétrique, c'est-à-dire plus optimal et donc un peu moins complexe que le système du néerlandais. En effet, les voyelles de l'afrikaans ont des timbres plus stables, ce qui élimine l'opposition de tension (d'où la disparition du trait [±TENDU] dans le Tableau 55 au profit du trait [±LONG]). Seule l'opposition de longueur est pertinente dans cette langue et nous avons pu observer dans le Tableau 55 cinq « couples » de voyelles ayant les mêmes timbres et qui s'opposent par le trait [±LONG] (/ / ~ / :/, /æ/ ~ /æ:/, /ə/ ~ /ə:/, /o/ ~ / :/ et / / ~ / β/). Cependant, la simplicité globale du système des monophthongues est contrebalancée par la création de diphtongues : le système vocalique de l'afrikaans compte quatre diphtongues de plus que le système vocalique du néerlandais. Nous avons vu précédemment⁴⁷³ que les diphtongues sont des voyelles complexes caractérisées par un glissement progressif d'un timbre vocalique vers un autre timbre vocalique. Notons enfin que les voyelles marquées ont été maintenues : comme nous l'avons expliqué précédemment⁴⁷⁴, les voyelles antérieures arrondies présentent une complexité absolue. Conséquemment, dans les créoles, ces voyelles ont naturellement tendance à être éliminées. Or en afrikaans, la voyelle /y/ est préservée et la voyelle / / correspond à /æ/ (notons cependant que /æ/ existe dans certaines variantes du néerlandais). Ces phénomènes ne plaident donc pas en faveur d'un processus de créolisation dans le cas de l'afrikaans.

En ce qui concerne les systèmes consonantiques des deux langues, ils sont aussi très proches. Certaines fusions ont eu lieu en afrikaans, mais elles ne sont pas très significatives. La seule qui mérite d'être soulignée du point de vue de l'analyse de la complexité est la fusion de la spirante labio-dentale marquée / / avec la

⁴⁷³ Voir « Partie 2, Chapitre 1, III.5.5 Remarque sur les diphtongues ».

⁴⁷⁴ Voir « Partie 2, Chapitre 2, IV.1 Phonologie ».

fricative labio-dentale non marquée /v/. Comme nous l'avons expliqué dans une de nos précédentes analyses⁴⁷⁵, /v/ est intrinsèquement marqué par la combinaison des traits [+LABIAL ; -BRUYANT].

Pour conclure sur la comparaison des systèmes phonémiques de l'afrikaans et du néerlandais, nous soulignerons deux points importants :

- (1) les systèmes vocaliques des deux langues sont proches, à la fois riches et complexes (notamment à cause des diphtongues). En outre, il nous paraît impossible de dire que l'un des deux systèmes est plus complexe que l'autre ;
- (2) les systèmes consonantiques des deux langues présentent aussi une grande similitude. Il est possible de postuler une très légère simplification lors du passage du néerlandais à l'afrikaans ; mais nous ne pensons pas que ce processus ait été assez conséquent pour mériter plus d'attention.

Sur le plan phonologique, la comparaison des systèmes du néerlandais et de l'afrikaans nous permet de postuler deux choses :

- (1) l'afrikaans est non seulement un parler de contact qui a pour langue de base le néerlandais mais son système phonique est aussi presque exclusivement d'origine néerlandaise ;
- (2) l'afrikaans n'est pas le résultat d'une simplification du néerlandais ; ces deux systèmes sont quasiment de complexité égale.

IV.3 Grammaire

Après avoir examiné les systèmes phonémiques du néerlandais et de l'afrikaans, nous allons à présent comparer ces deux langues sur le plan grammatical⁴⁷⁶. Rappelons que notre but n'est pas ici d'être exhaustif, c'est pourquoi nous ne nous concentrerons que sur quelques points qui nous paraissent intéressants dans notre analyse de la complexité.

⁴⁷⁵ Voir « Partie 2, Chapitre 3, III.2.2.2 Application de la théorie de la marque ».

⁴⁷⁶ Dans la composante grammaticale, nous nous baserons sur les descriptions du néerlandais et de l'afrikaans de Watbled ([sous presse]).

IV.3.1 Le domaine nominal

IV.3.1.1 Genre, nombre et détermination

Le néerlandais, tout comme l'anglais, a totalement perdu la flexion casuelle. Cependant, l'opposition du nombre est marquée par une flexion, principalement le suffixe [-en] mais aussi le suffixe [-s]. Par exemple :

straat (« rue ») / *straten* (« rues »)

winkel (« magasin ») / *winkels* (« magasins »)

Le nom connaît aussi l'opposition du genre : les noms peuvent être classés en trois catégories qui sont le masculin, le féminin et le neutre. Notons qu'en néerlandais, comme en allemand, le genre nominal n'est pas naturel et ne représente pas toujours la réalité extralinguistique (un inanimé peut porter le genre masculin ou féminin).

En ce qui concerne la détermination, au singulier, l'article défini *de* est utilisé pour le genre masculin et le genre féminin, et l'article défini *het* est utilisé pour le neutre. Par exemple :

de man (« l'homme »)

de vrouw (« la femme »)

de straat (« la rue »)

het meisje (« la jeune fille »)

het kind (« l'enfant »)

het huis (« la maison »)

Au pluriel, l'opposition de genre est neutralisée et l'article *de* est utilisé. Reprenons deux des exemples cités ci-dessus pour illustrer ce point :

de straten (« les rues »)

de huizen (« les maisons »)

L'article indéfini est quant à lui *een* ; il ne connaît ni l'opposition du nombre, ni l'opposition du genre :

een straat (« une rue »)

straten (« des rues »)

Enfin, les démonstratifs du néerlandais connaissent, en plus de l'opposition du genre, une opposition proximal ~ distal⁴⁷⁷. L'opposition du nombre n'a quant à elle de conséquences morphologiques que pour le genre neutre :

Tableau 58 : Les démonstratifs du néerlandais

	[-PLURIEL]		[+PLURIEL]	
	[-DISTAL]	[+DISTAL]	[-DISTAL]	[+DISTAL]
[+PERSONNEL ; ±FÉMININ]	<i>deze</i>	<i>die</i>	<i>deze</i>	<i>die</i>
[-PERSONNEL]	<i>dit</i>	<i>dat</i>	<i>deze</i>	<i>die</i>

Passons à présent à l'afrikaans. On peut tout d'abord observer plusieurs phénomènes qui présentent une simplification du paradigme nominal. En effet, les noms connaissent l'opposition du nombre (le pluriel est marqué, comme en néerlandais, du suffixe [-e] ou du suffixe [-s]) mais ils ont perdu l'opposition du genre :

straat (« rue ») / *strate* (« rues »)

winkel (« magasin ») / *winkels* (« magasins »)

Ainsi, en ce qui concerne la détermination définie, seul *die* est utilisé quel que soit le nombre. Cet article défini vient du démonstratif *die* du néerlandais et est d'ailleurs aussi utilisé comme démonstratif en afrikaans :

die man (« l'homme »)

die vrouw (« la femme »)

die huis (« la maison »)

En ce qui concerne l'opposition proximal ~ distal, elle est optionnelle et est exprimée par des démonstratifs composés des déictiques *hier* (« ici ») ou *daar* (« là »), suivis du démonstratif *die*. Ce qui nous donne *hierdie* (« ce...-ci ») et *daardie* (« ce...-là »). Le pronom démonstratif singulier et neutre du néerlandais *dit* est aussi utilisé en afrikaans en tant que pronom démonstratif mais aussi en tant que pronom personnel 3Sg.

⁴⁷⁷ Sur cette opposition, voir « Partie 2, Chapitre 2, IV.2.1.3 Les articles démonstratifs ».

Enfin, l'article indéfini est 'n en afrikaans.

Par conséquent, en ce qui concerne la catégorie du nombre et la catégorie du genre pour les noms et les déterminants, nous pouvons postuler une simplification assez importante des paradigmes en afrikaans.

IV.3.1.2 L'adjectif

Nous allons maintenant comparer le fonctionnement de l'adjectif en néerlandais et en afrikaans. En néerlandais, comme en allemand, l'adjectif est morphologiquement non marqué lorsqu'il est attribut du sujet (exemple : *de vrouwen zijn groot* « les femmes sont grandes »). Il en est de même lorsqu'il est épithète si deux conditions sont vérifiées : le nom qu'il qualifie doit être neutre et singulier et le syntagme nominal auquel il appartient doit être indéfini. Si ces deux conditions ne sont pas vérifiées simultanément, alors l'adjectif porte le marqueur flexionnel [-e] : *de grote man* « le grand homme ».

En afrikaans, l'adjectif est morphologiquement non marqué lorsqu'il est attribut du sujet et est morphologiquement marqué par la flexion [-e] lorsqu'il est épithète :

Die mense is vriendelik. (« Les gens sont aimables. »)

Die vriendelike mense. (« Les gens aimables. »)

Cependant, la situation est beaucoup plus complexe pour certains adjectifs, et ce pour des raisons phonologiques. Par exemple, les adjectifs monosyllabiques qui se terminent par un phonème autre que /ɛ/, /s/ ou /x/ ne connaissent pas la flexion. D'autres adjectifs, en fonction épithète, sont soumis à un changement ou à la perte de leur consonne finale (c'est le cas, par exemple, de *houd* (« froid »)>*koue*, ou de *gaaf* (« accueillant »)>*gawe*). Les contraintes phonologiques, que nous ne détaillerons pas davantage ici, sont très nombreuses et donnent des résultats très complexes.

Pour conclure sur le système adjectival de l'afrikaans, nous dirons qu'il est tout sauf simple et qu'en ce sens, il est improbable qu'il soit le produit d'un processus de simplification du néerlandais.

IV.3.1.3 Les pronoms personnels

Dans le domaine nominal, notre analyse se terminera par la comparaison des pronoms personnels du néerlandais et de ceux de l'afrikaans.

Tableau 59 : Pronoms personnels du néerlandais

	[-PLURIEL]		[+PLURIEL]	
	[-RÉGI]	[+RÉGI]	[-RÉGI]	[+RÉGI]
[+PERSONNE1]	<i>ik, 'k</i>	<i>mij, me</i>	<i>wij, we</i>	<i>ons</i>
[+PERSONNE2]	<i>jij, je</i>	<i>jou, je</i>	<i>jullie, je</i>	
[+PERSONNE2] ⁴⁷⁸	<i>u</i>		<i>u</i>	
[-PERSONNE1 -PERSONNE2 +PERSONNEL -FÉMININ]	<i>hij</i>	<i>hem, 'm, die</i>	<i>zij, ze</i>	<i>hen, hun, ze, die</i>
[-PERSONNE1 -PERSONNE2 +PERSONNEL +FÉMININ]	<i>zij, ze</i>	<i>haar, d'r, 'r</i>		
[-PERSONNE1 -PERSONNE2 -PERSONNEL -FÉMININ]	<i>het</i>			

En néerlandais, les pronoms personnels connaissent l'opposition du nombre ainsi que l'opposition du genre. Par ailleurs, nous proposons d'utiliser le trait [\pm RÉGI]⁴⁷⁹ pour opposer les formes non régies aux formes régies des pronoms personnels. Notons aussi qu'il existe des formes faibles (inaccentuées, généralement reconnaissables par la contraction ou leur terminaison en [-e]) et des formes fortes (accentuées) pour certains pronoms personnels. Enfin, il est intéressant de souligner le fait qu'il existe pour les pronoms personnels de 3^{ème} personne une opposition du genre plus précise que pour l'article pour lequel le genre masculin et le genre féminin ont la même forme.

⁴⁷⁸ Le pronom personnel de 2^{ème} personne *u* est plus formel que *jij* et *jullie*.

⁴⁷⁹ Voir « Partie 2, Chapitre 3, II.3.1.1 Systèmes pronominaux ».

En afrikaans, le système des pronoms personnels peut se résumer ainsi :

Tableau 60 : Pronoms personnels de l'afrikaans

	[-PLURIEL]		[+PLURIEL]	
	[-RÉGI]	[+RÉGI]	[-RÉGI]	[+RÉGI]
[+PERSONNE1]	<i>ek</i>	<i>my</i>	<i>ons</i>	
[+PERSONNE2]	<i>jy</i>	<i>jou, je</i>	<i>julle</i>	
[+PERSONNE2]	<i>u</i>		<i>u</i>	
[-PERSONNE1 -PERSONNE2 +PERSONNEL -FÉMININ]	<i>hy</i>	<i>hom</i>	<i>hulle</i>	
[-PERSONNE1 -PERSONNE2 +PERSONNEL +FÉMININ]	<i>sy</i>	<i>haar</i>		
[-PERSONNE1 -PERSONNE2 -PERSONNEL -FÉMININ]	<i>dit</i>			

Le Tableau 60 montre que le système des pronoms personnels en afrikaans semble moins complexe que celui du néerlandais à cause de la disparition de plusieurs oppositions :

- l'opposition [±RÉGI] n'existe qu'au singulier. Notons qu'à ce sujet, les pronoms *ons* et *hulle* sont particuliers car ils sont issus des formes régies du néerlandais ;
- au pluriel, à la 3^{ème} personne, l'opposition du genre n'existe plus ;
- le paradigme des pronoms est aussi « allégé » par la disparition des formes faibles (seule la forme régie de la 2Sg oppose une forme faible à une forme forte).

Il est aussi intéressant de remarquer qu'alors que l'opposition du genre n'existe pas en afrikaans dans le système des déterminants, elle a été préservée dans le système des pronoms au singulier⁴⁸⁰.

En résumé, le système pronominal de l'afrikaans a éliminé beaucoup d'oppositions présentes en néerlandais ; ce qui a pour conséquence une

⁴⁸⁰ À ce sujet, voir Donaldson (1994).

simplification relativement importante des paradigmes (quinze pronoms personnels en afrikaans contre trente-et-un en néerlandais).

IV.3.2 Le domaine verbal

IV.3.2.1 Les verbes ordinaires

Nous nous intéresserons à présent au domaine verbal. Le néerlandais a un système flexionnel proche de celui de l'allemand. Il possède trois catégories de verbes : les verbes faibles réguliers, les verbes faibles irréguliers et les verbes forts (forcément irréguliers). Il existe deux temps⁴⁸¹ : le présent et le prétérit (d'où le trait [±PRÉTÉRIT]). Le parfait peut être associé aux temps présent et prétérit. Il est formé par l'auxiliaire *hebben* (« avoir ») ou l'auxiliaire *zijn* (« être ») qui portent le temps, et qui sont suivis du participe passé du verbe. En ce qui concerne l'impératif, il se caractérise au singulier par la base nue du verbe (ou le suffixe [-t] si le sujet *u* est précisé) et au pluriel par *laten we* suivi de l'infinitif du verbe.

Le prétérit des verbes faibles réguliers est formé par ajout du suffixe [-te] à la base verbale nue. Le participe passé de ces verbes se forme par l'adjonction du préfixe [ge-] et du suffixe [-t] à la base verbale nue. Nous prendrons l'exemple du verbe faible *werken* (« travailler ») :

Tableau 61 : Flexion du verbe faible en néerlandais

Infinitif : <i>werken</i> (Prétérit : <i>werkte</i> ; Participe passé : <i>gewerkt</i>)					
TEMPS	[+TEMPS ; +FINI]				[-TEMPS ; +FINI ; +IMPÉRATIF]
	[-PRÉTÉRIT]		[+PRÉTÉRIT]		
ASPECT	[-PARFAIT]	[+PARFAIT]	[-PARFAIT]	[+PARFAIT]	
[+PERS1 ; -PLU.]	<i>ik werk</i>	<i>ik heb gewerkt</i>	<i>ik werkte</i>	<i>ik had gewerkt</i>	
[+PERS2 ; -PLU.]	<i>je werkt, u werkt</i>	<i>je hebt gewerkt</i>	<i>je werkte, u werkte</i>	<i>je had gewerkt</i>	<i>werk, werkt u</i>
[-PERS1 ; -PERS2 ; -PLU.]	<i>hij werkt</i>	<i>hij heeft gewerkt</i>	<i>hij werkte</i>	<i>hij had gewerkt</i>	
[+PERS1 ; +PLU.]	<i>we werken</i>	<i>we hebben gewerkt</i>	<i>we werkten</i>	<i>we hadden gewerkt</i>	<i>laten we werken</i>
[+PERS2 ; +PLU.]	<i>jullie werken/werkt</i>	<i>jullie hebben gewerkt</i>	<i>jullie werkten</i>	<i>jullie hadden gewerkt</i>	<i>werkt [peu employé]</i>
[-PERS1 ; -PERS2 ; +PLU.]	<i>ze werken</i>	<i>ze hebben gewerkt</i>	<i>ze werkten</i>	<i>ze hadden gewerkt</i>	

⁴⁸¹ En ce qui concerne le futur, il n'est pas flexionnel et il est exprimé par l'auxiliaire *zullen* (présent : *zal, zullen* ; prétérit : *zou*) suivi de la forme infinitive du verbe.

Nous ne détaillerons pas la flexion des verbes faibles irréguliers du néerlandais, mais nous en donnerons simplement un exemple : le verbe *denken* (« penser ») a les formes suivantes :

infinitif : *denken* ;

prétérit : *dacht, dachten* ;

participe passé : *gedacht*.

Comme nous pouvons l'observer, ce verbe possède une forme de participe passé à la fois régulière (préfixe [ge-] et suffixe [-t]) mais aussi irrégulière (mutation vocalique).

Le verbe fort est caractérisé par des formes de participe passé et de participe présent qui ont subi une mutation vocalique. Au passé, la forme irrégulière est nue au singulier et porte la flexion [-en] au pluriel. Quant au participe passé, il est formé du préfixe [ge-] et de la forme du passé suivie du suffixe [-en]. Nous prendrons l'exemple du verbe fort *vinden* (« trouver ») :

Tableau 62 : Flexion du verbe fort en néerlandais

Infinitif : <i>vinden</i> (Prétérit : <i>vond, vonden</i> ; Participe passé : <i>gevonden</i>)					
TEMPS	[+TEMPS ; +FINI]				[-TEMPS ; +FINI ; +IMPÉRATIF]
	[-PRÉTÉRIT]		[+PRÉTÉRIT]		
ASPECT	[-PARFAIT]	[+PARFAIT]	[-PARFAIT]	[+PARFAIT]	
[+PERS1 ; -PLU.]	<i>ik vind</i>	<i>ik heb gevonden</i>	<i>ik vond</i>	<i>ik had gevonden</i>	
[+PERS2 ; -PLU.]	<i>je vindt, u vindt</i>	<i>je hebt gevonden</i>	<i>je vond, u vond</i>	<i>je had gevonden</i>	<i>vind, vindt u</i>
[-PERS1 ; -PERS2 ; -PLU.]	<i>hij vindt</i>	<i>hij heeft gevonden</i>	<i>hij vond</i>	<i>hij had gevonden</i>	
[+PERS1 ; +PLU.]	<i>we vinden</i>	<i>we hebben gevonden</i>	<i>we vonden</i>	<i>we hadden gevonden</i>	<i>laten we vinden</i>
[+PERS2 ; +PLU.]	<i>jullie vinden</i>	<i>jullie hebben gevonden</i>	<i>jullie vonden</i>	<i>jullie hadden gevonden</i>	<i>vindt [peu employé]</i>
[-PERS1 ; -PERS2 ; +PLU.]	<i>ze vinden</i>	<i>ze hebben gevonden</i>	<i>ze vonden</i>	<i>ze hadden gevonden</i>	

En afrikaans, le paradigme flexionnel du verbe est beaucoup plus simple. Il existe peu d'irrégularités et les verbes forts ont disparu. De plus, la flexion verbale est réduite à deux formes : une forme de base et une forme de participe passé.

La forme de base équivaut à la forme infinitive. Elle est utilisée au présent à toutes les personnes (le verbe afrikaans ne connaît pas l'accord).

La forme de participe passé est quant à elle utilisée pour couvrir les valeurs du prétérit et du parfait du néerlandais⁴⁸². Notons aussi que cette forme ne peut être associée qu'au seul auxiliaire *hê* (« avoir »), issu de l'auxiliaire *hebben* du néerlandais. Si nous prenons l'exemple du verbe *werken* (« travailler »), étant donné que cet auxiliaire n'a pas de forme de prétérit, *ek het gewerk* pourra être traduit en français par : « j'ai travaillé », « je travaillai », « je travaillais » et « j'avais travaillé ».

Tableau 63 : Flexion verbale en afrikaans

Infinitif : <i>werk</i> (Participe passé : <i>gewerk</i> ; Participe présent : <i>werkende</i>)			
TEMPS	[+TEMPS ; +FINI]		[-TEMPS ; +FINI ; +IMPÉRATIF]
	[-PRÉTÉRIT]		
ASPECT	[-PARFAIT]	[+PARFAIT]	
[+PERS1 ; -PLU.]	<i>ek werk</i>	<i>ek het gewerk</i>	
[+PERS2 ; -PLU.]	<i>jy werk, u werk</i>	<i>jy het gewerk</i>	<i>werk</i>
[-PERS1 ; -PERS2 ; -PLU.]	<i>sy werk</i>	<i>sy het gewerk</i>	
[+PERS1 ; +PLU.]	<i>ons werk</i>	<i>ons het gewerk</i>	<i>laat ons werk</i>
[+PERS2 ; +PLU.]	<i>julle werk</i>	<i>julle het gewerk</i>	
[-PERS1 ; -PERS2 ; +PLU.]	<i>hulle werk</i>	<i>hulle het gewerk</i>	

En ce qui concerne la flexion des verbes ordinaires, le système néerlandais présente donc une complexité très nette lorsqu'il est comparé à celui de l'afrikaans. Ce point est très important car il est un des grands arguments que les partisans de la théorie « pidgin-créole » utilisent pour justifier que l'afrikaans est un « semi-créole ».

⁴⁸² Pour exprimer le futur, l'auxiliaire *sal* (prétérit : *sou*) est utilisé la plupart du temps. L'auxiliaire *gaan* (qui existe en néerlandais) peut aussi être utilisé. Il est sémantiquement plus marqué que *sal* car il exprime, en plus de la futurité, la notion d'intention. *Sal* et *gaan* peuvent être traduits en français par « aller ».

IV.3.2.2 Les auxiliaires modaux

Nous allons à présent traiter la question des auxiliaires modaux en néerlandais et en afrikaans. Dans le Tableau 64, nous avons répertorié quelques modaux du néerlandais ainsi que leurs sémantismes, et nous avons donné leurs équivalents en allemand et en anglais :

Tableau 64 : Auxiliaires modaux en néerlandais

Néerlandais		Équivalents formels (étymologie)	
		Allemand	Anglais
Modaux	Sémantisme		
<i>kunnen</i>	possibilité, capacité	<i>können</i>	<i>can</i>
<i>mogen</i>	possibilité, permission	<i>mögen</i>	<i>may</i>
<i>moeten</i>	nécessité, obligation, certitude	<i>müssen</i>	<i>must</i>
<i>willen</i>	volition	<i>wollen</i>	<i>will</i>
<i>zullen</i>	futur, probabilité, conditionnel	<i>sollen</i>	<i>shall</i>

Du point de vue morphosyntaxique, les modaux néerlandais sont caractérisés par une mutation vocalique (exemple : *kunnen* ; présent : *ik kan* ; prétérit : *ik kon* ; participe passé : *gekund*). Contrairement à l'anglais⁴⁸³, ils possèdent des formes non finies en plus des formes finies. Ils possèdent quatre formes lorsqu'ils sont finis : deux formes au présent (singulier et pluriel) et deux formes au prétérit (singulier et pluriel).

L'afrikaans se rapproche quant à lui plus de l'anglais en ce qui concerne les paradigmes des auxiliaires modaux : on ne retrouve que deux formes finies (issues des formes finies au singulier des modaux du néerlandais), l'une pour le présent et l'autre pour le prétérit. Le Tableau 65 résume donc tout ce que nous venons de dire avec les exemples de *kunnen* et *mogen* du néerlandais.

⁴⁸³ Voir « Partie 2, Chapitre 2, II.2 Domaine verbal : les modaux anglais ».

Tableau 65 : Analyse comparative : les auxiliaires modaux en néerlandais et en afrikaans

	Néerlandais	Afrikaans	Néerlandais	Afrikaans
[-FINI ; -TEMPS ; -PP] (= infinitif)	<i>kunnen</i>		<i>mogen</i>	
[+FINI ; +TEMPS ; -PRÉTÉRIT]	[+PERSONNE1 ; -PLURIEL]	<i>ik kan</i>	<i>ik mag</i>	<i>mag</i>
	[+PERSONNE2 ; -PLURIEL]	<i>je kan</i>	<i>je mag</i>	
	[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; -PLURIEL]	<i>hij kan</i>	<i>hij mag</i>	
	[+PERSONNE1 ; +PLURIEL]	<i>we kunnen</i>	<i>we mogen</i>	
	[+PERSONNE2 ; +PLURIEL]	<i>jullie kunnen</i>	<i>jullie mogen</i>	
	[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; +PLURIEL]	<i>ze kunnen</i>	<i>ze mogen</i>	
[+FINI ; +TEMPS ; +PRÉTÉRIT]	[+PERSONNE1 ; -PLURIEL]	<i>ik kon</i>	<i>ik mocht</i>	<i>mog</i>
	[+PERSONNE2 ; -PLURIEL]	<i>je kon</i>	<i>je mocht</i>	
	[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; -PLURIEL]	<i>hij kon</i>	<i>hij mocht</i>	
	[+PERSONNE1 ; +PLURIEL]	<i>we konden</i>	<i>we mochten</i>	
	[+PERSONNE2 ; +PLURIEL]	<i>jullie konden</i>	<i>jullie mochten</i>	
	[-PERSONNE1 ; -PERSONNE2 ; +PLURIEL]	<i>ze konden</i>	<i>ze mochten</i>	
[-FINI ; -TEMPS ; +PP]	<i>gekund</i>		<i>gemoogd</i>	

En définitive, que ce soit dans le domaine des verbes ordinaires ou dans le domaine des auxiliaires modaux, nous pouvons conclure que l'afrikaans est relativement plus simple que le néerlandais du point de vue flexionnel.

IV.4 Syntaxe

Nous continuons notre analyse comparative en faisant quelques commentaires sur un phénomène qui nous paraît intéressant concernant l'afrikaans : l'expression de la négation dans la phrase simple.

En néerlandais, la négation se forme avec *niet* (équivalent de « ne...pas » en français). Par exemple :

Ik werk. (« Je travaille. »)

Ik werk niet. (« Je ne travaille pas. »)

Cependant, l'afrikaans présente une particularité en ce qui concerne l'expression de la négation. Il possède en effet une double négation, phénomène inconnu du néerlandais. L'équivalent du *niet* néerlandais est *nie*. Lorsque dans la phrase, le verbe n'est pas suivi d'un complément ou est suivi d'un complément sous une forme pronominale, une seule négation est nécessaire. Exemples :

Ek werk. « Je travaille. »

Ek werk nie. « Je ne travaille pas. »

Ek verstaan u. « Je vous comprends. »

Ek verstaan u nie. « Je ne vous comprends pas. »

Toutefois, si le verbe est suivi d'un complément non pronominal ou s'il est associé à un adverbe, alors la double négation est requise : *nie* se place une première fois après le verbe et une seconde fois à la fin de la phrase. De plus, si le prédicat compte un modal ou un auxiliaire du parfait, la double négation est aussi obligatoire. Voici des exemples tirés de Biberauer (2007) :

Ek ken nie daardie man nie. « Je ne connais pas cet homme. »

Hy lees nie die Telegraph nie. « Il ne lit pas le *Telegraph*. »

Ek verstaan nie gou nie. « Je ne comprends pas vite. »

Ek het hom nie gesien nie. « Je ne l'ai pas vu. »

Par conséquent, l'expression de la négation est plus complexe en afrikaans qu'en néerlandais à cause de la double négation. Cette particularité est très marquée, d'autant plus qu'elle n'apparaît dans aucune autre langue de la branche occidentale du groupe germanique.

IV.5 Bilan sur le statut de l'afrikaans

Nous allons à présent récapituler les principaux résultats de notre analyse contrastive avant de conclure sur le statut de l'afrikaans.

Du point de vue phonologique, le système de l'afrikaans est très proche de celui du néerlandais. Nous n'avons pas observé de phénomènes de simplification vraiment significatifs ; ce qui écarte, selon nous, l'hypothèse de ce que les partisans de la théorie « pidgin-créole » nomment le processus de créolisation. De plus, lorsqu'une simplification a été examinée en afrikaans, elle a été contrebalancée par une complexification. Reprenons l'exemple des voyelles de l'afrikaans : bien que le

système des monophthongues nous ait paru plus stable et plus optimal (et donc moins complexe) que celui du néerlandais, l'apparition de nouvelles diphtongues rendait, en termes de complexité, les systèmes vocaliques globaux des deux langues finalement équivalents.

Du point de vue grammatical et syntaxique, il est plus difficile de trancher et de postuler un quelconque processus général lors du passage d'une langue à l'autre. L'afrikaans est, dans certains domaines, plus simple que le néerlandais : nous avons pu observer une réduction des paradigmes dans le domaine nominal mais aussi, et surtout, dans le domaine verbal de l'afrikaans (avec une disparition presque totale de la morphologie verbale). Toutefois, nous avons aussi vu que, dans d'autres domaines, l'afrikaans pouvait présenter une complexité plus grande que le néerlandais. C'est le cas dans le domaine adjectival ou encore dans l'expression de la négation.

L'afrikaans présente très peu de propriétés typologiques décrites comme étant spécifiques aux créoles dans la théorie « pidgin-créole ». Finalement, cette langue est le produit d'une restructuration peu importante du néerlandais (et elle reste d'ailleurs très proche de sa langue de base). Cela explique sans doute pourquoi Holm (1989 : 338-52), loin d'abandonner ses postulats théoriques, préfère classer l'afrikaans parmi les « semi-créoles ». Selon lui, l'afrikaans est né d'une créolisation partielle et il serait possible de retrouver dans cette langue des traces de substrats, marques incontestables de l'influence des langues avec lesquelles le néerlandais est entré en contact. Holm explique aussi que le processus de créolisation n'a pas pu être total parce que le néerlandais a été maintenu comme langue officielle dans des domaines importants :

Le maintien du néerlandais standard comme langue du gouvernement, de l'éducation et de la religion a sans aucun doute joué un rôle important en empêchant les Blancs du Cap d'adopter la majorité des traits créoles utilisés par les non-Blancs, comme cela est arrivé aux Antilles. (Holm 1989 : 343 ; ma traduction⁴⁸⁴)

Reprenons donc les arguments utilisés par les partisans de la théorie « pidgin-créole ». Selon eux, même s'ils sont peu nombreux, les processus de simplification – dans le domaine verbal notamment – sont bel et bien observables.

⁴⁸⁴ The maintenance of standard Dutch as the language of government, education, and religion undoubtedly played an important role in preventing Cape whites from adopting most of the creole features used by non-whites, as happened in the West Indies.

Cependant, nous pensons que ces processus de simplification peuvent être le résultat de processus d'évolution linguistique naturels. En effet, certains de ces phénomènes ont aussi eu lieu dans d'autres parlars germaniques qui ne sont pas des langues créoles : en allemand de Pennsylvanie (van Ness 1994), par exemple, on assiste aussi à la perte du prétérit et à l'extension du parfait. Par ailleurs, les partisans de la théorie « pidgin-créole » pensent que certains éléments de l'afrikaans qui ont des emplois plus étendus qu'en néerlandais (comme la préposition *vir*⁴⁸⁵), ainsi que certaines constructions syntaxiques qui sont inconnues du néerlandais (comme la double négation) auraient pour origines les langues autochtones avec lesquelles il y a eu contact. Ainsi, par exemple, la double négation aurait été empruntée au khoi. Nous ne pouvons bien sûr pas infirmer ces hypothèses dans la mesure où nous n'avons pas analysé les langues autochtones d'Afrique du Sud. Cependant, il est important de souligner que d'autres langues germaniques présentent ces éléments et constructions inconnus du néerlandais. Par exemple, la double négation existe en flamand (qui, rappelons-le, est une variété du néerlandais parlée en Belgique). Il n'est donc pas improbable, selon nous, que certains emplois de ces éléments et que certaines de ces structures syntaxiques existaient dans le néerlandais dialectal des colons qui sont arrivés en Afrique du Sud. Nous nous basons sur le système actuel du néerlandais pour tenter de retracer les origines de l'afrikaans, mais n'est-ce pas finalement l'afrikaans qui nous révèle le néerlandais dialectal qui a été importé en Afrique du Sud ?

Si l'on s'en tient à la nature des faits linguistiques, il est d'abord important de noter que l'afrikaans reste une langue proche du prototype germanique. Il présente certes des divergences par rapport sa langue de base, le néerlandais, mais cela est le cas pour toutes les langues d'une même famille. Nous pensons que les changements observés lors du passage d'une langue à l'autre peuvent être expliqués par des dynamiques purement internes. Il s'agit à présent pour nous de postuler la nature et les raisons probables de ces divergences.

Nous pensons que l'afrikaans est né de l'interaction de plusieurs processus successifs d'évolution résultant de la convergence de deux facteurs :

- (1) une dynamique interne du néerlandais accélérée par la situation socio-historique ;

⁴⁸⁵ Cette préposition veut dire « pour » et vient du néerlandais *voor*. Elle a cependant des emplois plus étendus en afrikaans.

- (2) un besoin de communication avec des communautés linguistiques distinctes dans un contexte de colonisation.

Le premier facteur, la dynamique interne du néerlandais, est selon nous un processus d'évolution observable dans toutes les langues du monde quels que soient leurs statuts. Toute langue évolue et est recrée à chaque génération pour des raisons fonctionnelles. Cette dynamique interne obéit à des principes et des tendances universels retrouvés dans de nombreuses langues. Reprenons l'exemple qui a largement été exploité par les partisans de la créolisation partielle, c'est-à-dire la réduction de la flexion verbale : ce phénomène peut être considéré comme interne s'il est expliqué par une causalité phonologique (elle-même interne). Par la suite, comme en anglais, la perte des flexions verbales en afrikaans peut être à l'origine de l'extension d'emploi de structures auxiliées (le parfait).

Il est fort possible que, pour des raisons socio-historiques et géographiques, la dynamique interne ait été plus importante et plus rapide pour le néerlandais d'Afrique du Sud que pour le néerlandais d'Europe. Tout d'abord, rappelons que l'afrikaans a pour souches différents dialectes du néerlandais du XVII^e siècle. Le rapprochement de ces différentes formes dialectales peut avoir entraîné des nivellements. Ensuite, les colons hollandais ont probablement, au fur et à mesure, ressenti une perte d'identification avec l'Europe. Cet éloignement (géographique et psychologique) des colons, les besoins de communication dans une situation de contact de langues et l'absence de pressions normatives ont pu faciliter et accélérer l'autonomisation du néerlandais et la « dérive » vers l'afrikaans. Il est par ailleurs important de souligner que les changements que nous avons observés (l'extension d'emploi de structures auxiliées, par exemple) aboutissent à une langue qui tend vers l'analytisme, c'est-à-dire une langue qui favorise la communication avec des communautés ayant des langues maternelles différentes.

Une fois de plus, il nous paraît donc difficile de nous placer du côté des partisans de la théorie « pidgin-créole ». En effet, les phénomènes qui pourraient plaider en faveur d'influences externes sont peu nombreux. En outre, les facteurs internes sont, selon nous, plus solides que les facteurs externes dans la formation de l'afrikaans. Le recours aux pistes externes ne sont vraiment légitimes qu'en ce qui concerne les emprunts lexicaux (qui, rappelons-le, sont très peu nombreux).

Le cas de l'afrikaans est ambigu : la prudence nous pousse à conclure qu'il s'agit juste d'une langue dérivée d'une autre dans un contexte colonial. Il est en effet très difficile de déterminer les sources de ce que nous avons pu observer dans le système linguistique de cette langue. Il est probable que l'afrikaans présente des substrats des langues d'Afrique du Sud mais il est aussi fort probable que certains

changements qui ont eu lieu lors de sa construction sont tout simplement dus à des principes d'évolution naturels (accélérés par l'absence de pressions normatives et par le besoin d'intercommunication de populations linguistiquement hétérogènes).

V. Conclusion sur les langues de contact

La notion même de 'créole' tend à disparaître du point de vue linguistique si l'on observe attentivement ; ce que nous avons est juste une langue. (Muysken 1988 : 300)

Pour conclure, nous souhaitons tout d'abord souligner que notre objectif n'est pas de donner une définition de ce qu'est un créole car nous pensons, suivant Chaudenson, que le terme « créole » a une définition socio-historique et non linguistique.

Du point de vue linguistique, ce sont ce que l'on nomme les « langues de contact » qui nous ont particulièrement intéressée. Une langue de contact est le résultat d'un processus d'appropriation et de restructuration collective d'une langue dominante par des locuteurs d'une langue dominée. Lors du contact, les traits de la langue dominante et les traits de la langue dominée sont « en compétition ». Dans cette compétition, la « sélection » de certains changements linguistiques et l'exclusion d'autres dépend de ce que Mufwene (2001) nomme les « conditions écologiques » dans lesquelles la langue de contact naît. Le contexte socio-historique est, selon nous, la condition écologique fondamentale⁴⁸⁶. Si la langue de contact est exogène, il y a peu de chances que la langue dominée joue le rôle de substrat (si elle joue un rôle, il est « négatif » et très peu de transferts, généralement lexicaux, sont observables). Si la langue de contact est endogène, il y a de fortes chances pour que la langue dominée joue le rôle de substrat : elle représente un « filtre » à travers lequel la réanalyse et la restructuration de la langue dominante s'effectuent.

La théorie de la marque nous a permis de décrire comment la sélection des changements linguistiques s'opère selon le contexte et la nature des interactions en jeu lors de la création de la langue de contact. Dans la transition de la langue de base au parler de contact exogène, la complexité absolue des éléments de la langue dominante est décisive. La complexité relative se manifeste quant à elle parfois dans un substrat négatif. Dans la transition de la langue de base au parler de contact

⁴⁸⁶ D'autres facteurs jouent des rôles très importants, mais rappelons que notre étude générale, ne portant pas spécifiquement sur les langues de contact, n'a pas de prétention à l'exhaustivité.

endogène, c'est la complexité relative qui joue un rôle déterminant : la sélection des changements linguistiques est dans ce cas fortement influencée par le point de vue des locuteurs de la langue dominée. En définitive, nous pensons donc, comme Siegel (2007) que les langues de contact sont des acquisitions non pas imparfaites, mais stratégiques d'une langue étrangère dominante par les locuteurs d'une langue dominée.

En ce qui concerne l'évaluation de la complexité, il serait faux de dire que les créoles ne présentent pas des tendances structurelles récurrentes qui tendent vers la simplification. Cependant, cela n'est, selon nous, en rien caractéristique de ces langues. Nous pensons qu'avant d'être des langues de contact, ces langues sont des parlars « périphériques » (d'un point de vue diachronique, elles sont périphériques à leurs origines géographiques), c'est-à-dire qu'elles sont souvent libérées de pressions normatives et très fortement confrontées aux aspects pragmatiques de la communication. Dans de telles conditions, il est normal d'assister à une accélération de certains processus naturels d'évolution linguistique qui, il est important de le souligner, ont lieu dans toutes les langues, qu'elles soient soumises ou non à une situation de contact. Parmi ces processus d'évolution, il semblerait que certains principes de la théorie de la marque jouent un rôle fondamental et récurrent ; c'est le cas de la disparition des éléments marqués, c'est-à-dire la simplification des systèmes linguistiques.

CHAPITRE 4 :

EXEMPLES D'APPLICATION À L'ACQUISITION ET L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES

Les recherches dites « théoriques » sont bien souvent accusées à tort de ne pas trouver leur place dans des contextes concrets et donc d'être moins « utiles » que les recherches dites « appliquées ». Nous tenterons dans ce dernier chapitre de démontrer que ces préjugés ne sont pas fondés. En effet, nous pensons, tout comme Eckman (1977)⁴⁸⁷, que les recherches théoriques que nous menons pourraient être utiles, par exemple, en didactique. Nous proposerons ici quelques exemples des applications possibles, en phonologie puis en grammaire, de la théorie de la marque dans l'acquisition et l'enseignement des langues étrangères⁴⁸⁸.

I. Complexité et difficulté

Jakobson et Waugh (1979) ont entrepris différentes études sur l'acquisition du langage et ont expliqué que, quelle que soit la langue de l'enfant, les termes non marqués avaient priorité dans le processus d'acquisition. En outre, l'étude des erreurs des enfants est aussi importante : ceux-ci ont toujours tendance à rendre le langage uniforme en éliminant les termes marqués plus vite que les termes non marqués, et en généralisant l'emploi des termes et des structures non marquées. Plus généralement, Jakobson et Waugh (1979) ont montré qu'en phonologie, la théorie de la marque pouvait aider à saisir les mécanismes de l'acquisition du langage et de l'apprentissage d'une langue étrangère. La marque explique en effet pourquoi, par exemple, un enfant anglophone remplacera le phonème marqué (et donc plus

⁴⁸⁷ Voir « Partie 1, Chapitre 1, IV.1 Les 'héritiers' de Jakobson ».

⁴⁸⁸ Une version plus condensée de ce chapitre a été présentée à la « 2nd International Online Language Conference » (IOLC 2009) et a fait l'objet de l'un de nos articles. Voir Glaudert (2009a).

complexe) /θ/ par ses contreparties non marquées (et donc moins complexes) /s/ ou /f/ pendant les premières périodes d'acquisition de la langue maternelle⁴⁸⁹.

Comme l'a démontré Eckman (1977), de manière générale, la notion de complexité est liée à la notion de difficulté dans l'enseignement : repérer et mesurer les complexités d'un programme éducatif ramènent à saisir – et donc, anticiper – les difficultés des apprenants. Dans l'enseignement d'une langue étrangère, la mise en lumière des complexités de cette langue peut, de façon significative, aider l'enseignant à mettre en place une pédagogie précise et efficace.

Comme nous avons tenté de le démontrer jusqu'à présent, la complexité d'une langue peut émaner de plusieurs paramètres. Celui qui enseigne une langue étrangère doit ainsi, en premier lieu, précisément définir l'origine et le type de complexité que les apprenants vont rencontrer.

Nous devons donc revenir dans ce chapitre sur la nature de la complexité, c'est-à-dire nous demander si la complexité est fondamentalement absolue ou relative. Une seconde question qu'il est impératif de nous poser à ce stade de notre recherche est de savoir si la complexité d'une langue a des impacts quand cette langue est utilisée comme langue première ou seconde.

Dans notre introduction générale, nous avons présenté deux cadres théoriques particulièrement importants et représentatifs concernant la nature de la complexité. Le premier (voir, par exemple, Miestamo 2008) défend une approche absolutiste de la complexité alors que le second (voir, par exemple, Kusters 2008) rejette le caractère absolu de la complexité et soutient qu'en linguistique, la complexité doit toujours être assimilée à la notion de perspective et de point de vue. Nous avons suggéré dans l'introduction générale de notre thèse que la complexité, qu'elle soit absolue ou relative, pouvait être divisée en deux sous-types de complexité : la complexité conceptuelle et la complexité physiologique. Dans notre étude, nous avons adopté une position intermédiaire à chacun de ces deux points de vue (absolu et relatif) et nous pensons que chacune de ces deux approches est correcte selon les objectifs fixés dans l'analyse du linguiste. Dans nos analyses intrasystémiques⁴⁹⁰, seule la complexité absolue des langues – c'est-à-dire la complexité liée à la présence d'un trait intrinsèque complexe ou à la combinaison

⁴⁸⁹ Ceci peut aussi être lié aux phénomènes d'évolutions linguistiques car les enfants transforment et acquièrent le langage (voir, par exemple, Pinker 1994).

⁴⁹⁰ Voir « Partie 2, Chapitre 2 : Analyses intrasystémiques ».

non optimale de traits – a été étudiée. Dans nos analyses intersystémiques⁴⁹¹, c'est au contraire le caractère relatif de la complexité qui a joué un rôle primordial et nous avons dû aborder la notion de complexité à travers des comparaisons de deux ou plusieurs langues. Enfin, en ce qui concerne l'apprentissage des langues étrangères, nous tenterons de démontrer qu'il est impératif que les deux types de complexité (complexité absolue et complexité relative) soient pris en considération. Par ailleurs, il sera important, dans ce chapitre, de proposer des corrélations entre ces deux types de complexité.

Nous devons d'abord analyser la façon dont ces deux types de complexité fonctionnent dans l'enseignement et l'acquisition des langues étrangères. D'une part, si la complexité résulte des traits intrinsèques de la langue enseignée⁴⁹², alors elle est objective : dans ce cas, elle est indépendante de la langue maternelle de l'apprenant⁴⁹³ et doit être considérée comme une propriété autonome du système de L2. La complexité absolue d'une langue peut donc être analysée par une description de L2 orientée par une théorie. D'autre part, le second type de complexité, la complexité relative, joue aussi un rôle très important dans l'acquisition et l'enseignement des langues étrangères. Ce type de complexité est évalué à travers la comparaison des systèmes de L2 et de L1 et est étroitement lié à la notion de perspective (de l'apprenant).

Nous allons à présent tenter de montrer comment la théorie de la marque peut être appliquée à l'acquisition et à l'enseignement des langues étrangères et quel intérêt la notion de complexité présente dans ce domaine. Nous illustrerons par la suite cette application de la théorie de la marque à l'aide de quelques exemples en phonologie, puis en grammaire.

II. Application de la théorie de la marque à l'acquisition et à l'enseignement des langues étrangères

Nous pensons que l'utilisation de la notion de complexité dans les études concernant l'acquisition et l'enseignement d'une langue étrangère – comme dans

⁴⁹¹ Voir « Partie 2, Chapitre 3 : Analyses intersystémiques : les langues de contact ».

⁴⁹² Ci-après L2.

⁴⁹³ Ci-après L1.

toute étude portant sur la pédagogie – peut être très utile, dans la mesure où la complexité est indéniablement liée à la difficulté :

[...] quelque chose est difficile ou n'est pas difficile pour une personne en particulier. La difficulté dépend de l'individu que nous prenons comme point de départ. Si je suis suédois et que j'apprends l'estonien, cela est très difficile car les deux langues sont très différentes ; si je suis finnois cela est beaucoup plus facile car beaucoup de mots et de structures sont très proches, assez indépendamment de la complexité des systèmes concernés. (Lindström 2008 : 221 ; ma traduction⁴⁹⁴)

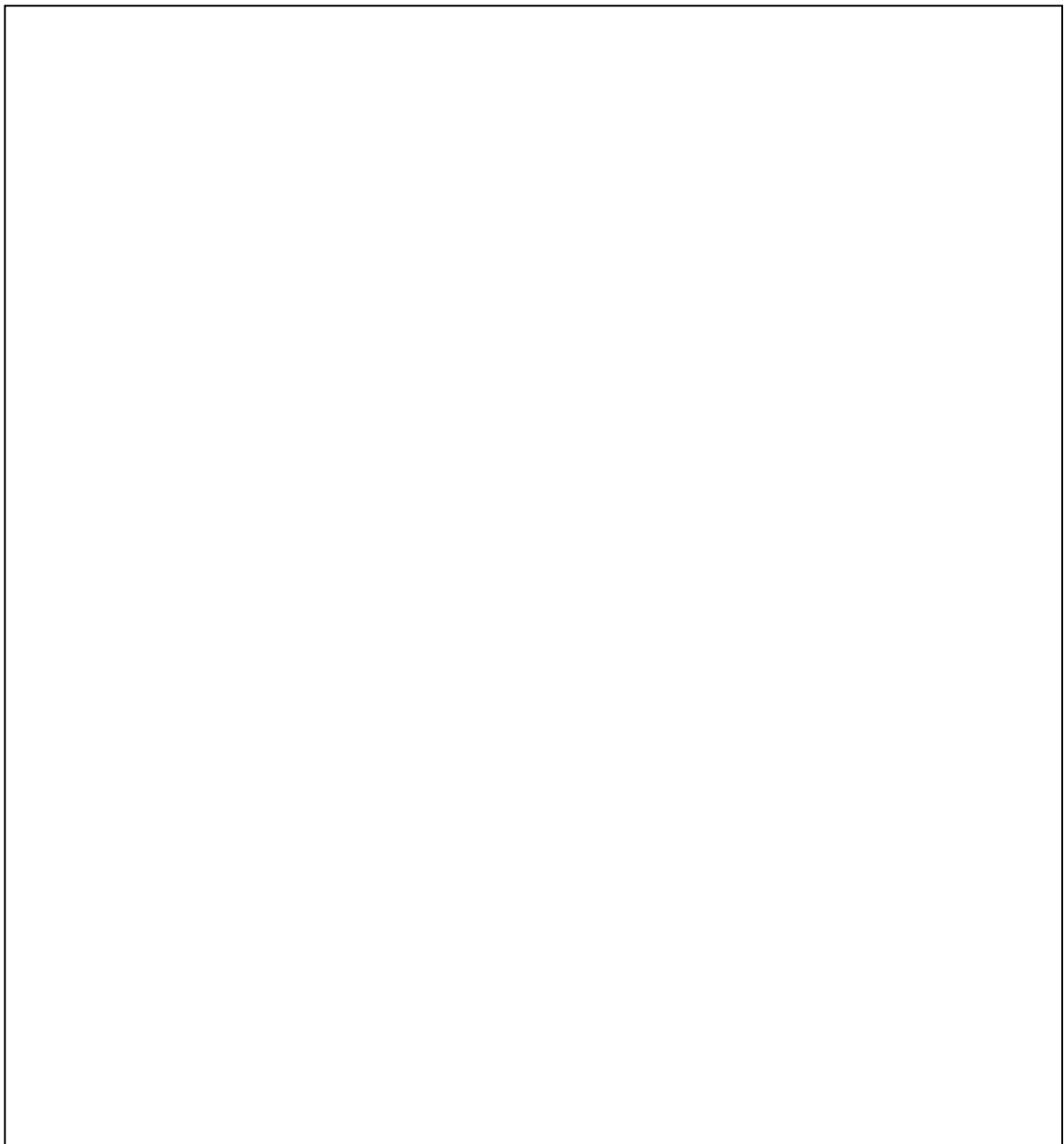
La théorie de la marque peut trouver des applications intéressantes dans l'enseignement des langues étrangères grâce à sa dimension comparatiste. Nous avons tenté de démontrer dans nos chapitres précédents que cette théorie permet de détecter les éléments complexes d'une langue et que les traits distinctifs permettent de précisément décrire ce qui caractérise cette complexité.

Nous avons représenté dans la Figure 40 la corrélation qui peut être établie entre la complexité absolue et la complexité relative dans le cadre de l'acquisition et de l'enseignement d'une langue étrangère. En comparant L1 à L2, nous pouvons dessiner une zone intermédiaire qui regroupe des éléments complexes et non complexes partagés par les deux langues. Les éléments relativement complexes de L2 du point de vue de L1 sont les éléments de L2 qui présentent une complexité absolue et qui n'appartiennent pas à la zone intermédiaire. En d'autres termes, l'analyse de la complexité absolue de L1 et de la complexité absolue de L2 est inévitable et représente une étape préalable dans l'analyse de la complexité relative : tout élément relativement complexe est complexe de façon inhérente mais l'inverse n'est pas vrai. Ainsi, dans le cas d'un Russe ou d'un Polonais qui apprendrait le tchèque, la zone regroupant les éléments relativement complexes sera plus « restreinte » que dans le cas d'un Français ou d'un Italien qui apprendrait la même langue. Par conséquent, un locuteur russe ou polonais aura moins de difficulté à apprendre le tchèque qu'un Français ou qu'un Italien. En d'autres termes, plus la zone regroupant les éléments intrinsèquement complexes de L2 correspond à la zone intermédiaire, plus la zone regroupant les éléments relativement complexes est

⁴⁹⁴ [...] something is difficult or not difficult for a particular person. Difficulty therefore depends on the individual we take as our starting point. If I am Swedish and learning Estonian, it is very difficult as the two languages are very different; if I am Finnish it is a whole lot easier as many words and structures are closely related, quite independently of the complexity of the systems involved.

« limitée » et moins il est difficile pour les locuteurs de L1 d'apprendre L2. Cela explique pourquoi nous pensons que les deux types de complexité (absolue et relative) doivent être pris en compte dans l'acquisition et l'enseignement d'une langue étrangère.

Figure 40 : Corrélation entre complexité absolue et complexité relative dans l'acquisition et l'enseignement des langues étrangères



Les éléments relativement complexes de L2 (du point de vue des locuteurs de L1) sont généralement perçus comme problématiques ou difficiles par les apprenants de L2 parce qu'ils forment un groupe d'éléments qui présentent des traits intrinsèquement complexes ou des combinaisons de traits non optimales qui n'existent pas en L1. La difficulté dans le processus d'acquisition se manifeste par plusieurs phénomènes observables chez la majorité des apprenants de L2 : un ralentissement dans la vitesse d'acquisition, une difficulté de production, un degré plus important d'effort conceptuel et d'effort physiologique, des erreurs et des hésitations.

Les enseignants de langues étrangères doivent donc pouvoir tirer profit de la notion de complexité et de la théorie de la marque : les analyses de la complexité absolue (de L1 et de L2) et de la complexité relative (de L2 du point de vue de L1) peuvent permettre *a priori* de précisément déterminer les faiblesses des apprenants de L2. Ces analyses peuvent finalement mener l'enseignant à mettre en place une pédagogie appropriée et efficace basée sur l'anticipation des difficultés des apprenants.

Une telle pédagogie consisterait à :

- 1) analyser les systèmes linguistiques de L1 et de L2 afin d'évaluer la complexité absolue de chacune des langues ;
- 2) comparer les systèmes de L2 et de L1 et identifier les éléments relativement complexes de L2 du point de vue de L1 ;
- 3) maîtriser les complexités conceptuelles et physiologiques que les apprenants de L2 vont rencontrer afin de mettre en place une méthode d'enseignement qui insiste précisément sur ces complexités.

III. Exemples d'application en phonologie

En tant que théorie de la complexité, la théorie de la marque peut aider à « prédire » quels phonèmes de L2 poseront des difficultés aux apprenants pour des raisons d'ordre physiologique. Par exemple, nous avons vu que le système vocalique du français⁴⁹⁵ compte trois voyelles marquées qui combinent les traits [+AVANT ;

⁴⁹⁵ Voir « Partie 2, Chapitre 3, II.2.1 Descriptions et analyses ».

+ARRONDI] : /y/ (*chute*), /ø/ (*peu*) et /œ/ (*jeune*). L'anglais⁴⁹⁶ possède des consonnes marquées comme /ð/ et /θ/ qui ont les traits [+CORONAL ; -DÔMAL ; -SULCAL] et des voyelles marquées caractérisées par un glissement d'un timbre vocalique vers un autre timbre vocalique, autrement dit des diphtongues (comme /e / par exemple). En hindi⁴⁹⁷, les plosives semi-rétroflexes aspirées (/ / et / /) forment un groupe de phonèmes très marqués. Dans la mesure où ces phonèmes sont marqués d'une complexité absolue, ils vont présenter une complexité relative pour le locuteur d'une autre langue qui ne les possède pas. Si l'enseignant travaille sur les complexités absolue et relative des sons de la langue qu'il enseigne à la fois par la comparaison et par la mesure de la complexité, il peut prédire et anticiper les points faibles des apprenants en mettant l'accent sur la prononciation de ces phonèmes. Par conséquent, la théorie de la marque peut, en phonologie, être utilisée en tant qu'outil pédagogique dans la mesure où elle peut aider l'enseignant à prédire sur l'articulation de quels phonèmes il doit insister.

Par ailleurs, dans l'enseignement de certaines langues, il arrive que l'on ait recours à des méthodes de simplification pour rendre la langue étrangère plus accessible. Cette simplification mène parfois à des approximations dangereuses. Prenons l'exemple du chinois : cette langue a recours à une graphie qui utilise des caractères différents des nôtres et qui obéit à des principes radicalement différents, les idéogrammes. Le pinyin a été inventé dans le but de permettre des translittérations, c'est-à-dire des transcriptions du chinois en graphie romaine, autrement dit dans la graphie que nous utilisons (notre alphabet) ; ce qui a pour conséquence de rendre le chinois plus accessible aux locuteurs des langues habitués à une écriture alphabétique. Cependant l'alphabet pinyin, même s'il représente un progrès pour l'acquisition de la prononciation, ne permet pas pour autant à une personne désireuse d'apprendre le chinois d'acquérir la phonologie exacte de la langue. Les présentations pédagogiques sont à cet égard souvent approximatives, voire erronées. On peut retrouver dans certains manuels dédiés à l'apprentissage du chinois, des tableaux de correspondances entre l'alphabet pinyin et leurs équivalents phonétiques. Cette pratique de plus en plus courante qui a pour but de faciliter l'acquisition de la phonologie n'aboutit malheureusement pas à une prononciation précise et porte souvent à confusion. Par exemple, dans un manuel d'apprentissage du chinois destiné à des locuteurs anglophones, la lettre <x> en pinyin est décrite

⁴⁹⁶ Voir « Partie 2, Chapitre 2, IV.1 Phonologie ».

⁴⁹⁷ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.6.2 Les semi-rétroflexes, la prépalatale, la médiopalatale, l'uvulaire et les consonnes aspirées du hindi ».

phonétiquement comme s'articulant « entre le *s* dans *see* et le *sh* dans *she*, avec la langue positionnée comme pour *j* » (DeFrancis 1976 : xxx ; ma traduction⁴⁹⁸). Sur un site web, cette fois destiné à des locuteurs francophones, la même lettre <x> est décrite comme l'équivalent du « [s] français (avec la langue sur le palais) » (Leclerc 2007). Ces descriptions sont bien sûr inexactes ou plutôt imprécises puisque cette lettre <x> correspond en fait au phonème alvéo-palatal / / et par conséquent, aucune des descriptions qui viennent d'être mentionnées ne peuvent permettre de prononcer ce phonème correctement.

Comme nous l'avons démontré précédemment⁴⁹⁹, l'alvéo-palatale / / est un des phonèmes marqués du chinois ; il présente donc une complexité absolue. En outre, ce phonème présente une complexité relative pour les locuteurs anglophones et français dans la mesure où il n'existe pas dans leurs L1 respectives. Par conséquent, il posera à ces locuteurs des difficultés qui selon nous peuvent être résolues autrement que par une pédagogie souple autorisant une prononciation approximative. Au contraire, nous pensons que ce type d'éléments problématiques (car complexes physiologiquement) de L2 du point de vue des locuteurs de L1 méritent une place particulière dans un programme d'enseignement d'une langue étrangère. L'enseignant doit insister sur la prononciation de ces phonèmes, par exemple, en multipliant les séances d'écoute et de prononciation du son, d'abord seul, puis placé dans des syllabes, des mots et des phrases. En outre, nous concevons que la comparaison du son complexe de L2 avec un son de L1 dont il est acoustiquement (et/ou articulatoirement) proche peut, dans un premier temps, aider l'apprenant à appréhender le son complexe de L2. Cependant, nous pensons que, dans un second temps, c'est la différence entre les deux sons qui doit particulièrement être soulignée afin que l'apprenant prenne conscience de l'effort articulatoire qu'il doit faire (au début de son

⁴⁹⁸ between the *s* in *see* and the *sh* in *she* ; the tongue position as for *j*.

⁴⁹⁹ Voir « Partie 2, Chapitre 2, I.3.2 Les occlusives bruyantes aspirées, les alvéo-palatales et les semi-rétroflexes du mandarin ».

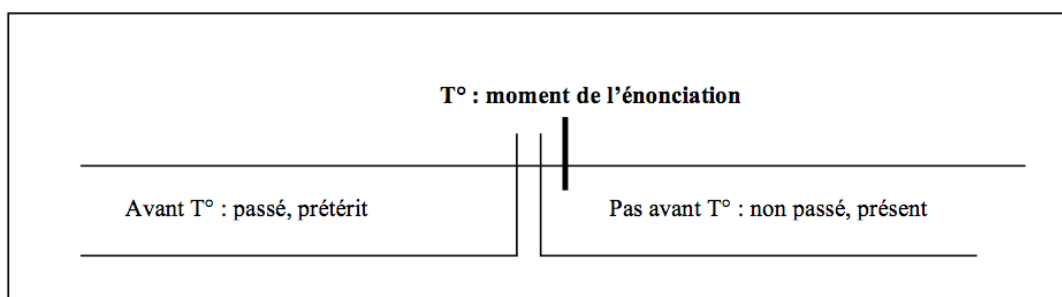
apprentissage au moins) pour produire ce son correctement. En effet, il est selon nous important que l'enseignant attire l'attention de l'apprenant sur la complexité relative qu'un phonème de L2 représente pour des locuteurs de L1.

IV. Exemple d'application en grammaire

En ce qui concerne la grammaire, nous prendrons l'exemple de l'enseignement des temps grammaticaux anglais aux locuteurs francophones. Le temps, en tant que réalité extra- et intralinguistique peut être découpé en trois périodes :

- le moment de l'énonciation ;
- avant le moment de l'énonciation ;
- après le moment de l'énonciation.

Comme nous l'avons vu précédemment⁵⁰⁰, la langue anglaise, ainsi que toutes les langues germaniques, ne présente que deux temps du point de vue de la morphologie flexionnelle⁵⁰¹ : le présent (ou le non-passé) et le passé (appelé prétérit).



Les formes du paradigme flexionnel du français, peuvent quant à elles être couplées avec trois périodes : passé, présent et futur. Par exemple :

⁵⁰⁰ Voir « Partie 2, Chapitre 2, IV.2.3 Domaine verbal ».

⁵⁰¹ Tout les autres prétendus temps grammaticaux impliquent un verbe auxiliaire ; la période future est généralement exprimée par des formes périphrastiques comme *will* ou *be going to*. En effet, la période future en anglais n'est pas exprimée par une flexion sur le verbe, contrairement au français.

(1) *Je chantais.*

1Sg SING^[+PASSÉ ; -FUTUR]

« I sang. » / « I was singing. »

(2) *Je chante.*

1Sg SING^[-PASSÉ ; -FUTUR]

« I sing. » / « I am singing. »

(3) *Je chanterai.*

1Sg SING^[+FUTUR ; -PASSÉ]

« I shall sing. » / « I shall be singing. »

Du point de vue pédagogique, deux problèmes sont à soulever dans ce cas précis : tout d'abord, les enseignants, en grande majorité, n'insistent pas assez sur la distinction à faire entre le plan des formes, des paradigmes flexionnels et le plan énonciatif, des repérages. En outre, les mêmes termes (« présent », « passé », « futur ») sont largement utilisés pour les deux plans, d'où le risque de confusion pour l'apprenant. Par exemple, un locuteur francophone pourra trouver la phrase *The train is leaving tomorrow morning* confuse dans la mesure où un événement qui a lieu dans la période future y est exprimé à l'aide de ce que l'on nomme le « présent continu ». Ensuite, la différence entre les paradigmes flexionnels de l'anglais et du français pose dès le départ une complexité conceptuelle pour un locuteur francophone désireux d'acquérir une logique grammaticale de la langue anglaise.

Tous ceux qui travaillent dans des classes monolingues, cependant, auront remarqué que les étudiants qui partagent la même langue maternelle font l'expérience d'un nombre assez important de problèmes de langue seconde qui ont pour origine l'influence de leur langue première. Dans ces cas, la remarque sur les problèmes de la langue seconde que les étudiants ont en commun peut avoir un rôle particulièrement important. Tomasello et Herron (1988, 1989) ont démontré que les étudiants apprenaient davantage lorsque l'influence de la langue première sur la langue cible était ouvertement abordée en classe que lorsque l'enseignement se concentrait uniquement sur la langue cible. Frankenberg-Garcia (recherche en cours) a collecté des données qui supportent l'affirmation selon laquelle les exercices de grammaire contrastive entre la langue première et la langue cible qui se concentrent sur des problèmes

d'influences crosslinguistiques favorisent l'apprentissage d'une langue seconde⁵⁰². (Frankenberg-Garcia 2000 : 65 ; ma traduction⁵⁰³)

Face à cet obstacle conceptuel qui se pose à lui, le locuteur francophone va bien sûr devoir apprendre les valeurs sémantiques des temps en anglais à l'aide de manuels de grammaire traditionnelle. Nous allons prendre l'exemple d'un ouvrage de Berland-Delépine (2000). Dans ce manuel, le chapitre consacré aux temps commence par une longue revue des valeurs du présent progressif, puis des valeurs du présent simple (deux pages) et enfin du « present perfect ». D'autres longues listes de valeurs suivent ensuite : celles du prétérit, une nouvelle fois du « present perfect » et du « past perfect ». Avec une telle méthode d'enseignement, le locuteur francophone va devoir apprendre par cœur toutes les longues listes de valeurs sans pour autant les maîtriser parfaitement à la sortie.

À présent, voyons comment la théorie de la marque pourrait rendre l'apprentissage des valeurs sémantiques des temps en anglais plus aisé. Nous suggérons, comme dans nos analyses précédentes, d'utiliser le trait [\pm PRÉTÉRIT] pour distinguer le présent du passé. Par conséquent, on attribuera au temps grammatical présent le trait [-PRÉTÉRIT] alors que le temps grammatical passé aura le trait [+PRÉTÉRIT]. La sémantique du temps consiste en la relation entre deux moments dans la chronologie : le moment de l'énonciation et le moment de l'événement décrit. Notons que le moment de l'énonciation est le point de référence dans le discours. Le temps grammatical présent en anglais est utilisé pour décrire une période qui comprend toutes les références au moment présent, c'est-à-dire le moment de l'énonciation, mais aussi tous les moments qui ont une relation directe avec le moment présent (il est aussi utilisé en anglais dans les subordinées qui expriment un événement futur et dans lesquelles l'emploi de *will* et *shall* est

⁵⁰² Voir aussi Lightbown et Spada (2006) sur l'influence de la langue maternelle dans l'acquisition d'une langue seconde.

⁵⁰³ Anyone working with monolingual classes, however, will have noticed that students who share the same native language experience quite a significant number of second language problems that can be traced back to the influence of their first language. In these cases, feedback on the second language problems that the students have in common can have an especially important role. Tomasello and Herron (1988, 1989) demonstrated that students learned more when the influence of the native language upon the target language was openly discussed in class than when instruction focused only on the target language. Frankenberg-Garcia (ongoing research) has collected data in support of the claim that native and target language contrastive grammar exercises that focus on problems of crosslinguistic influence promote second language learning.

agrammatical). Le temps grammatical passé en anglais (le prétérit) est quant à lui utilisé pour exprimer de la « distance » : il est utilisé pour décrire les moments qui sont éloignés dans le temps par rapport au moment de l'énonciation mais aussi les moments qui sont éloignés du point de vue de la réalité (c'est-à-dire du point de vue modal). Ainsi, si nous considérons que le temps présent est un point de référence dans le discours, le temps grammatical passé, étant distant (ou éloigné) du temps présent chronologiquement ou « dans la réalité », est sémantiquement plus complexe que le temps grammatical présent. L'hypothèse est qu'il serait moins complexe de se placer au moment de l'énonciation et de ce qui le suit alors qu'il est plus complexe de se « re-projeter » en arrière dans le passé (qui n'a plus du tout de connexion avec le moment de l'énonciation) ou dans le non réel (non réel au moment de l'énonciation au moins). Morphologiquement, le présent anglais est identique à la forme de base ou forme de citation du verbe. Seule la 3Sg connaît un suffixe flexionnel au présent. La différence entre présent et passé en anglais est généralement déterminée par l'ajout d'une flexion [-ed] sur le verbe lorsque l'énonciateur veut utiliser le passé. Notons que le prétérit – même s'il est, dans la majorité des cas, morphologiquement exprimé par le suffixe [-ed] – est marqué irrégulièrement pour un groupe de verbes dont la forme au passé est imprévisible. Mais que le verbe soit régulier ou non, il y a souvent un changement morphologique pour le passé.

Par conséquent, en anglais, le temps grammatical présent, sémantiquement moins complexe que le temps grammatical passé, est aussi morphologiquement non marqué si on le compare au prétérit (sauf pour la 3Sg). Complexité sémantique et complexité morphologique se rejoignent ici : il y a iconicité puisque la forme donne une image du sens. Le présent étant non marqué en anglais, il a donc une plus grande fréquence d'emploi et ses valeurs sémantiques sont bien plus nombreuses que celles du passé, qui est marqué⁵⁰⁴. C'est pourquoi il n'est pas bien venu de parler de « présent » pour ce qui est plutôt le « non passé », c'est-à-dire un temps (sur le plan flexionnel) défini comme une absence, celle du prétérit (ce que l'on nomme présent correspond en fait aux traits [+TEMPS, -PRÉTÉRIT]). Par conséquent, pour faciliter l'apprentissage des temps grammaticaux en anglais, il suffirait pour l'enseignant d'exposer au locuteur francophone quelles sont les valeurs du prétérit, les valeurs de la forme marquée, et de lui dire d'employer le présent à chaque fois qu'il ne devra pas employer le prétérit. De cette façon,

⁵⁰⁴ Ce phénomène obéit à la corrélation inverse qui lie la variable de complexité et la variable statistique. Voir « Partie 1, Chapitre 4, III.1.1 La variable 'complexité' et la variable 'statistique' ».

l'enseignant évite à l'apprenant les longues listes de valeurs des temps et l'apprentissage de cette partie incontournable de la langue anglaise n'en sera que plus aisé et efficace⁵⁰⁵.

Notons au passage que ces listes de valeurs peuvent aussi être l'objet d'une critique générale : elles mettent en place tout un jeu d'oppositions qui peuvent porter à confusion ; ce qui ne facilite pas la tâche des apprenants francophones. Dans l'ouvrage de Berland-Delépine (2000), comme dans d'autres manuels de grammaire anglaise, on oppose le présent simple au présent progressif ; ce qui est une erreur : il faut opposer le progressif à son absence, ce qui n'est pas la même chose puisque cette opposition existe aussi au prétérit. Chaque langue présente des jeux d'oppositions et il est important de se demander à quoi il est pertinent d'opposer quoi pour atteindre une pédagogie concise et logique. Dire par exemple que « le présent simple s'emploie pour des vérités permanentes, toujours valables » (Berland-Delépine 2000 : 114) n'est pas faux. Cependant, cela n'est pas non plus pertinent lorsque l'on enseigne les valeurs du présent en anglais puisque cette définition peut aussi être donnée pour le prétérit. Par exemple, comparons *Shakespeare is a great writer* à *Shakespeare was a great writer* : ces deux phrases expriment bien des vérités permanentes, toujours valables, la différence concerne simplement la période envisagée. À l'aide de la théorie de la marque, quatre traits distinctifs suffisent pour décrire toutes les formes verbales possibles du paradigme anglais, incluant les formes non auxiliées et les formes auxiliées : [±PRÉTÉRIT] , [±MODAL] , [±PARFAIT] et [±PROGRESSIF] . Connaître les valeurs de ces quatre traits et définir l'impact de leur présence ou de leur absence peuvent mener le locuteur francophone à une maîtrise de l'expression du temps dans la langue anglaise.

	[±PRÉTÉRIT]	[±MODAL]	[±PARFAIT]	[±PROGRESSIF]
<i>He does</i>	-	-	-	-
<i>He is doing</i>	-	-	-	+
<i>He has done</i>	-	-	+	-
<i>He has been doing</i>	-	-	+	+
<i>He must do</i>	-	+	-	-
<i>He must be doing</i>	-	+	-	+
<i>He must have done</i>	-	+	+	-

⁵⁰⁵ Toutefois, nous n'insinuons pas que la théorie de la marque pourrait résoudre tous les problèmes pédagogiques. Notre étude, ne portant pas spécifiquement sur la didactique des langues, n'a pas de prétention à l'exhaustivité.

<i>He must have been doing</i>	-	+	+	+
<i>He did</i>	+	-	-	-
<i>He was doing</i>	+	-	-	+
<i>He had done</i>	+	-	+	-
<i>He had been doing</i>	+	-	+	+
<i>He must do</i>	+	+	-	-
<i>He must be doing</i>	+	+	-	+
<i>He must have done</i>	+	+	+	-
<i>He must have been doing</i>	+	+	+	+

Nous venons de décrire comment la théorie de la marque pouvait être utilisée dans l'apprentissage et dans l'enseignement des temps grammaticaux anglais. Il ne s'agit bien sûr que d'un exemple et nous pensons que plusieurs points de la grammaire anglaise, qui nécessitent en général que l'apprenant mémorise de longues listes de valeurs, peuvent être présentés de la même manière. Par exemple, les valeurs des modaux anglais sont traditionnellement présentés sous la forme de longues listes à savoir par cœur. L'enseignant pourrait faciliter l'apprentissage de cette partie de la grammaire anglaise en opposant les modaux qui présentent des valeurs sémantiques communes⁵⁰⁶ et en ne faisant apprendre par cœur que les valeurs marquées de chacun des modaux. Cela consisterait, par exemple, à présenter à l'apprenant des règles du type :

lorsqu'un énonciateur donne au(x) destinataire(s) une permission (possibilité pragmatique), on utilise MAY si l'énonciateur affiche son autorité et CAN dans tous les autres cas.

V. Sur l'apprentissage précoce de certaines notions linguistiques théoriques

Même si cela n'est pas directement lié à la théorie de la marque, nous souhaiterions ajouter quelques commentaires sur la nécessité d'un apprentissage précoce de langues étrangères, et même de leurs aspects théoriques :

⁵⁰⁶ Voir « Partie 2, Chapitre 2, II.2 Domaine verbal : les modaux anglais ».

Il n'y a [...] pas de réelle querelle parmi les chercheurs en SLA [Acquisition d'une Langue Seconde] sur la proposition que les individus qui commencent à acquérir une L2 tôt dans la vie font généralement mieux à long terme que ceux qui commencent lorsqu'ils sont adultes. (Singleton 2003 : 14 ; ma traduction⁵⁰⁷)

La disposition cérébrale ou cognitive des enfants âgés de 4 à 7 ans est très importante en ce qui concerne l'acquisition des langues. Entendre et reproduire des sonorités nouvelles sont des capacités biologiques que l'on possède et qui se développent plus aisément lorsque l'on est enfant⁵⁰⁸. Bien entendu, nous ne parlons pas ici de certaines personnes possédant des prédispositions individuelles pour le langage. À la fin de la maternelle ou au début du primaire, les enfants devraient être familiarisés avec les sons de leur langue, mais aussi avec les sons des autres langues. Cette sensibilisation devrait être faite avec un accent mis sur une phonétique articulatoire précise. Nous pensons que si les enfants sont plongés, au début de leur scolarité, dans un bain linguistique précoce, il serait plus aisé, plus tard dans leur scolarité, de mettre un nom sur ces articulations et d'acquérir les notions théoriques correspondantes : bilabiales, labio-dentales, pharyngales, etc.

La théorie de la marque a un caractère économique et vise à décrire les sons des langues grâce à un faisceau de traits distinctifs. Comme nous l'avons démontré précédemment, il est possible d'établir la description phonémique de beaucoup de langues du monde grâce à un système minimal de traits distinctifs. Nous pensons que toute personne habituée à une telle présentation des phonèmes et maîtrisant la valeur de chacun de ces traits est capable de prononcer les phonèmes de n'importe quelle langue plus ou moins correctement. Reprenons le cas de l'enfant : si les enseignants insistent très tôt dans la scolarité de l'enfant sur les multiples possibilités articulatoires qu'il a à sa disposition, et que plus tard, ils lui apprennent à nommer ces possibilités à l'aide de notions théoriques, non seulement l'apprentissage de la phonologie de n'importe quelle langue lui paraîtra bien plus facile, mais en plus, sa prononciation sera plus précise et plus correcte. Cette méthode pédagogique a déjà fait ses preuves en Turquie, par exemple. Depuis la réforme de Mustafa Kemal (Kemal Atatürk) en 1928, on est passé de l'alphabet arabo-musulman à l'alphabet romain avec une graphie de type phonologique.

⁵⁰⁷ There is [...] no real quarrel among SLA [Second Language Acquisition] researchers over the proposition that individuals who begin to acquire an L2 early in life generally do better in the long run than those who begin as adults.

⁵⁰⁸ Patkowski (1990) fait référence à ces capacités biologiques chez les enfants dans ce qu'il nomme « l'hypothèse de la période critique ».

Depuis cette réforme, on enseigne des rudiments de la phonologie du turc dès les cours préparatoires (en même temps que l'apprentissage de la lecture). Cette « Révolution des signes » (nom donné à la réforme de Mustafa Kemal) alliée à cette méthode pédagogique a entraîné une très forte hausse du taux d'alphabétisation en Turquie.

VI. Conclusion

Dans cette partie, nous avons tenté de démontrer que la notion de complexité jouait un rôle important dans l'apprentissage d'une langue étrangère. Pour cette raison, la théorie de la marque peut être utilisée comme un outil pédagogique efficace dans l'enseignement des langues étrangères.

En tant que théorie qui permet la mesure de la complexité linguistique, la théorie de la marque met en lumière les complexités absolues et relatives des langues, et peut donc aider l'enseignant d'une langue étrangère à adopter une pédagogie appropriée et efficace basée sur l'anticipation des difficultés (d'origines conceptuelles et/ou physiologiques) des apprenants de L2.

En phonologie, la confrontation des systèmes phonémiques de la langue maternelle et de la langue étrangère mène l'enseignant à identifier les phonèmes marqués de la langue étrangère, c'est-à-dire ceux qui présentent une complexité absolue et/ou relative. Ce sont précisément ces phonèmes qui sont susceptibles de poser des difficultés aux apprenants. Par conséquent, la théorie de la marque peut aider l'enseignant à anticiper les points faibles des élèves/étudiants en prononciation (ce qui devrait le mener, par exemple, à insister sur les éléments posant des difficultés).

En grammaire, l'enseignement des temps grammaticaux de l'anglais à des locuteurs francophones peut être simplifié et donc facilité (par conséquent, rendu plus efficace) : la théorie de la marque peut épargner aux apprenants de L2 la mémorisation de longues listes de valeurs que l'on trouve encore actuellement dans les manuels de grammaire anglaise. Il faudrait pour cela d'abord exposer clairement aux locuteurs francophones la différence entre le plan des formes (paradigmes flexionnels) et le plan énonciatif (plan des repérages) afin d'éviter toute confusion pouvant être liée à une analogie langue étrangère ~ langue maternelle. Ensuite, il conviendrait d'expliquer les valeurs des temps en anglais en soulignant une classification binaire de ces valeurs et en posant le temps « non passé », comme temps non marqué, donc doté d'une plus grande disponibilité et d'une plus large

gamme d'emplois, étant donné son caractère moins spécifique. Cela mènera les locuteurs francophones à apprendre les valeurs fondamentales du prétérit (qui sont beaucoup moins nombreuses que les valeurs du temps grammatical non passé) et à employer le prétendu présent à chaque fois qu'il ne devra pas employer le prétérit.

La théorie de la marque peut aussi être utilisée dans un programme d'enseignement des langues étrangères qui peut être découpé en deux phases en ce qui concerne la phonologie :

- 1) un bain linguistique précoce en milieu scolaire qui permettrait donc une familiarisation « non naturelle » avec les multiples possibilités articulatoires ;
- 2) plus tard dans la scolarité, l'acquisition des notions théoriques liées à la phonétique articulatoire.

Cette méthode d'enseignement permettrait d'éviter les approximations phonémiques/phonétiques que nous décrivent les manuels traditionnels et de donner à l'apprenant une idée précise de la prononciation de chaque son.

VII. Bilan sur l'utilisation de la théorie de la marque dans un domaine « appliqué »

Dans ce chapitre, nous avons allié une théorie linguistique, la théorie de la marque, à un domaine appliqué (l'acquisition et l'enseignement des langues étrangères). Nous avons tenté de démontrer que cette théorie peut aider l'enseignant à mettre en place une pédagogie qui mènera l'apprenant à une acquisition simple (et non laborieuse) et précise (et non approximative) de la langue étrangère.

Dans les analyses intrasystémiques et intersystémiques qui ont précédé ce dernier chapitre, nous avons tenté de montrer que la théorie de la marque présentait deux caractères fondamentaux, l'un descriptif et l'autre explicatif. L'acquisition et l'enseignement des langues étrangères est selon nous un domaine « élargi » (parce qu'il ne concerne pas seulement les sciences du langage mais aussi les sciences de l'éducation) dans lequel un troisième caractère de la théorie de la marque, le caractère prédictif, peut être exploité de façon intéressante.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour conclure, nous reprendrons les principales étapes de notre travail tout en approfondissant les idées force. Il s'agira ici de dresser un bilan général de notre réflexion théorique sur la complexité des langues, ainsi que sur les enjeux scientifiques et politiques (au sens large) de notre recherche. Nous proposerons enfin des perspectives pour des recherches futures sur la complexité linguistique.

➤ **Les enjeux de la théorisation en linguistique**

Selon Chomsky, le langage est un phénomène naturel qui est le produit de l'évolution biologique de l'espèce humaine. L'être humain est un sujet parlant, et c'est ce qui le distingue principalement des espèces qui lui sont apparentées dans la phylogénie du vivant. En d'autres termes, le langage naturel est un trait dérivé de l'espèce humaine. Chaque être humain, chaque locuteur, a intériorisé mentalement sa langue : la linguistique suivant Chomsky, et telle que nous la concevons dans cette thèse, fait ainsi partie intégrante des sciences cognitives. Par conséquent, de notre point de vue, l'étude des langues ne peut et ne doit pas être dissociée d'une réflexion théorique sur le mental.

Unifier les paramètres linguistiques par le biais d'une ou de plusieurs théories permet de modéliser les réalités linguistiques élémentaires. Le langage offre un système relativement bien organisé qui peut être analysé en jeux d'oppositions et en termes pertinents et/ou productifs. L'examen, la comparaison et la hiérarchisation des éléments linguistiques révèlent qu'il existe une cohérence générale dans les « comportements » des structures et des unités. En outre, l'étude de la complexité (ou de la simplicité) de ces structures et de ces unités est très révélatrice de ces comportements et mène à des démonstrations convaincantes.

Certaines analyses de la complexité linguistique ont mené à la formulation d'un système conceptuel autour de la notion de marque, qui permet de décrire et d'expliquer efficacement nombre de processus naturels et récurrents. La marque est

une interprétation métalinguistique des données linguistiques qui rend compte de la construction et de l'évolution des systèmes.

➤ **La nécessité de redéfinir la théorie de la marque**

La théorie de la marque a été la pierre angulaire de nombreuses recherches. Des années 1930 à nos jours, elle a été utilisée dans des analyses multiples et diversifiées, tant en linguistique générale que dans d'autres disciplines. Durant cette période, cette théorie a sans doute autant été saluée qu'attaquée. Nous avons reconnu dans cette thèse que certaines des critiques qui lui ont été adressées sont parfaitement légitimes.

Pour notre besoin de théorisation sur la complexité linguistique, nous avons donc le choix entre deux approches : proposer une nouvelle théorie de la complexité linguistique, ou bien redéfinir la théorie de la marque existante. La seconde approche nous a paru être la plus censée, car la théorie de la marque est riche de plusieurs décennies de réflexions et d'analyses linguistiques. De plus, proposer une nouvelle théorie nous paraissait illogique puisque nous disposions déjà avec la théorie de la marque, d'un cadre théorique bien constitué, solide et pertinent.

En définitive, nous pensons que notre essai de théorisation sur la complexité linguistique a plus consisté en des réajustements qu'en des modifications radicales.

➤ **L'apport de notre thèse dans la théorie de la marque**

Comme nous l'avons vu, plus la théorie de la marque est devenue « transversale », plus sa définition est devenue floue et en conséquence son application discutable. Notre redéfinition a consisté à réconcilier les différentes applications de la théorie, tout en tenant compte des critiques adressées à la notion de marque. Nous avons aussi actualisé la théorie en tentant de tirer profit des apports que d'autres modèles pouvaient représenter.

En ce qui concerne la réconciliation des différentes applications, nous avons tout d'abord cherché à démontrer qu'un principe unificateur régit toutes les analyses faisant appel à la théorie de la marque : la relation d'opposition entre des éléments linguistiques, caractérisée par différents degrés de complexité. Il s'agissait ensuite de connecter les différents critères définitoires, à première vue distincts, qui ont été proposés jusqu'à notre présente étude. Notre but était alors de prouver que tous ces critères, ainsi que les notions et concepts qui les accompagnent, fonctionnent à l'unisson et que le concept de marque permet de les subsumer.

Nous avons proposé que la véritable matrice sous-jacente à la théorie de la marque se trouve à un niveau supérieur aux critères définitoires. Cette matrice peut être décrite par deux variables dépendantes (la variable de complexité et la variable statistique) qui sont liées par une relation inverse et qui prennent leurs valeurs en fonction de trois modalités : la complexité notionnelle, la complexité formelle et la fréquence. Étant donné que ces trois modalités déterminent la valeur de chacune des deux variables, nous les avons considérées, dans notre analyse, comme les critères définitoires permettant d'identifier les unités et les structures linguistiques marquées et non marquées. Nous avons par ailleurs souligné (et cela est important si l'on veut utiliser avec pertinence la théorie de la marque) que les trois modalités fonctionnent différemment selon la composante du langage analysée. Notons cependant que cela n'invalide pas l'hypothèse de l'applicabilité d'une seule et même théorie de la complexité. Enfin, nous avons ajouté que les deux variables prennent leurs valeurs et évoluent sous le contrôle de deux paramètres extralinguistiques décrits dans la théorie des prototypes : le *jugement de typicalité* et la *familiarité*.

En ce qui concerne l'application de la théorie, nous avons proposé de nouveaux systèmes de traits : un système de traits distinctifs exhaustif en phonétique, et des systèmes de traits plus restreints à nos différentes analyses dans les autres composantes du langage. Certains de ces traits existaient déjà, d'autres ont été adaptés ou créés afin d'optimiser nos analyses. Ces systèmes sont le résultat d'observations récurrentes dans un premier temps, et d'évaluations et de vérifications successives dans un second temps. Tout d'abord, nous avons décidé de nous en tenir à l'approche binaire généralisée en insistant bien sur le fait que le binarisme peut être ontologique, mais aussi purement méthodologique. Dans ce cadre, nous avons privilégié le principe de la transversalité afin de pouvoir procéder à des analyses intra- et intersystémiques de plusieurs langues. Par conséquent, il est fort probable que nos systèmes de traits sont moins économiques que certains proposés par d'autres théories. Par ailleurs, il nous paraît important de pouvoir proposer un moyen de visualiser l'organisation des systèmes linguistiques et de rendre compte des relations qui les structurent. Dans cette optique, les notions de hiérarchie et de dépendance sont cruciales et nos systèmes de traits doivent pouvoir les exprimer. Cela n'a cependant pas engendré de modifications notables dans notre modélisation car nous estimons que les représentations traditionnelles sous forme d'arborescences, ou encore sous forme d'échelles, étaient largement satisfaisantes dans le cadre de notre étude. En définitive, dans les différentes composantes de la langue, nous avons cherché à aboutir à des systèmes de traits menant à des analyses structurées, lisibles et révélatrices des processus linguistiques que nous avons entrepris de décrire et de comprendre.

➤ **Les enjeux scientifiques et politiques⁵⁰⁹ de la théorie de la marque**

Le second volet de notre étude consistait en un essai d'application à plusieurs langues. À travers des vérifications empiriques, nous avons tout d'abord tenté de démontrer que la théorie de la marque est transversale (elle peut être appliquée à différentes composantes de la linguistique) et peut prétendre à l'universalité (elle peut être appliquée à plusieurs langues). Pour ce faire, nous avons confronté cette théorie aux différentes composantes de plusieurs langues (de l'océan Indien et indo-européennes) dans des analyses intra- et intersystémiques, qui s'inscrivent dans la synchronie et dans la diachronie.

En définitive, nous avons été amenée à exploiter plusieurs caractères de la théorie de la marque. Dans les analyses intrasystémiques, la théorie prend une valeur descriptive, mais aussi explicative : elle permet non seulement d'observer et de décrire les systèmes linguistiques, mais aussi de comprendre leurs organisations, leurs dynamiques et leurs évolutions. Dans les analyses intersystémiques, la théorie prend surtout une valeur explicative : elle peut rendre compte de divers processus (synchroniques et diachroniques) observables dans les langues. Enfin, dès lors que la validité de la théorie a été démontrée et que des tendances linguistiques naturellement récurrentes ont été proposées, il est possible d'adopter un raisonnement inductif – avec plus de prudence – et de procéder à des généralisations des principes. Dans ce cadre, nous avons pu envisager le caractère prédictif de la théorie de la marque et nous avons proposé d'utiliser cette valeur dans des analyses plus concrètes telles que l'acquisition et l'enseignement des langues étrangères.

➤ **Les limites de la théorie de la marque**

La théorie de la marque ne doit pas être considérée comme une panacée pour apporter des réponses à toutes les interrogations sur le langage. On ne peut prétendre tout expliquer grâce à cette théorie. Tout d'abord, il existe d'autres principes fonctionnels – comme les principes de différenciation maximale ou d'hypercorrection – qui sont en concurrence avec cette théorie et l'emportent parfois. Ensuite, il existe aussi des cas particuliers qu'elle ne permet pas de résoudre de manière convaincante (par exemple, le cas de la 3Sg en anglais).

Au sujet des cas dans lesquels d'autres principes fonctionnels l'emportent sur la théorie de la marque, il est selon nous important de retenir que la marque n'est qu'un paramètre parmi d'autres pour décrire et expliquer les processus linguistiques.

⁵⁰⁹ « Politiques » au sens large du terme.

Ainsi, la théorie de la marque ne peut pas toujours « se suffire à elle-même ». Cependant, cette théorie est particulièrement intéressante parce que ses principes semblent souvent prioritaires dans le langage. Son application n'est invalidée que dans certains contextes précis et nous pensons par conséquent qu'elle est l'un des paramètres les plus importants et les plus révélateurs.

La théorie de la marque est une théorie linguistico-cognitive qui décrit certaines « règles » fondamentales qui sont très souvent à l'œuvre dans le langage. Les cas particuliers que la théorie de la marque ne peut expliquer, ou dans lesquels ses principes ne sont pas vérifiés, ne peuvent pas remettre en cause la validité générale de cette théorie. Nous reprendrons ici une métaphore de Wittgenstein afin de clarifier notre propos. Selon Wittgenstein ([1953] 2005), le langage est un « jeu » social basé sur des pratiques (ou « usages »), autrement dit « des règles du jeu ». Toute transgression des règles, ce que l'on nomme aussi « exceptions aux règles », élargit le paradigme des « coups » que l'on peut faire dans le jeu mais reste en marge de la logique de ce jeu. Nous pensons que le caractère atypique des exceptions aux règles (ou principes) de la théorie de la marque leur donne beaucoup de visibilité, mais ce n'est pas ce qui les rend plus prépondérantes que les règles (ou principes) de cette théorie.

➤ **Les perspectives de notre thèse**

Notre thèse, bien qu'elle propose des réponses, livre aussi des questions et il est indéniable que les recherches sur la théorie de la marque peuvent encore être approfondies.

Il serait tout d'abord intéressant de procéder à d'autres analyses intra- et intersystémiques de langues diverses afin de continuer à tester la validité de la théorie de la marque. Des analyses quantitatives (mais aussi qualitatives) permettraient de renforcer ou de réorienter les généralisations sur le fonctionnement des langues. Nous pensons que toute théorie, pour rester valide, doit sans cesse être précisée et affinée.

Par ailleurs, il va de soi que si l'objectif de la recherche est d'aboutir à une modélisation plus générale des processus linguistiques, l'analyse ne peut se cantonner à la simple application de la théorie de la marque. Elle doit aussi consister à décrire les autres principes fonctionnels qui concurrencent cette théorie et, si cela est possible, à tenter de démontrer dans quels cas ces principes sont prioritaires et pour quelles raisons.

Nous pensons aussi que l'application de la théorie de la marque dans des domaines plus concrets (ce qui exige préalablement une maîtrise dans des domaines plus théoriques) peut aussi se révéler intéressante. Les études concernant l'acquisition et la perte du langage ou l'apprentissage et l'enseignement des langues étrangères sont des terrains qui méritent, selon nous, de nouvelles lignes d'investigation.

« Markedness exists⁵¹⁰ » et notre thèse s'inscrit dans la lignée de toutes les études qui, depuis les années 1930, ont tenté de le démontrer. En tant qu'objet des sciences humaines, le langage évolue et les théories qui le décrivent doivent s'adapter à ce phénomène. Autrement dit, les théories linguistiques doivent constamment être réactualisées et réadaptées. La théorie de la marque est une théorie linguistico-cognitive forte et complète et elle mérite de continuer à garder sa place dans les recherches linguistiques, qu'elles soient théoriques ou appliquées.

⁵¹⁰ Nous avons ici repris le titre d'une communication de de Lacy (2005).

Bibliographie

- ADAMCZEWSKI, H. et KEEN, D. (1993). *Phonétique et phonologie de l'anglais contemporain*. Paris : Armand Colin.
- AGNIHOTRI, R. K. et KHANNA, L. (eds) (1994). *Second Language Acquisition: Socio-cultural and Linguistic Aspects of English in India*. Delhi: Sage.
- AISSEN, J. (2003). "Differential Object Marking: Iconicity vs. Economy", *Natural Language & Linguistic Theory* 21: 435-483.
- ANDERSEN, H. (1972). "Diphthongization", *Language* 48: 11-50.
- (1989). "Markedness theory — the first 150 years". In M. O. Tomić (ed.) (1989b), 11-46.
- ANDERSON, J. et DURAND, J. (1986). "Dependency Phonology". In J. Durand (ed.) (1986), 1-54.
- , et EWEN, C. (1987). *Principles of Dependency Phonology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- , et JONES, C. (1974). "Three Theses Concerning Phonological Representations", *Journal of Linguistics* 10: 1-26.
- ANSALDO, U. et MATTHEWS, S. (2007). "Deconstructing Creole: The Rationale". In U. Ansaldo, S. Matthews et L. Lim (eds) (2007), 1-18.
- , ——, et LIM, L. (eds) (2007). *Deconstructing Creole*. Amsterdam: Benjamins.
- ANTTILA, A. (1997). "Deriving Variation from Grammar". In F. Hinskens, R. Van Hout et Wetzels W. L. (eds) (1997), 35-68.
- ARCHANGELI, D. (1984). "Underspecification in Yawelmani Phonology and Morphology". Doctoral dissertation, MIT. [Published 1988, New York: Garland]
- (1988). "Aspects of Underspecification Theory", *Phonology* 5: 183-207.
- (1997). "Optimality Theory: An Introduction to Linguistics in the 1990s". In D. Archangeli et D. T. Langendoen (eds) (1997), 1-32.
- (1999). "Introducing Optimality Theory", *Annual Review of Anthropology* 28: 531-552.

- , et LANGENDOEN, D. T. (eds) (1997). *Optimality Theory: An Overview*. Great Britain: Blackwell Publishers.
- ARENDS, J. (1995). “The Socio-historical Background of Creoles”. In J. Arends, P. Muysken et N. Smith (eds) (1995), 15-24.
- , MUYSKEN, P. et SMITH, N. (eds) (1995). *Pidgins and Creoles: An Introduction*. Amsterdam: Benjamins.
- ARISTOTE (1997). *Organon* (I. Catégories, II. De l'interprétation). Paris : Librairie Philosophique Vrin.
- AUER, P., GILLES, P. et SPIEKERMANN, H. (eds) (2002). *Silbenschnitt und Tonakzente*. Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- BAGGIONI, D. et ROBILLARD D. de (1990). *Île Maurice : une francophonie paradoxale*. Paris : L'Harmattan.
- BAILEY, C. J. N. et SHUY, R. W. (eds) (1973). *New Ways of Analyzing Variation in English*. Georgetown: Georgetown University Press.
- BAKER, P. (1972). *Kreol: A Description of Mauritian Creole*. London: C. Hurst.
- BANSAL, R. K. (1969). *The Intelligibility of Indian English*. Hyderabad: Central Institute of English and Foreign Languages.
- BATTISTELLA, E. L. (1990). *Markedness: The Evaluative Superstructure of Language*. Albany: State University of New York Press.
- (1996). *The Logic of Markedness*. Oxford: Oxford University Press.
- BAUGH, A. C. (1974). *A History of the English Language*. 2nd edition. London: Routledge.
- BELLETTI, A., BRANDI, L. et RIZZI, L. (eds) (1981). *Theory of Markedness in Core Grammar: Proceedings of the 1979 GLOW Conference*. Pisa: Scuola Normale Superiore di Pisa.
- BERLAND-DELÉPINE, S. (2000). *La grammaire anglaise de l'étudiant*. Paris : Ophrys.
- BERLIN, B. et KAY, P. (1969). *Basic Color Terms: Their Universality and Evolution*. Berkeley: University of California Press.
- BIBERAUER, T. (2007). “Doubling and Omission: Insights from Afrikaans”. In *Papers from the Workshop on Doubling in the Dialects of Europe*. Amsterdam: Meertens On-line Publications.
<<http://www.meertens.knaw.nl/projecten/edisyn/>>.

- BICKERTON, D. (1984). "The Language Bioprogram Hypothesis", *Brain and Behavioral Sciences* 7: 173-203.
- BLANCHET, P., CALVET, L.-J. et ROBILLARD, D. de (2007). *Un siècle après le Cours de Saussure, la linguistique en question*, Carnets de l'Atelier de Sociolinguistique n° 1. Paris : L'Harmattan.
- BLOOMFIELD, L. ([1933] 1970). *Le langage*. Tr. fr. J. Gazio. Paris : Payot.
- BOSCH, A., NEED, B. et SCHILLER, E. (eds) (1987). *Papers from the Parasession on Autosegmental and Metrical Phonology*. Chicago: Chicago Linguistic Society.
- BOURGUIGNON, L. (1998). *Histoire et didactique : les défis de la complexité*. Paris : Centre National de Documentation Pédagogique.
- BREKHUS, W. (1998). "A Sociology of the Unmarked: Redirecting our Focus", *Sociological Theory* 16: 34-51.
- BRETON, R. (2003). *Atlas des langues du monde : une pluralité fragile*. Paris : Éditions Autrement.
- BRIGHT, W. (ed.) (1992). *International Encyclopedia of Linguistics, Volume 3*. Oxford: Oxford University Press.
- BRISLIN, R. W., BOCHNER, S. et LONNER, W. J. (eds) (1975). *Cross-cultural Perspectives on Learning*. New York: John Wiley.
- BROOK, G. L. (1958). *A History of the English Language*. London: André Deutsch.
- CAIRNS, C. E. (1986). "Word Structure, Markedness, and Applied Linguistics". In F. R. Eckman, E. A. Moravcsik et J. Wirth (eds) (1986), 13-38.
- , et FEINSTEIN, M. H. (1982). "Markedness and the Theory of Syllable Structure", *Linguistic Inquiry* 13: 193-225.
- CALVET, L.-J. (1998). *La sociolinguistique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- (2007). « Pour une linguistique du désordre et de la complexité ». In P. Blanchet, L.-J. Calvet et D. de Robillard (2007), 13-80.
- CARROLL, J. B. (ed.) ([1956] 1997)]. *Language, Thought, and Reality: Selected Writings of Benjamin Lee Whorf*. Cambridge: MIT Press.
- CARTON, F. (1997). *Introduction à la phonétique du français*. Paris : Dunod.
- CASAD, E. H. (ed.) (1996). *Cognitive Linguistics in the Redwoods: The Expansion of a New Paradigm in Linguistics*. Berlin: Mouton de Gruyter.
- CATFORD, J. C. (1977). *Fundamental Problems in Phonetics*. Bloomington: Indiana University Press.

- CHARBONNEAU, R. et RIGAULT, A. (eds) (1972). *Proceedings of the Seventh International Congress of Phonetic Sciences*. The Hague: Mouton.
- CHAUDENSON, R. (1974). *Le lexique du parler créole de la Réunion*. Paris : Honoré Champion.
- (1981). *Textes créoles anciens, La Réunion et Île Maurice : Comparaison et essai d'analyse*. Hamburg : Kreolische Bibliothek.
- (2003). *La créolisation : théorie, applications, implications*. Paris : L'Harmattan.
- CHEUILLET, F. (1994). *Histoire de la langue anglaise*. Paris : Presses Universitaires de France.
- CHIN, S. B. et DINNSEN, D. A. (1991). "Feature Geometry in Disordered Phonologies", *Clinical Linguistics & Phonetics* 5: 329-337.
- CHOMSKY, N. (1965). *Aspects of a Theory of Syntax*. Cambridge: MIT Press.
- ([1957] 1969). *Structures Syntaxiques*. Tr. fr. M. Braudeau. Paris : Édition du Seuil.
- (1980). "On Binding", *Linguistic Inquiry* 11: 1-46.
- (1981). *Lectures on Government and Binding*. Dordrecht: Foris.
- ([1968] 2001). *Le langage et la pensée*. Tr. fr. L.-J. Calvet. Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- , et HALLE, M. (1968). *The Sound Pattern of English*. New York: Harper & Row.
- , et LASNIK, H. (1977). "Filters and Control", *Linguistic Inquiry* 8: 425-504.
- CLARK, E. V. et CARPENTER, K. L. (1989). "The Notion of Source in Language Acquisition", *Language* 65: 1-30.
- CLEMENTS, G. N. (1975). "Analogical Reanalysis in Syntax: The Case of Ewe Tree-Grafting", *Linguistic Inquiry* 6: 3-51.
- (1985). "The Geometry of Phonological Features", *Phonology Yearbook* 2: 225-252.
- (1988). "Towards a Substantive Theory of Feature Specification", *Proceedings of NELS* 18: 79-93.
- , et HUME, E. (1995). "The Internal Organization of Speech Sounds". In J. Goldsmith (ed.) (1995), 245-306.
- COATES, J. (1983). *The Semantics of the Modal Auxiliaries*. London: Croom Helm.

- COMRIE, B. (1986). "Markedness, Grammar, People, and the World". In F. R. Eckman, E. A. Moravcsik et J. R. Wirth (eds) (1986), 85-106.
- (1989). *Language Universals & Linguistic Typology*. 2nd edition. Chicago: The University of Chicago Press.
- CORNE, C. (1977). *Seychelles Creole Grammar*. Tübingen: TBL Verlag Gunter Narr.
- CROFT, W. (1990). *Typology and Universals*. Cambridge: Cambridge University Press.
- CULIOLI, A. (1990). *Pour une linguistique de l'énonciation, Tome 1 : Opérations et représentations*. Paris : Ophrys.
- DASGUPTA, P. (1993). *The Otherness of English: India's Auntie Tongue Syndrome*. New Delhi: Sage Publications.
- DEFRANCIS, J. (1976). *Beginning Chinese*. 2nd edition. Massachusetts: The Murray Printing Company.
- DeGraff, M. (2001). "On the Origins of Creoles: A Cartesian Critique of Neo-Darwinian Linguistics", *Linguistic Typology* 5: 213-230.
- (2003). "Against Creole Exceptionalism", *Language* 79: 391-410.
- (2005). "Linguists' most Dangerous Myth: The Fallacy of Creole Exceptionalism", *Language in Society* 34: 533-591.
- DE LACY, P. (2002). "The formal expression of markedness". Doctoral dissertation, University of Massachusetts Amherst. <<http://roa.rutgers.edu/files/542-0902/542-0902-0-0.PDF>>.
- (2005). "Markedness exists". Colloquium presentation, Linguistics department, State University of New York, Stony Brook.
- (2006). *Markedness: Reduction and Preservation in Phonology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- DEL PILAR GARCIA MAYO, M. et GARCIA LECUMBERRI, M. L. (eds) (2003). *Age and the Acquisition of English As a Foreign Language*. Great Britain: Cromwell Press.
- DEMARCHE, J.-P., STRAUB, B. et THIELE, P. (2006). *Les clés de l'allemand d'aujourd'hui*. Paris : Ellipses.
- DESCLÉS, J.-P. et GUENTCHÉVA, Z. (1993). « Le passif dans le système des voix du français », *Langages* 109 : 73-102.
- DIXON, R. M. W. (2002). *Australian Languages: Their Nature and Development*. Cambridge: Cambridge University Press.

- DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, B. (1976). *Le malgache : essai de description sommaire*. Paris : Centre National de la recherche scientifique et international de la langue française.
- DONALDSON, B. (1994). "Afrikaans". In E. König et J. van der Auwera (eds) (1994), 478-504.
- DORTIER, J.-F. (dir.) (2001). *Le langage : nature, histoire et usage*. Auxerre : Sciences Humaines Éditions.
- DRESSLER, W. U. (1989). "Markedness and Naturalness". In O. M. Tomić (ed.) (1989b), 111-120.
- , MAYERTHALER, W., PANAGL, O. et WURZEL, W. U. (eds) (1987). *Leitmotifs in Natural Morphology*. Amsterdam: John Benjamins.
- D'SOUZA, J. (2001). "Contextualizing Range and Depth in Indian English", *World Englishes* 20: 145-159.
- DUPRÉ, F. (2007). « Les langues créoles et leur fonctionnement : étude comparative du kriol australien et du créole réunionnais ». Thèse de doctorat, Université de La Réunion.
- DURAND, J. (ed.) (1986). *Dependency and Non-linear Phonology*. London: Croom Helm.
- (1990). "In Defence of Dependency Phonology", *Rivista di Linguistica* 2: 87-102.
- (2005). « Les primitives phonologiques : des traits distinctifs aux éléments ». In J. Durand, N. Nguyen et S. Wauquier-Gravelines (eds) (2005), 63-93.
- , et KATAMBA, F. (eds) (1995). *Frontiers of Phonology: Atoms, Structures, Derivations*. London: Longman.
- , et LYCHE, C. (2001). « Des règles aux contraintes en phonologie générative », *Revue québécoise de linguistique* 30 : 91-154.
- , NGUYEN, N. et WAUQUIER-GRAVELINES, S. (eds) (2005). *Phonologie et phonétique : forme et substance*. Paris : Hermès.
- ECKMAN, F. R. (1977). "Markedness and the Contrastive Analysis Hypothesis", *Language Learning* 27: 315-30.
- (1981). "Markedness and Degree of Difficulty in Second Language Learning". In J.-G. Savard et L. Laforge (eds) (1981), 115-126.
- , MORAVCSIK, E. A. et WIRTH, J. (eds) (1986). *Markedness*. New York: Plenum Press.

- FARKAS, D. F. (1990). "Two Cases of Underspecification in Morphology", *Linguistic Inquiry* 21: 539-550.
- FENK-OCZLON, G. et FENK, A. (2008). "Complexity Trade-Offs Between the Subsystems of Language". In M. Miestamo, K. Sinnemäki et F. Karlsson (eds) (2008), 43-65.
- FINCH, G. (2005). *Key Concepts in Language and Linguistics*. Wales: Palgrave.
- FOLEY, W. (1986). *The Papuan Languages of New Guinea*. Cambridge: Cambridge University Press.
- FRANKENBERG-GARCIA, A. (2000). "Using a Translation Corpus to Teach English to Native Speakers of Portuguese", *Op. Cit, A Journal of Anglo-American Studies* (special issue on translation) 3: 65-73.
- FRAWLEY, W. (ed.) (2003). *International Encyclopedia of Linguistics*. New York: Oxford University Press.
- FROMKIN, V. et RODMAN, R. (1988). *An Introduction to Language*. 4th edition. New York: Holt.
- GELAES, S. et THIBAUT, J.-P. (2004). « L'apprentissage de concepts chez l'enfant : facteurs cognitifs, structure des catégories et théories naïves », *L'année psychologique* 104 : 597-636.
- GIL, D. (2008). "How Complex are Isolating Languages?". In M. Miestamo, K. Sinnemäki et F. Karlsson (eds) (2008), 109-131.
- GILBERT, E. (1987). *May, must, can et les opérations énonciatives*. Gap : Ophrys.
- GIMSON, A. C. (1962). *An Introduction to the Pronunciation of English*. London: Edward Arnold.
- GIVÓN, T. (1990). *Syntax: a Functional-Typological Introduction, Volume 2*. Amsterdam: John Benjamins.
- (1991). "Markedness in Grammar: Distributional, Communicative and Cognitive Correlates of Syntactic Structure", *Studies in Language* 15: 335-370.
- (ed.) (1995a). *Functionalism and Grammar*. Amsterdam: John Benjamins.
- (1995b). "Markedness as Meta-Iconicity: Distributional and Cognitive Correlates of Syntactic Structure". In T. Givón (ed.) (1995a), 25-69.
- GLAUDERT, N. (2009a). "The Theory of Markedness and Foreign Language Teaching". In A. Shafaei et M. Nejati (eds) (2009), 160-173.

- (2009b). “The Theory of Markedness and Intra-/Inter- Systemic Complexities in Languages: Application to Reunion and Mauritian Creoles”, *Alizés* 31-32: 251-264.
- (en prép.). “Contact Languages: When Language Evolution Conspires with Communication Accommodation”.
- GNANADESIKAN, A. (1995). “Markedness and Faithfulness Constraints in Child Phonology”. In R. Kager, J. Pater et W. Zonneveld (eds) (1995), 73-108.
- GOLDSMITH, J. (1976). “Autosegmental Phonology”. Doctoral dissertation, MIT. [Published 1979, New York: Garland]
- (ed.) (1995). *Handbook of Phonological Theory*. Oxford: Blackwell.
- GOLSTON, C. (1996). “Direct Optimality Theory: Representation as Pure Markedness”, *Language* 72: 713-748.
- GONZÁLEZ, M. (ed.) (1994). *Papers of the 24th Annual Meeting of the North Eastern Linguistic Society*. Amherst: Graduate Linguistic Student Association.
- GOUGENHEIM, G. (1929). *Études sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris : Les Belles Lettres.
- GREENBERG, J. H. (ed.) (1963a). *Universals of Language*. Cambridge: MIT Press.
- (1963b). “Some Universals of Grammar with Particular Reference to the Order of Meaningful Elements”. In J. H. Greenberg (ed.) (1963a), 96-104.
- (1966). *Language Universals with Special Reference to Feature Hierarchies*. The Hague: Mouton and Co.
- (1975). “Research on Language Universals”, *Annual Review of Anthropology* 4: 75-94.
- (1987). “The Present Status of Markedness Theory: A Reply to Scheffler”, *Journal of Anthropological Research* 43: 367-374.
- GUREVICH, N. (2001). “A Critique of Markedness-based Theories in Phonology”, *Studies in the Linguistic Sciences* 31: 89-114.
- GVOZDANOVIĆ, J. (1989). “Defining Markedness”. In O. M. Tomić (ed.) (1989b), 47-66.
- HAIMAN, J. (1975). “Neutralization and Markedness Assimilation: Future and Subjunctive in Hua”, *Oceanic Linguistics* 14: 119-127.
- HALLE, M. (1959). *The Sound Pattern of Russian*. The Hague: Mouton.
- (1992). “Phonological Features”. In W. Bright (ed.) (1992), 207-212.

- (1995). “Feature Geometry and Feature Spreading”, *Linguistic Inquiry* 26: 1-46.
- (2003). “Phonological Features”. In W. Frawley (ed.) (2003), 314-320.
- , VAUX, B. et WOLFE, A. (2000). “On Feature Spreading and the Representation of Place of Articulation”, *Linguistic Inquiry* 31: 387-444.
- HAMMOND, M. (1997). “Optimality Theory and Prosody”. In D. Archangeli et D. T. Langendoen (eds) (1997), 33-58.
- HAMPTON, J. A. (1995). “Testing the Prototype Theory of Concepts”, *Journal of Memory and Language* 34: 686-708.
- (2006). “Concepts as Prototypes”. In B. H. Ross (ed.) (2006), 79-113.
- (2007). “Typicality, Graded Membership and Vagueness”, *Cognitive Science* 31: 355-383.
- HARDCASTLE, W. et LAVER, J. (eds) (1997). *The Handbook of Phonetic Sciences*. Oxford: Blackwell.
- , et BECK, J. M. (eds) (2005). *A Figure of Speech. A Festschrift for John Laver*. London: Erlbaum.
- HARRIS, J. W. (1969). “Sound Change in Spanish and the Theory of Markedness”, *Language* 45: 538-552.
- HARRIS, Z. S. ([1951] 1969). *Structural Linguistics*. Chicago: University of Chicago/Phoenix Books.
- HASPELMATH, M. (2003). « Against Iconicity and Markedness ». Présenté à l’Université de Stanford le 6 mars 2003 [non publié]. <<http://email.eva.mpg.de/~haspelmt/IconicityMarkedness.pdf>>.
- (2006). “Against Markedness (& What to Replace it with)”, *Journal of Linguistics* 42: 25-70.
- (2008). “Frequency vs. Iconicity in Explaining Grammatical Asymmetries”, *Cognitive Linguistics* 19: 1-33.
- , DYER, M., GIL, D. et COMRIE, B. (eds) (2005). *The World Atlas of Language Structures*. Oxford: Oxford University Press.
- HAWKINS, J. A. (ed.) (1988). *Explaining Language Universals*. Oxford: Basil Blackwell.
- HAYES, B. et STERIADE, D. (2004). “Introduction: The Phonetic Bases of Phonological Markedness”. In B. Hayes, R. Kirchner et D. Steriade (eds) (2004), 1-33.

- , KIRCHNER, R. et STERIADE, D. (eds) (2004). *Phonetically-based Phonology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- HINSKENS, F., VAN HOUT, R. et WETZELS, W. L. (eds) (1997). *Variation, Change and Phonological Theory*. Amsterdam: John Benjamins.
- HIRSCHBÜHLER, P. et RIVERO, M.-L. (1981). “Catalan Restrictive Relatives”, *Language* 57: 591-625.
- HJELMSLEV, L. ([1943] 1971). *Prolégomènes à une théorie du langage*. Tr. fr. U. Canger. Paris : Éditions de Minuit.
- HOCKETT, C. F. (1954). “Two Models of Grammatical Description”, *Word* 10: 210-231.
- HOGG, R. et MCCULLY, C. B. (1987). *Metrical Phonology, a Coursebook*. Cambridge: Cambridge University Press.
- HOEKSTRA, T. et KOOIJ, J. G. (1988). “The Innateness Hypothesis”. In J. A. Hawkins (ed.) (1988), 31-55.
- HOLM, J. (1989). *Pidgins and Creoles*. 2 volumes. Cambridge: Cambridge University Press.
- HOOLE, P. et MOOSHAMMER, C. (2002). “Articulatory Analysis of the German Vowel System”. In P. Auer, P. Gilles et H. Spiekermann (eds) (2002), 129-152.
- HUDDLESTON, R. (1984). *Introduction to the Grammar of English*. Cambridge: Cambridge University Press.
- HUDSON, J. (1985). *Grammatical and Semantic Aspects of Fitzroy Valley Kriol*. Darwin: Summer Institute of Linguistics.
- HUME, E. (2004). “Deconstructing Markedness: A Predictability-based Approach”, *Berkeley Linguistics Society: Proceedings of the Annual Meeting 2004*: 182-198. <http://www.ling.ohio-state.edu/~ehume/papers/Hume_markedness_BL30/pdf>.
- JACKENDOFF, R. (1977). *X⁰-Syntax: A Study of Phrase Structure*. Cambridge: MIT Press.
- JAKOBSON, R. (1929). « Remarques sur l'évolution phonologique du russe comparée à celle des autres langues slaves », *Travaux du Cercle linguistique de Prague* 2 : 5-118.
- (1932). “Zur Struktur des russischen Verbums”. In R. Jakobson (1971), 3-15.
- (1939). « Signe zéro ». In R. Jakobson (1971), 211-219.

- (1963). “Implications of Language Universals for Linguistics”. In J. H. Greenberg (ed.) (1963a), 263-278.
- ([1941] 1968). *Langage enfantin et aphasie*. Tr. fr. J.-P. Boons et R. Zygouris. Paris : Les Éditions de Minuit.
- (1971). *Selected Writings II: Word and Language*. The Hague: Mouton.
- (1972). “Verbal Communication”, *Scientific American* 227: 72-80.
- (1973). *Essais de linguistique générale, Volume 2 : Rapports internes et externes du langage*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- (1976). *Six leçons sur le son et le sens*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- , FANT, G. C. M. et HALLE, M. ([1952] 1965). *Preliminaries to Speech Analysis: the Distinctive Features and their Correlates*. 6th edition. Massachusetts: M.I.T.
- , et HALLE, M. (1956). *Fundamentals of Language*. The Hague: Mouton.
- , et WAUGH, L. (1979). *La charpente phonique du langage*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- JANDA, L. A. (1996). “Unpacking Markedness”. In E. H. Casad (ed.) (1996), 207-233.
- JESPERSEN, O. (1965a), *A Modern English Grammar on Historical Principles, Part I: Sound and Spellings*. London: George Allen & Unwin.
- (1965b). *The Philosophy of Grammar*. New York: Northon Library.
- JOHNS, A. (1992). “Deriving Ergativity”, *Linguistic Inquiry* 23: 57-87.
- JOMIER, J. et KHORZAM, J. (1965). *Manuel d’arabe égyptien*. Paris : Klincksieck.
- JONES, D. (2003). “The Generative Psychology of Kinship: Part 1, Cognitive Universals and Evolutionary Psychology”, *Evolution & Human Behavior* 24: 303-319.
- JOURDAN, C. (1991). “Pidgins and Creoles: The Blurring of Categories”, *Annual Review of Anthropology* 20: 187-209.
- JUSCZYK, P. W., SMOLENSKY, P. et ALLOCCO, T. (2002). “How English-Learning Infants Respond to Markedness and Faithfulness Constraints”, *Language Acquisition* 10: 31-73.
- KACHRU, B. B. (1976). “Indian English: a Sociolinguistic Profile of a Transplanted Language”, *Studies in Language Learning* 1: 139-189.

- KAGER, R., PATER, J. et ZONNEVELD, W. (eds) (1995). *Fixing Priorities: Constraints in Phonological Acquisition*. Cambridge: Cambridge University Press.
- KAMP, H. et PARTEE, B. (1995). "Prototype Theory and Compositionality", *Cognition* 57: 129-191.
- KATZ, J. et POSTAL, P. (1964). *An Integrated Theory of Linguistic Descriptions*. Cambridge: MIT Press.
- KAYE, J., LOWENSTAMM, J. et VERGNAUD, J.-R. (1985). "The Internal Structure of Phonological Segments: A Theory of Charm and Government", *Phonology Yearbook* 2: 305-328.
- KEAN, M.-L. (1981). "On a Theory of Markedness: Some General Considerations and a Case in Point". In A. Belletti, L. Brandi, et L. Rizzi (eds) (1981), 559-604.
- KEATING, P. (1991). "Coronal Places of Articulation". In C. Paradis et J.-F. Prunet (eds) (1991), 29-48.
- KIEFER, F. (1989). "Towards a Theory of Semantic Markedness". In O. M. Tomić (ed.) (1989b), 121-138.
- KIPARSKY, P. (1982). "Lexical Morphology and Phonology". In I.-S. Yang (ed.) (1982), 3-91.
- KIRTCHUK, P. (1987). « Le parler quechua de Santiago del Estero : quelques particularités », *Amerindia* 12 : 95-110.
- KLEIBER, G. (1990). *La sémantique du prototype*. Paris : Presses Universitaires de France.
- KÖNIG, E. et VAN DER AUWERA, J. (eds) (1994). *The Germanic Languages*. New York: Routledge.
- KOSTER, J. (1978). "Conditions, Empty Nodes, and Markedness", *Linguistic Inquiry* 9: 551-93.
- KOUL, O. N. (2008). *Modern Hindi Grammar*. Hyattsville: Dunwoody Press.
- KUSTERS, W. (2008). "Complexity in Linguistic Theory, Language Learning and Language Change". In M. Miestamo, K. Sinnemäki et F. Karlsson (eds) (2008), 3-22.
- LABOV, W. (1973). "The Boundaries of Words and their Meanings". In C. J. N. Bailey et R. W. Shuy (eds) (1973), 340-73.
- LADEFOGED, P. (1971). *Preliminaries to Linguistic Phonetics*. Chicago: University of Chicago.

- (1990). “What Do We Symbolize? Thoughts Prompted by Bilabial and Labiodental Fricatives”, *Journal of the International Phonetic Association* 20: 33-36.
- (1993). *A Course in Phonetics*. 3rd edition. Fort Worth: Harcourt, Brace, and Jovanovich.
- (1997). “Linguistic Phonetic Descriptions”. In W. J. Hardcastle et J. Laver (eds) (1997), 589-618.
- , et MADDIESON, I. (1996). *The Sounds of the World's Languages*. Oxford: Blackwell.
- LAKOFF, G. (1987). *Women, Fire, and Dangerous Things: What Categories Reveal about the Mind*. Chicago: University of Chicago Press.
- LAPOLLA, R. J. (1995). “On the Utility of the Concepts of Markedness and Prototypes in Understanding the Development of Morphological Systems”, *The Bulletin of the Institute of History and Philology* 664: 1149-1185.
- LARREYA, P. (1984). *Le possible et le nécessaire, modalités et auxiliaires modaux en anglais britannique*. Paris : Nathan.
- , et RIVIÈRE, C. (1999). *Grammaire explicative de l'anglais*. Harlow : Longman.
- LAVER, J. (1994). *Principles of Phonetics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- LECLERC, J. (2007). « L'alphabet pinyin : Système d'alphabet phonétique chinois », *L'aménagement linguistique dans le monde* (Québec, TLFQ, Université Laval). <<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/monde/chinois-alphabet-pinyin.htm>>.
- LEECH, G. N. (2004). *Meaning and the English Verb*. 3rd edition. Harlow: Pearson Education.
- LICHTENBERK, F. (1991). “Semantic Change and Heterosemy in Grammaticalization”, *Language* 67: 474-509.
- LIGHTBOWN, P. et SPADA, N. (2006). *How Languages are Learned*. 3rd edition. Oxford: Oxford University Press.
- LINDBLOM, B. (1972). “Phonetics and the Description of Language”. In R. Charbonneau et A. Rigault (eds) (1972), 63-97.
- LINDSTRÖM, E. (2008). “Language Complexity and Interlinguistic Difficulty”. In M. Miestamo, K. Sinnemäki et F. Karlsson (eds) (2008), 217-235.
- LUMSDEN, J. S. (1992). “Underspecification in Grammatical and Natural Gender”, *Linguistic Inquiry* 23: 469-486.

- LYONS, J. (1977). *Semantics*. 2 volumes. Cambridge: Cambridge University Press.
- MADDIESON, I. (2005). "Bilabial and Labio-dental Fricatives in Ewe", *UC Berkeley Phonology Annual Lab Report (2005)*: 199-215.
- MARTINET, A. (1970). *Économie des changements phonétiques : traité de phonologie diachronique*. 3^{ème} édition. Berne : A. Francke.
- ([1960] 1980). *Éléments de linguistique générale*. Paris : Armand Colin.
- MASICA, C. (1991). *The Indo-Aryan Languages*. Cambridge: Cambridge University Press.
- MCCARTHY, J. (1988). "Feature Geometry and Dependency: A Review". *Phonetica* 43: 84-108.
- , et PRINCE, A. (1994). "The Emergence of the Unmarked: Optimality in Prosodic Morphology". In M. González (ed.) (1994), 333-379.
- MCGREGOR, R. S. (1972). *Outline of Hindi Grammar*. Oxford: Oxford University Press.
- MCWHORTER, J. H. (1998). "Identifying Creole Prototype: Vindicating a Typological Class", *Language* 74: 788-818.
- (2001). "The World's Simplest Grammars are Creole Grammars", *Linguistic Typology* 5: 125-166.
- (2005). *Defining Creole*. Oxford: Oxford University Press.
- MESTER, R. et ITO, J. (1989). "Feature Predictability and Underspecification: Palatal Prosody in Japanese Mimetics", *Language* 65: 258-293.
- MIESTAMO, M. (2008). "Grammatical Complexity in a Cross-Linguistic Perspective". In M. Miestamo, K. Sinnemäki et F. Karlsson (eds) (2008), 23–42.
- , SINNEMÄKI, K. et KARLSSON, F. (eds) (2008). *Language Complexity: Typology, Contact, Change*. Amsterdam: John Benjamins.
- MILNER, J.-C. (1980). « Pour un usage du concept de marque en syntaxe comparative », *Langages* 14 : 65-74.
- MITCHELL, T. F. ([1956] 1978). *An Introduction to Egyptian Colloquial Arabic*. Oxford: Oxford University Press.
- MONTAUT, A. (2004). « L'anglais en Inde et la place de l'élite dans le projet national », *Hérodote* 115 : 63-90.

- MORAVCSIK, E. A. et WIRTH J. (1986). "Markedness — an Overview". In F. R. Eckman, E. A. Moravcsik et J. Wirth (eds) (1986), 1-11.
- MOUNIN, G. (1974). *Dictionnaire de la linguistique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- MUFWENE, S. S. (1998). "What Research on Creole Genesis Can Contribute to Historical Linguistics". In M. Schmid, J. Austin et D. Stein (eds) (1998), 315-338.
- (2000). "Creolization is a social, not a cultural, process". In I. Neumann-Holzschuh et E. W. Schneider (eds) (2000), 65-84.
- (2001). *The Ecology of Language Evolution*. Cambridge: Cambridge University Press.
- (2003). "Genetic Linguistics and Genetic Creolistics. Short Note", *Journal of Pidgin and Creole Languages* 18: 273-288.
- MÜHLHÄUSLER, P. (1997). *Pidgin and Creole Linguistics*. London: University of Westminster Press.
- MUKUNGU KAKANGU, M. (2007). *Vocabulaire de la complexité : Post-scriptum de La Méthode d'Edgar Morin*. Paris : L'Harmattan.
- MÜLLER, G. (1999). "Optimality, Markedness, and Word Order in German", *Linguistics* 37: 777-818.
- MUÑOZ, C. (1994). "A Case of Frequency-based Markedness", *Atlantis* (Revista de la Asociación Española de Estudios Anglo-Norteamericanos) 16: 165-177.
- MUYSKEN, P. (1988). "Are Creoles a Special Type of Language?". In F. Newmeyer (ed.) (1988), 285-301.
- , et SMITH, N. (1995). "The Study of Pidgin and Creole Languages". In J. Arends, P. Muysken et N. Smith (eds) (1995), 3-14.
- NEUMANN-HOLZSCHUH, I. et SCHNEIDER, E. W. (eds) (2000). *Degrees of Restructuring in Creole Languages*. Amsterdam: Benjamins.
- NEWMAYER, F. (ed.) (1988). *Linguistics: The Cambridge Survey, Volume 2: Linguistic Theory: Extensions and Implications*. Cambridge: Cambridge University Press.
- NORMAN, J. (1988). *Chinese*. Cambridge: Cambridge Language Survey.
- (1994). "Pharyngealization in Early Chinese", *Journal of the American Oriental Society* 11 : 397- 408.

- NYCKEES, V. (2001). « Les mots, les choses ... et nous ». In Dortier J.-F (dir.) (2001), 127-133.
- OHALA, J. (2005). “Phonetic Explanations for Sound Patterns. Implications for Grammars of Competence”. In W. J. Hardcastle et J. M. Beck (eds) (2005), 23-28.
- ORGUN, C. O. (2001). “English r-Insertion in Optimality Theory”, *Natural Language & Linguistic Theory* 19: 737-749.
- ORWELL, G. ([1948] 1990). *1984*. London: Penguin Books.
- PALMER, F. R. ([1979] 1990). *Modality and the English Modals*. London: Longman.
- PANDEY, P. K. (1994). “On a Description of the Phonology of Indian English”. In R. K. Agnihotri et L. Khanna (eds) (1994), 198-207.
- PARADIS, C. et PRUNET, J.-F. (eds) (1991). *Phonetics and Phonology, Volume 2: The Special Status of Coronals: Internal and External Evidence*. San Diego: Academic Press.
- PARASHER, S. V. (1991). *Indian English: Functions and Forms*. New Delhi: Bahri Publications.
- PARKVALL, M. (2008). “The Simplicity of Creole in a Cross-Linguistic Perspective”. In M. Miestamo, K. Sinnemäki et F. Karlsson (eds) (2008), 265-286.
- PATKOWSKI, M. S. (1990). “Age and Accent in a Second Language: A Reply to James Emil Flege”, *Applied Linguistics* 11: 73-89.
- PESETSKY, D. (1997). “Optimality Theory and Syntax: Movement and Pronunciation”. In D. Archangeli et D. T. Langendoen (eds) (1997), 134-170.
- PICKERING, L. et WILTSHIRE, C. (2000). “Pitch Accent in Indian-English Teaching Discourse”, *World Englishes* 19: 173-183.
- PINKER, S. (1994). *The Language Instinct: How the Mind Creates Language*. New York: Harper Collins.
- PLATON (1969). *Timée*. Tr. fr. E. Chambry. Paris : Garnier-Flammarion.
- (1998). *Cratyle*. Tr. fr. C. Dalimier. Paris : Garnier-Flammarion.
- POS, H. J. (1939). « Perspectives du structuralisme », *Travaux du Cercle Linguistique de Prague* 8 : 71-78.
- POSNER, R. (1997). *Linguistic Change in French*. Oxford: Clarendon Press.
- POTTIER, B. (1965). *Phonétique et phonologie espagnoles : introduction*. Paris : Ediciones Hispano Américas.

- PRINCE, A. et SMOLENSKY, P. (1991). "Optimality". Présenté à l'Université d'Arizona, Tucson, en avril 1991 [non publié].
- , —— ([1993] 2004). *Optimality Theory: Constraint Interaction in Generative Grammar*. Oxford: Blackwell.
- PULLEYBLANK, D. (1986). "Underspecification and Low Vowel Harmony in Okpe", *Studies in African Linguistics* 17: 119-153.
- (1988). "Vocalic Underspecification in Yoruba", *Linguistic Inquiry* 19: 233-270.
- (1989). "Nonlinear Phonology", *Annual Review of Anthropology* 18: 203-26.
- (1995). "Feature Geometry and Underspecification". In J. Durand et F. Katamba (eds) (1995), 3-33.
- (1997). "Optimality Theory and Features". In D. Archangeli et D. T. Langendoen (eds) (1997), 59-101.
- PULLEYBLANK, E. G. (2003). "Non-Contrastive Features or Enhancement by Redundant Features?", *Language and Linguistics* 4: 713-55.
- PULLUM, G. K. et LADUSAW, W. A. (1986). *Phonetic Symbol Guide*. Chicago: University of Chicago Press.
- QUILIS, A. (2009). *Principios de fonología y fonética españolas*. 9^a ed. Madrid: Arco Libros.
- QUIRK, R. (1972). *The English Language and Images of Matter*. Oxford: Oxford University Press.
- , GREENBAUM, S., LEECH, G. N. et SVARTVIK, J. (1985). *A Comprehensive Grammar of the English Language*. London: Longman.
- , et WRENN, C. L. (1965). *An Old English Grammar*. London: Methuen and Co LTD.
- RASTIER, F. (1967). « Sur les études phonologiques de Jakobson », *L'Homme* 7 : 94-108.
- ROMAN, A. (1974). « Le système phonologique de l'arabe 'classique' contemporain », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* 18 : 125-130.
- RONGIER, J. (2004). *Parlons éwé*. Paris : L'Harmattan.
- ROSCH, E. (1973). "Natural Categories", *Cognitive Psychology* 4: 328-350.

- (1975). “Universals and Cultural Specifics in Human Categorisation”. In R. W. Brislin, S. Bochner et W. J. Lonner (eds) (1975), 177-207.
- (1977). “Human Categorization”. In N. Warren (ed.) (1977), 1-49.
- (1978). “Principles of Categorization”. In E. Rosch et B. Lloyd (eds) (1978), 27-48.
- , et LLOYD, B. (eds) (1978). *Cognition and Categorization*. Hillsdale: Lawrence Erlbaum.
- , et MERVIS, C. B. (1975). “Family Resemblances: Studies in the Internal Structure of Categories”, *Cognitive Psychology* 7: 573-605.
- ROSS, B. H. (ed.) (2006). *The Psychology of Learning and Motivation: Advances in Research and Theory*. San Diego: Academic Press.
- ROUVERET, A. et VERGNAUD J.-R. (1980). “Specifying Reference to the Subject”, *Linguistic Inquiry* 11: 97-202.
- RUSSELL, K. (1997). “Optimality Theory and Morphology”. In D. Archangeli et D. T. Langendoen (eds) (1997), 102-133.
- SAGEY, E. (1986). “The Representation of Features and Relations in Nonlinear Phonology”. Doctoral dissertation, MIT. <<http://dspace.mit.edu/handle/1721.1/15106>>.
- SAILAJA, P. (2009). *Indian English*. Edinburgh: Edinburgh University Press.
- SANDEFUR, J. R. (1979). *An Australian Creole in the Northern Territory: A Description of Ngukurr-Bamyili Dialects (Part 1)*. Darwin: Summer Institute of Linguistics.
- (1980). “Pidgin and Creole in the Kimberleys, Western Australia”, *A.I.A.S Newsletter* 14: 31-7.
- (1984). *Papers on Kriol: The Writing System and a Resource Guide*. Darwin: Summer Institute of Linguistics.
- , et SANDEFUR, J. L. (1982). *An Introduction to Conversational Kriol*. Darwin: Summer Institute of Linguistics.
- SAUSSURE, F. de ([1916] 1972). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- SAVARD, J.-G. et LAFORGE, L. (eds) (1981). *Proceedings of the Fifth Congress of the International Association of Applied Linguists*. Montreal: University of Laval Press.
- SCHMID, M., AUSTIN, J. et STEIN, D. (eds) (1998). *Historical Linguistics 1997*. Amsterdam: Benjamins.

- SEYMOUR, M. (2005). « Stéréotypes et compositionnalité ». *Public@tions Electroniques de Philosophi@ Scienti@e* 2 (Actes du Colloque de la SOPHA – Montréal 2003). <http://poincare.univ-nancy2/PhilosophiaScientiae/Revue_electronique/>.
- SHAFAEI, A. et NEJATI, M. (eds) (2009). *Annals of Language and Learning: Proceedings of the 2009 International Online Language Conference (IOLC 2009)*. Florida: Universal Publishers.
- SHAPIRO, J. (1982). “Women’s Studies: a Note on the Perils of Markedness”, *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 7: 717-721.
- SHAPIRO, M. (1983). *The Sense of Grammar*. Bloomington: Indiana University Press.
- SHARMA, D. (2005). “Language Transfer and Discourse Universals in Indian English Article Use”, *Studies in Second Language Acquisition* 27: 535-566.
- SIEGEL, J. (2007). “Sociohistorical contexts: Transmission and Transfer”. In U. Ansaldo, S. Matthews et L. Lim (eds) (2007), 167-201.
- SINGLETON, D. (2003). “Critical Period or General Age Factor(s)?”. In M. Del Pilar Garcia Mayo et M. L. Garcia Lecumberri (eds) (2003), 3-22.
- SMITH, E. E. et OSHERSON, D. N. (1984). “Conceptual Combination with Prototype Concepts”, *Cognitive Science* 8: 337-361.
- SPEAS, M. (1997). “Optimality Theory and Syntax: Null Pronouns and Control”. In D. Archangeli et D. T. Langendoen (eds) (1997), 171-199.
- STAUDACHER-VALLIAMÉE, G. (1992). *Phonologie du créole réunionnais : unité et diversité*. Paris : Peeters.
- (2004). *Grammaire du créole réunionnais*. Paris : Sedes.
- STEIN, D. (1989). “Markedness and Linguistic Change”. In O. M. Tomić (ed.) (1989b), 67-86.
- STERIADE, D. (1987). “Redundant Values”. In A. Bosch, N. Need et E. Schiller (eds) (1987), 339-362.
- STÉVANOVITCH, C. (1997). *Manuel d’histoire de la langue anglaise des origines à nos jours*. Paris : Ellipses.
- STORMS, G., DE BOECK, P. et RUTS, W. (2000). “Prototype and Exemplar-based Information in Natural Language Categories”, *Journal of Memory and Language* 42: 51–73.
- TESNIÈRE, L. ([1959] 1965). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.

- THORSOS, E. (2002). *Markedness and Morphological Change in Obsolescent Languages*. <<http://www.swarthmore.edu/SocSci/Linguistics/papers/2002/thorsos-eileen.pdf>>
- THURSTON, W. R. (1987). *Processes of Change in the Languages of North-Western New Britain*. Canberra: Pacific Linguistics.
- TOMASELLO, M. et HERRON, C. (1989). "Feedback for Language Transfer Errors: The Garden Path Technique", *Studies in Second Language Acquisition* 11: 385-395.
- , —— (1988). "Down the Garden Path: Inducing and Correcting Overgeneralization Errors in the Foreign Language Classroom", *Applied Psycholinguistics* 9: 237-246.
- TOMIĆ, O. M. (1989a). "Introduction". In O. M. Tomić (ed.) (1989b), 1-10.
- (ed.) (1989b). *Markedness in Synchrony and Diachrony*. Berlin: Mouton de Gruyter.
- TROUBETZKOY, N. S. (1931). « Die phonologischen Systeme », *Travaux du Cercle linguistique de Prague* 4 : 96-116.
- ([1935] 1968). *Introduction to the Principles of Phonological Description*. Tr. ang. L. A. Mury. The Hague: Martinus Nijhoff.
- ([1939] 1976). *Principes de Phonologie*. Tr. fr. J. Cantineau. Paris : Klincksieck.
- TRUDGILL, P. et HANNAH, J. (1985). *International English: A Guide to the Varieties of Standard English*. London: Edward Arnold.
- TURNER, G. W. (1966). *The English Language in Australia and New Zealand*. London: Longmans.
- VAN DER HULST, H. (1989). "Atoms of Segmental Structure: Components, Gestures and Dependency", *Phonology* 6: 253-284.
- VAN NESS, S. (1994). "Pennsylvania German". In E. König et J. van der Auwera (eds) (1994), 420-438.
- VAN RIEMSDIJK, H. (1982). *A Case Study in Syntactic Markedness*. Dordrecht: Foris.
- WARREN, N. (ed.) (1977). *Studies in Cross-cultural Psychology*. London: Academic Press.
- WATBLED, J.-Ph. (2008). « Principes et contraintes dans la construction des langues de contact : l'exemple des créoles de l'océan Indien », *Travaux du Cercle*

Linguistique d'Aix-en-Provence (Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence). < <http://sites.univ-provence.fr/wclaix/>>.

— (sous presse). « D'un dialecte néerlandais à la langue afrikaans ». Actes du IV^e Congrès de la SIELEC (Société Internationale d'Étude des Littératures de l'Ère Coloniale), Colloque international organisé par le Centre Transdisciplinaire d'Épistémologie de la Littérature, Nice, 10-12 mai 2010.

— (à paraître). « Le système verbal du créole réunionnais : principes syntaxiques et prosodiques ».

— (en prép.). « Quelques aspects de la phonologie et de la grammaire de l'afrikaans. »

WAUGH, L. (1979). "Markedness and Phonological Systems". In W. Wolck et P. Garvin (eds) (1979), 155-165.

WINTER, W. (1989). "Markedness and Naturalness". In O. M. Tomić (ed.) (1989b), 103-109.

WITKOWSKI, S. R. et BROWN, C. H. (1983). "Marking-Reversals and Cultural Importance", *Language* 59: 569-82.

WITTGENSTEIN, L. ([1953] 2005). *Recherches philosophiques*. Tr. fr. F. Dastur, M. Élie, J.-L. Gautero, D. Janicaud et E. Rigal. Paris : Gallimard.

WOLCK, W. et GARVIN, P. (eds) (1979). *The Fifth LACUS*. Columbia: Hornbeam Press.

WURZEL, W. U. (1998). "On Markedness", *Theoretical Linguistics* 24: 53-71.

YANG, I.-S. (ed.) (1982). *Linguistics in the Morning Calm*. Seoul: Hanshin.

Index des auteurs

A

Adamczewski, H. : 15,211
Aissen, J. : 168
Allocco, T. : 168
Andersen, H. : 64,69,184
Anderson, J. : 15,133,137,139,140,160
Ansaldo, U. : 349
Anttila, A. : 168
Archangeli, D. : 15,146,148,150,164,165,167
Arends, J. : 348
Aristote : 118-120

B

Baggioni, D. : 352
Baker, P. : 18,369,370
Bansal, R. K. : 418
Battistella, E. L. : 50,63,76,85,185,187
Baudoin de Courtenay, J. N. : 33
Baugh, A. C. : 326
Berland-Delépine, S. : 456-458
Berlin, B. : 129
Biberauer, T. : 440
Bickerton, D. : 178
Bloomfield, L. : 291
Bourguignon, L. : 22
Brekhus, W. : 67,125,184
Breton, R. : 421
Brook, G. L. : 320
Brown, C. H. : 67

C

Cairns, C. E. : 36,67,68,70
Calvet, L.-J. : 19,246
Carpenter, K. L. : 127
Carroll, J. B. : 129
Carton, F. : 353,356
Catford, J. C. : 215,251,252,362
Cercle linguistique de Prague :
7,27,30,33,38,39,114,185
Chaudenson, R. :
346-348,352,353,374,377,397,419,444
Chevillet, F. : 319
Chin, S. B. : 157
Chomsky, N. :
5,7,8,17,52,55,57-63,70,75, 77,84,86,87,98,108-
110,133,137,142,145, 147,149,151-153,160,162-

164,169,174,178,183,184,187,201,202,204,210,
291,463

Clark, E. V. : 127
Clements, G. N. : 149,152,154,159,229
Coates, J. : 270
Comrie, B. : 66,67,107,130,192
Corne, C. : 351
Croft, W. : 67,174
Culioli, A. : 291

D

Dasgupta, P. : 399
de Lacy, P. : 8,63,71-75,82,468
DeFrancis, J. : 453
DeGraff, M. : 352
Demarche, J.-P. : 318
Desclés, J.-P. : 311
Dinnsen, D. A. : 157
Dixon, R. M. W. : 376,378-380,388,391,393
Domenichini-Ramiamanana, B. : 225
Donaldson, B. : 421,434
Dressler, W. U. : 79,174
Dupré, F. : 376
Durand, J. : 15,93,134,136,137,139,142,147,160

E

Eckman, F. R. : 64-66,446,447
Ewen, C. : 140

F

Fant, G. C. M. :
17,39,40,43,44,47,48,50,51,53,57,85,149,
152,163,344
Farkas, D. F. : 146
Feinstein, M. H. : 70
Fenk, A. : 24,70
Fenk-Oczlon, G. : 24,70
Finch, G. : 290
Foley, W. : 131
Frankenberg-Garcia, A. : 455
Fromkin, V. : 291

G

Gelaes, S. : 127
Gil, D. : 25,70,343

Gilbert, E. : 279,284
Gimson, A. C. : 320,321,323
Givón, T. : 67,174
Glaudert, N. : 345,351,446
Gnanadesikan, A. : 168
Goldsmith, J. : 135,160
Golston, C. : 168
Gougenheim, G. : 369
Greenberg, J. H. : 8,15,17,21,64,68,82,107-
117,174,176,177,182-184
Guentchéva, Z. : 311
Gurevich, N. : 19,36,172,179-183,189
Gvozdanović, J. : 79,84

H

Haiman, J. : 64
Halle, M. : 5,7,15,17,39,40,43,44,47,48,50-63,
70,75,77,81,84-87,98,133,137,142,145,147,
149,151-160,162,163,169,183,184,201,202,
204,210,344
Hammond, M. : 168
Hampton, J. A. : 122,123
Hannah, J. : 412
Harris, J. W. : 64
Harris, Z. S. : 291
Haspelmath, M. : 17,19,172-180, 183,184,189,350
Hawkins, J. A. : 109
Hayes, B. : 174
Herron, C. : 455
Hirschbühler, P. : 70
Hjelmslev, L. : 114,129
Hockett, C. F. : 194
Hoekstra, T. : 108
Hogg, R. : 239
Holm, J. : 346,347,352,375,421,441
Hoole, P. : 238
Huddleston, R. : 273,293,309
Hudson, J. : 18,381,388,390-392,394,395
Hume, E. : 19,159,172,180,181

I

Ito, J. : 149

J

Jackendoff, R. : 133
Jakobson, R. : 7,8,15,17,19,21,30,33-35,37- 45,47,
48,50-53,57,58,62-65, 67,75,77,81,82,84- 87,93-
98, 100,101,113,114,117,137,138,141,149,152,
163,169,172,174,175,177,184,187,201- 204,210,
216,231,237,344,356,446
Janda, L. A. : 19,67
Jespersen, O. : 103,291,301,322
Johns, A. : 184
Jomier, J. : 117
Jones, C. : 133,160
Jones, D. : 116
Jourdan, C. : 346
Jusczyk, P. W. : 168

K

Kachru, B. B. : 415
Kamp, H. : 123
Katz, J. : 118
Kay, P. : 129
Kaye, J. : 137
Kean, M.-L. : 70,71
Keating, P. : 15,215,216
Khorzám, J. : 117
Kiefer, F. : 79
Kiparsky, P. : 148
Kirtchuk, P. : 143
Kleiber, G. : 123
Kooij, J. G. : 108
Koster, J. : 70
Koul, O. N. : 254,412,415,416
Kusters, W. : 23,25,447

L

Labov, W. : 128,130,192
Ladefoged, P. : 159,231,249-252,403
Lakoff, G. : 124
LaPolla, R. J. : 123
Larrea, P. : 270,272,286-288,303
Lasnik, H. : 162,163
Laver, J. : 15,211,248
Leclerc, J. : 453
Leech, G. N. : 273
Lichtenberk, F. : 129
Lightbown, P. : 455
Lindblom, B. : 79
Lindström, E. : 449
Lloyd, B. : 117,120,192
Lowenstamm, J. : 137
Lumsden, J. S. : 146
Lyche, C. : 134,142,147
Lyons, J. : 191

M

Maddieson, I. : 231,249,403
Martinet, A. : 8,17,31,32,38,81,87-92, 95,132,137,
192,214,258,358
Masica, C. : 254
Matthews, S. : 349
McCarthy, J. : 154,155
McCully, C. B. : 239
McGregor, R. S. : 249
McWhorter, J. H. : 349,350,369,372
Mervis, C. B. : 117,120,121,122,192
Mester, R. : 149
Miestamo, M. : 23,25,26,187,447
Milner, J.-C. : 70
Mitchell, T. F. : 117
Montaut, A. : 399
Mooshammer, C. : 238
Moravcsik, E. A. : 66,184
Mounin, G. : 347
Mufwene, S. S. : 352,444
Mühlhäusler, P. : 22
Mukungu Kakangu, M. : 20

Müller, G. : 184
Muñoz, C. : 64
Muysken, P. : 345,444

N

Norman, J. : 64,232
Nyckees, V. : 119

O

Ohala, J. : 153
Orgun, C. O. : 168
Orwell, G. : 302,304,305
Osherson, D. N. : 123

P

Palmer, F. R. : 270,277
Pandey, P. K. : 404
Paradis, C. : 72
Parasher, S. V. : 410-413,416,417
Parkvall, M. : 22,349,350
Partee, B. : 123
Patkowski, M. S. : 460
Pesetsky, D. : 168
Pickering, L. : 405
Pinker, S. : 447
Pos, H. J. : 36
Posner, R. : 22
Postal, P. : 118
Pottier, B. : 242,243
Prince, A. : 74,163,165
Prunet, J.-F. : 72
Pulleyblank, D. : 135,148,154,155,168
Pulleyblank, E. G. : 231

Q

Quilis, A. : 242
Quirk, R. : 17,271,293,295,309,315,334,335,399

R

Rastier, F. : 39
Rivero, M.-L. : 70
Rivière, C. : 272,286-288,303
Robillard, D. de : 352
Rodman, R. : 291
Roman, A. : 64
Rongier, J. : 229
Rosch, E. : 117,119-122,129,192
Rouveret, A. : 70
Russell, K. : 168

S

Sagey, E. : 15,154,155,158
Sailaja, P. : 400-403,410-414,416
Sandefur, J. L. : 393
Sandefur, J. R. : 378,379,381,384,389,393,394
Saussure, F. de : 33,34,39,77,82,193
Seymour, M. : 126
Shapiro, J. : 125
Shapiro, M. : 64
Sharma, D. : 410
Siegel, J. : 445
Singleton, D. : 459
Smith, E. E. : 123
Smith, N. : 345
Smolensky, P. : 74,163,168
Spada, N. : 455
Speas, M. : 168
Staudacher-Valliamée, G. : 353,366
Stein, D. : 69,70
Steriade, D. : 149,174
Stévanovitch, C. : 17,18,324,326,330,331,335,337
Storms, G. : 121,122

T

Tesnière, L. : 133,290
Thibaut, J.-P. : 127
Thorsos, E. : 64
Thurston, W. R. : 24
Tomasello, M. : 455
Tomić, O. M. : 66,68,69,171
Troubetzkoy, N. S. : 19,30,33- 38,40,64,68,72,
85,88,99, 100- 102,134,137,143,154,161,172,
174,184,195,239
Trudgill, P. : 412
Turner, G. W. : 377

V

van der Hulst, H. : 144
van Ness, S. : 442
van Riemsdijk, H. : 70
Vaux, B. : 15,157-160
Vergnaud, J.-R. : 70,137

W

Watbled, J.-Ph. : 3,18,201,203,224,353-355,357,
358,364- 369,371,373,374,395,422-426,429
Waugh, L. : 34,35,65,66,77,85,93,446
Wiltshire, C. : 405
Winter, W. : 38,80
Wirth, J. : 66,184
Witkowski, S. R. : 67
Wittgenstein, L. : 121,122,127,467
Wrenn, C. L. : 17,334,335
Wurzel, W. U. : 174,184

Index des langues

A

afrikaans : 14,18,199,345,421-443,489

allemand

— de Pennsylvanie : 442

— standard : 10-12,15,17,23,46,173,174,199,
210,235-241,260,267-270,301,310,316-319,
326,338,342,423,430,432,435,438,442,473

anglais

— américain : 288,405

— australien : 376,377

— britannique moderne standard : 15-18,57,60,
124,175,273,277,283,285,289,319-343,352,
377,378,380,382-387,395,397,398-401,403-
415,417-419,454,455,457,458,472,481,488

— de l'Inde : 13,18,345,375,398-419,470,474,
480,484,486,487

moyen anglais : 319,342

vieil anglais : 15-18,282,283,319-343

arabe

— égyptien : 117,479

dialectes : 117

B

basque : 25

C

chinois (de Pékin) : 25,214,349,452,453,481

créole caribéen : 365

créole du Cap York : 377

créole haïtien : 365

créole mauricien : 13,16,18,325,345,351-353,355,
356,358,359,360,362-365,369-374,377

créole réunionnais : 13,16-18,261,262,325,345,
351-369,371-373,375,377,474,487,489

Variété A : 16,18,353-357,359,361-363

Variété B : 16,18,353,355,356,358-360,362-365
créole seychellois : 351

D

dani : 131

E

espagnol

— standard : 10,15,17,58,67,68,138-

140,148,199,209,241-246,259,260

ceceo : 245,246,260

seseo : 245,246

estonien : 449

éwé : 10,17,41,199,228-232,257,385,486

F

Familles de langues

langues africaines : 203,353,443

langues bantoues : 116

langues chinoises : 232

langues d'Afrique du Sud : 443

langues de la branche indo-aryenne : 247

langues dravidiennes : 247,257

langues européennes : 348,363,364

langues germaniques : 235,421,440,442,454

langues indiennes : 199,410-413,417

langues indo-européennes :

2,27,123,241,247,326,421,466

langues indo-iraniennes : 247

langues indo-portugaises : 353

langues nigéro-congolaises kwa (groupe gbe) :
228

langues romanes : 241

langues slaves : 35,37,113,114,479

flamand : 421,442

français

— dialectal du XVII^e et du XVIII^e :

353,369,370,375,377,397

— réunionnais : 16,18,354-357,359,361,363

— standard : 11,17,26,27,72,87,88,90,92-96,
140,193,199,219,221,235,259,260,267-269,
279,281,286,301,310,313-317,331,342,347,
352,358,360,364-368,372,373,415,437,439,
451,453-455,471,473

G

gallois : 39

grec : 31,290

Groupe de langues

— autochtones d'Afrique du Sud : 422,442

— autochtones d'Australie : 422,442

langues de contact :

13,14,27,200,325,345,346,351,353,374,375,
377,399,419,420,422,444,445,489

langues de l'océan Indien : 2,27

H

hindi : 11,17,199,206,213,221,247-255,257,
258,398-400,402-404,406-410,412,413,415-
419,452

J

japonais : 15,138-140,148,175

K

karok : 117
khoi : 442
kriol australien : 13,18,345,375-379,381-393,395,
397,398,400,419,474

L

langues australiennes : 18,375-388,391-393,
396,397
latin : 23,72,290,331
luxembourgeois : 235

M

malais : 422
malgache (variante merina) : 10,17,199,224-
228,230,352,353,365,474

N

navaho : 131
néerlandais
— d’Afrique du Sud : 443
— dialectal du XII^e : 421,442

— standard: 18,421-443,489

P

persan : 247
polonais : 15,33,146,221,222,449
portugais : 422

Q

quechua : 143,480

R

russe : 15,17,35,52,53,55,56,342,449,479

S

sanskrit : 23
suédois : 144,449

T

tamoul : 11,17,199,247,255-258
tchèque : 449
turc : 144,145,460

W

walmajarri : 396

Y

yamphu : 72,73,75

Index des notions

3^{ème} personne du singulier: 5,262-266,273,289,
294,296,318,330,337-342,388,392,415,431,
457,466

A

Accentuation :

5,64,83,86,134,140,146,231,239,240,273,303,
307-309,311,360,364,383,394,400,401,404,405,
409,418,425,433,452,460

Accord : 185,261,263-266,270,273,286,289,294,
296,298,309,339,340,342,351,369,372,389,436

Acoustique : 41-43,45-50,52,55,57,58,62,91-94,96,
100,175,180,201,202,210,216,221,222,231,234,
240,241,245,258,259,407,408,453

Acquisition du langage :

20,26,28,40,63,64,65,108,113,118,119,122,126,
127,131,168,175,176,188,196,200,364,399,446-
452,455,459,462,466,468,488

Dispositif d'Acquisition du Langage : 108

Actant : 310

Adjectif : 20,64,68,85,94,112,123,176-179,251,
268,270,283,291,296,302,312,315,325,334-337,
372,387,389,394,432,441

Adverbe : 391,396,440

Affixe : 175,390,391

Affriquée : 46,206,208,209,221,226-228,230,232

Agent : 125,310,316

Aigu : 43,47,49,53,81,94,138,141,142

Allocutaire : 262,267-269,305,388,393

Allocutif : 269

Allophone :

55,58,60,87,241,254,321,322,355,356,360

Alphabet : 31,452,460,481

— arabo-musulman : 460

— romain : 460

pinyin : 452,481

Alvéolaire :

39,41,47,91,92,96,214,215,228,235,242,245,
247,248,257,258,322,359,362,365,381,406,407,
425,426

Alvéo-palatal : 212,221,234,249,408,453

Ambiguïté : 265,396

Ambisyllabité : 134,239

Analyse componentielle : 118

Analytique (langue) : 343,372,443

Anaphore : 304

Antérieure (voyelle) :

26,49,83,91,116,118,133,144,217,218,323,324,
347,355,356,360,365,380,384,401,408,428

Aperture : 48,96,97,99,138,139,141,210,217-
219,240,253-255,325,360,423

Aphasie : 40,64,113,479

Apical : 92,95,212-215,257,258,426

Apico-alvéolaire : 213,215,243,259,403

Apico-dental : 92,403

Apico-postalvéolaire : 213

Apprentissage d'une langue étrangère : 20,26,63-
65,68,108,127,188,196,404,408,446,448,452,
453,455-457,459,460,468,475

Arbitraire du signe : 39,129

Arborescence : 55,133,135-

137,154,159,204,222,223,291, 292,327-329,332,
333,336,337,341,342,361,362,465

Arrondissement des lèvres :

26,27,83,116,144,145,211,218,231,238,323,324,
353-356,360,365,380,401,422,428

Article : 69,168,331-335,345,351,359,387,410,
411,418,430-432,446

Articulateur : 26,92,155,156,158,159,206,210,212-
214, 216,220,221,230,234,250,385

Articulation : 26,31,32,36,41,42,45-50,57,58,62,
65,66,72-75,79,82,88,89,91-96,99-101,133,144,
152,154,158,159,175,177,182,188,192,193,196,
202,204-206,209-216,219-221,230,231,234,237,
245,248-253,255,258,259,322,324,362,364,365,
403,407,408,426,452,453,460,461,480

— coordonnée : 158,203,211

— primaire : 158,211,245

— secondaire : 158,211,245,408

Aspect :

79,93,109,128,160,187,280,303,351,369,372,
389,390-392,396,412-414,418,445,459,489

Aspiration : 206,221,232,234,247,249,250-
253,257,401,404,407-409,452,453

Assertive (phrase) :

273,291,295,304,305,393,415,416

Assimilation : 36,64,152,157,180

Asymétrie : 21,78,79,84,116,117,124,147,188,272

Attaque (syllabe) : 45,46,136,174

Auxiliaire :

112,126,175,270,271,273,274,281,286,289,294-
297,309,311,312,316,342,371,372,390,391,394,
414,435,437-440,454,481

Axe paradigmatique : 24,81-84,181,291

Axe syntagmatique : 24,81-84,181,291,409

B

Basse (voyelle) :

34,48,49,52,143,144,255,355,356,360,380,401

Bémolisation : 41,43,49,51,215

Bilabial : 41,42,47,91,92,95,230-232,257,362,
385,460

Binarisme :

2,35,38,40,41,43,45,52,54,55,57,58,62,75,84,86,
87,93-96,98-103,105,107,113,121,125,133,134,
137,140-146,147,149,152-159,161,162,170,199,
201,202,204,223,225,230,233,236,238,243,248,
249,254,256,321-324,327-330,332,333,336,

337,341-344,354,355,357,358,361-363,379,380,
382,401,402,423,424,426,427,461,465
— généralisé : 161
— méthodologique : 100,101,161
— ontologique : 100,101,161
— restreint : 146,147
Bioprogramme (Bickerton) : 178
Breathy voice : 251,252
Brève (voyelle) : 117,219,239,255,379,384,423
Bruit : 46,206,208,234
Bruyante : 38,208,210,226,227,234,237,249-253,
382,402,408,426,427,453

C

Cas

Accusatif : 294,316,327,331,335
Datif : 316,327,331,335
Ergatif : 131,416,417
Génitif : 294,327,329,331,335,389
Instrumental : 327,335
Nominatif : 260,294,316,317,327,331,335
Catégorisation : 78,118-122,128-132,327,329
Centrale (voyelle) :
25,151,218,253,255,321,322,324,384,401,425
Chuintant : 91,92,95,214,234,243,359,362,365,385
Classe naturelle : 39,40,55,74,75,87,141,159
Classe négative : 143,159
Click : 156,204
Coda (syllabe) : 136,174
Cognition :
22,23,38,108,109,110,117,118,119,120,122,123,
126,127,128,129,131,132,145,146,169,176,177,
178,184,192,194,459,463,475
Collocation : 417
Combinaison de traits :
118,226,227,234,245,249,252,261,262,269,270,
277,305,324,360,362,385,408,428,451
Compacité :
43,47,48,52,53,55,66,94,96,97,98,138,142,203
Comparatif : 335,337,343
Complémentation verbale : 314,411,412
Complexe *passim*
Complexité *passim*
— absolue :
23,25,26,83,93,107,161,224,324,385,386,407,
408,419,428,444,447-453,461
— conceptuelle : 26,119,447,455
— physiologique : 26,249,324,447
— relative : 23,25,26,93,161,364,365,384-386,
406,408,420,444,445,447-453
Composantes du langage :
2,19,20,24,25,27,30,62,63,67,69-71,75,77-80,
98,102,103,106,107,114,117,132,145,162,169,
171,172,184-187,190,192-194,197,199,204,259,
289,290,310,319,320,343,344,365,374,386,395,
397,429,465,466
Composition : 396,417
Compression des lèvres : 144,218
Conceptualisation :
22,26,27,31,35,37,62,63,67,113,114,117-122,
127,132,134,135,159,167,171-174,176,179,
183,184,187,189-191,193,194,264,417,451,
456,461,463,464,475,483
Concordance des temps : 416,419

Conditionnel : 272,438
Conjonction : 178,416
Consonne : 26,34,38,39,43,45,47-49,54,58,65,72,
75,88,91-98,111,143,158,159,174,203,204,206-
222,226,230-232,234,235,237-239,241,242,244-
247,249-253,257-259,321,358-360,362,381-383,
385,401-404,406-409,425-427,432,452
— double : 203
Contraste : 35,36,79,81,150,348
Conversion : 312,315
Coordination : 312
Copule : 295,296,311,312,366,372,373,394,395
Coronal : 58,72,74,75,159,212,214,221,222
Corrélations : 34-66,111,117,179,181,182,192,324,
448
Co-traites : 214,221,222
Coupe syllabique : 239
Créole : 199,200,261,262,325,345-377,386,395,
397,398,419,422,428,441,442,444,445,472,474,
487,489
Créolisation : 178,186,345-347,350-352,363,364,
374,397,421,428,440,441,443,472
Culture : 22,23,34,116,119,128-130,132,184,185,
192,199,396,397,412,417

D

Débuccalisation : 72
Déclinaison : 325,327,329,330,334,335,342
Déictique : 332,431
Dental :
41,47,49,66,92,96,212,214,215,228,245,257,
258,259,362,402,403,406,407
Dépendance : 113,133-136,139,141,143,145,152-
154,161,162,465
Dérivation :
20,24,102,123,147,175,272,283,312,320,349,
396,417,443,463
Dérroulement arrêté (voyelle lâche) : 240
Dérroulement complet (voyelle tendue) : 240
Détermination :
98,185,265,291,335,387,410,432,434,445
Diachronie :
19,20,26,27,33,39,57,58,63,64,69,87,96,98,116,
117,119,176,186,195,196,199,224,258,282,285,
319,320,337,342-344,346,378,400,445,466,482
Diathèse : 310,315,318
Didactique des langues : 200,446,457,471
Différenciation maximale : 255,257-260,407,466
Difficulté : 43,65,71,99,172,175-177,180,182,221,
245,252,253,385,446,447,449,451,453,461
Diffus (phonème) : 43,47,48,52,94,96,142,203
Diminutif : 425
Diphthongaison : 255,324,360,425
Diphthongue :
117,136,219,323,324,379,380,384,400,401,405,
406,423-425,427-429,441,452
Discours : 31,81,108,125,261,263,267-269,273,
365,371,393,405,412,419,456
— direct : 273
— indirect : 371
Distinctivité : 2,27,31,32,35,39,40,44,47,50-55,57,
58,60-62,82,84-87,90,92-94,96,98,99,107,113,
118,124,127,128,132,137,141,147,149,150,151,
170,199,201-203,205,206,209-211,215,218-222,

231,253-255,258-260,262,267,275,330,334,337,
344,381,400,407,449,458,460,465,474
Distribution :
25,41,173,174,177,178,180,191,195,234,235,
281,383,409
Dômal : 215,221
Dorso-vélaire : 92,322
Double articulation : 32,192,193
Double négation : 440,442
Douce (consonne) : 210,234,235,237,426,427
Duel : 174,330,331,388

E

Éjective (consonne) : 204
Ellipse : 273,293,298,303-305,307,308,414
Emphase :
34,81,273,293,298,302,303,305,307,309,404
Endogène : 348,374,375,377,397-399,419,
420,444,445
Énergie : 45,48-50,79,209,210,237
Enseignement des langues étrangères :
3,28,127,200,446-456,459,461,462,466,468
Épenthèse : 72,75,181,383,409
Équatif (énoncé) : 388,394,395
Évolution :
19,20,23,27,35,62,82,87,117,126,200,282,289,
319,320,322,324,325,327,329,330,334,341,343,
365,374,421-445,463,464,479
Exogène :
169,191,192,325,348,351,353,364,374,375,420,
444
Expression périphrastique : 351,369
Extralinguistique : 66-68,109,118,126,128,129,
131,132,169,174,176,189,191,192,326,327,329,
465

F

Féminin (genre) : 67,68,102,105,124-126,173,193,
263,326,327,430,433
Fermée (voyelle) :
144,208,210,240,254,299,300,324,353-355,393,
415,423,424
Finie (forme verbale) : 133,151,201,295-298,303,
338-340,409,438
Flap : 209,248
Flexion :
25,26,83,193,264,266,272,290,294,296,327,329,
335,337,339,340,342,343,349,369,371-373,389,
395,409,410,430,432,435-437,439,443,454,455,
457,461
Focus : 299,300,415,456
Fortis : 210
Fracture vocalique : 427
Fricative :
38,41,42,46,65,66,88,89,91,92,208,211,215,221,
226-228,230-232,237,245,257,259,321,322,382,
385,386,403,406,407,428
Futur :
26,177,178,274,278,371,390,394,413,416,417,
435,437,438,454-456

G

Géométrie des traits : 62,101,151-154,157-160,
162,169,170,204
Glottal : 72,74,75,206,229,234
Glottalisation : 46
Grammaire Universelle : 63,70,109,184,349
Grand Changement Vocalique : 73,82,324
Graphie : 254,403,404,452,460
Grave : 43,47,49,81,94,138,141,142,144,203
Groupe consonantique : 24,359,363,383,409

H

Haute (voyelle) : 34,48-50,285,380
Hiérarchie des traits :
54,85,158,161,202,204,220,222,344
Homophonie : 246,386,395,396,398,404
Hypercorrection : 245,246,260,408,466
Hyperonyme : 173
Hyponyme : 173

I

Iconicité : 37,64,176,178,193,310,319,457
Idéogramme : 452
Imparfait : 370
Impératif : 31,294,295,297,304,305,307,338-340,-
435,447,448
Implosive : 204
Indicatif : 338,339,341
Infinitif : 123,294,338,339,435,436,439
Injonctive (structure syntaxique) : 291
Interdental : 243
Interrogative (phrase de forme) :
33,273,291,293,298-301,305,307,373, 393,414-
416,419,466
Intonation : 313,393,394,404
Intransitif : 314,315,396
Introflexion : 193,340

L

Labial :
47,49,58,66,72,74,75,91,211,212,215,216,218,
231
Labialisation : 34,49,218
Labio-dental :
41,42,91,92,95,216,231,232,247,382,403,407,
426,428,460
Labio-vélaire : 403
Lâche (voyelle) : 210,239-241,255,401,423,425,
427
Laminal : 212,213,234
Lamino-alvéolaire : 92,215,259
Langue maternelle :
5,26,27,168,188,346,347,352,377,383-386,391,
399,406,407,413,419,421,443,447-451,453,455,
461

Langue seconde :
5,26,27,258,352,377,398,399,411,448-451,453,
455,459,461
Laryngal : 204
Latérale :
209,225,229,232,235,247,256,380,381,401,402,
426
Lenis : 210
Lexème :
25,102,271,273,312,366,369,396,417,418
Lieu (ou point) d'articulation :
41,46,74,75,88,89,91,93,96,97,154-157,204,
210,214,215,217,220,226,227,230,232,234,237,
244,249,250,252,257,360,362,382,385,403
Lingual : 75,91,159,210,212,214,239
Linguo-dental : 216
Liquides : 45
Loi implicationnelle : 21,41,65,111-114,116,228,
315,319,325
Longue (voyelle) : 116,117,189,219,239,255,367-
369,379,401,404-406,423-425,427,456,457,459,
461

M

Marque *passim*
Approche typologique : 64
Assimilation de la marque : 64
Conventions de marque (Chomsky et Halle) :
61,183
Cumul de marque : 318,319
Non accumulation des marques (Waugh) : 65
Marqué *passim*
Disparition des éléments marqués :
196,360,363,374
Marqueur : 37,67,126,175,180,263,264-
266,273,287,294,298,329,330,334,335,337,339,
340,343,372,373,389-391,409,410,419,432
Masculin (genre) :
67,68,102,105,125,173,193,263,326,327,430,
433
— générique : 125
Médiopalatal :
206,212,221,222,248,249,257,359,407,452
Métrique d'évaluation : 61,62,147,162,163,183
Mi-fermée (voyelle) :
140,255,355,356,360,423,425
Mi-longue (voyelle) : 239,423
Mi-ouverte (voyelle) : 140,255,355,356,360
Modalité : 191-195,197,270-277,279-283,285-
289,296,297,303,325,342,390,412,438-440,456,
459,465,481
Mode d'articulation :
41,89,90,92,154,206,208,209,215,226,227,230,
232,234,235,237,241,244,245,250-252,257,362,
381,403,407,408
Monophthongue :
235,254,323,324,380,384,400,401,406,423-425,
427,428,441
Morphème :
24,32,34,38,68,124,126,291,390,391,396
Moyenne (voyelle) : 48,139-141,143,255,355,
360,401,427
Multi-valued features : 73,75

N

Nasal : 36,43,48,51-55,58,65,66,72,88,90,111,156,
157,208,209,211,219,226,228,253,254,257,258,
362,380-383,400-402,425-427
Négation :
99,174,273,279,280,293,301,302,305,307,394,
439,440,441
Neutralisation :
36,64,68,116,152,174,180,182,188,190,195,238,
240,430
Nexus : 291
Nombre (catégorie) :
24,32,35,38,43,52,61,74,75,95,101,109,114,116,
117,121,123-125,127,128,138,140,194,201,202,
221,224,252,259,261-265,267,268,277,310,327,
329,335,337,343,345,369,376,386,387,404,409,
410,419,430,431-433,455,463
Non linéaire (modèle théorique) :
62,135,137,152,158,162
Non marqué *passim*
Norme : 21,67,79,80,108,343
Numéral : 335,387,410

O

Occlusive :
46,48,65,88,89,177,208,209,221,226,227,231,
234,248-253,381,403,404,408,453
Opérateur : 273,281,286,293,295-309,393,394,
414,415
Opération syntaxique :
273,293,295,297,298,301,306,308,309,319,414,
416
Opposition : 20,21,24,33-37,40,43,45-48,55,63,67,
71,72,76,81,85,86,90-95,99,100-106,111,113,
116,117,124-127,134,137,138,142-144,151,161,
173,174,177,178,180,182,185,191,193,194,208,
210,222,231,232,234,237,239,240,245,246,252,
254,257-259,263,267,275,310,321,331,356,360,
365,372,382,385-389,392,395,409,424,426,427,
428,430,431,433,434,457,458,463,464
— équipollentes : 99-102,137,143
— graduelles : 99-102,137,138,143
— privatives : 99-101,105,137,143
Oral : 43,48,54,65,66,209,219,254,313,353-355,
369
Ouverte (voyelle) : 253,299,300,353-355,393,415,
416,425

P

Paire minimale : 254,321,386
Palatal :
49,65,92,95,138,141,159,212,232,243,245,248,
249,382
Palatalisation : 34,49,245
Palato-alvéolaire : 243,248,359
Participe : 123,263,312,314,316,338-340,404,435-
438
Particule préverbiale : 369,370,373
Passé :
26,72,105,123,174,283,287,311,312,316,337-

340,370,371,390,391,394,395,404,413-435,436-438,454-457,460,461
Past Perfect : 413,456
Patient : 310,312,314,317,411
Pédagogie : 128,132,447,449,451-453,455,457,458,460-462
Personne (catégorie) : 3,5,31,111,113,125,128,260-269,276,285-288,294,311,318,331,339,340,372,389,390,418,433,434,436,449,452,460
Pharyngal : 215,216,460
Pharyngalisation : 41,49
Phonation : 205
Phonème : 26,27,30-37,39-41,43-58,60,62,72,73,78,79,81-90,93-96,98,100,113,137,138,140-144,149-151,156,157,159,173,175,181,182,193,194,202,203,206-208,210,216,218,219,221-224,226,228,231,232,234,237,241-244,246,247,249-255,257,259,260,322,343,355,356,359,360,362-365,368,378,379,381-386,400,403-409,418,419,422,429,432,446,451-453,460-462
Phonétique articulatoire : 88,213,460,462
Phonologie : 20,25-27,30-33,35,39,43,52,55,57,60,62-64,68,71,77-79,82,86,100,102,103,105-107,114,117,118,132-146,151,160,163,168,170,182,185,192-194,199,202,204,320,342,344,353,395,417,446,448,451,452,460,461,469,474,482,485,489
Phonologie auto-segmentale : 135,160
Phonotactique : 351,359,363,383,386
Pidgin : 345-347,350,375-377,397,399
Pidginisation : 347,352
Plosive : 38,41,42,47,89,100,206,208,209,211,226-228,250,252,381,382,385,386,401,403,404,407-409,452
Pluralisation : 268,269
Pluriel : 5,26,37,38,73,82,83,174,178,194,261,264-269,327,329,332,339,366,369,388,389,409,410,419,430,431,434-436,438
Polysémie : 173
Polyvibrante : 230,257
Postalvéolaire : 47,91,96,215,221,226,227,230,234,243,245,248,365,406
Postérieure (voyelle) : 27,49,144,218,323,324,384
Postvélaire : 229
Pragmatique : 101,108,174,274-277,279-283,285-288,412,445,459
Prédicat : 291,294,297,298,302,309,315,317,413,440
Préfixe : 367,435,436
Prénasalisation : 225-228,230
Prépalatal : 159,206,212,221,222,230,234,243,245,248,249,257,359,362,407,452
Préposition : 112,311,314,342,367,388,410,411,418,442
Présent : 26,27,30,35,64,68,71,84,105,109,113,114,120,131,132,151,156,158,159,174,177,178,180,181,185,189,202,220,224,227,228,235,246,247,260,261,264,266,267,271-273,279,290,293,294,297,298,301,312,318,321,329,334,335,337,338-343,355,356,359,364,365,371,373,386,387,389,393,405,410,413,429,431,435-438,440,442,447,448,454-458,461
— continu : 455
— *perfect* : 413,456

— progressif : 456,457
Prétérit : 64,261,264,271,294,296,340,404,412,413,435-438,442,454,456-458,461
Prétérito-présent : 338
Préverbe : 371
Progressif : 219,295,370,390-392,396,413,414,428,458
Pronom : 111,260-263,267-269,304,316,317,330,331,335,367,368,387-390,410-412,431,433-435
Prosodie : 43,367,383,386,489
Prosthèse : 359,409
Protagoniste (actant principal) : 310-313,316
Prototypicalité : 120-127,132,190,273,276,283,287,297,310,317,349,375,409,410,442,480

R

Redondance : 53,84-87,107,147-149,151,170,221,245,251,266,390,411,419
Réduplication : 387,391,392
Règles phonologiques : 55,57,60-62,134,142,151-153,157,162,183
Relation prédicative : 291,294,298,300,302,303,307,309
Relativité : 32
Rétroflexe : 26,41,49,209,213,215,226,228,230-232,234,248,249,257,258,382,385,403
Revised Articulator Theory : 159,160
Rhotique : 404
Rime (syllabe) : 136
Roulée (consonne) : 39,244,257
Rythme : 383,404

S

Semi-consonne : 207,208,212,241-243
Semi-créole : 352,421,437,441
Semi-rétroflexe : 206,221,234,248,249,252,257,258,403,407,408,452,453
Semi-voyelle : 46,96,98,207,208,212,218,242,243,330,359,363,379,381,382,401-403,408
Sifflant : 91,92,95,214,259,359,362,365
Simple *passim*
Simplicité : 20,22,24,25,61,68,70,163,178,194,200,304,343,345,346,348,350,428,463
Simplification : 22,82,83,331,337,342,343,350,351,363,374,386,418,419,429,431,432,435,440-442,445,452
Singulier : 5,26,37,73,82,111,174,178,194,260-263,265,267,269,270,327,329,332,339,389,409,430-432,434-436,438
Sonant : 39,208,237
Source modale : 275-277,279,287
Spirante : 46,247,257,322,381,403,407,426,428
Stridence : 43,46,52,53,55,58
Structuralisme : 30,39,40,57,62,63,84,86,107,118-120,129,131,291,485
Subjonctif : 64,264,294,296,305,338-341
Substrat : 117,347,348,363-365,368,374,375,377,383,420,441,443,444

Substrat négatif : 364,365,374,444
 Suffixe :
 102,193,327,329,335,340,390,391,396,410,417,
 430,431,435,436,457
 Sujet :
 31,64,68,119,121,125,131,144,168,171,174,179,
 195,196,214,239,241,254,261,263,266,268,277,
 280,282,283,285,288,291,294,296,298,299-302,
 304,305,309-314,316-318,327,331,339,341,351,
 353,366,367,372,388,390,393,403,414,415,432,
 434,435,463,466
 Sulcal :
 91,92,214,243,245,259,322,358,359,406,407
 Superlatif : 335,337
 Support (dans la phrase) : 31,313,316-318,456
 Syllabe : 5,31,64,70,83,86,110,111,134-136,174,
 181,207,238-240,337,355,359,360,363,367,381,
 383,400,401,404,405,408,409,425,453
 Symétrie : 21,37,64,78,193,240,250,251
 Synchronie :
 19,20,27,33,57,63,64,186,195,196,199,224,343,
 344,346,466
 Syncrétisme : 297,367
 Synthétique (langue) : 342,372
 Système *passim*
 Intersystémique : 2,25-27,78,80,145,161,173,
 186,195,199,223,343,345,346,448,462,465-
 467
 Intrasystémique : 2,25-27,37,41,78,175,186,
 195,199,223-255,259,260,289,290,309,319,
 344,447,462,466

T

Tag : 414,415,419
Tap : 209,248,257
 Tendue (voyelle) : 43,50,58,65,210,219,239-241,
 255,324,374,423,424
 Tensée (forme verbale) :
 123,264,268,294,295,297,298,309,318,338-340,
 414
 Théorie *passim*
 Théorie de l'optimalité : 62,71,73,162-169
 Théorie de la dépendance : 62,99,132-145,158,
 160,162,169,170,204
 Théorie de la sous-spécification : 53,138,145-
 151,157,170
 Théorie des prototypes : 117-132,169,176,192,
 465
 Théorie générative et transformationnelle :
 52,55,57,60,62,86,131,133,134,145,151,160,
 162,163,183,202,291,474
 Théorie X-barre : 133,135
 Timbre (vocalique):
 219,239,240,250,255,380,384,400,406,423,428,
 452
 Traits
 Traits à double valeur : 158,203
 Traits binaires :
 35,38,40,41,43,45,52,54,55,57,58,62,75,84,
 86,87,93-96,98,100-103,105,107,113,121,
 125,133,134,137,140-143,145,147,149,152-
 159,161,162,170,199,201,204,223,225,230,
 233,236,238,243,248,249,254,256,321-324,
 327-330,332,333,336,337,341-343,354,355,

357,358,361-363, 379,380,382,401,402,423,
 424,426,427,461,465
 Traits phonétiques : 205
 Traits redondants : 53,84-87,149-151,220,221,
 223,244,245,257,406
 Traits unaires : 38,87,88,90,92,98,132,137,140-
 143,145,152-54,156,157,159,214
 Traits binaires morphosyntaxiques
 [±ACCORD] : 263,264,266,294,339
 [±ACCUSATIF] : 327,388
 [±ALLOCUTIF] : 261,262
 [±AUXILIAIRE] : 286,371
 [±COMPTABLE] : 387,409
 [±DATIF] : 327
 [±DIRECTIF] : 275,277-280,282,283
 [±DISTAL] : 332,431
 [±DUEL] : 388
 [±ELLIPSE] : 305
 [±ÉLOCUTIF] : 261,262,270
 [±EMPHASE] : 305
 [±EXCLUSIF] : 388
 [±FÉMININ] :
 104,263,327,366,368,370,433,434
 [±FINI] : 264,273,294,297,439
 [±FUTUR] : 370,371,454
 [±FUTURITÉ] : 371
 [±GÉNITIF] : 327
 [±IMMINENCE] : 371
 [±IMPARFAIT] : 371
 [±IMPÉRATIF] : 305,338
 [±ING] : 264,297
 [±INTERROGATIF] : 305
 [±INVERSION] : 300
 [±OBLIQUE] : 366,367
 [±O-NÉG.] : 305
 [±PARFAIT] : 435-437
 [±PARTICIPE] : 339
 [±PARTIEL] : 299,300
 [±PASSÉ] : 370,454,455
 [±PERSONNE1] : 261,262,265,266,268-270,294,
 366,368,370,388,433-437,439
 [±PERSONNE2] :
 261,262,265,266,269,270,294,366,368,370,
 388,433-437,439
 [±PERSONNEL] : 263,431,433,434
 [±PLURIEL] : 261-263,265,268-270,294,366,
 368,370,388,409,431,433,434,439
 [±PP] : 264,273,296,297,439
 [±PRÉVERBAL] : 366
 [±PROGRESSIF] : 413
 [±RÉGI] : 366,433,434
 [±SUBJECTAL] : 277,279-281,284,285
 [±SUBJECTIF] : 276,277,281,286,287
 [±SUBJONCTIF] : 338
 [±TEMPS] : 264,273,296,297,304,305,435-437,
 439
 [±TRANSITIF] : 314,315,317
 [±VPLURIEL] : 263,265,294,297
 [±wh] : 300
 Traits distinctifs binaires phonétiques
 [±APEXH] : 213,222,233,248,259,402
 [±APICAL] : 213,222,380
 [±ARRIÈRE] :
 58,218,238,254,323,324,354,355,360,379,
 401,423,424
 [±ARRONDI] : 231,238,323-325,354,355,357,
 358,360,363,401,423,424

[±ASPIRÉ] : 233,234,249-252
 [±AVANT] :
 218,238,254,323,324,354,355,379,401,423,
 424
 [±BAS] :
 58,143,238,254,255,323,324,354,355,401,
 423,424
 [±BRUYANT] :
 208,225,233,236,243,245,249,382,408,428
 [±COMPACT] : 48,94,96,98,203
 [±CONTOÏDE] : 207,242
 [±CORONAL] :
 159,221,222,233,236,244,248,256,321,322,
 357,358,362,380,382,402,426,427
 [±DENTAL] : 230,256,380
 [±DÔMAL] :
 158,203,214,215,220,222,230,236,244,248,
 256,321,322,357-359,361,362,402,426,427,
 452
 [±DORSAL] :
 158,203,213,215,220,222,233,236,244,245,
 248,256,321,322,357,358,361,362,380,382,
 402,426,427
 [±FERMÉ] : 254,255
 [±FORTIS] : 236,237,321,322,402,426,427
 [±HAUT] :
 58,143,238,254,323,324,354,355,401,423,424
 [±LABIAL] :
 222,230,233,236,244,248,250,256,321,322,
 359,380,382,402,426,427
 [±LATÉRAL] :
 225,233,236,243,249,357,358,427
 [±LINGUAL] :
 158,203,213,230,233,236,244,248,256,321,
 322,357,358,380,382,402,426,427
 [±LONG] : 219,238,254,424
 [±NASAL] :
 94,209,219,225,233,236,243,245,249,254,
 323,324,354,355,357,358,401
 [±OCCLUSIF] :
 208,225,233,236,243,249,357,358
 [±OUVERT] : 238,323,354,355
 [±POLYVIBRANT] : 209,243,244,257
 [±PRÉLINGUAL] :
 212,220,222,230,233,236,244,248,256,357,
 358
 [±PROFOND] : 216,220,236,248
 [±RÉTROFLEXE] : 213,230,256,380,382
 [±SULCAL] :
 222,225,230,233,236,244,245,248,321,322,
 382,385,406,452
 [±SYLLABIQUE] : 207,241,242

[±TENDU] : 210,238,240,255,323,324,401,423
 [±VIBRANT] : 243
 [±VOCOÏDE] : 207,242
 [±VOISÉ] : 39,206,234,237,243,250-252
 Transitif : 112,153,314,315,390,391,396,411,412
 Transparence sémantique : 176,349,396
Trill : 209,257,322
 Tutoiement (français) : 267
 Typicalité : 38,120-123,125,132,176,192,245,467
 Typologie :
 93,112,167,168,174,177,343,349,364,372,441

U

Universaux du langage : 64,107-117,169,182
 Uvulaire :
 47,49,177,206,212,215,216,221,229,237,249,
 250,257,360,407,426,452

V

Variable de complexité : 190-193,196,197,228,
 232,241,289,313,457,465
 Variable statistique : 190-192,195-197,228,232,
 241,245,313,325,457,465
 Variation interlangue : 167
 Vélaire :
 49,65,95,143,177,212,216,237,250,321,383,404
 Vélarisation : 41,49,86,401,404,408
 Verbe irrégulier : 340
 Vibrante :
 209,225,226,244,247,248,257,322,381,382,426
 Voisement :
 39,43,47,54,65,99,101,173,177,193,206,210,
 225,229,234,237,250-253,321,322,381,382,385,
 386,395,403,404,427
 Voix active : 34,212,310-317
 Voix passive : 34,123,295,310-319,343,372,394,
 473
VOT (Voice Onset Time) : 250
 Vouvoiement (français) : 267
 Voyelle : 26,27,45,46,48,49,54,58,72,83,96-100,
 110,116,117,138-141,143,144,148,149,158,159,
 206-208,210,212,216-219,225,234,239-242,250,
 253-255,324,325,353,355,356,359,360,362,363,
 365,379,380,384,400,401,404-406,408,409,423-
 425,427,428,440,451,452